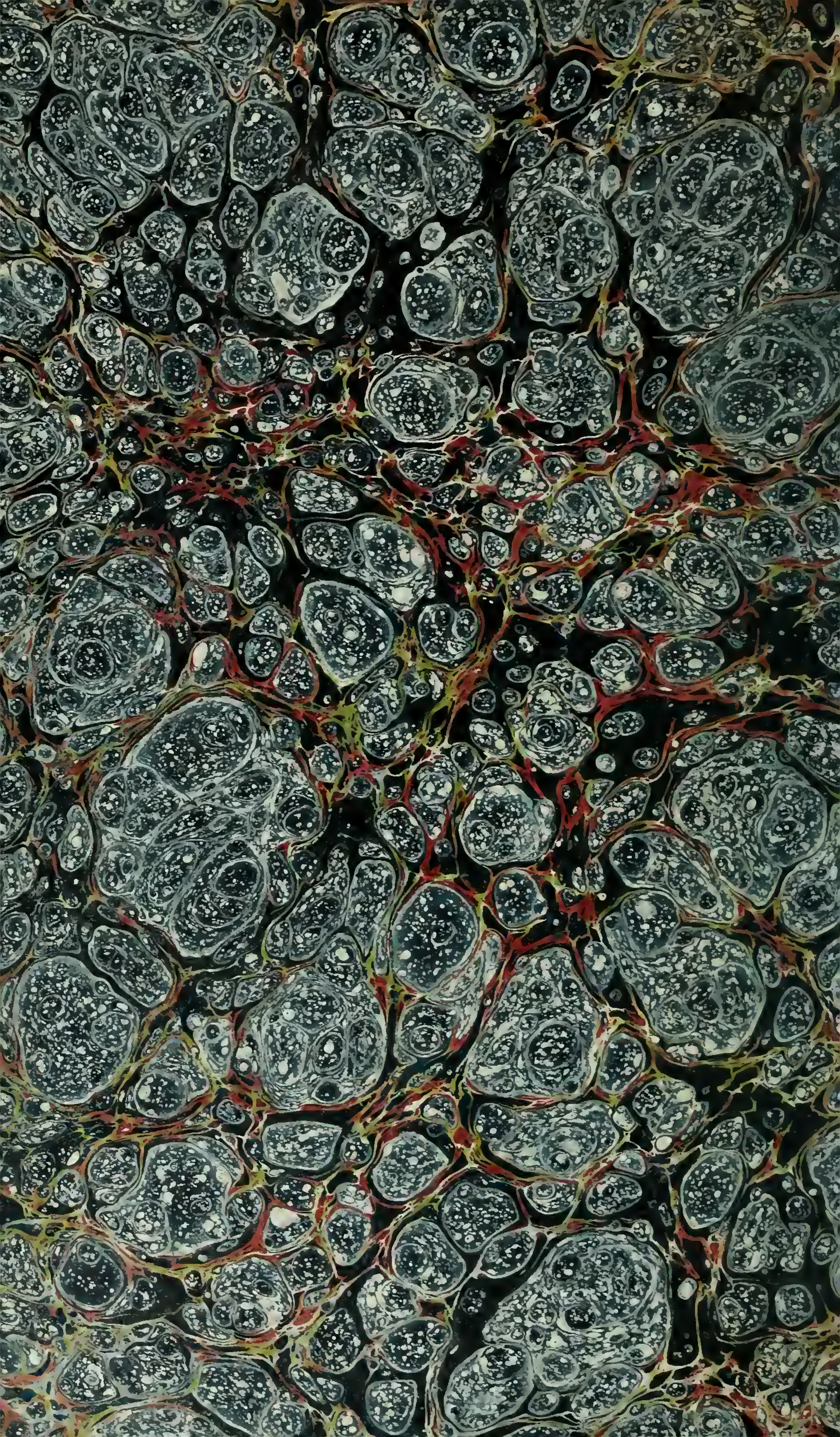






plan des fortifications de Paris
in fine vol II

PARIS

PITTORESQUE.

IMPRIMERIES DE PECQUEREAU ET C[e],
58, RUE DE LA HARPE.



Rouargue del. Chamouin Sc.

ANCIEN HÔTEL DE VILLE.

PARIS PITTORESQUE,

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ D'HOMMES DE LETTRES,

SOUS LA DIRECTION DE G. SARRUT ET SAINT-EDME.

NOUVELLE ÉDITION,

revue et corrigée avec soin, augmentée d'un

plan de Paris et des Fortifications.

TOME II.

PARIS,

AU BUREAU DE LA PUBLICATION,

RUE DE LA HARPE, 45.

—

1842

HOTEL-DE-VILLE.

En tout lieu l'aristocratie et la démocratie se disputent la préséance; mais à Paris surtout, cette vaste capitale du monde civilisé, ces deux principes sont sans cesse en présence. L'aristocratie, la couronne au front, le sceptre en main, donne ses ordonnances de ses palais royaux, jusqu'au moment où la démocratie, la hache au poing, *dicte* ses décrets de son *hôtel-de-ville*, de sa *maison commune*.

Ici, les Tuileries envahissantes, travaillant au bien-être de quelques familles privilégiées, s'enrichissant des sueurs du peuple, se pavanant au milieu de la misère publique;

Là, le parloir aux marchands avec ses lugubres piliers reflétant la sombre tristesse de l'artisan, de l'homme de peine;

Et puis tout-à-coup la scène changeant: le palais des rois se faisant humble et suppliant, et venant mendier grâce et crier merci à la porte de la maison commune de la nation, où le peuple souverain s'est installé en maître, après avoir reconquis ses droits; à la porte de cette maison, sur le frontispice de laquelle, après que la France eut jeté une tête de roi en

défi aux trônes de l'Europe, la toute-puissante municipalité de Paris fit graver cette inscription qui retentit sans cesse à l'oreille des monarques, comme un glas de destruction :

> Obéissez au peuple, écoutez ses décrets.
> Il fut des citoyens avant qu'il fût des maîtres.
> Le peuple par ses rois fut longtemps abusé ;
> Il s'est lassé du sceptre, et le sceptre est brisé.

Ce n'est pas seulement l'histoire d'un monument que nous pourrions tracer en parlant de l'Hôtel-de-Ville, mais l'histoire de la démocratie parisienne; le résumé de ses souffrances, de ses luttes, de ses défaites, de ses triomphes, de ses déceptions; en un mot, une histoire complète des diverses phases qu'ont eu à subir le trône et la nation : car la municipalité de Paris a presque toujours été en tiers entre le ceptre et le peuple, le noble et le manant; elle a presque toujours placé ses priviléges comme d'insurmontables obstacles aux vœux cupides de la couronne et des gens du roi; en tout temps elle est venue en aide à la gent taillable et corvéable, et souvent elle a rabaissé l'orgueil hautain de l'aristocratie insolente. Vaincus ou vainqueurs, Messieurs de l'Hôtel-de-Ville ont toujours parlé aux rois au nom du peuple; ils ont parfois désarmé la colère vengeresse des monarques, comme aussi c'est de leurs mains, c'est à leurs pieds que de nobles ducs sont venus recevoir la couronne, s'humiliant devant la majesté souveraine du peuple. L'Hôtel-de-Ville enfin n'a été étranger à aucune de ces grandes crises politiques qui ont ému la capitale depuis la révolte des Maillotins jusqu'au baiser de Lafayette qui dénoua le drame sanglant de juillet 1830.

Mais nous n'avons point à tracer une histoire détaillée des *émotions* parisiennes; nous nous renfermerons strictement et succinctement dans les faits spéciaux qui se rattachent à notre sujet, ne jetant qu'un rapide regard sur ce vaste panorama que les siècles déroulent sous nos yeux.

Remontons dans les temps anciens, nous trouvons la *Cité* protégée contre les empiètemens des vainqueurs par un corps d'officiers subalternes chargés de rendre la justice au nom du proconsul romain, et choisis par les *nautes* ou commerçans par eau, lesquels appartenaient eux-mêmes à l'élite de la population parisienne. Ces premiers *magistrats-jurés* jouissaient d'une grande considération; plusieurs même furent décorés du titre de chevaliers romains (1).

(1) Dans une fouille qui fut faite en 1711, dans le chœur de l'église Notre-Dame, on découvrit, à la profondeur de six pieds, des fragmens d'autels chargés de bas-

Ce gouvernement municipal se maintint jusqu'aux derniers jours de l'empire; les barbares le respectèrent et donnèrent place dans leurs tribunaux ordinaires aux *défenseurs de la Cité*, sous le nom de *scabins* et de *rachinbruges;* toutefois ils portèrent atteinte à leur autorité d'administration populaire; la juridiction de la navigation demeura seule dévolue à la corporation des *nautes* qui changea son nom en celui de *hanse* qui signifie *union, association.*

L'histoire de ce gouvernement municipal sous les rois des deux premières races, se perd dans le chaos des incertitudes des chroniqueurs; cependant, quelques réglemens faits par Dagobert, en 636, par Charlemagne en 798, et par Charles-le-Chauve, en 865, concernant la police de la navigation, ne nous permettent pas de douter que le corps des *nautes* n'a point cessé d'exister sous différens noms. Des chartes de Louis-le-Débonnaire, de Louis-le-Gros, de Louis VII, constatent encore l'antiquité de ce corps, auquel Philippe II, dit Auguste, accorda de nouveaux priviléges en désignant ses membres sous le nom de *marchands de l'eau hansée de Paris*. Ces officiers municipaux s'assemblèrent d'abord dans une maison de la vallée de Misère, appelée *la maison de la marchandise* (1); de là au *Parlouer aux Bourgeois*, près du grand Châtelet, et ensuite dans un autre *Parlouer aux Bourgeois* qui se tenait dans une tour de l'enceinte des murailles, près des Jacobins de la rue Saint-Jacques; en 1274, sous le règne de Philippe III, dit le Hardi (2), ils furent qualifiés *prévôt et échevins des marchands de la ville de Paris*, et dès le commencement des croisades ils avaient pris des armoiries : *une nef mise à flot sur un champ parsemé de fleurs de lis*

reliefs et d'inscriptions; parmi ces inscriptions, dont plusieurs écrites en langue celtique et à moitié effacées, sont entièrement inintelligibles, on en lit une mieux conservée que les autres, écrite en langue latine et conçue en ces termes :.

TIB. CÆSARE. AUG. JOVI OPTUMO MAXUMO.
M. NAUTÆ PARISIACI PUBLICE POSUERUNT.

Cette inscription suffit pour prouver que dès le temps de Tibère les *nautes* de Paris formaient un corps assez riche et assez considérable pour pouvoir consacrer des monumens publics.

Parmi les figures, quelques-unes représentent des dieux du paganisme, tels que Jupiter, Vulcain, Mars; d'autres, des divinités gauloises et des figures symboliques qui paraissent avoir rapport à leurs cérémonies religieuses.

(*Tableau historique de Paris.*)

(1) Aujourd'hui quai de la Mégisserie.

(2) C'est à tort que la plupart des chroniqueurs font remonter la création des prévôts et échevins à Philippe-Auguste; il n'existe pas un seul acte qui puisse servir de fondement à cette opinion.

sans nombre; cet emblème était aussi gravé sur leur sceau, avec cette inscription : *Sceau de la marchandise de l'eau de la ville.*

Enfin, en 1357, le corps municipal acheta, au prix de 2,893 livres, une maison en Grève, dite *la maison aux piliers,* parce qu'elle était soutenue par devant par une suite de piliers; elle avait appartenu aux deux derniers dauphins du Viennois; Charles V l'avait habitée en cette qualité et l'avait donnée à *Jean d'Auxerre,* receveur des gabelles de la prévôté de Paris, en considération des services qu'il lui avait rendus; cette maison était alors de fort mince importance (1); mais, durant le cours des deux siècles qui suivirent, l'administration ayant acquis un grand nombre d'habitations voisines de la sienne, il fut enfin décidé que toutes ces anciennes constructions seraient démolies, et que sur leur emplacement on élèverait un seul et vaste édifice.

Ce fut en 1532, sous le règne de François Ier, que le projet du nouvel Hôtel-de-Ville fut définitivement arrêté, et le 13 juillet 1533, Pierre Viola, alors prévôt des marchands, en posa la première pierre sur laquelle cette inscription fut gravée :

Facta fuerunt hæc fundamenta A. D. 1533. Die 15
Mensis Julii, sub FRANCISCO I. Francorum rege
Christianissimo, et PETRO VIOLE, ejusdem regis consiliario,
Ac mercatorum hujusce civitatis Parisianæ præfecto,
Ædilibus, consulibus, ac scabinis GERVASIO LARCHER,
JACOBO BOURSIER, CLAUDIO DANIEL, et JOANNE BARTHOLOMÆO.

Le premier et le second étage étaient élevés en 1549. On changea alors le dessin de cet hôtel. Un nouveau plan, qui modifiait le premier, fut présenté à Henri II qui l'adopta; c'est celui du bâtiment que nous voyons aujourd'hui. Un artiste italien, *Dominique Boccadoro* dit *Cortone,* auteur de ce plan, fut chargé de son exécution, que les circonstances malheureuses du règne de Charles IX et de Henri III firent momentanément suspendre. L'hôtel fut achevé enfin en 1606 sous le célèbre prévôt des marchands, *François Miron* (2), qui fit placer sur le cintre qui surmonte la

(1) « Pour ce qui est du bâtiment, c'était un petit logis qui consistait en deux pignons.... Il suffira de savoir qu'il y avait deux cours, un poulailler, des cuisines hautes, basses, grandes et petites; des étuves accompagnées de chaudières et de baignoires; une chambre de parade, une autre d'audience, appelée le *plaidoyer;* une chapelle lambrissée, une salle couverte d'ardoises, longue de cinq toises et large de trois, sans plus autres commodités. »

(Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de Paris.*)

(2) Ce zélé magistrat fit faire le grand perron, les escaliers, le portique et les ornemens de la façade : il ne fut que deux ans magistrat, et l'on dirait, ajoutent les écrivains contemporains, qu'il le fut toute sa vie. L'Hôtel-de-Ville consacra à sa mémoire un éloge qui est rapporté dans les preuves de l'histoire de dom *Félibien* et de dom *Lobineau.*

porte d'entrée, la statue équestre d'Henri IV (1). Plus tard, l'on ajouta cette inscription gravée au dessus de la porte, en très grands caractères dorés, sur un fond de marbre de Dinan :

SUB LUDOVICO MAGNO,
FOELICITAS URBIS.

Et sur le comble du bâtiment, entre deux pavillons, une horloge, surmontée d'une campanille, renfermant la cloche qui donnait le signal des fêtes publiques (2).

De riches ornemens de sculpture et de peinture enrichirent cet hôtel, monument extrêmement remarquable si l'on considère l'époque à laquelle il fut bâti. Quoique le style n'en soit pas très pur ni conçu d'après les vrais principes de la bonne architecture, il y règne une ordonnance qui annonce le retour au bon goût de l'antiquité ; les entablemens, les profils, les chambranles des fenêtres et les détails de la sculpture d'ornement répandue, tant au dehors qu'au dedans, annoncent une tendance bien marquée vers la régularité des formes et le vrai style de décoration. La disposition du plan est heureuse ; le perron qui mène au vestibule a de la noblesse, ce vestibule est grand et vaste, l'escalier principal est bien placé. La cour est assez spacieuse ; les portiques dont elle est environnée,

Mézeray rend ce témoignage *à la gloire de François Miron* (ce sont ses propres expressions), « qu'il ne s'était point encore vu de magistrat qui eût établi une plus exacte police dans les marchés et sur les ports, qui eût embrassé si courageusement les intérêts du peuple, et qui eût apporté plus de soin et de ménage à faire revenir les biens et les droits de la ville, à acquitter ses dettes et même à faire exactement payer les rentes dues aux particuliers ; à l'entretenir dans la splendeur et dans l'abondance où doit être la capitale du royaume, à la décorer de divers ornemens, et à l'enrichir de toutes les commodités publiques; plusieurs rues élargies, plusieurs pavées de nouveau et accommodées en pente pour écouler les eaux, huit ou neuf places ou carrefours ornés de fontaines jaillissantes, la rivière bordée de quais et de ports, avec des abreuvoirs et des petits ponts sur les égouts; une nouvelle porte bâtie à la Tournelle, celle du Temple refaite et rouverte après avoir été bouchée quarante ans; tous ces travaux seront des marques particulières qui publieront à la postérité la gloire de ce grand homme, etc., etc. »

Mézeray et André Duchesne ajoutent que François Miron employa tous les grands revenus de sa charge pour les embellissemens de la ville; mais, par malheur, ajoute André Duchesne, cet exemple n'a pas été imité depuis.

(1) Cette figure de bas-relief en bronze, appliquée sur un fond de marbre noir, passait pour être le chef-d'œuvre de P. Biard, habile sculpteur du temps, disciple de Michel-Ange : dégradée pendant les troubles de la Fronde, le 4 juillet 1652, elle fut assez mal restaurée par Biard le fils, qui la gâta encore plus que n'avaient fait les insurgés; détruite en 1793, elle a été remplacée plus tard par un bas-relief en plâtre. Sous l'empire, la statue de Henri IV avait été remplacée par celle de Napoléon.

(2) Cette cloche sonnait pendant trois jours et trois nuits sans discontinuation dans les réjouissances publiques qui suivaient la naissance des dauphins.

quoique peu profonds, offrent une circulation commode. Ils ont été décorés avec une sorte de richesse, par J. Goujon, qui a également exécuté les sculptures de l'escalier.

Principal théâtre de toutes les scènes de la révolution, et livré, pendant plusieurs années, à tous les genres de dégradations, l'Hôtel-de-Ville a été dépouillé, dans son intérieur, de tout ce qui pouvait y rappeler le gouvernement monarchique; c'est-à-dire, de presque tous les ouvrages d'art qui en faisaient les principaux ornemens, et dont nous trouvons la description dans les auteurs des XVII[e] et XVIII[e] siècles qui se sont occupés de Paris et de ses monumens (1).

En 1801, le premier consul rendit l'Hôtel-de-Ville à sa vraie destination en y plaçant la préfecture du département; dès ce moment, l'on s'occupa de la restauration complète de ce monument qui fut confiée à M. Molinos, habile architecte, qui justifia le choix du chef de l'état, autant par son intelligence que par son zèle.

Une distribution nouvelle eut lieu dans les principales parties de l'édifice; ses dépendances furent considérablement étendues par la réunion de l'hôpital et de l'église du Saint-Esprit, et par celle de la chapelle de la communion de l'église Saint-Jean qui a été démolie.

Le rez-de-chaussée de l'église du Saint-Esprit fut transformé en un vaste vestibule à la suite duquel est un grand escalier qui conduit à l'appartement d'honneur pratiqué dans la partie supérieure de l'église.

La salle Saint-Jean, destinée aux assemblées publiques et seul reste de l'église de ce nom, offre un vaste parallélogramme, éclairé par le haut,

(1) L'antichambre de la salle des gouverneurs était ornée d'un tableau peint par Detroy père, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, père de Louis XV; et la salle offrait, sur la cheminée, un portrait de Louis XV donné en 1736, par ce roi.

Un autre très grand tableau avait pour sujet Louis XV, assis sur son trône, recevant les hommages du prévôt et des échevins de Paris, à l'occasion de la paix de 1739: il était peint par Carle Vanloo.

Dans la salle d'audience, on remarquait, parmi plusieurs tableaux, l'entrée de Henri IV à Paris, et celle de Louis XVI dans cette ville, après qu'il eut eu, en 1774, rétabli les parlemens.

On voyait dans la grande salle, ou salle du Trône, plusieurs tableaux de Porbus, de Rigaud, de Louis de Boulogne, de Largillière, de Vien, de Ménageot, dont les sujets étaient relatifs à des mariages, à des naissances de rois et de princes et autres événemens qui intéressaient la cour et les magistrats de la ville.

Cette salle a cent pieds de longueur. Elle sert pour les cérémonies publiques, fêtes, bals et banquets que donne la ville. Dans les réparations que l'on y a faites, l'on a conservé, à ses extrémités, deux vastes cheminées ornées de persiques, cariatides bronzées, et de figures allégoriques couchées sur des plans inclinés, terminés par des enroulemens fort en usage sous le règne de Henri IV, époque où ces cheminées paraissent avoir été construites.

et décoré de douze colonnes corinthiennes en arrière desquelles règne latéralement une galerie; c'est un des ouvrages les plus estimés de François Blondel.

La cour a été ragréée et remise à neuf; on y a replacé la statue pédestre de Louis XIV, jetée en bronze par Coysevox, en 1687, et considérée comme un des meilleurs ouvrages de cet artiste; cette statue mutilée et enlevée de sa place en 1793, était restée cachée dans les magasins de la ville; elle a été habilement restaurée par les soins de MM. Dupasquier, sculpteur, et Thomire, fondeur (1).

Des fonds ayant été votés pour mettre l'Hôtel-de-Ville en harmonie avec les autres établissemens publics, de grands travaux ont été com-

(1) Cette statue, placée dans la baie d'une des arcades, entre deux colonnes de marbre (ordre ionique) avec chapiteaux à base de bronze doré, représente le monarque habillé en triomphateur à la romaine, appuyé d'une main sur un faisceau d'armes qui s'élève du milieu d'un trophée, et de l'autre main semblant donner des ordres. Le piédestal qui porte cette figure est de marbre blanc dénué de toute inscription. Avant la révolution de 1793, il était aussi de marbre blanc, mais les faces étaient chargées de deux bas-reliefs et de deux inscriptions.

Le premier bas-relief représentait le roi distribuant du pain et d'autres alimens à des pauvres pressés par la faim, et rappelait ainsi un trait honorable de la vie du monarque (1662).

L'autre bas-relief montrait la religion triomphante de l'hérésie qu'elle foudroyait; la foudre de l'ange tutélaire de la France était composée de fleurs de lys et de rayons de soleil. (Ce morceau faisait allusion à la révocation de l'édit de Nantes en 1685).

L'inscription latine suivante et la traduction qui en avait été faite en français remplissaient les deux autres faces du piédestal :

LUDOVICO MAGNO,
Victori perpetuo, semper pacifico,
Ecclesiæ ac regum dignitatis assertori
Præfectus et ædiles
Æternum hoc fidei, observantiæ,
Pietatis et memoris animi,
Monimentum P. P.
Anno. R. S. H. M.D.C.LXXXIX.

A LA GLOIRE
DE LOUIS-LE-GRAND.
Toujours vainqueur, toujours pacifique.
Protecteur de l'Église et des Rois,
Les prévôt des marchands
Et échevins
Ont élevé ce monument éternel de
Leur fidélité,
De leur respect, de leur zèle, et de
Leur reconnaissance.
L'an de grace M.D.C.LXXXIX.

mencés, il y a trois ans, et sont en quelque sorte achevés, grâce au zèle et à l'habileté de deux de nos architectes les plus distingués, MM. Godde et Lesueur.

Philippe-le-Hardi (1274), ainsi que nous l'avons déjà dit, régularisa les chartes et priviléges qui régissaient les *marchands de l'eau hansée de Paris*, et les qualifia de *prévôt et échevins des marchands;* le corps de ville fut composé du prévôt, de quatre échevins, de vingt-six conseillers de ville, d'un procureur du roi, d'un substitut, d'un greffier, d'un receveur-général, de seize quarteniers, de soixante-quatre cinquanteniers, de deux cent vingt-quatre dizainiers (1), d'un colonel, d'un major, d'un aide-major et de trois cents archers distribués en trois compagnies.

Le prévôt des marchands et les échevins étaient élus pour deux ans; chaque année, il était procédé, le jour de Saint-Roch, dans la grand'salle de l'Hôtel-de-Ville, à l'élection de deux échevins. Pour être éligible, il fallait être né à Paris et y exercer honorablement une profession (2).

Le père, le fils, l'oncle, le neveu, les deux frères ni les deux cousins-

Outre ces deux inscriptions, on en avait, sous le piédestal de la statue, gravé deux autres sur des lames de cuivre, avec des médailles, comme on fait quand on pose les premières pierres des édifices publics.

Ces inscriptions sont purement historiques :

CIVITAS PARISIENSIS,

Ut æternæ commendaret diem illam felicissimam, quâ LUDOVICUS MAGNUS post restitutam et confirmatam valetudinem civium omnium votis expetitam, ac redditas in B. M. Virginis sacris ædibus gratiarum actiones, hoc urbis prætorium solemni pompâ ingressus, mensæ accubuit, ministrantibus præfecto, ædibus, et primariis civibus, æneam hanc statuam perpetuum tanti beneficii Monumentum esse voluit, anno reparatæ salutis humanæ M.D.C.LXXXIX.

La ville de Paris a fait dresser ce monument éternel de son respect, de sa fidélité et de sa reconnaissance dans cet hôtel public de ses assemblées, pour conserver la mémoire de l'honneur que lui fit LOUIS-LE-GRAND le 30e jour de janvier de l'année 1797, y dînant avec toute la maison royale, servi par le prévôt des marchands, échevins, conseillers et quarteniers, après avoir rendu à Dieu, dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, de solennelles actions de grâces pour le recouvrement de sa santé, que tous nos citoyens avaient demandé au ciel par de très instantes prières.

Il y avait auparavant une statue pédestre de Louis XIV, en marbre blanc, de Giles Guerin; mais comme l'attitude de cette figure rappelait, dit Paganiol de la Force, le souvenir d'évènemens dignes d'un éternel oubli, Louis XIV, lorsqu'il vint à l'Hôtel-de-Ville, 1687, ordonna que cette statue en serait enlevée, et la donna au prévôt des marchands, le sire de Fourcy, qui la fit transporter dans le jardin de sa maison de Chessy.

(1) L'établissement des quarteniers, des cinquanteniers et des dizainiers n'eut lieu que sous le règne de Louis XI (1467).

(2) « Audit an 1450, le 17 d'aoust, les preuost de marchands et escheuins, procureur du roy, conseillers, quarteniers et notables bourgeois de la ville de Paris, déli-

germains ne pouvaient être échevins en même temps. Peu de jours après l'élection, le premier scrutateur présentait au roi le scrutin du prévôt des marchands et des échevins, et faisait une harangue au monarque, dans les mains duquel les échevins de Paris avaient seuls le privilége de prêter serment. Par édit du mois de novembre 1706, Louis XIV leur accorda les titres, honneurs, droits, priviléges, prééminences et prérogatives de noblesse, à condition qu'ils ne pourraient faire d'autre commerce que le commerce en gros; mais l'article 5 de l'édit du mois d'août 1715 révoqua ce titre de noblesse, qui leur fut rendu de nouveau par édit de juin 1716, avec effet rétroactif pour les anciens échevins depuis la première concession en 1706. Le procureur du roi de l'Hôtel-de-Ville, le greffier et le receveur furent compris dans ce même édit.

La juridictiou du corps de ville s'étendait sur les vivres et denrées qui étaient portés à Paris sur la rivière, comme blé et autres grains, vins, bois, charbon, foin, poisson, fruits, etc.; comme aussi sur les différends qui survenaient entre les voituriers par eau et les marchands; il connaissait aussi de la police des rentes de l'Hôtel-de-Ville, dont les contrats se faisaient sous les noms et signatures du prévôt et des échevins.

Plus tard (1563), Charles IX institua la juridiction des juges-consuls (voir l'article *Bourse*), dont les principales attributions furent de connaître des différends pour le paiement des billets de change entre les marchands et négocians, et de toutes les causes et procès concernant le commerce et le fait de marchandises.

Dès 1357, le corps municipal ayant acquis la *Maison aux piliers en Grève*, elle devint le parlouër aux bourgeois ou Hôtel-de-Ville. Les commerçans et le peuple de Paris s'habituèrent bientôt à la considérer comme leur maison protectrice, et, dans toutes les émotions qui depuis agitèrent la capitale, elle fut le point de réunion, le centre vers lequel vinrent aboutir tous les insurgés.

Après la mort de Charles-le-Sage, son fils encore enfant (Charles VI) ceignit la couronne au milieu de l'allégresse générale; dès qu'il eut été sacré, l'on entendit le son des trompettes et la voix des hérauts publier la révocation et l'anéantissement des gabelles, des fouages, et généralement de tous les impôts et subsides de quelque nature qu'ils fussent. Mais les trésors de l'état ayant été épuisés par les prodigalités du duc d'Anjou, ré-

bérérent et ordonnèrent d'un commun aduis que de la en auant, on ne pournoiroit aucuns des offices de preuost des marchands et escheuins qui fussent nez et natifs de Paris, et que l'on ne procéderait plus à l'élection d'iceux en autre iour qu'en celui du lendemain de la feste de l'Assumption Notre Dame (16 aoust).

(Dubreuil, *Théâtre des antiquités de Paris.*)

gent du royaume (Charles V avait entassé dans ses coffres, tant en or monnayé qu'en lingots, 18,000,000 d'écus), le nouveau roi se vit obligé de rétablir les subsides : une émotion violente se manifesta dans la capitale et dans les principales villes en apprenant la détermination du monarque ; l'exaspération fut enfin portée à son comble quand on vint à publier les édits. Elle éclata lorsque les agens du fisc tentèrent de les exécuter. Un savetier et une herbière donnèrent le signal de l'insurrection (8 octobre 1380), pendant laquelle les maisons de plusieurs nobles ou justiciers furent pillées et brûlées. Quelques jours plus tard, un *fermier* fut massacré, sur place par le peuple, auquel s'étaient joints bon nombre de bourgeois. Le corps des prévôt et échevins intervint, le roi promit d'abolir les impôts et accorda grâce pleine et entière pour les délits commis; cette première émeute fut ainsi calmée. Mais à quelque temps de là, Charles VI étant à la tête de ses troupes en Flandre, une révolte générale éclata à Rouen, à Orléans, à Troyes, à Sens, à Auxerre et à Paris, contre les fermiers des gabelles et les nobles; le peuple et les bourgeois s'excitaient à former un état populaire afin de se décharger de toute sujétion. Ils résolurent d'exterminer les nobles et les agens du fisc. Les gentilshommes tremblans n'osaient plus entrer dans les villes, où tout tendait à un soulèvement général; on ne parlait plus que de *liberté publique*. L'orage éclata enfin le 13 octobre 1382; les bourgeois se réunirent à l'Hôtel-de-Ville, s'armèrent de cuirasses, de lances, d'épées, de pertuisanes, de trente à quarante mille maillets de fer renfermés dans son arsenal (1), et marchèrent contre les châteaux de Beauté, au bois de Vincennes, du Louvre, de la Bastille, et autres forteresses d'alentour. Déjà ils avaient détruit le Châtelet, lorsqu'un marchand nommé Le Flamand les détourna de s'engager dans une entreprise de guerre avant d'avoir reçu des nouvelles de Flandre.

Charles, en apprenant les tentatives des bourgeois, laisse une partie de son armée en garnison au pays de Gand, et ramène l'autre à marches forcées sur Paris; il fit d'abord halte à Compiègne, d'où il avertit les bourgeois de sa venue. Ceux-ci, fiers de leurs premiers succès, s'avancèrent à la rencontre du monarque au nombre de plus de trente mille; mais intimidés bientôt à la vue des forces royales qu'ils rencontrèrent au Bourget, ils obéirent à l'injonction du roi qui leur ordonna de rentrer dans la capitale. Arrivé à la porte Saint-Denis, le roi en fit rompre les barrières par ses hommes d'armes dont il marchait environné. Il alla loger au Louvre, et ses oncles, visitant toutes les rues, firent arracher les chaînes et saisirent tous

(1) Sous Charles V, Hugues Aubriot, prévôt des marchands, avait fait serrer dans l'arsenal de l'Hôtel-de-Ville une infinité de maillets de plomb pour armer au besoin les Parisiens. L'on appela Maillotins les révoltés qui s'armèrent de ces maillets.

les grands dépôts d'armes appartenant aux bourgeois. Charles supprima le corps des prévôt et échevins qu'il refusa de recevoir, remit les subsides, aides, gabelles, fouages, douzièmes, treizièmes et autres impôts qu'il fit affermer publiquement au plus offrant, et transféra l'autorité du corps municipal au prévôt de la ville. Pendant ce temps, les Bretons à ses gages faisaient curée dans les métairies et maisons de plaisance des bourgeois que le monarque leur avait abandonnées, et les gens de haute justice, grands pourvoyeurs de gibet, firent prendre et décapiter aux Halles trois cents des principaux conjurés, sans compter un grand nombre qui furent, à diverses fois, jetés à la Seine. *Le Flamand,* l'un des plus riches bourgeois et des plus influens parmi les conjurés, fut l'une des premières victimes que frappa la vengeance royale, sans égard pour le service signalé qu'il avait rendu à la couronne en détournant ses amis de l'attaque du Louvre.

Les oncles du roi exercèrent de sanglantes représailles et inscrivirent en tête de leur liste de mort l'avocat-général au parlement, Jean Desmarets, qui était l'idole du peuple et de la bourgeoisie. Arrivé au pied de l'échafaud, ce vénérable vieillard refusa de crier merci au roi : « Non feray, » dit-il, je n'eus jamais la moindre volonté de l'offenser; j'ai eu l'honneur » de servir le roi Charles, son père, le roi Jean, son aïeul, et le roi » Philippe, son grand-aïeul; ils ont tous estimé la fidélité de mes services, » et si celui-ci avait la connaissance qu'il aura quelque jour, je n'aurais » pas maintenant une telle récompense. »

Après ces supplices qui frappèrent d'effroi toute la ville, les hérauts ordonnèrent, de par le roi, que tout le peuple, hommes, femmes et enfans, eussent à se trouver dans la cour du palais; là, le roi étant monté sur un théâtre élevé et toutes les avenues étant gardées par des gens de guerre, Pierre d'Orgemont, son chancelier, déclara que le roi était résolu de continuer sans relâche « la sévérité de sa justice, afin que la punition » de Paris fût aussi exemplaire que son crime. » La terreur s'empara de cette multitude entourée de partisans à gages et de soldats bretons; chacun se prosternant, cria *miséricorde et merci!* Le roi, enfin, parut se laisser attendrir, et commua les châtimens à venir en amendes pécuniaires; dès lors, il n'y eut plus que les riches qui fussent coupables; on les faisait venir l'un après l'autre dans le conseil, où ils étaient condamnés à de très grosses sommes qu'il fallait payer sans délai.

Ainsi l'insurrection fut momentanément étouffée. Pendant près de trente ans le corps des municipes cessa d'exister, et Paris fut civilement et militairement sous l'autorité du grand-prévôt; mais ce régime de terreur devait avoir son terme; au milieu des dissensions intestines que suscitaient les ducs d'Orléans et de Bourgogne, les envahissemens des Anglais

et les querelles des Bourguignons et des Armagnacs, Charles VI dut souvent avoir recours au peuple de Paris, qui reconquit insensiblement une grande partie de ses droits et priviléges; en 1411, *le parloir aux bourgeois* fut rétabli et le corps des prévôt et échevins reconstitué; mais Charles ne put rendre également aux bourgeois les titres sur lesquels leurs droits étaient fondés; il s'était commis pendant l'interruption du gouvernement municipal des désordres irréparables dans les archives qui avaient été presque entièrement détruites ou dissipées. Il fallut, pour remédier à ces désordres, travailler à une ordonnance générale qui pût servir de règle dans l'administration de la police et de la justice municipale. On tâcha, autant qu'il fut possible, de rassembler les chartes, les titres, les registres égarés; pour éviter les innovations dans le nouveau code, aux preuves par écrit furent réunies les preuves testimoniales; et des assemblées furent formées dans lesquelles on réunit tous ceux qui pouvaient donner des éclaircissemens sur cette matière importante. Ce fut ainsi, qu'après trois ans de soins et de recherches, on parvint à rétablir l'ancien droit de la ville, lequel fut rédigé dans une ordonnance générale, scellée du grand sceau, au mois de février 1415. Cette ordonnance était composée de près de sept cents articles, parmi lesquels on pouvait surtout remarquer ceux qui regardaient le commerce par eau, et la juridiction que la ville de Paris a toujours eue sur la Seine et sur toutes les rivières qui s'y jettent.

Le corps des officiers municipes, rétabli dans ses prérogatives et priviléges, s'occupa de nouveau des intérêts de la bourgeoisie et fit refleurir l'industrie, les arts et le commerce (1). Quarante ans plus tard, les bourgeois commerçans furent en état de donner à Louis XI, à l'occasion de son sacre, une fête brillante dont les auteurs contemporains nous ont conservé le souvenir. Sacré à Reims, le 15 août 1461, Louis XI arriva le 30 à Paris à l'hôtel des Porcherons, situé au faubourg de la Porte Saint-Honoré; il fit son entrée solennelle par le faubourg Saint-Denis; le prévôt des marchands et les échevins, vêtus de robes de damas fourrées de marte, vinrent à sa rencontre et lui offrirent les clés de la Porte-Saint-Denis. Arrivé devant l'église Saint-Lazare, le roi trouva un héraut monté à cheval, revêtu d'un habit aux armes de la ville, qui lui présenta cinq dames richement vêtues et montées sur de beaux chevaux caparaçonnés aux armes de la ville. Chacune de ces dames avait pour signe et pour nom une des cinq

(1) L'élection des officiers municipaux éprouva une suspension de plus de quatorze ans, pendant lesquels les Anglais furent maîtres de Paris, sous le règne de Charles VII. La dernière élection avant l'invasion des Anglais avait eu lieu le 12 juillet 1420; les bourgeois ne purent de nouveau être convoqués que le 23 juillet 1436.

lettres qui composent le mot Paris; elles représentèrent devant le roi une scène relative à la circonstance et aux personnages qu'elles jouaient.

En entrant par la porte Saint-Denis, le roi aperçut au dessus de la voûte, un grand navire argenté, représentant les armes de la ville; à l'avant et à l'arrière se voyaient deux personnages : *Justice* et *Équité*, qui jouèrent une scène en vers. A la hune du mât de ce navire on avait juché un homme couvert du manteau royal, qui se laissait conduire par deux anges.

Le roi, parvenu à la fontaine du Ponceau, y trouva un nouveau spectacle dont nous empruntons la description à un chroniqueur contemporain : « On y voyait des hommes sauvages qui se combattaient et faisaient » plusieurs contenances, et si y avait encore trois belles filles, faisant » personnages de *seraines toutes nues*, et leur voyait-on le beau tetin, » droit, rond et dur, qui était chose bien plaisante, et disaient de petits » motets et bergerettes, et près d'eux jouaient plusieurs bas instrumens, » qui rendaient de grandes mélodies, et pour bien raffraîchir les entrans » en ladite ville, y avait divers conduits en ladite fontaine, jettans lait, » vin et ypocras, dont chacun buvait qui voulait. »

D'autres spectacles furent donnés au roi, mais nous n'avons à parler que de ceux dont le corps de l'Hôtel-de-Ville avait fait les frais.

Arrivé à la fontaine des Innocens : « Des personnages moult richement » habillés jouèrent une scène représentant des chasseurs qui, accompagnés » de plusieurs chiens, poursuivaient une biche; l'aboiement de ces chiens, » le son des cors, faisaient *moult grand bruit.* »

Enfin, à la boucherie du Grand-Châtelet, on avait dressé un vaste échafaud d'où s'élevait la bastille de Dieppe (1), et quand le roi passa, des hommes qui représentaient les troupes royales assaillirent vigoureusement cette bastille et s'en rendirent maîtres; et ceux qui jouaient les rôles d'Anglais furent pris et *eurent tous les gorges coupées* (2).

Arrivé au Pont-au-Change, le roi y vit encore d'autres scènes; à son approche, l'air fut agité par le vol de deux cents douzaines d'oiseaux de toute espèce... etc., etc., (3).

(1) Le roi n'étant encore que dauphin (1443) prit sur les Anglais le fort de Dieppe.

(2) Les chroniqueurs contemporains ne disent pas si cette scène fut fictive ou réelle; quelle que soit la barbarie dans laquelle nos pères étaient encore plongés au quinzième siècle, nous avons quelque peine à croire à la réalité de pareils jeux scéniques.

(3) Les oiseleurs de Paris étaient tenus, lors de l'entrée des rois, de faire cette dépense, et à ce prix on leur permettait d'occuper, pendant les jours de fêtes, une place sur ce pont pour vendre leurs oiseaux.

Sous le règne de ce prince (Louis XI), Paris acquit une grande importance; le roi flatta les Parisiens en accordant de nouveaux priviléges à l'Hôtel-de-Ville, et en divisant la ville en quartiers, et ces quartiers en dizaines ayant chacune droit de bannière et d'élection d'un capitaine. Il décréta en outre que Paris serait à l'avenir un lieu d'asile où pourraient se réfugier, à l'abri de toute poursuite, tous les hommes poursuivis pour tout crime ou délit autres que le crime de lèze-majesté divine ou humaine. Par ce moyen, Paris vit accourir dans son sein tous les fugitifs que les guerres civiles avaient jetés hors de la ligne du devoir, et qui vinrent en foule se replacer sous la police des lois (1). La population de Paris s'en accrut si considérablement, que dans une revue générale des hommes d'armes que pouvait lui fournir *sa bonne ville*, Louis XI compta près de quatre-vingt mille citoyens, dont trente mille armés à blanc (2).

La municipalité de Paris n'était pas tellement indépendante que ses actes ne pussent être déférés au parlement; c'est ainsi que sous le règne de Louis XII, par arrêt du 9 janvier 1500, Jacques Piédefer, prévôt, et les échevins furent déclarés incapables de posséder à l'avenir aucune fonction, et condamnés à de fortes amendes pour avoir négligé de réparer convenablement le pont Notre-Dame, qui s'était écroulé le 25 octobre 1499, ainsi que les soixante maisons construites dessus. La cour avait pourvu au remplacement de ces officiers municipaux par ordonnance du 27 octobre, et avait confié les fonctions de prévôt à Nicolas Potier, général des monnaies, dont la nomination fut ratifiée aux élections du 16 août 1500.

Jusque vers le milieu du seizième siècle, l'histoire des officiers municipaux ne nous offre aucun fait remarquable; l'Hôtel-de-Ville ne se distingua que par la pompe des fêtes qui furent données aux princes, à l'occasion de leur mariage ou de leur sacre; mais vers le milieu de ce siècle, le prévôt et les échevins nommés sous l'influence des Guise, firent cause commune avec eux, et se signalèrent par leur sanglante participation aux guerres civiles et aux massacres qui épouvantèrent la France; l'histoire a associé le prévôt Marcel à l'empoisonnement présumé de Jeanne d'Albret; un écrivain du temps dit que : « La reine de Navarre fut menée sous cou-

(1) L'on vit accourir aussi un grand nombre de voleurs et de malheureux obérés de dettes qui ne tardèrent pas à se confondre au milieu de la population parisienne et à faire oublier leurs crimes passés.

(2) Le décret d'*asile*, rendu par Louis XI, est un des actes les plus habiles de ce prince; sa politique adroite assura ainsi sa prééminence sur les grands seigneurs du royaume, auquel il fut constamment en mesure de tenir tête grace au déploiement de forces que lui permettait de mettre à l'instant sur pied le développement rapide que Paris prit en peu d'années.

» leur de caresses, çà et là ez maisons des plus factieux, même de Mar-
» cel, prévôt des marchands, où ayant fait quelques banquets et tâté des
» confitures d'Italie, au retour, tomba malade au lit, duquel elle ne bou-
» gea jusqu'à ce que cinq jours après elle eût rendu son ame à Dieu. » Le même Marcel, quoique n'étant plus en fonctions, fut un des orateurs qui haranguèrent le peuple rassemblé en armes à l'Hôtel-de-Ville, dans la nuit à jamais infâme de la Saint-Barthélemi (24 août 1572). Jean Charron, prévôt en fonctions, le seconda de son mieux. A minuit, les bourgeois réunis à l'Hôtel-de-Ville, sous les ordres de leurs capitaines, prirent les armes et, au signal donné par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, se répandirent dans la ville portant partout la mort et le carnage. Un seul capitaine, dont le nom doit être légué aux gémonies de la postérité, Pezou, se vantait le lendemain d'avoir tué de sa main cent vingt protestans.

Nous n'avons point à tracer le tableau de ces orgies de sang, de ces saturnales princières, mais nous devons dire la part qu'y prirent les officiers municipaux. L'auteur des *Mémoires de l'état de la France sous Charles IX* s'exprime en ces termes : « Les commissaires, capitaines, quarteniers,
» dizainiers de Paris allaient avec leurs gens de maison en maison,
» là où ils croyaient trouver des huguenots, enfonçant les portes, puis
» massacraient cruellement ceux qu'ils rencontraient, sans avoir égard au
» sexe ni à l'âge, animés à ce faire par les ducs d'Aumale, de Guise, et de
» Nevers, qui allaient, criant par les rues : *Tuez, tuez, le roi le commande.*
» Les charrettes, chargées de corps morts, de damoiselles, femmes, filles,
» hommes et enfans, étaient menées et déchargées à la rivière, laquelle
» on voyait couverte de corps morts (1) et toute rouge de sang, qui aussi
» ruisselait en divers endroits de la ville, comme en la cour du Louvre. »

Et puis lorsque les massacres eurent cessé, Messieurs du parlement vinrent en aide aux assassins, et le 27 octobre 1572, le mannequin de Coligni fut pendu en place de Grève, *par arrêt*, entre Briquemaut et Cavagne (2); le roi et la reine sa mère voulurent jouir de ce spectacle; ils y assistèrent placés à une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville.

L'Hôtel-de-Ville prit part à la conspiration des ligueurs. En 1577,

(1) Il appert des comptes de la ville qu'il fut payé aux seuls fossoyeurs des Saints-Innocens *vingt livres*, par mandement du 13 septembre 1572, pour avoir enterré onze cents corps morts ez environs de Saint-Cloud, Auteuil et Challeau (Chaillot); les mêmes fossoyeurs avaient reçu, par mandement du 9 septembre, *quinze livres* pour avoir enterré les corps morts qui étaient ez environ du couvent de Nigeon (des Bons-Hommes).

(2) Le premier était militaire et âgé de 70 ans; le deuxième, maître des requêtes; ils avaient échappé aux massacres, ils furent découverts et livrés à la justice des gens à robe rouge.

Nicolas Lhuillier, prévôt des marchands, fut délégué par Henri III pour faire signer la formule du serment à la ligue à tous les habitans de Paris; le roi, en se plaçant à la tête des conjurés, avait espéré annihiler la puissance des Guise, mais ceux-ci avaient des agens secrets et dévoués qui tendaient plus au renversement de la maison de Valois qu'au triomphe de la foi catholique. Le peuple refusa en partie de s'associer à cet acte; car, dit l'Estoile : « Le 1er février 1577, les quarteniers et les dizainiers de » Paris allaient par les maisons des bourgeois porter la ligue et faire signer » les articles d'icelle. Le président De Thou et quelques autres présidens » et conseillers la signèrent avec restriction; les autres la rejetèrent tout » à plat, la plupart du peuple aussi (1). » En dépit de ces refus du peuple, les vrais ligueurs ne se tinrent point pour battus, et lorsqu'en 1587 Mayenne vint à Paris, il arrêta avec eux un plan de conspiration, qui consistait à s'emparer de nuit du grand et du petit Châtelet, de l'arsenal, du Palais, du Temple, de l'Hôtel-de-Ville qui devait leur être livré par les échevins des marchands; ce plan fut déjoué par la délation de Nicolas Poulain, l'un des membres du comité secret.

Un an plus tard le duc de Guise (12 mai 1588, journée des Barricades) plus heureux, après avoir abaissé devant lui l'orgueil royal du dernier des Valois, montait en vainqueur le perron de l'Hôtel-de-Ville, et se faisant le protecteur du monarque qu'il humiliait, disait au peuple qui l'accueillait par les cris de *vive Guise! C'est assez, c'est trop, messieurs, criez vive le roi!* Le soir, il donnait, *en son nom*, aux chefs de la garde bourgeoise, le mot d'ordre qu'ils n'avaient point voulu recevoir au nom du roi, et le lendemain il dédaignait de poursuivre hors des murs de Paris le monarque fugitif qui se retira d'abord à Saint-Cloud, et de là au village de Trapes, aux environs de Rambouillet (2).

A la suite de la journée des Barricades, le conseil des Seize (3) vint prendre place à l'Hôtel-de-Ville, nomma le cardinal de Bourbon gouver-

(1) *Journal de Henri III*, par l'Estoile.

(2) Ce n'est point ici le lieu d'établir les points de similitude que l'histoire offre entre 1588 et 1830; mais nous ne pouvons nous empêcher de montrer le dernier des Valois et le dernier roi de la branche aînée des Bourbons, abandonnant leur capitale à la merci du peuple vainqueur, fuyant devant la désaffection de leurs sujets.

(3) Ce conseil si fameux dans l'histoire de la ligue, ne fut d'abord composé que de cinq membres, Compan, Crucé, Lachapelle-Marteau, Louchard et Bussi-Leclerc, choisis par les Guise ou leurs agens, pour diriger les cinq quartiers en lesquels ils avaient divisé la ville de Paris. Quelques mois avant l'évasion du roi, les ligueurs avaient repris l'ancienne division des seize quartiers. Chaque quartier eut alors son chef; ces seize chefs formaient le conseil appelé le *Conseil des Seize*. Le lieu de séances, d'abord très mobile, ne fut fixé qu'après la fuite de Henri III; alors il s'identifia avec le corps municipal. (Dulaure, *Histoire de Paris.*)

neur de Paris, et lui fit rendre une ordonnance par laquelle il était dit : « qu'élection serait faite promptement d'autres nouveaux prévôt (1) et » échevins, sans observer les formes anciennes, pour éviter à longueur » de temps attendu la nécessité. »

Lachapelle-Marteau (2) fut élu prévôt a la pluralité des suffrages des bourgeois, et Compau l'un des échevins. Le conseil des Seize dominait donc dans le conseil municipal. Après l'assassinat des Guise, à Blois, ce conseil nomma, le 24 décembre 1558, le duc d'Aumale gouverneur de Paris, et au mois de février suivant créa le *conseil-général de la Sainte-Union* ou *des Quarante*, qui, composé de quarante personnes des trois états, la noblesse, le clergé, le tiers état, toutes élues par le peuple de Paris, choisit l'Hôtel-de-Ville pour le lieu habituel de ses séances (3).

Mais bientôt le conseil des Seize et celui de la Sainte-Union furent envahis par les agens du duc de Mayenne qui réduisit à douze le conseil des Seize, en faisant décapiter quatre de ses membres, et porta celui de la Sainte-Union à cinquante-quatre, en y introduisant quatorze nouveaux membres de son choix; plus tard enfin, novembre 1590, ce conseil fut dissous.

Écrire l'histoire des conseils tenant séance à l'Hôtel-de-Ville pendant les sept années où l'autorité royale fut méconnue, ce serait tracer l'histoire entière de ces scènes tumultueuses, où l'ambition et l'imposture jouaient les premiers rôles, en un mot, celle de la Ligue; tel n'est point notre but; nous nous bornerons à dire que le corps municipal ne resta, dès le principe, étranger à aucune des intrigues des Guise, et que désertant plus tard la cause de ces princes, ce fut le prévôt des marchands, Lhuillier ou L'Huillier, qui, d'accord avec le sieur de Brissac, rendit ou mieux vendit à Henri IV la ville de Paris (4). Le prévôt des marchands et les échevins accompagnèrent constamment ce prince pendant le jour de son entrée dans la capitale du royaume.

(1) Rapin, prévôt des marchands, connu par son éloignement pour la Ligue, et par son talent en poésie, fut forcé de fuir Paris; il avait été élu le 16 août 1587.

(2) Au mois de septembre 1588, Lachapelle-Marteau ayant été député aux états-généraux tenus à Blois, fut élu président du tiers-état.

(3) Ce conseil fut celui qui, de son autorité, conféra au duc de Mayenne le titre de *lieutenant-général de l'état royal et couronne de France.*

(4) Le jour même où Henri IV entra dans Paris, ayant fait venir, pendant son diner, un nommé Nicolas, homme jovial et facétieux, il lui fit cette question : « Que veux-tu » dire de me voir ainsi à Paris, comme j'y suis? — Sire, répondit Nicolas, on a rendu » à César ce qui appartient à César. — *Ventre saint-gris*, répliqua le roi, on ne m'a » pas fait comme à César, car on ne me l'a pas rendu à moi; on me l'a bien *vendu*. »

(*Journal de l'Etoile.*)

Henri IV maintint d'abord Lhuillier dans ses fonctions; mais peu de mois après maître Martin Langlois, conseiller du roi, fut nommé à l'élection prévôt des marchands et continué dans ses fonctions jusqu'en août 1598 · il se montra dévoué à la cause du roi, et soumis à toutes les volontés de la cour. Il en fut de même de ses successeurs. Le roi se montra du reste bienveillant envers sa bonne ville de Paris, et surtout envers MM. les prévôt et échevins. car c'est sous le règne de ce prince, ainsi que nous l'avons déjà dit, que l'Hôtel-de-Ville fut achevé.

Nous ne nous arrêterons point aux règnes de la famille de Bourbon, il faudrait entrer dans la description des fêtes données à ces princes par les bourgeois de Paris. dans lesquelles le prevôt et les échevins se firent un devoir de se surpasser de plus en plus en luxe et en magnificence, nous avons déjà dit les changemens qui survinrent à l'Hôtel-de-Ville, et comment ce magnifique bâtiment fut successivement embelli par les successeurs de Henri IV; nous avons hâte d'arriver à cette grande époque, où, prenant le titre de *Maison commune*, il redevint le parloir aux bourgeois. La grand' salle fut décorée des bustes de Marat et de Chalier; Hébert, dit le père Duchesne, et Chaumette, procureur de la commune, y déployèrent toute leur éloquence.

Dès 1789, la crise révolutionnaire s'annonça effrayante pour la royauté et la vieille aristocratie féodale; le 14 juillet, les électeurs de Paris, assemblés à l'Hôtel-de-Ville, rendirent une ordonnance qui fixait l'état de la milice bourgeoise et envoyèrent une députation auprès de Delaunay, gouverneur de la Bastille, pour lui demander des armes; le gouverneur refusa et, deux heures plus tard, le peuple a conquis la Bastille, et Delaunay, livré à la multitude, est égorgé sur les marches de l'Hôtel-de-Ville; de Flesselles, prévôt des marchands, essaie en vain de s'opposer aux sanglantes réactions auxquelles le peuple se livre envers les canonniers qui ont tenté de défendre la forteresse: de Flesselles tombe frappé d'un coup mortel. et les canonniers sont pendus à un réverbère au coin de la rue de la Vannerie (1).

Le 15, Bailly, réputé pour ses vertus et son patriotisme, est nommé maire provisoire de Paris; deux jours plus tard, Louis XVI, cédant au vœu du peuple, se rend à l'Hôtel-de-Ville, où Bailly le reçoit en lui présentant les clés, les mêmes qui avaient été présentées à Henri IV; Louis XVI accepte ce gage de paix, et y répond en prenant la cocarde

(1) L'on a attribué aussi l'exaspération du peuple contre le prévôt des marchands à ce qu'une lettre de lui au gouverneur de la Bastille, fut trouvée dans les poches de Delaunay

de la milice de Paris, et en reconnaissant Lafayette pour colonel-général.

Mais le peuple se confie peu à la parole royale: arraché à son long sommeil, il a ressaisi sa puissante souveraineté et veillera à sa conservation avec une vigilance toujours inquiète et parfois jalouse; il a l'œil sur les intrigues de la cour, et six jours sont à peine écoulés depuis l'instant où Louis XVI a arboré la cocarde de la milice parisienne, que Foulon, intendant du commerce, et Berthier, intendant de Paris, sont massacrés sur la porte même de l'Hôtel-de-Ville, comme complices de ces intrigues.

Les électeurs sentent le besoin de s'organiser, ils instituent un comité de police et militaire composé de soixante membres, le gouvernement est impuissant à s'opposer à cet empiétement de son autorité, Necker et le roi reconnaissent la toute-puissance de la commune; le premier en venant, le 30 juillet, rendre compte de l'arrestation de Bézenval, et le deuxième en se rendant, le 6 octobre, dans le lieu de ses séances, accompagné de toute sa famille, pour y déclarer que pour satisfaire aux vœux du peuple, il vient faire sa résidence dans la capitale; la commune est, dès ce moment, le vrai gouvernement, tout subit son influence, la cour tremble devant elle, mais intrigue toujours et justifie la mesure prise, le 21 octobre, de l'organisation d'un comité de *recherches*; enfin, le 10 mai 1790, la municipalité de Paris se constitue régulièrement, et Bailly est réélu à la place de maire, dont il abandonne bientôt les fonctions à Pétion, comme Lafayette cède les siennes à Mandat.

Des bruits sinistres circulent, et c'est en vain que Louis XVI écrit à la municipalité pour démentir la nouvelle de son départ, le conseil-général de la commune se déclare permanent; Pétion, devenu suspect et accusé d'orléanisme, est suspendu de ses fonctions, et la commune dirige elle-même le siége du château des Tuileries dans la journée du 10 août 1792; toutefois, Pétion avait demandé la déchéance de Louis XVI dont il avait dénoncé la conduite. A la suite de la journée du 10 août, un nouveau conseil-général de la commune est organisé et composé de trois citoyens par chacune des quarante-huit sections de Paris. C'est dans ce conseil que furent organisés les massacres des prisons du 2 septembre et jours suivans. Nous n'écrivons pas l'histoire de la révolution, nous nous bornons à signaler la toute-puissance de la commune. C'est dans son sein que se réfugièrent, le 11 thermidor an II, les deux frères Robespierre, Saint-Just, Lebas, etc., etc. La réaction sortit triomphante de la lutte, et soixante-dix membres de la commune, partageant le sort des députés que la Convention venait de livrer à la hache du bourreau, périrent comme eux le 12 ther-

midor; le 13, quinze autres membres et Dumas, président du tribunal révolutionnaire, éprouvèrent le même sort.

Dès ce jour, la puissance de la commune fut annihilée, le conseil municipal dut se renfermer dans le positif de ses attributions municipes.

Lors de l'organisation de la France en préfectures, l'Hôtel-de-Ville devint la résidence du préfet de la Seine, et nous n'avons plus, pendant trente ans, à enregistrer dans ses annales que l'historique des fêtes brillantes données successivement à Napoléon et aux princes de la branche aînée des Bourbons.

En 1830, le peuple se réveille de nouveau et reconquiert, avec son droit de souveraineté, la possession de sa *maison commune*: c'est à l'Hôtel-de-Ville que s'organisa la victoire, d'abord sous les ordres du général Dubourg, puis sous l'influence du nom de Lafayette, enfin sous la direction du gouvernement provisoire, si peu habile à conserver son autorité, si facile à accepter... des ordres, alors qu'il eût dû seul en donner.

C'est à l'Hôtel-de-Ville que le duc d'Orléans reconnaissant *en fait*, « que la violation des lois rend l'insurrection le plus saint des devoirs, » vint recevoir, des acclamations populaires, le droit d'accepter la couronne que lui décerna plus tard la chambre des députés. Un dernier cri populaire retentit dans l'Hôtel-de-Ville, au moment où le prince acceptait la *déclaration* de la chambre: « Vous venez de prendre des engagemens, faites » en sorte de les tenir, dit le général Dubourg, car si vous les oubliez, le » peuple qui est là, sur la Grève, saurait bien vous les rappeler. » Ces mots furent la dernière expression de la puissance populaire si rapidement annihilée. Depuis lors l'Hôtel-de-Ville n'a plus figuré, hors des fonctions municipes, dans l'action politique, que pour les fêtes données aux princes de la branche cadette.

EGLISE SAINT-ROCH.

Dans l'emplacement où plus tard Saint-Roch a été bâti, était l'hôtel Gaillon et deux chapelles fort petites, espèce de prébendes ou d'oratoires qu'on rencontrait fréquemment dans toutes les villes à l'époque du moyen-âge ; lieux saints ouverts à la piété des fidèles, qui, dans leurs courses ou dans leurs instans de repos, venaient y adorer Dieu. La première de ces chapelles, dont l'origine est complètement ignorée, se nommait *Sainte-Suzanne,* la seconde, consacrée aux *cinq plaies*, avait été construite en 1521 par les soins de Jacques Moyon, propriétaire de l'hôtel Gaillon. Ce pieux et bienfaisant étranger, Espagnol d'origine et réfugié en France, s'était chargé en outre de faire construire un hôpital pour tous les malades atteints des écrouelles, Français ou étrangers, soit dans son hôtel même, soit dans une autre partie du faubourg Saint-Honoré où se trouvait alors ce quartier de la ville. Paris était loin d'avoir pris un accroissement aussi considérable qu'aujourd'hui.

Les habitans de ce quartier désirant avoir une église principale et s'appuyant de l'approbation du neveu de Jacques Moyon lui-même, Étienne

Dinocheau, qui leur céda à cet effet, le 13 décembre 1577, et les deux chapelles et un emplacement assez considérable avec des jardins, sollicitèrent et obtinrent, le 13 août de l'année suivante, de l'official de Paris, d'élever une chapelle ou église succursale de Saint-Germain-l'Auxerrois qui devait rester métropolitaine. Le curé s'opposa à la décision de l'official, en objectant le vœu de construire dans ce même lieu un hôpital. Vain prétexte qui en déguisait de plus spécieux. Cette nouvelle église le privait en effet d'une partie de son revenu. Jacques Moyon mit fin à ces débats en choisissant, comme il s'en était positivement réservé le droit, dans un des autres faubourgs, un emplacement pour la construction de son établissement sanitaire. Le curé fut obligé de céder pour un moment; mais la question n'était point vidée. A lui se joignirent les chanoines et les marguilliers pour disputer encore au sujet du partage des produits entre eux et le nouvel établissement. Enfin, après trente ans de procès pour une affaire si peu importante en elle-même, et si fâcheuse par les raisons qui la firent naître, tout le monde fut d'accord. En 1587, une des chapelles devint donc église paroissiale. Plus tard, en 1622, malgré les vives réclamations du curé métropolitain, sans que cette fois il y eût de procès, elle fut déclarée tout-à-fait indépendante de Saint-Germain-l'Auxerrois.

La population de Paris devenant de jour en jour plus considérable, beaucoup d'églises furent trop petites pour contenir les fidèles. Il fallait ou augmenter le nombre des paroisses et des succursales, ou agrandir les édifices. Dans un espace aussi restreint, on ne pouvait établir une nouvelle église. Les habitans de la paroisse de Saint-Roch résolurent d'abattre la leur et d'en faire construire une plus vaste. Le roi et la reine Anne d'Autriche sa mère posèrent la première pierre de ce nouvel édifice le 28 mars 1653. Mais les guerres continuelles, les maladies épidémiques qui affligèrent Paris, et surtout le manque d'argent en retardèrent les travaux jusqu'en 1720.

Le financier Law, qui voulait parvenir à la charge de contrôleur-général des finances du royaume, converti par les exhortations de l'abbé de Tencin, abjura le protestantisme. Il entendit la messe et fit sa première communion à Saint-Roch sa paroisse. Cet homme, qui venait de créer une banque et de réformer pour un moment le système des finances si délabrées alors, donna, pour la continuation de la construction de l'église, la somme de 100,000 fr. en billets de banque, dont la valeur n'était point encore contestée comme elle le fut plus tard. Avec les secours de cette monnaie si fictive et si problématique, comme l'avenir le prouva, les travaux se continuèrent avec activité et l'édifice fut enfin terminé et achevé en 1740.

L'église Saint-Roch est située dans le deuxième arrondissement de Paris, dans la rue Saint-Honoré, entre les nos 296 et 298. Elle avait, sous l'empire et la restauration, pour succursale, Notre-Dame-de-Lorette; mais après son entier achèvement, elle fut à son tour déclarée indépendante et forme une nouvelle paroisse. Elle est entourée de maisons qui la masquent complétement de toutes parts, excepté du côté de la rue Saint-Honoré, fort étroite dans cet endroit, sur laquelle donne le portail.

Cette église fut commencée sur les dessins de Mercier et par les conseils de cet architecte; mais étant venu à mourir, il eut pour successeur Robert Cotte, homme distingué, mais qui ne sut pourtant point sacrifier à son art le mauvais goût qui commençait à régner alors. C'est à ce dernier que sont dus le plan et le dessin du portail, ouvrage majestueux, élevé au dessus de beaucoup de marches. Cet aspect de grandeur si bien en rapport avec la noblesse des idées religieuses, inspire au premier coup-d'œil des pensées de respect et d'adoratiou. Cet ouvrage magnifique ne fut point exécuté par son auteur lui-même, mais sous la direction de Jules-Robert Cotte son fils. Le portail a deux ordonnances, l'une dorique et l'autre corinthienne. Cette dernière est surmontée d'un frontou assez remarquable, sans qu'on ait observé l'harmonie nécessaire. Les ordonnances ainsi superposées sont surmontées d'un frontispice qui manque d'étages lorsque sa forme semble en indiquer deux. En effet, l'édifice, dont la hauteur n'est point ordinaire, paraît trop uniforme et laisse à désirer précisément ce que l'auteur indiqua, mais n'exécuta point. Au premier coup-d'œil, il est très facile de remarquer ce défaut : comment l'architecte, homme d'un mérite distingué, ne s'aperçut-il point de cette imperfection et de cet oubli impardonnables? Avant la révolution, on avait ajouté à l'architecture du portail divers ornemens de sculpture. Deux anges adorateurs avaient été placés de chaque côté de la croix qui dominait le portail et qui lui servait d'amortissement. C'est ce qui terminait l'ordonnance corinthienne. Au dessus de l'ordonnance dorique, on voyait se dessiner deux groupes qui représentaient chacun deux pères de l'Église latine. Tous ces ouvrages de sculpture étaient de Francin. Les candélabres, les guirlandes, les trophées et tous les autres ornemens étaient dus à Monteau. Tous ces accessoires ont été supprimés à la révolution et n'ont point reparu.

L'intérieur de l'église ne répond point à la pensée qu'on s'en était formée, ni à la grandeur du portail. La voûte, assez élevée dans son milieu, mais trop basse sur les côtés, diminue l'effet produit par l'architecture extérieure. Ce monument est divisé en cinq parties distinctes. La nef, le chœur, la chapelle de la Vierge, la chapelle de la Communion, aujour-

d'hui de l'Adoration, et enfin la chapelle du Calvaire. Chaque partie de cette église a des caractères différens. Partout sont prodigués et les effets et les changemens; il n'y règne aucun ensemble, aucun ordre, aucune harmonie; l'œil est à chaque instant dérangé par la vue d'un objet nouveau; les formes trop variées ne permettent de se reposer sur rien; cette confusion dénote une intention bien positive: sans doute l'architecte voulut exciter l'imagination plutôt que le respect, le plaisir plutôt que le recueillement si bien inspiré par nos vastes, nos imposans, nos majestueux monumens gothiques, mais il a manqué son but. La nef et le chœur, qui sortent de l'ordre dorique, n'offrent rien de remarquable; on y voit deux statues fort ordinaires, l'une représentant saint Augustin, et l'autre saint François-de-Sales, cette dernière est de M. Sajou. Dans la première chapelle en entrant, à gauche, est un tableau de moyenne grandeur représentant Jésus-Christ entouré de ses douze apôtres: quoique cette composition pèche par le coloris qui est presque sans ton, elle n'est pourtant point sans mérite. La tête de saint Pierre à genoux aux pieds du Christ et l'entourant de ses bras, comme le lierre ceint un arbre, est pleine de noblesse et d'énergie; sa pose est belle et indique une grande connaissance de l'art et place son auteur au rang des bons peintres de cette partie du dix-neuvième siècle. L'autel est orné de chaque côté de deux immenses tableaux de vingt-deux pieds de hauteur; à gauche, celui de saint Denis prêchant la foi dans les Gaules, peint par M. Vien; l'autre, à droite, représente la maladie des Ardens. Ce dernier est dû au pinceau de M. Doyen.

La chapelle de la Vierge, dont la forme circulaire est couronnée d'une coupole représentant l'Assomption de la Vierge, peinte par Pierre, a été érigée en 1709; en entrant, sur les parois de chaque côté, sont placés deux immenses tableaux; à droite, Jésus-Christ ressuscite la fille de Zaïre; il a été donné à Saint-Roch par M. Delorme son auteur, en 1817. A gauche, Jésus-Christ chasse les vendeurs du Temple; sur la figure du Christ, on voit percer un peu de colère, défaut capital: les traits du Fils de Dieu ne doivent jamais être altérés par les passions humaines. Qui ne se rappelle l'Archange terrassant le dragon, sans colère, même après un long combat? L'autel est surmonté d'une scene de l'Assomption, sur les dessins de Falconnet. Marie est agenouillée et inclinée; un ange lui montre une gloire céleste: les rayons longs et inégaux qui l'environnent et la composent, véritable décoration de théâtre, l'ange prêt à s'envoler, soutenu, non par ses ailes, mais par un gros massif de nuages, donnent à l'ensemble de cette composition quelque chose de lourd et même de grotesque.

La chapelle de la Communion, moins grande que celle de la Vierge, à

la suite de laquelle elle est placée, représente, sur sa coupole, le Triomphe de la Religion, par Pierre. La simplicité de cet ouvrage contraste avec les autres sujets si emphatiques que nous avons décrits plus haut, et semblait indiquer la marche à suivre dans le reste de la décoration. Il y a quelques années, sur chaque côté de l'autel, s'élevait un groupe d'anges inclinés vers le tabernacle comme pour l'adorer: le tabernacle trop rabaissé et la disproportion visible et des adorateurs et de l'objet adoré, rendaient ce groupe, dû à Paul Slodtz, si peu harmonieux, si peu supportable, que l'œil le moins exercé ne pouvait s'y arrêter long-temps; rien dans cette composition ne rachetait cet ensemble de mauvais goût. Toute cette partie a été changée. M. Olivier, curé de Saint-Roch, a fait arranger cette chapelle qui prit alors le nom de chapelle de l'Adoration. L'autel représente l'arche sainte, telle qu'elle existait dans le temple de Jérusalem. Cette arche d'alliance, dorée dans toutes ses surfaces, est soutenue par douze pieds tournés et recouverts dans quelques parties de cercles dorés, six à droite et six à gauche; ces douze pieds sont l'emblême des douze commandemens de Dieu. De chaque côté, deux petites tablées appuyées sur des têtes de chérubins, image des tables des pains dans le temple des Juifs, y ont été ajoutées. L'autel est traversé dans toute sa longueur par deux rouleaux dorés comme le reste, disposés pour le transporter; deux chérubins sont placés au dessus comme pour en garder l'entrée. L'arche d'alliance, dans les temps de malheurs et de calamités, etait portée à bras dans des lieux de sûreté, nul homme ne pouvant y toucher sans crime ni sacrilége. A côté de cette chapelle, on a placé un tableau de Champ-Martin : c'est saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert; un autre de Bellay : c'est un saint Sébastien donné à l'église en 1807.

Enfin, à l'extrémité de l'édifice, est située la chapelle du Calvaire. Le massif et la solidité des piliers et de toute la construction, la voûte basse et sombre, l'obscurité presque absolue et le silence profond qui règnent dans cette partie du monument font naître dans l'ame une impression respectueuse. Au dessus de l'autel, dans une niche éclairée dans le fond par une ouverture cachée, ce que les architectes appellent jour céleste, s'élève une croix où le Christ est suspendu; à ses pieds la Madeleine pleurant est agenouillée: c'est le Calvaire vu de loin dans son extrémité. Sur le premier plan sont couchés des soldats romains veillant sur le lieu de l'exécution, ensuite on aperçoit des troncs d'arbres et des plantes au milieu desquels le démon, sous la forme d'un serpent, se glisse. Au bas de la montagne, plus avant, Falconnet représenta le lieu du supplice avec tous les instrumens de mort et de tortures. Au milieu s'élève l'autel, tombeau antique en marbre bleu, couleur qui donne une teinte plus sombre à toute

la chapelle. Au milieu du tabernacle, on aperçoit une colonne antique tronquée; les instrumens de la Passion sont groupés autour de ce morceau mortuaire. Toutes les figures et la niche qui domine l'autel sont dues au ciseau de Michel Anguier; à droite, on a ajouté une scène sépulcrale; de chaque côté se dressent de vastes rochers, au milieu desquels apparaît l'ouverture d'une grotte assez profonde dont l'entrée, de chaque côté, est ornée de groupes en rondes-bosses d'une grandeur plus que naturelle : c'est Jésus-Christ descendu de la croix, enseveli et mis au tombeau par les saintes femmes et quelques-uns de ses disciples. Toute cette partie a été sculptée par De Seine en 1807; au dessus de cette portion de la chapelle est inscrit : *Douzième et dernière station*. Dans toutes les autres chapelles qui environnent la nef et le chœur, les autres onze stations sont indiquées par des bas-reliefs et par plusieurs petits tableaux tirés de la vie de Jésus-Christ; deux de ces petites prébendes sont décorées de deux tableaux faits et donnés, dit-on, par une jeune fille du sang royal de France, ouvrages pleins de fraîcheur et de graces; le premier, à gauche en entrant, représente saint Joseph soutenu par la Vierge; le second, à droite, est une sainte Cécile. La chaire, qui a été faite sur les dessins de Challes, en face d'un tableau moderne de Jésus-Christ sur la croix, est une des plus belles des églises de Paris.

Avant la révolution, on avait déposé à Saint-Roch plusieurs tombeaux de grands personnages qui ont été détruits en 1792; une partie seulement des inscriptions a été conservée. On y remarquait entre autres celui d'Antoinette Lagarde, marquise Deshoulières, auteur de plusieurs poésies fugitives, morte en 1694; ceux de Falconnet et de Michel Anguier, sculpteurs, qui avaient travaillé pour cette église; enfin, celui de Pierre Corneille, le père de la tragédie en France. Il n'y avait point d'épitaphe. L'érection d'une table de marbre avec une inscription sur laquelle sont inscrits tous les titres de gloire et d'immortalité de ce grand homme, posée le 10 août 1821, est due aux générosités du duc d'Orléans, roi des Français aujourd'hui. C'est M. Legrand qui avait conçu le dessein d'ouvrir une souscription pour réparer cette espèce d'abandon; cet architecte s'adressa au duc d'Orléans, qui à lui seul se chargea de toutes les dépenses.

Ce fut devant Saint-Roch que se posta l'état-major des troupes commandées par Bonaparte dans le soulèvement des sections de Paris contre la Convention, le 13 vendémiaire an IV (28 octobre 1795). Dans la bataille, qui dura toute la nuit jusqu'à sept heures du matin, le portail de l'église éprouva de graves dommages par le feu constant de l'artillerie; l'église, encombrée de morts et de blessés, fut transformée en ambulance. Dans cette même affaire, les colonnes du Théâtre-Français avaient été presque toutes brisées.

Cette église, après la révolution de 1830 et après la suppression de Saint-Germain-l'Auxerrois, est devenue paroisse royale; aujourd'hui l'ancienne paroisse royale ayant été rendue au culte, on ne sait si cette dernière perdra cette prérogative. Saint-Roch était du reste autrefois l'église paroissiale des ducs d'Orléans. Le curé, très curieux de l'embellissement du monument qu'il dessert, l'a fait restaurer dans toutes ses parties. C'est aujourd'hui la réunion des amateurs de musique; à chaque fête solennelle, la foule se presse pour assister à l'office comme à une représentation d'opéra; le chœur est presque entièrement encombré d'instrumens de musique et de chanteurs; c'est un orchestre complet. Cette église, qui par ses formes paraît très mondaine, ne perd rien de sa coquetterie par cet appareil plus mondain encore que ses formes. Serait-il nécessaire et plus politique, dans ce siècle, de parler aux yeux autant qu'à l'ame, de charmer les oreilles par une musique brillante plutôt que d'attendrir les cœurs par les notes graves du chant grégorien; seulement il eût été plus convenable de ne rien exagérer, de suivre les formes anciennes en les modifiant. Quoi qu'il en soit, M. Olivier attire la foule aux cérémonies religieuses; sans doute que les émolumens et le casuel n'y perdent rien.

MAUGARS.

EGLISE NOTRE-DAME.

I.

Le berceau de Paris a été, comme on sait, l'île de la Cité ; la ville s'est ensuite déroulée lentement à travers les siècles sur les deux rives de la Seine : ni les désastres, ni les révolutions n'ont retardé son progrès. Comme une patiente et vigoureuse forêt, elle a envahi, escaladé, brisé successivement les enceintes de murailles dont les rois l'entourèrent pour la rançonner. Enfin, elle a acquis son immense développement actuel ; mais elle ne s'y arrêtera point ; elle semble y puiser chaque jour des semences qui vont germer autour d'elle, et de nouvelles forces pour l'étendre encore.

La première église chrétienne de l'antique Paris, fut-elle fondée dans la Cité? En quel endroit? Quel était son nom? Ce sont là des questions semées d'obscurité, sur lesquelles les historiens de Paris ont beaucoup écrit, sans que la certitude ait jailli de leurs controverses.

Plusieurs historiens considèrent Saint-Denis-du-Pas (1), qui occupait

(1) Cette petite église, située derrière Notre-Dame, dans l'ancien emplacement du jardin de l'Archevêché a été démolie en 1813 pour l'agrandissement de ce jardin. Le surnom de Pas lui fut donné parce qu'un chemin étroit la séparait de Notre-Dame. (V. Gilbert, *Description historique de l'église métropolitaine de Paris*, 1820).

autrefois la pointe orientale de l'île de la Cité, comme la première église de Paris, et ils ont prétendu qu'elle avait été fondée par saint Denis lui-même, dans le troisième siècle (vers l'an 257 de J.-C.); mais il paraît impossible d'admettre cette opinion, qui n'est appuyée par aucun document historique et que le martyre infligé à saint Denis, au milieu même de *Lutèce*, contredit assez. Cette petite église, d'une très haute antiquité, avait été probablement construite par les fidèles long-temps après la mort de saint Denis, pour honorer sa mémoire ou le lieu de son martyre.

Le christianisme ne commença à retrouver la paix que sous le règne de Constantin, dans le quatrième siècle (en 313). C'est de la fin de ce siècle, l'an 375, pendant le règne de l'empereur romain Valentinien Ier, que date, selon les historiens, la construction de la première cathédrale de la cité parisienne.

Elle était placée sous l'invocation de saint Étienne, premier martyr et patron de Saint-Denis, et située du côté méridional de l'église actuelle, peut-être même sur une partie de l'emplacement de cette dernière.

Saint Germain, ayant été élevé à l'évêché de Paris, en 555, obtint du roi Childebert, fils de Clovis, converti, comme son père, à la foi catholique, la restauration de l'antique cathédrale. L'édifice de Saint-Étienne ne suffit pas long-temps à l'affluence du clergé et des fidèles d'une ville dont Clovis avait fait sa capitale.

Une nouvelle basilique, dédiée à sainte Marie, mère de Dieu, fut alors bâtie par le roi Childebert, près de la pointe orientale de l'île, sur les ruines antiques d'un temple ou d'autels en plein vent, dédiés à Jupiter, Ésus et Vulcain, par les marchands bateliers de Paris (1).

Il paraît, d'après Fortunat (2), évêque de Poitiers et poète contemporain, que la nouvelle église était d'une grande magnificence. Elle était embellie de trente colonnes de marbres et de riches vitraux. Childebert,

(1) Ces débris furent vraisemblablement employés dans la construction de la nouvelle église. En creusant au milieu du chœur de l'église actuelle, on découvrit le 16 mars 1711, neuf pierres carrées, sur lesquelles se trouvaient des sculptures et des inscriptions romaines. Sur l'une de ces pierres on lit:

Tib. Cæsare Aug.
Iovi optimo maxumo
Nautæ Parisiaci
Publicè posuerunt.

En 1789, ceux de ces bas-reliefs qui présentaient le plus d'intérêt ont été transportés au Musée des Petits-Augustins (actuellement l'École des Beaux-Arts), où ils doivent se trouver encore.

(2) *De Ecclesiâ Parisiacâ*, t. II, lib. II, p. 479

pour procurer plus de lustre et d'éclat aux cérémonies religieuses, l'avait dotée de revenus considérables.

On voit par ces détails que la première basilique consacrée à Notre-Dame était entourée de plusieurs petites églises, 1° à gauche, Saint-Étienne; 2° derrière, Labsyde, Saint-Denis-du-Pas, déjà dit; 3° enfin, à droite du côté du cloître, il a existé une petite église servant de baptistère, appelée Saint-Jean-le-Rond, démolie en 1748.

« Le plus ancien titre, dit Gilbert (p. 20), où il soit fait mention de » l'église Saint-Jean-le-Rond, est un acte de 1124, concernant les fonctions » qu'avaient à remplir les deux chanoines qui desservaient cette église. » L'auteur de la *Description de l'église de Paris* (p. 308), dit qu'elle existait dès l'an 900 : il n'indique aucun titre qui en parle.

Suivant l'abbé Lebœuf (*Histoire du diocèse de Paris*, t. I, p. 19), le bâtiment de cette église portait le caractère de l'architecture du treizième siècle. Ceci est en contradiction avec la mention rapportée par Gilbert, et il est probable ou que l'abbé Lebœuf se trompe, ou que l'église destinée spécialement au baptistère aura été reconstruite après l'édification de la basilique actuelle, qui date de la fin du douzième siècle.

Les deux principales églises primitives, Saint-Étienne et Notre-Dame, répondirent aux besoin du culte jusqu'à la fin du douzième siècle. A cette époque, les souffrances sociales devenues intolérables et plusieurs grands événemens avaient agi fortement sur les hommes et donné *un essor* inoui au mouvement des peuples et au zèle religieux.

Les deux premières croisades s'étaient terminées après des torrens de sang répandus par la conquête du tombeau du Christ (1099 et 1145). L'exaltation qui précipitait l'Europe entière sur la terre d'Asie, revêtait cet héroïsme et cette élévation chevaleresque, sans exemple, dont saint Louis a été la merveilleuse personnification. Toute la chrétienté était enflammée de la même ardeur ; nulle œuvre ne paraissait trop vaste, nul effort et nul dévouement trop grands pour honorer Dieu et assurer le triomphe de la foi. Ce puissant paroxisme de l'imagination humaine en Europe, a marqué son passage par la création des hardis monumens des onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles, dont la grandeur, l'élégance et la légèreté ont révélé à l'architecture des routes jusqu'alors inconnues.

Vers l'année 1161, Maurice de Sully (1), soixante-douzième évê-

(1) Maurice prit le nom de Sully, du lieu de sa naissance, situé sur le bord de la Loire. Il était d'une famille obscure, mais il s'éleva par son opiniâtreté et ses talens. Il fut d'abord chanoine à Bourges, puis à Paris, où il acquit une grande renommée

que (1) de Paris, conçut le projet de faire reconstruire l'église Notre-Dame sur un nouveau plan et dans des proportions appropriées aux besoins et aux sentimens religieux de son époque; secondé par la libéralité des fidèles, il fit abattre l'ancienne église, bâtie par Childebert, et jeta les fondemens de celle qui existe aujourd'hui.

La première pierre du nouvel édifice fut posée en 1163 par le pape Alexandre III, réfugié en France (2). Le grand autel fut consacré le mercredi d'après la Pentecôte de l'an 1182 par Henri de Château-Marçay, légat du saint-siége, et par Maurice de Sully, et il paraît qu'en 1185, la construction de l'église ou au moins celle du chœur était assez avancée pour qu'on pût y célébrer l'office divin.

Maurice de Sully, malgré son activité, n'eut pas le bonheur de terminer son œuvre. Il mourut le 11 septembre 1196. Son successeur, Eudes de Sully, animé du même zèle, continua les travaux sans interruption depuis 1196 jusqu'en 1208, époque de sa mort. L'édifice a été terminé par Pierre de Nemours et ses successeurs.

La nef et la façade, dont la construction est postérieure à celle du chœur, furent achevées, à ce qu'on présume, vers le commencement du treizième siècle, sous le règne de Philippe-Auguste (de 1200 à 1223). La statue de ce roi était la dernière des vingt-huit qu'on voyait avant 1793 dans la galerie dite des rois, au dessus des portiques.

En 1218, on abattit la vieille église Saint-Étienne, qui obstruait une partie de la nouvelle église du côté méridional.

Le portail latéral méridional fut commencé le 12 février 1257, par les ordres de Regnault de Corbeil, évêque de Paris (3).

Philippe-le-Bel employa, cinquante ans plus tard (en 1312 ou 1313), à la construction du portail du nord, une partie du produit des biens confisqués sur les Templiers, dont il venait de supprimer l'ordre, et dont le grand-maître fut brûlé sur la place Dauphine.

par ses prédications. Le siége épiscopal étant devenu vacant, les électeurs, partagés d'opinion, remirent leur choix à trois d'entre eux. Maurice était du nombre: il fit ce que Sixte-Quint imita depuis, il se donna sa voix et les deux autres acquiescèrent.

(1) Le siége de Paris n'était alors qu'un simple évêché suffragant de Sens.

(2) Alexandre III fut obligé de se retirer en France après s'être vu enlever le pouvoir pontifical par l'usurpation du cardinal Octavien son concurrent (surnommé Victor III). (De Potter, *Histoire du Christianisme*, t. VI, p. 28[illegible].)

(3) On lit encore sur le soubassement, à quatre pieds de terre, l'inscription, en caractères gothiques, qui constate la date de cette construction et qui se traduit ainsi « L'an du Seigneur 1257, le second des ides de février, ce portail a été commencé en » l'honneur de la sainte mère du Christ, pendant la vie et par les soins de maître » Jehan de Chelles, architecte. »

La petite porte située non loin du portail septentrional, en allant vers le chœur, et nommée porte rouge, est due à la libéralité de Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne (en 1419).

Les bas-côtés de l'église (allées latérales à la nef) ne furent terminés qu'à la fin du treizième siècle (de 1280 à 1290).

Enfin, les chapelles situées autour du chœur datent pour la plupart du quatorzième siècle. On en a la preuve certaine par les actes de fondation de plusieurs d'entre elles. Celles de la nef ont été successivement dans la suite fondées par la piété des fidèles ou des corporations.

On avait placé autrefois sur une lame de cuivre attachée à l'un des piliers de la nef, une inscription en mauvais bouts rimés, contenant l'énumération des proportions de l'église, et qui, suivant la plupart des auteurs, se terminait par ces mots : *Le tout fondé sur pilotis, aussi vrai que je le dis.* D'autres, au contraire, ont prétendu que l'inscription portait : *sans pilotis.* Cette dernière version est bien préférable, car elle est d'accord avec la vérité. Dans les diverses fouilles faites, notamment en 1699, 1759 et 1774, pour les réparations de l'église, on a constaté que les fondemens reposaient sur un fond de *terre franche* et étaient liés avec un mortier d'une dureté égale à celui des Romains.

L'église Notre-Dame, commencée vers 1163 et terminée dans le quatorzième siècle, a été l'ouvrage de deux siècles; il parait même que certaines parties de l'édifice étaient encore inachevées sous le règne de Charles VII, car ce prince donna, en 1447, le revenu de la régale (1) durant la vacance du siége épiscopal de Denis-du-Moulin, pour *le bâtiment de l'église.*

Placée au cœur du vieux sol de la Cité, Notre-Dame a ressenti le contre-coup de toutes les grandes émotions dont la capitale a été agitée

En 1793, elle a été saccagée dans le moment le plus orageux de la fièvre révolutionnaire. Les statues ont été brisées et les autels renversés. Il fut décidé, par la fougueuse commune de Paris, que Notre-Dame serait convertie en un édifice républicain appelé *Temple de la Raison;* une fête fut instituée pour tous les jours de décade et remplaça les cérémonies catholiques du dimanche.

La municipalité se rendait dans le temple; on y lisait la déclaration des droits de l'homme, l'acte constitutionnel; on y racontait les nouvelles des armées et les actions d'éclat; la cérémonie se terminait par des morceaux de musique et des chants républicains.

(1) Droit appartenant aux rois de France, de percevoir les fruits de l'évêché vacant.

La première fête de la Raison fut célébrée le 20 brumaire (10 novembre 1793). Une jeune et belle femme représentait la déesse de la Raison. Elle était vêtue d'une draperie blanche; un manteau bleu-céleste flottait sur ses épaules; ses cheveux étaient recouverts du bonnet rouge; elle était assise sur un siége antique porté par quatre citoyens. Une procession de jeunes filles vêtues de blanc et couronnées de roses, précédait et suivait la déesse. Les bustes de Marat et de Lepelletier venaient ensuite; puis des musiciens, des troupes et toutes les sections armées. Après des discours et des hymnes, on se rendit à la Convention, qui fut entraînée et obligée de revenir avec le cortége au temple de la Raison.

Ces folles comédies se répétèrent dans toute la France; elles durèrent peu. Le culte de la Raison fut aboli au bout de quelques mois par la Commune elle-même, et remplacé par celui de l'Être-Suprême, qui tirait au moins de son principe, de la terrible puissance et de l'élévation du talent de Robespierre, son fondateur, une sorte de grandeur et de dignité. L'église Notre-Dame fut enfin rendue au culte en 1795. Depuis lors, malgré les révolutions, le culte antique n'y a plus été troublé, et le peuple, instruit par la liberté, n'a plus confondu la religion avec les passions de ses ministres.

En juillet 1830, Notre-Dame est devenue en quelque sorte la grande forteresse de l'insurrection parisienne. Le drapeau tricolore flotta sur ses tours dès le 28 juillet, et la cité resta au pouvoir du peuple. Le palais archiépiscopal fut seul envahi et saccagé.

En 1831, une imprudente provocation, dont Saint-Germain-l'Auxerrois avait été le théâtre, souleva une tempête qui devait accumuler des monceaux de ruines sur son passage.

L'église Saint-Germain-l'Auxerrois fut dévastée, abîmée. Le flot populaire inonda ensuite le palais de l'archevêché et, en moins de deux jours (13 et 14 février), ce palais était effacé du sol. Mais Notre-Dame fut respectée : la colère du peuple s'arrêta avec respect devant elle.

La destruction du palais archiépiscopal a produit aux alentours de l'église de notables changemens. On a converti en une promenade l'emplacement de ce palais, qui occupait avec ses dépendances toute la pointe sud-ouest de l'île de la Cité. L'église se trouve maintenant dégagée de toutes parts et suivie d'une vaste place, d'où l'œil découvre au loin le cours supérieur de la Seine

II.

L'histoire de l'architecture est en quelque sorte celle de la religion elle-même. Les primitives églises, simples et pauvres, comme les chrétiens qui

les élevaient, étaient une sorte de copie des catacombes romaines, le premier asile du culte chrétien.

Les formes arrondies des voûtes furent transportées ensuite dans la construction des églises, comme un touchant et naïf hommage rendu au berceau de la religion. On abandonna alors généralement le principe de l'architecture greco-romaine, qui exige que le chapiteau des colonnes soit surmonté d'un entablement composé de l'architrave, de la frise et de la corniche. La nouvelle architecture, en conservant la colonne greco-romaine, supprima l'entablement et posa l'arc à plein cintre sur les chapitaux. Ce style caractéristique des premières églises, a été appelé, selon les lieux, les climats et les espèces, lombard, roman, saxon, byzantin, et il se développa depuis les deuxième et troisième siècles jusqu'au dixième.

Alors l'influence des croisades, des arts arabes et de l'exaltation religieuse, donna naissance à l'ogive, qui est comme la jonction de deux mains suppliantes élevées vers le ciel. On poussa les piliers à des hauteurs prodigieuses. L'ogive, qui apportait à la voûte une nouvelle solidité, s'élança sur des supports hardis et légers. Les lignes montantes et aiguës, les pyramidions, les obélisques décorent l'extérieur des églises. Tel fut en France le caractère principal de l'architecture appelée gothique (1) qui alla se développant pendant les onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles, et qui nous a laissé tant de magnifiques monumens (2).

Le type du style gothique n'est pas resté partout le même, et il a reçu du goût des nations et souvent même de celui des architectes, des caractères particuliers. En Italie, par exemple, le gothique conserva généralement la colonne et le plein-cintre.

Les Maures et les peuples d'Orient s'approprièrent la nouvelle architecture et y ajoutèrent une profusion d'élégance et d'ornemens arabes, dont l'Alhambra est le modèle. Ce sont les applications plus ou moins prononcées de ce genre qu'on a nommées architecture sarrazine.

La cathédrale de Paris n'est pas un monument purement caractérisé; elle n'est pas une église romane, elle n'est pas encore une église gothique.

(1) C'est évidemment par un abus de langage qu'on a conservé ce nom à l'architecture des douzième, treizième et quatorzième siècles. Les Goths et les barbares n'avaient point apporté avec eux de style architectonique ; ils étaient obligés de confier en général leurs constructions à des architectes italiens. L'art appelé gothique est né du goût des architectes et de la fermentation des idées religieuses. D'ailleurs, la corruption du style greco-romain avait précédé en Italie l'arrivée des nations gothiques.

(2) La cathédrale de Bourges, commencée vers la fin du neuvième siècle ne fut terminée que cinq cents ans plus tard; celle d'Amiens a été bâtie vers 1229, celle de Reims vers 1210, celle de Strasbourg de 1015 à 1275.

C'est, selon l'expression de l'auteur du poëme de *Notre-Dame de Paris* (t. I, p. 254), un édifice de la transition. « L'architecte achevait de dres-
» ser les premiers piliers de la nef, lorsque l'ogive, qui arrivait de la croi-
» sade, est venue se poser en conquérante sur les larges chapiteaux ro-
» mans qui ne devaient porter que des plein-cintres ; maîtresse, dès lors,
» elle a construit le reste de l'édifice. »

Chacune des générations qui a contribué à la construction de Notre-Dame, y a véritablement laissé une empreinte distincte de ses idées. Ainsi, à l'extérieur, il n'y a aucune ressemblance entre le caractère de l'abside, toute *semée des délicatesses et de l'élégance gothiques du quinzième siècle*, et celui de la nef et de la façade qui, par leur massive carrure et leur gravité, rappellent le saxon et le roman, quoique, selon le temoignage de l'histoire, ces deux dernières parties soient les plus récentes et datent du treizième siècle (de 1200 à 1223). La construction intérieure est ramenée à des types uniformes, le roman d'abord et le gothique ensuite.

Ces diversités de style architectonique qui se rencontrent dans Notre-Dame ne choquent pas désagréablement ; mais à coup sûr la cathédrale serait un monument plus admirable et plus accompli, si le pur gothique du douzième siècle s'y développait sans mélange, comme dans la magnifique et incomparable nef de Saint-Étienne de Bourges.

La façade de Notre-Dame recevait autrefois une grande majesté d'un degré de onze marches dont elle était précédée et qui a disparu dans l'élévation progressive du sol de la Cité.

Elle s'ouvre d'abord par trois grands portails pratiqués sous de profondes voussures ogives (1) dont les contours sont semés de diverses sculptures.

Dans le tympan remplissant le fond du cadre ogive du portail du milieu, est représenté le Jugement dernier, partagé en trois divisions : 1° la Résurrection des morts ; 2° la Séparation des damnés et des élus ; 3° enfin, dans la partie la plus élevée du tableau, le Sauveur, assis sur son trône, entouré de deux anges, de la Vierge et de saint Jean-Baptiste. Au dessous du Christ et dans les compartimens du cadre les Supplices des damnés.

Le fond de ce tableau, comme celui de tous les tableaux des portails, était originairement doré ou peint, et les personnages enluminés de riches couleurs effacées par le temps.

Les contours des arceaux de la voussure du portail sont ornés d'une multitude d'anges, de prophètes et de saints, d'une sculpture assez peu correcte, mais empreints de la naïveté des vieux âges.

(1) Courbure en voûte.

Des ornemens de la même nature décorent les voussures des autres portails de la cathédrale et nous n'aurons plus à en parler. Nous arrêterons seulement l'attention sur ceux du portail septentrional qui sont d'un bon dessin et bien drapés.

Dans les niches des faces latérales du grand portail, se trouvaient douze grandes figures en pierre, représentant les douze apôtres. Ces statues, de même que celles des autres portails, ont été détruites par les révolutions.

La porte servant à fermer le portail que nous décrivons, était originairement de forme carrée. L'architecte Soufflot (contrôleur des bâtimens sous Louis XV) a supprimé cette disposition en 1771, pour agrandir l'ouverture et faciliter l'entrée du roi et des autorités les jours de cérémonie. Il a composé sa porte (assez malheureuse imitation du style intérieur des églises) de deux colonnes et de deux pilastres en arrière-corps supportant une ogive qui détruit une partie du tableau du Jugement dernier. Le Christ et la Vierge de Douleur, sculptés par Fixon, sur les dessins de Soufflot, dans le goût fade du temps de Louis XV, sont représentés sur les vantaux de la nouvelle porte.

A la droite du spectateur, sur le côté latéral de la façade, se trouve le portail Sainte-Anne. La statue de saint Marcel, évêque de Paris, l'un des patrons du peuple, en pierre noire et du plus ancien style de l'église, est placée sur le pilier du milieu de la porte (1). Le Saint foule aux pieds un serpent ailé (2). Dans la partie occupée par le fond du cadre ogive, on voit les premiers traits de l'histoire du Nouveau Testament, la brouille et la réconciliation de saint Joseph et de Marie, le prêtre Zacharie recevant à genoux la révélation de l'ange Gabriel, l'Annonciation, la Visitation, la Naissance de Jésus-Christ, l'Adoration des Mages et des Bergers. Au dessus de ces sculptures, la Vierge tenant son Fils sur ses genoux, et à ses côtés deux anges. Sur le même rang, à droite, est placé un roi à genoux que l'on croit être Salomon. A gauche, l'évêque Marcel, et près de ce dernier un personnage assis occupé à lire.

Dans le contour des arceaux de la voussure, le Père-Éternel, dans sa gloire, entouré de prophètes; plus bas, l'Agneau pascal, et au dessous Jésus-Christ environné d'anges et de saints.

Le fond du cadre ogive du portail gauche de la façade qui nous reste à décrire offre trois divisions : 1° six prophètes assis, portant de larges

(1) Cette statue fut la seule respectée en 1793.

(2) Saint Marcel, suivant la tradition, avait délivré Paris d'un énorme serpent; en commémoration de ce miracle, on a porté, jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, aux processions des Rogations, un énorme dragon d'osier.

bandes, sur lesquelles étaient écrits des passages de l'Écriture ; 2° la Mort de la Vierge ; 3° le Couronnement de la Vierge ; Jésus-Christ, accompagné de deux anges, est assis à ses côtés.

Le pilier central de la porte est occupé par une assez mauvaise statue de la Vierge, qui ne lui était point destinée, et qui y a été placée seulement en 1818.

Des bas-reliefs intéressans décorent ce portail. Ils représentent : les douze signes du zodiaque, sculptés sur l'une des faces des montans de la porte ; sur une autre face des mêmes montans, les travaux de chaque mois de l'année ; enfin, sur le pilier du centre, auquel est adossée la statue de la Vierge, les âges de l'homme et les saisons. La réunion de ces tableaux avait pour but de montrer les obligations auxquelles l'humanité a été astreinte depuis le péché d'Adam, dont on voyait autrefois la représentation autour du piédestal de la statue de la Vierge.

Les vantaux des portes des deux portails latéraux sont garnis d'ornemens en fer d'un travail des plus élégans et d'une admirable légèreté. Sauval (t. I, p. 371) est le seul des historiens de Paris qui entre dans quelques détails sur l'exécution de ces portes. Elles sont faites, suivant lui, depuis cent vingt ans (or, Sauval écrivait en 1660) et l'auteur aurait porté le nom de Biscornet. On remarque dans plusieurs endroits des têtes de bêtes à cornes que l'ouvrier y a gravées, dit-on, comme anagramme de son nom.

La tradition populaire, amie du merveilleux, a donné une autre explication à ce fait incertain. Suivant cette légende : « Un garçon serrurier » s'étant présenté pour être reçu maître, on lui confia pour son chef-» d'œuvre les portes de Notre-Dame à ferrer ; un pareil ouvrage était » bien au dessus de sa portée. Tout-à-coup le Démon lui apparut sous la » figure d'un homme, et lui offrit de faire son chef-d'œuvre s'il voulait » se donner à lui dans un certain temps, ce que l'ouvrier ne manqua pas » d'accepter ; et en effet, le lendemain les portes se trouvèrent ferrées, à » l'exception des deux du milieu que le Démon ne put faire, parce que le » saint-sacrement passe par là. Ainsi l'ouvrier se *trouva dégagé de sa pro-* » *messe* au Démon et fut reçu maître. » Et pour preuve, ajoute la chronique que c'est bien l'ouvrage du Démon, « c'est qu'il a mis son portrait » sur plusieurs des bandes du fer. »

La légende et l'explication hasardée de Sauval ne prouvent qu'une chose, la grande ancienneté des ornemens dont nous nous occupons et la difficulté d'en retrouver certainement l'origine. Ces ornemens sont tournés en *rinceaux* et ne datent certainement pas du temps du gothique. Ils remontent, par leur caractère, au roman pur et au grec-byzantin ; il est

donc très probable qu'ils ont appartenu à la première église bâtie par Childebert, et qu'on les a employés lors de la construction nouvelle.

Immédiatement au dessus des trois grands portiques, s'élève la galerie dite des rois, décorée autrefois de vingt-huit statues de quatorze pieds de hauteur, placées dans les niches d'entre-colonnement. Ces statues représentaient tous les rois de France, depuis Childebert jusqu'à Philippe-Auguste.

La galerie dite de la Vierge n'est autre chose que le couronnement et la balustrade de la galerie des rois.

La grande rose de forme complétement ronde était originairement encadrée dans des boudins et moulures dont les paremens ont été grossièrement détruits à l'époque de quelques réparations.

En s'élevant au dessus de la grande rose, les regards sont surtout frappés par une élégante galerie formée de colonnettes légères surmontées du trèfle ogive, dans le goût de l'architecture sarrazine. Cette décoration, du plus charmant effet, nommée galerie des colonnes, règne dans toute la largeur de sa façade et se continue sur chacune des quatre faces des tours.

Enfin, la façade est complétée par les deux grosses tours carrées de deux cent quatre pieds de hauteur, auxquelles on monte par trois cent quatre-vingts marches. Suivant le plan primitif, elles devaient se terminer à ce qu'il parait par des clochers en pierre et elles auraient eu une élévation totale de trois cents pieds.

Les proportions de la façade de Notre-Dame sont simples; l'ordonnance en est d'un goût original qui ressent comme une inspiration éloignée de l'art greco-romain. Les ornemens et les lignes montantes sont séparés par des parties lisses assez considérables et traversés par des galeries, espèces de grands emplacemens, par lesquels l'œil se trouve contraint à parcourir la façade horizontalement. Dans les églises purement gothiques, au contraire, les formes aiguës et pyramidales sont soigneusement conservées comme pour guider incessamment l'œil vers les demeures célestes et l'empêcher de se souvenir de la terre

Les tours possédaient autrefois une sonnerie considérable et fort estimée, détruite en 1792. On a conservé seulement dans la tour méridionale la grosse cloche appelée le bourdon, à laquelle Louis XIV et Marie-Thérèse d'Autriche avaient donné leur nom. Cette cloche pèse trente-deux mille livres, sa basse articule le son de fa-dièze de ravalement. Elle avait été démontée en 1794, dans la crainte qu'on ne s'en servît pour sonner l'alarme. Elle ne fut replacée qu'à l'occasion de la cérémonie du concordat, en 1802.

Sur le mouton, on lit ces deux vers léonins

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.

Comme le canon des Invalides, cette cloche a retenti depuis cinquante ans sous la main mobile des hommes, à l'occasion de toutes les grandes passions et de presque tous les événemens mémorables qui ont agité tant de fois Paris et la France. Elle a sonné les fêtes et la mort des rois, le tocsin de la liberté, de l'insurrection, de la terreur et de la guerre. En juillet 1830, sa grosse voix n'a cessé pendant vingt-quatre heures d'appeler Paris aux armes, et elle a aussi eu sa part dans la noble victoire du peuple. Pourtant elle se reposait à peine de fêter cette victoire d'Alger, dans laquelle la restauration avait cru trouver la conquête du despotisme et l'oppression du pays!

Côtés latéraux extérieurs. — En face de l'ancien emplacement de l'Archevêché, s'ouvre le portail méridional appelé portail Saint-Marcel, formant de côté la façade de la Croisée (1)

Le tympan du portique est décoré de cinq bas-reliefs d'une jolie sculpture, représentant les traits principaux de la vie de saint Étienne : 1° saint Étienne cherche à instruire les Juifs ; 2° il leur répond, un greffier écrit; 3° il comparait devant un homme assis coiffé du diadème ; 4° il est insulté, derrière lui, deux soldats armés de lances; 5° il est lapidé ; 6° il est enseveli par ses disciples.

Au dessus de l'histoire de saint Étienne, Jésus-Christ tenant d'une main un globe, donne de l'autre sa bénédiction; deux anges se tiennent à genoux à ses côtés. Ce portail, surmonté d'un pignon découpé à jour, de deux grandes roses, et flanqué de deux lanternes servant d'escalier, est purement gothique et de la plus grande élégance.

Le portail septentrional se recommande par la même forme, les mêmes mérites d'architecture et surtout par un bien meilleur état de conservation.

La Vierge, tenant l'Enfant-Jésus, occupe le pilier de ce portail. Dans le tympan du cadre ogive, plusieurs rangs de figures d'une moyenne grandeur, disposées de la manière suivante : 1° la Naissance de Jésus-Christ ; 2° l'Adoration des Mages ; 3° la Présentation au Temple, saint Joseph porte les colombes ; 4° le Massacre des Innocens ordonné par Hérode, auquel le Diable parle à l'oreille; *les soldats sont vêtus de cottes de*

(1) On appelle ainsi la nef transversale formant croix avec la principale nef.

nailles ; 5° la Fuite en Égypte. Dans le second rang, on a représenté l'histoire d'un homme (1) qui s'est donné au Démon ; — le pacte ; — les prières du possédé pour se délivrer ; — la rupture du pacte par la Vierge. Un sujet analogue est aussi figuré dans l'un des bas-reliefs du mur extérieur des chapelles du chœur. Plusieurs autres de ces bas-reliefs représentent des apparitions, des sortiléges et des traditions connus autrefois des Parisiens, et dont il ne reste plus de traces.

Les figures de ce portail, originairement peintes, ont été nettoyées en 1818.

A côté du portail septentrional, la Porte-Rouge, ainsi appelée parce qu'elle était peinte en rouge et dorée. Cette construction date de 1419.

Dans le fond du cadre ogive, Jésus-Christ et la Vierge couronnés par un ange. A droite et à gauche, deux autres personnages à genoux, l'un représentant Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, et l'autre, Marguerite de Bavière son épouse.

Les différentes voûtes de l'église Notre-Dame sont contrebutées à l'extérieur par vingt-huit grands arcs-boutans de quarante pieds chacun, et dix-huit petits de dix-huit pieds supportant la pousse des voûtes des galeries intérieures. Les piliers des arcs-boutans du chœur sont surmontés de pyramidions gothiques très délicatement travaillés et bordés de festons à jour. Il est probable que les pyramidions ont été ajoutés après la primitive construction, car les piliers de la nef, quoique d'une construction postérieure à ceux de l'abside, suivant la tradition historique, se terminent carrément, sans flèches ni pyramides.

Trois galeries extérieures forment des ceintures qui coupent ces lignes montantes et servent à circuler autour de l'église ; la première au dessus des chapelles ; la deuxième surmonte la galerie intérieure de l'église, et la troisième règne autour du grand comble.

Il y avait autrefois sur la plate-forme octogone du centre de la Croisée, une flèche ou clocher, couvert en plomb, lequel, menaçant ruine, a été abattu en 1793 ; sa hauteur était de cent quatre pieds au dessus de la plate-forme.

La couverture du grand comble est en plomb, et la charpente qui la supporte, complètement en châtaignier, est appelée la forêt.

(1) C'est, suivant une légende populaire, dans les treizième et quatorzième siècles, l'histoire d'un nommé Théophile, économe ou vidame d'un évêque. Cet homme ayant été chassé injustement par son maître, après avoir administré avec probité et talent, fut tellement exaspéré de se trouver pauvre et dépouillé, qu'il vendit son ame au Démon. La Vierge, qu'il invoqua, eut seule le pouvoir de le délivrer.

Interieur. — L'église Notre-Dame est bâtie en forme de croix latine. Elle a de longueur dans œuvre, c'est-à-dire depuis le portail jusqu'au mur de l'abside, trois cent quatre-vingt-dix pieds ; sa largeur est de cent quarante-quatre pieds d'une porte à l'autre de la Croisée. La voûte de la nef et du chœur s'élève à cent quatre pieds. Des doubles bas-côtés (ou nefs parallèles) règnent tout autour de la nef principale et du chœur ; enfin, vingt-neuf chapelles entourent l'église.

Les nefs sont soutenues par cent vingt grosses colonnes dans le style roman, surmontées de l'ogive évasée. Ces colonnes, ainsi que nous l'avons dit, sont évidemment la première partie construite de l'église, et elles étaient destinées à supporter le plein-cintre ; leur hauteur, jusqu'à l'extrémité du chapiteau, n'est que de vingt-quatre pieds ; elles reçoivent les nervures de la voûte des bas-côtés et de la voussure ouverte sur la nef ; la plate-forme de leur chapiteau, du côté de la nef, sert encore de base à trois colonnes minces, en faisceau, qui s'élèvent, le long des murs, à soixante et quelques pieds pour rejoindre la retombée des nervures croisées de la grande voûte.

Au dessus des bas-côtés règne une galerie qui n'est interrompue que par la Croisée, et forme ainsi, tout autour de la nef et du chœur, une sorte d'église nouvelle. C'est au balcon de ces tribunes qu'on exposait autrefois les étendarts pris à l'ennemi ; on les ôtait pendant la paix.

En 1693, le maréchal de Luxembourg vint à Notre-Dame pour assister au *Te Deum* chanté à l'occasion de la victoire de Mars ille. L'église était alors tendue d'un bout à l'autre de drapeaux conquis à Fleurus, à Steinkerke et tout récemment à Nerwinde. Le prince de Conti, fertile en bons mots, tenait le héros par la main et il dit, en écartant la foule qui encombrait la porte : *Place, Messieurs, laissez passer le tapissier de Notre-Dame.*

Au dessus des travées des galeries s'ouvrent les fenêtres de la nef, en forme d'ogive évasée.

Les vitraux de l'église, à l'exception de leurs trois roses, sont actuellement en verroterie blanche entourés d'un liseré bleu et jaune.

Autrefois la cathédrale était parée de magnifiques vitraux de couleur. Par un vandalisme et une aberration de goût incompréhensibles aujourd'hui, tous les vitraux ont été supprimés successivement à dater de 1741. La chapelle d'Harcourt possédait encore, il y a vingt ans, une très belle peinture sur verre représentant le Jugement dernier et les portraits des donateurs. Cet ouvrage, de la fin du seizième siècle, a été soustrait, à ce qu'il paraît, dans une prétendue restauration.

La grande rose de la nef, assez mal réparée en 1731, a quarante-deux pieds de diamètre. et celles des portails de la Croisée en ont quarante.

Le rond-point du milieu de la rose du midi était orné d'une belle peinture du Christ. Je ne sais quel archevêque l'a fait remplacer par ses armes, substituant ainsi cet insigne de sottise et d'orgueil, à la touchante figure de Jésus, l'emblème du dévouement, né dans une étable et mort pour l'humanité.

Rien de plus charmant pour l'œil que ces beaux vitraux des roses, qui semblent s'animer ou s'attrister avec la pureté ou la tristesse du jour, arcs-en-ciel mobiles comme les nuées, fleurs de diamant, d'azur, de pourpre et d'or, qui retrouvent dans chaque rayon de lumière une vie nouvelle et une éternelle beauté !

L'intérieur de l'église, obscurci par le temps, a été blanchi plusieurs fois, et notamment en 1728, 1780 et 1804, et on a détruit ainsi les peintures à fresque des murs et des piliers.

On a fait disparaître ainsi une multitude de peintures et d'ornemens de la plus grande richesse dont l'église était décorée systématiquement. Ces peintures étaient appliquées sur un enduit en pâte, et on en a découvert plusieurs fois la trace, notamment en 1819, dans la nouvelle chapelle de la Vierge, derrière le chœur. Le tableau retrouvé représentait l'apothéose de saint Nicaise.

Qu'on se figure le spectacle grand et sauvage de la cathédrale, gothique dans son état primitif; ses portiques peints et dorés, décorés de leurs statues enluminées, la voûte d'azur étincelante d'étoiles d'or, les murailles et les piliers embellis de fresques, les brillantes couleurs des vitraux semant, dans la nef, un demi-jour religieux coloré de mille reflets; enfin, le clergé, tout étincelant de luxe et de puissance, officiant au milieu d'un peuple prosterné et recueilli.

La nef était ornée de diverses statues; contre le pilier d'entrée, à droite, il y avait la statue colossale de saint Christophe, haute de vingt-huit pieds, et à côté, celle de son fondateur, Antoine des Essarts, avec cette inscription : « C'est la représentation de noble homme messire An-
» thoine des Essarts, conseiller et chambellan du roi notre sire Charles VI,
» lequel chevalier fit faire ce grand imaige en l'honneur de monsieur saint
» Christophe, en l'an 1413. Priez pour son ame. »

A l'extrémité de la nef et à côté du dernier pilier de droite, se voyait aussi, avant 1789, la statue équestre du roi Philippe IV, dit le Bel, détruite en 1792 à coups de sabre, au milieu des vêpres, par les Marseillais. Enfin, sous la Croisée, adossé au mur, le cénotaphe du cardinal de Noailles et de l'abbé de Laporte, supprimé en 1804 lorsqu'on déblaya l'entrée principale du chœur.

Sous la tour septentrionale, près la porte de l'escalier, on remarque un

grand bas-relief en pierre, appliqué contre le mur, qui fixe souvent l'attention des curieux par son originalité, c'est la pierre du tombeau d'un chanoine nommé Antoine Yvert, mort en 1467.

Dans les compartimens séparant la nef des bas-côtés, s'ouvrent, sur le pavé de l'église, trois trappes en bois fermant les entrées de la grande cave pratiquée sous la nef en 1766 et 1767, pour la sépulture des chanoines, chapelains, chantres et les enfans-de-chœur de l'église.

Chœur. — Par sa déclaration du 10 février 1638, Louis XIII mit sa personne et son royaume sous la protection spéciale de la sainte Vierge (1). Il fit vœu, par la même déclaration, d'élever dans la cathédrale de Paris un autel digne de sa piété; la mort l'ayant surpris avant l'accomplissement de ce projet, il en recommanda l'exécution à son fils.

Louis XIV jeune, ne songea qu'à ses guerres, à ses maîtresses et à ses palais; mais, tombé dévot et vieux sous la férule des Jésuites, il se souvint enfin du vœu de son père.

Les embellissemens furent commencés le 29 avril 1699, sur les dessins de Mansard alors architecte du roi. L'autel ancien renfermé, suivant l'usage primitif, entre quatre colonnes de cuivre qui soutenaient des pentes et des rideaux; fut supprimé ainsi que les anciennes dispositions du chœur et on posa les fondemens du nouvel autel.

Les dessins de Mansard, devenu vieux comme son maître, n'ayant pas été approuvés généralement, restèrent inexécutés jusqu'à la mort de cet architecte. On abattit alors ce qu'il avait fait élever, et Robert de Costes fut chargé de la reconstruction de l'autel et de la décoration intérieure du chœur. Son fils termina ces embellissemens le 21 avril 1714

Le chœur, après avoir été fermé pendant quinze ans, fut rendu au culte à l'occasion de cette paix de Rastadt, suite de tant de malheurs, à laquelle Louis XIV ne devait pas survivre plus d'une année. Le *Te Deum* d'actions de graces fut chanté le dimanche 22 avril 1714.

L'autel était en marbre d'Égypte, forme de tombeau antique, orné de chaque côté d'anges et de chérubins en bronze doré.

Les piliers et les ogives du chœur furent en même temps couverts d'un revêtement en marbre rouge de Languedoc incrusté de marbre blanc, figurant des pilastres terminés par un plein-cintre. Cette décoration froide, qui contraste d'une manière si étrange avec le style de l'édifice, était ornée, en 1789, de trophées en plomb doré, dont heureusement le chœur est maintenant délivré.

(1) « Avant cela, dit Dangeau (15 août 1694), il était sous la protection de saint Michel, et plus anciennement sous la protection de saint Martin. »

La boiserie des stalles est fort remarquable. Les deux chaires épiscopales, d'une belle forme, sont du dessin de Vassé. Le lambris au dessus des stalles est décoré de bas-reliefs représentant les traits principaux de la vie de la sainte Vierge; ceux de droite, en entrant, ont été exécutés par Louis Marteau, et ceux de gauche, par Jean Nel, sur les dessins de Du Goulon. Quoiqu'on puisse reprocher au dessin et à la conception de ces reliefs le laisser-aller du temps, et particulièrement l'absence du vrai sentiment religieux, ils n'en sont pas moins en général, dans leur donnée, très heureusement agencés et exécutés surtout avec un art infini. Les trumeaux séparatifs de ces reliefs sont décorés d'arabesques d'assez mauvais goût.

Il y a autour du chœur, au dessus de la boiserie, huit grands tableaux : ce sont, en commençant par la droite, du côté de la nef, 1° l'Annonciation de la Vierge, par Hallé, en 1717; 2° la Visitation, par Jouvenet, 1716; 3° La Naissance de la Vierge, par Philippe de Champagne; 4° l'Adoration des Mages, par Delafosse, 1715; 5° la Présentation de Jésus-Christ au Temple, par Louis Boulogne, 1715; 6° la Présentation de la Vierge au Temple, par Philippe de Champagne; 7° Fuite de la Vierge en Égypte, par Louis Boulogne. 1715; 8° l'Assomption de la Vierge, par Laurent de La Hyre.

Un groupe en marbre blanc représentant une Descente de Croix sculpté et terminé en 1723 par Nicolas Coustou, sculpteur du roi, est placé derrière l'autel, dans l'arcade du fond du chœur. Ce groupe, malgré quelques justes critiques dont il est l'objet, présente véritablement des beautés du premier ordre.

Près de la Descente de Croix se trouvaient, de chaque côté, sur des piédestaux vides maintenant, à droite, la statue de Louis XIII à genoux, offrant son sceptre à la Vierge, par Coustou le jeune, en 1715; à gauche, la statue de Louis XIV, dans la même attitude, accomplissant le vœu de son père, sculptée par Antoine Coysevox, en 1715. Louis XIV, alors âgé de 77 ans, est à ce qu'il paraît d'une ressemblance parfaite. Ces deux statues furent déposées, en 1793, au musée des Petits-Augustins; replacées à Notre-Dame en 1815, elles ont été de nouveau transportées aux Petits-Augustins après l'insurrection des 13 et 14 février 1831.

Au bas de chacun des pilastres du sanctuaire sont placés six anges en bronze d'un style charnel et lourd, tenant les instrumens de la passion du Christ. Ils ont été replacés depuis 1816.

En 1793, le chœur de Notre-Dame fut dévasté en grande partie et l'autel abattu, les grilles et les ornemens de plomb arrachés; le pave

du sanctuaire en mosaïque d'un beau travail, quoique contenant les armes de France, fut seul conservé par respect pour les arts.

Ces ruines ont été successivement réparées par l'empereur Napoléon avec une magnificence dont le clergé ne se souvint guère dans la suite.

L'empereur débarrassa le chœur de ses deux énormes jubés qu'il remplaça par de belles estrades en marbre de griotte d'Italie. Il fit poser en même temps une grille d'entrée en fer poli, ornée de bronzes ciselés et de dorures en or moulu, fort magnifique certainement, mais dessinée dans le goût antique, ce qui n'est pas en rapport avec le caractère de l'église. Les six arcades du sanctuaire sont garnies de grilles pareilles. Ces ouvrages ont été terminés en 1809, sur les dessins de MM. Fontaine et Percier, architectes.

L'aigle en cuivre doré servant de lutrin, au milieu du chœur, et les candélabres placés sur les deux socles carrés des balustrades du sanctuaire sont encore un acte de la munificence impériale. Ces charmans candélabres, d'un goût parfait, ont été exécutés en 1813, sous les ordres de M. Debret, architecte, par Fourdier (1).

Sur la clôture extérieure du chœur, donnant sur les bas-côtés, au dessus d'une suite de petites arcades gothiques sont représentés, en relief, dans des sculptures grossières, mais qui rappellent, par la simplicité et le naturel de leurs poses, quelque chose du Giotto, les mystères de la vie de Jésus-Christ. Le percement des arcades, autour du sanctuaire, a occasioné la suppression de plusieurs de ces bas-reliefs, et particulièrement le Crucifiement, la Sépulture, la Résurrection et l'Ascension.

A gauche, en face de la Porte-Rouge, ces sculptures représentent : 1° la Visitation; 2° la Vocation des Bergers à la Crèche; 3° la Naissance de Jésus; 4° l'Adoration des Mages; 5° Hérode et le Massacre des Innocens; 6° la Fuite en Égypte; 7° la Présentation au Temple; 8° Jésus-Christ enfant au milieu des docteurs; 9° le Baptême de Jésus-Christ; 10° les Noces de Cana; 11° l'Entrée de Jésus-Christ, sur une ânesse, à Jérusalem; 12° la Cène et le Lavement des pieds; 13° Jésus dans le Jardin des Olives.

De l'autre côté du chœur, on voit les diverses apparitions du Christ après sa résurrection. A commencer par le bas, du côté de la chapelle de la Vierge, les sujets sont ainsi disposés : 1° Jésus-Christ et la Madelaine;

(1) Il y avait autrefois, au milieu du chœur, un candélabre d'argent donné par la reine Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, en actions de graces d'avoir obtenu un fils. Ce candélabre pesait trois cent vingt marcs. Il fut donné par le chapitre ou pris par le roi pour les frais de la guerre vers 1760.

2° les saintes Femmes; 3° diverses Apparitions aux Apôtres; 4° les deux Disciples d'Emmaüs marchant avec Jésus; 5° Jésus à table avec eux; 6° Jésus-Christ apparaît à ses Apôtres; 7° l'Incrédulité et la Conviction de saint Thomas; 8° la Pêche miraculeuse; 9° la Mission des Apôtres; 10° Jésus à table avec ses Apôtres. En 1561, ces figures étaient encore dorées et peintes.

Il nous reste, pour achever la description de Notre-Dame, à parler des chapelles. La plupart sont dans un grand délabrement et les autres n'offrent de l'intérêt qu'à cause de quelques tableaux estimés qu'elles renferment, ou des monumens qu'on y a placés. Des développemens étendus sur ce point, n'entrent pas dans notre sujet, qui est la description de l'église elle-même, et d'ailleurs nous serions entraînés beaucoup trop loin. Nous signalerons parmi les tableaux des chapelles :

Celui de l'Assomption de la Vierge (chapelle Sainte-Anne), peint par Philippe de Champagne. — La Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, par Blanchard, en 1634 (chapelle dite de Sainte-Geneviève). — Dans la même chapelle, le Martyre de saint André, par Lebrun, à son retour de Rome. — Jésus-Christ crucifié (chapelle Saint-Nicolas), peint, dit-on, par Le Guide. — La Décollation de saint Paul (chapelle de Noailles), par Louis de Boulogne. — La Vierge au Tombeau, par Abel de Poujol, en 1817 (nouvelle chapelle de la Vierge). — Jésus-Christ ressuscitant le fils de la veuve de Naïm, par Guillemot, en 1819 (même chapelle).

La nouvelle chapelle de la Vierge renferme en outre une nouvelle statue assez estimée de la Vierge, exécutée à Rome, par Antoine Raggi, sur les dessins du cavalier Bernin, le décorateur de la place de Saint-Pierre de Rome. Cette statue se voyait, avant 1793, dans l'église des Carmes, rue de Vaugirard.

On remarque dans d'autres chapelles : le tombeau des comtes d'Harcourt, en ce moment en restauration. — Celui de M. de Beaumont, archevêque de Paris, mort en 1681. — Celui de M. de Juigné, mort en 1811, qu'on termine actuellement. — Enfin le tombeau de M. de Belloy, cardinal, archevêque de Paris, mort en 1808.

La chapelle de Saint-Rémi, dite des Ursins, renfermait le tombeau de Juvénal des Ursins et de sa famille. Ce bourgeois-patriote, prévôt des marchands vers 1385, défendit avec fermeté et courage les privilèges des bourgeois vis-à-vis des grands et des gens de guerre. Il montra aussi une grande fermeté contre les partisans du roi d'Angleterre. Ses biens furent confisqués en 1422, au moment de la plus grande puissance de l'invasion anglaise; mais Charles VII l'en dédommagea en le faisant président du parlement séant alors à Poitiers, où il mourut le 1er avril 1431

———

La ville de Paris lui avait fait présent, par reconnaissance, d'un hôtel dans la Cité, et le chapitre lui concéda une chapelle pour lui et sa famille.

Les statues de ce tombeau ont été placées au grand musée de Versailles, ainsi qu'un tableau (1) peint sur bois, représentant treize personnes de la famille des Ursins, extrêmement curieux, en ce qu'il donne une idée de l'état de la peinture dans le quinzième siècle, et fait connaître les costumes du temps.

Le tombeau de la famille de Gondy, qui joua un grand rôle en France sous Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, occupait le rond-point où a été érigée la chapelle de la Vierge. Ce tombeau n'a point été replacé.

Le trésor de la cathédrale, indépendamment d'une foule de riches objets destinés au culte, possède encore plusieurs antiquités très précieuses.

En premier lieu, une couronne d'épines qu'on prétend être celle que Jésus portait sur la croix. Nous en parlerons en faisant l'historique de la Sainte-Chapelle du Palais. Un grand nombre de reliques de la vraie Croix. Différens objets ayant appartenu, dit-on, à saint Louis, son escourgette (discipline), une ceinture, un mouchoir de mousseline, une chemise et quelques autres parties de vêtemens.

Toutes ces choses étaient autrefois la propriété du trésor de Saint-Denis; elles en furent enlevées en 1793 et déposées à la bibliothèque nationale. Elles ont été remises, en 1804, par ordre du gouvernement, à M. de Belloy, archevêque de Paris.

On conserve encore dans le trésor de la cathédrale, l'ornement porté par le pape Pie VII lorsqu'il officia à Fontainebleau, à son arrivée en France, en 1804.

On y avait déposé aussi, à l'époque du sacre de Napoléon, les insignes de Charlemagne, servant au sacre des rois de France : la main-de-justice, le sceptre, la couronne, l'épée, les éperons, portés au Garde-Meuble en 1816. On a retiré, à la même époque, le siége et le prie-Dieu du pape et les ornemens impériaux de Napoléon et de Marie-Louise, au moment de leur mariage. Il ne reste plus à la cathédrale, des grandeurs impériales, que le manteau impérial du sacre, en velours rouge, tout enrichi d'or, que l'on montre dans la sacristie; précieux palladium, devant lequel la colère du peuple semble être venue deux fois s'arrêter.

(1) Ces objets se trouvent dans la salle, n° 41.

III.

Notre-Dame doit à sa condition de cathédrale de Paris, une illustration historique qu'aucune autre église n'a partagée. L'église de Reims brille par le souvenir des magnificences du sacre des rois, mais l'histoire semble l'abandonner dès qu'elle a dépouillé son fastueux appareil de cérémonie.

La cathédrale de Paris, au contraire, a été associée à presque tous les actes importans du règne des rois et à une foule d'événemens capitaux de l'histoire du pays. Ce serait pour ainsi dire reprendre l'histoire entière que de raconter tout ce qu'elle a vu ; combien de rois, de personnages célèbres sont venus prier dans le sanctuaire, combien de fêtes religieuses ou politiques, de joies ou de douleurs publiques ou de révolutions ont précipité le peuple dans ses nefs depuis Philippe-Auguste.

Naissances, mariages, morts de princes et de rois, drapeaux bénis, batailles gagnées, paix conclues, désastres, révolutions consommées, voilà ce qu'il faut à Notre-Dame pour la réjouir ou l'attrister, car les événemens vulgaires n'ont guère de prise sur la reine du vieux Paris.

Que de fois le *Te Deum* a retenti sous ses voûtes! Que de fois aussi les passions contraires des hommes sont venues s'abriter dans ce temple qui devait les dédaigner et leur survivre!

Notre-Dame bénit le héros de la chrétienté, saint Louis, partant pour la croisade; trois siècles après, ses nefs étaient souillées par l'infâme Charles IX, célébrant, avec une procession d'égorgeurs, sa gloire de la Saint-Barthélemi.

Louis XIV la décora de sa prétentieuse magnificence, il la tapissa glorieusement d'étendarts pris à l'ennemi et il devait y venir mourant fêter sa triste paix de Rastadt!

Plus tard, la révolution que l'orgueil de Louis XIV avait hâtée en ruinant la France, brisait les autels et inaugurait la déesse de la Raison au milieu de l'antique sanctuaire de la foi.

Mais, selon les expressions de Fléchier, des mains triomphantes ne tardèrent pas à réparer les ruines du sanctuaire, et Napoléon étendit son manteau impérial sur les blessures de la basilique.

Alors, devenue tout impériale, elle oublia ses vieux rois, dont la révolution avait détruit les images. Sans doute ils n'étaient pas aussi bien à sa taille que le génie de la nationalité française qu'elle adoptait.

Jamais souvenirs ne l'enorgueilliront davantage que ceux dont l'a dotée le héros!

Elle l'a vu, nouveau maître de l'Occident, lui demander la sanction de Dieu, et, se parant lui-même de la couronne de Charlemagne, recevoir le sacre des mains du chef de la chrétienté! Vain songe d'un soldat bientôt puni du mal qu'au nom de la gloire il faisait, en fils ingrat, à la liberté!

La restauration n'a guère apporté à la cathédrale que des cicatrices, en grattant de toutes parts l'étoile de Napoléon, pour y substituer ses fleurs de lis. On dirait que la basilique en gardait rancune; en juillet 1830, elle arbora la première le drapeau victorieux de la liberté.

C'est que le peuple non plus n'a point oublié que les tours de Notre-Dame renferment la grande voix de l'insurrection, c'est que la cathédrale repose sur le sol de la Cité, la tête de ce formidable triangle, bastion avancé en face des palais de la royauté, dont les vastes côtés vont embrasser, à droite et à gauche, les deux camps populaires, Saint-Antoine et Saint-Marceau.

La légitimité avait choisi, pour sa paroisse, Saint-Germain l'Auxerrois, vieille, décrépite, usée comme sa patrone, mais se perdant dans la nuit des temps... L'église du jour, c'est Saint-Roch, œuvre du dix-huitième siècle, toute semée de décorations théâtrales, avec son tombeau fantastique, son Calvaire, son Jéhovah de papier doré, église sans tours ni cloches, dont le portail s'aligne comme une boutique sur la rue Saint-Honoré. — Notre-Dame est le grand temple de la nation parisienne. N'est-elle pas couchée sur le cœur de Paris, pour vivre de sa vie et s'émouvoir avec lui? Aussi le peuple en a fait son palladium et sa citadelle dans ses mauvais jours; toujours elle lui est restée, et si elle a reçu les rois, elle a traité avec eux de majesté à majesté.

Paul Duplan.

FONTAINE DES INNOCENS.

Au centre du marché des Innocens, s'élève la belle fontaine de ce nom, dont l'eau retombe en magnifiques cascades dans plusieurs bassins qui s'épanchent à leur tour dans un plus vaste qui entoure le monument; elle a plus de quarante pieds de hauteur et paraît avoir été construite vers la fin du treizième siècle. Cette fontaine est un bienfait pour le marché, au sein duquel elle répand continuellement la fraicheur, la propreté et la salubrité. Elle est aussi remarquable par l'abondance de ses eaux que par ses ornemens.

Pierre Lescot la construisit à l'angle de la rue aux Fers, en 1551. Le génie créateur de Jean Goujon la décora de toute la beauté de l'architecture; les nymphes qu'il y ajouta peuvent surtout être regardées comme un chef-d'œuvre.

En 1786, l'on se détermina à transporter cette fontaine au centre même de la place, et ce hardi projet fut exécuté avec autant d'habileté que de bonheur. D'habiles sculpteurs y ajoutèrent les bassins et les lions. Comme elle n'avait que trois arcades, l'on en fit faire une quatrième que l'on confia au ciseau de M. Pajou. Ce monument, qui repose sur trois gra-



FONTAINE DES INNOCENS.

dins, est de forme carrée et présente, sur chacune de ses façades, un portique ouvert, accompagné de chaque côté de deux pilastres corinthiens. Son piédestal est orné de bas-reliefs, et entre les pilastres sont des Naïades. Tout l'édifice est couronné d'une coupole en cuivre dont les lames se terminent en écailles de poisson. Cette fontaine, dont les eaux sont alimentées par le canal de l'Ourcq, est considérée, par tous les connaisseurs, comme l'un des plus beaux monumens de la capitale.

Si la noble élégance de cette fontaine est digne d'admiration, l'emplacement où elle est située doit faire naître les réflexions du philosophe. Quels souvenirs, en effet, ne rappellent pas ces lieux par les métamorphoses bizarres qui lui ont imprimé tant d'aspects divers?

Le vaste emplacement connu aujourd'hui sous le nom de quartier des Halles, et compris entre les rues Saint-Denis, de la Ferronnerie, de la Tonnellerie, était jadis occupé par l'église et le cimetière des Saints-Innocens, ainsi nommés à cause d'un grand tableau représentant le massacre des Innocens, qui était exposé sur le grand autel. Au centre s'élevait une tour octogone de cinquante pieds de hauteur. D'après le témoignage des historiens les plus dignes de foi, ces bâtimens ont été construits sous le règne de Philippe II.

Cette église exige fréquemment des réparations, et Denis Dumoulin, évêque de Paris, après l'avoir restaurée entièrement, en fit la dédicace vers l'année 1445.

Quelques années après, le clergé, toujours avide, toujours habile à se mettre en possession de l'argent des personnes faibles et timorées, profita d'une rixe légère survenue dans le lieu saint entre plusieurs hommes du peuple, pour en interdire l'entrée aux fidèles. Jacques du Chastelier, évêque de Paris, fit fermer le cimetière et n'admit aux honneurs de la sépulture que moyennant une forte somme. Ce déplorable état de choses dura pendant plusieurs mois. Que de familles vendirent alors tout ce qu'elles possédaient pour obtenir la triste faveur de faire ensevelir une mère, un fils, un parent chéri! O religion de l'Évangile! que de fois tes ministres se sont écartés de tes divins préceptes, en donnant au monde de tels exemples d'intolérance et d'avidité!

Tout près de cette église, était un de ces tombeaux, où, dans les siècles d'ignorance et de superstition, des femmes venaient s'ensevelir vivantes et pensaient gagner le paradis, sans avoir jamais fait aucun bien sur la terre! Enfermées dans une étroite cellule, dont la porte avait été murée, elles ne recevaient l'air et les alimens que par une lucarne qui donnait dans l'église. Combien de jeunes filles, abusées par d'indignes prêtres qui s'emparaient ainsi de leur fortune, ont passé une existence affreuse, inu-

tile au monde, tandis qu'elles auraient pu, mieux éclairées sur leurs intérêts spirituels, soulager l'infortune et se rendre agréables à la Divinité! Une seule fois cette odieuse prison reçut une destination bien digne d'elle; la nommée Renée de Vendomois, d'une famille distinguée, souillée de crimes et assassin de son mari, fut condamnée par le parlement, en 1485, à y être enfermée perpétuellement. Du moins, le crime trouva sa punition là où l'innocence séduite n'aurait jamais dû pénétrer!

Le cimetière des Innocens avait été primitivement établi hors de l'enceinte de Paris et depuis des siècles servait de sépulture à une grande partie de la population de la capitale. Jusque là il était resté sans clôture et les dernières classes du peuple profitaient des ombres de la nuit pour en faire un lieu de prostitution. Afin d'apporter un terme à cette horrible profanation de la demeure des morts, Philippe II le fit clore de murailles, en 1186.

Plus tard, une galerie voûtée, appelée les Charniers, fut construite autour de la clôture et servit de tombeaux aux familles favorisées par la fortune. Des hommes de génie y reçurent aussi la sépulture, parmi lesquels on doit citer surtout Nicolas Lefèvre, critique distingué, et François de Mézeray, célèbre historiographe de France.

Les émanations mortelles que répandait cet immense foyer de putridité et qui occasionèrent, à diverses reprises, tant de maladies, attirèrent l'attention de savans et médecins distingués qui firent entendre au gouvernement les plus justes réclamations. Cependant elles restèrent sans résultat pendant plusieurs siècles. Renouvelées en 1725, 1734, 1737, elles furent encore infructueuses, mais elles servirent du moins à fixer l'attention sérieuse du parlement, qui proposa en vain plusieurs mesures utiles.

En 1780, les habitans de Paris, effrayés d'un danger qui devenait chaque jour plus imminent et qui menaçait la capitale et ses environs d'une peste générale, adressèrent au lieutenant-général de police une supplique dans laquelle on lit : « Que le nombre des corps déposés excé» dant toute mesure et ne pouvant se calculer, on avait exhaussé le sol de » plus de huit pieds au dessus des rues des habitations voisines. »

On peut juger par là de la prodigieuse quantité de personnes qui ont été ensevelies dans le cimetière des Innocens; on a estimé que cette population souterraine s'était élevée à six ou sept millions.

Enfin, le conseil-d'état, frappé des dangers que présentait un tel foyer de corruption, ordonna, par son arrêt du 9 novembre 1785, la suppression du cimetière des Innocens; l'église et les charniers furent aussitôt démolis.

Cette vaste entreprise commença et fut suspendue à l'approche des chaleurs. Les travaux reprirent l'année suivante et ne furent entièrement achevés qu'en janvier 1788.

Les ossemens de quarante générations furent ainsi transportés dans les carrières voisines de la barrière Saint-Jacques; particulièrement aux Catacombes, dont l'entrée principale est à la barrière d'Enfer.

Ce vaste emplacement, purifié par tous les procédés que la science a mis à la disposition de l'homme, est devenu un marché où sont étalés avec profusion toutes les variétés de légumes et de fruits, et qui se tient depuis le point du jour jusqu'à la nuit. En 1810, il a été entouré de galeries commodes et bien aérées qui ont fait disparaître ces larges et ridicules parasols qui servaient à garantir les marchandes des pluies fréquentes et donnaient à ce marché un aspect si étrange.

Bizarre destinée des choses humaines! Ce vaste champ de sépulture offre aujourd'hui tout ce qui est nécessaire à la vie, et la population parisienne, vient, insoucieuse, acheter sa subsistance là où régnait naguère l'empire de la mort!

A vingt pas environ de la fontaine et en face de la rue de la Poterie existait un petit carré renfermant les dépouilles de quelques héros tués dans les journées de juillet 1830. Partout des regrets sincères et touchans, des épitaphes d'une noble simplicité.

Des mères, des sœurs, avaient élevé une modeste croix à leurs fils, à leurs frères. Des hommes du peuple avaient consacré leurs pénibles économies à honorer la mémoire d'un brave, d'un ami, frappé au milieu d'eux du plomb mortel. C'est une chose admirable que l'abnégation et le dévouement du peuple dans ces grandes occasions qui émeuvent tout ce qu'il y a en lui de noble et de généreux! Pourquoi donc ces sentimens sont-ils toujours si méconnus et si mal récompensés?

ECOLE DES CHARTES.

Vers la fin du XVIIe siècle et dans tout le courant du XVIIIe, un mouvement scientifique né d'études plus sérieuses que celles des époques qui avaient précédé ce temps, se manifesta parmi les personnes appelées à écrire l'histoire. Au lieu des narrateurs d'anecdotes du XVIe siècle, tels que Brantôme, des compilateurs ennuyeux, tels que Belleforest, ou de ces impitoyables *routiers* qui écrivaient leurs mémoires avec du sang, comme Montluc, nous eûmes des écrivains qui essayèrent l'histoire philosophique et l'histoire puisée aux sources. C'est ainsi que Mézeray entreprit *de faire souvenir aux hommes des droits anciens et naturels contre lesquels il n'y a point de prescription*, et se piqua d'aimer les vérités qui déplaisent aux grands; de même que le père Daniel enseigne le premier la vraie méthode de l'histoire de France, en remontant aux faits primitifs et en recourant aux témoignages des chroniqueurs originaux.

Le succès de Daniel et de Mézeray, fit comprendre ce que les anciens documens pouvaient offrir de ressources à l'histoire. Baluze ayant publié sous le titre de *Capitulaires des Rois de France*, tout ce qu'il connaissait

d'anciens monumens législatifs dus aux souverains des deux premières races, suggéra au gouvernement, par cet ouvrage, l'idée d'une collection *d'ordonnances de la troisième race*. Pendant ce temps, la savante congrégation des Bénédictins de Saint-Maur publiait le recueil des *Historiens de France*, qu'André Duchesne n'avait fait qu'ébaucher ; nous dotait de l'histoire littéraire de la France, faisait paraître un recueil de diplomatique, et forçait, par son exemple, le gouvernement à confier enfin à Brequigny et à quelques autres savans, la rédaction si nécessaire d'une table des chartes imprimées, ou plutôt perdues dans une multitude d'ouvrages, en attendant qu'on publiât les actes du même genre qui se trouvaient inédits dans nos archives et nos dépôts.

La révolution vint interrompre tous ces travaux, et en brisant le lien qui rattachait la vieille France au siècle nouveau, dont la lumière n'allait pas tarder à luire, donna aux esprits une direction totalement différente.

Sous l'empire, on songea peu à écrire l'histoire, la nation tout entière, depuis son chef jusqu'au dernier soldat, en faisait. Les études mises en honneur par le XVIIIe siècle, et qui avaient donné aux Mabillon, aux Ducange, aux Montfaucon une immense réputation, restèrent donc abandonnées. Si quelques bons esprits y pensent encore, nulle tentative du moins ne vint démontrer qu'ils cherchassent à faire sortir leurs regrets d'un ordre d'idées tout spéculatif. Enfin la restauration arriva qui voulait raviver le culte des souvenir et reconstituer l'ancienne noblesse dont les titres avaient disparu ainsi que les manoirs, dans nos tourmentes sociales. On sentit donc le besoin de créer des gens qui eussent la patience d'aller au milieu des parchemins à la découverte des vieux noms et des anciens faits de l'antique monarchie. Depuis que la France d'ailleurs s'était débarrassée du joug de l'ancien régime, depuis surtout que le sceptre de fer, quoique glorieux d'un conquérant, ne pesait plus sur elle, on comprenait qu'une nouvelle ère s'était levée pour l'histoire. Désormais il fallait au peuple la connaissance de la vérité ; il lui fallait des récits abordés avec franchise, appuyés par des preuves authentiques ; il était nécessaire enfin pour remplacer l'éclat des victoires dont les derniers événemens venaient de déshériter le pays, de continuer l'illustration de la France par la reprise de ces travaux littéraires, qui l'avaient antérieurement placée au premier rang de la civilisation moderne.

Voilà pourquoi un homme de beaucoup d'esprit, bien qu'il se soit jadis rendu coupable de quelques tragédies formulées dans le système classique (l'honorable et savant M. Raynouard, auteur de la *Grammaire de la langue française* avant l'an 1000), faillit obtenir alors, dans le but que nous venons d'indiquer, la formation d'une école dans le

genre de celle des Chartes. En effet, sur la fin de l'année 1817, le célèbre éditeur des Soirées des Troubadours, se promenant en compagnie de M. l'abbé de Montesquiou, ancien ministre de l'intérieur, et resté fortbien avec le roi Louis XVIII, déroula, tout plein encore qu'il était d'enthousiasme pour son beau langage provençal si sonore, mais appréciant aussi à sa juste valeur notre idiôme roman du Nord, aux terminaisons presque toutes assez tristement accentuées, le plan d'une vaste fondation, qui devait selon lui procurer à ces vieux dialectes, sinon une popularité que la fièvre politique de nos temps les empêchera probablement de saisir jamais, du moins un asile respectable et respecté, où quelques hommes de choix pussent les cultiver en paix, au profit des études scientifiques.

Il ne s'agissait de rien moins que de renouveler en quelque sorte laïquement la congrégation de Saint-Maur, en faisant élever aux frais de l'état, dans une maison appartenant à l'état, et dont les professeurs auraient été payés par l'état, un certain nombre de jeunes gens destinés à devenir des *bénédictins civils;* car ainsi les nommait M. Raynouard. L'auteur des *Templiers*, poussé par ce dévouement à la science dont il a toujours fait preuve, offrait même avec désintéressement, d'accepter les fonctions gratuites de directeur de cette école, et afin que ses jeunes religieux ne prissent point trop en dégoût la solitude. « Je louerai, disait-il plaisamment à l'ex-ministre, une loge pour l'année à l'Opéra, et j'aurai une voiture à deux chevaux afin d'y conduire mes *moines* tour à tour et de les distraire de temps à autre par le spectacle des merveilles réservées aux gens du monde. »

Comme on le voit le plan était original, et cette idée qui venait tomber ainsi dans la tête d'un poète dramatique, bien avant qu'on songeât à s'occuper comme aujourd'hui du moyen-âge, était singulièrement remarquable.

La proposition prononcée gaiement comme elle le fut, plut beaucoup à M. Montesquiou. L'abbé (je tiens ceci de M. Raynouard), se pâma de rire dans sa soutane, et n'eut chose plus pressée que de raconter le fait à Louis XVIII au petit lever. Le roi dont la fondation d'un pareil établissement caressait les affections littéraires et les prétentions archéologiques, reçut avec plaisir la communication de son ministre, et répondit qu'il y *réfléchirait*.

Par malheur il fut long-temps à réfléchir. Les circonstances fâcheuses dans lesquelles se trouvait alors la France, savoir : l'occupation étrangère et les embarras que donnait au gouvernement un essai de constitutionalisme auquel la nation n'était pas encore habituée, firent ajourner la mise à exécution du projet dont nous parlons. L'honneur d'avoir créé l'école

des Chartes n'appartient donc pas à M. Raynouard; il revient à l'un de ses collègues de l'Institut, professeur à l'école de Droit, conseiller d'état, homme doué d'une grande érudition, à M. le baron de Gérando.

De fait, le vendredi 2 mars 1821, parut dans la partie officielle du Moniteur, une ordonnance ainsi conçue :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre

» A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

» Voulant ranimer un genre d'études indispensable à la gloire de la France, et fournir à notre académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tous les moyens nécessaires pour l'avancement des travaux confiés à ses soins,

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Il y aura à Paris une école des Chartes, dont les élèves recevront un traitement.

» Art. 2. Les élèves de l'école des Chartes ne pourront excéder le nombre de douze. Ils seront nommés par notre ministre de l'intérieur parmi des jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, sur une liste double qui sera présentée par notre académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

» Art. 3. On apprendra aux élèves de l'école des Chartes, à lire les divers manuscrits et à expliquer les dialectes français du moyen-âge.

» Art. 4. Les élèves seront dirigés dans cette étude par deux professeurs choisis par notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur, l'un au dépôt des manuscrits de notre bibliothèque royale de la rue Richelieu, l'autre au dépôt des Archives de notre royaume.

» Art. 5. Les professeurs et les élèves de l'école des Chartes sont sous l'autorité du conservateur des manuscrits du moyen-âge de notre bibliothèque royale de la rue Richelieu, et sous celle du garde-général des Archives du royaume, chacun en ce qui les concerne spécialement et dans l'ordre de leurs attributions respectives.

» Art. 6. Notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

» Donné en notre château des Tuileries, le 22 février de l'an de grâce 1821, etc. »

Cette ordonnance était précédée du rapport suivant, signé de M. Siméon, ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, et daté du

22 février 1821, rapport qui avait été rédigé d'après un mémoire et un projet présentés au ministre par M. de Gérando :

« Sire,

« Une branche de la littérature française à laquelle votre majesté prend un intérêt particulier (celle relative à l'histoire de sa patrie), va, si on ne se presse d'y porter remède, être privée d'une classe de collaborateurs qui lui est indispensable. Je veux parler, Sire, de ces hommes qui, par de longs efforts d'application et de patience, ont acquis la connaissance de nos manuscrits, se sont rendu familières les écritures si diverses de nos archives, de nos chartes, des documens de tout genre que nous ont laissés nos ancêtres, et qui savent traduire tous les dialectes du moyen-âge.

» L'homme instruit dans la science de nos chartes et de nos manuscrits est sans doute inférieur à l'historien ; mais il marche à ses côtés, il lui sert d'intermédiaire avec les temps anciens, et il met à sa disposition ses matériaux échappés à la ruine des siècles.

» Que ces utiles secours manquent à l'homme appelé par son génie à écrire l'histoire, une partie de sa vie se consumera dans des études toujours pénibles et souvent stériles. Il faudra encore renoncer à tous les ouvrages volumineux qui demandent un grand concours de coopérateurs. Déjà même ce défaut d'auxiliaires retarde beaucoup l'achèvement de plusieurs savans recueils entrepris ou continués par l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et votre majesté ne voudra pas laisser imparfaits ces beaux monumens de notre gloire littéraire.

» Autrefois la studieuse congrégation des bénédictins de Saint-Maur s'était livrée avec succès à ce genre de science : et d'ailleurs, presque toutes les capitales de nos provinces avaient à côté des archives qui renfermaient les fondemens de leurs droits publics, et même l'origine d'un nombre de leurs propriétés privées, des gardiens qui savaient les lire et les traduire. Ce travail ayant un salaire, les études qui l'avaient préparé trouvaient une juste récompense.

» Aujourd'hui, par l'effet du changement qui s'est opéré dans nos lois politiques et dans nos lois civiles, ces mêmes études que ne soutiennent plus ni la tradition, ni aucun enseignement public, et auxquelles les individus n'ont aucun intérêt à se livrer, s'éteignent complètement.

» Ce ne sont pas seulement, Sire, les études qui nous manquent, les dépôts même des anciens titres qui ont échappé aux ravages de la révolution sont en très petit nombre dans l'intérieur de la France ; la plupart a été transportée à Paris. Il n'y a donc plus que Paris où la science des

chartes puisse renaître, soit par le flambeau des lumières que les académies n'ont pas laissé éteindre, soit à l'aide des immenses dépôts dont cette capitale est en possession.

» Votre majesté veut favoriser ce beau mouvement qui nous porte à la recherche de nos antiquités; elle veut que le bon Français se glorifie avec le même orgueil de tout ce que l'ancienne France a eu de monumens remarquables et de tous les embellissemens dont les temps nouveaux se sont enrichis. Ces archives entassées que le cours des âges rendra de plus en plus illisibles, sont les débris de notre ancienne histoire. Il faut donc se hâter de ranimer cette poussière avant qu'elle ne périsse.

» Ce sont ces considérations, Sire, qui m'ont fourni la base du projet d'ordonnance que j'ai l'honneur de soumettre à votre majesté. »

J'ai dit que ce rapport et l'ordonnance qui le suivit avaient été déterminés par un mémoire et un projet de M. de Gérando. Voici la preuve de cette assertion, le contenu d'une lettre qui m'a été adressée le 2 juillet 1835, par cet honorable conseiller :

« Monsieur,

» J'ai eu en effet le bonheur de concevoir le premier l'idée de la création de l'école des Chartes. J'ai eu aussi le premier, celui d'en faire la proposition par un mémoire et un projet que je remis à M. le comte Siméon alors ministre de l'intérieur.

» De là l'ordonnance royale qui à cette époque forma l'école des Chartes.

» Je crois aussi avoir rédigé un règlement qui fut demandé à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres à la même époque.

» Je vous félicite, Monsieur, d'appartenir à une institution qui, dans ma pensée, peut porter beaucoup de fruits, et d'être en position d'éclairer le public sur son utilité, etc. »

Le 5 mars de la même année, M. de Lespine, employé aux manuscrits de la Bibliothèque royale, et M. Pavillat, chef de la section historique aux Archives du royaume, furent nommés professeurs à l'école des Chartes, aux appointemens de douze cents francs chacun.

Immédiatement, l'académie présenta ses candidats qui furent tous agréés par le ministre, et les cours commencèrent.

Une chose remarquable, c'est que la création de l'école des Chartes, loin d'avoir été accueillie avec plaisir par le public d'alors, et prise au

point de vue historique, fut blâmée vivement au contraire, et regardée comme une arrière-pensée aristocratique et contre-révolutionnaire. Béranger qui était alors infatigable, et dont la plume valait à elle seule une armée au parti libéral, répondit à l'ordonnance royale par un de ces coups de boutoir populaires, qui tout en affectant de se montrer aussi légers qu'une épigramme, sont au contraire aussi lourds qu'un coup de massue. Il lança dans le public chantant, et alors tout le public chantait les chansons de Béranger, ce fameux et plaisant refrain :

Chartiers rendez moi l'honneur,
Je suis bâtard d'un grand seigneur.

Je ne dirai rien de ce que produisit la première promotion de l'école des Chartes, parce qu'il n'y a rien à en dire. La plupart des élèves présentés et reçus dans les formes indiquées par l'ordonnance du roi, étaient cousins, neveux ou arrière-petits-cousins des membres de l'académie, et presque tous aussi incapables que leurs parens et protecteurs, lesquels les avaient jetés là en désespoir de cause.

Quant à ceux qui ne se trouvaient pas dans cette catégorie, comme l'ordonnance ne leur ouvrait aucune carrière, on les vit bientôt s'engager en d'autres chemins. C'est ainsi que l'un deux, M. Capefigue, abandonna la sphère étroite de la paléographie pour s'élancer dans les régions plus élevées de l'histoire ; qu'un autre, M. Rolle, arbora la bannière du journalisme progressif (M. Rolle rédige depuis long-temps le feuilleton des théâtres au *National*, et rend compte de l'Opéra au *Constitutionnel*); qu'un troisième, l'abbé Faudet, devint curé de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris, et qu'un quatrième dont le nom m'échappe, quitta la France pour la Russie, où il essaya de civiliser les boyards en leur enseignant notre langue et les beaux vers de Racine.

De cette première *fournée*, il n'y eut que deux élèves qui poursuivirent dans la carrière des chartes, et qui réussirent tous les deux à y trouver une position. L'un est M. Guérard, homme fort instruit, aujourd'hui employé de la bibliothèque royale aux manuscrits latins et membre de l'académie des Inscriptions ; l'autre, M. Lacabane, premier employé aux chartes et documens de la même bibliothèque, et qui va nous donner bientôt, grâce à la société d'histoire de France, une édition de Froissard, à laquelle il travaille depuis dix ans.

Des causes de dissolution intérieure existaient dans l'école. L'ordonnance d'ailleurs qui l'établissait avait été si mal conçue qu'elle ne fixait pas même le temps durant lequel devaient durer la pension et les cours.

Une ordonnanance du 16 juillet 1823, signée de M. de Corbière, y pourvut en fixant ces choses à deux années ; mais malheureusement M. de Corbière laissa subsister le premier mode de présentation qui était éminemment vicieux. Voilà pourquoi, malgré la nomination de M. Pousar à la place de M. Pavillat, décédé ; malgré l'autorisation accordée aux professeurs de recevoir des élèves, sans que le titre d'élèves donne lieu à l'indemnité de 600 francs, les cours de l'école restèrent complétement déserts, sans qu'on osât y présenter (tant les premiers avaient eu de brocards à subir) même un neveu d'académicien.

Les choses allèrent ainsi jusqu'au mois de novembre 1829, où le plus fougueux des royalistes de cette époque, l'homme aux catégories, M. de Labourdonnaye enfin, qui avait du moins la franchise, lui, de jouer cartes sur table, étant arrivé au ministère, voulut signaler son avènement par quelque amélioration utile. Il présenta donc au roi Charles X le rapport suivant, qui mieux que tout ce que nous pourrions dire fera connaître l'état de l'école des Chartes à cette époque.

« Sire,

» Animé de la sollicitude qu'inspirait à ses augustes ancêtres tout ce qui pouvait soutenir ou augmenter l'éclat de notre littérature, le feu roi institua, le 22 février 1821, au département des manuscrits de sa bibliothèque de la rue Richelieu, et aux Archives du royaume, une école des Chartes, afin de ranimer (porte le préambule de cette ordonnance) un genre d'études indispensable à la gloire de la France, et de fournir à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres tous les moyens nécessaires pour l'avancement des travaux confiés à ses soins.

» Cette création fut non moins utile que généreuse ; mais on ne tarda pas à reconnaître combien il importait de l'améliorer. L'académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres se rendit l'organe de cette nécessité. Elle insista principalement sur l'inconvénient de n'avoir ouvert aucune carrière aux douze pensionnaires dont cette école était composée, et de ne leur fournir aucun moyen d'émulation. Il devait arriver en effet qu'après avoir employé deux années à de pénibles études, ces élèves seraient également embarrassés de tirer parti pour eux et pour l'état de la science qu'on leur avait donné le moyen d'acquérir.

» C'était un vice non moins notable dans l'organisation primitive de l'école de l'avoir divisée en deux sections absolument isolées l'une de l'autre, n'ayant que le même enseignement pour objet, et ne s'entendant ni sur

l'ordre et la marche des études, ni sur les progrès des élèves dont rien d'ailleurs ne constatait l'aptitude et l'assiduité.

» D'un autre côté, les leçons bornées à la seule lecture et à la simple copie correcte des chartes de diverses époques, n'embrassaient pas *la diplomatique* et *la paléographie*. C'est pourtant cette science qui a pour but de constater l'authenticité des documens, de déterminer les caractères qui l'établissent, l'altèrent ou la détruisent en tout ou en partie; de fixer incontestablement les dates des actes par l'interprétation des notes chronologiques si variables et si arbitraires, même pour chaque règne; de spécialiser toujours dans l'intérêt de la certitude historique les formules et les protocoles propres à chaque époque, selon les variations qui s'introduisaient dans la haute administration de l'état, et d'exposer les caractères qui différencient les unes des autres, les *chartes, diplômes*, les *lettres*, les *épîtres, indicules, rescrits, édits, capitulaires*, etc.

Telles furent (il est au moins permis de le supposer) les raisons pour lesquelles les cours de l'école des Chartes furent abandonnés, lorsqu'elle avait à peine deux ans d'existence, et il n'a pas été possible de ranimer depuis lors une ardeur que ces diverses causes avaient éteinte.

» J'ai dû, Sire, m'appliquer à rechercher les moyens de mettre un terme à ce fâcheux état de choses, et d'assurer enfin dans toute son étendue, à la France, la jouissance du bienfait dont votre auguste frère l'a dotée.

» Pour atteindre ce double but si digne de mes efforts, il m'a paru nécessaire de proposer à votre majesté :

» 1° D'admettre aux cours publics de l'école des Chartes tous ceux qui désirent les suivre, pourvu qu'ils soient âgés de dix-huit ans révolus et bacheliers ès-lettres.

» 2° De diviser les cours à compter du 2 janvier 1831, en cours uniquement *élémentaire*, et en cours de *diplomatique* et *paléographie française;* dans celui-ci on expliquera aux élèves divers dialectes du moyen-âge, et on les dirigera dans la science critique des monumens écrits de cette époque.

» 3° De réduire à six au moins, et à huit au plus, le nombre des élèves pensionnaires, et de porter le traitement de chacun d'eux à 800 francs par an.

» 4° D'ouvrir pour ces places entre tous les élèves de l'école, un concours d'après lequel une commission composée du secrétaire perpétuel et de deux membres de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de trois conservateurs de la bibliothèque royale et du garde des Archives du royaume, présenterait à ma nomination une liste double de candidats.

» 5° D'astreindre les élèves pensionnaires pendant la durée de leur cours, qui doit être de deux années, suivant l'ordonnance du 16 juillet

1823, à concourir aux travaux d'ordre et de classification qui se font au département des manuscrits de la bibliothèque du roi, rue Richelieu, et aux Archives du royaume, puisque leurs occupations journalières dans ces établissemens seront pour eux un moyen d'augmenter continuellement leur instruction.

» 6° D'ordonner que l'imprimerie royale publiera gratuitement chaque année, conformément à l'article 3 de l'ordonnance du 23 juillet 1823, deux recueils ayant pour titre, l'un : *Bibliothèque de l'école royale des Chartes*; l'autre, *Bibliothèque de l'histoire de France*, et de décider que la somme pour laquelle le département de l'intérieur y souscrira, sera distribuée, sur la proposition de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en gratifications aux élèves dont les travaux contribueront le plus aux succès de cette publication.

» 7° Enfin d'assurer aux élèves de l'école des Chartes, qui à la fin de leurs études auront obtenu du ministre secrétaire d'état de l'intérieur un brevet *d'archiviste paléographe*, la moitié des emplois qui deviendront vacans aux Archives du royaume, dans les divers dépôts littéraires et dans les bibliothèques publiques, la bibliothèque royale exceptée toutefois, à cause des ordonnances anciennes et nouvelles qui attribuent au Conservatoire de ce magnifique établissement la nomination de ses employés.

» Je souhaite vivement, Sire, ne pas m'abuser en espérant un véritable succès de ces dispositions, si votre majesté veut bien les approuver.

» Ainsi, tandis que dans le sanctuaire ouvert par François Ier à tous les peuples, à toutes les sciences utiles, un auditoire instruit vient apprendre chaque jour ce qu'il lui importe le plus de savoir sur les peuples dont les annales occupent les premières pages de l'histoire, un autre enseignement, fruit de la munificence de votre majesté, aura pour objet spécial les fastes glorieux de la monarchie française, l'étude de ses vénérables monumens; il sera placé dans cet immense établissement littéraire qui ne fut d'abord que la librairie de Charles V, et dont la protection de ses augustes successeurs a fait aujourd'hui le dépôt de toutes les connaissances humaines. On n'aura donc plus à regretter de voir enfin privées d'encouragemens ces études premières qui ont fait pendant plus de deux siècles l'honneur de notre patrie, ces études savantes dans lesquelles nous avons eu partout des imitateurs et nulle part de rivaux. »

Ce rapport était suivi d'une ordonnance qui après avoir rappelé celles du 22 février 1821 et du 16 juillet 1823, rouvrait l'école des Chartes, à partir du 2 janvier 1830, divisait les leçons en cours de diplomatique et de paléographie française, ayant pour but d'apprendre à déchiffrer et à

lire les chartes des diverses époques, et dont la durée devait être d'un an, et en cours où l'on devait expliquer aux élèves les divers dialectes du moyen-âge, etc.

Ce zèle pour les intérêts de l'école des Chartes ne s'arrêta pas là. Le 30 décembre de la même année, M. de Montbel adressa à M. Dacier, président du Conservatoire de la bibliothèque royale, l'ampliation d'un arrêté en date du 26 du même mois, qui réglait la marche à suivre pour l'ouverture de l'école des Chartes, et contenait le réglement provisoire suivant :

Art. 1er. Les cours de l'école royale des Chartes commenceront le 2 janvier 1830, et auront lieu, savoir : à la bibliothèque du roi, rue Richelieu, les lundi et mercredi ; aux Archives du royaume, les mardi et jeudi, depuis onze heures jusqu'à une heure.

Art. 2. Les élèves seront tenus d'assister assidûment aux exercices de l'école. Si quelqu'un d'entre eux s'absente plusieurs fois sans cause légitime, et sans en avoir prévenu le professeur, son nom sera rayé du tableau. Des notes exactes sur l'assiduité et les progrès des élèves seront tenues par les professeurs, et remises au président du Conservatoire de la bibliothèque du roi, et au garde général des archives du royaume, pour nous en rendre compte.

Art. 3. Les jeunes gens qui se destinent à suivre les cours de l'école des Chartes, devront justifier de leur acte de naissance, de leur diplôme de bachelier ès-lettres, et se faire inscrire sur un registre d'inscription, tenu par le président du Conservatoire de la bibliothèque du roi, et le garde général des Archives du royaume . . . .

. . . .

Art. 5. Le conservateur pour les chartes et les diplômes à la bibliothèque du roi, est autorisé à fournir les monumens originaux destinés aux travaux des élèves, au professeur de l'école, qui se rendra responsable des documens qui lui auront été confiés, etc.

Enfin, le 9 janvier 1830, M. de Montbel écrivit au secrétaire perpétuel de l'académie des Inscriptions, pour qu'elle eût, conformément à l'article 41 de l'ordonnance du 11 novembre 1829, à nommer les deux membres qui, avec le secrétaire perpétuel, le garde-général des Archives du royaume, et trois conservateurs de la bibliothèque du roi, devaient former la commission. L'académie choisit MM. Pardessus et Daunou ; le conservatoire désigna MM. Raoul Rachette, Abel Rémusat et de Marne, et le ministre laissa à la commission la latitude de fixer les jours des cours.

Comme on le voit, ce n'étaient ni des noms, ni des mesures honorables qui manquaient à l'école; mais bien la volonté de faire. Prenons par exemple l'article 2 de l'ordonnance rendue sur le rapport de M. de Labourdonnaye. il ne reçut jamais son exécution.

Il y a mieux. Les articles 4 et 6 disent, l'un que l'imprimerie royale publiera gratuitement chaque année un volume de documens que les élèves auront traduits, avec le texte en regard, et que ce recueil portera le nom de *Bibliothèque de l'école des Chartes;* l'autre que les élèves pensionnaires prendront part pendant la durée de leurs études aux travaux d'ordre et de classification qui se font habituellement au département des manuscrits de la bibliothèque de la rue Richelieu, ainsi qu'aux Archives du royaume, et seront soumis sous ce rapport aux mêmes règles que les employés de ces établissemens. Or, jamais on n'a voulu entendre parler de ces prescriptions. Cependant il est clair qu'elles sont utiles, que leur mise à exécution ne pourrait que faire honneur au pays, le plus grand bien aux élèves et à la bibliothèque royale dont on eût pu, entre autres choses, faire ainsi gratuitement le catalogue des manuscrits et les dépouillemens historiques, au lieu de mettre à ces travaux des gens qui leur sont étrangers et qu'on paie fort cher.

L'article 8 qui prescrit la publication par année d'un volume de chartes nationales annotées par les élèves, sous le titre de *Bibliothèque de l'histoire de France*, a été également laissé de côté; mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est la façon dont on a dénaturé l'article 9, qui est ainsi conçu : « Il sera prélevé annuellement sur le fonds affecté dans le budjet de l'état à l'encouragement des sciences, lettres et arts, une somme de 3,000 francs qui sera employée, par notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur, en gratifications aux élèves dont les travaux contribueront le plus au succès des recueils de l'école, sur la proposition de notre académie des Inscriptions et Belles-Lettres. »

Veut-on savoir comment l'académie des Inscriptions a entendu cet article? Elle s'est emparée de sa propre autorité, et s'empare encore tous les ans des 3,000 francs en question, pour les distribuer entre quelques favoris qui sont censés rédiger les *tables de Bréquigny*, et cumulent même ce traitement avec d'autres fonctions. Outre ce dernier inconvénient, il y a d'ailleurs dans cette manière d'agir une injustice flagrante. L'académie ne laisse travailler *aux tables de Bréquigny* que les anciens élèves paléographes, et par conséquent ne distribue qu'à eux les 3,000 francs. Or, cela est entièrement contraire à l'esprit de l'ordonnance. Rapprochant en effet de l'article 9, un paragraphe de l'article 7 qui dit, pour le concours, à égalité de titres, *l'élève qui aura le plus contribué aux publications pres-*

crites, obtiendra la préférence, nous voyons qu'il pourrait très bien se faire que l'élève nommé pensionnaire, pour avoir le plus contribué aux publications prescrites ; qui aurait en outre contribué le plus au succès des recueils de l'école, et qui par conséquent, aux termes de l'article 9, aurait droit, pour ces travaux et succès, à une gratification, ne fût pas, au concours de sortie de l'école, nommé archiviste paléographe. De la sorte, bien qu'ayant rempli toutes les conditions voulues par l'ordonnance pour toucher une gratification, il s'en verrait cependant privé aujourd'hui par l'académie, qui n'accorde qu'aux élèves paléographes les fonctions de rédacteur des tables de Béquigny.

Enfin l'article 11 de l'ordonnance de M. de Labourdonnaye, a été travesti par la commission de l'école en une série d'absurdités incroyables. Voici d'abord cet article, dont les dispositions sont à la fois larges et belles : « Après les deux premières années d'études, les élèves de diplomatique et paléographie française seront examinés de nouveau par les juges du premier concours. Ceux de ces élèves qui auront été reconnus dignes de cette distinction, recevront de notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur, un brevet d'archiviste-paléographe, et obtiendront ensuite par préférence à tous autres candidats, la moitié des emplois qui viendront à vaquer dans les bibliothèques publiques (notre bibliothèque de la rue Richelieu exceptée), les Archives du royaume et les divers dépôts littéraires. »

Il est inutile de dire que la dernière partie de cet article n'a jamais été exécutée ; quant à la première, on l'a expliquée de telle façon, qu'on réduit le concours pour le titre d'archiviste-paléographe aux six élèves pensionnaires ; et comme le nombre des archivistes-paléographes n'est point limité, tous les élèves pensionnaires qui se présentent, en reçoivent le titre. Ne vaudrait-il pas mieux admettre à ce second concours, comme au premier, afin qu'il cessât d'être fictif, tous les jeunes gens qui sont élèves de l'école, soit qu'ils reçoivent ou non la pension. De la sorte, il y aurait un concours réel, une plus grande émulation, et la non-réussite à un premier examen ne serait pas un obstacle à ce qu'on en subît un second. J'ai tort de dire la *non-réussite,* car il pourrait très bien arriver qu'il y eût *douze élèves* méritant la pension ; mais comme l'ordonnance ne l'accorde qu'à six, force serait bien de ne la donner qu'à ce nombre. Pourquoi alors décourager les six autres et ne pas continuer à les admettre aux leçons ; d'autant plus que si un élève pensionnaire vient à mourir ou à être nommé à un emploi, vous appellerez à lui succéder un de ceux qui ne le sont pas, et que par conséquent l'interruption que vous avez apportée dans les études de ce jeune homme, doit lui causer un très grand desavantage par votre second concours.

Telles sont à peu près les principales objections qu'on peut opposer à la méthode suivie jusqu'ici dans l'enseignement et dans l'administration de l'école des Chartes. Malgré cela (tant on est avide d'instruction de nos jours), il n'y eut pas en 1830 moins de onze candidats lors du concours pour les places de pensionnaires. Ceux qui réussirent furent MM. Savagner, Teulet, Schneider, Sainte-Marie, Fourcheux de Montrone, Chelles; ceux qui restèrent élèves sans toucher la pension, furent MM. Hugot, Vaslin, Leroux de Lincy, Francisque-Michel et Reuss d'Almenassin. Il y en eut en outre sept autres, qui bien qu'ayant suivi les leçons durant l'année ne se présentèrent pas au concours.

Sur ces entrefaites un singulier incident s'éleva entre le ministre de l'instruction publique et l'académie des Inscriptions. M. Champollion ayant été nommé membre de la commission de l'école des Chartes, en remplacement de M. de Marne, et professeur de diplomatique; M. l'abbé de Lépine ayant été nommé professeur des cours élémentaires, l'académie, qui ne cherche qu'à empiéter, voulut, elle aussi, avoir sa nomination. En conséquence, pour remplacer M. Daunou, qui en sa nouvelle qualité de garde-général des Archives, devenait de droit membre de la commission de l'école, elle nomma M. Naudet. Le ministre, surpris de ce choix fait sans qu'on eût daigné le consulter, se fâcha et répondit que si ses prédécesseurs avaient bien voulu *prier* jusqu'alors l'académie de leur désigner ceux de ses membres qu'elle verrait avec plaisir composer la commission de l'école, ce n'était pas une raison pour qu'il laissât ainsi enlever d'assaut les nominations. Il s'ensuivit un échange de notes aigres-douces, et un rapport de M. Pardessus à l'académie, dans lequel cet honorable légitimiste, qui en cette qualité rejette probablement l'élection politique, vante énormément l'excellence de l'élection littéraire.

Les cours de 1832 s'ouvrirent sous de brillans auspices, et un grand nombre d'élèves se présentèrent. Les résultats de la première année dirigée par M. Guérard, nommé professeur, en remplacement de M. l'abbé de l'Épine décédé, furent de faire déclarer pensionnaires MM. Douet-d'Arcy, Thomassy, Levassor, Redet, David, et un peu plus tard, M. Fallot, nommé depuis bibliothécaire de l'Institut et enlevé récemment aux sciences et aux lettres qu'il cultivait avec ardeur.

En 1834, quarante-deux jeunes gens se firent inscrire, sur lesquels une vingtaine seulement persista à suivre les cours des Chartes. Il n'y en eut même que douze qui se présentèrent au concours. Les vainqueurs dans cette lutte scientifique, furent MM. Stadler, Quicherat, Delpit, Berhnart, Leglay, Borel, et un peu après, sur les instances des professeurs eux-mêmes, qui déclaraient que les douze élèves méritaient d'être

nommés pensionnaires, le ministre ajouta à cette liste les noms de MM. Wey et Boca.

Enfin, en 1836, le cours élémentaire a été fréquenté par un nombre d'élèves plus considérable encore que les années précédentes. Les huit élus qui composent la liste des élèves pensionnaires pour le second cours, 1838-1840, sont. MM. Guessard, Giraud, Auguste Vallet, E. D. Certain, P. Marchegay, M. Clairefonds, de Fréville, et Eysenbach.

Telle a été à peu près jusqu'ici l'histoire officielle de l'école des Chartes. Je n'en ai supprimé que divers documens peu utiles ou qui auraient fait double emploi. Mais que de considérations accessoires peuvent s'élever à propos de cet établissement, et quelle amère satire ne seraient-elles pas de la manière dont, chez nous, on administre l'instruction! Selon moi, l'école royale des Chartes est appelée à rendre de grands services; c'est un de ces établissemens qu'il est beau au pouvoir d'élever et d'encourager; mais encore faut-il que cela soit fait avec discernement. Eh bien! on en met si peu dans tout ce qui regarde cette école, que jusqu'ici tous ceux de ses élèves qui ont dû rendre quelques services, se sont instruits à côté d'elle plutôt que chez elle. Qu'est-ce d'ailleurs qu'un établissement qui n'ouvre à ceux qui le fréquentent aucune carrière? où ceux qui sont payés par lui comme pensionnaires, ne sont assujétis qu'à un travail dérisoire? où enfin, il n'y a, pour toute salle de cours et d'exercices, qu'un grenier situé sous les combles de la bibliothèque royale?

L'école des Chartes, à mon sens, n'existera réellement que lorsqu'elle aura une constitution bien déterminée, un réglement exécuté, enfin un logement où elle entretiendra ses élèves, ses professeurs, son directeur. De cette façon on fera peut-être d'elle une institution sérieuse, spéciale, dont le but ne semblera pas être, comme il l'a été jusqu'à l'heure où nous écrivons, de détourner de leurs études un assez grand nombre d'élèves en droit ou en médecine, pour choisir au bout d'une année parmi eux, six jeunes gens auxquels on jettera pendant deux ans une aumône de soixante-six francs soixante-six centimes par mois, sans s'inquiéter beaucoup si cette dépense profite ou ne profite pas au pays qui la supporte, aux jeunes gens qui la reçoivent, et aux études qu'elle est censée favoriser et récompenser.

Achille Jubinal.

PLACE ROYALE.

La place Royale commence rue Royale, près la rue Saint-Antoine, et finit rue de la Chaussée-des-Minimes. Elle présente un carré très régulier ; trois de ses faces sont décorées de neuf pavillons, et la quatrième de huit seulement : en tout trente-cinq pavillons bâtis de pierres et de briques et couverts d'ardoises. Ils sont portés par une suite d'arcades larges de huit pieds et demi, hautes de douze environ, et ornées de pilastres doriques qui règnent au pourtour de la place et forment autant de corridors couverts d'une voûte surbaissée de pierres et de briques, qui offre aux piétons, dans les mauvais jours de l'année, une promenade aussi agréable que commode. La place est pavée le long de ces corridors de la largeur d'une rue ; le reste est fermé par une grille de fer qui renferme des tapis de gazon et des allées sablées ; quatre portes principales et deux petites donnent entrée dans cette espèce de parterre.

La place Royale est en partie bâtie sur le vaste hôtel des Tournelles que

Pierre d'Orgemont, chancelier de France, avait fait construire vers l'année 1390. Cet hôtel étant devenu la propriété de Pierre d'Orgemont, fils du précédent et évêque de Paris, ce seigneur le vendit pour la somme de 14,000 écus d'or au duc de Berri, frère de Charles V. Deux années après, il appartint, par suite d'un échange, au duc d'Orléans, et passa, en 1417, dans les biens de la couronne; de ce moment il prit le nom de maison royale des Tournelles.

Charles VI l'habita dans sa démence, et le duc de Bedford, dans ces temps malheureux qui avaient remis entre ses mains toute l'autorité du roi de France, en qualité de régent du souverain d'Angleterre, y établit également sa résidence.

Ce prince embellit et augmenta considérablement cet hôtel par la vente forcée de huit arpens de terre qu'il imposa aux religieux de Sainte-Catherine, en 1425 ; mais ils rentrèrent dans leur propriété lorsque la fortun de la France fut rappelée sous nos drapeaux par la merveilleuse mission d'une jeune fille, si connue dans l'histoire sous le nom de Pucelle d'Orléans.

Les Anglais ayant été honteusement expulsés du sol de la patrie, Charles VII vint y fixer son séjour le plus ordinaire.

Cet exemple fut imité par ses successeurs, et Louis XI fit faire à cet hôtel de vastes embellissemens. Louis XII y mourut le 1er janvier 1515, et le roi Henri II, frappé à l'œil dans un tournoi par Montgommery, y perdit également la vie : cet accident détermina Catherine de Médicis, son épouse, à ne plus l'habiter, et elle en ordonna la démolition en 1565.

Cet hôtel avait pris le nom des Tournelles, parce qu'il était flanqué d'un grand nombre de tours, ainsi que tous les édifices de ces temps, qui ressemblaient bien plus à des forteresses qu'à la demeure des rois de France.

L'emplacement de l'hôtel des Tournelles fut alors transformé en un marché aux chevaux qui servit, en 1578, de théâtre à un terrible combat que s'y livrèrent les courtisans de Henri III et les favoris du duc de Guise.

En 1604, Henri IV y fit construire des manufactures, et ces bâtimens, tous d'une forme égale, prirent alors le nom de place Royale ; elle fut terminée en 1612, à l'occasion d'un magnifique carrousel que Marie de Médicis y fit exécuter cette année.

En 1639, le cardinal de Richelieu fit ériger au centre de cette place une statue équestre à Louis XIII, avec toute la pompe que ce premier ministre savait employer dans ses fêtes militaires; elle était élevée sur un piédestal

de marbre blanc, chargé d'inscriptions adulatrices, dont la plus remarquable était la suivante :

Pour la glorieuse et immortelle mémoire du très grand, très invincible LOUIS-LE-JUSTE, XIII[e] du nom, roi de France et de Navarre, ARMAND, cardinal et duc de RICHELIEU, son principal ministre dans tous ses illustres et généreux desseins, comblé d'honneurs et de bienfaits par un si bon maître et un si généreux monarque, lui a fait élever cette statue comme une marque éternelle de son zèle, de sa fidélité, de sa reconnaissance.

1639.

Une statue à Louis XIII, et les beaux noms de *Louis-le-Juste, le Bien-Aimé !*

Le monument érigé si ridiculement à Louis XIII a été renversé en 1792 et jeté à la fonte; l'on admirait la beauté du cheval de bronze, ouvrage de Volterre, élève de Michel-Ange, qui mourut trop tôt pour faire la figure de ce roi. Le statuaire Biard, qui fut alors chargé de cet ouvrage, s'en acquitta mal et ne sut point observer les proportions entre l'homme et le cheval. Louis XIII était représenté avec le bâton de commandement; on ne sait à quelle époque il s'échappa de la main de ce souverain. Si ce singulier accident n'a été dû qu'au hasard, il est vraiment caractéristique, car son bras débile n'avait jamais porté ce signe de la puissance royale.

Une fontaine avait été construite sur l'emplacement du monument, mais elle a été détruite, et la statue a été rétablie à la rentrée des Bourbons : elle est entourée par quatre nouvelles fontaines.

THIERRY.

PLACE DES VICTOIRES.

La place des Victoires, commencée en 1685 et terminée en 1691, finit rues du Petit-Reposoir et Vide Gousset; six rues viennent y aboutir : les rues Croix-des-Petits-Champs, Neuve-des-Petits-Champs, de la Feuillade, Vide-Gousset, des Fossés-Montmartre et du Petit-Reposoir. Cette place n'est pas d'une grande étendue; sa figure offre un ovale irrégulier de deux cent quarante pieds environ de diamètre. Les bâtimens qui régnent au pourtour sont symétriques et ornés de pilastres d'ordre ionique soutenus par des arcades de refend.

Le duc de La Feuillade, pair et maréchal de France, et surtout courtisan servile et fanatique, qui ne devait la dignité dont il était revêtu qu'au dévoûment le plus absolu aux volontés de son maître, voulut l'honorer comme un dieu, et consacra une partie de sa fortune à la construction d'une place publique, au centre de laquelle il fit placer la statue de Louis XIV : le maréchal n'ignorait pas que des dépenses qui chatouillaient l'excessive vanité de son souverain n'étaient jamais perdues.

En 1684, il acheta l'hôtel de La Ferté-Senectère, situé dans un empla

cement vaste et isolé, et le fit entièrement démolir. La ville de Paris, ou plutôt le prévôt des marchands, acheta l'hôtel d'Emeri, dont l'emplacement contribua à l'agrandissement de la place, et l'architecte Predot, par acte du mois de septembre 1685, fut chargé de la construction des maisons qui devaient l'entourer.

L'exécution de ce projet commença aussitôt; mais le zèle du maréchal ne lui permit même pas d'attendre l'achèvement des travaux : les bâtimens étaient à peine commencés, lorsqu'il fit l'inauguration de la figure en pied de Louis XIV, couronné par la Victoire.

Cette cérémonie eut lieu avec une pompe extraordinaire, au bruit des salves d'artillerie et d'une nombreuse musique militaire. Le duc de La Feuillade et les courtisans qui l'avaient suivi se prosternèrent devant la statue, brûlèrent de l'encens et lui rendirent, en un mot, tous les honneurs divins. L'on grava sur le piédestal : *Viro immortali*, à l'homme immortel.

Aussi le véridique duc de Saint-Simon dit dans ses mémoires : « qu'il » était présent à cette fête, et qu'il concluait, par toutes les bassesses dont » il avait été témoin, que si Louis XIV avait voulu se faire adorer, il au- » rait trouvé des adorateurs. »

Des écrivains ont osé dire que cette fête avait été décernée à ce souverain par l'amour du peuple!

Le monument de la place dite des Victoires reposait sur un piédestal blanc de vingt-cinq pieds de hauteur, chargé d'inscriptions bassement adulatrices, et de quatre bas-reliefs représentant le passage du Rhin, la conquête de la Franche-Comté, la paix de Nimègue et la préséance de la France sur l'Espagne.

Aux quatre angles du piédestal l'on voyait quatre figures colossales d'esclaves ou de prisonniers enchaînés, dans l'attitude de l'humiliation, de la douleur ou de l'indignation.

Sur ce piédestal était placé un groupe de deux figures, celle de Louis XIV en pied, vêtu des habits de son sacre, et foulant à ses pieds le Cerbère, allégorie de la triple alliance; derrière la tête de ce roi on voyait sur un globe une statue de la Victoire, figure ailée, tenant d'une main un faisceau de palmes et d'oliviers, élevant l'autre au dessus de Louis XIV, et posant sur son front une couronne de lauriers; ce groupe de bronze, haut de treize pieds, était entièrement doré.

Quatre fanaux, d'une dimension extraordinaire et d'un travail admirable, éclairaient pendant la nuit le groupe de Louis XIV.

Ce monument, exécuté par Desjardins, avait trente-cinq pieds de hau-

teur et était entouré d'une grille protégée de chaque côté par des rangs de bornes.

Le duc de La Feuillade, inépuisable dans sa flatterie et son admiration pour Louis XIV, donna tous ses biens à son fils aîné, à tous les enfans qui en naîtraient jusqu'à la fin des siècles; à leur défaut, aux mâles des diverses branches collatérales; et à leur défaut encore, à la ville de Paris, « à la » charge de conserver à perpétuité la statue de ce souverain dans son en- » tier et dans toute sa beauté, et de faire redorer ladite statue tous les » vingt-cinq ans, etc. » Le testament contenait en outre diverses clauses qu'il serait trop long de rapporter.

L'abbé de Choisi dit que le maréchal de la Feuillade avait dessein d'acheter une cave dans l'église des Petits-Pères, et qu'il prétendait la pousser sous terre jusqu'au milieu de cette place, afin de se faire enterrer précisément sous la statue de Louis XIV.

L'on rougit pour l'humanité de voir de détestables flatteurs brûler devant un despote l'encens qui n'appartient qu'à la Divinité; mais que penser de Louis XIV, qui osa confirmer de pareilles dispositions par lettres-patentes de 1688?

Cependant lorsque vinrent la vieillesse et la ridicule dévotion de ce roi, il comprit qu'il n'était point un dieu et prescrivit, dans le vain repentir de son orgueil, que les fanaux ne seraient plus allumés devant sa statue.

En 1717, un arrêt du conseil ordonna la démolition de ces fanaux : l'on prétend que ce distique d'un Gascon, qui faisait allusion au soleil que Louis XIV avait adopté pour emblème, contribua beaucoup à cette mesure :

La Feuillade, sandis, jé crois qué tu mé bernes
Dé placer le soleil entré quatré lanternes.

A l'époque de la mémorable fête de la fédération du 14 juillet 1790, dans ces momens de régénération, la vue des quatre esclaves enchaînés aux pieds de Louis XIV devait blesser un peuple libre : en outre, l'on ne pouvait offrir aux députés de la Franche-Comté l'humiliant spectacle de la conquête de leur province. La municipalité de Paris s'empressa de faire transporter ces signes flétrissans dans la galerie d'Angoulême, au Louvre.

Ce monument, ainsi que toutes les statues des rois, a été renversé en août 1792 par la justice du peuple : le groupe principal a été cassé et jeté à la fonte.

L'année suivante, cette place prit le nom de *Place des Victoires natio-*

nales, et une pyramide élevée sur l'emplacement de la statue de Louis XIV reçut les noms des citoyens morts à la journée du 10 août 1792.

En 1806, cette pyramide fut remplacée par un monument colossal érigé à la mémoire du célèbre général Desaix, tué à la bataille de Marengo; cette statue fut à son tour enlevée en 1815, par l'ordre du gouvernement royal.

Eu 1821, on a rétabli la statue équestre en bronze de Louis XIV, qui s'élève aujourd'hui au centre de la place; elle est bien conçue dans son ensemble, mais les détails en sont blâmés par les gens de goût.

THIERRY.

BARRIÈRES.

—

En 1782, les fermiers-généraux, ces insatiables sangsues de la nation, proposèrent à Louis XVI d'enfermer les faubourgs dans un nouveau mur d'enceinte, en faisant percer des ouvertures exclusivement destinées à l'introduction des marchandises nécessaires à la consommation des habitans de la capitale ; un projet si avantageux pour le fisc fut bientôt adopté.

L'architecte Ledoux, sous la direcion de la ferme générale qui devait fournir à toutes les dépenses, fut chargé de ces immenses travaux. Nous leur devons sans doute les monumens variés qui entourent aujourd'hui la capitale, mais est-ce là une compensation de leur odieuse destination? et peut-on admirer des édifices qui n'ont d'autre but que de doubler la misère publique?

Pour mettre plus de clarté dans nos détails, nous donnerons d'abord la distance approximative d'une barrière à l'autre, et les arrondissemens et quartiers dont elles dépendent ; nous y reviendrons ensuite sous le double point de vue de l'architecture, de leur position et des faits historiques qui peuvent s'y rattacher.

Paris a environ sept lieues de tour et est enfermé par cinquante-cinq barrières ; l'on en comptait soixante autrefois, mais cinq ont été murées : deux au midi, celles des Paillassons et de Croulebarbe, et trois au nord, celles de Riom, des Vertus et des Réservoirs.

Nous commencerons par la barrière de la Râpée, située sur la rive droite de la Seine. De ce point, le boulevart et le mur d'enceinte s'étendent, dans un prolongement de 640 à 650 pieds, jusqu'à la barrière de Bercy, 8e arrondissement, quartier des Quinze-Vingts.

La distance de la barrière de Bercy à celle de Charenton est de 2,500 pieds ;

De la barrière de Charenton à celle de Reuilly, 1,570 pieds. 8e arrondissement, quartier des Quinze-Vingts ;

De la barrière de Reuilly à celle de Picpus, 1,090 pieds. 8e arrondissement, quartier des Quinze-Vingts ;

De la barrière de Picpus à celle de Saint-Mandé, 2,010 pieds. 8e arrondissement, quartier des Quinze-Vingts ;

De la barrière de Saint-Mandé à celle de Vincennes, 1,260 pieds. 8e arrondissement, quartier des Quinze-Vingts ;

De la barrière de Vincennes à celle de Montreuil, 1,250 pieds. 8e arrondissement, quartier des Quinze-Vingts ;

De la barrière de Montreuil à celle de Charonne, 3,000 pieds. 8e arrondissement, faubourg Saint-Antoine ;

De la barrière de Charonne à celle des Rats. 8e arrondissement, quartier Popincourt ;

De la barrière des Rats à celle d'Aunai, 600 pieds. 8e arrondissement, quartier Popincourt.

De la barrière d'Aunai à celle des Amandiers, 1,000 pieds. 8e arrondissement, quartier Popincourt ;

De la barrière des Amandiers à celle de Ménilmontant, 1,000 pieds 8e arrondissement, quartier Popincourt ;

De la barrière de Ménilmontant à celle des Trois-Couronnes. 8e, 6e arrondissemens, quartier Popincourt ;

De la barrière des Trois-Couronnes à celle de Riom, 950 pieds. 6e arrondissement, quartier du Temple ;

De la barrière de Riom à celle de Belleville, 650 pieds. 5e, 6e arrondissemens, quartier de la Porte-Saint-Martin ;

De la barrière de Belleville à celle de la Chopinette. 5e, 6e arrondissemens, quartier de la Porte-Saint-Martin ;

De la barrière de la Chopinette à celle du Combat, 1,850 pieds 5e arrondissement, faubourg Saint-Martin ;

De la barrière du Combat à celle de la Boyauderie, 40 pieds. 5e arrondissement, faubourg Saint-Martin;

De la barrière de la Boyauderie à celle de Pantin, 1,550 pieds. 5e arrondissement, faubourg Saint-Martin;

De la barrière de Pantin à celle de la Rotonde-Saint-Martin, 315 pieds. 5e arrondissement, quartier de la Porte-Saint-Martin;

De la barrière de la Rotonde-Saint-Martin à celle de la Villette, 315 pieds. 5e arrondissement, faubourg Saint-Denis.

De la barrière de la Villette à celle des Vertus, 935 pieds. 5e arrondissement, faubourg Saint-Denis;

De la barrière des Vertus à celle de Saint-Denis, 1,120 pieds. 5e arrondissement, faubourg Saint-Denis;

De la barrière de Saint-Denis à celle dite Poissonnière, 2,780 pieds. 3e, 5e arrondissemens, quartier du faubourg Poissonnière;

De la barrière Poissonnière à celle de Rochechouart ou du Télégraphe, 635 pieds. 3e arrondissement, faubourg Poissonnière;

De la barrière de Rochechouart à celle des Martyrs, 1,550 pieds, 2e arrondissement, quartier du faubourg Montmartre;

De la barrière des Martyrs à celle de Montmartre, 640 pieds. 2e arrondissement, quartier Montmartre;

De la barrière Montmartre à la barrière Blanche, 1,400 pieds. 2e arrondissement, quartier de la Chaussée-d'Antin;

De la barrière Blanche à celle de Clichy, 1,490 pieds. 2e arrondissement, quartier de la Chaussée-d'Antin;

De la barrière de Clichy à celle de Monceau, 2,470 pieds. 1er, 2e arrondissemens, quartier du Roule;

De la barrière de Monceau à celle dite Rotonde-de-Chartres, 2,425 pieds. 1er arrondissement, quartier du Roule;

De la barrière dite Rotonde-de-Chartres à celle de Courcelles, 1,850 pieds. 1er arrondissement, quartier du Roule;

De la barrière de Courcelles à celle du Roule, 1,800 pieds. 1er arrondissement, quartier du Roule;

De la barrière du Roule à celle de Neuilli, 1,300 pieds. 1er arrondissement, quartier des Champs-Élysées;

De la barrière de Neuilli à celle des Réservoirs, 1,550 pieds. 1er arrondissement, quartier des Champs-Élysées;

De la barrière des Réservoirs à celle de Longchamp. 1er arrondissement, quartier des Champs-Élysées;

De la barrière de Longchamp à celle de Sainte-Marie, 1,550 pieds. 1er arrondissement, quartier des Champs-Élysées,

De la barrière de Sainte-Marie à celle de Franklin, 1,710 pieds. 1er arrondissement, quartier des Champs-Élysées;

De la barrière de Franklin à celle de Passy, 1,120 pieds. 1er arrondissement, quartier des Champs-Élysées;

En cet endroit, la continuité du mur d'enceinte est interrompue par le cours de la Seine.

La barrière, située sur l'autre rive du fleuve et plus bas que celle de Passy, dont elle est distante de 935 pieds, s'appelle la barrière de la Cunette. 10e arrondissement, quartier des Invalides;

De la barrière de la Cunette à celle de Grenelle, 1,550 pieds;

De la barrière de Grenelle à celle de l'École-Militaire, 2,340 pieds. 10e arrondissement, quartier des Invalides;

De la barrière de l'École-Militaire à celle de Sèvres, 2,325 pieds. 10e arrondissement, quartier des Invalides;

De la barrière de Sèvres à celle de Vaugirard, 935 pieds. 10e arrondissement, quartier des Invalides;

De la barrière de Vaugirard à celle des Fourneaux, 935 pieds. 10e, 11e arrondissemens, quartier des Invalides;

De la barrière des Fourneaux à celle du Maine, 2,010 pieds. 11e arrondissement, quartier du Luxembourg;

De la barrière du Maine à celle du Mont-Parnasse, 1,420 pieds. 11e arrondissement, quartier du Luxembourg;

De la barrière du Mont-Parnasse à celle d'Enfer, 3,395 pieds. 11e arrondissement, quartier du Luxembourg;

De la barrière d'Enfer à celle d'Arcueil, 1,550 pieds. 12e arrondissement, quartier de l'Observatoire;

De la barrière d'Arcueil à celle de la Santé, 1,485 pieds. 12e arrondissement, quartier de l'Observatoire;

De la barrière de la Santé à celle de l'Oursine, 700 pieds. 12e arrondissement, quartier de l'Observatoire;

De la barrière de l'Oursine à celle de Croulebarbe, 700 pieds. 12e arrondissement, quartier Saint-Marcel;

De la barrière de Croulebarbe à celle d'Italie, 3,000 pieds. 12e arrondissement, quartier Saint-Marcel;

De la barrière d'Italie à celle d'Ivry, 1,240 pieds. 12e arrondissement, quartier Saint-Marcel;

De la barrière d'Ivry à celle des Deux-Moulins, 935 pieds. 12e arrondissement, quartier Saint-Marcel;

De la barrière des Deux-Moulins à celle de la Gare, 4,930 pieds. 12e arrondissement, quartier Saint-Marcel;

La continuation du mur d'enceinte est de nouveau interrompue par le cours de la Seine ; mais la barrière qui se trouve sur l'autre rive, et qu'on nomme barrière de la Rapée, termine la description métrique du périmètre de Paris. Elle se trouve à 935 pieds de la barrière de la Gare.

Deux grands bateaux appelés pataches sont établis sur la Seine, aux deux extrémités de Paris, pour la perception des droits d'entrée : on voit que les mesures sont si bien prises qu'il est presque impossible d'échapper au fisc.

L'exécution du projet des fermiers-généraux commença en 1784, sous le ministère Calonne, et souleva les oppositions de plusieurs personnes puissantes dont les intérêts se trouvaient ainsi gravement lésés.

Les villages de Chaillot, du Roule, de Monceau furent les premiers englobés dans le nouveau mur d'enceinte. En 1786, l'on attaqua le territoire de Montmartre ; cette fois l'abbesse de ce village et tous ses habitans firent de si vives réclamations, que les entrepreneurs se crurent obligés de faire subir à la ligne de circonvallation un angle rentrant qui se remarque encore entre les barrières de Rochechouart et de Clichy.

Lorsque les entrepreneurs vinrent, à la fin de la même année, jalonner le village de Picpus, un riche propriétaire, fils du peintre Restout, s'opposa de toute sa force à une pareille usurpation. Ayant demandé à un maître des requêtes, appelé De Colonia, de quel droit on lui enlevait sa propriété, celui-ci répondit : *le Droit Canon.* Malgré les vives réclamations de la population, formulées quelquefois d'une manière menaçante, la muraille fut continuée.

Les Parisiens, selon leur habitude de tous les temps, se vengèrent de l'emprisonnement forcé qu'on leur faisait subir, par des chansons spirituelles et mordantes. Le gouvernement rit le premier de ces épigrammes si peu dangereuses, et n'en fit pas moins continuer les travaux avec activité. Quel moment choisissait-on pour déployer le luxe et la magnificence dans la construction d'une enceinte destinée à faire peser sur le peuple les impôts les plus onéreux? Précisément l'époque où la France, ainsi que les finances de l'état, se trouvaient dans la situation la plus déplorable.

De Brienne, archevêque de Toulouse, qui succéda en 1787 au ministre Calonne, visita cette grande muraille et fut effrayé des dépenses, qui s'élevaient déjà à la somme énorme de vingt-cinq millions. Dans un premier moment d'irréflexion et de colère, il voulut la faire démolir et en vendre les matériaux, mais il n'était plus temps de réparer le mal, puisque la presque totalité de l'enceinte se trouvait achevée ; tout ce que pouvait faire le nouveau ministre fut d'ordonner la suspension des travaux, de nommer d'au-

tres architectes et inspecteurs moins avides que les premiers, et de prescrire diverses mesures d'économie.

Le 1er mai 1791 fut pour le peuple un jour de fête nationale : les droits d'entrée ayant été abolis par décret du 19 février, on supprima les barrières qui, incendiées lors de la prise de la Bastille, avaient été promptement relevées.

Vers l'année 1797, les barrières furent réparées, et pour ramener insensiblement les Parisiens à l'ancien ordre de choses, on établit d'abord une légère perception, sous le nom d'*octroi de bienfaisance*, destiné aux hôpitaux. Bientôt et successivement la perception devint plus rigoureuse, et s'établit telle qu'elle existe aujourd'hui.

Nous allons donner à grands traits la description de chacune de ces barrières ; mais nous négligerons celles qui ne présentent aucune importance : nous parlerons aussi des lieux remarquables qui les avoisinent, et qui font, en quelque sorte, partie de notre sujet.

Nous adoptons l'ordre alphabétique.

Amandiers-Popincourt (Barrière des). Elle prend son nom de la rue des Amandiers. — Un bâtiment rectangulaire, surmonté d'un couronnement.

Arcueil (Barrière d'). Ainsi appelée du village de ce nom, si renommé par le grandiose de son aqueduc, construit en 1613, et qui amène dans son sein les eaux de la Bièvre. La longueur de cet acqueduc est de 1,850 pieds, et sa plus grande hauteur de 74; il conduit également en vingt-quatre heures 36,000 muids d'eau au Château-d'Eau, rue Cassini, près de l'Observatoire, alimentant ainsi treize fontaines et beaucoup de maisons particulières. — Un bâtiment à huit arcades et deux frontons.

Aunay (Barrière d'). A pris son nom de la belle ferme d'Aunay, située à une très petite distance de Paris. — Un bâtiment avec deux péristyles et quatre colonnes.

Belleville (Barrière de). Prend son nom du beau village de Belleville. — Deux bâtimens avec colonnes et arcades.

Berci (Barrière de). Tire son nom du village de Berci. — Deux bâtimens ayant chacun deux péristyles et douze colonnes.

Blanche (Barrière). — Un bâtiment avec trois arcades au rez-de-chaussée.

Boyauderie (Barrière de la). — Un bâtiment surmonté d'un dôme et une guérite.

CHARENTON (Barrière de). — Ainsi nommée du village de Charenton, où l'on passe la Marne sur un pont à l'extrémité duquel est le village d'Alfort, celèbre par son école vétérinaire. On voit à Charenton plusieurs maisons remarquables ; l'une d'elles, appelée le Séjour du roi, a appartenu au duc de Bourgogne ; l'on remarque aussi un ancien château qui a appartenu à la belle maîtresse de Henri IV, Gabrielle d'Estrées. — Deux bâtimens ayant chacun deux péristyles et six colonnes.

CHOPINETTE (Barrière de la). — Un bâtiment avec deux arcades ornées chacune de six colonnes.

CLICHY (Barrière de). Prend son nom du village de Clichy, à une petite distance de Paris. Il se tint dans ce village un concile sous Dagobert, qui y avait un palais : le célèbre saint Vincent de Paul a desservi la cure de ce lieu. — Un bâtiment avec deux péristyles de six colonnes chacun.

COMBAT (Barrière du). Elle a pris son nom du cirque voisin, connu par ses hideux combats d'animaux. — Un bâtiment qui présente un propylée surmonté d'un dôme.

COURCELLES (Barrière de). Ainsi nommée parce qu'elle est sur la route de Courcelles. — Le pourtour du bâtiment est orné de vingt-quatre colonnes.

CUNETTE (Barrière de la). Prend son nom d'une sorte de fortification appelée cunette. — Un bâtiment à deux façades, avec arcades, colonnes et fronton.

DENIS (Barrière Saint-). Prend son nom de ce qu'elle est située à l'extrémité du faubourg Saint-Denis : on l'appelle aussi barrière de la Chapelle parce qu'elle est contiguë au village de ce nom. — Un bâtiment à quatre faces, un attique et un couronnement.

ÉCOLE-MILITAIRE (Barrière de l'). Prend son nom de l'établissement qui fut fondé, sous Louis XV, en faveur de la jeune noblesse française. Deux bâtimens ayant chacun un pavillon.

ENFER (Barrière d'). S'appelle ainsi parce qu'elle est à l'extrémité de la rue d'Enfer. — Deux grands bâtimens, dont l'un, celui de droite, donne entrée dans les Catacombes.

FONTARABIE (Barrière de). L'on présume qu'elle prend son nom de la victoire remportée par les troupes de la république française sur les Espagnols. — Un bâtiment à trois arcades.

FOURNEAUX (Barrière des). A pris son nom des fabriques de fourneaux qui étaient près de là. — Deux bâtimens avec colonnes, surmontés d'un tambour.

Franklin (Barrière de). Lorsque le célèbre Franklin vint à Paris, en 1780, en qualité d'ambassadeur des États-Unis d'Amérique, il fixa sa résidence à Passy; en l'honneur de cet illustre citoyen, la barrière qui conduit à ce village reçut son nom. Le voyage de ce grand homme ne fut pas perdu pour la France, car il y fit adopter l'usage si salutaire des paratonnerres, dont il était l'inventeur. — L'architecture de cette barrière ne présente rien de remarquable.

Longchamp (Barrière de). — Un bâtiment à quatre frontons et quatre arcades.

Maine (Barrière du). Conduisant à la chaussée du Maine. — Deux bâtimens avec colonnes et sculptures.

Mandé (Barrière de Saint-). Conduisant au village de Saint-Mandé. — Un bâtiment avec deux façades.

Marie (Barrière de Sainte-). Elle prend son nom de l'enclos des dames de Sainte-Marie. — Deux bâtimens avec façades couronnés d'un cintre.

Martin (Barrière Saint-). Prend son nom du quartier de la Porte-Saint-Martin. — Cette barrière est un véritable monument d'architecture; ses quatre faces présentent chacune un péristyle en saillie, orné de huit pilastres carrés et isolés, de l'ordre toscan. L'étage circulaire, placé au dessus du soubassement, se compose d'une galerie percée de vingt arcades supportées par quarante colonnes accouplées, dont les proportions n'appartiennent à aucun ordre ancien : ce bâtiment est d'un effet très pittoresque.

Martyrs (Barrière des). Elle a pris ce nom en mémoire du supplice de saint Denis et de ses compagnons, décapités à Montmartre. — Un bâtiment carré présentant à la face occidentale un grand cintre soutenu par des pilastres.

Ménilmontant (Barrière de). Elle prend ce nom parce qu'elle conduit au village de Ménilmontant. — Elle est remarquable par deux bâtimens à base rectangulaire et symétriques entre eux; les bâtimens sont en outre ornés chacun de trente-deux colonnes avec arcades.

Monceau (Barrière de). Prend son nom du village de Monceau. — Un bâtiment à deux péristyles, avec colonnes en bossage.

Montmartre (Barrière de). Prend son nom du village de Montmartre où il existe une maison connue sous le nom d'*Asile de la Providence*, soixante vieillards y sont admis, la moitié gratuitement, et l'autre moyennant une modique pension. — Cette barrière présente un bâtiment rectan-

gulaire, avec colonnes et massifs vermiculés, dont l'architecture doit être citée avec éloge.

MONT-PARNASSE (Barrière du). Prend son nom d'une butte sur laquelle les écoliers de plusieurs colléges de Paris s'assemblaient les jours de congé. — Deux bâtimens ayant chacun deux péristyles avec colonnes.

MOUFFETARD (Barrière). A pris son nom d'un terrain voisin appelé, en 1230, Mont-Cétard, et par corruption Mouffetard. On l'appelle souvent aussi barrière d'Italie et de Fontainebleau. — Deux corps distincts de bâtimens, d'une forme élégante, placés en regard et ornés de cinq arcades de face avec colonnes.

MOULINS (Barrière des Deux-). Tire son nom de deux moulins à vent qui étaient très rapprochés des murs d'enceinte. — Deux bâtimens symétriques, mais d'une architecture très simple.

NEUILLY (Barrière de). Construite en 1786, elle porta d'abord le nom de barrière de l'Étoile, parce qu'elle est située à l'entrée d'une grande place circulaire où quatre routes viennent aboutir; depuis elle a été appelée barrière de Neuilly, parce qu'elle conduit au beau village de ce nom. — La superbe avenue de Neuilly, si riante, si animée, les bâtimens et la belle grille de cette barrière, tout se réunit pour en faire l'entrée la plus remarquable de Paris.

PASSY (Barrière de). Ainsi appelée parce qu'elle conduit au village de Passy, digne de fixer l'attention par le nombre, l'élégance et le site charmant de ses maisons de campagne; l'on y trouve également des eaux minérales ferrugineuses, dont la renommée s'étend au loin. — Cette barrière est décorée de douze colonnes, deux arcs, quatre frontons et deux statues colossales, représentant la Bretagne et la Normandie.

PICPUS (Barrière de). A pris son nom du beau vignoble de Picpus qui se trouvait près de là. — Un bâtiment avec quatre péristyles et attique.

REUILLY (Barrière de). Cette barrière a emprunté son nom de *Romiliarum*, ancien château des rois de la première race, qui existait encore en 1352; Dagobert y répudia sa femme Gomatrude en 629. Ce prince se plaisait infiniment dans ce séjour. — L'architecture de cette barrière la signale avec avantage parmi tous les monumens de de ce genre; sa belle rotonde rappelle les temples élégans que les anciens élevaient à leurs divinités: l'on regrette cependant de voir de tels édifices, qui seraient mieux placés aux portes d'un palais, décorer de simples bureaux de l'octroi

ROULE (Barrière du). Prend son nom de l'ancien village du Roule qui a été, en 1786, enclos dans la capitale. — Un bâtiment orné de quatre

avant-corps, un couronnement et un dôme : c'est un des monumens remarquables de l'enceinte de Paris.

Vaugirard (Barrière de). Ainsi appelée du beau village de Vaugirard. — Deux bâtimens carrés.

Vertus (Barrière des). — Tire son nom du village d'Aubervilliers, ou Notre-Dame-des-Vertus. — Un bâtiment avec deux péristyles et un fronton.

Villette (Barrière de la). Conduisant au village de la Villette, remarquable par le bassin du canal de l'Ourcq ; cet endroit est également célèbre par le combat sanglant que s'y livrèrent les Français et les Prussiens, le 30 mars 1814. — Deux bâtimens avec arcades.

Vincennes (Barrière de). S'appela d'abord barrière du Trône, à cause du trône magnifique qui y fut dressé pour Louis XIV et Marie-Thérèse d'Autriche, lorsqu'ils firent leur entrée dans la capitale, le 26 août 1660. Aujourd'hui elle porte le nom de Vincennes, parce qu'elle conduit au village de Vincennes, cité par son château-fort, qui servit si longtemps de prison d'état, et qui était au quatorzième siècle une maison de plaisance des rois; la première manufacture de porcelaine y fut établie. — La barrière de Vincennes mérite sans contredit le premier rang, par le caractère monumental de son architecture; elle présente deux bâtimens carrés, élevés de cinquante pieds, et distans l'un de l'autre de cinquante toises; on entre dans ces bâtimens par un porche dont l'arc est soutenu par des pilastres; les façades sont terminées par une corniche avec consoles, quatre frontons et un couronnement circulaire; dans l'intervalle des deux monumens, l'on remarque deux superbes colonnes d'ordre dorique, de soixante-quinze pieds de hauteur, dont les piédestaux servent de guérites.

En terminant cette description, nous ne ferons qu'une réflexion : M. Ledoux aurait dû employer les formes les plus simples de son art, au lieu d'étaler un luxe d'architecture déplacé à l'égard d'édifices consacrés à une perception oppressive pour toutes les classes de la société, et principalement pour la classe souffrante : on dirait que cet architecte a pris à tâche de dorer les fers du peuple.

GARDE DE PARIS.

ÉTAT MILITAIRE DE PARIS ET DE SES FORTIFICATIONS A DIVERSES ÉPOQUES.

Il serait difficile de préciser quelles furent, dès l'origine de la monarchie française, les troupes ou milices chargées de la garde et de la police de Paris, avant que cette ville ne devînt la capitale de la France. Aucun de ses historiens anciens et modernes n'ayant abordé cette question, nous avons dû porter ailleurs nos investigations, et puiser à d'autres sources des renseignemens qui serviront à remplir cette importante lacune.

Hay, dans ses mémoires historiques, fait remonter aux temps de la dernière domination des Romains dans les Gaules, l'origine de la compagnie des gardes de la ville de Paris, alors appelée *Lutetia*. Il assure même que cette milice existait du temps des Gaulois, et que, comme les autres villes de la grande Gaule, Paris avait aussi, à l'instar des autres cités et villes municipales, des troupes chargées de pourvoir à sa sûreté.

Cependant Hay ne nous fait pas connaître les autorités près desquelles il a puisé, et laisse à cet égard la plus grande incertitude.

L'empereur Julien, qui aimait beaucoup le séjour de Paris, qu'il appelait sa chère Lutèce, y entretenait une garnison de 6,000 hommes (infanterie et cavalerie), y compris sa garde et les troupes campées sur la rive gauche de la Seine. Nous verrons plus bas que les rois francs y formèrent des milices particulières, exclusivement destinées à en faire la police. Ces troupes étaient indépendantes de celles appelées à garder la personne du prince dans les lieux de sa résidence. Jusqu'alors, l'île de la Cité composait toute la ville. Son enceinte militaire, bornée aux deux rives qui baignaient les murs de ses maisons, n'avait pour en défendre l'entrée, que le grand Châtelet sur la rive droite, et le petit Châtelet sur la rive gauche. Ces deux édifices lui servaient en même temps de portes et de fortifications.

Lorsque Paris s'éleva sous la protection du gouvernement romain, on lui donna des chefs militaires, également chargés du commandement des troupes qui en formaient la garnison, et des corps auxquels était confiée la police de la ville.

Vers la fin de la domination romaine, la Cité était fortifiée par un mur d'enceinte qui l'entourait de toutes parts. La Seine lui servait de puissant auxiliaire et de fossés naturels inexpugnables, car il n'y avait alors que deux points de passage sur la rivière, le grand et le petit pont. Des espèces de redoutes les défendaient sur les deux rives opposées.

Dès les premiers temps de la monarchie, les habitans furent protégés par des troupes urbaines, dont l'institution remontait à la première formation des milices gauloises organisées par les Romains à l'époque de la conquête, ou par d'autres corps spécialement préposés à cet effet. Un capitulaire de Clotaire II, de 595, établit le service de la compagnie du guet, qu'il charge de la police des rues et des rondes de nuit (1).

Sous les rois de la seconde race on prit la garde de police parmi les hommes d'élite de la milice parisienne; ils furent soldés par la ville et chargés de garantir ses rues des attaques nocturnes, de surveiller et d'arrêter les malfaiteurs; enfin, de faire une police active et vigilante.

Charlemagne s'occupa aussi de la constitution de ce corps, qu'il divisa en deux parties : le *Guet assis* et le *Guet royal*. Les premiers étaient formés des marchands et des artisans, qui, à tour de rôle, se rendaient dans les corps-de-garde qui leur étaient assignés par le prévôt de Paris. La

(1) *Histoire de Paris*, par Piganiol de la Force, t. 1, p. 321 à 324.

compagnie du guet royal (Vigiles regii), était soldée par l'état et devait seconder la première. Elle se composait de 20 sergens à cheval et de 26 sergens à pied (1).

Le chef de cette troupe prenait le nom de *Miles Gueti* (chevalier du guet), et jouissait dans la ville de beaucoup de considération. Il pouvait disposer des troupes qui s'y trouvaient en garnison, et les faire agir de concert avec les deux compagnies du guet.

A la fin du septième siècle, les fortifications de Paris, quoique bornées dans une étroite enceinte, étaient cependant susceptibles d'une longue défense. En 885, la ville, assiégée par les Normands, dut son salut à ses murailles. Ces barbares furent obligés d'en lever le siége, et d'abandonner leurs projets de rapines.

Lorsqu'à l'avénement au trône de Hugues-Capet (987), la France fut divisée en douze gouvernemens militaires, Paris forma celui de l'Ile de France, composé de la Brie, du Gatinois, de l'Hurepoix, du Mantais, du Vexin, du Beauvoisis, du Valois, du Soissonnais et du Laonais. Les gouverneurs remplacèrent alors les ducs et les comtes qui, sous les deux premières dynasties, étaient revêtues des mêmes fonctions.

« Jamais roi de France, dit Dulaure (2) n'eut, plus que Louis VI (le Gros), besoin de se mettre en garde contre les attentats des seigneurs, et de fortifier la ville Paris, où il faisait sa demeure ordinaire. Les ducs et comtes, voisins de son duché de France, n'étaient pas les seuls qui l'inquiétaient. Il avait à se défendre contre les barons de ce duché, contre ses propres vassaux. » Pour rendre l'accès de la ville plus difficile, il ordonna la construction de forteresses ou têtes de ponts, et fit entourer de murailles les faubourgs qui s'élevaient déjà au nord et au midi de l'ancienne Lutèce (3). Mais alors ces faubourgs ne s'étendaient guère à plus de 200 toises des deux rives. Cet espace renfermait la seconde enceinte de Paris.

Louis VI fit également construire, dans un lieu nommé Karoli-Vana, un château (*Castrum*) destiné à défendre au nord-ouest l'entrée de la ville, et à protéger cette campagne contre les excursions qui la désolaient. Il restaura le grand Châtelet, situé à l'extrémité septentrionale du Pont-au-Change, et le petit Châtelet placé à l'extrémité du Petit-Pont.

C'est au règne de ce prince que l'on fait remonter l'origine de la compagnie des arquebusiers, dont la réunion avait lieu dans un emplacement situé rue des Francs-Bourgeois (4).

(1) *Histoire de Paris*, par Piganiol de la Force, t. I, p. 324.
(2) Tome I, p. 396 et suivantes.
(3) *Histoire de Paris*, par Dulaure, t. I, p. 400.
(4) *Histoire de Paris*, par Dulaure, t. II, p. 479.

Le troisième agrandissement de Paris, depuis Louis-le-Gros jusqu'à Philippe-Auguste, n'amena aucun changement remarquable dans son système de défense. Sous le règne de ce prince, vers l'an 1190, une nouvelle enceinte, entourée de murailles, de tours et de fossés, s'étendit : au midi, des bourgs Saint-Germain-l'Auxerrois, Bourg-l'Abbé, Beau-Bourg, Bourg-Thibourt, etc., etc. Cette enceinte fut achevée en 1211. Le mur de clôture était flanqué de tours. Quatre tours principales défendaient l'entrée et la sortie de la Seine, c'était la *Tour de Nesle*, la *Tour-au-Bois*, dite aussi du *Grand-Prévôt*, la *Tour de la Tournelle* et la *Tour Barbeau* ou de *Billy* (1). Elles servaient aussi de défense et de citadelle à la ville.

La police de Paris, privée à cette époque d'une bonne direction et mal exécutée par les sergens et les archers qui en étaient chargés, obligeait les bourgeois à veiller eux-mêmes à leur conservation personnelle. Aussi étaient-ils tous armés et en état de bien garder leurs personnes et leurs propriétés. Pour mettre plus de régularité dans le service de surveillance et pour opposer, au besoin, une résistance plus vigoureuse, on forma des associations organisées en compagnies et par quartiers.

Une autre espèce de garde parisienne se forma entre le treizième et le quatorzième siècles (1256 à 1312). Prise parmi les bourgeois, elle était en même temps chargée de la défense de la ville et de la police des quartiers et des rues. Cette organisation est d'autant plus remarquable qu'elle paraît avoir été empruntée des milices romaines. Ainsi, par exemple, l'officier ou le chef qui, dans le service ou dans les rondes de police, commandait ou dirigeait dix hommes, s'appelait *dixeniers;* les *quarteniers* (quart de cent) en commandaient 25 et les *cinquanteniers* 50.

Pendant les troubles qui suivirent la funeste bataille de Poitiers, la captivité du roi Jean; et les démêlés entre le Dauphin, lieutenant-général du royaume, et Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, Marcel, prévôt des marchands, homme hardi, entreprenant, d'un caractère décidé et d'une grande énergie, s'occupa de mettre Paris à l'abri de toute tentative. Il en fit fortifier plusieurs points en 1357, organisa une garde chargée d'en surveiller la police de jour et de nuit, et jeta les fondemens d'une nouvelle enceinte. Il imagina de barricader les rues au moyen de fortes chaînes en fer, qui s'étendaient et s'accrochaient aux deux extrémités des murs des maisons. Ce système de défense a été depuis plusieurs fois employé. Il a également servi à protéger les libertés publiques, à favoriser les révoltes et les émeutes populaires.

(1) *Histoire de Paris*, par Piganiol de la Force, t. I, p. 20.

L'année suivante, le Dauphin tenta vainement de s'emparer de la capitale. Ses fortifications résistèrent aux attaques de ce prince. — En 1359, Édouard, roi d'Angleterre, campa à Montrouge, porta le ravage jusqu'aux portes de la ville, mais recula devant ses murailles.

A mesure que Paris s'agrandissait, sa sûreté commandait au gouvernement d'y entretenir une garnison plus nombreuse et une garde de police proportionnée à sa population, capable enfin d'y maintenir l'ordre et la tranquillité.

Jean de Saint-Victor parle d'une revue faite, en 1313, devant Philippe-le-Bel, et où se trouvaient tous les Parisiens en état de porter les armes. Il en fait monter le nombre à 50,000 hommes; mais cet aperçu ne paraît pas mériter toute confiance.

Des ordonnances de saint Louis et du roi Jean s'occupèrent de la constitution des diverses gardes chargées de la police de la capitale. C'est surtout à ce dernier prince que l'on doit l'existence d'une milice régulièrement organisée pour le maintien de l'ordre et la sûreté de ses rues: Saint Louis avait fixé le nombre des arquebusiers de Paris à 180. En 1359, le roi Jean forma une compagnie d'arbalétriers à pied et à cheval, assura à cette troupe une solde proportionnée à son service et lui accorda un assez grand nombre de priviléges.

C'est aussi sous le règne du roi Jean que l'enceinte de Paris, par Marcel, s'augmenta, du côté du nord, des faubourgs Saint-Honoré, Montmartre, Saint-Martin, Saint-Denis et Saint-Antoine. Pour mettre ces nouvelles constructions à l'abri d'un coup de main de la part des Anglais, dont on craignait les approches, on les environna de fossés et d'arrière-fossés. Charles V les fit revêtir de murs et de remparts. Cette dernière enceinte, commencée en 1367, ne fut achevée qu'en 1383 (1) : elle commençait, à l'est, à l'emplacement où se trouve aujourd'hui l'Arsenal; longeait les portes Saint-Antoine, Saint-Martin et Saint-Denis; passait sur le terrain qu'occupe la place des Victoires, par le Palais-Royal et les Quinze-Vingts, et venait se fermer au bout de la rue Saint-Nicaise, qui se prolongeait alors jusqu'à la rivière (2). Ce nouveau développement ne pouvait présenter qu'une défense insuffisante et très secondaire, sans le secours d'un fort ou d'une citadelle chargée de protéger et de lier ce système de fortification. C'est dans ce but que, dès l'année 1371, on éleva la Bastille sur l'emplacement d'une ancienne porte. Les fossés de cette forteresse com-

(1) *Dictionnaire universel de la France,* par Robert de Hesseln, t. V, p.507.
(2) *Histoire de Paris*, par Dulaure, t. II, p. 367.

muniquèrent à ceux du nord et de l'est de Paris, et complétèrent ainsi la défense de la capitale.

Pendant la minorité de Charles VI et la régence du duc d'Anjou, son oncle, Paris fut le théâtre des troubles les plus violens. Des exactions, des impôts onéreux révoltèrent le peuple; et, dès le 8 octobre 1380, un mouvement dirigé par le prévôt des marchands menaça le régent dans son propre palais. Le 1er mars 1381, une nouvelle insurrection armée se forma. Ceux des insurgés qui manquaient d'armes, enfoncèrent les portes de l'Hôtel-de-Ville pour y prendre les maillets de plomb fabriqués sous le règne de Charles V, et qui s'y trouvaient en dépôt. L'usage de cette arme fit donner le nom de *Maillotins* aux hommes qui s'en servirent pendant les massacres et les pillages qui se succédèrent plusieurs jours avec une effrayante rapidité.

Le 11 janvier 1382, Paris fut occupé militairement par une force de 10 a 12,000 hommes; la vieille porte Saint-Antoine fut démolie, et ses matériaux servirent à l'achèvement des constructions de la Bastille. Ces démonstrations ne suffisant pas, on construisit une citadelle en bois sur les remparts de la ville, et on la fit communiquer au Louvre. Les Parisiens, contenus par ce déploiement de forces, ne purent opposer qu'une faible résistance. Ces scènes de désordre et de vengeance royale eurent pour résultat l'abolition de la prévôté des marchands et des échevins; celle des maîtrises et communautés, des quarteniers, des cinquanteniers, etc., et Paris se trouva ainsi frappé dans ses franchises et dans ses droits les plus sacrés.

La suppression d'hommes préposés à la conservation de leurs biens et intéressés au maintien de l'ordre, amollit l'action de la police, et ses agens devinrent aussi dangereux que les malfaiteurs. « Si les archers saisissaient des voleurs et des meurtriers, ils avaient l'espérance d'obtenir une partie de l'amende à laquelle ils devaient être condamnés, ou, le plus souvent, ils les relâchaient sur-le-champ moyennant quelque argent (1). »

Au commencement du xve siècle, la garde de Paris se composait des deux compagnies du guet dont nous avons parlé plus haut, de trois compagnies, dont une de 120 archers, une de 100 arquebusiers et une de 60 arbalétriers. Une partie des gardes du roi et quelques bandes ou compagnies d'infanterie en formaient la garnison. Ces forces réunies pouvaient présenter un effectif d'environ 3,600 hommes.

La compagnie des arbalétriers, qui dépendait du prévôt de Paris et du

(1) Dulaure, t. II, p. 592 et 593.

prévôt des marchands, avait établi ses lieux de réunion et d'exercices dans un emplacement de la rue Saint-Denis, près de la porte aux Peintres et hors de l'enceinte de Philippe-Auguste : elle était exempte du paiement de certaines taxes ou impôts. Le capitaine recevait 5 sous par jour, l'arbalétrier 3 sous; ils devaient, avec cette somme, pourvoir à leur habillement et à leur armement. La ville fournissait la nourriture de l'homme et celle du cheval.

La compagnie des archers, constituée en confrérie, dépendait plus particulièrement du prévôt de Paris. La solde journalière du capitaine était de 4 sous, celle des archers de 2 sous.

Chacune de ces compagnies était commandée par un *roi* et un *connétable*.

Les arquebusiers remplissaient les mêmes fonctions que les arbalétriers, et jouissaient des mêmes priviléges.

A l'époque où la faction des Bourguignons et celle des Armagnacs (1418) se faisaient une guerre d'extermination, 800 Bourguignons, favorisés par 1,200 Parisiens, entrèrent la nuit par la porte Saint-Germain et commirent de nombreux excès sur les partisans de leurs ennemis. Les Armagnacs retirés à la Bastille s'y fortifièrent, y firent entrer 1,600 gendarmes et se préparaient à une vigoureuse résistance, que paralysa la mort du chef de ce parti, le comte d'Armagnac, connétable de France, massacré, avec tout ce qui l'entourait, sur le parvis de la Conciergerie. Cette scène sanglante mit fin à une lutte devenue désormais inégale. On sait que ces massacres se terminèrent par une procession et l'occupation de Paris par des troupes anglaises (1).

En 1464, le comte de Charolais se présenta devant Paris et attaqua vigoureusement ses remparts; il échoua contre une défense honorable de la part de la garnison et des habitans.

La force de la milice parisienne a beaucoup varié aux diverses époques de son histoire. On évalue à 60,000 le nombre des habitans armés que Louis XI passa en revue, en 1467. Cette revue, qui se composait d'individus de l'âge de 16 à 60 ans, eut lieu hors des murs d'enceinte de la ville. La chronique de Jean de Troyes fait mention d'une seconde revue de ce roi, en 1474, et assure que les Parisiens qui s'y trouvèrent en armes étaient au nombre de 80 à 120,000 hommes, chiffre qui paraît être beaucoup exagéré (2).

(1) Ils y entrèrent en 1420 et ne l'évacuèrent qu'en 1436.
(2) Dulaure ne l'élève qu'à 50,000 hommes, t. II, p. 596.

Sous François I[er], de nouvelles maisons, de nouveaux hôtels, de nouvelles rues s'élevèrent comme par enchantement, et comblèrent une partie des clos qui subsistaient encore dans quelques-uns des quartiers neufs. Le Louvre fut bâti sur un nouveau plan, et la capitale prit un aspect imposant

Jusqu'en 1528, le gouvernement militaire de Paris et celui de l'Ile de France étaient réunis sous le même chef. On les sépara à cette époque, et le comte d'Étampes eut celui de Paris. Réunis de nouveau, en 1533, ils furent définitivement séparés quelques années après.

En 1540, lorsque les travaux entrepris par ordre de François I[er] furent en partie achevés, l'enceinte de Paris se trouva bornée, au nord et à l'est, par les portes Saint-Martin et Saint-Denis; au nord-est par les portes du Temple et Saint-Antoine; à l'ouest par la porte Montmartre et la porte Saint-Honoré. Six portes se liaient au mur d'enceinte de la rive gauche; au sud-est, les portes Saint-Victor et Bordelle; au sud, la porte Papale et la porte Saint-Jacques; à l'ouest, les portes Saint-Michel et Saint-Germain

En 1553, Henri II agrandit les fortifications de Paris à l'est et au sud, et les fit revêtir de fossés et de maçonnerie.

En 1556, Charles-Quint, maître de la Champagne, avait déjà porté son quartier-général à Meaux, et envoyé un fort parti pour s'emparer de la capitale. Cette fois encore elle trouva son salut dans ses fortifications.

Les trois compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers, qui faisaient partie de la garde de Paris au commencement du quinzième siècle, furent réorganisées en 1594 et réunies en un seul corps.

Sous Charles IX, Paris s'augmenta du côté du faubourg Saint-Jacques, dont quelques-rues se prolongèrent dans la direction du midi.

Pendant les guerres de religion qui désolèrent la France, et qui amenèrent la perturbation dans la capitale, la garde de Paris fut l'objet de l'attention des princes qui gouvernaient le pays dans ces temps orageux et difficiles. Charles IX et Henri III s'occupèrent également de son organisation et l'augmentèrent de quelques centaines d'hommes (1).

La lenteur du siége de Paris par Henri IV (1589), avait mis ce prince à même de reconnaître les endroits faibles de la place; aussi, s'occupa-t-il, après s'être rendu maître de sa capitale, d'en augmenter le système de défense. Il fit élever un bastion au coin de l'Arsenal et joignit, par cette construction, les fortifications de 1553 à celles qui existaient alors (2).

(1) Histoire de la Fronde.
(2) *Description de Paris*, par Piganiol de la Force, t. I, p. 27.

Depuis l'occupation de Paris, par Henri IV, sa garnison se composait; savoir:

Gardes françaises et suisses, (environ).	2,600 h.
Gardes de la maison du roi, (environ).	1,400
Maréchaussée.	260
Invalides détachés de l'hôtel.	120
TOTAL.	4,380

En ajoutant à ce chiffre celui des gardes spécialement affectés au service de police de la ville, que l'on peut évaluer à environ 800, on aura un total de 5,180 hommes.

Louis XIII contribua aussi à l'agrandissement de Paris. Sous son règne la porte St-Honoré fut reculée à environ 400 toises de l'ancienne. C'est sur l'alignement de cette porte que l'on établit la nouvelle enceinte, bordée de l'ouest au nord-est, par des boulevarts.

Le gouvernement général de Paris comprenait alors les gouvernemens de la Bastille et de Vincennes. Louis XIII ordonna, par édit de 1631, que le gouverneur de Paris marcherait, dans les cérémonies publiques et religieuses, après le premier président du parlement (1). La garde du gouverneur se composait de 50 hommes à cheval et de 12 hallebardiers. Le Louvre, les Tuileries et l'hôtel royal des Invalides, avaient aussi leurs gouverneurs particuliers.

Les travaux d'agrandissement qui se firent sous le règne de Louis XIV, nécessitèrent la démolition d'une partie des anciennes fortifications et reculèrent son enceinte dans presque tous les faubourgs. Préoccupé de ses projets de conquête, des grandes constructions de Versailles et de Neuilly, ce prince n'étendit pas sa sollicitude sur la garde de Paris. Ce ne fut que sous les règnes de ses successeurs que cette troupe reçut une organisation plus en harmonie avec sa destination et les besoins de l'époque. Cependant la garnison de Paris, augmentée pendant les troubles de la minorité du roi, se maintint à peu près sur le même pied jusqu'à la fin de son règne. Elle fut d'environ 8,000 hommes pendant toute la durée de la régence, en y comprenant la maison du roi, les gardes françaises et suisses, quelques compagnies d'invalides et les troupes commises à la garde de police. En

(1) Cet usage s'est maintenu jusqu'à la révolution de 1789. (*Dictionnaire universel de la France*, par Hesseln, t. V, p. 275. — *Histoire de Paris*, par Piganiol de la Force, t. II p. 319 et 320).

1690, les trois compagnies d'arquebusiers existantes à cette époque furent augmentées et fixées au nombre de 280 (1).

Sous le règne de Louis XV, le bourg du Roule devint un faubourg de Paris et la ville s'augmenta du quartier de la Chaussée-d'Antin, qui devait être considérablement agrandi sous les gouvernemens qui allaient se succéder.

Pendant presque toute la durée de ce règne la garde de police et la garnison de Paris, furent composées de la manière suivante :

Garde de Paris.

3 compagnies d'ordonnance pour la sûreté des rues et des effets en vente ou emmagasinés sur les ports ou dans les entrepôts, dont	1 d'infanterie de . .	513 h.
	1 de cavalerie de . .	105
	1 d'inf. pour la garde des quais dite garde de nuit.	268
1 compagnie du guet, attachée au corps du Châtelet, dont 39 hommes à cheval.		139
	TOTAL.	1,025 h.

Une partie de ces hommes, et ceux qui leur étaient adjoints pour le maintien de l'ordre, la garde et la sûreté des rues, étaient répartis dans 44 corps-de-garde distribués dans les différens quartiers de la ville, près des marchés, sur les ports et aux barrières.

1 compagnie du prévôt de la maréchaussée de France. .	56
1 compagnie du lieutenant-criminel de robe courte au Châtelet de Paris.	77
1 compagnie du prévôt de l'Ile-de-France	62
1 compagnie du prévôt-général des monnaies . . .	82
1 comp. du prévôt-général de la généralité de Paris. .	216
3 comp. des gardes de l'Hôtel-de-Ville (104 h. chacune) .	312
Total général.	1,830

(1) *Histoire de Paris*, par Félibien, 1 V. p. 237

Garnison de Paris.

Six bataillons de gardes françaises, casernés à proximité des barrières.	3,264
Quatre bataillons de gardes suisses (4 compagnies dans la ville, les autres dans la banlieue).	680
Cinq compagnies d'invalides (vétérans), non compris l'hôtel.	560
Les deux compagnies de mousquetaires de la garde du roi.	248
Total de la garnison.	4,752

Il faut encore ajouter à cette liste une compagnie de 110 garde-pompes, créée par M. de Sartines (1). Douze corps-de-garde particuliers, 30 pompes et les accessoires nécessaires étaient affectés à ce service.

On voit par le détail qui précède que Paris comptait, sous le règne de Louis XV, une force publique de 6,582 hommes.

C'est à Louis XVI que Paris doit la création d'un corps spécial chargé du maintien de l'ordre et de la tranquillité, de la garde des ports et des quais, de la police dans les incendies, du service des prisons et des spectacles. Il fut composé d'un état-major, de huit divisions d'infanterie et de huit brigades de cavalerie. L'effectif de l'infanterie était de 950, celui de la cavalerie de 528 (66 par brigade), total 1,478 hommes. Ces gardes se recrutaient parmi les troupes de ligne et les hommes de 5 pieds 4 pouces, de l'âge de 24 à 45 ans. Les trois compagnies de gardes de l'Hôtel-de-Ville, fortes de 322 hommes, la compagnie du guet, qui comptait à cette époque 300 archers à pied et 30 archers à cheval, entrèrent dans la composition de ce nouveau corps. La garnison de Paris était à peu près la même que sous le règne précédent.

Une partie de la garde de Paris occupait encore, en 1789, une maison de la rue de la Roquette, portant le n° 90. On lisait sur la porte: *Hôtel de la compagnie royale des chevaliers de l'arbalête et de l'arquebuse de Paris.* Parmi les priviléges dont jouissait la garde de Paris, on remarquait celui qui leur donnait le droit de vendre 4,400 muids de vin sans payer aucun droit. La ville remplaça ce privilége par une somme annuelle de 3,800 liv. à prendre sur la ferme générale (2).

(1) Avant ce lieutenant-général de police, le nombre des garde-pompes n'était que de 60. (*Dictionnaire universel de la France*, par Hesselin, t. V, p. 89 à 323.)

(2) *Histoire de Paris*, par Dulaure, t. II, p. 479.

La garde nationale parisienne, qui devait jouer un si grand rôle dans les annales politiques de la capitale, s'organisa le 7 août 1789, et remplaça la garde bourgeoise. On la divisa en garde nationale soldée ou mobilisée et en garde nationale non soldée ou sédentaire. Une grande partie des gardes françaises entra dans la composition des premiers. En 1790, ceux-ci se composaient de 6,000 hommes; la garde nationale sédentaire de 48,000 hommes, dont 36,600 d'infanterie, 600 d'artillerie et 800 de cavalerie (1). Le général Lafayette en fut nommé colonel-général.

La compagnie du lieutenant-criminel de robe courte; celles des diverses prévôtés de la ville, successivement supprimées de 1791 à 1792, furent incorporées dans la garde de Paris.

La légion de police générale succéda, en 1795, à la garde municipale Ce nouveau corps se composait de:

Deux demi brigades (régimens) de 3 bataillons, à 8 comp. chacun.	5,845
Une demi-brigade de cavalerie.	1,200
Total.	6,045

Le 13 Vendémiaire an IV (5 octobre 1795), lorsque la Convention fut menacée par les 40,000 hommes des sections de Paris, que le général Danican allait diriger contre elle, la garnison de la capitale n'avait que 4,000 hommes à opposer à ces forces. L'artillerie que le jeune Bonaparte dirigea dans cette journée, et ses dispositions militaires suppléèrent au nombre et vainquirent les factieux

Le 4 octobre 1802, le gouvernement consulaire institua, sous la dénomination de garde municipale de police, un corps qui remplaça la légion créée sous le Directoire. Il fut composé de deux régimens d'infanterie et d'un escadron. Le premier régiment était destiné au service des ports et barrières, le second au service intérieur de la capitale; ils étaient de 1077 hommes chacun; l'escadron de cavalerie comptait 180 chevaux, total 2,334. Cette garde, placée sous l'autorité du préfet de police et sous la direction des maires de la capitale, se rapprocha davantage de son ancienne origine. La surveillance des prisons dont elle avait été chargée jusqu'alors, fut laissée à la gendarmerie départementale.

(1) Paris a fourni, en outre, 32 bataillons de volontaires de première formation 32 de deuxième formation et 4 de troisième

Un décret du 10 avril 1813, remplaça la garde municipale par un corps de gendarmerie impériale de Paris, dont on porta l'effectif à 853 hommes. Ce dernier prit le nom de garde royale de Paris, à la restauration. Augmenté de 168 hommes en 1816, il échangea de nouveau son nom pour prendre celui de gendarmerie royale de la ville de Paris.

Depuis long-temps Napoléon avait eu l'intention de fortifier les hauteurs de Paris. Au retour de la campagne d'Austerlitz, il fit rédiger plusieurs projets qui lui furent successivement présentés : mais les événemens politiques qui se succédèrent, et surtout la crainte d'inquiéter les habitans, l'empêchèrent de mettre ces projets à exécution. Les événemens de 1814 et l'héroïque défense des gardes nationales et des élèves de l'École Polytechnique, avaient pleinement justifié les prévisions de l'empereur. Aussi, à son retour de l'île d'Elbe, chargea-t-il le général Haxo de diriger un système régulier de défense. Cet officier-général fit d'abord occuper les hauteurs de Montmartre, celles inférieures des moulins, et le plateau depuis la butte Chaumont jusqu'aux hauteurs du Père-Lachaise : quelques jours suffirent pour tracer ces ouvrages et leur donner une forme défensive ; il fit achever le canal de l'Ourcq qui, de Saint-Denis, va au bassin de la Villette. On construisit, sur la rive droite, des demi-lunes couvrant les chaussées, et Saint-Denis fut couvert par des inondations. Depuis les hauteurs du Père-Lachaise jusqu'à la Seine, la droite était appuyée à des ouvrages établis à la barrière de l'Étoile, sous le canon de Vincennes, et à des redoutes dans le parc de Berci. Les ouvrages de la rive gauche s'étendaient depuis la hauteur de Berci jusqu'au-delà de l'École-Militaire. Ce système de fortification sur les deux rives se communiquait en suivant la rive droite de la Seine par Saint-Cloud, Neuilly et Saint-Denis. Un fort devait envelopper l'arc de triomphe de l'Étoile, appuyer sa droite aux batteries de Montmartre, et la gauche aux ouvrages construits sur les hauteurs de la barrière de Passy. Trois forts devaient également servir de réduits aux fronts de Belleville (1). Ces travaux n'ayant pu être achevés, Paris, après une capitulation, ouvrit pour la deuxième fois ses portes aux troupes alliées.

A l'avénement de Charles X, les institutions militaires de la capitale étaient ainsi divisées :

MINISTÈRE DE LA GUERRE, rue de Grenelle-St-Germain.
DEPOT DE LA GUERRE, rue de l'Université, n. 61.

(1) Extrait des *Mémoires politiques sur la campagne de* 1815, par l'empereur Napoléon in-8°, Paris, 1821.

ÉTAT-MAJOR DE LA 1re DIVISION MILITAIRE, rue de Lille, n. 1,

ÉTAT-MAJOR DE LA PLACE, place Vendôme.

ÉTAT-MAJOR DE LA GARDE NATIONALE, rue Grange-Batelière (1).

MUSÉE D'ARTILLERIE, place Saint-Thomas-d'Aquin.

LES 1er et 2e CONSEILS DE GUERRE ET LE CONSEIL DE RÉVISION, rue du Cherche-Midi.

L'HOTEL ROYAL DES INVALIDES.

LA DIRECTION DES HOPITAUX MILITAIRES, rue de Varennes.

L'ADMINISTRATION DES POUDRES ET SALPÊTRES, à l'Arsenal.

CASERNES.	GARDE ROYALE (2).	Quai d'Orsay, rue de Grenelle (3), École-Militaire, rue de l'Oursine, rue Verte, rue de la Pépinière, rue Babylone.
	D'INFANTERIE ET DE CAVALERIE.	Rue du Faubourg-du-Roule, rue de Clichy, rue du Faubourg-Poissonnière, rue du Faubourg Saint-Denis, rue du Faubourg-du-Temple, aux Minimes, à la place Royale, rue Popincourt, rue du Foin, rue Mouffetard, rue Neuve-Sainte-Geneviève.
	DE GENDARMERIE.	Aux Célestins, rue du Petit-Musc, rue de Tournon, aux barrières de Neuilly, de St-Martin, de Vincennes, d'Enfer.
	DE VÉTÉRANS.	Avenue de Neuilly, rue Notre-Dame-des-Victoires, rue de Vaugirard (4), rue de la Corderie, au Luxembourg, rue des Portes, à l'Estrapade, rue Rousselet (5).

PRISONS.	De l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. De la rue Sainte-Marguerite. De Montaigu. De la rue des Sept-Voies.
HOPITAUX MILITAIRES.	Du Gros-Caillou (il servait à la maison militaire du roi. De Montaigu. De la rue des Sept-Voies. Du Val-de-Grâce, rue Saint-Jacques.

Ecole d'application du corps royal d'état-major, rue de Grenelle-Saint-Germain.

SAPEURS-POMPIERS.	L'état-major sur le quai des Orfèvres, 40; ils ont en outre quatre casernes, situées rue du Vieux-Colombier, 45, rue de la Paix, 3, rue Culture-Sainte-Catherine, 9, rue du Faubourg-Saint-Martin, 126.

(1) Aujourd'hui place du Carrousel et au Louvre.
(2) Actuellement occupée par la ligne.
(3) Démolie. Forme une partie de la place Bellechasse.
(4) En ce moment occupée par la garde municipale.
(5) Aujourd'hui dans le pavillon de la caserne Babylone, donnant rue Plumet.

Après avoir subi plusieurs organisations, de 1791 à 1826, la garde nationale parisienne était d'environ 40,000 hommes le 29 avril 1827, date de l'ordonnance qui la licencia.

Les Journées de Juillet, en préparant de nouveaux changemens dans les institutions militaires du pays, en amenèrent aussi dans l'organisation des troupes de toutes armes. La garde de la capitale fixa aussi l'attention du gouvernement. La gendarmerie royale de Paris fut supprimée par ordonnance du 16 août 1830 et reconstituée sous le titre distinctif de garde municipale. Ce corps est actuellement composé de 1,043 hommes d'infanterie (2 bataillons) et de 2 escadrons de cavalerie de 400 hommes.

Réorganisée en août et septembre 1830, la garde nationale parisienne se compose aujourd'hui de 192,204 hommes, dont : 103,198 sont portés au contrôle de réserve, et 84,932 au contrôle du service ordinaire. On compte parmi ces derniers 81,968 hommes d'infanterie, 925 de cavalerie et 1,113 sapeurs-pompiers : 55,100 sont susceptibles d'être mobilisés (1).

En 1831 et 1832, le gouvernement revint au projet de fortifier Paris. Deux systèmes de défense furent en même temps proposés : celui des *forts détachés*, et celui d'une *enceinte continue*, qui se rapprochait du système de 1815. L'opinion publique s'étant fortement prononcé contre le premier, le ministère renonça à l'exécution de l'un et de l'autre.

SICARD.

(1) Extrait du compte-rendu au roi par le ministre du commerce et des travaux publics, le 25 novembre 1832.

HOTEL SOUBISE.

L'édifice dans lequel sont actuellement déposées les archives du royaume, est généralement connu sous le nom d'*Hôtel Soubise* (1). Cet hôtel occupe toute la partie droite de la rue du Chaume, comprise entre la rue de Paradis et celle des Quatre-Fils, sur lesquelles il se prolonge fort avant. Son origine remonte au quatorzième siècle. C'est le connétable Olivier de Clisson qui en fit faire les premières constructions sur l'emplacement d'une grande maison, appelée vulgairement *maison du grand Chantier du Temple.* Tous les auteurs sont unanimes sur ce fait; mais ils ne sont pas également d'accord à l'égard de l'époque précise de la fondation de l'*hôtel Clisson* (2). Les uns prétendent qu'il ne fut bâti qu'après la pacification de la révolte des *Maillotins;* les autres, au contraire, assignent à son édification une date antérieure de plusieurs années.

(1) Il a conservé ce nom de ses derniers propriétaires, les Rohan-Soubise.
(2) C'est le nom qu'il reçut d'abord.

Pour soutenir leur opinion, les premiers, faute de preuves positives, ont eu recours à des inductions tirées de certains M M couronnés qu'on voyait sur les murs de cet hôtel. Voici comment s'exprime Sauval à ce sujet : « Olivier de Clisson a fait bâtir les anciens édifices que nous voyons » encore à l'*hôtel de Guise* (1). Auparavant c'était une grande maison, » nommée le grand Chantier du Temple, dont les Parisiens lui firent » présent, à ce que prétend la tradition, et même Pasquier, lorsqu'ils se » virent réduits, par son moyen, à venir crier *miséricorde* au roi dans la » cour du palais. On l'appela quelquefois l'*hôtel de Clisson*, mais plus or- » dinairement, par moquerie, l'*hôtel de la Miséricorde*; car il ne faut pas » s'imaginer, comme font quelques-uns (2), que ce nom-là lui vient de » certains couteaux longs et grêles, à quatre tranchans, que les Allemands, » aussi bien que les Anglais et les Flamands commencèrent à mettre en » usage, en 1215, à la bataille de Bouvines. Et de fait, les M M d'or » couronnés, qui signifient *miséricorde*, que, pour insulter davantage aux » Parisiens, on peignit alors sur cette maison, et qui se voient encore » sur les combles et sur les murailles, font connaître que c'était bien au- » tant pour raison, pour le moins, que par raillerie qu'on le nommait » ainsi (3). »

Ces détails ne reposent évidemment que sur des conjectures. Les partisans de l'opinion contraire, forts de ce qu'on lit, au sujet de Clisson, dans l'*Histoire généalogique de la maison royale de France* (4), en ont conclu, avec toute vraisemblance, que son hôtel devait nécessairement être terminé lors de la révolte des Maillotins. Ce fait une fois admis, il était tout naturel de chercher une nouvelle explication au nom d'*hôtel de la Miséricorde*, donné si souvent à l'hôtel Clisson. Cette explication, sans être tout-à-fait positive, a cela de préférable à celle fournie par Sauval, qu'elle est plus rationnelle : « Si on l'appela dans la suite l'*hôtel de la Miséricorde*, » c'est que les Parisiens allèrent y crier miséricorde, et qu'en effet Clisson » intercéda pour eux et se mit, dans la cour du palais, aux genoux du » roi, pour obtenir leur grace (5). »

(1) Les Guise, devenus acquéreurs de l'hôtel Clisson, cet hôtel s'appela immédiatement *hôtel de Guise*.

(2) Ceux qui pensent que la construction de l'hôtel est antérieure à la révolte des Maillotins.

(3) Sauval, *Histoire et Recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 145.

(4) « En récompense de ce qu'il (Clisson) avait tenu en sa compagnie grand nombre de gendarmes, le roi lui fit payer le 10 novembre de la même année (2370) une somme de 4,000 francs et autant le 15 août de l'année suivante, pour acheter une maison à Paris. » (T. VI, p. 201).

(5) Sainte-Foix *Essais sur Paris*, t. I, p. 115.

Quant aux M M couronnés, faute de renseignemens, ils n'ont fait qu'admettre l'opinion combattue par Sauval, et ont continué à les regarder comme un ornement militaire, placé sur les maisons afin de figurer certain coutelas appelé miséricorde, que les anciens chevaliers présentaient à la gorge de leurs ennemis terrassés (1).

Pour se convaincre que cette dernière explication n'est pas plus soutenable que celle donnée par Sauval, il suffit de la seule inspection de deux sceaux du connétable de Clisson, conservés aux Archives du royaume. Ces deux sceaux, l'un grand, l'autre petit, sont pendans à deux actes de 1370 (2), et par conséquent d'une existence antérieure de douze ans à la révolte des Maillotins. Tous les deux portent six M M dans le champ.

Ce seul fait m'a paru plus que suffisant pour renverser de fond en comble les deux opinions rapportées plus haut. Il doit être maintenant prouvé pour tout le monde que ces M M ne rappelaient pas plus le cri de détresse des Parisiens que les coutelas des chevaliers, et qu'ils n'avaient été placés sur les murs de l'hôtel que parce qu'ils étaient parties intégrantes des armes de Clisson.

A part ces détails, qui m'ont paru indispensables, il ne reste aucun renseignement sur la forme ou l'étendue de cet hôtel. Sauval parle bien des anciennes constructions qu'on y voyait de son temps, mais il se contente de dire qu'elles remontaient jusqu'à Clisson, sans rien spécifier d'ailleurs. Il est à présumer sans doute que son passage s'applique aux deux tourelles qui subsistent encore aujourd'hui, et probablement aussi à quelques autres parties du bâtiment qui ont plus ou moins subi les transformations que le temps avait nécessitées ou que le caprice des hommes a pu exiger; mais rien de positif à cet égard. On sait seulement qu'il donnait sur la rue du Chaume, et était longé au midi par un cul-de-sac qui conduisait à l'hôtel de la Roche-Guyon, situé rue Vieille-du-Temple.

Le connétable posséda cet hôtel jusqu'à sa mort (3). Il passa ensuite au comte de Penthièvre; c'est du moins ce qu'il faut croire, puisque nous voyons qu'en 1423 les Anglais le confisquèrent à son détriment, parce qu'il suivait le parti de Charles VII (4).

A partir de l'époque de cette confiscation, les renseignemens manquent

(1) Sainte-Foix, *Essais sur Paris*, t. I, p. 116.

(2) *Sect. hist*, J 400.

(3) On voit qu'il l'habitait en 1393, lorsqu'il fut assassiné par Pierre de Craon; c'est du moins ce qui résulte du passage de Froissard où il raconte ce fait.

(4) Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 806, et Sauval, *Histoire et Recherches sur les antiquités de la Ville de Paris*, t. II, p. 241, racontent même que leurs commissaires, sur le fait des confiscations, le louèrent dix livres parisis.

totalement pendant plus d'un siècle; ce n'est en effet qu'en 1529 qu'on retrouve des détails. Il appartenait alors à Philibert Babou (1), sieur de la Bourdaisière, qui devint évêque d'Angoulême en 1533. Il est même vraisemblable qu'il le possédait alors depuis quelque temps.

Philibert Babou le vendit, le 14 juin 1553, moyennant 16,000 livres, à Anne d'Est, femme de François de Lorraine, duc de Guise (2). Il passa ensuite à Charles, cardinal de Lorraine, frère de François, par donation du 7 octobre 1556 (3). Celui-ci le céda, à charge de substitution, à Henri de Lorraine, prince de Joinville, par acte du 14 novembre de la même année (4).

Les Guise, déjà célèbres à cette époque, semblaient se préparer en silence aux grands événemens dans lesquels ils figurèrent, peu de temps après, avec la plus haute comme la plus déplorable distinction. La fierté ambitieuse qu'ils affectaient leur fit d'abord éprouver la nécessité de posséder, dans Paris, une vaste habitation où ils pussent déployer leur magnificence dans tout son luxe et dans toute son ostentation. L'ancien hôtel de Clisson ne pouvait leur suffire; il leur fallait un *palais*. L'hôtel de Laval (5), situé à l'angle de la rue de Paradis et de la rue du Chaume, était parfaitement à leur convenance; ils ne tardèrent pas à en devenir possesseurs. Il appartenait alors à Jean Brinon, conseiller au parlement de Paris, qui l'avait acquis de Gui, comte de Laval, moyennant 8,000 livres (6). Il passa à Charles de Lorraine, par suite d'une donation que lui en fit Brinon (7). Le 11 juin 1556, le cardinal fit cession de ses droits à François, son frère, et à Anne d'Est, son épouse (8).

En 1557, ce même cardinal acquit de Louis Doulcet, la moitié d'une maison aboutissant sur la rue des Quatre-Fils et attenant à l'hôtel jadis de Clisson, qui portait déjà le nom d'*hôtel de Guise*. Il fit l'acquisition de l'autre moitié en 1561 (9).

(1) Cela résulte d'un acte de cession d'eau à ce Philibert Babou, lequel acte est signalé dans l'inventaire après décès de mademoiselle de Guise. (*Arch. du Roy., sect. dom.*)

(2) *Archives du Roy., sect. dom.* Inventaire après décès de mademoiselle de Guise.

(3) *Idem.*— (4) *Idem.*

(5) Cet hôtel avait appartenu primitivement aux rois de Navarre de la maison d'Évreux, et s'était appelé *Hôtel de Navarre*; il devint ensuite la propriété du duc de Nemours, comte d'Armagnac, et prit le nom d'*Hôtel d'Armagnac*; mais le duc de Nemours en ayant été dépossédé par suite de confiscation, il passa au comte de Laval.
(Saint-Victor, *Tableau historique et pittoresque de Paris*, t. II, p. 557.)

(6) *Archives du Roy., sect. dom.* Inventaire après décès de mademoiselle de Guise.

(7) *Idem.*

(8) Probablement en échange de l'hôtel Clisson, que François avait donné au cardinal, le 7 octobre 1556, comme on l'a vu plus haut.

(9) *Archives du Roy., sect. dom.* Inventaire après décès de mademoiselle de Guise.

De son côté François de Lorraine acheta, le 15 janvier 1560, l'hôtel de la Roche-Guyon (1), qui appartenait alors à Louis de Rohan, comte de Montbason (2).

C'est de la réunion de ces trois hôtels et de la maison de Louis Doulcet, que se compose le vaste hôtel de Guise d'où le Balafré dictait ses volontés au roi de France et animait les Parisiens à la révolte. Il était là pendant les Barricades.

Pour coordonner les diverses parties des bâtimens qui constituaient leur hôtel, les Guise entreprirent différens travaux. Ils firent élever la façade qui régnait le long du passage par lequel on allait à la rue Vieille-du-Temple (3).

C'est d'après leur ordre que la chapelle fut décorée, par Nicolo, des peintures à fresque qu'on y voyait avant la révolution. On leur doit encore la rampe en fer, l'escalier par lequel on montait dans les appartemens donnant sur la rue du Chaume. Les croix de Lorraine, qui en forment un des ornemens, ne laissent pas de doute à cet égard. Il est même permis de croire que la plus grande partie des bâtimens, surtout l'aile qui fait l'angle de la rue du Chaume et de la rue des Quatre-Fils, fut aussi construite de leur temps (4).

Ils possédèrent cet hôtel jusqu'en 1697, époque à laquelle François de Rohan, prince de Soubise, l'acheta des héritiers de la duchesse de Guise, la dernière de cette famille. Il prit dès lors le nom d'*hôtel Soubise*, qu'il a toujours porté depuis.

Dès son entrée en possession le prince de Soubise s'occupa de son embellissement, ou plutôt de sa transformation; mais comme il fallut beaucoup de temps pour dresser les plans et faire tous les préparatifs nécessaires pour les grands projets qu'il avait conçus, les travaux ne commencèrent qu'en 1706 sous la conduite de Lemaire, célèbre architecte du temps.

(1) *Archives du Royaume, sect. dom.*

(2) Cet hôtel était situé rue du Temple, en face de la rue Barbette, et joignait par derrière l'hôtel de Guise; ils se communiquaient l'un à l'autre par le cul-de-sac dont j'ai déjà parlé.

(3) C'est sur cette façade que furent plaqués les ornemens qui la décorent aujourd'hui, comme on le verra plus bas.

(4) Ce qui me porte à cette conjecture, c'est que la forme extérieure de cette partie de l'hôtel diffère du reste d'une manière assez tranchée; et d'ailleurs il y a tout lieu de croire que la maison de Louis Doulcet occupait cet emplacement. La fenêtre du premier étage qui donne en face de la fontaine des Audriettes est, d'après la tradition, celle par où fut jeté Saint-Mégrin, ce célèbre mignon de Henri III qui sut, dit-on, s'attirer l'affection de la femme du Balafré. La balustrade et la forme de la fenêtre ont changé, mais l'ouverture n'a pas été déplacée.

La principale porte, qui se présentait en pan coupé sur l'angle de la rue du Chaume et du passage, et qui était flanquée par les deux tourelles qui subsistent encore, fut fermée, pour en ouvrir une nouvelle dans l'alignement de la rue du Chaume, faisant face à la rue de Brac et destinée à desservir le passage (1).

L'emplacement occupé jadis par l'hôtel de Laval, fut déblayé et devint la cour d'honneur (2). Autour de cette cour fut pratiquée une galerie ornée de cinquante-six colonnes accouplées, d'ordre composite, d'un pareil nombre de pilastres correspondant aux colonnes, et couverte en terrasse avec balustrade au pourtour.

La porte principale s'ouvrit sur la rue de Paradis, dans un enfoncement circulaire qui en rend l'accès plus majestueux, et fut décorée de colonnes accouplées, d'ordre composite à l'intérieur, et corinthien à l'extérieur, avec couronnement en ressaut, formant sur chaque face un avant-corps, dont l'attique était peint aux armes du prince. Les statues d'Hercule et de Pallas, sculptées par Coustou jeune et par Bourdy, figuraient sur l'avant-corps. Sur la balustrade des trophées d'armes, placés de distance en distance, variaient le coup d'œil.

Une grande façade plaquée contre l'ancien édifice, pour en cacher la difformité, termina cette cour. Les deux ordres d'architecture employés pour la galerie et la porte servirent à cette décoration. Au rez-de-chaussée s'élevèrent huit colonnes d'ordre composite couplées, entre lesquelles on ouvrit trois grandes portes cintrées conduisant dans le vestibule qui précède le grand escalier peint par Brunetti. Le même nombre de colonnes, d'ordre corinthien surmontant l'ordre composite, servit à encadrer les trois fenêtres du premier étage correspondant aux portes du rez-de-chaussée. Un fronton triangulaire, dans le tympan duquel les armes de Rohan-Soubise furent sculptées par Lorrain, servit de couronnement à cette façade. Sur ce fronton on plaça deux statues allégoriques à demi couchées représentant la Force et la Sagesse, et aux extrémités, des groupes de Génies.

Pour donner de l'ensemble à ce grand corps d'architecture, on ajouta de chaque côté quatre colonnes couplées d'ordre composite, s'élevant à distances égales et sur l'entablement desquelles on posa les quatre Saisons avec leurs attributs. Les statues du Génie des sciences et de celui des

(1) Cette porte, qui dès lors ne fut plus regardée que comme porte secondaire, subsiste encore aujourd'hui telle qu'elle fut construite alors.

(2) Cette cour est longue de trente-une toises et large de vingt.

arts, placées aux deux extrémités de la balustrade, qui règne tout le long du mur, servirent à compléter le tableau.

L'intérieur disposé de la manière la plus commode fut magnifiquement décoré. La chapelle et ses peintures à fresque furent conservées. Plusieurs artistes célèbres contribuèrent à la décoration et à l'embellissement des appartemens. Natoire, Bouchet, Trémolières, Carle Venloo, Restout, etc., y employèrent leurs talens et en firent un des plus délicieux séjours de Paris. Les bas-reliefs les plus somptueux, des plafonds et des corniches dorés, des parquets richement variés ; rien ne fut épargné.

Pendant que le prince de Soubise s'appliquait à donner à cette demeure une magnificence vraiment royale, Armand Gaston, évêque de Strasbourg, grand aumônier de France et cardinal de l'église romaine entreprenait de faire bâtir un grand hôtel à côté de l'hôtel Soubise, donnant sur la rue Vieille-du-Temple et attenant au bâtiment qui longeait le passage (1). Cet hôtel qui s'appela d'abord l'hôtel de Strasbourg et dont la principale entrée était dans la rue Vieille-du-Temple, fut assez simplement décoré. La façade qui donne sur le jardin est ce qu'il y a de mieux sous le rapport du goût. C'est dans cet hôtel que le cardinal fit déposer la bibliothèque du président De Thou, qu'avait possédée après lui le président Menars. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les mémoires de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

« Elle était prête à se disperser en 1701 ; et la France aurait vu passer » dans des mains étrangères une partie de ce trésor amassé par un de ses » plus grands hommes, si le goût de M. l'évêque de Strasbourg pour les » lettres ne nous l'eût conservée. Il l'acheta dans le fort d'une guerre opi- » niâtre et ruineuse. Les sollicitations de M. l'abbé de Boissy, qu'il s'é- » tait attaché dès le temps de sa licence, et qui fut depuis associé de l'a- » cadémie, contribuèrent à le déterminer.

» Ce recueil était renommé pour les belles reliures, pour les excel- » lentes éditions, et surtout pour les livres en grand papier que M. De » Thou possédait seul. Il avait su se les procurer par un moyen qui sup- » pose la curiosité d'un amateur et le crédit d'un magistrat généralement » estimé. Il envoyait aux ministres du roi, dans les différentes cours, le » plus beau papier qu'on eût alors, pour faire tirer un ou quelquefois » deux exemplaires des meilleurs ouvrages qui s'imprimaient chez les » étrangers. Ses vues ne se bornaient pas à cet objet, qui n'est après tout » qu'une singularité plus remarquable qu'utile. Il s'était proposé de faire » une bibliothèque universelle.

(1) Ce bâtiment, qui longeait le passage depuis l'hôtel Soubise jusqu'à la rue Vieille-du-Temple, était destiné à loger les officiers du prince.

» M. le cardinal de Rohan suivit principalement sur cet article le plan » du fondateur. Malgré les dépenses nécessaires et continuelles qu'il fai» sait dans son diocèse et partout où l'exigeait son état, il n'a cessé d'aug» menter cette collection déjà très nombreuse. L'accroissement qu'elle a » reçu par ses soins est si considérable, que l'ancien fonds en fait aujour» d'hui la moindre portion.

» Peu de temps après son retour de Rome, en 1722, M. le cardinal de » Rohan ouvrit sa bibliothèque à des conférences où régnaient, sous ses » auspices, la politesse, l'esprit et l'érudition. Dom Calmet, dom Ber» nard de Montfaucon, le père de Tournemine et plusieurs autres de nos » plus célèbres littérateurs s'y trouvaient à des jours marqués pour s'en» tretenir sur des matières de critique ou d'histoire. Il présidait quelque» fois lui-même à ces savantes assemblées où chacun, obligé de remplir » à son tour une séance entière, choisissait à son gré le sujet de sa dis» sertation.

» L'accès de cette bibliothèque (1) était facile à tous les savans. Les » gens de lettres non seulement pouvaient emprunter les livres, mais s'ils » en demandaient quelques uns qui ne s'y trouvassent pas, on les ache» tait sur-le-champ pour leur en procurer la lecture (2). »

Lorsque l'hôtel de Strasbourg fut devenu l'habitation du cardinal prince de Soubise, il prit le nom de *palais Cardinal* (3).

Le jardin de l'hôtel Soubise qui séparait cet hôtel du palais Cardinal, était public avant la révolution, mais seulement pendant l'été. On y entrait par une des cours.

On fit plusieurs reproches dans le temps aux travaux exécutés par les ordres du prince de Soubise. Le plus grave consistait à blâmer la disposition des ordres employés dans la construction de la façade de l'hôtel. On trouva mauvais que l'ordre corinthien fût supporté par l'ordre composite. J'ignore si les habitudes classiques de l'époque exigeaient le blâme dès l'instant qu'on s'écartait des règles ordinaires ; mais pour mon compte j'avoue que je ne m'explique pas trop le motif pour lequel on manifesta cette improbation. Il me semble que l'ordre composite, chargé d'ornemens plus lourds et plus nombreux, est plus naturellement appelé à servir de support à l'ordre corinthien, que celui-ci à l'ordre composite.

(1) Le catalogue de la bibliothèque Soubise fut publié par Leclerc, en 1789. 1 vol. in-8. Il ne faut pas confondre la bibliothèque Soubise avec la bibliothèque De Thou. Le catalogue de cette dernière avait été fait par Pierre et Jacques Dupuy, et fut publié par Ismael Bouillau, en 1679. 2 vol. in-8.

(2) T. XXIII, p. 345. Extrait de l'éloge du cardinal de Rohan.

(3) C'est du moins celui qu'il portait en 1808, quand le gouvernement en fit l'acquisition. Voy. l'art. *Archives du Roy*.

A la révolution, les trophées d'armes qui ornaient la terrasse circulaire furent abattus ; les statues qui s'élevaient au dessus de l'entrée principale furent renversées, les armes des Rohan-Soubise disparurent ; mais du reste les corps de bâtimens ne furent point endommagés.

En 1808, le gouvernement ayant fait l'acquisition de l'hôtel et du palais, M. Céléria, architecte distingué, fut chargé de disposer l'intérieur de l'hôtel pour recevoir les archives. Ce travail se fit rapidement, en telle sorte que les ornemens qui servaient à la décoration de l'intérieur ne furent même pas enlevés pour la plupart.

C'était à l'époque où la gloire militaire de Napoléon, dominatrice de presque toute l'Europe, faisait affluer vers les archives de l'empire les archives de tous les peuples vaincus. L'embarras était grand. Pour les loger, on eut recours à plusieurs expédiens, et on parvint, non sans peine, à mettre à couvert l'immense quantité de documens qu'on avait concentrés dans ce vaste établissement.

J'ai déjà fait connaître les noms des divers pays dont les archives furent transportées à Paris. J'ai spécifié le nombre de liasses et de registres dont elles se composaient (1). Ces différentes collections ayant été restituées après la chute de l'empire, je ne crois pas nécessaire de donner des détails sur la manière dont elles furent disposées. Ce qu'il importe de savoir c'est comment y sont établies les archives propres de la France.

Les archives du royaume occupent actuellement quatre-vingt-une pièces, grandes ou petites, sans compter les bureaux. Toutes celles du rez-de-chaussée sont consacrées à la section administrative. Quoique dans un grand état de délabrement, les ornemens que l'on remarque encore dans huit d'entr'elles, ne laissent pas que d'inspirer un vif intérêt.

Les appartemens du premier sont affectés à la section historique, à une portion de la section administrative, à la bibliothèque, à la section topographique et à la plus grande partie de la section domaniale. Ces appartemens se composent de l'ancienne salle des gardes, de la chapelle et d'une vingtaine d'autres pièces, jadis magnifiquement décorées, mais dont les décorations sont aujourd'hui fortement dégradées. Le salon rond consacré actuellement à la bibliothèque était la pièce la plus riche et la plus curieuse ; c'est encore la mieux conservée. Huit tableaux représentant les amours de Psyché, peints par Natoire, des groupes d'Amours et de Génies, des bas-

(1) Voyez l'article *Archives du Roy.*, t. I, p. 274.

reliefs d'or où le luxe s'unit au bon goût, devaient faire de ce salon un séjour délicieux. Les autres pièces, décorées avec moins de faste et moins bien conservées, ne laissent pas cependant que de donner une haute idée de la magnificence du prince de Soubise.

La section législative, la section domaniale et la section administrative, occupent les autres pièces, dont la décoration n'offre rien de curieux.

Plusieurs beaux escaliers servent à circuler commodément dans les différens corps de bâtimens. Les trois principaux sont garnis de tablettes remplies de liasses, de registres et de cartons.

Pour loger convenablement la section judiciaire, si l'administration se décidait enfin à opérer la réunion tant désirée et dont la nécessité se fait chaque jour sentir davantage, il serait important qu'on se décidât à restituer à l'établissement des Archives la cour et les pavillons qui y subsistent encore. La galerie circulaire et ces pavillons, consacrés jadis aux archives pontificales et espagnoles, seraient parfaitement propres à recevoir ce nouveau dépôt.

DESSALLES.

PLACE VENDOME.

Il est à remarquer que presque toutes nos places modernes et nos grands édifices publics ont été bâtis sur les débris d'anciens couvens, d'anciennes maisons religieuses, ou de ces vastes hôtels que les seigneurs féodaux faisaient élever à grands frais avec les fruits de leurs rapines ou avec les travaux obligés des populations malheureuses. Du moins, le peuple en a tiré plus tard l'avantage d'embellir des quartiers qu'il n'habite presque jamais. La place Vendôme est construite tout à la fois et sur l'emplacement d'un vaste hôtel seigneurial, et sur les débris d'un couvent d'hommes. Le duc de Vendôme ne fit point construire cet hôtel, comme plusieurs auteurs l'ont prétendu; son origine est un peu plus reculée. Vers le règne de Charles IX les ducs de Retz s'étaient fait élever sur cet emplacement une espèce de palais seigneurial, avec des jardins qui se prolongeaient d'un côté depuis les Tuileries jusqu'aux boulevarts, et de l'autre touchaient à un couvent de capucins. Plus tard il passa dans les mains de la duchesse de Mercœur, qui, en l'achetant, changea son premier nom en lui substi-

tuant le sien : ce dernier devait changer encore pour en prendre un plus durable.

César de Vendôme, fils légitime de Henri IV, devint propriétaire de l'hôtel Mercœur par son mariage avec Mademoiselle de Lorraine ; depuis cette époque il changea son nom de Mercœur en celui de Vendôme. Cette propriété resta dans la même maison jusqu'en 1680, époque où Louvois l'acheta 660,000 francs, pour y placer une statue équestre de Louis XIV. Il fit abattre le couvent de Capucins qui touchait à l'hôtel et gênait ses projets. Indépendamment d'une statue équestre, Louvois avait encore le projet de faire élever d'immenses bâtimens pour une bibliothèque particulière du roi, un hôtel des monnaies et un hôtel des ambassadeurs : tout fut commencé sur les dessins de Mansard ; mais les embarras des finances et l'exigence de la guerre en interrompirent les travaux. En 1698, Pont-Chartrain proposa d'abattre toutes les constructions qui gênaient, et de finir cette place comme l'avait résolu Louvois. Le roi refusa alors, alléguant la misère du peuple, et s'écriant qu'il sera toujours assez bien logé, pourvu que son peuple soit assez bien nourri : le roi, appesanti par l'âge, se laissa enfin gagner. Un an après, le 7 avril 1699, on en fit faire la concession à la ville de Paris, avec tous les matériaux, qui étaient considérables, à la seule condition de faire bâtir, dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine, un hôtel pour la deuxième compagnie des gardes-du-corps. La ville devenue propriétaire vendit le tout à Masneuf : l'acquéreur se chargea de faire abattre, déblayer, construire les façades qui existent aujourd'hui, et de terminer tous les travaux pour le 1er octobre 1701 ; cependant on n'attendit point cette époque pour inaugurer la statue équestre du roi. Le 16 août 1699, le monarque et toute sa cour assistèrent à cette inauguration, avec un luxe et un faste qui rappelaient les beaux jours de ce règne. Le duc de Gesvres était gouverneur de Paris ; la France, abîmée par les maux épidémiques de 1692 et de 1693 se reposait à peine, lorsque la disette amena de nouveaux fléaux : la mortalité qui atteignait toutes les classes ouvrières pauvres alors, ne fit point suspendre cette solennité. La statue équestre fut érigée au milieu du silence de la population : elle avait été fondue le 1er octobre 1662, d'un seul jet en fonte, par M. Balthasar. Le monument avait cinquante-deux pieds d'élévation, trente pour le piédestal et vingt-deux pour la statue. Le piédestal était en marbre blanc, d'un grand prix, chargé de nombreux ornemens en bronze faits par Coustou jeune, avec des inscriptions où étaient rappelés les hauts faits du règne de Louis XIV. La statue représentait Louis XIV à cheval, vêtu comme les Grecs de l'antiquité, la tête affublée d'une vaste et volumineuse perruque, emblème discordant du présent et du passé : on avait posé sur les épaules

du roi une espèce de besace. Aurait-on mieux réussi, si l'on eût voulu faire allusion à la fin de ce règne, dont le commencement avait été si glorieux, et ne laisser voir le prince que comme un mendiant couronné? Tout le monument contenait 70 milliers de métal.

Au milieu de cette cour si brillante en costumes et en équipages, un seul homme ne parut point : la noblesse de son caractère, la véritable grandeur de ses actions, la solidité d'une haute éducation, fruit du travail et d'un heureux naturel, étaient plus que suffisans pour lui interdire la joie au milieu des pleurs universels : « Comment se réjouir, s'écriait-il, lorsque le peuple souffre! » Critique sanglante de tant de folies! Cet homme était le duc de Bourgogne, fils du roi, élève de Fénelon.

On donna à cette place le nom de *place des Conquêtes*. Elle est située entre la rue Saint-Honoré et la rue Neuve-des-Petits-Champs, vis-à-vis de la rue Castiglione et de la rue de la Paix; elle forme un carré équilatéral; les angles sont à pans coupés, dont les côtés ont soixante-douze toises. Toutes les façades sont uniformes, et le rez-de-chaussée présente dans toute son étendue une décoration d'arcades offrant soubassement à une ordonnance de pilastres corinthiens, décorés à leur centre de frontons et de colonnes. Sous la régence, l'hôtel Quinquampoix étant devenu trop petit pour contenir tous les agioteurs, autre plaie de cette époque, l'agiotage fut transféré sur la place Vendôme même, en présence du grand roi, et sous les fenêtres du ministre de la justice; comme pour se rire des lois les plus saintes et des hommes placés ici-bas pour les faire respecter. Le chancelier, après de vives sollicitations, obtint du gouvernement le transfèrement de cette bourse en plein air; et le duc de Carignan ayant offert son hôtel de Soissons, on y bâtit des baraques en bois, qui, louées chacune 500 francs, lui rapportèrent 500,000 francs par an. Enfin la révolution étant arrivée, la statue et le monument furent abattus le 16 août 1792, et quoique la place eût pris le nom de *place des Piques*, l'habitude lui conserva celui de Vendôme.

Après la célèbre campagne de 1806, Napoléon forma le projet d'élever une colonne à la grande armée. Ce monument, commencé en 1805, fut achevé en 1810. La colonne de la *place Napoléon*, nom qu'elle prit alors, faite sur le modèle de la colonne Antonine à Rome, mais beaucoup plus belle dans ses détails, a été fondue avec le bronze de douze cents pièces de canon, prises aux Autrichiens et aux Russes, monument durable de succès et de gloire, élevé plutôt en l'honneur d'une grande nation qu'en celui d'un seul homme. C'est sans doute le seul titre qui l'a conservé au milieu des dissensions et des partis. Sa hauteur est de cent trente-deux pieds, son diamètre de douze, sur des fondations de trente. Depuis sa base con-

struite sur l'emplacement du piédestal de la statue de Louis XIV, elle est bâtie en pierres de taille, recouvertes de plaques de bronze de trois pieds huit pouces de hauteur, et séparées les unes des autres par un cordon sur lequel est inscrite l'action représentée dans le tableau au dessus. Sur les quatre façades du piédestal, on aperçoit en relief toutes les armes nécessaires à la guerre, des trophées d'armes, des obusiers, des canons, des mortiers, des boulets, des carabines, des tambours, des drapeaux et des vêtemens militaires. Tous ces ornemens sont couronnés de festons de chêne, emblême connu et chéri d'une liberté qui n'était plus, et sont soutenus aux quatre coins par quatre aigles immenses en bronze, de cinq cents livres chacun. Le tour de la colonne représente les différens faits d'armes de cette glorieuse campagne, depuis le départ du camp de Boulogne jusqu'à la bataille d'Austerlitz. Dans l'intérieur du monument a été pratiqué un escalier à vis, dont l'entrée est placée à l'une des faces du piédestal, vis-à-vis du jardin des Tuileries. Cet escalier en spirale conduit à une galerie au dessus du chapiteau; cette galerie est dominée par une sorte de calotte de forme circulaire, sur laquelle était placée la statue de Napoléon. L'empereur portait les insignes impériaux, avec le sceptre et le diadème. Au dessus du chapiteau on lisait cette inscription :

MONUMENT ÉLEVÉ A LA GLOIRE DE LA GRANDE ARMÉE, COMMENCÉ LE 25 AOUT 1806, TERMINÉ LE 5 AOUT 1810, SOUS LA DIRECTION DE M. DENON, DIRECTEUR-GÉNÉRAL, DE M. G.-B. LEPÈRE, ET DE M. GONDOIN, ARCHITECTE.

En 1814, après les désastres sanglans qui amenèrent les étrangers en France, les Russes, honteux d'une marque aussi visible de leurs défaites, voulurent en vain mutiler et renverser ce monument. Malgré leurs efforts et ceux de leurs chevaux, ces nouveaux Vandales ne parvinrent à abattre que la statue qui la surmontait. Il faut aussi l'avouer, à notre honte, il y eut des Français qui osèrent aider les étrangers à de pareils actes. Afin de donner une preuve de l'antipathie du peuple pour de telles actions, nous ne citerons que les mauvais traitemens qu'eut à essuyer un nommé Gouju, ouvrier maçon, qui s'était emparé de la figure de la renommée que la statue de Napoléon portait dans sa main. Cet homme fut maltraité et chassé par ses camarades, qui refusèrent constamment de l'associer à leurs travaux. Depuis cette époque jusqu'en 1830, le chapiteau fut couronné d'une fleur de lis à quatre faces, de quatre pieds trois pouces, portée par une flèche de dix-huit pieds d'élévation, à laquelle était adapté le

drapeau blanc. Le 29 juillet 1830, les fleurs de lis furent arrachées, et il ne resta plus que la flèche avec un drapeau tricolore.

Mais le 29 juillet 1833, on rendit au monument la statue de son fondateur. Napoléon fut replacé sur la colonne, non tel qu'autrefois, avec les emblèmes de la puissance, mais seulement avec les insignes militaires si connus du peuple et de l'armée. Il n'entre point dans ce sujet de discuter laquelle de ces deux formes convenait le mieux et à l'homme et au monument; si c'est Bonaparte ou Napoléon, le général ou l'empereur qui devait dominer Paris, siége de son vaste empire; si les hommes de ce siècle diminuent ou agrandissent tout ce qu'ils touchent : chacun peut juger d'après ses impressions; seulement, qu'il nous soit permis de dire que Napoléon, tel qu'on l'a représenté, serait mieux placé dans un corps-de-garde que sur un monument semblable à celui de la place Vendôme. Ce fut néanmoins un jour de fête que celui de l'inauguration : tout Paris assistait à ce grand spectacle. Le roi, les princes, les ministres, la garde nationale sous les armes, l'armée tout entière, la cour et tous les grands dignitaires étaient là présens, comme les témoins de cet acte de justice rendue à la mémoire de l'homme dont presque tous ils avaient partagé les périls et la gloire. A un signal donné, la statue, recouverte d'un rideau, apparut aux yeux de la foule impatiente, et son aspect fut salué par des milliers d'applaudissemens, tant les souvenirs de gloire ont de puissance sur l'esprit d'un peuple guerrier! Cette statue, qui paraît à peine de grandeur naturelle, a dix pieds de hauteur; elle a été fondue d'un seul jet dans les fonderies du Roule.

C'est aussi sur la place Vendôme, devant ce monument de gloire militaire, que se font les dégradations des soldats condamnés à des peines infamantes; comme pour mettre en parallèle l'honneur et la déloyauté, le crime et la vertu!

MAUGARS.



BOUCHERIES. — ABATTOIRS.

ABATTOIRS.

Paris possède dans ses murs cinq établissemens où sont amenés, abattus et dépecés les animaux destinés à la consommation de la ville. Mais, comme la création de ces abattoirs où s'alimentent les bouchers est toute récente, le lecteur sera sans doute curieux d'apprendre comment s'approvisionnait la vieille *Lutetia*. Nous jetterons donc un coup-d'œil rapide sur les diverses modifications qu'à subies cette industrie.

L'homme étant d'espèce à la fois herbivore et carnivore, il semble qu'il ait dû exister, dans les villes de toute antiquité, des gens spécialement occupés à lui préparer cet aliment, absolument comme il y eut, dès long-temps, des jardiniers et des fruitiers pour lui apprêter sa nourriture végétale. Mais point du tout ; avant la guerre de Troie, ces gens, qu'on nomme des bouchers, n'existaient pas, ou plutôt tout le monde était boucher et

s'honorait de remplir ce travail (1). Les nombreux sacrifices humains et les holocaustes avaient accoutumé le peuple à vivre au milieu des coutelas et des entrailles palpitantes ; pour lui, c'était un agréable passe-temps que d'égorger ses bestiaux et un séduisant plaisir que de tremper ses mains dans ce sang encore fumant.

Les Romains étaient trop musqués et trop petits-maîtres pour admettre des habitudes aussi grossières que peu en harmonie avec leurs idées de recherche et de civilisation; ils chargèrent de ce soin quelques hommes avides de fortune et établirent une espèce de monopole en leur faveur, pour leur adoucir la position exceptionnelle où ils allaient se trouver. Car déjà la bonne société refusait de les recevoir dans son sein et les répudiait comme des êtres cupides et endurcis dans le crime. Les hommes politiques ayant prévu que cet abandon injurieux allait irriter les bouchers, les forcer de former une association, et les rendre redoutables pour la république, parce qu'il y a puissance partout où il y a réunion, les assujétirent par des réglemens de police très sévères.

Obligés de rassembler sur un seul point les divers étaux (2) qu'ils possédaient épars dans la ville, ils devenaient beaucoup plus faciles à être surveillés, et sous Néron, la boucherie romaine formait un établissement aussi spacieux, aussi élégant et aussi bien disposé que les bains, les aqueducs et généralement les monumens de cette Rome alors si florissante. Ce n'est que plus tard que l'agrandissement de la ville nécessita la formation de deux autres boucheries qui furent également réglées par les mêmes ordonnances. Il y avait un certain nombre de bouchers qui étaient spécialement occupés du soin d'acheter les porcs et portaient le nom de *suarii*.

Lors de l'irruption des armées romaines dans la Gaule, quelques familles qui étaient à leur suite furent investies du soin *d'acheter* et *d'entretenir* un nombre suffisant de bestiaux pour l'approvisionnement de cette nouvelle possession. Les mêmes usages, la même discipline, la même police que dans la ville de Rome, furent adoptés à leur égard, de sorte qu'il en résulta une société de maîtres bouchers dans laquelle nul n'avait le droit de s'introduire. Les fils de maître seuls pouvaient aspirer à devenir maîtres. Seuls, ils pouvaient succéder à leur père où à leurs collatéraux. Lorsqu'une famille s'éteignait faute d'hoirs mâles, l'héritage retournait par forme d'accroissement à la société, sans qu'aucune réclamation pût être élevée par les filles, femmes ou enfans naturels. Ce n'est que par un arrêt du parlement, daté de 730, qu'il fut permis à celui qui avait *servi comme*

(1) Dans l'île de Madagascar la profession de boucher est encore la plus honorable.
(2) Table, et par extension lieu où l'on débite de la viande.

apprenti pendant trois ans et acheté, habillé, débité et rendu chair pendant trois autres d'aspirer à la maitrise, pourvu toutefois qu'il achetât le brevet de compagnon qui coûtait 202 livres et la maitrise qui coûtait 900 livres.

Cette société était régie par un chef élu à la majorité, qui prenait le titre de *Maître des maîtres bouchers*. Sauf le cas de prévarication, sa charge était à vie. Il réglait les contestations de ses confrères, et administrait les biens communaux. L'accusation était soutenue devant lui par un *procureur d'office* et le jugement signifié par un *greffier*; ces deux charges étaient également données à l'élection. Les appels étaient portés devant le prévôt de Paris qui prononçait en dernier ressort.

Comme tout ce qui existe, la société des bouchers eut ses phases de prospérité et ses phases de détresse. Au commencement, libre de débiter non seulement de la chair de bœuf, de veau, de mouton, d'agneau, de porc et de cochon de lait, mais encore dotée de la vente du poisson de mer et d'eau douce qu'elle avait arrachée à Philippe-le-Hardi, il ne lui manquait plus pour réunir en ses mains toutes les denrées animales nécessaires à l'homme que le commerce de la volaille et du gibier. Encore n'est-il pas certain qu'ils ne s'y soient quelquefois livrés. Aussi, sous Charles VI, les bouchers étaient-ils aussi redoutables chez nous qu'ils le sont encore en ce moment en Angleterre. Ils ne s'étaient pas même épargné la prétentieuse fantaisie de se bâtir une chapelle spéciale et de se former comme en une corporation religieuse. Ils portaient chasubles dans certaines cérémonies et faisaient des processions en chantant des cantiques.

Quand on est parvenu à cet apogée de gloire et d'audace, on ne peut tarder à décliner; c'est ce qui arriva. Charles VI, effrayé de l'empiètement de ce corps d'état, saisit avec empressement l'occasion d'une émeute politique qui s'était alimentée au sein des bouchers, pour ruiner de fond en comble leur corporation. Après avoir révoqué leurs priviléges et fait raser leur propriété, il leur défendit de se réunir en communauté. Deux années ne s'étaient pas écoulées que déjà ils avaient repris leur première position. Intrigans et persévérans, ils rentrèrent en grace, à force de batailler et, cependant, ils perdirent, dans le combat, une partie de leurs droits. Le commerce des porcs leur fut retiré au profit de la communauté des charcutiers. La vente des agneaux et des cochons de lait leur fut interdite ainsi que celle du poisson.

Malgré cette demi-disgrace, ils se relevèrent promptement et devinrent bientôt si riches et si fiers qu'ils abandonnèrent leurs travaux et laissèrent leurs étaux à d'autres *bouchers*, leurs anciens étaliers (1). Mais un arrêt

(1) *Étalier* veut dire celui qui possède un étal, mais aujourd'hui on se sert de ce

du 2 avril 1465 les força de tenir par eux-mêmes leurs étaux, ou du moins de les faire tenir par des serviteurs à gages, à peine d'amende arbitraire ou de privation de leurs étaux. Ce n'est que par un nouvel arrêt du 4 mars 1557, qu'ils furent relevés de cette obligation et qu'ils leur fut loisible de présenter tous les ans au prévôt de Paris ou à son lieutenant, des hommes capables d'exercer cette profession en leur lieu et place.

En 1587, ces nouveaux bouchers, las de leur dépendance, demandèrent à être érigés en métier-juré. Les anciens bouchers y mirent aussitôt opposition; ce qui n'empêcha pas le parlement d'accorder, le 22 décembre 1589, des lettres-patentes d'érection à cette communauté, à condition qu'elle s'adjoindrait à l'ancienne, et que les statuts enregistrés le même jour seraient obligatoires pour les uns et pour les autres.

D'après ces statuts, tout boucher était tenu d'avoir toujours et toute l'année de la viande dans son étal. Défense était faite aussi: 1° de vendre ailleurs que dans les étaux; 2° D'établir de nouveaux étaux, de les déplacer sans autorisation, ni d'en posséder moins; 3° De tenir les étaux ouverts passé six heures du soir, excepté les jours de fête et les samedis, où ils pouvaient rester ouverts jusqu'à dix heures; 4° D'ouvrir les fêtes et dimanches, excepté depuis la Trinité au 8 septembre, à cause de la grande chaleur; mais jamais le jour de l'Ascension; 5° D'étaler de la viande les jours maigres ou le carême dans plus d'un étal sur dix, et ce pour les malades; 6° D'appeler ni d'injurier les acheteurs; 7° De tuer des bestiaux sans en faire la déclaration au lieutenant de police et sans en acquitter le droit; 8° De faire cuire, ni débiter de la viande cuite; 9° De tenir une auberge, une fruiterie, un cabaret, ni commerce autre que la boucherie. Il leur était enjoint de débiter de la chair provenant d'animaux bien sains, tués et non morts de maladie ou étouffés (1), de la préparer proprement et de la vendre à des époques convenables, ni trop fraîche, ni trop gardée; c'est-à-dire, plus de deux jours en hiver et un jour et demi en été, ces chairs devenant plus tard *indignes d'entrer au corps humain.* (Arrêt du roi Jean, 1350.)

On maintint l'arrêt du 4 mai 1540, qui fixait le maximum du loyer des étaux de la ville à 16 livres parisis; et afin que les propriétaires ne pussent s'y soustraire, et forcer ainsi les bouchers à augmenter le prix de leur viande, la location eut lieu par autorité de justice.

mot, par extension, pour désigner le premier garçon boucher d'un étal, celui qui remplace le maître.

(1) Les bêtes attaquées de maladie étaient marquées de la lettre M par les inspecteurs des marchés, et les bouchers qui les achetaient pour les abattre et les vendre étaient condamnés à une amende de 500 livres.

On supprima la vente de la viande à la main, et estimée contradictoirement par des officiers de police et des délégués des bouchers, usage que, dans leur intérêt, ceux-ci avaient substitué à celui des poids déjà en vigueur sous Charlemagne, ainsi que l'indiquent les Capitulaires de ce prince. Ce mode d'estimation approximative, qui entraînait des altercations continuelles, fut à jamais banni, pour la capitale du moins; car il existe encore dans quelques villes du midi de la France, et fut remplacé par le système des balances, comme celui qui offre le plus de justice et de garantie à l'acheteur. Des amendes, saisies, confiscations, et même des peines corporelles et infamantes étaient infligées aux contrevenans. Le prévôt de Paris veillait à l'exécution de ces statuts; puis le lieutenant de police, en 1667, époque où cette fonction fut créée. Aujourd'hui, tout ce qui ressort de la boucherie, se trouve dans les attributions du préfet de police.

A part de légères modifications, ces réglemens subsistèrent jusqu'à la fin du règne de la monarchie absolue. A cette époque, le corps des bouchers reçut un terrible ébranlement; mais il sut encore se relever victorieux; et déjà il redressait audacieusement la tête, lorsque arriva Napoléon. Il fallut céder devant cette volonté rude comme le bronze du canon; et ce qu'on refusait depuis deux ou trois siècles, c'est-à-dire d'avoir des tueries en dehors de la ville, on s'y soumit sans mot dire. Le vainqueur de Marengo n'était pas disposé à voir les rues de sa capitale rougies d'un sang mêlé à l'eau fangeuse des ruisseaux : il en avait assez du sang des champs de bataille. Il ne voulait point non plus que les Parisiens pussent, lors des jours de fête, se rencontrer, dans des rues étroites et encombrées, face à face avec du bétail qu'on promenait vivant jusqu'à l'ignoble porte rouge (1).

Dès que les bouchers furent forcés de conduire leurs animaux à un abattoir public, il s'établit entre eux deux spécialités bien marquées : le commerce en gros et le commerce en détail. Le premier, qui exige un déplacement continuel de gros capitaux, consiste dans l'achat sur pied, le transport à l'abattoir et le travail de l'échaudoir; le second, qui ne demande que peu de numéraire, se contente de débiter au consommateur les quartiers de viande qu'il achète tout préparés. La vente en gros se fait à l'abattoir, le détail à l'étal. Nul n'est aujourd'hui forcé de faire le commerce en gros (2); mais chacun est tenu de posséder un étal à la ville, de le

(1) Les tueries particulières, boucheries, avaient ordinairement des portes rouges.

(2) Lors de la révolution de 1830, on rétablit cet usage qui disparut de nouveau : il n'avait pas d'autre avantage que de faire augmenter la viande de boucherie, et cela se conçoit : quand les bouviers voyaient sur le marché 500 ou 600 bouchers, ils te-

garnir en tout temps et tous les jours de viande, ainsi que la place qui lui échoit chaque deux mois dans l'une des halles de la capitale. Personne ne peut non plus avoir en son nom plus d'un étal, ni le louer à qui que ce soit. La halle doit être faite par le maître boucher lui-même, par son fils ou par son frère. A l'étal, un serviteur à gage peut le remplacer; mais le chef est responsable de tous les actes de celui-ci.

Pour faciliter le commerce en gros, il a été établi à Sceaux, à Pontoise et à Poissy des marchés considérables de bestiaux, ainsi qu'une caisse dans laquelle les bouchers prennent les fonds nécessaires pour leur acquisition, moyennant une remise de cinq pour cent et sous la condition de rembourser l'emprunt dans la quinzaine. Cette caisse, dite *caisse de Poissy*, a été créée pour la garantie des bouviers, qui n'ont pas plus le droit que les autres créanciers de saisir la viande à l'étal, ni d'arrêter leurs débiteurs la veille, ni le jour des marchés. Cette inviolabilité de personne et cette non-saisie de marchandises est un des plus anciens priviléges des bouchers, et une condition indispensable pour que la ville ne se trouve pas tout à coup privée de vivres. Il leur est expressément défendu d'acheter ailleurs que sur les marchés désignés par l'autorité et hors des heures fixées. Des experts sont chargés de vérifier l'état sanitaire du bétail qui y est amené, et de le marquer au fur et à mesure de son arrivée et avant l'heure de la vente; de sorte que le consommateur ne court presque aucun risque d'être nourri avec de la viande de mauvaise nature. Il se glisse cependant encore quelques abus; mais c'est sur le bétail acheté dans l'intérieur de la ville, les vaches laitières, par exemple, et les jeunes veaux.

Le nombre des étaux fut fixé à quatre cents pour Paris sous Napoléon, et ils étaient cessibles à qui offrait des garanties suffisantes. Aussi, leur prix s'éleva-t-il jusqu'à deux ou trois cent mille francs, et chacun se demandait-il s'il achèterait pour son fils une étude de notaire ou un étal de boucher. C'est au temps où ces messieurs jouissaient d'une haute considération; où, le jeudi, ils fendaient le pavé sur la route de Poissy et joutaient comme au cirque de Rome à qui franchirait le premier le but; où, daignant à peine compter la recette de leur étal, qu'ils laissaient faire aux blanches mains de quelque fraîche dame de compagnie, ils passaient la soirée, revêtus de l'habit marron et des gants glacés, dans les salons les plus confortables. C'est au temps où les fêtes du Bœuf-Gras se célébraient avec tant de pompe, de munificence et d'éclat. Le gouvernement, ébloui

naient plus la main à leur prix que lorsqu'ils n'en voyaient que 50 ou 60, et cette concurrence qui tournait au profit de l'éleveur, était une véritable perte pour le consommateur.

par ce luxe, jugea à propos de porter le nombre des étaux à 600; il en résulta un tel malaise et une si grande quantité de faillites, qu'on le réduisit à 500. C'est là que nous en sommes aujourd'hui : bien que chacun soit encore à peu près libre de s'établir, moyennant la consignation d'un cautionnement de 3,000 fr., qui lui est payé à 5 0/0, ce nombre n'augmente pas. Il faut aussi qu'on justifie de son apprentissage et de ses connaissances pour le débit, qu'on produise un certificat de bonne vie et mœurs, et qu'on s'engage à ne pas quitter le commerce sans en avoir fait sa déclaration à la Préfecture trois mois à l'avance, puis qu'on paie patente.

Des réglemens de police règlent tous les détails relatifs à la tenue des étaux. Il faut qu'ils soient dallés, bien situés, bien aérés, etc. Nul boucher ne peut s'établir ou transférer son établissement sans que le commissaire de police de son quartier n'ait visité le local et donné son approbation.

Tout étal qui pendant trois jours consécutifs cesserait d'être garni de viande, serait fermé pendant six mois. Une amende punit tout propriétaire d'étal qui expose de la viande au dehors de sa boutique.

Tant que la ville de Paris ne dépassa pas les bornes de l'île de la Cité, il lui suffit d'une boucherie pour son alimentation.

La boucherie de l'île de la cité, située Parvis Notre-Dame, près de l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs, était la plus ancienne dont fassent mention les archives de la ville. Exploitée par la société des maîtres-bouchers jusqu'en l'année 1222, elle fut, à cette époque, abandonnée par eux et de leur consentement, donnée par Philippe-Auguste à l'évêque et au chapitre, qui continuèrent à y faire vendre à leur profit. Mais un boucher de cette maison, nommé *Caboche*, s'étant trouvé l'un des principaux chefs de la sédition qui remplit Paris de trouble et de désordre sous le règne de Charles VI, cette boucherie fut rasée en 1411.

La boucherie de l'apport-paris était la plus importante de toutes, parce que c'est là que se reporta la société des maîtres-bouchers, qui tenait la boucherie de la Cité et qu'elle devint le centre de ce genre de commerce. Fondée par les ordres de Louis-le-Gros, en 1133, alors que les Parisiens, trop nombreux pour être contenus dans la Cité, affluèrent sur la rive droite de la Seine, elle occupait les environs du grand Châtelet, et ne compta d'abord que 31 étaux. Non loin de cet établissement, à côté du Pont-au-Change, se trouvaient une maison et un moulin ayant appartenu à un nommé Gucheri, changeur de monnaies, et que Louis-le-Gros acheta pour en faire présent au monastère de Montmartre. En femmes économes, des religieuses s'imaginèrent de profiter du voisinage de l'Apport-Paris et d'ouvrir sur leur nouveau domaine la boucherie gueheri. Des divisions survinrent entre les deux établissemens, et les dames de Montmartre

n'eurent rien de mieux à faire, pour rétablir l'union, que de payer une redevance annuelle aux propriétaires de la grande boucherie. En 1222, il s'opéra une fusion entre les bouchers de la Cité, du Châtelet et de la maison Gueheri. Tous s'associèrent, achetèrent d'un commun accord les terrains qui environnaient le grand Châtelet et se réunirent dans une même enceinte qu'ils décorèrent du nom pompeux de GRANDE BOUCHERIE

Lorsque les maîtres bouchers de ce lieu apprirent que Philippe-le-Hardi venait, par lettres-patentes de 1282, d'autoriser les chevaliers du Temple à ouvrir une boucherie, ils s'y opposèrent, si bien que le roi pour ne pas voir sa volonté sans effet, leur concéda en échange la vente du poisson de mer et de rivière. Ils se conduisirent de même sous Charles VI, qui ayant voulu diminuer l'étendue de leur boucherie à cause de l'obstacle qu'ils mettaient à la circulation publique, ne put l'obtenir qu'en leur permettant de se bâtir une chapelle et d'y établir une confrérie de la Nativité de N. S.; la fête de cette confrérie tombait le dimanche d'après Noël. (Lettres-patentes du 30 septembre 1406.)

L'autorité s'inquiéta, et la suite lui prouva qu'elle avait bien fait de se tenir sur ses gardes, car les bouchers s'étant joints à la populace dans les désastreuses factions qui désolèrent le règne de ce prince, il devint indispensable d'arrêter la sédition en sévissant avec sévérité contre ces hommes de sang, qui prenaient tous le parti des Bourguignons. On arrêta donc les plus hardis, parmi lesquels se trouvait Caboche, comme nous l'avons dit plus haut, deux familles de bouchers de la montagne Sainte-Geneviève, et un grand nombre de bouchers de la Grande-Boucherie. Alors, pour obtenir une vengeance éclatante, la boucherie du Parvis fut fermée et celle du grand Châtelet rasée, par lettres du roi, en date du 13 mai 1416; tous leurs privilèges furent révoqués, leur communauté abolie, le gouvernement s'étant chargé d'acquitter toutes les dettes que celle-ci pouvait avoir contractées; et aux dépens du roi il fut créé, au mois d'août suivant, quatre nouvelles boucheries nommées boucheries du roi.

Savoir :

1° La BOUCHERIE DE LA HALLE DE BEAUVAIS, rue St-Honoré, près de Sainte Opportune, contenant 16 étaux. Elle s'accrut ensuite de 12 étaux appartenant à des particuliers.

2° La BOUCHERIE DU CHATELET, devant Saint-Leuffroy; 16 étaux.

3° La BOUCHERIE DE GLORIETTE ou du VIEUX PETIT PONT, près du petit Châtelet, rue Saint-Jacques, 10 étaux dont l'un à Saint-Séverin, et le reste à des particuliers.

4° La BOUCHERIE DU CIMETIÈRE SAINT-GERVAIS, 4 étaux, elle fut transférée en 1461 au marché Saint-Jean.

Les bouchers de la Grande-Boucherie ne se considérèrent pas comme vaincus par cet arrêt, pas plus que par les lettres du 3 septembre 1416, qui maintenaient l'édit et les déboutaient de leur appel. Ils continuèrent à protester, si bien qu'au mois d'août 1418, ils rentrèrent dans leurs priviléges et furent autorisés à rebâtir la Grande-Boucherie, à la condition de la diminuer de 10 toises carrées. Cette clause qui réduisait leur établissement à 243 toises de superficie, donna lieu à de nouvelles réclamations; mais l'autorité ayant persisté, elle fut exécutée le 22 août 1419. Louis XI jugea encore à propos, en 1461, de désobstruer les abords de cette boucherie en y supprimant trois étaux; cette fois, les propriétaires obtinrent en échange le même nombre d'étaux au marché Saint-Jean.

Tant que cette Grande-Boucherie se conserva debout, elle exerça une sorte de surveillance et d'autorité sur toutes les autres et les força à lui payer patente. Aussi désignerons-nous sous le nom de boucheries de second ordre celles dont nous allons rendre compte.

La BOUCHERIE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS fut fondée par les abbés et religieux de cette communauté qui établirent d'ancienneté, dit l'inventaire de cette maison, trois étaux dans le chemin qui conduit de cette abbaye au couvent des Cordeliers ou Frères mineurs; ce n'est qu'en 1274 que saint Louis leur accorda par lettres-patentes de porter à 16 le nombre de leurs étaux. Cette autorisation avait été sollicitée par les habitans du quartier et par Gérard, prieur de Saint-Germain-des-Prés, qui en fit profiter les bouchers de sa terre, à la charge d'une redevance de 20 livres tournois, dont une moitié lui revenait et l'autre appartenait au prévôt de l'abbaye. Charles V, ayant en octobre 1374, concédé divers étaux à plusieurs particuliers et en ayant donné 2 à l'hôtel des mousquetaires, cette boucherie se trouva composée de 22 étaux qui disparurent dans ces derniers temps, tout en laissant son nom à la rue des Boucheries-Saint-Germain.

La BOUCHERIE DE LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE existait déjà en 1245, car la croix qui s'élevait sur la place des Carmes portait le nom de croix des Bouchers. En 1360, le roi Jean autorisa les religieux de cette abbaye à élever le nombre de leurs étaux jusqu'à 14. On eut bientôt à s'en repentir. Ces bouchers indisciplinés n'écoutaient pas plus les défenses de leurs propriétaires que les ordonnances de police. Ils débitaient de la viande de porc, vendaient le samedi, tuaient jour et nuit, laissant couler le sang dans les rues et infectaient le quartier par la fonte du suif. Enfin les Carmes et les principaux du collége ayant plusieurs fois porté plainte

le parlement fit, en 1366, combler les fosses et les éviers de ces bouchers et transporter la tuerie sur les bords de la Seine, avec défense d'y tuer des porcs. Les bouchers n'en furent pas plus dociles; ils se servirent de l'endroit qui est situé entre le jardin médicinal et la Bièvre comme de voirie; aussi, sur la demande des religieux de Saint-Victor, qui ne pouvaient plus supporter le voisinage de lieux si infects, Henri II supprima-t-il définitivement cette boucherie, par lettres-patentes du 12 mai 1570.

La BOUCHERIE DU TEMPLE était située rue de Braque, près du monastère des Templiers et ne comptait que trois étaux : ces chevaliers avaient obtenu le droit d'établissement en 1282, de Philippe-le-Hardi, ainsi que des propriétaires de la Grande-Boucherie qui avaient obtempéré à la volonté royale, moyennant la concession de la vente du poisson. Grace à cette transaction, cet établissement continua d'exister jusqu'en 1559, époque où ce quartier devint si populeux que la salubrité publique en exigea la fermeture. Le grand-prieur de France qui y possédait deux étaux obtint de les transférer rue de la Corderie.

La BOUCHERIE SAINT-PAUL ou de la Mortellerie fut construite par le prieur de Saint-Éloi en 1354. Elle n'avait que quatre étaux dont deux appartenaient à la fabrique de l'église Saint-Paul.

La BOUCHERIE DE LA RUE SAINT-JACQUES contenait au XIIe siècle, cinq étaux depuis la fontaine Saint-Séverin et la rue de la Parcheminerie, jusqu'à Saint-Étienne-des-Grès. Ils étaient la propriété du chapitre de Saint-Benoît, du chapitre de Saint-Étienne-des-Grès, du grand couvent des Jacobins et de deux particuliers.

La BOUCHERIE DE LA CROIX-ROUGE consistait en cinq étaux dont le roi avait doté un sieur Vallet; elle date de la même époque que la précédente.

La BOUCHERIE DU CIMETIÈRE SAINT-JEAN, qui était couverte et fut créée en exécution des lettres-patentes du 27 août 1461; par ces lettres, Louis XI, concédait aux maîtres bouchers de l'Apport-Paris expulsés du Châtelet pour cause d'agrandissement des rues voisines, trois étaux moyennant une redevance annuelle de 20 livres parisis qu'ils payaient encore au siècle dernier. Les quatre maîtres bouchers du cimetière Saint-Gervais y transportèrent aussi leurs étaux, puis cinq particuliers vinrent s'y adjoindre. Ce qui porta à douze le nombre des étaux de cette place

La BOUCHERIE DU QUARTIER SAINT-MARTIN date du XV siècle. Située au coin de la rue Aumaire, vers l'église Saint-Nicolas-des-Champs, elle appartenait aux religieux de Saint-Martin, et était désignée par le nom de *bonne boucherie*. En 1586 et 1598, la fabrique de Saint-Nicolas-des-Champs, fut autorisée à y

créer deux étaux à son profit. La veuve Leguay et Anne Garain, nourrice de Philippe d'Orleans, frère de Louis XIV, obtinrent la même faveur en 1633 et 1650. En avril 1650, trois autres étaux furent également créés près de la rue Montmorency, au bénéfice de divers particuliers; un auprès de la porte Saint-Martin, trois dans le faubourg et vers l'église Saint-Merry, pour la veuve Chastelas et qui prirent le nom de *boucherie Saint-Merry*. Enfin, on compte bientôt dans ce quartier 22 étaux.

La BOUCHERIE DE LA PLACE MAUBERT fut créée par arrêt du parlement du 4 mai 1540 et comptait six étaux.

La BOUCHERIE DU QUARTIER SAINT-DENIS consistait au XVI siècle, en quinze étaux disposés ainsi qu'il suit: deux au coin de la rue aux Ours et Bourg-l'Abbé; deux rue Saint-Denis à l'hôpital de la Trinité, vers la rue Greneta; six couverts et situés porte Saint-Denis; une faubourg Saint-Denis et cinq vers la Ville-Neuve.

La BOUCHERIE DES MATHURINS fut établie par les religieux du monastère de ce nom, au mois de mars 1555 et ne contenait que quatre étaux.

La BOUCHERIE DES MARAIS-DU-TEMPLE et plus tard de Beauce, lorsque cette dernière rue fut créée, contenait huit étaux. Ils furent fondés en mars 1615 au profit de divers particuliers.

La BOUCHERIE DE L'ILE NOTRE-DAME fut construite en même temps que les bâtimens de cette île dont Louis XIII avait fait la concession, en 1618, à Marie, entrepreneur-général des ponts de France; 12 étaux y furent établis à la charge par les locataires d'abattre les bestiaux hors de l'île.

La BOUCHERIE DE LA PORTE SAINT-MICHEL était composée de deux étaux accordés en février 1623, à un huisser à verge. Elle était située à l'extrémité de la rue de La Harpe, au même lieu où se trouve aujourd'hui une fontaine. Cette porte faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste.

La BOUCHERIE DES QUINZE-VINGTS OU SAINT-HONORÉ fut construite en 1631, à l'endroit où était la porte Saint-Honoré élevée sous Charles V, par Hugues Aubriot, prévôt de Paris, et démolie en 1631, pour faire place à cette boucherie. Elle ne renfermait d'abord que dix étaux dont la moitié aux domaines du roi et l'autre moitié à des particuliers: plus tard, il en fut ajouté deux autres dont divers particuliers avaient été gratifiés.

La BOUCHERIE DE L'ANCIENNE PORTE-MONTMARTRE OU DU CHEVET DE L'ÉGLISE SAINT-EUSTACHE, fut, comme la précédente, bâtie en 1631, lors de l'agrandissement de Paris, sous Louis XIII, sur la place de l'ancienne porte Montmartre, et ce par lettres-patentes du 16 août 1631, du 8 mai 1637 et du 8 mars 1638. Cette boucherie contenait six étaux dont la propriété était celle de la fabrique de Saint-Eustache.

La BOUCHERIE DU QUARTIER SAINT-ANTOINE se divisait ainsi qu'il suit : 1° dix étaux dans la rue Saint-Antoine, à côté de la rue de l'Égout, donnés par le roi en 1657, aux jésuites, à Bridier, gouverneur de Guise, et à Anne Chauvin, nourrice du duc d'Orléans, son frère, et sept appartenant à divers particuliers; 2° dix étaux au faubourg Saint-Antoine, créés par l'abbaye Saint-Antoine, et autorisés par lettres du 2 mars 1643; 3° dix autres étaux plus récemment établis et connus sous le nom de *boucherie Neuve*.

La BOUCHERIE DU PONT-AU-TRIPES, rue Mouffetard, sur la Bièvre, avait quatre étaux appartenant à De Launay, avocat.

La BOUCHERIE DE LA PORTE SAINT-VICTOR, construite lors de la dernière destruction de cette porte, avait été donnée au commissaire Mazure. On y comptait trois étaux.

La BOUCHERIE MOUFFETARD renfermait six étaux et avait été concédée à un avocat au parlement.

La BOUCHERIE DE L'OURSINE était la propriété de Tartarin, avocat, et fut, ainsi que les trois précédentes, créée par lettres du mois de mars 1644.

La BOUCHERIE DE LA RUE COMTESSE-D'ARTOIS fut fondée, le 28 juin 1651, pour Mlle de Murguerie et avait deux étaux à côté et près des Halles ; un nommé Lemoine en possédait deux autres. La rue Comtesse-d'Artois formait alors l'enceinte de Paris.

La BOUCHERIE DES INVALIDES date de la fin du XVIIe siècle et était située en face de la rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou.

La BOUCHERIE DE LA RUE ROYALE SAINT-MARTIN s'établit dans cette rue en 1765, lors de sa construction.

Il nous paraît juste de faire ici remarquer la tendance des corps religieux à s'emparer des branches de commerce qui offrent une chance de succès. Les boucheries furent presque toutes établies primitivement, à la demande de quelque monastère auquel elles rapportaient chaque année un bénéfice assuré. On peut d'ailleurs donner une autre version à ce fait; c'est la nécessité où se trouvaient ces moines d'avoir toutes leurs provisions sous la main et en même temps la sorte de protection qu'ils trouvaient dans le gouvernement qui cherchait à établir une sorte de concurrence entre les diverses boucheries, pour que la ville ne fût pas à la merci de MM. les maîtres bouchers de l'Apport-Paris.

TUERIES OU ABATTOIRS.

Un arrêt du parlement du 18 mars 1366, ordonnait, selon Sauval, de tuer les veaux à Saint-Germain, les moutons à Saint-Marcel, les porcs à Sainte-Geneviève et les bœufs à l'Apport-Paris. Cette mesure fut exécutée pendant quelque temps à cause de la volonté des propriétaires de la Grande-Boucherie; mais on la négligea bientôt, puisqu'en 1557, le besoin se fit sentir d'une nouvelle ordonnance qui enjoignait simplement de ne faire aucun abattage dans l'enceinte des villes, sans désigner aucun lieu à cet effet.

Charles IX répéta l'ordonnance en 1567, le parlement de Toulouse en 1570 : ces sages réglemens ne furent pas long-temps suivis. L'accroissement des villes et surtout de la capitale en nécessitant d'en reculer les limites, enfermait chaque fois quelques tueries dans la ville, et les bouchers refusaient de les fermer. Ainsi, lorsque par arrêt du 1er février 1666, il fut résolu que les tueries du faubourg Saint-Germain seraient transférées aux extrémités de la ville, les bouchers se récrièrent et répondirent que les donnances de 1557 et de 1567 qui avaient servi de base aux nouvelles n'étaient que conditionnelles, puisqu'elles renfermaient les mots *si faire se peut* et étaient inexécutables, puisque malgré les tentatives de plus d'un siècle, ce résultat n'avait pu encore être obtenu. Après longue discussion entre l'autorité et les maîtres-bouchers, il fut arrêté que les tueries pourraient rester dans les villes, pourvu qu'elles fussent closes et entretenues nettes par le prompt enlèvement des immondices, conditions qu'on ne songea jamais à remplir.

Aussi, le gouvernement pénétré de l'inconvénient qui résulte pour la ville d'un tel état choses, fit-il tous ses efforts pour y remédier indirectement. Ainsi, il est facile de remarquer dans le résumé succinct que nous avons fait des boucheries de Paris, qu'à mesure que la ville grandissait et que le nombre des étaux se multipliait, l'autorité avait toujours le soin de les écarter de plus en plus du centre de la capitale. Et cependant, elle avait des motifs d'être indulgente à cet égard, puisque les antorisations qu'elle accordait étaient presque toujours des faveurs ou des récompenses.

A Napoléon était réservé le pouvoir de vaincre la résistance des bouchers. Il ordonna que les tueries particulières seraient supprimées et classées parmi les établissemens insalubres de première classe qu'on ne peut créer sans l'autorisation du gouvernement. Les autorités ne peuvent même aujourd'hui sous aucun prétexte accorder cette autorisation pour les villes au dessus de 10,000 âmes; ces villes sont tenues de former des abattoir

publics, où toutes les précautions sont prises pour la santé des environs et la propreté intérieure.

Les abattoirs de Paris furent tous construits sous l'empire et se trouvent situés à l'extrémité des quartiers les plus populeux, pour ainsi dire sur la limite même qui sépare la ville de la banlieue. Un modique droit d'abattage prélevé par tête de bétail, rapporte quelquefois un million par an et suffit pour tous les frais d'entretien et d'administration.

Ces cinq établissemens se ressemblent pour la disposition intérieure et contiennent chacun un bâtiment pour l'administration des bouveries, des bergeries, des parcs, des échaudoirs, des triperies, des fondoirs, une pompe à vapeur et des réserves d'eau, des cours spacieuses, des écuries et des remises pour le service des bouchers, des greniers à fourrage, etc. Nous nous contenterons donc de la description détaillée d'un seul, le plus grand et le plus considérable.

L'ABATTOIR MONTMARTRE qui prend son nom de la montagne au pied de laquelle il se trouve, est situé entre la rue Rochechouart et celle des Martyrs, sur le chemin intérieur de ronde. Bâti en 1811, sous la direction de M. Poidevin, architecte, il compte 350 mètres de longueur sur 125 de largeur et renferme 20 bâtimens principaux et tous du même genre, placés sur trois lignes dans le sens de la longueur; de sorte que l'observateur qui serait du côté de la rue Rochechouart, aurait, à sa droite, cinq bâtimens semblables, pour leur dimension et leur construction, à cinq autres bâtimens qui se trouvent à gauche, et s'étendent parallèlement à une vingtaine de pieds de distance des murs de clôture; au fond, c'est-à-dire du côté de la rue des Martyrs, un vaste hangard destiné à servir de remise et d'écurie pour le service des bouchers; en parallèle et du côté de la rue Rochechouart, une machine à vapeur porte de l'eau dans tout l'établissement.

Au devant de cette machine à vapeur et du hangard, se trouve un parc entouré de grilles et destiné à renfermer les animaux par le beau temps ou lorsqu'il y a affluence aux jours de marché.

Tout à fait au centre de l'établissement, c'est-à-dire à 20 mètres environ des deux rangées de bâtimens dont nous venons de parler et des deux parcs, se développent sur deux lignes huit abattoirs, quatre de chaque côté, se touchant tous par la toiture, bien que séparés dans leur construction.

L'espace qui sépare ce groupe d'abattoirs des autres bâtimens, prend le nom de rue. Celle qui se trouve à droite est bornée à ses deux extrémités par des grilles d'entrée et porte le nom de rue des Bouveries. Celle de gauche est nommée rue des Fondoirs.

La longue cour qui existe entre les deux lignes d'abattoirs, s'appelle

Cour de travail et des échaudoirs. Plusieurs autres destinées à divers usages se trouvent également derrière les bouveries, les bergeries, les fondoirs, etc. L'une d'entr'elles renferme une fosse immense : c'est la cour où sont transporté toutes les immondices.

Sur les cinq bâtimens de la ligne de droite, celui du milieu, corps de logis plus élégant que les autres, est consacré aux préposés de l'administration. Leur personnel se compose d'un conservateur en chef, d'un sous conservateur, d'un inspecteur-général, d'un nombre illimité de surveillans, de concierges, etc. Tous ces emplois sont accordés à d'anciens bouchers. Les quatre autres bâtimens sont divisés chacun intérieurement en deux parties égales formant à la fois quatre *bouveries* propres à contenir en tout environ 80 bêtes à cornes, et quatre *bergeries* réservées aux veaux et aux moutons. On s'étonnera peut-être de ce que ces bouveries ne soient pas assez vastes pour renfermer comme une réserve, dans le cas malheureusement trop fréquent, où les bestiaux viennent à manquer sur les marchés. Mais cela tient à un fait auquel l'administration ne peut remédier, pas plus que qui que ce soit. C'est que ces animaux étant pris de nostalgie aussitôt qu'ils ont franchi les bornes de leur terre natale, il serait inutile de tenter de les nourrir à l'abattoir. En vain on leur présente la nourriture la plus appétissante ; ils refusent tout et maigrissent à un tel point que le maître boucher perd moitié lorsqu'il est obligé d'acheter seulement huit jours à l'avance. Aussi pour obvier à ce sérieux inconvénient, les bouviers ne font-ils sortir des provinces qu'au fur et à mesure des besoins, et les bouchers ne s'approvisionnent-ils que pour la demi-semaine.

Sur les cinq bâtimens de la ligne gauche, celui du milieu est destiné au lessivage des objets de triperie, à blanchir les têtes de veau. les pieds de mouton, etc. Des robinets d'eau chaude sont, à cet effet, disposés au-dessus de grands baquets. Ce lieu sert aussi de buanderie. Les quatre autres corps de logis sont réservés aux fonderies. C'est là que toute la graisse et le tissu cellulaire, soit qu'ils viennent de l'abattoir. soit qu'ils reviennent de l'étal, sont apportés et versés dans d'énormes chaudières de cuivre. Après cuisson suffisante. on coule ce suif en pains pour l'envoyer aux chandeliers, ou en des tonneaux pour l'étranger. On nomme ces lieux des *fondoirs*.

Les huit abattoirs dont le toit déborde comme nous l'avons dit, et forme tout autour un auvent de 6 pieds environ, contiennent chacun six échaudoirs dallés. avec grenier au-dessus et percés de deux portes, l'une donnant sur la cour de travail, l'autre sur l'une des grandes rues. C'est dans cette enceinte que s'opère tout le travail qui convertit en aliment pour l'homme carnivore la chair de l'herbivore. Voici comment on procède.

L'animal choisi est sorti des bouveries, amené dans la cour intérieure, d'où il ne peut plus s'échapper à cause des grilles qui en ferment les issues, et introduit dans l'échaudoir. La corde qui le tient aux cornes est passée dans un anneau scellé en terre et tirée jusqu'à ce que la tête de l'animal touche la dalle. Un garçon vigoureux saisit alors un merlin et lui en assène deux coups sur l'os frontal. Le bœuf le plus fort ne saurait résister à ce choc lorsqu'il est dirigé par une main exercée. Quelquefois, cependant, il parvient à rompre la corde avant que le second coup ne lui soit porté. C'est alors qu'il s'élance furieux sur tout ce qu'il rencontre, et que, pour échapper à une mort inévitable, les garçons n'ont plus qu'à se jeter dans une des petites portes qui conduisent aux greniers et à attendre patiemment l'instant où l'animal haletant et harassé tombe affaissé, pour aller inaperçus lui couper les jarrets à coups de sabre. On saigne ensuite l'animal, puis au moyen d'une ouverture pratiquée au cou et d'un gros soufflet qu'on y introduit, les uns poussent avec force l'air sous le tissu cellulaire, pendant que d'autres lui battent le corps avec de lourdes masses. Une fois cette opération terminée, opération dont le but est de rendre la viande plus élastique et plus friable, on suspend l'animal à un crochet par les pattes de derrière, on le dépouille, on le pourfend et on le laisse ensuite attendre le débitant. Ce mode d'abattis ne se rapporte qu'aux bœufs. Les veaux et les moutons sont simplement placés sur des tréteaux plats et saignés dans la cour, leur sang ne servant à rien. Celui des bœufs au contraire, qui ruisselle sur les dalles de l'échaudoir, s'écoule dans une auge disposée, à cet effet, au niveau du sol, et aussitôt qu'il est figé, on en remplit avec des pelles des bariques qui sont immédiatement dirigées sur des baquets, dans les raffineries de sucre.

La scène que nous venons de décrire se passe chaque jour dans chaque échaudoir, chaque boucher en gros ayant le sien; le mardi et le vendredi, elle est seulement de plus longue durée, parce que c'est le jour où l'on se fournit pour la vente des halles. Lorsqu'elle est achevée, les acteurs qui sont des garçons d'échaudoir, s'occupent à nettoyer et ouvrent les deux battans de la porte qui donne sur la rue. C'est par cette porte que pénètre, tout tremblant de rencontrer un bœuf en vie, le boucher citadin, quand vient l'heure où il monte faire ses achats; car celui-ci est bien innocent de tant de cruauté C'est par philantropie qu'il nourrit ses semblables, et souvent il n'a pas tué un lapin dans toute son existence d'homme. Il achète simplement de la viande et la revend. Quant aux garçons d'abattoir, leur métier est rude. Le jour ils tuent, et dès que minuit a sonné, ils parcourent les rues à bride abattue, portant à chaque débitant le lot qu'il est venu lui acheter.

On peut ainsi retracer la vie des animaux qui apparaissent chaque se-

maine dans ces établissemens. Le lundi, ils sont achetés sur les marchés et amenés aux abattoirs; le mardi tués et livrés aux débitans; le mercredi, revendus aux consommateurs qui les dévorent le jeudi, tandis que d'autres les remplacent à l'abattoir pour être dévorés le dimanche.

L'abattoir Montmartre sert à l'approvisionnement des quartiers Saint-Denis, Montmartre et Poissonnière.

L'abattoir de Ménilmontant ou Popincourt, situé rue des Amandiers et Saint-Ambroise, au bas de la montagne de Ménilmontant, a été commencé en 1810, sous la direction de M. Happe, architecte. Il fournit les quartiers Saint-Antoine, du Temple et le Marais.

L'abattoir de Villejuif, qui prend son de nom du village dont il est voisin, est placé boulevart de l'Hôpital, près la barrière Mouffetard. Il a été construit en 1810, sous la direction de M. Leloir, architecte, et dessert quartiers Saint-Marceau et Saint-Jacques.

L'abattoir de Grenelle a été construit en 1811, d'après les dessins de M. Gisors, architecte. Situé entre le chemin de ronde de la barrière de Sèvres et l'avenue de Breteuil, il approvisionne le quartier des Invalides et celui du faubourg Saint-Germain.

L'abattoir du Roule qui date également de 1810, est situé dans la plaine de Monceaux, au bout de la rue Miromesnil, faubourg du Roule. Construit sur les dessins de Petit-Radel, architecte, il renferme quatorze bâtimens et comprend une superficie de 200 mètres de largeur sur 118 de longueur. Il dessert les quartiers Saint-Honoré et la Chaussée-d'Antin.

F. Dornier

ANNONCIADES.

Parmi les nombreux couvens de femmes dont les fastes de Paris doivent faire mention, nous ne pouvons passer sous silence ceux qui portaient la désignation d'*Annonciades*.

La mission de ces religieuses était de célébrer le premier signal de la naissance du christianisme, de fêter le moment heureux où l'ange Gabriel, annonçant le Rédempteur du monde, apparut à Marie, jeune vierge de la tribu de Juda, issue du sang royal, puisqu'elle était de la famille de David : « Je vous salue, ô Marie, pleine de graces, lui dit cet envoyé de » Dieu ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les fem- » mes. » Puis, l'ange s'étant aperçu que sa présence sous la figure d'un homme alarmait la pudeur de la plus pure des vierges, il la rassura par ces mots : « Ne craignez point, Marie ; vous avez trouvé grace devant le » Seigneur : le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut » vous couvrira de son ombre. Vous concevrez dans votre sein et vous en- » fanterez un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus. Il sera grand, et » on l'appellera le Fils de Dieu. Le Seigneur lui donnera le trône de Da- » vid, son père. » Pendant que l'ange parlait, Marie, éclairée d'une lu

mière surnaturelle et toujours prête à obéir à la volonté de Dieu, s'anéantit devant l'immortel envoyé et dit : « Voici la servante du Seigneur, » que ce que vous venez de m'annoncer s'accomplisse. » C'est pour célébrer cette prédiction de l'ange Gabriel, autant que pour perpétuer le souvenir de ces paroles de réconciliation entre Dieu et les hommes, que furent créées les ANNONCIADES.

Malheureusement la haute position des fondatrices de cet ordre, le peu de sévérité des réglemens intérieurs, à une époque où les cloîtres étaient tenus avec tant d'austérité, et le laisser-aller de bon ton qui y régnait généralement, devinrent à la fois des élémens de vogue et de ruine pour lui. En effet, ces maisons se peuplèrent de jeunes filles plus folâtres, plus mondaines que disposées à la retraite, aux privations, à la prière. Elles s'y rendaient par égard, par déférence, y étaient attirées par des attachemens de salon, mais point du tout par goût ni par vocation. Leur esprit était si remuant, leur nature si errante, que tout l'ordre fut bientôt imbu de ce même caractère qui dura autant que l'ordre, et qui, on peut le dire, lui donna un cachet particulier. Aucun lien ne les attachait entre elles, aucun sentiment généreux ni religieux ne les inspirait, aucun amour pour le grand acte qui les avait réunies, ne les dirigeait. Point d'unité dans leur but, de stabilité dans les idées, point de feu sacré, d'esprit divin ; loin de chercher à développer et à réaliser la noble pensée qui avait présidé à leur institution, elles n'avaient en vue que leur vanité et leur bien-être.

Pour satisfaire un plus grand nombre d'ambitions personnelles, on avait beaucoup créé de dignités ; de cette première condescendance naquit une excessive rivalité entre les mères *Ancelles* (1), et la discipline intérieure fut impuissante pour réprimer cette animosité. Sorties de grandes familles, héritières d'illustres noms, dotées de biens immenses, toutes voulaient dominer et se servir également de leur puissance. Leur cœur bondissait à la pensée d'une obéissance passive, et le sang qui coulait dans leurs veines était de *trop bonne maison* pour se courber devant une volonté supérieure. Aussi l'orgueil suggéra-t-il aux mères Ancelles un parti qui ruina successivement tous leurs monastères.

Chacune se formant un noyau de prosélytes, un petit cercle de créatures dévouées, disparaissait à la tête de sa petite escouade, dès qu'elle avait pu réunir un pécule suffisant. Puis, la division ne tardait pas à se remettre dans le troupeau qui se recrutait de temps en temps et produisait une nou-

(1) Ce mot vient du mot latin *ancilla* qui veut dire servante. C'est par humilité que les Annonciades avaient pris ce nom, et pour faire allusion à la réponse de la Vierge à l'ange Gabriel. Elles ne mirent guère à profit la leçon qui se trouvait dans ce mot.

velle émigration. Ce défaut de bonne harmonie et de but commun, cette existence nomade et fugitive, cette dissémination de fortune et la mauvaise administration des mères *Ancelles* qui ne songeaient toujours qu'à amasser pour réaliser leur projet d'évasion, finirent par amener la ruine irréparable de cet ordre qui, bien qu'il eût un nombre considérable de bienfaitrices et de protectrices, n'en fut pas moins sans cesse harcelé par un nombre encore plus grand de créanciers.

Ce fut vers le milieu du XVIIe siècle que débouchèrent presque en même temps, dans la capitale, quatre colonies d'Annonciades, s'échappant toutes de lieux différens, pour venir se mettre sous la protection puissante de quelque noble dame de la cour. Chacune resta fort surprise de se trouver vis-à-vis de tant de rivales; mais les premières arrivées remédièrent bien vite à ces malheureux contre-temps qui allait les priver d'une sorte de monopole, en obtenant qu'aucune communauté de ce nom ne pourrait à l'avenir se former à Paris, sans leur consentement. Ces quatre maisons, ainsi que celles d'où elles sortaient, descendaient par ricochet et en ligne droite de deux origines différentes. L'une, française, l'autre italienne; la première, qui remonte à l'année 1500, fut l'ouvrage de *Jeanne de Valois*; la deuxième, qui est due à dame *Victoire Fornari*, qui l'institua, à Gênes, en 1602.

Nous allons donner l'histoire succincte de chacune des maisons de Paris, les autres n'étant point de notre domaine; et à cet effet, nous suivrons l'ordre chronologique de leur installation en cette ville, bien que ce ne soit pas celui de leur fondation.

ANNONCIADES D'ORIGINE ITALIENNE.

Annonciades célestes ou filles bleues. — Ces religieuses doivent leur origine à *Victoire Fornari*, Génoise, qui se renferma avec quatre pieuses filles dans une maison qu'elle convertit en monastère et où elle mourut en 1627, âgée de 55 ans. Cet ordre qui avait été approuvé par les papes Clément VIII, Paul V et Grégoire XV, ne tarda pas à envahir l'Italie, l'Allemagne et la France. C'est d'un couvent que ces dames avaient formé en 1616, à Nanci, que sortirent les neuf religieuses qui vinrent en 1622 fonder celui de Paris, à l'instigation de madame Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, l'une des maîtresses de Henri IV. La mère Marie Bernarde, Allemande de naissance, professe et mère ancelle de ce couvent, présida à cette expatriation et fut nommée supérieure. La marquise de Verneuil, continuant son œuvre religieuse, et peut-être d'expiation de ses fautes, leur loua, à ses frais, l'hôtel de Danville, situé rue Culture-Sainte-Catherine, n° 25, et contigu au fameux hôtel de Carnavalet, qui, après être devenu le

séjour enchanté de Madame de Sévigné et de sa fille, madame la comtesse de Grignon, est tombé en la possession d'une pension de l'Université. Puis, une rente de 2,000 livres leur ayant été constituée par la même bienfaitrice, Henri de Gondi, cardinal de Retz, évêque de Paris, se décida à leur donner son consentement d'institution, le 29 mars 1622. Grace aux nombreuses libéralités de beaucoup d'autres grandes dames, parmi lesquelles on comptait à juste titre la comtesse des Hameaux, les Annonciades furent à même, le 9 avril 1626, d'acheter au prix de 96,000 livres, à la famille des Montmorenci, l'hôtel qu'elles habitaient et y firent élever une église. Le corps de madame la comtesse des Hameaux ainsi que le cœur de son mari furent déposés dans la chapelle intérieure dont la décoration était due à leur munificence.

On remarquait sur le maître-autel un tableau de Poussin, représentant une Annonciation; et dans le parloir du premier étage, deux tableaux de fleurs et de fruits avec un perroquet, dus au pinceau de *Fontenay*. Parmi les autres morceaux précieux que ces dames montraient avec orgueil aux étrangers et qu'elles n'exposaient qu'une fois par an dans la chapelle, le Jeudi-Saint, on admirait un *Ecce Homo* et une *Mère de douleur*, chef-d'œuvre de l'école allemande, ainsi qu'une *Madelaine* dans sa grotte, tenant une tête de mort et ayant un livre ouvert, tableau d'un rare mérite.

Des lettres-patentes du roi, datées de 1627 et 1629, confirmèrent l'existence de cette communauté, et il fut stipulé par les dernières qu'aucun autre établissement d'Annonciades ne pourrait s'établir en France sans le consentement de celui de Paris, qui fut regardé comme le chef-lieu de l'ordre, si bien que cinq religieuses du même institut étant venues cette année même fonder un nouveau monastère, l'archevêque de Paris les força à s'en retourner. Cependant un arrêt du conseil décida qu'il leur serait accordé une maison à Saint-Denis, avec un enclos de six arpens. Un monastère y fut formé avec le concours de diverses maisons de Paris qui y envoyèrent chacune plusieurs religieuses.

C'est dans ce couvent de la rue Culture-Sainte-Catherine que la maréchale de Rautzau se réfugia après avoir solennellement abjuré le luthéranisme. Mais comme la plupart de ses devancières, elle en sortit quelques années après, et alla, en 1666, former une maison du même ordre à Hildelsheim, en Allemagne, où elle mourut âgée de quatre-vingts ans.

La chapelle de ce couvent avait été placée sous le vocable des saints anges gardiens. Il y avait pour cette fête chapitre, indulgence plénière, exposition du saint sacrement et sermon.

La règle de ces religieuses était celle de saint Augustin. Sans être fort austère, elle l'était plus qu'à la création de l'ordre. Elle leur ordonnait de

vivre très retirées et ne leur permettait de voir leurs plus proches parens que trois fois par an.

La qualification d'*annonciades célestes* vulgairement *filles bleues*, leur venait de leur costume qui consistait en un habit blanc, un manteau et un scapulaire bleus.

Le plus grand nombre de religieuses qui exista dans cette maison, fut de trente-six. La *postulance* était de six mois, le *noviciat* d'une année. On payait une *dot* de 6,000 livres *à laquelle néanmoins on s'attachait beaucoup moins qu'à une bonne vocation;* ainsi le portaient les statuts. On n'admettait point de pensionnaires.

Ce couvent fut supprimé en 1790.

ANNONCIADES D'ORIGINE FRANÇAISE.

PREMIÈRE MAISON. *Annonciades du Saint-Esprit, de Pincourt ou de Popincourt.* — Ces religieuses doivent leur naissance à Jeanne de Valois, fille de Louis XI. Cette princesse, laide et boiteuse, avait été forcée par son père d'épouser le duc d'Orléans qui ne l'aimait pas plus qu'elle ne l'aimait elle-même. Aussitôt que ce prince fut devenu roi sous le nom de Louis XII, son premier soin fut de casser son mariage et d'épouser Anne, qui, outre sa beauté naturelle, lui apportait en dot le duché de Bretagne. C'est par suite de cette répudiation que la vertueuse Jeanne se retira à Bourges, capitale du Berri, et qu'elle y institua l'ordre *de la bienheureuse Vierge Marie* dite de l'*Annonciade* ou des *dix vertus* de la Sainte-Vierge. En 1501, le pape Alexandre VI, et Léon X en 1514 et 1517, ratifièrent la création de cet ordre qui fut placé sous la conduite des religieux de saint François de l'observance.

Un siècle plus tard, après diverses migrations presque toujours causées par des intrigues et des susceptibilités ambitieuses, quelques annonciades se détachèrent d'un couvent de Melun dont elles faisaient partie et sous la conduite de Barbe Jacquet, mère *Ancelle* de cette maison, allèrent à Corbeil en fonder un autre, ainsi qu'elles y avaient été autorisées par lettres-patentes du 15 février 1630. Mais, comme elles ne purent trouver en cette ville un lieu assez commode, elles en quittèrent en 1632 pour venir, d'après de nouvelles lettres-patentes du 27 octobre de cette année, données par monseigneur l'archevêque, se fixer à Saint-Mandé, près Vincennes. Bientôt le bâtiment qu'elles occupaient ayant fait besoin au roi, les voyageuses furent obligées de se remettre en campagne. Le 12 août 1636, elles prirent possession d'un grande maison et d'un jardin situés à Popincourt, sur le terrain même où Jean de Popincourt, premier président au

parlement de Paris, sous Charles VI, possédait une maison de plaisance; et où plus tard, les Calvinistes s'étant assemblés pour y faire la cène et leur prêche, furent dispersés par le cardinal de Montmorency qui s'y rendit à la tête d'une troupe considérable, et brûla tout ; expédition qui valut au valeureux cardinal le sobriquet de capitaine *Brûle-Bancs*. Il existait dans un coin de cette propriété, qu'elles acquirent de M. Augron, secrétaire du roi, une chapelle qui avait été d'abord placée sous l'invocation de sainte Marthe, puis consacrée au *Saint-Esprit* par des sœurs hospitalières qui y avaient logé quelques années. On prétend que c'est de là que leur vient le nom d'annonciades du *Saint-Esprit*.

Cette chapelle leur servit jusqu'en 1659. Devenues plus riches, elles se firent construire des dortoirs et une église qui fut dédiée, le 9 octobre de cette année, sous le titre de *Notre Dame de Protection* et *Sainte-Marie*.

Cet établissement qui avait été confirmé par lettres-patentes de 1640, enregistrées au parlement, recevait des pensionnaires au prix de 3 et 400 livres ; la famille fournissait le lit, les draps, la commode et les autres meubles. Les conditions, pour être religieuse, consistaient en 6 mois de *postulance*, un an de *noviciat*, 6,000 livres de *dot*, 250 livres de *pension viagère*. La *prise d'habit* et la *profession* coûtaient en outre 450 livres. Elles portaient suspendue au cou par un cordon bleu une médaille d'argent représentant l'Annonciation. Leur costume fort étrange, était composé d'un voile noir, manteau blanc, scapulaire rouge, simarre bleue, robe grise et ceinture de corde. La robe leur désignait la pénitence dont elles faisaient profession. Le scapulaire écarlate leur montrait qu'elles ne devaient jamais oublier le sacrifice de Jésus-Christ. La simarre bleue à laquelle on substitua plus tard le ruban les excitait à élever souvent leur ame vers le ciel, but de tous les sacrifices; le manteau blanc était le symbole de pureté de la Vierge qu'elles devaient imiter, et la ceinture de corde était à la fois l'emblème de l'humilité et le lien qui les unissait éternellement à Jésus-Christ.

Leur nombre, primitivement fixé à vingt-quatre, s'accrut beaucoup en 1654 par l'incorporation des transfuges de l'Annonciade des Dix Vertus. Cette fusion donna même une telle faveur à cette maison, que ces religieuses eurent l'ingratitude de ne vouloir reconnaître ni fondateur, ni fondatrice, affirmant ne devoir leur prospérité qu'à leurs propres moyens et aux secours qu'elles avaient puisés dans leur famille. Cette orgueilleuse prétention leur fut fatale ; les donations leur furent suspendues. Elles auraient pu tenir malgré cet abandon, mais elles continuèrent à mettre si peu d'ordre dans l'administration de leurs biens, qu'en 1780, elles furent forcées, faute de moyens pécuniaires, de se séculariser.

A cette communauté, dont l'enclos de cinq cents pas sur trois cents ne faisait alors point partie de la capitale, succéda une manufacture de cordes, de lacets et de sparterie. L'église, qui était assez vaste et solidement construite, fut conservée et rendue au culte en 1802, lors du concordat entre le pape et Napoléon ; elle fut agrandie de tous les bas-côtés et du chœur, et devint la seconde succursale de la paroisse Sainte-Marguerite, 8e arrondissement. Elle porte le nom d'église Saint-Ambroise et fait le coin des rues Popincourt et Saint-Ambroise. Parmi les quelques tableaux qu'on y remarque, il se trouve un Saint-Ambroise, sauvant un prêtre arien de la fureur du peuple, qui mérite l'attention des connaisseurs; il est placé sur le maître-autel. Louis XVIII fit don d'un petit corps d'orgue à cette église qui, bien que dotée d'une circonscription territoriale assez étendue, ne contient, à en juger par son délabrement, que fort peu d'âmes généreuses et bienfaisantes. La chapelle de la Vierge, la seule qui existe, était autrefois le chœur des dames Annonciades. C'est de là qu'elles entendaient la messe ; les étrangers n'étaient admis que dans la nef. Cette église est desservie aujourd'hui par MM. l'abbé Jacolet, curé ; la'hbé Mirandol, premier vicaire ; l'abbé Terrasse, deuxième vicaire ; l'abbé Oudot, prêtre desservant.

DEUXIÈME MAISON. — *Annonciades du Saint-Sacrement et de Saint-Nicolas-des-Champs.*—Elles sortaient du couvent de Saint-Nicolas-en-Lorraine et ne portaient d'abord que ce nom, lorsqu'en 1636, sous prétexte de fuir le théâtre de la guerre, quelques-unes s'avisèrent de demander à l'évêque de Metz l'autorisation de venir à Paris. Sœur Marguerite de Saint-Vrain, mère *Ancelle,* marchait à leur tête et loua pour elles une maison rue du Colombier, où elles furent installées le 15 juin et où l'archevêque de Paris les autorisa à célébrer le service divin. Le 1er septembre suivant, cette maison fut transférée rue du Bac, à l'endroit où furent plus tard les Récollets ; leur croix fut plantée par le prieur de l'abbaye Saint-Germain. En 1638, l'état peu prospère de leurs finances les décida à se réunir avec la communauté du *Saint-Sacrement* que la reine venait de fonder rue du Bac ; c'est de cette époque qu'on nomma leur monastère les Annonciades du Saint-Sacrement et de Saint-Nicolas-de-Lorraine. On manque de détails précis sur cette maison dont l'existence fut très courte. On sait seulement que cette jonction fut sans effet avantageux, puisque peu de temps après elles furent forcées de céder l'établissement à leurs créanciers.

TROISIÈME MAISON. *Annonciades des Dix-Vertus ou Plaisirs de la Vierge.* — C'est sous le patronage de Mme de Rhodes et de son mari qu'en 1636, quelques religieuses du couvent *mère* des Annonciades de Bourges vinrent

s'établir dans la capitale, rue Saint-Peré, aujourd'hui des Saints-Pères, entre les rues Taranne et de Grenelle. L'official de l'abbaye Saint-Germain consentit à cet établissement le 11 septembre 1637 et lui accorda en même temps la permission d'y faire célébrer le service divin. Le duc d'Orléans les ayant dotées d'une rente de 2,000 livres à prendre sur le bien de *Mademoiselle,* elles achetèrent aussitôt un terrain dans la rue de Sèvres, près de l'hôpital des Petites-Maisons et y firent bâtir un monastère sous le nom des *Annonciades des Dix-Vertus.* Le monument et la chapelle furent bénis le 20 octobre 1640, par le prieur de l'abbaye Saint-Germain et par dom Benoit Brachet, grand-vicaire, en présence de Mlle de Bourbon, qui reçut le titre de fondatrice principale, de Mme la princesse de Condé, etc. En 1643, elles prirent possession de leur nouveau couvent, et onze ans plus tard, en 1654, elles furent obligées de l'abandonner à leurs créanciers qui le cédèrent aux religieuses de l'Abbaye-aux-Bois. Les annonciades *des Dix-Vertus* trouvèrent un refuge chez les Annonciades *de Popincourt* ou *du Saint-Esprit* qui s'empressèrent de leur offrir l'hospitalité, ainsi que nous l'avons vu.

Les sœurs de la congrégation ι. *Notre-Dame-de-l'Annonciade* possédaient aussi à Paris, rue Cassette, une maison qui avait été ouverte en 1628. Cette congrégation établie d'abord dans le diocèse de Troyes, par madame Marie d'*Abra de Raconis,* n'eut qu'une durée très courte.

Les *dames Annonciades.* On désigne sous ce nom une communauté sans importance, qui fut fondée en 1815, rue Saint-Antoine, passage Saint-Pierre, 9e arrondissement, dans le but d'instruire de jeunes filles.

F. Dornier.

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

Aux premiers âges de notre histoire, quand la grande confédération des Franks vint camper sur le vieux sol de la Gaule, et régénérer avec le sang barbare les nations usées par la corruption romaine, il fallut un culte nouveau, un culte jeune et fort à ces peuples nouveaux. Les rois à la longue chevelure, chefs indomptés des libres guerriers des forêts qui ne relevaient que de leur épée, reconnurent pourtant un maître, eux les vainqueurs des maîtres du monde ; ce maître, ce fut le Dieu des chrétiens.

Dans leur intelligence rude et inculte, ils prêtaient à la Divinité les passions humaines, et ils croyaient calmer son courroux ou s'associer pour toujours sa faveur, par de royales offrandes, par la fondation d'églises et de monastères, qu'ils semèrent avec profusion sur le territoire franck.

Childebert, troisième fils de Clovis et roi de Paris, était profondément imbu de ce principe de piété barbare. Une de ses sœurs, Clotilde, avait été mariée à Amalaric, roi des Goths, ariens maîtres d'une partie de l'Espagne; maltraitée par son époux qui voulait la forcer à embrasser l'arianisme, elle réclama la protection de son frère : Amalaric fut défait et tué

à Narbonne en 531. Childebert, suivant Dom Bouillart et ses copistes, poursuivit ses victoires avec le fer et le feu, et vint mettre le siége devant Sarragosse : la ville ne se défendit pas par les armes, mais avec les reliques vénérées qu'elle possédait ; les habitans les portèrent en procession sur les remparts, et le Frank, vaincu par le respect religieux, pardonna, exigeant seulement pour la rançon de la ville un fragment de la vraie croix et un pan de la tunique de saint Vincent, ancien évêque de la cité (1).

Saint Germain, évêque de Paris, reçut le précieux trophée de la main du vainqueur, et lui persuada d'élever une basilique pour le déposer : on bâtit à cet effet, hors de l'enceinte de la capitale, au milieu des prairies qui bordaient la Seine, une magnifique abbaye avec une église appelée Saint-Vincent-et-Sainte-Croix. Pour fournir à leur entretien, Childebert y joignit le fief d'Issy, par une charte de l'an 550, conservée aux archives du monastère jusqu'à la révolution (2).

L'église, bâtie en forme de croix, fut achevée en 557, au moment où saint Germain jetait les fondemens, au cœur de la cité, de la première cathédrale dédiée à Notre-Dame.

D'après les descriptions un peu hyperboliques des historiens, l'église de Saint-Vincent-et-Sainte-Croix était vraiment splendide et ornée de colonnes de marbre, de lambris dorés, de peintures à fresque à fond d'or, selon la manière byzantine ; elle était pavée d'une magnifique mosaïque : enfin, pour couronner tout ce luxe oriental, si étrange à rencontrer à deux pas des huttes fumeuses des Franks, des lames de cuivre doré servaient à couvrir l'église du fils de Clovis.

Elle fut dédiée par saint-Germain le 23 décembre 557, en présence de Childebert et de plusieurs seigneurs et évêques venus à Paris pour célébrer la fête de Noël (3).

Vingt ans plus tard le roi Chilpéric fit bâtir, dit-on, les deux oratoires placés aux deux côtés de l'église. Dans celui du midi, appelé aujourd'hui chapelle de Saint-Symphorien, on déposa le corps de saint Germain et ceux d'Eusébie et d'Éleuthère, ses père et mère.

(1) D'autres auteurs, au contraire, rapportent que l'expédition de Childebert devant Sarragosse eut lieu seulement dix ou douze ans après la victoire de Narbonne, et qu'il n'osa tenter le siége : « Illi timentes se ab civitate removerunt » (Grégoire de Tours, *Gesta Franc.*, liv. III, cap. 26. — Aymoin, lib. II, cap. 19). Le père Daniel et le président Hénault avancent même que l'armée fut battue : ainsi l'héroïsme à jamais célèbre de Sarragosse daterait de loin.

(2) Dom Bouillard, *Histoire de Saint-Germain-des-Prés.*

(3) D. Félibien, *Histoire de Paris.* — Dom Bouillard dit que la dédicace eut lieu le 23 décembre 558, jour de la mort de Childebert, mais il n'en donne pas de preuves.

L'oratoire du nord, dédié à saint Pierre, contenait autrefois le corps de saint Droctovée, premier abbé de Saint-Germain-des Prés.

L'épitaphe placée au dessus du tombeau de saint Germain fut, suivant la tradition, composée par Chilpéric.

L'abbaye changea alors de nom et prit celui de Saint-Germain-des-Prés. Le peuple, frappé de la magnificence de l'église, l'appelait Saint-Germain-le-Doré.

Lors des invasions normandes, l'abbaye fut pillée et brûlée plusieurs fois (1).

Malgré les restaurations faites aux bâtimens déchirés par la guerre ou par l'incendie, la vieille abbaye de Childebert était tombée pièce à pièce après tant de bouleversemens; au commencement du XI[e] siècle il n'en restait guère que des débris. L'abbé Morard, chef du monastère, fit rebâtir l'église presque entièrement, en utilisant l'ancienne construction. Dom Bouillard dit même que l'église ancienne fut abattue, et qu'on éleva la nouvelle depuis ses fondemens.

Commencée vers l'an 1000 (2), elle fut dédiée et consacrée par le pape Alexandre III, qui séjournait alors en France, l'an 1163; cette même année le pape posait la première pierre de l'église actuelle de Notre-Dame: ainsi les destinées de la cathédrale et de Saint-Germain-des-Prés se sont toujours suivies de près.

L'église, comme celle qui la précéda, est bâtie en forme de croix; elle avait originairement trois clochers, un sur le porche et les deux autres au dessus de chacun des côtés de la croisée; ces derniers ont été abattus en 1821. On pense que la tour de la façade est un reste de l'édifice de Childebert: cette tour a été taillée à sa base en carré lisse, à une époque qui doit être assez récente, ce qui lui a ôté son caractère d'antiquité; elle a été réparée en 1802: le style roman se reconnaît seulement à partir de l'endroit où sont les cloches; cette dernière partie paraît être du même temps que l'église actuelle, c'est-à-dire du XI[e] siècle.

Le grand portail d'entrée ouvert dans la tour, était orné avant la révolution de statues qui semblaient dater de l'enfance de l'art. La signification de ces figures a donné lieu à des discussions entre les savans: selon

(1) On sait que les Normands, espèce de brigands de mer, venaient des mers du nord, du Danemark, de la Suède; ils entraient par l'embouchure des rivières sur leurs vaisseaux, dévastaient le pays et s'en retournaient pour revenir encore. Ils ont envahi Paris six fois dans l'espace de moins d'un siècle, de 860 à 922.

(2) Morard, abbé en 990, mourut en 1014: il dut principalement la continuation de son église aux libéralités du roi Robert (D. Bouillard)

la version la plus générale, elles représentaient la famille de Clovis avec un évêque, saint Germain ou saint Remi; dans le tympan est sculpté un bas-relief figurant la Cène, fort endommagé maintenant.

Le portail principal de Saint-Germain-des-Prés a subi aussi une grande mutilation : non seulement il a été envahi par des constructions faites à côté, mais encore des architectes ignorans sont venus coller sur le vieux style roman de ce portail un mauvais porche dans le genre grec, qui défigure complètement l'entrée de l'église : ce porche existait dès 1640; un portique moderne a aussi été fait du côté latéral méridional.

En 1369, la guerre avec l'Angleterre rendit la fortification de l'abbaye nécessaire à la sûreté de Paris, et elle fut entourée de murailles et de fossés profonds, alimentés par un canal qui aboutissait à la Seine et coupait le Pré aux clercs en deux parties.

L'intérieur de Saint-Germain-des-Prés est simple et sévère : le style architectural porte bien le caractère de l'époque durant laquelle l'église fut construite : il est tout roman; on voit que l'ogive gothique a à peine osé se montrer dans les derniers temps de la construction. La nef, que quelques-uns font remonter à Childebert, a gardé le plein cintre, tandis que le chœur seul est entouré d'ogives évasées, qui ne sont, à vrai dire, que le plein cintre timidement brisé.

Les restaurateurs du XVIIe siècle, suivant un goût aussi absurde qu'incompréhensible aujourd'hui, indépendamment des changemens qu'ils ont fait subir à diverses parties de l'église, ont encore transformé les grands piliers engagés jusqu'aux voûtes dans les murs de la nef en colonnes de l'ordre composite, surmontées de leurs chapiteaux, ce qui produit la plus fâcheuse confusion. Cette réparation a eu lieu en 1645, par les soins des religieux de Saint-Maur, reçus dans l'abbaye depuis 1631 (1). L'édifice se composait primitivement de la nef seulement et du chœur placé dans un rond-point entouré de huit chapelles; en 1645, on ouvrit les deux bas côtés, on substitua aussi une voûte légère au lambris doré qui en tenait lieu.

Jusqu'à la révolution de 1793, Saint-Germain-des-Prés a gardé le dépôt d'une foule de tombes royales ou illustres, toutes parées des souvenirs de l'histoire. Avant que Saint-Denis eût été fondé, les rois de la race mérovingienne vinrent se reposer dans le dernier sommeil à Saint-Germain-des-Prés.

On y voyait d'abord les restes de saint Germain, transférés le 25 juillet

(1) L'abbaye appartenait auparavant aux moines de l'ordre de saint Benoît.

754 de la chapelle de Saint-Symphorien dans le sanctuaire de l'église, en presence de Pepin (le Bref) et de ses deux fils, Charles et Carloman. Plus tard le roi Eudes donna pour les reliques de saint Germain une châsse magnifique, en commémoration du siége de Paris. Enfin en 1408, l'abbé Guillaume III fit faire une nouvelle châsse d'un grand prix; elle était en vermeil, enrichie de pierreries, de forme gothique, et garnie de statuettes de saints dans ses entre-colonnemens. Ce reliquaire a été porté à la Monnaie en 1793.

Fondateur de Saint-Germain-des-Prés, Childebert fut le premier roi inhumé dans l'église; la reine Ultrogothe, son épouse, était auprès de lui. Avant 1656, ce tombeau était placé au fond du chœur, et au dessus se trouvait la châsse de saint Germain élevée sur quatre colonnes. En 1656, on le plaça au milieu du chœur; la châsse fut mise au dessus du maître-autel, et supportée par deux anges.

Il y avait encore d'autres sépultures qu'on découvrit et restaura dans le XVIIe siècle: celles de Chilpéric, de Frédégonde et de ses beaux-fils, immolés à la farouche ambition de leur marâtre; de Clotaire II qui recueillit l'héritage souillé de crimes de sa mère, et réunit sous sa forte main tout l'empire frank; de Bertrude, sa femme; de Childéric II et de la reine Blichilde.

Quelques princesses, vierges royales, moissonnées dans leur fleur. quelques enfans de la race chevelue délivrés du sceptre avant d'avoir atteint l'âge d'y toucher, reposaient aussi à l'ombre du sanctuaire.

Plus d'un chef frank, tombé à côté du roi qu'il avait long-temps accompagné dans la bataille, s'était fait ensevelir dans l'asile des morts illustres. L'un deux, Hilpéric, avait fait graver sur sa tombe cette épitaphe impérieuse: *Tempore nullo volo hinc tollantur ossa Hilperici.* La bière ayant été ouverte, on y trouva cette humble inscription: *Precor ego Hilpericus non auferantur hinc ossa mea.* La prévoyance orgueilleuse du barbare avait compris que celui dont l'audace ne craindrait pas de violer sa tombe, se laisserait peut-être attendrir par le cri de merci sorti d'un cercueil.

Là étaient déposés aussi le cœur du duc de Verneuil, fis naturel de Henri IV, et les restes du comte de Vexin, fils légitimé de Louis XIV: jeu bizarre de la destinée, qui réunissait sous la même pierre deux rejetons des amours des rois!

La foule des morts moins célèbres se pressait par un dernier effort de vanité ou par une faveur de distinction autour des tombes royales.

On conçoit quel effet imposant et grave devaient produire tous ces monumens chargés d'emblêmes funéraires, de statues de rois, de héros

ou d'hommes illustres entourant les fidèles agenouillés : ils ont été renversés en 1793; les statues et les sculptures qui les décoraient ont été portées au musée des Petits-Augustins.

Le gouvernement de la restauration a recueilli depuis, à Saint-Denis, tout ce qu'il a pu rencontrer de débris de rois et de princes; il a fait seulement restituer à Saint-Germain-des-Prés les tombeaux des Douglas, du roi Casimir, des Castellan, qu'on y retrouve aujourd'hui, et que nous décrirons dans la suite.

Mais cette sévère tapisserie funèbre n'était pas le seul ornement remarquable de l'église : entre le chœur et la nef se dressait un brillant autel, érigé d'après les dessins d'Oppenor, architecte du régent.

Le chœur contenant plusieurs tableaux des maîtres français du XVIIIe siècle, était entouré de grilles de fer dues à la munificence du cardinal d'Estrées : on y remarquait la menuiserie des stalles, et la chaire abbatiale, fouillée par le ciseau patient d'un artiste inconnu.

Le trésor de la sacristie était riche en superbes offrandes des princes et des seigneurs, en reliquaires de diamans, en vases sacrés de toutes formes d'un luxe rare et d'un travail recherché; nous citerons surtout une croix grecque, ornée de pierres précieuses, qui avait appartenu à l'empereur d'Orient Manuel Comnène.

Après avoir fait le tableau d'un passé détruit, arrêtons nos regards sur ce qui existe sur les monumens dont l'église Saint-Germain-des-Prés est encore ornée, et sur son état actuel.

Peu de temps après la restauration faite en 1645 et dans le courant du XVIIe siècle, on a élevé dans chacune des nefs de la croisée, des chapelles qui en occupent tout l'espace; elles consistent en un autel flanqué à droite et à gauche d'un soubassement très haut supportant un groupe de quatre colonnes corinthiennes en marbre de Languedoc, à chapiteaux dorés, dont deux carrées, engagées dans le mur, reçoivent la base d'une arcade surmontée d'une croix.

La chapelle du côté du nord a été dédiée à saint François Xavier et à saint Casimir.

Le tombeau de Casimir V, roi de Pologne, qui mourut abbé de Saint-Germain-des-Prés, encadré dans une vaste draperie en marbre, occupe une arcade dans le mur de long pan.

Ce tombeau porte un caractère particulier. Casimir y est représenté à genoux avec les doubles attributs de sa dignité de prince et de prélat; il offre à Dieu sa couronne et son sceptre. La statue est en marbre blanc exécutée par Demarcq. Le bas-relief en bronze, représentant une bataille, a

été fondu par Jean Thibaut, frère convers de l'abbaye, sur les dessins du frère Bourlet.

Dans le bras méridional de la croisée se trouve la chapelle Sainte-Marguerite, dont la niche est occupée par une statue de sainte Marguerite, pleine de sentiment, due au ciseau du frère Bourlet. Le tombeau des Castellan, soldats de fortune qui avaient gagné sous Louis XIV tous leurs grades à la pointe de leur épée, est adossé au mur de long pan. Sur le cénotaphe repose une colonne funéraire portant une urne ; de chaque côté deux figures debout représentent la Piété et la Fidélité ; chacune tient un médaillon où sont gravés en bas-relief les portraits des défunts. Ces sculptures en marbre blanc sont de la main de François Girardon ; l'épitaphe du sarcophage est de dom Mabillon, religieux de Saint-Germain-des-Prés.

Les tombeaux de deux membres de la famille des Douglas, l'une des plus célèbres de l'Écosse, occupent maintenant chacun une petite chapelle à droite et à gauche des bas-côtés du chœur. Les Douglas furent assez puissans pour oser disputer le trône aux rois d'Écosse : ceux qui sont inhumés à Saint-Germain-des-Prés descendaient à ce qu'il paraît de la branche des Douglas d'Angus, qui avaient fini par se ranger dans le parti des Stuarts, et qui s'étaient faits catholiques ; lorsque la fortune du papisme pâlit en Écosse, ils furent obligés, par suite de persécution, de revenir en France, où ils s'étaient convertis ; *Religionis causâ patria excedere.*

Le tombeau de Guillaume Douglas, comte d'Angus, mort à Paris dans le zèle religieux, est placé dans la chapelle de gauche : le sculpteur l'a représenté couché tout armé, soutenant d'une main sa tête majestueuse. Le monument est de 1611.

Dans la chapelle de droite, Jacques Douglas, petit-fils du précédent, tué en 1645, à la fleur de l'âge, au siége de Douai, est représenté dans la même attitude que son aïeul, et couvert aussi de ses armes, car un Douglas n'avait pas d'autre linceul. Les talens militaires et la bravoure semblaient héréditaires dans cette famille : aussi existe-t-il encore en Ecosse ce dicton populaire :

Oncque ici l'on n'a vu tant de braves soldats
D'un seul et même nom que du nom de Douglas.

En 1793, tout ce qui avait été conservé des tombeaux fut transporté au musée des Petits-Augustins, et on convertit l'église en une fabrique de salpêtre. Napoléon rendit Saint-Germain au culte, mais la vieille basilique était frappée au cœur ; le séjour du salpêtre avait altéré et détruit la pierre, au point qu'en 1820 les piliers de la nef et les quatre gros piliers des bras de la croisée annonçaient une chute prochaine. M. Godde, archi-

tecte de la ville, proposa d'en faire la reprise en sous-œuvre, jusqu'à la naissance des cintres, opération tellement hardie qu'aucun constructeur ne l'avait encore tentée. Le conseil des bâtimens civils consulté, regardait l'entreprise comme impossible; enfin il se rendit, en laissant à l'architecte toute la responsabilité de sa tentative.

Un ingénieux système d'étais ayant été établi, les piliers furent repris un à un à partir de la tour avec un succès complet. Les tours latérales, dont les matériaux étaient presque entièrement décomposés, furent démolies jusqu'à la naissance du grand comble et leurs murs réparés. Chose remarquable, l'architecte découvrit alors que les fondations de l'édifice n'ont qu'une profondeur de quatre pieds au dessous du sol du dallage, et reposent seulement sur un banc de sable de rivière. La vieille église qui a traversé tant de siècles est posée comme une tente sur l'antique grève de la Seine.

M. Godde a cru pouvoir distinguer pendant ses travaux les traces des diverses constructions : il regarde les piliers de la nef comme absolument primitifs et datant de Childebert; c'est seulement aux gros piliers de la croisée que commence, suivant lui, la construction de l'abbé Morard. Lebœuf a aussi émis en partie cette opinion, mais il faut avouer qu'elle est repoussée par tous les historiens, et qu'on s'accorde à ne regarder comme primitive que la tour du portail.

Les travaux furent dirigés avec un respect scrupuleux pour le caractère de l'architecture qu'on réparait; on reproduisit toutes les parties sculptées et jusqu'aux moindres détails des piliers remplacés (1). C'est pour avoir méconnu cette règle indiquée par le bon sens, que le vandalisme grecoromain des architectes des deux derniers siècles a dévasté tant de monumens gothiques. Les vieux monumens sont la pensée, et pour ainsi dire la propriété imprescriptible des générations éteintes; les asservir à nos préjugés, à nos idées contemporaines, c'est profaner le génie des ancêtres, c'est écraser témérairement sous l'empire d'une mode ou d'une passion d'un jour le dépôt précieux de l'histoire et des transformations de l'art, mine féconde en contrastes, en pensées et en progrès.

M. Godde, en ce qui touche Saint-Germain-des-Prés, n'a malheureusement pas toujours suivi ou fait prévaloir ces sages principes artistiques; il a fait construire en 1827, au fond de l'église, une chapelle de la Vierge dans le style grec, d'une architecture froide et nue, qui contraste d'une façon choquante avec le caractère de l'église : mais il paraît que M. Godde n'est pas le vrai coupable; le mal doit être attribué au sculpteur Dupaty,

(1) Les débris en sont déposés aux Thermes de Julien.

lequel ayant eu la prétention de faire dans le genre grec la statue destinée à la chapelle, exigea et obtint du conseil des bâtimens civils que le reste fût du même style. La première pierre de l'autel de la Vierge avait été posée originairement dans le chœur par le pape Pie VII, lors de son séjour à Paris, en 1804. Plus tard on a abandonné le premier projet, et résolu de construire la chapelle au fond de l'abside.

La restauration dont nous venons de parler eut lieu de 1820 à 1822. A la même époque, le musée des Petits-Augustins ayant été supprimé, on restitua aux différentes églises les monumens qui leur avaient été enlevés.

Les cendres de Descartes, celles de dom Mabillon et de dom Montfaucon, religieux de l'abbaye, le cœur du poète Boileau-Despréaux, extrait de la Sainte-Chapelle du Palais, ont été placés aussi en 1821, dans des chapelles des bas-côtés du chœur. Ces tombeaux consistent en de simples tables de marbre noir scellées dans les murs et décorées d'inscriptions en lettres d'or.

Au milieu de la nef est placée maintenant une riche chaire en marbre blanc à laquelle on monte par un double degré disposé de chaque côté. Elle a été construite en 1829 par Jacquot. Sur le soubassement des degrés sont placées deux statues en bronze représentant l'une la loi de Moïse, l'autre la loi évangélique. Un bas-relief aussi en bronze d'une bonne composition occupe le devant de la tribune; on y voit Jésus sur la Montagne, instruisant ses disciples. Cette chaire dont il serait assez difficile de préciser le style, paraît avoir été conçue dans le goût antique; mais par une étrange incohérence, elle est surmontée d'un lourd rideau de plâtre servant de baldaquin, parsemé d'étoiles d'or et supporté par deux séraphins, qui n'est aucunement en harmonie avec l'ensemble de l'ouvrage. Au reste, cette chaire fort riche assurément a le grand défaut d'être beaucoup trop monumentale pour les proportions de l'église.

L'autel actuel de marbre blanc est décoré avec simplicité. Il ne reste dans le chœur aucune trace des anciens tombeaux.

Près de la chapelle de Sainte-Marguerite dans le bas-côté, il existe un petit dôme construit dans le dernier siècle, dont la voûte est ornée d'une peinture à fresque représentant l'apothéose d'un abbé de Saint-Germain-des-Prés.

Il y a dans l'église quelques tableaux de mérite, mais dont aucun ne jouit d'une grande célébrité.

On remarque dans la sacristie une curieuse statue en marbre blanc venant de l'église Saint-Denis, donnée dans ces derniers temps à Saint-Germain-des-Prés. On a prétendu que cette statue qui tenait un lis à la main, représentait la reine Blanche. Mais elle a tous les caractères d'une image de la Vierge; elle est fort remarquable par sa sculpture qui appartient au moyen-age.

L'abbaye Saint-Germain-des-Prés a été le siége d'une grande puissance ecclésiastique surtout à l'époque où elle était fortifiée, et constituait un poste millitaire important.

En 1585, le cardinal de Bourbon commença le palais abbatial qui subsisteencore.

En 1661, les religieux, par suite d'une convention faite avec l'abbé Henri de Bourbon, cédèrent les fossés de leur abbaye pour qu'on y construisît. Des rues nouvelles s'ouvrirent alors; après la révolution le morcellement de l'abbaye a été entièrement accompli. C'est ainsi que, successivement, l'église a été entourée par cette sorte de marée montante de maisons qui s'élève incessamment avec l'accroissement de la population parisienne.

Les bâtimens qui restent de l'ancienne abbaye sont devenus des propriétés particulières.

Maintenant le nom de Saint-Germain-des-Prés ne se rattache plus qu'à une pauvre église, élevant au dessus des envahissemens de la civilisation et du progrès son clocher de village tout noirci par les siècles, et montrant à peine sa façade grise sur une place solitaire que le tumulte et la spéculation semblent devoir respecter encore quelque temps.

P. Duplan.

HOTEL SOISSONS.

HALLE AUX BLÉS.

A peu de distance de l'église Saint-Eustache, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la Hâlle aux blés, existait autrefois un hôtel fameux à plus d'un titre, dont parlent tous les auteurs de la fin du XVIe siècle, et qui a conservé dans l'histoire le nom de l'un de ses derniers possesseurs, celui d'*hôtel de Soissons*. Compris entre les rues du Four, des Deux-Écus et de Grenelle, il avait sa façade et son entrée principale dans la première; les cours et les jardins s'étendaient, depuis la rue de Nesle (rue d'Orléans), jusqu'à la Croix-Neuve près de Saint-Eustache; et ses dépendances se prolongeaient jusqu'à cette église et à la rue Coquillière. Nous n'en pourrons faire connaître les dispositions principales qu'en suivant ses développemens historiques : ce ne fut d'ailleurs, comme nous l'allons voir, qu'aux derniers temps de son existence, et après avoir subi

de nombreuses transformations, qu'il acquit l'importance et le rang que lui donna le luxe de Catherine de Médicis.

Sa fondation remonte au commencement du XIIIe siècle. Sur un terrain en partie occupé par des prés et des vignes, et sur lequel s'élevaient une grange et deux maisons. Jean II, seigneur de Nesle, fit construire une petite habitation seigneuriale, à laquelle il donna le nom d'*hôtel de Nesle*, consistant en un bâtiment carré, avec cour intérieure, flanqué d'une grosse tour à chacun de ses angles. Peu de temps après sa construction, il en fit présent à Louis IX, qui y logea sa mère, Blanche de Castille. Cet hôtel quitta bientôt son premier nom pour celui d'*hôtel de Bohême* ou de *Bahaigne*, lorsqu'étant successivement passé des mains de Louis IX entre celles de Philippe-le-Bel, de Charles et de Philippe de Valois, il devint l'apanage d'un prince de Luxembourg, appelé au trône de Bohême. Après avoir subi de notables agrandissemens, dans l'intervalle d'un siècle environ, il rentra de nouveau par des successions collatérales dans la maison de France, et prit le nom d'*hôtel d'Orléans*, du nom de Louis de Touraine, duc d'Orléans, son nouveau possesseur. Celui-ci l'agrandit par l'acquisition de plusieurs maisons et places qui l'environnaient, et y fit des constructions plus convenables et une nouvelle distribution des jardins; enfin, lors de son avénement au trône, sous le nom de Louis XII, il le réunit au domaine de la couronne et en fit une sorte de succursale du Louvre. Mais cette destination n'eut pas une longue durée : sous l'influence d'un pieux et éloquent cordelier, Louis XII y établit un couvent de *Filles converties*, auxquelles il céda les nouvelles galeries, le préau où étaient la fontaine et les jardins, en un mot toutes les constructions qu'il avait faites, ne se réservant que l'ancien manoir ou hôtel de Bohême, tel qu'il lui avait été transmis, qu'il donna pour demeure à son chambellan Robert de Frainezelles. Il est curieux de lire comment cette corporation religieuse et repentante finit par obtenir la possession exclusive de cet hôtel. Travaillées par l'esprit de cupidité et d'envahissement commun à toute association de ce genre, ces femmes n'eurent de repos qu'elles n'eussent atteint leur but : importunités journalières, intrigues, menées de toute espèce, tout fut mis en œuvre pour y parvenir ; et ce même roi, qui leur avait donné d'abord un asile dans une partie de cet hôtel, déjà considérable, leur en abandonna bientôt l'entière propriété, à la seule condition, toutefois, de ne pas oublier dans leurs prières les rois morts comme les princes vivans..... A quoi elles ne firent faute, sans doute.

Vint enfin Catherine de Médicis. Cette femme au vouloir impérieux, à qui tout devait céder, préféra, aux droits qu'elle avait sur les prières de ses dames, le succès des projets que firent naître dans son esprit la super-

stition et l'envie. Sans égard pour tout ce qui s'opposait à un tel arbitraire, elle dépossédа la communauté de sa propriété et s'en adjugea la possession. Pressée d'habiter ce nouveau domaine, afin de ne pas *mourir auprès de Saint-Germain* (1), suivant les prédictions des astrologues, Catherine laissa inachevé le château des Tuileries, qu'elle faisait construire à si grands frais, pour hâter la reconstruction de l'hôtel, qui fut faite d'après les dessins et les plans de Bullant et de Salomon de Bresse. Afin de le réunir à l'hôtel d'Albret, qu'elle venait d'acquérir et qui en était situé à très peu de distance, elle acheta les maisons et jardins intermédiaires, et intercepta la rue Traversane, une partie de la rue d'Orléans et celle des Haches, pour faciliter cette communication. Le vieil édifice fut entièrement détruit pour faire place à de nouvelles distributions; il ne resta plus une seule trace des anciens souvenirs que l'histoire avait attachés à ces murs : la grande salle où Charles VI fit célébrer les noces du baron de Béthancourt, la chambre où mourut la mère de saint Louis, les appartemens où Valentine de Milan pleura son époux assassiné : « Appartemens si beaux, » dit Sauval, qu'ils étaient couverts de lambris et de plafonds de bois » d'Irlande, ouvrés de la même façon que les appartemens du roi et de la » reine au Louvre. » Toutes ces choses, d'un luxe suranné, s'écroulèrent pour faire place à d'autres si parfaites d'art et de bon goût, qu'elles n'eurent plus tard pour terme de comparaison que les galeries fastueuses du magnifique Palais-Cardinal (Palais-Royal).

Cet hôtel, destiné désormais à la résidence de la reine-mère, ne devant plus rien conserver de sa première origine, on l'appela *hôtel de la Reine*. Ce fut à dater de cette époque et par suite de cette entière reconstruction, que cet hôtel eut les limites que nous lui avons assignées en premier lieu : le corps du bâtiment principal, comprenant la partie moyenne de la grande façade qui se développait sur la rue du Four, était distribué en plusieurs appartemens distincts, décorés avec la plus grande magnificence, propres à recevoir et loger à la fois plusieurs princes avec leurs suites. Les appartemens en étaient si beaux, d'après les contemporains, si habilement couverts d'ornemens et de dorures, que les yeux en étaient éblouis. Rien, toutefois, n'avait été sacrifié à ce luxe intérieur; les parties extérieures et les dépendances n'étaient pas moins riches de

(1) Les astrologues du temps ayant prédit à Catherine qu'elle devait mourir auprès d'un lieu nommé Saint-Germain, cette princesse ne songea plus qu'à fuir tout lieu de ce nom, et quitta le Louvre et les Tuileries à cause de leur proximité de Saint-Germain-l'Auxerrois.

goût et de travail ; la chapelle, qui s'élevait à l'angle de la rue Coquillière et qui renfermait un beau groupe de Germain Pilon (1), était couronnée de deux clochers si légers, si aériens, qu'ils ne semblaient pas reposer sur la voûte; le portail de l'hôtel était d'une ordonnance si nouvelle par sa hauteur remarquable, ses gigantesques proportions, unies à la grace et au fini des sculptures qui en ornaient le pourtour, que l'édifice en prenait un caractère de grandeur digne de son importance et de sa destination; enfin, pour que tout fût en harmonie avec les beautés qu'on y pouvait admirer tant au dedans qu'au dehors, les jardins étaient vastes et distribués avec art, les cours spacieuses; et c'était à l'angle de l'une d'elles que s'élevait cette colonne dont on a tant parlé à cause de la perfection de sa forme et de sa destination encore problématique.

Cette colonne, que l'on voit aujourd'hui adossée à la Halle aux blés, et qui était jadis contiguë et communiquait à l'hôtel, a quatre-vingt-dix pieds de hauteur, environ, y compris son socle; elle est assise sur une base d'ordre dorique d'une grande simplicité, et son fût cannelé est surmonté d'un chapiteau toscan ; ses cannelures étaient couvertes d'emblèmes sculptés, tels que lacs d'amour, couronnes et fleurs de-lis, miroirs brisés, chiffres entrelacés, etc., qui n'existent plus aujourd'hui. Une sphère de fer d'un diamètre considérable surmontait la plate-forme, sur laquelle on parvenait par un escalier à vis pratiqué dans l'intérieur du fût. Ce monument fut érigé sur les dessins de Bullant; ses proportions élégantes et régulières firent l'admiration de tous ceux qui le virent élever. Sauval en exalte les perfections dans les termes les plus enthousiastes, en comparant cette colonne à celles d'Antonin et de Trajan ; mais, malgré les pages nombreuses qu'il a consacrées à en faire connaître les beautés les plus minutieuses, cet auteur qui paraît s'en être beaucoup occupé sous tous les rapports historiques, n'a pas jeté la moindre lueur sur sa destination. Aussi est-on fondé à se demander, en voyant ces emblèmes d'amour et de deuil qui la couvraient, si Catherine l'avait fait élever en souvenir de son veuvage et de ses douleurs, ou bien si elle s'était proposé pour but de la faire servir d'observatoire à ses astrologues. Les mœurs de l'époque, les habitudes et le caractère bien connus de cette reine rendent également probables les deux suppositions.

D'après les détails que nous venons de donner sur l'*hôtel de la Reine*, on peut se faire une juste idée du rang qu'il occupait comme monument

(1) Ce groupe représentait l'Annonciation ; il passait pour le chef-d'œuvre de l'époque. On en prit une copie moulée pour la placer au maître-autel de l'église des Feuillans. Nous n'avons pu savoir ce que sont devenus ces deux morceaux.

d'art; son importance fut bien plus grande encore comme habitation royale. La haute influence de Catherine et le luxe éclatant de sa cour, attiraient les plus hauts seigneurs dans ce beau lieu où Charles IX et Henri, son frère, allaient si souvent visiter leur mère, s'ébattre et jouer dans les jardins. Mais le palais de Catherine pouvait-il n'être, dans ces temps d'orages, qu'un rendez-vous de fêtes et de plaisirs?... Pourrions-nous dire ce qu'il se trama d'intrigues, de complots, de projets coupables dans le silence des appartemens secrets? Peu de temps avant la mort de la reine, il faillit s'y commettre un crime qui ne fut retardé que par les hésitations si singulières du caractère d'Henri III; mais le duc de Guise, qui avait échappé à ce premier danger, ne put se soustraire à son sort; il fut assassiné à Blois, et ce fut deux jours après que Catherine de Médicis succomba dans son hôtel.

La reine-mère laissa en mourant des dettes si considérables, qu'on se trouva dans la nécessité de vendre son hôtel; il fut acquis par Charles de Bourbon, comte de Soissons, pour la somme de 30,000 écus. Ce fut alors que pour la cinquième fois cet hôtel, de nouveau réparé et agrandi, changea de nom et quitta celui *d'hôtel de la Reine*, pour le nom d'*hôtel de Soissons*, qui lui est resté. La maison de Soissons en garda la possession jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, où il devint la propriété des princes de Carignan, qui, pendant la régence, en firent la succursale des opérations financières de Law. Tout changea de face dès lors dans ce somptueux palais dont les riches appartemens furent bientôt transformés en comptoirs, les cours et les jardins encombrés de baraques, où trônaient d'avides spéculateurs et où d'honnêtes gens ne cessaient de porter leur or en échange de méchans billets dont la valeur était imaginaire. Bien des fortunes y furent englouties, bien des ruines consommées; et, comme pour expier cette complicité frauduleuse, le prince de Carignan lui-même, son dernier possesseur, mourut criblé de dettes, et l'hôtel de Soissons fut vendu à des spéculateurs d'un autre genre qui en firent aussitôt la démolition. Ainsi croula sous le vandalisme spéculateur ce magnifique palais, qui durant une période de six cents ans, vit se consommer tant de hauts événemens dans ses murs. La ville acheta l'emplacement, et sur les ruines de cet édifice qui avait servi tour-à-tour d'hôtel seigneurial, de couvent, de maison royale, de séjour princier, elle fit édifier la nouvelle Halle aux blés, monument moins fastueux mais plus utile.

L'ancienne Halle destinée au dépôt et à la vente des grains, qui était située sur la place dite des *Halles*, étant devenue insuffisante pour le besoin sans cesse croissant des approvisionnemens de la capitale, la nouvelle fut construite sur une échelle plus considérable; la construction commencée en 1762, fut confiée aux soins de Lecamus de Mézières, sous la

direction de Viarmes, prévôt des marchands, et ne fut terminée que dix ans après. Élevée sur un plan exactement circulaire, sa façade percée par 25 arcades et autant de fenêtres est soutenue intérieurement par 45 colonnes toscanes; une grande cour intérieure circulaire, à ciel ouvert et qui depuis a été transformée en salle couverte, par la construction de la coupole, a 10 toises de diamètre, le grand diamètre hors d'œuvre étant de 35 toises. Deux escaliers placés à une égale distance l'un de l'autre, différens par leur forme, à double rampe tous les deux, conduisent à l'étage supérieur qui était alors couvert de voûtes à plein cintre faites de briques et de pierres de taille. En 1783, on fit construire par Legrand et Molinos, une charpente en forme de coupole, pour recouvrir la cour et la transformer en une grande salle rotonde; elle avait été construite de manière à réunir la solidité à la légèreté, d'après un procédé ingénieux de Philibert Delorme; mais à peine achevée, elle devint la proie des flammes et quelques heures suffirent à détruire l'ouvrage d'une année. Elle fut reconstruite en 1811, par Brunet, qui remplaça la charpente de planches par des fermes de fer coulé et la fit recouvrir de lames de cuivre; cette coupole telle que nous la voyons aujourd'hui, a 377 pieds de circonférence et 100 de hauteur du pavé à son sommet; une lanterne de 31 pieds de diamètre, située à son sommet, éclaire la grande rotonde et remplace les fenêtres ou côtes à jour dont était percée l'ancienne coupole. Un grand nombre de médaillons ornaient l'intérieur de ce bâtiment; on ne voit conservés que ceux de Louis XV et de Louis XVI.

La colonne de Médicis, seul et dernier morceau qui nous reste du ciseau de Bullant et de Salomon de Bresse, est adossée au côté sud de l'édifice; elle est en partie enchâssée dans le mur extérieur, ce qui en garantit la solidité; les cannelures de son fût, les sculptures du chapiteau sont parfaitement conservées, mais elle est veuve des ornemens emblématiques qui en faisaient en quelque sorte le principal caractère. Sa base sert maintenant de fontaine; un cadran solaire d'une forme nouvelle et ingénieuse occupe la partie supérieure de son fût, et la sphère de fer qui surmontait la plate forme du chapiteau a été remplacée par un ouvrage en fer aussi retiré sans doute des ruines de l'hôtel, et dont la forme bizarre et symbolique, indiquant assez son ancien usage astrologique, conserve à ce monument la pensée de sa destination première. L'escalier à vis de l'intérieur du fût existe toujours et peut conduire les curieux au sommet de la colonne; mais du haut de cette plate-forme où devisaient souvent Catherine et son astrologue Ruggieri, on ne voit plus ni beaux jardins, ni murs sculptés, ni clochers à jour suspendus au dessus de voûtes majestueuses; des rues, de hautes maisons et la lourde coupole du marché ont remplacé tout le luxe de l'hôtel que Catherine avait fait construire. HENRI BROCHIN.

ASSOMPTION.

L'origine de la fondation de l'Assomption, quoique d'une date récente, est obscure et fort diversement relatée. Avant 1662, cette église n'existait pas; il n'y avait là que le couvent des Dames de l'Assomption, lequel devait son existence primitive aux Haudriettes du quartier de la Grève.

Il est indispensable, pour l'intelligence de l'histoire de l'église de l'Assomption, que nous entrions dans quelques détails sur les *Haudriettes*, qui en sont, à proprement parler, les véritables fondatrices.

A l'entrée de la rue de la Mortellerie, du côté de la Grève, existait une maison qui, par l'ancienneté de son architecture, paraissait remonter au XIIe siècle. Étienne Haudri, valet de saint Louis, en était le maître. Haudri y fonda, sous Philippe-le-Bel, la chapelle de l'Hôpital dite depuis des Haudriettes. L'établissement de cette chapellenie est presque fabuleuse, car les auteurs de ce temps ne sont nullement d'accord sur l'origine de cette pieuse institution.

Un religieux de l'abbaye Sainte-Geneviève, qui vivait sur la fin du IXe siècle, auteur anonyme de l'*Histoire des Miracles* de cette sainte, pré-

tend qu'il existait auprès de l'église Saint-Jean un couvent de filles bâti des deniers de sainte Geneviève, et que cette sainte y était morte. Ce religieux affirme y avoir vu *son lit, lequel y fit un miracle.* Plusieurs écrivains ont conclu de là que ce couvent était devenu par la suite un hôpital, ou bien que ce dernier avait pris naissance sur les ruines de l'autre. Il est difficile d'ajouter la moindre croyance au récit de ce religieux, qui est le seul qui parle de ce couvent, lorsqu'on fait attention au silence de Grégoire de Tours, l'auteur le plus exact et le plus détaillé de la vie de sainte Geneviève. D'ailleurs, selon la réflexion fort juste de Sauval, il serait surprenant que les Parisiens, qui ont toujours eu tant de dévotion pour leur patrone, eussent permis que la situation de ce saint lieu fût ignoré, à ce point qu'on ne sût absolument rien de cette particularité de la bergère d'Ivry. Sauval, en réfutant ce fait, assure avoir vu en plusieurs chartes anciennes qu'Étienne Haudri acheta des places vides et quelques maisons particulières pour fonder cet hôpital. Laurent-le-Matrenier lui vendit ensuite le terrain qu'occupait alors la sacristie et la première chapelle, et cette maison, ainsi que la chapelle et tous les biens des Haudriettes, furent amortis en 1306 et 1319 par Philippe-le-Bel et Philippe-le-Long. Certains auteurs rattachent à d'autres circonstances la fondation de cet hôpital. Selon les uns, Étienne Haudri aurait suivi saint Louis, dont il était un des officiers, à la Terre-Sainte (5e croisade, 1249), l'aurait quitté à son retour (1254) pour aller faire un pèlerinage au tombeau de saint Jacques de Compostelle, en Galice. Ne donnant aucune nouvelle, Jeanne-la-Dalonne, sa femme, le crut mort, et s'enferma dans une maison qui lui appartenait, et qui était située rue de la Mortellerie, et là y vécut assez long-temps, avec toute l'austérité d'une religieuse, en compagnie d'autres femmes, veuves et filles.

Haudri étant revenu de Compostelle trouva sa femme, qu'il ne put obtenir, parce qu'elle avait fait vœu de chasteté. Il eut recours au pape, qui la releva de ce vœu, à condition qu'Étienne, en la retirant, donnerait à cette maison une somme d'argent nécessaire pour l'entretien et la nourriture de *douze femmes veuves,* qui furent ensuite appelées *Haudriettes,* du nom d'Haudri, leur fondateur. D'autres auteurs prétendent qu'Haudri trouva à son retour de la Galice sa maison transformée en un hôpital. Il ne voulut point changer la destination pieuse qu'avait faite sa femme, et il contribua à pourvoir aux besoins de cet établissement, où se trouvaient réunies *douze pauvres femmes veuves*, s'occupant d'œuvres de piété.

Telles sont les versions qui ont été faites sur l'origine des Haudriettes, mais qui ne sont appuyées par aucun titre.

Toutefois, on peut affirmer que l'hôpital des Haudriettes eut pour fon-

dateurs Étienne Haudri et Jeanne-la-Dalonne, sa femme, qui élevèrent dans la rue de la Mortellerie une chapelle où ils furent enterrés l'un et l'autre. Nous n'avons point le titre de cette fondation, mais elle est suffisamment certifiée par des lettres de Jean Haudri, leur fils, dans lesquelles il en est fait mention. Une charte du mois d'avril 1306 est le monument le plus certain que l'on connaisse sur l'hôpital et la chapelle des Haudriettes. On y lit que le roi Philippe-le-Bel permit à Étienne Haudri, panetier de ce roi « de bâtir une chapelle sur la place qu'il a nouvellement acquise à la » Grève, *tenant d'un long à l'hôpital des pauvres qu'il a fondé.* » Cet hôpital, qui existait avant la chapelle, était destiné à recueillir un certain nombre de pauvres femmes veuves. Ainsi le doute cesse sur l'érection de l'hôpital, dont l'origine est due à Étienne Haudri et à sa femme, bien qu'aucune date de sa fondation ne soit rapportée dans cette charte royale.

La chapelle, érigée en 1306 par Étienne Haudri, n'était pas la première que les Haudriettes avaient eue en cet endroit, car divers auteurs prétendent que ces hospitalières (1) eurent d'abord pour chapelle la pièce qui fut depuis une sacristie, qui était étroite, obscure et tapissée de peintures grossières, représentant des Anges et des Saints. « On tient, dit » Piganiol de la Force, que ce fut Guillaume-d'Auvergne, évêque de » Paris, qui mourut en 1320, qui y mit la première pierre, la bénit, la » dédia, et y dit la première messe. Cela se prouvait par quelques vers » écrits en lettres gothiques sur la muraille. » Félibien nous apprend « qu'au commencement du pontificat de Hugues II, surnommé de Bezan- » çon (1325), une fondation fut faite en faveur de douze pauvres veuves, » qu'on appela *Haudriettes*, du nom d'Étienne et de Jean Haudri, bour- » geois de Paris, qui peuvent être regardés comme leurs fondateurs. »

Félibien ne parle que d'une fondation en faveur de douze pauvres femmes veuves; il ne parle ni d'une chapelle ni d'un hôpital. Mais nous croyons bien qu'il s'agit d'une chapellenie, érigée en 1325, par l'un des fils d'Étienne Haudri, et non de l'origine même des Haudriettes, qui remonte beaucoup plus haut, et sur la date de laquelle cet historien ne peut nous fournir aucune preuve certaine.

Étienne Haudri avait fondé un chapelain dans la chapelle de l'hôpital des Haudriettes. Étienne Haudri fils fonda une seconde chapellenie; et Jean, son frère, en créa deux autres dont le revenu fut amorti par Philippe-le-Bel, en 1309.

(1) Il ne faut pas confondre les Haudriettes, sœurs hospitalières, avec les Hospitalières de la Place Royale ou de la Charité des Femmes, établissement qui fut fondé en 1629 par la reine Anne d'Autriche, sous le nom de Charité de Notre-Dame.

(F. de Belleforest, G. Corrozet, Du Breuil.)

Des lettres de Jean Haudri, du 5 août 1397, et dont les originaux existaient dans le grand *Cartulaire* de l'archevêché de Paris, le qualifient de bourgeois de Paris et de valet de chambre du roi. On y lit que Jean Haudri et sa femme fondèrent deux chapellenies, de l'agrément de l'évêque de Paris, qui lui en laissa la présentation pour la première fois seulement. Jean Haudri et sa femme y fondèrent aussi deux chapelains.

Le même Cartulaire contenait encore les lettres du roi Charles IV pour l'amortissement des revenus légués par Jean Haudri.

Une bulle de Clément VII, de l'an 1386, nous apprend que l'hôpital contenait à cette époque trente-deux veuves, qui sont nommées *bonnes-femmes de la Chapelle d'Étienne Haudri.*

La fondation des Haudriettes fut confirmée en 1414 par Alemanus, cardinal de Pise. Indépendamment de ses statuts, qui reçurent aussi la sanction de ce légat, on présume qu'il y en avait encore de plus anciens qui avaient été établis par Étienne Haudri lui-même. Depuis tous ces statuts, Michel de Breiche ou de Brache, Michel de Cernay ou Crêné, et Pierre d'Ailly, aumôniers des rois Jean et Charles VI, en firent d'autres que rapporte Sauval dans ses *Antiquités de Paris.* Dans les statuts de 1414, les Haudriettes sont qualifiées de femmes hospitalières, présidées par une maîtresse. En 1416, 1477 et 1529, certains contrats passés avec les Haudriettes mentionnent que l'Haudriette hospitalière, qui avait pris la qualité de maîtresse, y prend celle de supérieure, et qu'à son exemple, les Haudriettes s'y font donner le nom de sœurs et de religieuses, tandis que jusqu'à cette époque on les avait toujours appelées *les bonnes-femmes de la maison et chapelle d'Étienne Haudri.*

« Il ne paraît point, dit Jaillot, par les statuts qui leur furent donnés » en 1414, que cette maison pût être regardée comme un couvent; on » n'y parle que d'une maîtresse et de femmes hospitalières vivant en com- » mun. »

Les administrateurs de l'hôpital des Haudriettes s'emparèrent peu à peu des revenus et jouirent des biens des administrés. Au commencement du XVIIe siècle, il n'existait déjà plus d'hôpital. Les Bonnes-Femmes d'Étienne Haudri s'intitulaient *hospitalières,* et leur maîtresse prenait le titre de *supérieure,* bien que la tradition n'ait laissé aucun vestige de l'époque à laquelle s'opéra ce changement. Il n'y avait plus de femmes veuves, selon le vœu du fondateur, et cette maison était transformée en un couvent, dont les religieuses furent, en 1622, transférées du quartier de la Grève au faubourg Saint-Honoré, dans l'endroit où est actuellement l'église de l'*Assomption.*

En 1622, lorsque les *Bonnes-Femmes* d'Étienne Haudri furent trans-

transférées dans le faubourg Saint-Honoré, leur établissement se trouvait au-delà du mur d'enceinte de Paris, qui, en 1211, sous Philippe-Auguste, entourait seulement les abords du vieux Louvre, et dont la ceinture ne fut agrandie que sous Louis XIII, en 1631, depuis la porte Saint-Denis jusqu'à celle Saint-Honoré, d'après les dessins de Pidoud et Barbier.

Le cardinal François de La Rochefoucault transféra les Haudriettes dans un hôtel qu'il avait possédé au faubourg Saint-Honoré, à l'angle des rues Saint-Honoré et Neuve-du-Luxembourg, vendu aux Jésuites en 1605, et que ceux-ci, par contrat du 3 février 1622, revendirent aux religieuses Haudriettes. Elles y étaient déjà établies depuis six mois d'une manière convenable à leur profession, lorsque le titre des *Haudriettes* fut supprimé et les revenus réunis au nouveau monastère, auquel on donna le nom d'*Assomption.*

Le cardinal de La Rochefoucault entreprit de réformer les Haudriettes, parce que, selon plusieurs chroniqueurs, « le démon s'était introduit chez » les Bonnes-Femmes d'Étienne Haudri, et possédait surtout une d'entre » elles, la religieuse Marthe Brossier ».

Tels furent les motifs qui donnèrent lieu, dit-on, à la translation des Haudriettes et à leur réformation.

Le cardinal de La Rochefoucault, par son crédit, conçut le dessein d'unir les biens de l'hôpital des Haudriettes, sur lequel il avait juridiction en sa qualité de grand-aumônier de France, et de fonder le couvent des Religieuses, Filles ou Dames de l'Assomption, dénominations sous lesquelles divers auteurs désignent les personnes cloîtrées de ce couvent.

Le couvent des Dames de l'Assomption fut bâti en partie sur l'emplacement de l'hôpital de La Rochefoucault, vis-à-vis des Filles de la Conception, et au dessus du couvent des Capucins, qui était contigu à l'est de l'enclos des Feuillans.

Les Dames de l'Assomption eurent pour règle celle de saint Augustin et furent soumises à la juridiction du grand-aumônier de France.

Lors de la translation, sur quarante religieuses qu'il y avait dans l'hôpital des Haudriettes, il n'y en eut que six qui secondèrent les vues du cardinal de La Rochefoucault, et qui présentèrent requête à cette éminence, au nom de toute la communauté, le 20 juillet 1622. Elles supplièrent le cardinal de les transférer ailleurs et dans un lieu où elles pussent jouir des commodités indispensables pour l'établissement et l'observation, tant de clôture que des autres réglemens qu'il avait dressés pour ces religieuses. Ce prélat eut égard à cette supplique ; il vint, dès le lendemain, visiter leur hôpital, où il remarqua combien étaient fondées toutes les plaintes énumérées dans la requête, et fit dresser procès-verbal des lieux,

Berger, conseiller au parlement, et Hinselin, correcteur en la chambre des comptes, eurent commission de chercher une localité propre à loger cette communauté, et peu de jours après rapportèrent qu'ils n'avaient point trouvé, dans leurs recherches *de commodo*, un endroit qui convînt mieux que l'hôtel de ce cardinal, où il avait assis les premiers fondemens du couvent des Filles de l'Assomption.

Le 4 septembre, le cardinal enjoignit à ces deux mêmes officiers d'y faire conduire au plus tôt ces Hospitalières; et ces deux commissaires, assistés de quelques dames de haut rang et d'une grande piété, procédèrent le 6 du même mois à la translation de quinze Haudriettes au couvent de l'Assomption. Le 20 novembre suivant, une sentence de ce cardinal autorisa cette translation, supprima l'hôpital d'Étienne Haudri, et en attribua les revenus au couvent de l'Assomption. Le pape Grégoire XV et le roi approuvèrent la suppression de cet hôpital et la mutation des Haudriettes; mais celles de ces religieuses qui n'avaient pas voulu être transférées au couvent de l'Assomption avec leurs co-récluses formèrent un pouvoir au grand-conseil, et firent opposition tant à l'enregistrement des bulles du pape, que des lettres-patentes du roi. Un arrêt du 13 décembre 1624 intervint, qui ordonna que ces Filles seraient réintégrées dans leur hôpital, et seraient rétablies en tous leurs biens et revenus. Le cardinal de La Rochefoucault eut le crédit de faire évoquer l'affaire au conseil privé, lequel fit défense aux Haudriettes de se prévaloir du jugement favorable qu'elles avaient obtenu, et cassa, le 11 juillet 1625, l'arrêt du grand-conseil du 13 décembre 1624.

A peine le cardinal fut-il mort que les Haudriettes firent intervenir Adam Haudri, l'un des descendans de leur fondateur, et adressèrent requête au parlement, le 16 juin 1645, « suppliant la cour d'empêcher » que la mémoire et les monumens de la charité de leur fondateur ne » fussent point abolis, et de vouloir bien rétablir dans son hôpital les » veuves qu'il y avait fondées. » Le 16 mars 1646, elles présentèrent une requête au grand-conseil, pour l'engager à maintenir son arrêt du 13 décembre 1624, et de leur faire rendre leur hôpital et leurs biens. En 1649, elles firent intervenir le cardinal Alphonse du Plessis, grand-aumônier de France, et elles obtinrent, le 9 août 1651, un arrêt qui condamnait les Filles de l'Assomption à rapporter les titres et papiers qui leur constituaient les biens et revenus de l'hôpital des Haudriettes. Les religieuses de l'Assomption formèrent pourvoi par requête civile, et obtinrent des lettres-patentes du roi qui portaient approbation de leur conduite, et autorisaient les actes du feu cardinal de La Rochefoucault; survint un arrêt du 11 décembre, qui appointa les parties : enfin, le 15 du mois de juin 1659, les

administrateurs de l'Hôpital général étant intervenus au procès, démontrèrent que le roi leur avait accordé, par lettres du mois de décembre 1657, toutes les maisons, revenus, hôpitaux et tous les autres biens des pauvres de la prévôté de Paris, soit usurpés, délaissés ou détournés pour un usage autre que pour celui déterminé par leur fondateur. Les administrateurs de l'Hôpital général durent céder devant le grand crédit des Filles de l'Assomption, et ils se laissèrent débouter de leur demande.

Jusqu'en l'année 1670, les Filles de l'Assomption n'eurent qu'une petite chapelle; ne trouvant pas cette chapelle suffisamment grande, elles achetèrent l'hôtel du sieur Desnoyers, et mirent la première pierre de l'église qu'on y voit aujourd'hui, et dont la construction fut terminée deux années après. Le mardi 14 d'août 1676, l'église fut bénite par Poncet, archevêque de Bourges, qui dit la première messe dans ce temple; il y officia pontificalement le lendemain, jour de l'Assomption de la Vierge

L'ordonnance de cet édifice fut faite sur les dessins de Charles Erard, ancien directeur de l'Académie royale de peinture de Paris.

Ce monument est de figure ronde, et consiste en un dôme décoré de quatre arcs, entre lesquels sont des pilastres corinthiens accouplés, qui soutiennent un grand entablement; cette église est surmontée d'une calotte sphérique qui a dix toises et deux pieds de diamètre, dans œuvre, c'est-à-dire soixante-deux pieds : « On peut justement reprocher à ce petit » édifice, dit M. Legrand, d'être un peu trop élevé pour son diamètre ; » ce qui donne à son intérieur l'apparence d'un puits profond, plutôt » que la grace d'une coupole bien proportionnee : cette élévation, qui, » sans doute, n'eût pas été trop forte si la coupole eût été soutenue par » des arcades et pendentifs, au milieu d'une nef, d'un chœur et des bras » d'une croix grecque ou latine, devient excessive lorsqu'elle se trouve » bornée de toutes parts par un mur circulaire ; et le spectateur, ne pou- » vant avoir une reculée suffisante, ne parvient à considérer la voûte » qu'avec une très grande gêne. Cette tour, qui monte également de fond » par dehors, sans presque aucun empatement, n'a point l'effet pyramidal » ni l'élégance qu'elle eût acquis par des retraites bien ménagées. »

Le mur circulaire est orné de pilastres corinthiens soutenant une corniche qui encadre le pourtour du dôme; des niches vides pratiquées à l'entour de l'église, et surmontées d'une guirlande assez gracieuse, donnent quelque légèreté à cet édifice, qui manque par ses proportions rétrécies; sur le comble du dôme existe un lanternin qui repose sur des consoles.

Cette église, dont l'architecture présente de grandes ressemblances, quant au fond et à la forme, au monument de l'Institut, est remarquable par sa forêt en bois de châtaignier.

Le portail, soutenu par huit colonnes d'ordre corinthien, élevées sur sept degrés, est assez correct, mais l'entablement est exigu, et le fronton de ce portique ne répond nullement aux modules des colonnes qui le supportent : ce portail approche, par sa forme, de celui du Panthéon. On remarque que la corniche extérieure n'a pas toute la saillie convenable pour préserver l'édifice des intempéries de l'air et des ravages du temps, car c'est là l'importance principale de la saillie d'un monument à son extérieur, tandis qu'à l'intérieur elle n'est presque toujours considérée que comme ornement.

Quatre arcs, entre lesquels sont des pilastres corinthiens accouplés, décorent le dedans de cette église. Les règles de l'art n'ont pas été non plus observées dans les dispositions intérieures : la grande corniche qui embrasse le pourtour, et qui est appuyée sur les pilastres, n'a pas ses médaillons à plomb sur les roses des chapiteaux des pilastres, ni sur les clés des arcs ; les massifs qui sont entre les fenêtres de l'attique sont loin d'être en proportion avec les pilastres et les montans qui les soutiennent.

Des peintures ornent la voûte de cette coupole, qui est enrichie de beaux caissons dorés. Le plafond du chœur, qui a soixante pieds de longueur, a été peint par Lafosse : ce morceau à fresque, représentant l'Assomption de la Vierge, brille par des couleurs qui, bien qu'anciennes, sont vives et d'une touche délicate ; ce tableau est accompagné de roses dorées, enfermées dans des octogones décorés d'oves.

Le maître-autel est de bois marbré de différentes couleurs.

Lorsque l'assemblée nationale supprima, le 13 février 1790, les congrégations religieuses, on proposa la translation de l'ancien hôpital des Bonnes-Femmes d'Etienne Haudri, devenu depuis le couvent des Filles de l'Assomption du faubourg Saint-Honoré.

On voit dans un mémoire lu à la barre de l'assemblée nationale par Sylvain Bailly (1) que, par suite d'un décret du 5 février de la même année, « les maisons religieuses d'un même ordre seraient, dans chaque ville, » réduites à une seule. »

« Le monastère de l'Assomption, dit Bailly, deviendrait précieux par » la raison de la contiguité avec les Capucins et les Feuillans de la rue » Saint-Honoré : il serait possible de transférer les religieuses qui l'habitent dans une des maisons des religieux supprimés. »

Ce couvent fut réformé par suite du décret sur l'aliénation des biens domaniaux et ecclésiastiques (2). Le rapport sur l'aliénation fut fait par M. de La Rochefoucault, l'un des descendans du cardinal François de La

(1) Séance du 19 mars 1790.

(2) La vente des biens domaniaux et ecclésiastiques fut faite par décret de l'assemblée

Rochefoucault, qui avait été le fondateur et le bienfaiteur des Filles de l'Assomption.

L'Assomption fut rendue à sa destination primitive en prairial 1795, lorsque les églises furent restituées au culte catholique.

Un décret de 1802 établit que l'église de l'Assomption serait à l'avenir, sous le nom de la Madeleine, l'église paroissiale du premier arrondissement de Paris; elle a remplacé l'église de Sainte-Madeleine, située à la Ville-l'Évêque.

Avant 1789, il y avait une procession solennelle dite de l'Assomption, qui est citée dans les annales religieuses, à cause de la pompe et de la magnificence qu'on y déployait : elle a été abolie à cette époque.

Sous le gouvernement impérial, Napoléon avait cru devoir placer son patron (1) à la date du 15 août, jour de la fête de l'Assomption; la restauration remit les choses en leur état primitif.

L'Assomption (2), aujourd'hui église paroissiale du premier arrondissement, a remplacé la Madeleine de la Ville-l'Évêque, qui n'existe plus.

Avant 1789, MM. Leber, Catelin, tué à Saint-Firmin, lors des *septembrisades*, et Cadot, furent les curés de l'Assomption.

Les curés, depuis cette époque, ont été :

MM. Costas, nommé évêque de Nancy;

Feu de Jerfanion (1823), oncle de M. l'évêque de Saint-Dié;

Feu Feutrier, évêque de Beauvais, ministre de l'instruction publique et des cultes (3);

nationale du 13 décembre 1789. L'aliénation fut décrétée le 9 avril 1790. Voir les séances des 13 décembre 1789, 17 mars et 9 avril 1790.

(1) Le 28 brumaire an XI, un arrêté des consuls établit la circonscription des paroisses et des succursales. Un décret de Napoléon désigna plus tard l'Assomption comme église impériale et paroissiale du premier arrondissement.

(2) Malgré les recherches les plus actives, on ignore ce que devint l'Assomption pendant la tourmente révolutionnaire : ce qu'on peut affirmer, c'est que l'église disparut, et qu'elle fut transformée en un magasin. Les archives de l'église furent aussi brûlées à cette époque.

(3) On lit, à côté du maître-autel de l'église, l'inscription suivante, tracée sur marbre noir :

Ici est déposé le cœur
DE MONSEIGNEUR JEAN-FRANÇOIS HYACINTHE
FEUTRIER,
évêque de Beauvais, pair de France,
ministre des affaires ecclésiastiques,
ancien curé de la Madeleine,
décédé à Paris, le 26 juin 1830,
âgé de 45 ans.

—

Sa mémoire
sera toujours en bénédiction.

Gallard, évêque de Meaux ;

Mathieu, archevêque de Besançon ;

M. Beuzelin est le titulaire actuel de cette église.

L'Assomption (1) est désignée maintenant comme devant être transportée, sous le nom d'église paroissiale de la Madeleine, dans l'ancien Temple de la Gloire (2).

C.-M. de Lally-Tolendal.

(1) On remarque à gauche du portail, dans la cour même qui précède l'église, une chapelle élevée en 1822 et dédiée à saint Hyacinthe.

On sait qu'un dépôt d'artillerie existe à côté de l'Assomption. Des arrangemens administratifs doivent changer plus tard la destination actuelle de l'Assomption, lorsque l'église de la Madeleine sera ouverte au culte catholique.

(2) Aujourd'hui la Madeleine.



A. Rouargue del.

SAINT NICOLAS DES CHAMPS

SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS

Assurément le lecteur n'est pas sans avoir vu, pour peu qu'il ait voyagé, ne fût-ce qu'aux environs de la capitale, l'enseigne de quelque Grignon de la banlieue, ouvrant à tout venant, sous l'engageant augure de ce tableau, ses cabinets particuliers et son salon de 400 couverts. Nul doute encore qu'il n'ait conservé le souvenir de cette peinture, œuvre pie et traditionnelle de quelque Raphaël campagnard, savoir : un évêque bien gras et bien ossu, à la face richement enluminée et richement barbue, ganté, chappé, mitré, crossé, tout chamarré de dorures, tout reluisant de pierreries, et bénissant d'un regard paterne une couvée de bambins accroupis dans une cuve, ou tout simplement, pour être un cicerone fidèle et véridique, dans une espèce de baquet. Ce jovial et digne personnage, ce prélat somptueux et bien portant, c'est, ne l'avez-vous pas déjà nommé, c'est saint Nicolas, le Bacchus du moyen-âge. Ce vénérable saint, dont on a fait le patron de la folie, florissait, s'il faut en croire la chronique, en Lycie, dans les premiers âges du christianisme.

Ne vous informez pas maintenant si cette mitre élevée, bifide qui dé-

core le chef de cet évêque (mort au IVe siècle de notre ère) porte un caractère d'authenticité bien notoire. Ne me demandez pas non plus ce que signifie le vaisseau hétéroclite qui lui sert d'attribut : ce serait soumettre ma conscience d'antiquaire à une épreuve épineuse. Je serais forcé d'avouer que cette mitre, ainsi que l'habillement tout entier, me semble tant soit peu suspecte d'anachronisme, et que le type plus ou moins fidèlement reproduit par la tradition, en est dû probablement au crayon de quelque hagiographe flamand de l'école de Rubens, Soutman ou Paul Pontius par exemple; c'est-à-dire que sa forme remonte tout au plus à la seconde moitié du XVIIe siècle.

Quant au vaisseau où s'ébattent les petites créatures, je vous dirai que, dans le sens originaire et symbolique, il représente la piscine de la Foi, dans laquelle l'évêque de Lycie se plaisait surtout à laver les enfans de la tache originelle. Mais voyez comme tout change. La cuve mystique du baptême s'est métamorphosée en un tonneau grivois; et par un joyeux miracle analogue à celui de Cana, l'on dirait que la verve bachique du moyen-âge a versé dans ce réservoir, non pas les eaux limpides de la grâce, mais la fortifiante liqueur dont le grand-père du Béarnais l'ondoya dès sa naissance (1). En effet, dans la naïve mythologie de nos ancêtres, la gaîté, cette déesse immortelle, article de foi chez les Français, trouva bien le moyen de ne point abdiquer son culte. Seulement elle prit l'invocation du *bon saint Nicolas*; et, fidèles à cette déité transformée pendant bien des siècles, nos aïeux agitèrent dévotement ses grelots sur l'autel même du pieux évêque. Tous les ans, le 6 décembre, les jeunes gens et surtout les écoliers, suppôts nés de la joyeuseté, festoyaient avec éclat cette solennité bouffonne à l'église Saint-Nicolas-des-Champs.

Autrefois il y avait surtout trois grandes fêtes où le plaisir était le saint du jour; alors chaque dévot était un fou, et le plus fou était le roi de la fête : c'étaient Noël, l'Épiphanie, la Sainte-Catherine et la Saint-Nicolas; cette dernière était spécialement, comme on sait, celle des jeunes garçons. Pour quiconque aime à étudier le moyen-âge, non pas avec la dédaigneuse intelligence de certains philosophes rationalistes non plus qu'à travers le prisme obscur d'une abstraction mystique, mais à le voir sous le jour vrai de la réalité, dans son ensemble infini, puis à la fois bizarre et merveilleux, grotesque et sublime, il y a dans ces étranges saturnales tout un drame profond, toute une mystérieuse épopée. Le peuple de ces temps,

(1) Lorsque Henri IV vint au monde, son grand-père, Henri d'Albret, le frotta d'une gousse d'ail, et lui versa dans la bouche quelques gouttes de vin de Jurançon.

misérable, ignorant, opprimé, se ruait à ces fêtes avec toute la frénésie de l'esclave en liberté, tout le ressort de ses grossiers appétits comprimés par la gêne des institutions sociales. Serf la veille, roi pour un jour, voué à la glèbe le lendemain, il improvisait à la hâte un intermède fugitif au milieu de l'action terrible et laborieuse qui l'emportait dans sa péripétie : c'était une parodie tout ensemble amère et scurrile, où la douleur prenait le masque de l'ironie, où la rage mêlait ses pleurs aux larmes du fou-rire ; ce jour-là, le gueux vivant sans foi ni loi au milieu du double réseau féodal et chrétien qui formait l'organisation sociale, mis au ban par le prince, excommunié par l'Église, le truand se faisait roi, il se faisait évêque, il revêtait la mitre de clinquant, s'enivrait d'hypocras et du vin de la messe, dansait dans le sanctuaire au milieu des truandes, brûlait pour encens de vieilles savates, et peuplait l'église avec la Cour des Miracles. Pour traduire ce poème gigantesque et inédit, pour chanter cette *commedia* populaire qui n'a point encore trouvé son Dante, il faudrait l'esprit inventif, l'inépuisable imagination des artistes du moyen-âge. Que dis-je ? il faudrait au service d'un seul génie la plume de Victor Hugo et celle d'Edgar Quinet : *Ahasverus* n'a pas dit toute la *fête des Fous*, et *Quasimodo* n'en est que le héros incomplet, fantastique.

Pous nous, dans l'étroit espace qui nous est ici réservé, nous renonçons à une tâche anssi haute ; et nous revenons à la Saint-Nicolas, qui ne formait, pour ainsi dire, qu'un important épisode de cette grande époque.

Entre toutes les chapelles qui à Paris portaient le même vocable, l'église dont nous entretenons nos lecteurs était celle où se chômait de prédilection la fête que nous venons de nommer. Depuis une époque immémoriale, les paroissiens de Saint-Nicolas-des-Champs avaient coutume, au jour de leur patron, de représenter des *mystères* où les bourgeois du quartier représentaient sans façon Jésus-Christ et les apôtres, Adam et Ève, Abraham, Isaac, Moïse ; en un mot, l'ancien et le nouveau Testament. Comme on le croit aisément, nos acteurs improvisés, grâce aux fumées épaisses de la cervoise et de l'hypocras, qu'ils appelaient probablement en aide à leur mémoire défaillante, ajoutaient quelquefois au texte édifiant qui faisait le fond de l'ouvrage certaines fioritures assez peu orthodoxes : il paraît même que les personnages brodaient quelquefois sur l'action même, et se livraient entre eux à des voies de fait plus ou moins tragiques : ce qui fit qu'en 1571, par exemple, messieurs de la maréchaussée compliquèrent l'intrigue par l'intervention de leurs arbalètes, et que le parlement interdit les représentations pour l'avenir.

« En 1525, dit Sauval, le jour de Saint-Nicolas, les chapelains, les chantres et les enfans de chœur de Notre-Dame, déguisés, allaient par

tout Paris, menant une femme à cheval tirée par des gens faits comme des diables, et tout environné d'homme en habits de docteurs avec des écriteaux devant et derrière où estoit escrit : LUTHÉRIENS»(1). Les registres du parlement nous apprennent que cette singulière procession se rendait à Saint-Nicolas-des-Champs, disant des facéties par le chemin (2)

Mais c'étaient surtout sur les écoliers, et principalement les plus jeunes d'entre eux, qui fêtaient avec le plus d'assiduité ce patron débonnaire. Des historiens rapportent qu'en 1275 notamment, le jour de la Saint-Nicolas, ils se promenèrent par les rues, dansant, chantant, couverts de masques et de travestissemens bigarrés, disant et commettant toutes sortes de bouffonneries ; la fête dura tout le jour et toute la nuit.

On conçoit facilement que de telles bacchanales, quelque autorité que leur prêtât l'assentiment des mœurs, durent bientôt engendrer d'intolérables scandales et trouver un obstacle croissant dans les améliorations de l'administration publique et de la police de la ville. Ce conflit de la loi et de la tradition, de la législation morale et de la législation écrite, cette lutte entre deux puissances marchant dans une progression inégale, donna lieu en effet à des conjonctures singulières et dont l'étude n'est pas dépourvue d'intérêt. En 1365, les écoliers du collége de Saint-Nicolas-du-Louvre, après avoir festoyé leurs patrons selon le rit ordinaire et prolongé la fête jusque pendant la nuit, se livrèrent à de tels désordres que les archers furent obligés de les réprimer (3) : comme ils ne manquèrent pas de résister, ceux-ci les poursuivirent jusque dans leur collége, et là commirent sur eux diverses violences, fruits nécessaires de la rixe engagée. Mais en vertu des priviléges universitaires, les écoliers ne relevaient pas de la juridiction ecclésiastique, et cette poursuite constituait une violation de l'immunité cléricale: en conséquence, l'évêque de Paris porta plainte au roi et demanda justice. Charles V, dit le Sage (c'est-à-dire le savant, le *prud'homme*), qui occupait alors le trône, était un trop « grand clerc ès-lois » comme s'expriment des contemporains, pour ne pas terminer le différend dans l'esprit tout féodal de la législation d'alors. Par un diplôme que rapporte tout au long Boulay (4), le chroniqueur de l'Université, il condamne le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, à faire amende honorable au roi et à l'évêque «comme souverain et prouiseur du dict collège», en

(1) Sauval, *Hist. de Paris*, liv. XI, p. 623.

(2) L'abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. I, p. 330.

(3) *Nouveaux essais sur Paris*, pour faire suite à ceux de Sainte-Foix. Paris, 1782, in-12, t. III, p. 224.

(4) *Historia universitatis Parisiensis*, auctore Cæsare Œgassio Bultæo. Folio t. IV, p. 385.

présence du recteur et d' « aucuns députez pour ce par la dite université. » Puis il ajoute : « Item, que quatre sergens de nostre chastelet viendront » deuant nous, présens les dessus nommez, et, à genouils, à nous pre- » mièrement, pour cause de notre sauue garde enfrainte, amenderont les » dicts excez... et après à nostre dict conseiller l'euesque de Paris, pour » cause de l'immunité du lieu saint ». Le roi s'engageait en outre à payer au collége la somme de mille livres à titre d'indemnité.

Au reste, le fait que nous venons de citer n'offre rien d'inouï dans les annales de ces temps. A l'ombre de leurs immunités, les écoliers se livraient journellement aux débordemens les plus affreux : ils avaient dans les faubourgs des repaires infâmes où ils se retiraient, et formaient avec des prêtres et des malfaiteurs de toutes conditions des sortes de ligues si formidables que les gens du prévôt n'osaient pas les attaquer (1); retranchés dans ces lieux abominables comme sur une terre franche, ils passaient le jour dans le jeu, l'ivresse et les plus crapuleuses débauches; la nuit ils se postaient près des routes, attaquaient les marchands, les voyageurs, et les détroussaient impunément. Assassiner le guet, jeter quelques sergens *en Seine* étaient pour eux choses fort ordinaires. Le seul danger de ces espiègleries était de laisser entre les mains des archers quelques-uns des leurs, qui allaient bientôt figurer entre deux voleurs de grand chemin sur les perches de Montfaucon ou ailleurs; mais en pareille occurence, l'université ne manquait pas d'invoquer l'inviolabilité de ses priviléges, et fermait les écoles jusqu'à ce que « réparation lui fût donnée », et que le prévôt de Paris fût condamné à baiser les pendus sur la bouche, les dépendre de ses mains et aller en Avignon, devers le pape, « pour soy faire absoudre », ainsi qu'il arriva en 1304 (2).

A mesure que la crédule ignorance des temps antiques fit place au progrès de la raison, ces sortes de fêtes tombèrent insensiblement dans la désuétude et le décri. Alors la police laïque et l'autorité ecclésiastique elle-même se réunirent pour battre en brèche ces traditions croulantes. En 1488, les quatre nations de l'université, assemblées en comices à Saint-Julien-le-Pauvre, ordonnèrent aux écoliers de célébrer la Saint-Nicolas, en allant à l'église de ce saint entendre la messe et puis les vêpres, sans se permettre aucunes démonstrations publiques (on leur laissa toutefois la liberté de se livrer à des divertissemens honnêtes et décens (3), dans

(1) Voyez DD. Félibien et Lobineau, *Hist. de Paris*, Preuves. In-folio, t. I, p. 647, t. II, passim. — t. I de cet ouvrage, p. 7 et suiv.

(2) Duboulay, t. IV, p. 73. — (3) *Idem, ibidem;* voyez aussi du même auteur le petit traité assez curieux : *De patronis, IV, notionum universitatis*. Paris, 1662, in-8, p. 60-112.

l'intérieur de leur collége : il leur est encore permis d'élire un roi, en lui adjoignant au plus un mime, et de subvenir aux frais de la fête à l'aide de contributions imposées aux *béjaunes* (1), mais volontairement consenties par ces derniers. Ainsi, de restriction en restriction, de censure en censure, ces burlesques cérémonies finirent par disparaître entièrement.

Ce n'est pas sans raison que nous avons consacré à une particularité de mœurs la plus grande part des quelques pages consacrées à cet article : elle forme effectivement la partie la plus intéressante de ce que nous avons à dire sur cette église. Nous allons maintenant parcourir avec rapidité son histoire. Simple chapelle construite en 1119 pour l'usage des domestiques du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, elle fut érigée en cure vers 1184, et ne cessa que sous la révolution d'être sous la tutelle de l'église-mère, qui s'en réservait la suzeraineté temporelle ainsi que les profits. Elle fut à diverses époques singulièrement agrandie, et même reconstruite, notamment dans les années 1480 et 1576. Jusqu'en 1620 elle n'eut d'autre charnier que la cour même du prieuré, dont les ruines subsistent encore à peu de distance(2); mais vers ce temps on consacra une annexe de terre récemment donnée par les religieux pour servir de cimetière. Il paraît qu'en 1554 des personnes inconnues s'y transportèrent de nuit, mirent en pièces une image de la Vierge et « donnèrent des coups de poignard « à une Notre-Dame-de-Pitié » qui s'y trouvait aussi (3) : cette violation fut attribuée aux nouveaux religionnaires; elle fit un grand scandale et donna lieu à la cérémonie que nous trouvons relatée dans l'arrêt suivant, extrait des registres du parlement de Paris :

« Du jeudy 13 septembre (1554), ce jour entre six et sept heures du matin, la court en robbes rouges et chapperons à bourlet s'est assemblée au palais, et allée sur mules par la rue de la Calende à l'église Nostre-Dame, de là en procession jusques au cimetière Sainct-Nicolas-des-Champs, où l'euesque de Paris a remis une imaige de Nostre-Dame au dedans du dict cimetière, à l'endroict du quel incongnus desvoyés de la foy avoient rompu et despecé aultre imaige de la glorieuse vierge Marie, mère de Dieu, estant par le dehors et sur la rue du dict cimetière. Ce faict, à la dicte court, conduict la dicte procession à Sainct-Martin-des-Champs, et assisté à la messe solennelle qu'a dicte le dict euesque, pen-

(1) Les plus petits. C'est ce que les écoliers appellent aujourd'hui *les petits nouveaux*. V. sur ce mot la glose de Le Duchat, dans l'édit. de *Pantagruel* annoté par ce philologue.

(2) Aujourd'hui Conservatoire des arts et métiers, et mairie du 6e arrondissement.

(3) DD. Félibien et Lobineau, *Histoire de Paris*, t. II, l. 20, § 67, p. 1045.

dant laquelle sermon a été faict au peuple du dict cimetière, et la messe achevée, chascun s'est retiré » (1).

Aujourd'hui l'église Saint-Nicolas-des-Champs, dont la plus grande partie se trouve masquée par des maisons particulières, présente deux frontispices d'un style si différent, que, sans les inscriptions qu'on y lit, il serait difficile de croire que toutes deux servent d'entrée à un même édifice. Le portail le plus ancien se développe sur la rue Saint-Martin; mais on entre encore dans cette aile de l'église par une porte bâtarde pratiquée en retour d'équerre sur le flanc du monument. L'autre frontispice est celui de la rue Aumaire; il fut construit en 1576, sous Henri III, ainsi qu'on l'apprend par une table de marbre placée au dessus de la voûte.

L'architecture en est gracieuse et régulière; mais comme application morale, comme raccord à une église du moyen-âge, elle n'offre autre chose qu'un non-sens artistique.

Intérieurement comme extérieurement, cette église a eu beaucoup à souffrir des injures du temps, des révolutions, et surtout des architectes qui ont été chargés de la restaurer. Les colonnes et les voûtes qui forment les deux contrenefs de ce beau vaisseau gothique ont été mutilées de la manière la plus inintelligente et la plus barbare.

Nous avons admiré dans les chapelles, parmi les nombreux et insipides tableaux provenant des distributions d'objets d'art faites par la ville depuis la Restauration, plusieurs peintures d'autant plus remarquables que l'on est fort étonné de les y rencontrer. Nous citerons, entre autres, une espèce de tryptique peint sur bois et représentant un crucifiement. Le tableau du fond, d'une manière flamande, nous a paru contemporain du portail de Henri III; les deux volets qui l'accompagnent semblent avoir été ajoutés dans le siècle suivant, et rappellent beaucoup le faire de Jordaens. Le tableau du maître-autel (Assomption de la Vierge), a pour auteur Simon Vouet, maître fort en vogue sous Louis XIII. Deux anges sculptés par Sarrazin décoraient autrefois le sanctuaire.

C'est dans cette église que fut fait enterrer, en 1676, Henri de Valois, célèbre historiographe, ainsi que son frère Hadrien, mort en 1682.

La fameuse mademoiselle de Scudéri, morte en 1701, à l'âge de [illegible] ans, y fut également inhumée.

Guillaume Budé, philologue distingué, fut enterré dans cette église

(1) *Histoire de la ville de Paris*, par DD. Félibien et Lobineau. Paris, 1736, in-folio, pièces justificatives, t. IV, p. 766 A.

en 1540. Il ordonna par un article de son testament : « Qu'on le portât « en terre de nuit, et sans semonce, à une torche ou deux seulement. » Cette prescription somptuaire le fit soupçonner de calvinisme. Melin de Saint-Gelais composa pour le défunt l'épitaphe suivante :

Qui est ce corps que si grant monde suit?
— Las! c'est Budé au cercueil estendu.
Que ne font donc les cloches plus grand bruit?
— Son bruit sans cloche est assez répandu. —
Que n'a-t-on plus en torches despendu (1)
Suivant la mode accoutumée et saincte?
Affin qu'il soit par l'obscur entendu
Que des François la lumière est esteincte.

Enfin c'est là que fut enseveli, en 1655, Pierre Gassendy, qui fit connaître Lucrèce et les autres disciples du même maître. Ainsi c'est dans l'église Saint-Nicolas que fut inhumé le philosophe qui vulgarisa et réhabilita chez les modernes la doctrine d'*Épicure!* N'y a-t-il pas dans ce fait un curieux rapprochement?

Auguste Vallet,
De l'École des Chartes.

(1) Dépensé. L'escarcelle *pendoit* à la ceinture. Dépenser c'était donc *dependre*.

CANAUX

DE L'OURCQ, SAINT-DENIS, SAINT-MARTIN

Parmi les admirables inventions dues au génie humain, les canaux doivent occuper un des premiers rangs. Si la faculté de créer, seul attribut de la Divinité, a été refusée à l'homme, il a su s'approprier, en quelque sorte, tous les objets de la création et se les rendre tributaires. C'est ainsi que des rivières, destinées par la nature à suivre un cours invariable, sont détournées par la force de son intelligence, et vont, repoussées de leur lit, porter la fertilité et la vie au sein des populations jusque là privées de la bienfaisante présence de leurs eaux.

Il convient de considérer le canal de l'Ourcq sous le rapport de la navigation et sous celui non moins important du volume d'eau qu'il amène à Paris. Pour mieux faire comprendre toute son utilité, nous jetterons un coup d'œil rapide sur l'ancienne distribution des eaux de la capitale.

Aux siècles précédens, l'administration des fontaines de Paris présentait les abus les plus graves. On faisait alors des concessions d'eau sans mesure : en 1634, l'on avait même accordé au prévôt des marchands et aux échevins sortant de charge quatre lignes d'eau ; et les fontaines publiques se trouvaient ainsi frappées de stérilité. Privés de l'élément le plus nécessaire à l'existence de l'homme, les habitans en réclamaient le

bienfait. Au commencement du XVII[e] siècle, leurs vœux furent en partie exaucés par la construction de plusieurs belles fontaines.

Les religieux de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés furent les premiers qui dotèrent Paris de ce précieux établissement. En 1716, ils demandèrent et obtinrent du bureau de la ville la concession d'un pouce d'eau, dont quarante-quatre lignes réservées à leur usage, et cent lignes pour le public. Ils firent aussitôt construire à leurs frais la fontaine Saint-Germain-des-Prés, qui existe encore au coin de la rue Childebert, et qui est alimentée aujourd'hui par la pompe à feu du Gros-Caillou.

Cet exemple fut bientôt suivi par les religieux du couvent des Blancs-Manteaux. Les trésoriers de la ville leur ayant accordé la somme de 13,000 fr., ils complétèrent les dépenses de la fontaine des Blancs-Manteaux, qui fut achevée en 1719 : elle reçoit aujourd'hui ses eaux de la pompe à feu de Chaillot.

Le 1[er] juin de la même année, parut un arrêt du conseil qui ordonnait la construction de cinq fontaines dans le quartier Saint-Antoine, faubourg qui était entièrement privé d'eau. Ce projet si utile fut exécuté avec négligence et lenteur, et trois fontaines seulement furent construites en 1724 : 1° La Fontaine du Basfroi, située à l'angle formé par les rues du Basfroi et Charonne; — 2° La Fontaine Trogneux, également rue Charonne; — 3° La Fontaine de la Petite-Halle, en face du ci-devant monastère Saint-Antoine; — Enfin une quatrième fontaine, celle du marché Lenoir, ne fut achevée qu'en 1779.

Ces fontaines étaient assez remarquables par leur architecture; mais les mesures étaient si mal prises, qu'elles tarissaient fréquemment et imposaient aux habitans de ces quartiers la plus cruelle privation. Aujourd'hui, elles sont abondamment alimentées par la pompe à feu de Chaillot.

Dans ces momens de disette, plusieurs compagnies présentèrent de nouveaux projets de machines hydrauliques. Bellidor, en 1727, fut chargé de perfectionner celles du pont Notre-Dame; tout habile ingénieur qu'il était, il ne réussit pas dans cette entreprise, et le manque d'eau se fit de nouveau sentir à Paris. Edme Bouchardon reçut alors l'ordre de construire la fontaine de la rue de Grenelle-Saint-Germain, et la termina en 1739. Elle devint bientôt stérile; et ce n'est que depuis l'établissement de la pompe à feu du Gros-Caillou qu'elle fournit de l'eau en abondance. En 1748 l'on construisit, au coin de la rue Neuve-Notre-Dame, une double fontaine dont l'architecture mérite l'attention des curieux : elle prit le nom de cette rue et également celui de fontaine du Regard-des-Enfans-Trouvés. Une seule est alimentée par la pompe Notre-Dame. En 1759, la fontaine du Diable ou de l'Échelle fut construite à l'angle formé par la jonction

de celles Saint-Louis et de l'Échelle; mais elle tarit bientôt, et ne fournit de l'eau que depuis l'établissement de la pompe à feu de Chaillot. En 1768, les religieux de Saint-Martin firent établir à leurs frais deux fontaines dans le marché de ce nom; comme la fontaine précédente, elle ne donnent de l'eau que depuis l'établissement de la pompe à feu de Chaillot.

Ainsi toutes ces fontaines étaient en naissant frappées de stérilité par l'impéritie des ingénieurs de l'époque. Un homme de génie, Despercieux, proposa alors de conduire à Paris les eaux de la petite rivière d'Yvette, qui prend sa source entre Versailles et Rambouillet et se jette dans la rivière de l'Orge. Il fournit aussi les plans d'un aquéduc, qui devait avoir un développement de 1800 toises. Ce grand projet fut examiné et abandonné par le gouvernement, qui ne pouvait même suffire aux scandaleuses dépenses de la cour de Louis XV; cependant il fut reproduit, mais inutilement, en 1769. En novembre 1775, on lut sur ce projet un rapport à l'Académie des Sciences, qui vit à son exécution de nombreuses difficultés; la plus grande était sans contredit le manque absolu d'argent: aussi l'on y renonça entièrement.

On voit par cet exposé que Paris éprouvait de continuelles disettes d'eau. Nous ne sommes pas assez injustes pour nier l'utilité des pompes à feu de Chaillot et du Gros-Caillou, mises en jeu en 1778 et perfectionnées seulement en 1805; nous reconnaissons qu'elles ont rendu d'éminens services, mais elles n'ont fait que commencer l'important système de la distribution des eaux dans la capitale; il était réservé au canal de l'Ourcq de le compléter de la manière la plus large et la plus satisfaisante.

C'est à MM. Solage et Bossu que nous sommes redevables de cette belle entreprise. En 1799, ces hommes de génie conçurent le hardi projet du canal de l'Ourcq, en prenant les eaux de cette rivière aux environs du moulin de Lizy, près le village de Mareuil-Laferté, département de l'Oise. Ce projet rencontra d'abord de fortes oppositions; mais un décret du mois de mai 1802 mit fin à toute discussion, en autorisant la construction du canal. Un autre décret assigna les fonds nécessaires, et chargea le préfet de la Seine et les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées de faire commencer les travaux au mois de septembre de la même année. Ils furent suspendus en 1814 et repris avec activité en 1818, au moyen d'un emprunt de 7,000,000 que fit la ville de Paris pour l'achèvement du canal.

Le canal de l'Ourcq sert aujourd'hui de communication avec la Marne et le canal de St-Quentin. Sa longueur est de 24 lieues jusqu'à la Seine, sa pente totale de 31 toises et sa vitesse d'un pied par minute. Depuis Mareuil jusqu'au moulin de Lizy, sa largeur est de 30 pieds 9 pouces, et depuis Lizy, de 10 pieds 8 pouces: sa profondeur est de 8 pieds. Il reçoit dans

son cours les ruisseaux de la Grisette, de May, de la Beuvronne et de Terrouane; il amène en 24 heures dans le bassin de la Villette, à 83 pieds au dessus du niveau des plus basses eaux de la Seine, une masse de 672,000 muids d'eau, qui suffisent aux besoins de la capitale.

Ce canal est d'une immense utilité; il établit une communication navigable entre la rivière d'Ourcq et Paris; il forme un canal de la Seine à la Seine, composé de deux branches navigables qu'alimente le bassin de la Villette, dont l'une traverse les faubourgs de Paris jusqu'à l'Arsenal et forme dans les fossés de la Bastille une gare sûre pour les bateaux, et dont l'autre se dirige vers St-Denis et abrége de sept lieues le trajet de cette ville à la capitale; enfin, le superflu de ses eaux sert à alimenter les usines sur les deux rives du canal de la Seine à la Seine.

Le bassin de la Villette, sur lequel on remarque un grand nombre d'écluses, de ponts fixes et mobiles, et qui sert tout à la fois de port pour les bateaux arrivant de la Marne par le canal, et de réservoir pour les rues de Paris, a été construit en 1806 et terminé en 1809. Ce bassin, dont les bords sont plantés de quatre rangées d'arbres, présente une charmante promenade dans la belle saison; il est revêtu en maçonnerie sur toutes ses faces. En été, l'on voit des barques légères, dont un vent faible suffit pour enfler les voiles, le sillonner en tous sens; en hiver, une foule de patineurs s'élancent hardiment sur sa surface durcie et la parcourent avec la vitesse de l'oiseau. Mais, comme la vie positive doit passer avant la vie de plaisirs, nous dirons que le bassin de la Villette est le centre du commerce le plus actif: c'est de là que partent chaque semaine des bateaux à vapeur chargés de marchandises pour le Havre et Rouen; c'est là qu'arrivent par l'Ourcq les productions des départemens du nord-est, ainsi que les bateaux de Rouen. Ce bassin présente donc les plus grands avantages aux communes qui se trouvent au nord de Paris.

Ce beau bassin, après avoir fourni l'eau nécessaire aux embellissemens et aux besoins d'une grande partie de la capitale, alimente l'aquéduc de ceinture qui renferme les conduits nécessaires à la descente et à la distribution des eaux; la longueur de cet aquéduc est de 14,700 toises depuis la barrière de Pantin jusqu'à la barrière de Monceau. Il fournit journellement un volume de 15,768 muids d'eau. Après avoir desservi l'abattoir de Rochechouart et arrosé les jardins de Monceau, il se dirige sur l'autre rive de la Seine par le pont Louis XVI et le Pont-Royal où deux réservoirs le reçoivent et répandent ses eaux abondantes dans le faubourg St-Germain. De cet aquéduc partent deux branches, l'une appelée de St-Laurent, et l'autre des Martyrs, qui nettoient toutes les immondices sur leur passage et les entrainent dans le grand égout de la rue du Ponceau qui les précipite

a son tour dans la rivière; elles ont elles-mêmes diverses ramifications qui servent à alimenter les belles fontaines des Innocens et du boulevart de Bondy, ainsi que les bornes-fontaines de la rue St-Denis et des rues adjacentes. Deux aquéducs, recevant leurs eaux du même bassin, se dirigent vers la place Royale où se trouve un réservoir pour le service du quartier St-Antoine, tandis qu'un autre, placé au Temple, alimente les fontaines du Marais.

Le bassin de la Villette fournit également de l'eau au canal St-Martin, appelé d'abord canal de la navigation, qui vient aboutir à la gare des fossés de l'Arsenal, après avoir parcouru une distance de 3,200 mètres. Il est revêtu de pierre; sa largeur est de 20 mètres et sa profondeur de 2 mètres. Ce canal passe entre le boulevart extérieur et l'hôpital Saint-Louis, traverse le faubourg du Temple et arrive à la place de la Bastille. Ses deux côtés sont pavés et bordés d'arbres qui présentent une promenade fort agréable; il y a deux écluses et cinq ponts. La longueur de ce bassin est de 350 toises; sa largeur de 36; la hauteur moyenne de ses eaux est de 4 pieds 8 pouces. Le canal Saint-Martin vient aboutir à la gare de l'Arsenal; la longueur de cette gare est de 586 mètres sur une largeur de 58. Le milieu de cette gare, d'une utilité incontestable, étant laissé libre pour l'entree et la sortie des bateaux, elle ne peut en contenir que 70 à 80. Un pont en biais est élevé au-dessus de l'écluse de la gare, au point où ses eaux communiquent à la Seine. Sa longueur est de 320 toises; sa largeur de 30. Au milieu d'une place, en forme de parallélogramme, devait s'élever la fontaine monumentale de l'Éléphant. Le boulevart St-Antoine, le canal St-Martin avec ses deux chemins plantés d'arbres, aboutissent à cette place. Le boulevart Bourdon et un autre boulevart qui lui est parallèle viennent se réunir au centre de cette place. Ces beaux travaux, exécutés avec une habileté remarquable, ont fait du quartier de la Bastille, jadis si dépourvu et si triste, l'un des beaux quartiers de la capitale.

Le canal St-Denis commence près de la ville de ce nom, au point où la petite rivière du Rouillon se jette dans la Seine, et se termine au canal de l'Ourcq, à une pièce d'eau située au dessus du bassin de la Villette, et à une distance de 800 mètres de ce bassin.

En 1725, le comte de Jumelle avait présenté au conseil-d'état le projet de ce canal dont la nécessité se faisait depuis long-temps sentir. Le gouvernement de cette époque, toujours si lent à seconder les améliorations utiles, examina ce projet, l'approuva, mais n'en ordonna point l'exécution. Ce ne fut que dans le mois de février 1811, époque si fertile en vastes entreprises, qu'un décret en prescrivit la construction; les travaux commencèrent la même année et ne furent entièrement achevés qu'en 1821.

Le canal St-Denis contourne dans une longueur de 2,000 mètres les dehors de la ville qui lui donne son nom, et se dirige en ligne droite jusqu'au canal de l'Ourcq, après avoir parcouru une distance de 3,800 mètres environ. La longueur totale de ce canal est de 6,600 mètres; sa largeur, dans le plafond, est de 12 mètres 20 centimètres ; au sommet, de 20 mètres. Sa profondeur totale de 2 mètres 60 cent.; celle de ses eaux de 2 mètres ; sa pente de 28 mètres 40 cent. Il a douze écluses. Il est traversé par trois ponts, dont deux conduisent à St-Denis, et le troisième à l'extrémité du village de la Villette. Autrefois les bateaux qui partaient du point où commence ce canal, obligés de parcourir toutes les sinuosités de la Seine, mettaient trois jours pour arriver à Paris; aujourd'hui ils sont rendus au canal de la Villette en huit heures, ou tout au plus en une journée.

Le canal de l'Ourcq amène à Paris, dans l'espace de dix mois et demi, un volume d'eau de 12,637 pouces 1/2.

Les dépenses de ces divers canaux se sont élevées :

1° le canal de l'Ourcq à	25,000,000 fr.
2° le canal St-Martin, pour la commune de Paris, non compris celles de la compagnie Vassal. . . .	14,220,000
3° le canal St-Denis.	8,000,000
4° le bassin de la Villette, toute déduction faite. .	1,200,000
Total général.	48,420,000

Voilà, sans doute, une somme énorme; mais quel homme oserait blâmer des dépenses qui apportent chaque jour de véritables bienfaits à des millions d'habitans, et qui font tant d'honneur au génie de la nation française?

THIERRY.

PONTS.

Tous les peuples anciens, frappés de la fécondité qu'un fleuve répand sur les lieux qu'il baigne et des ressources innombrables qu'il offre à l'homme, ont, dans tous les temps, fixé leur résidence sur les bords des rivières ; mais pendant de longs siècles, ces peuples demeurèrent, en quelque sorte, étrangers aux habitans de l'autre rive, car des communications rares, et souvent difficiles, leur étaient à peine permises. Cependant, l'étonnant génie de l'homme et sa persévérance, sans cesse aiguillonnés par son intérêt, parvinrent à surmonter ces obstacles, et des ponts, d'abord grossiers, furent jetés sur les rivières. Dès lors tout changea d'aspect; le commerce multiplia les relations d'homme à homme, et la société commença à se constituer. L'esprit humain ne pouvait rester stationnaire, et des progrès soutenus amenèrent d'admirables résultats.

La révolution de 1789 perfectionna, par l'élan de son enthousiasme créateur, le génie de la nation française. Aussi, depuis cinquante ans, a-t-on jeté sur la Seine plus de ponts qu'il n'en fut construit pendant les quatorze siècles précédens. Et quels ponts admirables par leur heureuse position, leur élégance et leur solidité.

La Seine prend sa source dans la forêt de Chanceau, à deux lieues de Saint-Seine, département de la Côte-d'Or. Elle reçoit, au dessus de Paris, l'Yonne, l'Yerre, la Marne; et au dessous de cette ville, l'Oise et d'autres moindres rivières. Elle se jette dans l'Océan, entre les villes du Hâvre et de Honfleur. Traversé dans toute sa longueur, mais en deux parties inégales, par la Seine. Paris ne jouirait qu'imparfaitement d'une position si avantageuse, si de nombreux ponts ne liaient entre elles les différentes parties de la ville. Ils sont au nombre de 21 et le but de cet article est de les faire connaître tous, ainsi que les épisodes historiques qui s'y rattachent.

En partant de Berci, le premier pont qui se présente au voyageur, et après celui qui porte le nom de Berci et se trouve au dehors des limites de la ville, comme point de séparation des barrières de la Gare et de la Rapée, est:

1° le pont d'Austerlitz. Il communique du Jardin des Plantes à l'Arsenal; commencé en 1802, il fut ouvert aux piétons le 1er janvier 1806, et aux voitures le 5 mars de l'année suivante. Il a été construit sous la direction de M. Lamandé, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, et aux frais d'une compagnie qui doit pendant 70 ans. l'entretenir et recevoir un péage fixé à 5 c. pour les piétons et à 15 c. et au dessus pour les voitures. Les dépenses de cette compagnie se sont élevées à plus de trois millions. Ce pont magnifique est le second à Paris dont les arches aient été construites en fer; les culées et les piles sont en pierre de taille et fondées sur pilotis. Il repose sur cinq arches en fer fondu, d'une dimension moyenne de 150 pieds. Sa longueur totale est de 400 pieds et sa largeur de 37. La dénomination d'Austerlitz lui a été donnée en mémoire de la célèbre bataille de ce nom, gagnée par les Français le 2 décembre 1805, sur les Russes et les Autrichiens. A la rentrée des Bourbons, les Russes ayant exigé que ce nom lui fût enlevé, une ordonnance lui assigna celui de pont du Jardin du Roi. Mais le peuple n'a jamais cessé de lui conserver ce nom d'Austerlitz qui réveille de si glorieux souvenirs;

2° le pont de Grammont communique du quai des Célestins à l'île Louviers. La ville de Paris qui, en 1671, avait pris cette île à bail judiciaire, dans le dessein d'y décharger ses marchandises, fit quelques années après, construire un pont pour y communiquer. En 1823, les marchands de bois, locataires de l'île, obtinrent l'autorisation de faire démolir ce pont qui tombait de vétusté, à la charge par eux de le faire reconstruire à leurs frais. Quelques mois suffirent pour l'achèvement des travaux. Il présente aujourd'hui beaucoup de solidité. Il est composé de cinq travées; sa longueur est de 115 pieds environ et sa largeur de 35. Ce pont sert exclusivement à l'exploitation des chantiers de bois qui couvrent l'île Louviers;

3° le pont de la Tournelle qui communique du quai St-Bernard à l'île

St-Louis, repose sur six arches à plein cintre, très solidement bâties. En 1369 ce n'était qu'un pont de bois que les eaux emportèrent en 1620. Marie, l'un des entrepreneurs des bâtimens de l'île St-Louis, fit construire un nouveau pont. En 1657, il fut emporté par les glaces qu'un hiver excessivement rigoureux avait amoncelées. On le reconstruisit en bois et peu solidement ; aussi en 1651, la violence de la Seine en emporta la plus grande partie; cette funeste expérience du moins ne fut pas perdue et on le reconstruisit en pierre. Il ne fut entièrementachevé qu'en 1656. Il prend son nom d'une petite tour carrée qui était située sur la rive gauche de la Seine. Depuis on l'a bordé de trottoirs et diverses réparations en ont rendu le passage plus commode. Sa longueur est de 325 pieds environ et sa largeur de 43 ;

4° le pont MARIE communique du port St-Paul à l'île St-Louis ; il doit son nom à Christophe Marie, entrepreneur-général des ponts de France, qui fut chargé d'en continuer les travaux. Commencé vers la fin de l'année 1614, il fut achevé en 1635. En 1658, une crue subite de la Seine renversa deux arches, et sur cinquante maisons qu'on avait eu l'imprudence de construire sur ce pont, vingt-deux furent englouties dans les eaux : les arches furent rétablies, mais cette cruelle expérience empêcha de rebâtir les maisons écroulées: les autres n'ont été démolies qu'en 1788 et 1789. Ce pont est composé de cinq arches à plein cintre; sa longueur est environ de 290 pieds et sa largeur de 75 ;

5° le pont de L'ARCHEVÊCHÉ communique du quai de la Tournelle au quai de l'Archevêché. Il est construit avec élégance et repose sur trois arches en pierre : il a été achevé en novembre 1827 par une compagnie qui y perçoit les droits établis sur tous les ponts de la capitale de construction récente;

6° le pont LOUIS-PHILIPPE communique du quai de la Cité au port au blé. Sa construction a été terminée dans le mois de mai 1834; ce pont suspendu est le premier de la capitale où l'on ait employé les cables de fil de fer. Les voitures suspendues peuvent seules y passer. Par l'établissement de ce pont, celui de la Cité, situé à une vingtaine de pas, deviendrait en quelque sorte inutile, s'il n'offrait au modeste piéton l'avantage de ne pas payer les cinq centimes que l'on exige sur le pont Louis-Philippe ;

7° le pont d'ARCOLE, qui portait naguère le nom de PONT DE LA GRÈVE, communique de la place de Grève au quai de la Cité. Ce pont, suspendu avec des barres de fer, est d'un aspect léger et hardi; il repose sur deux arches et un seul pilier placé au milieu de la rivière. Les piétons ont seuls le droit d'y passer, moyennant un péage de 5 centimes. Ce pont résume peut-être la plus belle page des trois journées de juillet 1830 ; il fut le

théâtre des attaques opiniâtres du peuple qui voulait s'emparer de l'Hôtel-de-Ville, et surtout de l'intrépidité du jeune Arcole, dont le dévoûment rappelle les plus beaux faits de nos gloires nationales. L'infortuné, à peine sorti de l'enfance, tomba percé de balles sur ce pont, auquel le peuple reconnaissant décerna le nom immortel du brave. Électrisés par ce généreux exemple, les patriotes qui le suivaient vengèrent aussitôt sa mort par la défaite complète des Suisses et la prise de l'Hôtel-de-Ville ;

8° le pont de la Cité sert de communication entre l'ile St-Louis et l'ile de la Cité; il a remplacé le Pont-Rouge, avec cette différence cependant qu'il a été construit quelques toises plus haut. Par la destruction du Pont-Rouge, en 1795, l'ile St-Louis et l'ile de la Cité demeuraient sans communication. Pour obvier à ce grave inconvénient, un arrêté de 1801, ordonna la construction d'un pont sur cette partie de la Seine, et le pont de la Cite, aussitôt entrepris, fut achevé en 1804. Il reposait sur deux arches en charpente de chêne, doublées en cuivre et goudronnées; mais ces arches excessivement surbaissées faisaient présager sa ruine prochaine. Effectivement elles ne tardèrent pas à éprouver un affaissement assez considérable pour que le passage en fût interdit aux voitures; un des trottoirs fut seul permis aux piétons. En 1819, des réparations bien entendues et de forts soutiens qui ont surhaussé les arches, ont donné à ce pont toute la solidité désirable: ces travaux ayant rétréci le passage, il ne sert plus qu'aux piétons. Sa longueur est environ de 200 pieds et sa largeur de 40 à 45 ;

9e le Pont-au-Double communique de la rue de la Bûcherie à la rue de l'Évêché, quai de la Cité. Une grande partie de sa largeur est occupée par l'hôpital, l'autre partie est publique. Quand il fut achevé en 1634, l'on exigea par piéton un péage d'un double tournois (deux deniers): c'est de là que lui vient le nom de Pont-au-Double. Mais depuis 1789, le passage est gratuit. Il n'a que deux arches. Ce pont a été construit aux frais de l'administration de l'Hôtel-Dieu qui établit dessus une salle de malades.

10° le pont Saint-Charles, dont nous ne faisons mention ici que par un motif d'exactitude, est uniquement consacré au service de l'Hôtel-Dieu. Il s'élève sur deux arches, construites en 1606 dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, sur le petit-bras de la Seine. Il doit son nom à la salle St-Charles que l'on éleva sur ce pont dans la même année ;

11° le Petit-Pont communique de la Cité au quartier St-Jacques. L'établissement d'un pont sur ce point de la Seine remonte à une époque fort ancienne. Ainsi que la plupart des ponts de Paris, il était bordé de maisons qui rétrécissaient le passage, interceptaient le courant d'air et y maintenaient constamment l'humidité. Un accident, peut-être heureux, força de le reconstruire. Déjà les debordemens des années 1649, 1651, et 1659

l'avaient considérablement endommagé ; cependant on l'avait rétabli. Mais en 1718, deux bateaux de foin enflammés et dont on avait coupé les cordes, vinrent s'arrêter sous ce pont. Les flammes, excitées par un vent violent, atteignirent les maisons qui s'y trouvaient et en consumèrent la plus grande partie, ainsi que le pont lui-même. Les historiens de ce temps prétendent que cet accident fut produit par la superstition d'une vieille femme, et voici ce qu'ils rapportent à ce sujet. Une mère, dont le fils s'était noyé dans la Seine, conseillée sans doute par ces charlatans qui ne craignent pas, pour un modique salaire, d'abuser de la crédulité des gens faibles et de laisser de funestes impressions dans leur esprit, crut, pour trouver le corps de son fils, qu'il fallait abandonner au cours de la rivière un vase de bois, ou un pain sur lequel serait placée une chandelle allumée, et que saint Antoine de Padoue ferait arrêter cette chandelle flottante à l'endroit même où se trouverait le corps qu'elle désirait livrer à la sépulture. La chandelle joignit un bateau de foin et l'enflamma. Le Petit-Pont fut rétabli; les maisons incendiées ne furent pas reconstruites ; des trottoirs les remplacèrent. Du reste, cet événement fut profitable aux habitans qui abandonnèrent ce quartier malsain où leur santé était sans cesse exposée. Le Petit-Pont, tel qu'on le voit aujourd'hui, date de sa reconstruction en pierre en 1718, qui lui a donné, sinon de l'élégance, du moins de la solidité. Il consiste en trois arches irrégulières ; il a plus de 100 pieds en longueur et 52 en largeur. Avant son établissement, treize ponts avaient été emportés sur le même emplacement par les glaces ou les inondations de la rivière ;

12° le pont Notre-Dame communique de la Cité à la rue des Arcis. Il fut construit en bois vers l'année 1413 ; et le roi Charles VI, dans la même année, y enfonça le premier pieu. Mais sa construction, qui avait été confiée aux soins du prévôt des marchands et des échevins, présentait si peu de solidité, qu'il s'écroula, en 1499, avec les soixante maisons qu'il supportait. Comme ce terrible accident ne pouvait être imputé qu'à l'avarice de ces fonctionnaires qui ne faisaient aucune dépense pour l'entretien de ce pont, malgré la somme assez considérable que la ville leur accordait dans ce but, et qu'en outre les architectes les avaient prévenus que les réparations devenaient chaque jour plus urgentes, le parlement les fit emprisonner, après les avoir destitués et déclarés incapables de posséder à l'avenir aucune fonction ; il les condamna également à de fortes amendes, dont une partie fut employée à la reconstruction du pont Notre-Dame, nom qui lui avait été primitivement donné. Les détails que rapportent les historiens sur la chute de ce pont font frémir. Plusieurs malheureux habitans de ces maisons, que l'épouvante avait sans doute saisis

en entendant le craquement du pont et autres signes précurseurs de cette horrible catastrophe, n'eurent pas la force de chercher leur salut dans la fuite et périrent dans les flots. Le cours de la rivière fut obstrué par cette masse de débris; et les eaux, en rejaillissant sur les quais, entraînèrent les femmes qui lavaient sur les bords. Assez cruellement avertis par ce désastre, les magistrats chargèrent un cordelier, nommé Joconde, qui avait déjà présidé à l'établissement du Petit-Pont, de le reconstruire en pierre. Ce religieux s'acquitta fort habilement de la mission qu'on lui avait confiée, et, grâce aux divers octrois accordés par la ville, il l'acheva entièrement, en 1512. Aussi, ce fut le premier pont solidement construit à Paris et avec des précautions qui n'avaient point été mises en usage jusqu'alors, car les arches reçurent une élévation calculée d'après celle des plus grands débordemens de la Seine. Quoiqu'il soit le plus ancien pont de Paris, il est remarquable par l'élégance de son architecture. En 1590, le pont Notre-Dame servit de théâtre à un événement qui ne fut heureusement que ridicule. Le légat du pape y passa en revue l'armée ecclésiastique de la ligue. Rose, évêque de Senlis, défila devant lui à la tête des cordeliers, capucins, carmes, etc., le casque en tête et dans tout l'attirail des combats. Les curés de Saint-Côme et de Saint-Jacques-la-Boucherie étaient les lieutenans de ces troupes d'une espèce nouvelle. Cette bizarre cérémonie pensa coûter la vie au légat, car plusieurs de ces miliciens, ne se doutant même pas que leurs fusils étaient chargés à balles, voulurent saluer le légat par une décharge et tuèrent à ses côtés un de ses aumôniers. Justement effrayée d'un honneur si dangereux, son éminence s'empressa de bénir cette armée fanatique et de se retirer. En 1786, d'après une mesure générale, les maisons qui couvraient ce pont furent démolies; on y établit de larges trottoirs, et les quartiers voisins y gagnèrent de la lumière et de la salubrité. Le pont Notre-Dame est formé de sept arches en plein cintre; sa longueur est de 360 pieds, et sa largeur de cinquante-deux. A son côté occidental, l'on remarque une pompe élevant soixante-dix pouces d'eau de la Seine;

13° le pont Saint-Michel, qui communique du quai des Orfèvres aux quais Bignon et des Augustins, a pris son nom de l'église Saint-Michel, qui se trouvait dans l'enclos de la cour du Palais. Ainsi que tous les ponts construits dans les premiers temps de Paris, il a été plusieurs fois renversé par la violence de la Seine. Reconstruit en pierre, en 1408, il fut néanmoins emporté en 1547. Grossièrement rétabli, il fut entièrement détruit en 1616, par un terrible débordement du fleuve, qui entraîna également toutes les maisons dont il était couvert. Le gouvernement, moyennant des conditions fort avantageuses pour lui, octroya à une com-

pagnie la permission de faire reconstruire ce pont en pierre, et à ses frais. Le danger de bâtir des maisons sur les ponts s'étant assez fait connaître par des désastres si multipliés, Louis XVI, par un édit de septembre 1786, ordonna la démolition de toutes celles qui restaient encore debout. Cependant cette sage mesure ne reçut son exécution, à l'égard du pont Saint-Michel, qu'en 1808 et 1809. Ce pont se compose de quatre arches à plein cintre. Sa longueur est de 180 pieds environ, et sa largeur de 70 : cette dernière dimension est tout ce qu'il présente de remarquable;

14° le Pont-au-Change joint le marché aux Fleurs et le quai de l'Horloge aux quais de Gèvres et de la Mégisserie ; sa construction remonte aux premiers temps de Paris. Il a environ 420 pieds de longueur sur 100 de largeur ; ainsi ce pont est le plus large de Paris. Le nom de Pont-au-Change, qu'il prit vers le milieu du xiie siècle, lui vient de ce que les changeurs y avaient établi leur domicile. Ce pont a été détruit à plusieurs reprises par la violence de la Seine, et notamment en 1408 et en 1510. Réparé avec la plus grande négligence, il fut emporté en partie et plusieurs des maisons qu'il supportait détruites par le débordement du mois de janvier 1616. Quelques années après, il devint la proie des flammes. Averti par des accidens si multipliés, le gouvernement le fit construire en pierre, en 1639 ; les travaux ne furent achevés qu'en 1647. En 1788, toutes les maisons dont ce pont était couvert furent démolies, moyennant une indemnité de 1,200,000 francs accordée aux propriétaires. Il repose sur sept arches à plein cintre. A sa tête et du côté de la ville, se trouvait le grand Châtelet. Les historiens contemporains rapportent qu'à l'entrée d'Isabeau de Bavière, un Génois fit tendre une corde depuis le haut des tours de Notre-Dame jusqu'à une des maisons de ce pont ; qu'il descendit en dansant sur cette corde, avec un flambeau allumé à chaque main ; qu'il passa entre les rideaux de taffetas bleu à grandes fleurs-de-lis d'or qui couvraient ce pont, et qu'ayant posé une couronne sur la tête d'Isabeau de Bavière, il reparut en l'air. Ces mêmes historiens ont l'ingénuité d'ajouter que, comme il était déjà nuit, cet homme fut vu de tout Paris. Ils rapportent également que les marchands d'oiseaux, à qui l'on accordait la permission de vendre sur ce pont, étaient obligés d'en lâcher deux cents douzaines aux entrées des rois et des reines ;

15° le Pont-Neuf, qui communique des quais de l'École et de la Féraille aux quais Conti et des Grands-Augustins, et traverse les deux bras de la Seine à la pointe de l'île de la Cité. Il fut commencé en 1578, sous le règne de Henri III, et achevé en 1604 sous le règne de Henri IV. Plusieurs ponts, dans leur nouveauté, ont porté le nom de Pont-Neuf, comme le pont Saint-Michel, qu'on a long-temps appelé ainsi. Bien des personnes

s'étonnent que le pont qui nous occupe ait conservé ce nom, malgré son ancienneté. Mais il peut le conserver avec raison, car il ne le doit qu'aux *neuf* issues qui viennent y aboutir : la rue Dauphine, le quai Conti ou de la Monnaie, le quai des Grands-Augustins, la place Dauphine, le quai des Orfèvres, le quai de l'Horloge, le quai de la Mégisserie, le quai de l'École et la rue de la Monnaie. Henri IV voulut faire le premier l'essai de ce pont, avant qu'on ne jugeât prudent de le livrer à la circulation du public. Malgré toutes les représentations qu'on se permit de lui faire, il exécuta son projet. Ce pont mérite une attention particulière par sa position centrale qui le rend le lieu de passage le plus fréquenté de Paris, et par le souvenir du prince dont la statue se présente à tous les regards. Nous ferons remarquer que cette statue a été le premier monument de ce genre élevé à Paris. Achevé sous le ministère du cardinal Richelieu, l'éminence fit graver son nom sur le piédestal. Les quatre bas-reliefs représentaient les actions principales de la vie de Henri IV : la bataille d'Arques; la bataille d'Ivry; son entrée à Paris; la prise d'Amiens et celle de Montmélian. En 1790, cette statue fut l'objet des hommages du peuple, qui exécuta devant elle des danses et des concerts : tant le peuple est facile à tromper! En 1792, lorsque le roi de Prusse s'avançait sur la capitale à la tête d'une armée formidable, le besoin de fabriquer des canons s'étant fait sentir, toutes les statues des rois furent renversées par la justice du peuple, et celle de Henri IV fut comprise dans la proscription générale. Ce monument a été reproduit en 1818 sur le même emplacement. Le groupe qui le compose occupe le terre-plain du Pont-Neuf; il a quatorze pieds de hauteur et pèse trente milliers. Le piédestal repose sur une pyramide tronquée, faite en granit de Cherbourg. Henri IV est représenté à cheval, la tête nue, le corps entièrement couvert d'une armure de son temps, et tenant à sa main le bâton de commandement. Le piédestal représente ce souverain pendant le siége de Paris, lorsqu'il ordonna à ses troupes de faire parvenir des vivres aux habitans affamés, et son entrée dans la capitale. Le Pont-Neuf est établi sur douze arches en pierre, dont sept entre le terre-plain et le quai de l'École, et cinq dans l'autre partie. Sa largeur est environ de 80 pieds, et sa longueur, y compris le terre-plain, de 1020; ainsi c'est le pont le plus long de Paris. Les reverbères qui l'éclairaient viennent d'être remplacés par des lanternes au gaz;

16° le Pont des Arts communique du Louvre au palais des Beaux-Arts : c'est de là qu'il a pris son nom. Ce beau pont, le premier à Paris dont les arches aient été construites en fer, n'est permis qu'aux piétons, moyennant un péage de 5 centimes. Ses culées et ses piles, en pierres de

taille, sont fondées sur pilotis. Il se compose de neuf arches en fer fondu supportant le plancher, qui est bordé par une élégante balustrade en fer. Commencé en 1802, il fut achevé en 1804. Sa longueur est de 626 pieds, sur une largeur de 32;

17° le PONT DU CARROUSEL se compose de trois arches d'une grande ouverture. Chaque arche présente cinq travées formées par des planches de sapin superposées, bien goudronnées et enfermées dans une enveloppe de fonte. Ce pont magnifique, qui vient à peine d'être terminé, est d'une hardiesse d'architecture bien remarquable. On l'a semé d'un cailloutage compacte. Il est ouvert aux voitures et aux piétons, moyennant le péage exigé sur les ponts construits aux frais d'une compagnie;

18° le PONT ROYAL communique du quai des Tuileries aux quais Voltaire et d'Orçay. Ce pont, primitivement construit en bois et peu solidement, fut plusieurs fois endommagé par la furie de la rivière, et entièrement emporté par les glaces dans le mois de février 1640. Louis XIV, ayant ordonné qu'il fût reconstruit en pierre, et à ses frais, les premières fondations en furent posées vers la fin de l'année 1685. Le frère François Romain, moine de l'ordre de Saint-Dominique, fut chargé de cette construction, sur les dessins de Mansard et de Gabriel; il déploya du talent dans ces travaux et parvint à surmonter les obstacles que les localités lui opposaient. Ce pont fut fondé sur pilotis. Le nom de Pont Royal lui vient de ce qu'il aboutissait à une maison royale, ou peut-être de ce que Louis XIV en fit les frais. Ce pont repose sur cinq arches à plein cintre; il est bordé de trottoirs. Sa longueur est de 380 pieds, et sa largeur de 60.

19° le PONT LOUIS XVI communique de la place Louis XVI aux quais d'Orçay et des Invalides. Un édit du mois de septembre 1786 ordonna la construction de ce pont, et affecta à ses frais la somme de 1,200,000 francs. Commencé en 1787, il fut achevé en 1790. Perronnet, premier ingénieur des ponts-et-chaussées, en fournit les dessins; on employa, dans sa maçonnerie, une partie des pierres provenant de la démolition de la Bastille. Il est fondé sur pilotis et grillage, et repose sur cinq arches très surbaissées. L'arche du milieu a 96 pieds d'ouverture; les arches collatérales 87, et les deux autres attenantes aux culées ont chacune 75 pieds. Sa longueur totale entre les culées est de 461 pieds, et sa largeur de 61. Chaque pile a neuf pieds d'épaisseur; leurs avant-becs et arrière-becs présentent des colonnes engagées qui soutiennent une corniche couronnée par une balustrade, qui sert de parapet aux trottoirs du pont. Sur les piédestaux de la balustrade, et à l'aplomb des piles de ce pont, l'on avait placé, il y a quelques années, douze statues colossales, représentant: Condé, Turenne, Bayard, Duguesclin, Suger, Richelieu, Sully, Duguai-Trouin,

Jean-Bart, Duquesne, Suffren et Tourville. Au dire des connaisseurs ces statues manquaient de vérité et de grandeur, et ne faisaient que surcharger le pont, sans aucun profit réel pour l'art. En mars 1837, elles ont été transportées au château de Versailles. Les piédestaux sont seuls restés, et attendent de nouvelles statues;

20° le Pont des Champs-Élisées communique du quai de la Conférence au quai d'Orçay, au Gros-Caillou. Ce pont élégant, construit en 1829, sous la direction de MM. Vergez et Bayard, ne consiste qu'en trois travées suspendues par des chaines de fer. Sa longueur est de 361 pieds, et sa largeur de 26 environ. Il sert au passage des plus grosses voitures. Même péage qu'au pont d'Austerlitz;

21° le pont d'Iéna, situé en face de l'École militaire et du Champ-de-Mars, communique à la route de Versailles, quai de Billy, nommé d'abord indistinctement quai de la Conférence, de Chaillot, des Bons-Hommes, mais qui reçut, en 1807, le nom du brave général de Billy, tué à la bataille d'Iéna. Il fut commencé en 1809 et achevé en 1813, sous la direction de MM. Lamandé et Dillon. En mémoire de la célèbre bataille d'Iéna, gagnée par les Français, le 14 octobre 1806, sur les Prussiens, et pour honorer ses vieux soldats qui étaient venus se reposer aux Invalides de leurs fatigues et de leurs blessures, l'empereur ordonna que ce pont fût jeté presque en face de l'hôtel de ces braves. A l'époque à jamais néfaste où les Prussiens vinrent occuper Paris, le général Blücher voulut faire sauter le pont d'Iéna, dont le nom rappelait à ses troupes le souvenir d'une honteuse défaite. Louis XVIII parvint à ramener le général Blücher à des sentimens plus modérés; mais, obéissant à la volonté d'un insolent étranger, il prescrivit, par ordonnance du mois de juillet 1814, de donner au pont d'Iéna le nom de *pont des Invalides*. Le peuple n'a jamais tenu compte de cette ordonnance. Il se compose de cinq arches à plein cintre; sa longueur est de 465 pieds, et sa largeur de 45. Aux quatre extrémités des parapets, sont des piédestaux destinés à porter des statues. Des aigles entrelacés de couronnes étaient sculptés dans l'intervalle des arches; mais ces glorieux emblêmes ont disparu pour faire place aux emblêmes du gouvernement royal. D'après le détail estimatif du 10 octobre 1809, les dépenses de la construction de ce beau pont, y compris l'acquisition des terrains nécessaires, se sont élevées à la somme de 6,200,000 francs.

THIERRY.

BOULEVARTS.

Après le Palais-Royal, les Boulevarts sont ce que les étrangers nous envient le plus.

Ces boulevarts sont au nombre de trois : 1° le boulevart qui parcourt toute la circonférence de la ville à l'extérieur des murs de clôture ; 2° le boulevart, dit du Nord, qui se prolonge depuis les greniers d'abondance jusqu'à l'entrée de la rue Royale-Saint-Honoré ; 3° le boulevart intérieur du midi, ou autrement dit Boulevart-Neuf, qui commence au jardin des Plantes et se termine à l'esplanade des Invalides.

Le boulevart intérieur du Nord, nommé *Grand Boulevart*, fut en partie planté, en 1668, sur l'emplacement des fossés creusés en 1536. Au commencement de l'année 1670, on travailla au grand mur du rempart de la porte Saint-Antoine, et l'on entreprit de planter d'arbres l'espace qui s'étend de cette porte à la rue des Filles-du-Calvaire. Ce boulevart, qu'on nommait *Cours*, fut revêtu de murs dans toute sa longueur. En juin 1670, on autorisa, par un arrêt, la continuation de ce boulevart, depuis la rue du Calvaire jusqu'à la porte Saint-Martin.

En 1671, la vieille porte Saint-Denis fut démolie, et l'on édifia à la place un arc de triomphe; puis l'on continua le boulevart depuis cette porte jusqu'à celle Saint-Honoré.

Le mur du rempart et les plantations d'arbres sur le boulevart avaient été poussés jusqu'à la porte Poissonnière. Pour l'exécution de ces travaux, on avait été obligé de démolir l'ancienne porte du Temple, lorsque le roi ordonna, en 1684, la reconstruction de cette porte au-delà du rempart. L'année suivante, une nouvelle ordonnance prescrivit l'enlèvement des terres, l'aplanissement des buttes; et le rempart et le cours planté continuèrent alors jusqu'à la rue Saint-Honoré.

Le rempart Louis XIII, qui s'élevait dans le quartier Saint-Martin, sur l'emplacement des rues Meslay et Sainte-Appoline, fut continué jusqu'au point où est aujourd'hui le boulevart Saint-Martin. Ce rempart, qui aboutissait à la rue Montmartre, fut porté jusqu'à l'emplacement actuel du boulevart Montmartre. Le mur de ce rempart s'étendait ensuite jusqu'à la rue Richelieu; on le transféra à une distance d'environ 420 pieds sur le boulevart que l'on nomme actuellement des Italiens. Plus tard, ce boulevart continua jusqu'à l'entrée de la rue Royale, où se trouvait la nouvelle porte Saint-Honoré.

Tandis que tous ces travaux s'exécutaient du côté du nord, on comblait les fossés et on abattait les portes de l'enceinte du côté du midi.

Les boulevarts du nord ayant été terminés, en 1704, jusqu'à la rue Saint-Honoré, un arrêt du mois d'octobre de la même année ordonna des plantations du même genre autour de la partie méridionale de Paris; mais ces travaux marchèrent avec tant de lenteur, que ces boulevarts, appelés Boulevarts-Neufs, ne purent être achevés qu'en 1761.

Tels furent les travaux exécutés sous le règne de Louis XIV. Ils contribuèrent puissamment à embellir Paris. Les personnes chargées de leur direction déployèrent beaucoup d'activité et de talent, et surent rendre commodes les communications intérieures, jusqu'alors fort étroites et tortueuses. En certains lieux le sol fut aplani; et des monticules factices, élevés au delà des anciens murs de la capitale, furent rasés.

Le boulevart intérieur du midi, également terminé en 1761, a 40,470 pieds de longueur, et prend les noms de : Boulevart de l'Hôpital, des Gobelins, de la Glacière, de Saint-Jacques, d'Enfer, du Mont-Parnasse et des Invalides.

Les boulevarts intérieurs n'embrassent pas la moitié d'un des cercles concentriques de Paris. L'on ne peut que mesurer l'arc qui les comprend, de la Bastille à la Madeleine. L'allée d'arbres, parallèle au canal creusé où furent les fossés de la Bastille, et dont le prolongement finit à l'Arsenal,

à la tête de l'île Louviers, ne peut être comptée comme faisant partie des boulevarts; cependant, l'on ne saurait s'empêcher de mentionner le boulevart Bourdon, planté sur l'emplacement du jardin de l'Arsenal, et que longe le canal de l'Ourcq.

Chaque boulevart se compose d'une allée d'arbres principale et de deux contre-allées sablées. Quelques places seulement, particulièrement sur les boulevarts du nord, sont dallées ou pavées, pour la commodité des maisons voisines. Une chaussée occupe le milieu de l'allée principale.

Les boulevarts extérieurs furent établis en janvier 1783, par suite de la construction du nouveau mur d'enceinte ordonné à cette époque. Quelques parties, entr'autres le boulevart Saint-Jacques et celui des Gobelins, n'ont été achevées qu'en 1813 et 1814. Ces boulevarts ont également quatre rangées d'arbres.

La ligne de boulevarts qui s'étend du Jardin du Roi aux Invalides, n'offre réellement rien de curieux aux visiteurs. Autant les boulevarts du nord sont vivans, animés, autant ceux-ci sont tristes et solitaires. Ce qui contribue à l'animation de ces quartiers, c'est le voisinage des barrières; car ce ne sont point les constructions plus ou moins importantes qu'on y a élevées depuis une vingtaine d'années, soit pour la fabrication et le commerce, soit pour servir d'habitations particulières, qui sont de nature à leur donner de la vie : la population y doit être exceptionnelle et peu nombreuse, à cause de l'éloignement du centre des affaires.

En partant du Jardin des Plantes, sauf un marché aux chevaux, un abattoir, un hospice, et le restaurant du *Feu Éternel*, vous arrivez à la barrière Fontainebleau ou d'Italie, sans aucune rencontre remarquable.

De là, à la ligne qui sépare le Luxembourg de l'Observatoire, on ne trouve autre chose que quelques marchands de vins.

On gagne enfin le boulevart Mont-Parnasse. Ici, on respire mieux, on se sent plus à l'aise; les arbres semblent plus verts, l'air moins chargé de poussière. Les promeneurs qu'on y rencontre sont plus gais, plus vifs, plus jeunes : c'est qu'ils vont à *la Chaumière*, espèce de bal dont l'existence remonte à vingt ans bientôt; établissement qui possède des *montagnes suisses*; lieu de plaisir sans goût, et pour ainsi dire sans réserve, où les étudians des écoles de Droit et de Médecine donnent rendez-vous aux grisettes les plus faciles et aux courtisanes de juste-milieu.

Cette *Chaumière* est tenue par un restaurateur, dont les prédécesseurs ont tous fait fortune; ce qui ne m'étonne point : la spéculation sur les vices réussit toujours. Le jardin, où l'on danse, est assez beau; il est dessiné à l'anglaise, et accidenté de bosquets et de massifs d'arbres.

En deçà de la Chaumière, il existe un modeste jardin, tout parfumé

d'érable et d'aubépine, et flanqué aux deux angles principaux de petites maisonnettes en bois. Ce lieu s'appelle *Moulin de Beurre.*

Après avoir passé devant un grand nombre de chantiers de bois à brûler, et derrière les jardins de plusieurs hôtels du faubourg Saint-Germain, on arrive à l'esplanade des Invalides, sans avoir rien vu qui soit digne d'être cité. Force nous est donc de reprendre notre excursion à partir de la Bastille, en prolongeant jusqu'à la Madeleine.

Nous avons déjà parlé du boulevart Bourdon qui longe le canal, depuis l'île Louviers jusqu'à la porte Saint-Antoine, boulevart élevé sur l'ancien emplacement des jardins de l'Arsenal. Napoléon fit bâtir, en 1807, le *Grenier d'abondance,* qui servit d'ambulance à l'époque du choléra. L'autre boulevart, du côté du faubourg Saint-Antoine, n'offre encore que des terrains incultes, à l'exception de quelques maisons vieilles et décrépites, éparses çà et là.

Le premier boulevart qui se présente ensuite, est celui de *Beaumarchais,* nommé ainsi parce que l'auteur de *Figaro* a demeuré dans une maison qui y était située. Vers la fin de 1835, on a ouvert sur ce boulevart une salle de spectacle, à laquelle on a donné le nom de théâtre de la Porte-Saint-Antoine.

Le boulevart des Filles-du-Calvaire suit celui-là. Sur le prolongement de la rue des Filles-du-Calvaire était situé le couvent de ce nom.

Le boulevart des Filles-du-Calvaire est contigu au boulevart du Temple, jadis appelé plaisamment Boulevart du Crime; mais auquel cette dénomination ne convient plus : le crime est maintenant au théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Il existe encore sept théâtres sur ce boulevart : le Cirque Olympique, dont la succursale est aux Champs-Élysées. — Les Folies-Dramatiques, théâtre comptant dix à douze années d'existence. — La Gaîté, fondé par Nicolet. — Les Funambules, ou autrement dit théâtre de Debureau, le Garrick de l'époque. — Le théâtre du Petit-Lazary. — Le théâtre de M. Dorsay, et enfin un théâtre mécanique et de figures en cire. Vis-à-vis cette ligne de théâtres est situé le Jardin Turc, qui fut pendant longtemps le rendez-vous des habitans paisibles du Marais. Aujourd'hui ce café est *fashion,* non-seulement on y fume (chose qui n'était pas permise il y a quinze ans, même dans le billard), mais encore on avait élevé naguère pour varier les plaisirs des habitués, dans les jardins de ce café, un concert qui n'était ouvert que pendant la belle saison. C'était M. Julien, auteur de plusieurs productions remarquables, telles que *la Saint-Hubert,* les quadrilles *Rococo,* du *Corsaire Noir, Rosita* etc., qui était chargé de conduire l'orchestre. Tout près du Petit-Lazary, au deuxième

étage d'une petite maison borgne, dont le rez-de-chaussée est habité par un marchand de vins, une fenêtre est restée longtemps ouverte. Cette fenêtre avait sa persienne peinte en gris, au-dessous était écrit le nom, l'état de celui qui habitait ce second étage. C'est sur cette fenêtre que Fieschi avait fixé sa machine meurtrière.

Nous voici maintenant au boulevart Bondi, à la fontaine du Château-d'Eau. Cette fontaine fut terminée en 1810. Le plafond de son bassin est à douze mètres au dessous du niveau moyen des eaux du bassin de la Villette, dont cette fontaine est alimentée. Sa construction et le jeu de ses eaux présentent une forme pyramidale, dont la base, qui est celle du bassin inférieur, a treize mètres de rayons, et dont le sommet s'élève au dessus du sol du boulevart à la hauteur de cinq mètres. Une gerbe volumineuse jaillit d'une cuvette supérieure, y retombe, puis se verse dans une seconde cuvette, puis dans une troisième, puis enfin dans le bassin; ainsi le jet supérieur se reproduit par trois cascades circulaires, et les eaux se déploient plus largement, à mesure qu'elles se rapprochent du bassin qui les reçoit. Le boulevart Bondy ou Saint-Martin possède deux théâtres: la Porte-Saint-Martin et l'Ambigu-Comique.

Derrière le Château-d'Eau était situé le diorama de M. Daguerre, et tout près du Diorama, le panorama de M. Langlois.

Nous empruntons à un compilateur contemporain cette description de la porte Saint-Martin :

« Porte ou arc de triomphe de Saint-Martin, situé sur le boulevart de ce nom, à l'endroit où ce boulevart sépare la rue Saint-Martin de celle du faubourg. Cet arc fut construit, en 1674, sur les dessins de Pierre Bulet, élève de François Blondel, auteur de l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis. Ce monument a 54 pieds de large, 54 pieds d'élévation, y compris l'attique, dont la hauteur est de 11 pieds. Ainsi on peut dire de cet arc, comme de celui de la porte Saint-Denis, que chacune de ses faces présente un carré parfait. Cette construction est percée par trois arcades : celle du milieu a 15 pieds de largeur et 30 d'élévation; les arcades latérales ont chacune 8 pieds de largeur et 16 de hauteur. Les pieds droits, qui, aux extrémités, s'élèvent jusqu'à l'entablement, et ceux qui supportent l'arcade du milieu, ainsi que le bandeau de cette arcade, ont la même largeur et sont travaillés en bossages vermiculés. Ce genre d'ornement, simple, noble et robuste, quoiqu'il ne soit pas généralement approuvé, est ici d'un très bon effet. Au dessus est un entablement à grands consoles; le tout surmonté par un attique qui porte l'inscription suivante :

Ludovico magno Vesuntione Sequanisque bis captis, et fractis Germanorum, Hispanorum, Batavorumque exercitibus, Præf. et Ædil. P. CC. anno D. 1674

» Dans les deux espaces qui se trouvent entre les pieds-droits, le bandeau de la grande arcade et l'entablement, sont deux bas-reliefs relatifs aux conquêtes de Louis XIV. Dans un de ces bas-reliefs, du côté de la ville, on voit ce monarque assis sur son trône, ayant à ses pieds la figure allégorique d'une nation à genoux, qui lui tend les bras, et lui presente un rouleau contenant le traité de la triple alliance.

» L'autre bas-relief représente le même roi sous les traits d'Hercule : il est entièrement nu comme le dieu; il tient en main une massue et foule aux pieds des corps morts; la Victoire, descendue du ciel, tenant des palmes d'une main, pose de l'autre, sur la tête du roi, une couronne de lauriers. C'est ainsi qu'on a allégorisé la conquête de la Franche-Comté.

» Du côté du faubourg, les deux bas-reliefs représentent, sous de semblables allégories, la prise de Limbourg et la défaite des Allemands. Ces bas-reliefs sont de Desjardins. Marsy, Lehongre et Legros.

» Entre les consoles de l'entablement sont divers attributs de l'art militaire, et entre celles du milieu est la face radiée du soleil, symbole de Louis XIV. »

Entre la porte Saint-Martin et celle Saint-Denis, sur le boulevart qui porte ce dernier nom, est l'Église française de l'abbé Auzou, que l'autorité a fait fermer depuis plusieurs mois, sans qu'elle ait pris soin d'en exposer les motifs.

Après la porte Saint-Denis, vient immédiatement le boulevart Bonne-Nouvelle, ainsi nommé à cause d'une église bâtie en 1552, dans l'enceinte d'un village appelé Villeneuve (où est située maintenant la rue Bourbon-Villeneuve), et qu'on nomma Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Cette église a été abattue et réédifiée depuis.

Nous arrivons à un endroit des boulevarts où toute description devient impossible. Sur ces boulevarts, c'est-à-dire sur le boulevart Poissonnière, et principalement sur les boulevarts Montmartre et des Italiens, aucun monument remarquable ne se présente, aucun vestige d'antiquité n'est resté. Cependant, si ce n'était pas une chose reçue que le Palais-Royal est la capitale de Paris, je soutiendrais que c'est plutôt cette partie des boulevarts. En effet, que de vie et de mouvement, que de curiosités, de commerce, de réunions, de sociétés, de clubs, de maisons de jeux! Là, des bazars, des théâtres, des cercles des arts, Frascati; ici, le concert Musard, l'Opéra, les Italiens, Tortoni, le Café Anglais! C'est là qu'on se ruine, c'est là qu'on fait fortune. Un homme peut passer dix années de sa vie et varier ses plaisirs chaque jour, sans sortir des boulevarts Montmartre et des Italiens.

Nous citerons cependant, sur le boulevart Montmartre, le théâtre des

Variétés, le Bazar de l'Industrie, le Cercle des Artistes, les magnifiques magasins de pianos de Pleyel, le magasin de gravures de Rittner; sur le boulevard des Italiens, les deux passages de l'Opéra. Au coin de la galerie de l'Horloge est Bernard-Latte, l'éditeur de musique: de l'autre côté, Douix, le restaurateur; à l'angle de la galerie du Baromètre, est le magasin de l'Éclair; puis plus loin Tortoni, où se discutent les affaires de Bourse; en face, le café Anglais, le café Salon-Rouge, le restaurant *Régence* de l'époque; puis enfin les Bains Chinois, établissement très vaste et fort commode, et tout entouré de jardins, chose assez rare dans ce quartier.

L'emplacement occupé aujourd'hui par les boulevarts Montmartre, les Italiens et la Chaussée d'Antin, était anciennement rempli par des champs en culture, des marais, etc., par le village des Porcherons et une ferme nommée Grange-Batelière. Ce lieu était traversé par un chemin qui partait de la porte Gaillon et allait aboutir au village de Clichy. Le nom de Chaussée d'Antin vient de ce que la rue qui portait ce nom s'ouvrait sur la chaussée du boulevart, en face de l'hôtel d'Antin, depuis hôtel Richelieu.

Louis XIV, en 1688, voulut faire construire la place Vendôme: il lui fallut alors faire abattre le couvent des Capucines, situé rue Saint-Honoré; mais il éleva un nouveau couvent plus vaste et plus commode à l'endroit où finit la rue des Petits-Champs et où commence la rue des Capucines. On supprima ce couvent en 1790, et l'on destina ses bâtimens à la fabrication des assignats. Les jardins de cette maison furent pendant longtemps une promenade publique, où se trouvaient des jeux, des danses, etc. C'est là que fut établi le premier *Panorama*. Le gouvernement fit ouvrir, en 1806, sur une partie du terrain que cette maison religieuse occupait, la rue *Napoléon*, puis *de la Paix*.

Le boulevart des Capucines a pris son nom de ce couvent.

Le boulevart de la Madeleine, qui ferme les boulevarts du nord, tient son nom d'une église qui fait face à la rue Royale; et quand Napoléon eut le projet, en 1806, d'élever un temple à la gloire de nos armes, ce projet n'eut point de suite. Une ordonnance de 1816 porta que cet édifice serait achevé, afin d'y placer des monumens expiatoires de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Louis XVII et de la princesse Élisabeth; 1830 arriva, et la destinée de ce monument ne fut point accomplie. Il est aujourd'hui à peu près terminé, et ne servira point à rappeler, soit des souvenirs de deuil, soit des souvenirs de gloire. Cet édifice sera ce qu'il était primitivement, un temple religieux, l'église de la Madeleine.

P. Siraudin de Sancy.

HOTEL DES INVALIDES.

Parmi les monumens de la capitale qui honorent le plus la mémoire de Louis XIV, l'Hôtel des Invalides doit être placé en première ligne. Cependant, la pensée de cette institution n'appartient pas exclusivement à ce prince ou à ses ministres. La première idée de la fondation d'une maison de retraite en faveur des militaires âgés ou mutilés dans les combats, est due tout entière à une époque où les institutions utiles et généreuses étaient mal appréciées. Aussi son projet resta-t-il sans exécution. Henri III accomplit, en partie, les vues philantropiques de Philippe-Auguste. Il forma, en 1575, dans la rue de l'Oursine, *une maison royale et hospitalière* pour les officiers et soldats infirmes, auxquels il donna une décoration qu'ils portaient sur la poitrine, et qui consistait en une croix nacrée avec cette devise : *Pour avoir bien servi*. Cette nouvelle institution de chevalerie reçut le nom d'*ordre de la charité chrétienne*. Henri IV dota et agrandi cet établissement, dont il se déclara le protecteur. Louis XIII fit transférer les invalides de la rue de l'Oursine à Bicêtre. Là, mal logés, mal nourris, mal entretenus, ces vieux débris de Coutras, d'Arques, d'Yvri,

de Castelnaudary et de Bormio se virent bientôt forcés de quitter cet asile pour entrer dans des abbayes d'hommes, où ils ne furent guère mieux traités.

Louis XIV donna à l'institution créée par ses prédécesseurs les développemens que réclamaient l'accroissement progressif des forces militaires de son règne et le grand nombre d'invalides que ces nombreuses guerres avaient laissés à la suite des régimens. Un arrêt du conseil, du mois de mars 1660, assigna des fonds pour la construction des bâtimens et la dotation de cet établissement royal: des plans furent présentés, l'emplacement désigné et le terrain acheté. Le roi en posa la première pierre en 1670; et, quatre ans après, l'hôtel des Invalides s'éleva majestueux au nord-est de la vaste plaine de Grenelle; car Louis XIV *voulait* que tous les monumens élevés sous son règne fussent empreints de la grandeur de son nom, de sa ruineuse munificence. Dès l'année 1674, les bâtimens furent en état de recevoir une certaine quantité d'officiers et de soldats; mais ce ne fut que trente ans plus tard que le monument fut achevé dans tout son ensemble, d'après les plans et sous la direction de Jules-Hardouin Mansard.

L'hôtel des Invalides est situé à l'extrémité occidentale du faubourg Saint-Germain. Sa façade regarde le septentrion; elle a deux cents toises d'étendue, quatre étages et cent trente fenêtres. On aperçoit au dessus de la principale porte d'entrée la statue équestre de Louis XIV.

Après avoir dépassé cette porte, on pénètre dans la grande cour ou cour royale, qui a 390 pieds de long sur 192 de large. Elle est entourée de quatre corps de logis, ayant chacun deux rangs d'arcades l'un sur l'autre, formant galeries. Le milieu de chaque face est accompagné d'une espèce de corps avancé avec un fronton : les combles sont ornés de tous côtés. Les appartemens se trouvent convenablement disposés. Le grand état-major de l'hôtel, c'est-à-dire le gouverneur, le général commandant, l'intendant militaire, les officiers de santé et les bureaux, occupent ceux de l'aile droite et de l'aile gauche de la façade. Des appartemens particuliers ont été pratiqués, du côté de la plaine de Grenelle, pour loger les officiers supérieurs et quelques officiers subalternes; les autres chambres, à très peu d'exceptions près, sont en commun, mais disposées de telle sorte que les militaires qui les occupent y sont fort à leur aise. Les dortoirs des officiers ont de quatre à six lits; ceux des sous-offiiciers et soldats en ont cinquante. Dans un des grands salons de l'hôtel se trouvent rangés, dans l'ordre chronologique, les portraits en pied des maréchaux de France morts. C'est encore dans la direction de Grenelle que se trouvent la manutention, la lingerie, l'infirmerie et les magasins de l'hôtel. Les cuisines, au nombre de deux, sont situées dans l'intérieur.

Dans les corps de bâtiment placés à droite et à gauche de la principale cour sont quatre réfectoires, où l'on remarque des peintures à fresque représentant les siéges et les batailles les plus mémorables du règne de Louis XIV.

De la cour on arrive successivement, par les galeries latérales, dans six autres cours, qui ont toutes leurs destinations particulières.

L'infirmerie de l'hôtel est tenue avec le plus grand soin et la plus grande propreté. Les malades y sont soignés par des sœurs de Saint-Vincent de Paule, avec cette sollicitude bienveillante qui caractérise ces femmes si généreusement dévouées au soulagement des malades. Elles sont au nombre de vingt-huit, et occupent un bâtiment entièrement séparé des autres. Le laboratoire fait partie de leur pavillon.

Au fond de la cour royale se trouve l'entrée de l'église. Cet édifice, dont la construction complète le vaste bâtiment des Invalides, fut commencé en 1675 : les travaux durèrent trente ans; quelques détails d'ornement n'étaient même pas encore achevés, lorsque Louis XIV termina sa longue carrière. Elle se compose d'une grande nef et de deux bas-côtés, décorés de pilastres corinthiens. L'église des Invalides, l'un des plus beaux monumens modernes que possède la France, est due au talent de Mansard, qui en fut l'architecte. Elle est surmontée d'un mignifique dôme de 300 pieds de diamètre, c'est-à-dire d'environ 900 pieds de circonférence à sa base. Sa forme élégante et pyramidale s'élève à 223 pieds de hauteur et domine Paris. La façade de l'église regarde le midi : ses dimensions ont trente toises de largeur et seize de hauteur. Elle est élevée sur un perron de plusieurs degrés, décoré des ordres dorique et corinthien, superposés et couronnés par un fronton triangulaire. Les niches adjacentes à l'entrée du portail sont occupées par les deux statues colossales de saint Louis et de Charlemagne. La première est due au ciseau de Coustou aîné; la seconde à celui de Coysevox. Un troisième ordre de colonnes corinthiennes règne autour du dôme. Il est revêtu de plomb et et orné de douze grandes côtes dorées en 1813 par ordre de Napoléon. La dorure s'étend jusqu'à la hauteur qui recouvre la coupole. On remarque, dans les intervalles qui séparent ces côtes, des trophées militaires couronnés par un casque, dont l'ouverture sert de lucarne. L'intérieur du dôme contient six chapelles. La coupole centrale représente l'apothéose de saint Louis offrant à Dieu son épée et sa couronne. Cette œuvre, admirée par tous les amateurs, est de Charles Lafosse. Sur les quatre pendentifs de cette coupole sont représentés les quatre Évangélistes, qui appartiennent au même pinceau. La première voûte est divisée en douze parties égales, où sont représentés les douze apôtres, par Jouvenet. Les

peintures qui décorent les quatre chapelles de saint Jérôme, de saint Ambroise, de saint Augustin et de saint Grégoire, sont dues au talent de Boullongne. La chapelle de la Vierge est une des plus remarquables; elle est en marbre blanc et d'un très beau fini. La voûte du sanctuaire représente l'Assomption de la Vierge et la Trinité, peints par Coypel. Les groupes d'anges qui ornent l'embrasure des croisées ont été exécutés par les deux frères Boullongne.

Les victoires de la révolution, du consulat et de l'empire avaient décoré la nef de neuf cent soixante drapeaux et étendarts enlevés à l'ennemi. Ces trophées de notre gloire militaire disparurent en 1814, lors de la première invasion des alliés. Les invalides les mirent eux-mêmes en cendres plutôt que de les livrer à leurs anciens possesseurs. Cent soixante-dix nouveaux drapeaux ont déjà remplacé les premiers.

Le pavé du dôme et celui des chapelles, en marbre de différentes couleurs, est orné de combinaisons et de compartimens répartis avec art et d'un excellent goût. Les lignes de la sculpture y sont agréablement interrompues par des lis, des chiffres, les anciennes armes de France et le cordon du Saint-Esprit.

« Le travail, la richesse des matériaux, les sentimens que communique le lieu, les noms et le souvenir qu'il rappelle, dit Roquefort (1), tout se réunit pour émouvoir fortement et exciter l'admiration de celui qui pénètre dans l'intérieur du dôme des Invalides. L'effet qu'il produit comme masse monumentale, dans le panorama de Paris, est peut-être plus merveilleux encore et plus généralement apprécié. C'est un de ces traits qui donnent une physionomie particulière et somptueuse à une ville; c'est l'accident le plus caractéristique et le plus pittoresque de son ensemble. »

Les caveaux des Invalides renferment les dépouilles mortelles de plusieurs maréchaux de France et officiers-généraux morts gouverneurs de l'hôtel. En entrant dans ces voûtes souterraines, on aperçoit, à droite, le tombeau de Turenne, qui a pour vis-à-vis celui de Vauban. Après ces nobles restes de deux hommes si éminemment remarquables, viennent les suivans (2) :

1° François Le Maçon, seigneur d'Ormoy, prévôt-général, chef des bandes et du régiment des gardes françaises du roi, premier gouverneur de l'hôtel, mort le 10 novembre 1678; — 2° Jean-Joseph de Salignac d'Amarit, baron d'Espagnac, lieutenant-général, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de l'hôtel, né à Brives, en

(1) *Dict. hist. et descriptif des Monumens religieux, civils et militaires de Paris.* 1826.

(2) Cette liste a été copiée, avec les inscriptions qui l'accompagnent, sur la table de marbre placée dans l'église, en face de la chaire.

Limousin, mort le 28 février 1783 ; — 3° Charles-Benoît, comte de Guibert, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de l'hôtel, mort le 8 décembre 1786; — 4° Cœur de Jean-Baptiste Kléber, général de division, général en chef de l'armée d'Orient, né à Strasbourg en 1754, poignardé par un Turc, au Caire, en Égypte, le 14 juin 1800 ; — 5° Jean-François Berruyer, général de division, chevalier de la Légion-d'Honneur, gouverneur de l'hôtel, né à Lyon, mort le 17 avril 1804. — 6° Cœur de Jean-Joseph-Ange d'Hautpoul, général de division, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, né à Salette, mort des suites d'un coup de biscaïen reçu à la bataille d'Eylau, le 17 février 1807. — 7° Cœur de Pierre-François-Joseph-Gaspard, comte Bisson, général de divison, grand-officier de la Légion-d'Honneur, né à Montpellier, mort à Mantoue, le 26 juillet 1811 ; — 8° Jean-Ambroise Boston, comte de La Riboissière, général de division, commandant en chef l'artillerie de la grande armée, grand-officier de la Légion-d'Honneur, né à Fougères, mort à Kœnisberg, le 21 décembre 1812; — 9° Cœur de Jean-Baptiste, comte Eblé, général de division, premier inspecteur général de l'artillerie, grand-officier de la Légion-d'Honneur, né à Rorback (Moselle), mort le 31 décembre 1812 ; — 10° Cœur de Louis, comte Baraguay-d'Hilliers, général de division, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, né à Paris, mort à Berlin, le 6 janvier 1813 ; — 11° Jean-Baptiste Bessières, duc d'Istrie, maréchal de France, colonel général de la garde, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, commandant de la Couronne de fer, etc., né à Pressac, tué par un boulet de canon à Weissenfeds, mort en 1813; — 12° Gérard, Christophe, maréchal Duroc, duc de Frioul, général de division, grand-maréchal du palais, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, mort des suites d'un coup de boulet de canon reçu au combat de Reichembach, le 22 mai 1813 ; — 13° Anne-François-Henri de Franqueteau, duc de Coigny, maréchal de France, chevalier, commandant des ordres du roi, commandeur honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, gouverneur de l'hôtel, né à Paris, mort le 19 mai 1821 ; — 14° Cœur de Vincent Marcel, baron de Conchy, lieutenant-général des armées du roi, commandant de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de fer, mort devant Pampelune, commandant des troupes du blocus, le 26 août 1823 ; — Jean-Baptiste Jourdan, maréchal, pair de France, décédé gouverneur des Invalides, le 23 novembre 1833 (1).

(1) Cette inscription fait partie d'un des trophées qui ornent les piliers de l'église.

Les cendres des victimes du 28 juillet 1835 reposent aussi dans les caveaux des Invalides. Voici les inscriptions placées sur leurs tombeaux :

1° Édouard-Adolphe-Casimir-Joseph Mortier, duc de Trévise, maréchal et pair de France, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, grand'croix de l'ordre du Christ de Portugal, chevalier de la Couronne de fer, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; né à Cateau-Cambresis (Nord), le 15 février 1768 ; assassiné sur le boulevart du Temple, à côté du roi, à la revue du 28 juillet 1835 ; — 2° Jean-Nicolas-Edme-Marie de la Chasse de Verigny, âgé de 60 ans, maréchal de camp, commandant l'école d'état-major, grand'croix de la Légion-d'Honneur, victime de l'attentat du 28 juillet 1835 ; — 3° Nicolas-Jean Rienssec, officier de la Légion-d'Honneur, lieutenant-colonel de la 8e légion ; — 4° Jean-Noël Raffé, colonel de la 1re légion de gendarmerie, âgé de 56 ans, commandeur de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis ; — 5° Marc-Eugène-Oscar comte Villatte, âgé de 34 ans, capitaine d'artillerie, officier d'ordonnance du ministre de la guerre, chevalier de la Légion-d'Honneur. — 6° Prudhomme, marbrier, sergent de la 8e légion ; — 7° Ricard, marchand de vin, grenadier de la 8e légion ; — 8° Léger, ingénieur ; — 9° Frédéric-Chrétien-André Benettere, découpeur, grenadier de la 8e lé'gion ; — 10° Labrousse, François-Marie-Alexandre, chevalier de la Légion-d'Honneur, receveur des contributions, ancien commissaire du roi, chef de la liquidation de l'ancienne caisse d'amortissement, rue Bourtibourg, n° 16 ; — 11° Juglar, Jean-Baptiste Bruno, employé à la filature des indigens ; — 12° Jean-Joseph Ardouin, journalier ; — 13° Clarisse-Opportune Briot, femme Langoray, rue des Vertus, n° 20 ; — 24° Louise-Joséphine Remy.

Les Invalides ont la jouissance d'une bibliothèque d'environ vingt-six mille volumes, qui fut créée en 1799, par les soins du premier consul.

Le gouvernement leur a concédé une certaine partie de terrain dont ils ont formé de petits jardins qu'ils entretiennent avec soin. Quelques-uns sont ornés, avec beaucoup de goût, de grottes, de temples, etc. Ces jardins sont indépendans de ceux qui entourent l'hôtel et qui sont destinés au gouverneur, au général commandant et aux autres fonctionnaires. Quelques-unes des cours qui flanquent les derrières et les deux côtés des bâtimens, sont garnies de plantations d'arbres qui procurent un abri agréable aux habitans de ce séjour de respect, de vénération et de gloire.

De nombreux canaux répandent avec abondance, dans toutes les parties de l'hôtel, les eaux nécessaires à la salubrité et à la consommation journalière de ses habitans.

Nous dirons quelques mots sur le régime intérieur.

Le nombre des invalides existant aujourd'hui à l'hôtel est d'environ quatre mille. Pour y être admis, il faut avoir perdu un ou plusieurs membres, ou avoir trente ans de service effectif et soixante ans d'âge. La perte de la vue, par suite d'événemens de la guerre, est aussi un titre d'admission. Les militaires retirés du service doivent de plus jouir déjà d'une pension de retraite.

Les guerres de la révolution et l'accroissement successif de nos armées, ayant considérablement augmenté le nombre des invalides, le gouvernement consulaire créa deux succursales en 1800, l'une à Louvain, l'autre à Avignon. Cette dernière subsiste encore : elle peut contenir de huit cents à mille hommes.

Une ordonnance du 21 août 1822 assigne, dans l'armée, le premier rang aux invalides. Depuis cette époque, ils marchent en tête de tous les corps de l'armée.

Il existe dans l'hôtel une école destinée à recevoir les fils d'invalides. Cette école, fondée par Louis XIV, se compose aujourd'hui de dix-huit élèves qui y apprennent l'état qui leur convient le mieux. A leur sortie, ces enfans entrent chez un maître ouvrier, ou, s'ils veulent servir, dans un des régimens de l'armée, à leur choix.

Le régime alimentaire ne laisse rien à désirer. Deux cuisines et trente cuisiniers fournissent, soir et matin, aux heures prescrites par les réglemens de l'hôtel, une nourriture abondante et saine aux officiers et aux invalides. Les premiers sont servis dans des réfectoires particuliers et en vaisselle plate; les seconds, en étain propre et poli. Les tables, dressées dans de grandes galeries, contiennent chacune douze couverts.

La table des officiers se compose, au dîner, d'un potage, d'un bœuf, d'un rôti ou ragoût, d'un plat de légumes, œufs ou poisson, d'une salade et de deux plats de dessert (1); au déjeûner, de trois plats et un dessert. — Les sous-officiers et soldats ont, au dîner, un potage, un bœuf, un plat de viande, un plat de légumes, œufs ou poisson : un dessert tous les vendredis et une salade par semaine; au déjeûner, deux plats. — Chaque homme reçoit une livre et demie de pain, y compris celui de soupe et 93 centilitres de vin par jour. — Le dimanche, un plat de viande est ordinairement remplacé par un plat de volaille. Les légumes, les œufs et le poisson sont remplacés, dans quelques saisons de l'année, par le jambon, le petit-salé, le saucisson, etc. Les œufs sont souvent mêlés avec les légumes ou assaisonnés de diverses manières. Les viandes piquées, les

(1) Les officiers subalternes n'ont qu'un plat de dessert et une salade quatre fois par semaine.

aloyaux, les pieds de veau à la poulette, les beefteeks, les gibelottes de lapin, etc., etc., remplacent, dans le courant de la semaine et alternativement, les portions de viande désignées ci-dessus.

Il y a dans l'année cinq fêtes dites de *régal :* la fête du Roi, la Toussaint, la Noël, l'Ascension et l'Assomption. Dans ces cinq journées, un des plats de viande est remplacé par un plat de volaille; le pain de soupe est remplacé par du riz, du vermicelle ou de la semouille; chaque sous-officier ou soldat reçoit une demi-bouteille de vin par repas et huit centilitres d'eau de-vie.

La police et la discipline sont établies par des réglemens particuliers. Les punitions, selon la gravité des fautes, sont : la prison, les amendes et le renvoi de l'hôtel pour les sous-officiers et soldats; les arrêts pour les officiers. Lorsqu'un invalide veut se marier, il en fait la demande au commandant de l'hôtel, qui la transmet au gouverneur. Tout invalide peut passer la journée dehors; mais il doit toujours être rentré avant dix heures.

L'hôtel des Invalides est ouvert tous les jours au public, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

ESPLANADE DES INVALIDES.

A l'extérieur, l'hôtel des Invalides est entouré de boulevarts bien plantés et de belles avenues. En 1724, une chaussée de deux cents toises de long et dix de large conduisait de la plaine à une avant-cour environnée d'un fossé revêtu de pierre de taille; les portes de cette première cour sont encore accompagnées de deux petits pavillons qui servaient de corps-de-garde. C'est sous la grille qui sépare ces deux pavillons qu'on passe pour entrer dans la cour royale. Cet espace est aujourd'hui rempli par une belle esplanade de forme rectangulaire, construite en 1750, sur les dessins de M. de Cotte, et qui s'étend jusqu'au quai d'Orsay, sur un vaste parallélogramme embelli de gazons, de belles allées sablées et de massifs d'arbres régulièrement plantés. Au centre est une fontaine surmontée du buste de Lafayette. Ces deux ornemens sont d'un très mauvais goût et peu dignes du monument qu'ils avoisinent.

En 1800, le premier consul prescrivit la construction d'une batterie sur l'esplanade des Invalides. Depuis 1830, cette batterie s'est augmentée de bouches à feu de divers calibres provenant de la conquête d'Alger. La batterie des Invalides annonce à la capitale les grandes réjouissances publiques, les victoires remportées par nos armées et les entrées d'honneur *des Princes et Princesses de la famille royale.*

SICARD.

S[TE]-CHAPELLE DU PALAIS.

La Sainte-Chapelle est située dans la petite cour à laquelle elle a donné son nom, et qui communique au Palais-de-Justice par deux guichets ouverts sur la cour de façade, et par un escalier en retour conduisant à la galerie qui règne au haut du grand escalier.

La Sainte-Chapelle, construite double et à deux étages sur les dessins d'Eudes ou de Pierre de Montreuil, reçut la division de *Chapelle-haute* et de *Chapelle-basse*, et toutes deux furent dédiées en avril 1248 : la première par Eudes. évêque de Frascati et légat du pape, sous le titre de la Sainte-Couronne et de la Sainte-Croix ; et la seconde par Philippe, archevêque de Bourges, sous l'invocation de la sainte Vierge. La *Chapelle-haute* fut destinée au roi et à sa cour, et la *Chapelle-basse* aux domestiques des chanoines, des chapelains et des officiers de la Sainte-Chapelle. La longueur de la Chapelle-haute est d'environ 110 pieds en œuvre, et sa largeur de 27 pieds. La hauteur des deux étages, depuis le sol inférieur jusqu'au sommet de l'angle du fronton, est de 110 pieds. La flèche ou clocher, menaçant de s'écrouler, fut détruite quelques années avant la révolution de 1789 ; cet ouvrage était remarquable par sa hardiesse et sa légèreté.

Dans l'intérieur de la chapelle supérieure, on remarquait, aux deux côtés de l'entrée du chœur, deux autels décorés de deux tableaux en émail, représentant plusieurs sujets de la passion de Jésus-Christ. Au bas de l'un de ces tableaux, l'on voyait la figure en pied de François Ier et celle de Claude, sa femme; au bas de l'autre, la figure de Henri II et celle de Diane de Poitiers, sa maîtresse : ces précieux émaux, exécutés par Léonard de Limoges, avaient été déposés au Musée des monumens français. Sur le principal autel était une châsse, représentant exactement la forme du monument de la Sainte-Chapelle; elle était de vermeil, enrichie de pierreries, et avait quatre pieds de hauteur : l'on pense qu'elle contenait les ossemens de Louis IX. Derrière était une autre châsse, plus grande, en bronze doré, près de laquelle on arrivait par deux petits escaliers : elle renfermait tous les objets que l'empereur Baudouin, habile à profiter de la faiblesse religieuse de Louis IX, avait vendus à ce prince comme de saintes reliques..

Des vitraux, admirables par leur hauteur, la variété et la beauté de leurs couleurs, décoraient le pourtour de cette chapelle supérieure; ils retraçaient plusieurs faits de l'ancien et du nouveau Testament, mais d'une manière incorrecte et grossière. Tous ces vitraux étaient de la date de la construction, à l'exception d'un seul placé au dessus de la porte et représentant les visions de l'Apocalypse; il paraissait ne pas remonter à plus de deux ou trois siècles. Les statues des douze apôtres figuraient sur des trumeaux, entre les vitraux.

La chapelle inférieure, où fut inhumé le célèbre Boileau, était desservie, en 1789, par un vicaire amovible, nommé par le trésorier. Du côté où la basoche plantait le mai, il y a un corps d'architecture en saillie faisant partie de la Sainte-Chapelle, où se trouvaient les sacristies des deux chapelles, et au dessus le *Trésor des Chartes*. Le trésor était renfermé dans deux armoires placées dans la sacristie de la Chapelle-haute. Voici l'indication des objets que renfermait ce trésor : Une grande croix de vermeil, fabriquée sous le règne de Henri III, et dans laquelle on enchâssa un morceau que l'on croyait être de la vraie croix; — un buste en or de Louis IX, grand comme nature, avec une couronne d'or, enrichie de pierreries et soutenue par des anges de vermeil; cet objet précieux était à Saint-Denis, mais Philippe-le-Bel obtint du pape Clément V, en 1306, la permission de le faire transférer dans le trésor de la Sainte-Chapelle; — un bâton de chantre orné d'une agathe gravée, représentant le buste de l'empereur Titus; Philippe-le-Bel, trouvant que cette statue avait des traits de ressemblance avec Louis IX, conçut l'idée de faire mettre une petite croix dans l'une de ses mains, et dans l'autre une couronne d'épines, et Titus fut ainsi ridiculement transformé en saint Louis; — des livres

d'église de la plus grande ancienneté, admirables par leur écriture et leurs vignettes, et dont les couvertures étaient enrichies d'or, de perles et de pierreries; un de ces manuscrits, contenant les Évangiles, paraissait remonter au temps de Charlemagne; — un calice d'or et sa patène, orné d'émaux clairs damasquinés d'or; — deux burettes de cristal de roche; — une croix en filigrane, d'une grandeur considérable; — deux autres croix d'or, couvertes d'émeraudes, de saphirs, de rubis et de grosses perles; — enfin, une agathe-onix, de forme ovale, d'un pied de long sur dix pouces de large, gravée en relief et composée de vingt-quatre sujets, représentant trois sujets qui, selon Montfaucon, sont : le 1er, une *Vénus génitrice* avec ses fils, un Jules-César et un Auguste; le 2e, l'apothéose de Germanicus; le 3e, des princes captifs : c'était une des *reliques* que le rusé empereur Baudouin avait vendues au trop crédule Louis IX. Le roi Charles V, s'imaginant voir dans ce bas-relief le *Triomphe de Joseph en Égypte*, en fit présent à la Sainte-Chapelle, après avoir fait border cette précieuse antiquité d'un cadre où l'on plaça la figure des quatre évangélistes. Le savant Peiresc, qui vivait sous Louis XIII, fut le premier qui reconnut le sujet et le mérite de cette pierre, et il affirma qu'elle représentait l'apothéose d'Auguste. Elle fut rompue en deux parties pendant l'incendie du Palais, le 7 mai 1618. Le gouvernement l'ayant fait réparer, elle fut déposée au cabinet des antiquités de la Bibliothèque nationale; en 1810, des voleurs osèrent la dérober pendant la nuit, mais ils furent bientôt découverts, et ce rare objet fut réintégré à sa place.

Après avoir considéré la Sainte-Chapelle sous le rapport de son architecture et des richesses qu'elle renfermait, nous allons rapporter quelques faits historiques qui s'y rattachent.

L'empire de Constantinople, assiégé par terre et par mer, allait échapper à Baudouin II, faute d'argent pour repousser les attaques des Sarrazins et des Grecs; l'on conseilla à ce prince d'engager une couronne de Jésus-Christ qu'il possédait. L'offre en fut faite à Louis IX qui l'accueillit avec joie et envoya deux dominicains à Constantinople pour la recevoir. Les pères Jacques et André étant arrivés dans cette capitale, apprirent que cette couronne avait été engagée aux gouvernemens de Gênes et de Venise et partirent aussitôt pour cette dernière ville. Le père André resta sur les lieux et le père Jacques revint dire à Louis IX qu'il fallait, pour l'obtenir, rembourser les sommes prêtées sur ce dépôt à l'empereur Baudouin. Cette couronne était si précieuse aux yeux du roi de France, qu'il n'aurait reculé devant aucun sacrifice pour la posséder; et sans penser que l'existence de cette relique était au moins douteuse, puisque plus de huit cents églises se disputaient la gloire de posséder la couronne elle-même, ou des mor-

ceaux considérables de cette couronne, il s'empressa de faire compter 100,000 livres au dominicain. Ce fut donc au prix de cette somme énorme, qui représente 2,000,000 fr. de notre monnaie actuelle, que Louis IX se vit possesseur de cette couronne. Cette relique fut accueillie en France avec des honneurs extraordinaires. Voici les détails que les écrivains de ce temps nous ont transmis sur cette cérémonie; ils sont trop curieux pour qu'il soit permis de les passer sous silence :

« Le pieux roi voulut aller au devant de ce joyau sacré, qu'il rencontra à Villeneuve-l'Archevêque, entre Troyes et Sens. Il était accompagné de la reine Blanche, sa mère, et des princes ses frères. Il se fit ouvrir la triple cassette (la première était de bois, la seconde d'argent, la troisième d'or) dans laquelle était renfermée la couronne d'épines : on la montra à tous les assistans; et le lendemain le roi et le comte d'Artois, son frère, ayant les pieds nus, portèrent sur un brancard leur chère relique, qui fut reçue à Sens avec toute la pompe et toute la pieté imaginables. On arriva à Paris, après sept jours de marche, le 19 d'Auguste de l'an 1239 : un grand nombre de prélats, sur un échafaud richement décoré, reçurent la sainte couronne qui fut montrée à la multitude, et transportée par le roi et le comte d'Artois, son frère, toujours pieds nus et vêtus d'une simple tunique, à l'église Notre-Dame. »

Cette relique fut déposée dans la chapelle de Saint-Nicolas; puis, quand Louis IX fit élever la Sainte-Chapelle, dans un oratoire particulier de ce prince. Cette couronne ne fut point la seule curiosité obtenue de Baudouin. Quand la Sainte-Chapelle fut terminée, on y plaça un tableau renfermant copie des lettres écrites par l'empereur de Constantinople. Ces lettres, en latin, ont été ainsi traduites par Corrozet :

« .... Nous voulons qu'il soit notoire à tous que de nostre bon vouloir et *don gratuit* auons quitté et quittons à nostre très-cher amy et parent Loys. roy de France, très-illustre la saincte couronne d'espines de Nostre-Seigneur; et une grande portion de la très-sacree croix de Iesus-Christ, auec autres precieuses et sacrees reliques, déclarees par leurs propres noms, cy-apres, lesquelles iadis estaient venerablement colloquees en la ville de Constantinople, et enfin ont esté engagees à diuers créanciers et en diuers temps..... Icelui seigneur roy, de nostre volonté et consentement, les *a rachetées*..... la dessus dicte sacree et saincte couronne de Nostre-Seigneur; — la vraye croix; — du sang de Nostre-Seigneur Iesus-Christ; — les drapeaux dont Nostre-Seigneur fut enveloppé en son enfance; — une autre grande partie du boys de la saincte croix; — du sang qui miraculeusement a distilé d'vne image de Nostre-Seigneur, ayant esté frappee d'un infidelle; —la chaine et le lien de fer, en maniere d'vn anneau, dont Nostre-Seigneur

fut lié; — la saincte touaille ou nappe en vn tableau; — vne grande partie de la pierre du sepulchre de Nostre-Seigneur; — du laict de la Vierge Marie, — le fer de la lance duquel fut percé le costé de Iésus-Christ; — vne autre moyenne croix, que les anciens appellent la croix de triumphe, pource que les empereurs auoient accoustumé de la porter en leurs batailles, en espérance de la victoire; — la robbe de pourpre dont les cheualiers de Pilate vestirent Iesus-Christ en dérision; — le roseau qu'ils luy mirent en la main pour sceptre; — l'esponge qu'ils luy baillerent pour boire le vinaigre; — une partie du suaire dont il fut enseuely au sepulchre; — le linge dont il se ceignit quand il laua et essuya les piés à ses apostres; — la verge de Moyse; — la haute partie du chef de saint Iean-Baptiste; — les chefs des saints Blaise, Clément et Simon. En tesmoignage de quoy et perpétuelle fermeté nous auons signé ces presentes de nostre seing imperial, et l'auons scellé de nostre sceau d'or. Fait à Saint-Germain-en-Laye, l'an de Nostre-Seigneur. 1247.»

La nouvelle Sainte-Chapelle que Louis IX fit construire sur l'ancienne chapelle Saint-Nicolas, coûta 40,000 livres, 800,000 francs à peu près de notre monnaie actuelle. Par les lettres de fondation du mois de janvier 1245, le roi établit cinq principaux chapelains; cinq sous-chapelains prêtres, cinq clercs, diacres ou sous-diacres. Trois ans après, il ajouta un troisième marguillier, ordonna qu'ils fussent prêtres, et qu'ils eussent chacun un clerc, diacre ou sous-diacre; ce qui faisait vingt-un ecclésiastiques. Leur nombre s'augmenta jusqu'à quarante-cinq, sous les successeurs de Louis IX. Un arrêt de réglement, du 19 mai 1681, réduisit celui des chapelains à vingt.

Le chef de ce chapitre s'appela d'abord *maître-chapelain*, puis *maître-gouverneur de la Sainte-Chapelle*. Dans son testament de 1314, Philippe-le-Bel le nomme trésorier, comme ayant spécialement la garde des reliques. Le pape Clément VII accorda à ce dignitaire, en 1379, le privilége de porter la mitre et l'anneau; bientôt sa vanité devint excessive, et trouvant ces titres trop modestes, il prit celui de prélat; il est même qualifié dans les registres du parlement, sous la date du 14 octobre 1525, de *pape de la Sainte-Chapelle*. Aussi l'ignorance, l'orgueil et la vie voluptueuse de ces prélats animèrent la verve caustique de Boileau, et il les livra au ridicule dans son *Lutrin*. La dignité de chantre fut fondée par Philippe-le-Bel, en 1319. Quoique les desservans de cette chapelle soient qualifiés de chapelains dans les plus anciens actes, on leur a donné le nom de chanoines dès les premiers temps de la fondation. La Sainte-Chapelle était exempte de la juridiction épiscopale et relevait immédiatement du pape. En 1306, Philippe-le-Bel nomma les Augustins pour faire chaque année, à la Sainte-

Chapelle, l'office de la translation des reliques de saint Louis; en 1309, il accorda la même prérogative aux Jacobins et aux Cordeliers. Vers l'époque de la révolution de 1789, les Carmes jouissaient du même avantage, en vertu des lettres-patentes de Charles-le-Bel, du 30 septembre 1322.

Il paraît que le désordre et le relâchement s'introduisirent à plusieurs reprises parmi les prêtres de la Sainte-Chapelle, puisque Charles VI, en 1401, réforma les chapelains, qui *affectaient de porter des habits séculiers et magnifiques, des collerettes, des souliers à longues pointes, suivaient la mode, s'absentaient de Paris,* etc., et que, en 1520, les mêmes désordres et la vie scandaleuse des chapelains, des chanoines et des clercs, nécessitant une nouvelle réforme, on renouvela les anciens statuts, qu'on rendit même plus sévères en défendant à ces prêtres mondains de *porter des chausses retroussées sur les genoux,* A LA FAÇON DES PAILLARDS, *et de se servir des souliers à la poulaine.* «Les réglemens obligeaient trois clercs et un chapelain de passer la nuit dans la Sainte-Chapelle pour veiller à la garde des reliques et du trésor. La vigilance de ces sentinelles fut sans doute en défaut : dans la nuit du 19 au 20 mai 1575, le plus grand morceau de la vraie croix fut volé. Ce vol jeta l'alarme dans Paris; on fit plusieurs recherches pour découvrir l'objet volé et le voleur. La commune opinion de ce temps, suivant l'Estoile, était que le roi Henri III avait lui-même enlevé cette relique, et l'avait mise en gage chez les Vénitiens pour une somme considérable.» Dans la nuit du vendredi au samedi saint, on célébrait, dans cette Sainte-Chapelle, une cérémonie aussi bizarre que ridicule. «Tous les possédés du diable y venaient régulièrement chaque année à cette époque pour être affranchis de l'oppression de cet esprit immonde : ils y faisaient mille contorsions, poussaient des cris et d'affreux hurlemens. Bientôt le grand chantre du chapitre apparaissait, armé du bois de la vraie croix. A cette apparition tout rentrait dans l'ordre, et aux mouvemens convulsifs, aux accens de la rage, succédait un calme parfait. Les incrédules paraissaient persuadés que ces possédés étaient des mendians payés pour en jouer le rôle, et que les chanoines offraient le spectacle de ces guérisons prétendues miraculeuses pour alimenter la crédulité publique et raviver la foi des fidèles envers le bois de la vraie croix. Cette cérémonie se pratiquait encore sous le règne de Louis XV; elle eut lieu en l'année 1770. »

Louis IX affectionnait particulièrement la Sainte-Chapelle. Son zèle aveugle pour la religion ne se borna pas à l'érection de ce beau monument : tous les ans, le jour du Vendredi-Saint, il s'y rendait en grand appareil; et là, revêtu de ses habits royaux, il exposait lui-même les monumens de la Passion à la vénération des fidèles. Aussi, le président Henault représente-t-il Louis IX comme tombé dans un état d'imbécil-

lité. « Dans ces momens, dit-il, ses domestiques devenaient ses maîtres, sa mère lui commandait, et les pratiques de la dévotion la plus simple remplissaient ses journées. »

La prédilection du roi, les priviléges dont elle était investie, et surtout la vertu de conférer la remise de leurs fautes aux pécheurs qui la visitaient dans certaines circonstances, devaient nécessairement placer la Sainte-Chapelle dans une position exceptionnelle et bien supérieure aux autres églises ou chapelles de Paris. Elle devint paroisse royale; et les pompes de la religion, unies à la magnificence de la royauté, se déployèrent sous ses voûtes dans les occasions les plus solennelles. C'était à la Sainte-Chapelle que se célébrait la messe dite du Saint-Esprit, pour l'ouverture du parlement, ainsi que les principaux événemens qui marquaient la vie des rois, leur naissance, leur avénement, leur mort. Deux reines y furent sacrées : Marie, femme de Philippe-le-Hardi, en 1275; et l'exécrable Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, en 1389. La réputation de cette chapelle s'étendit au loin, et des rois, des empereurs étrangers y vinrent faire leurs dévotions. En octobre 1382, Philippe-de-Valois, accompagné des rois de Navarre et de Bohême, et des grands vassaux de la couronne, y ouvrit des conférences pour entendre les prières du patriarche de Jérusalem et pour statuer sur la nécessité d'une nouvelle croisade : toute l'assemblée, saisie de cet esprit de vertige et de fanatisme qui avait fait périr des millions d'hommes et l'élite de la France dans ces expéditions insensées, se leva spontanément et jura, sur les saintes reliques, d'aller reconquérir Jérusalem. Par une anomalie aussi singulière que ridicule, la Sainte-Chapelle, qui retentissait toute l'année des chants graves de la religion, avait, comme toutes les paroisses de la capitale, ses fêtes des fous qui se célébraient dans son sein. Le jour des Innocens, les enfans de chœur, affranchis de toute règle et de toute discipline, se paraient des insignes des dignités ecclésiastiques les plus élevées, et singeaient impunément leurs supérieurs. Le clergé de la Sainte-Chapelle avait également introduit une innovation au milieu des pratiques assez étranges qui marquaient la fête de la Pentecôte. Indépendamment des étoupes enflammées, des fleurs qu'on répandait du haut des voûtes, et des pigeons blancs qu'on lâchait dans le chœur pour annoncer, par des allégories matérielles, la venue du Saint-Esprit, un ange, mis en mouvement par un mécanisme caché, descendait de la nef, et venait verser sur les mains de l'officiant de l'eau contenue dans un vase d'or. Tous les malades atteints du mal caduc se réunissaient à la Sainte-Chapelle, dans la nuit du vendredi au samedi-saint, pour y être touchés par les saintes reliques.

Cet édifice, dépouillé de tous ses ornemens en 1790, et enlevé à sa

destination religieuse, sert maintenant de lieu de dépôt des archives judiciaires et de l'état civil, dont les pièces sont placées dans un ordre admirable : les armoires où elles sont déposées s'élèvent presque jusqu'aux voûtes et forment une galerie de colonnes agréablement distribuées. Depuis trois ans, ce précieux monument est entouré de planches à l'extérieur, et cependant aucunes réparations n'y ont été faites. Si le gouvernement se décide à faire restaurer la Sainte-Chapelle, quelle sera sa destination ultérieure? L'architecte, chargé de l'entretien de cet édifice, l'ignore lui-même.

THIERRY.

NOTRE-DAME-DE-LORETTE.

L'extension du quartier de la Chaussée-d'Antin, un des plus riches de Paris en constructions magnifiques, fit naître à l'administration la pensée d'y élever une église en remplacement de l'insuffisante chapelle Notre-Dame-de-Lorette, située rue du Faubourg-Montmartre. Dès 1820, on s'occupa du choix d'un emplacement pour l'érection de cet édifice, et l'on adopta celui où il a été élevé depuis. La ville, au moyen d'échanges, d'indemnités et d'acquisitions diverses, se procura les terrains nécessaires; mais avant de commencer des fouilles, le préfet ouvrit, en 1823, un concours entre six architectes qui furent chargés de présenter un projet d'après un programme rédigé sur les données particulières de M. l'archevêque de Quélen.

La commission de concours, composée de cinq architectes, membres de l'Institut, présidée par le préfet assisté du directeur des travaux publics, réunie au mois d'avril 1823, admit le projet présenté par M. Hippolyte Le Bas, qui fut chargé, sous l'inspection de M. Domey, des travaux d'exécution.

On posa la première pierre du monument le 25 août suivant; les travaux commencèrent en 1824, et l'église fut entièrement terminée en 1836. Il convient de remarquer que le sol de cette partie de Paris est, dans les grandes eaux, au dessous du niveau de la Seine; aussi, dès qu'on entreprit les fouilles de cette église, les eaux vinrent-elles à surgir abondamment, et force fut alors d'élever les constructions sur des planchers et des pilotis.

M. H. Le Bas ayant publié une notice parfaitement exacte sur cette église, qui, quant à son plan, offre à peu près la même disposition que les premières basiliques chrétiennes, et rappelle, quant à ses décorations intérieures, celles qui furent décorées en Italie dans les xve et xvie siècles, nous adopterons complètement son travail pour la description du monument.

Cette église, isolée de toutes parts, est située dans l'alignement de la rue Laffitte, de manière à être aperçue du boulevart. Sa largeur est de 32 mètres (98 pieds, 10 pouces), et sa longueur de 70 mètres (215 pieds, 6 pouces). Elle pourra contenir plus de trois mille personnes, indépendamment des espaces réservés au service divin.

Sa façade principale présente, au milieu, un avant-corps de même largeur que la grande nef, un portique orné de quatre colonnes d'ordre corinthien, de 13 mètres de proportion, surmonté d'un riche entablement, dans la frise duquel on lit l'inscription suivante : *Beatæ Mariæ Virgini Lauretanæ.*

Ce portique est terminé par un fronton, aux angles duquel sont placées les statues de la *Foi*, par Foyatier; de l'*Espérance*, par Lemaire; de la *Charité*, par Laitié. Le tympan du fronton est occupé par un bas-relief, ouvrage de Nanteuil, représentant des *anges en adoration devant la Vierge et l'Enfant Jésus.* Ces trois groupes de pierre de Conflans ont 8 pieds d'élévation. Sous le portique, est la grande porte d'entrée principale; et sur les arrière-corps, à droite et à gauche, sont deux portes latérales.

« Malgré ses défauts, l'extérieur de Notre-Dame-de-Lorette ne manquerait pas d'une certaine élégance, s'il n'était déshonoré par cet indigne clocher, espèce de cage à perroquet, qui surmonte pitoyablement la façade. » Nous partageons cette opinion d'un critique éclairé; mais nous savons que l'architecte a eu la main forcée, car son intention était d'élever le monument sans clocher.

L'intérieur se compose d'un porche d'entrée, au dessus duquel est placé le buffet d'orgues, dont la partie instrumentale a été exécutée par MM. Cavalié, père et fils; d'une grande nef de 11 mètres 15 centimètres (34 pieds) de largeur, sur 29 mètres 25 centimètres (90 pieds) de longueur;

de deux nefs latérales, et de chapelles particulières, formées, les unes et les autres, par quatre rangs de colonnes d'ordre ionique. La nef principale est terminée par le chœur, où sont les stalles, et par un rond-point ou hémicycle, où est placé le maître-autel, composé d'un baldaquin supporté par quatre colonnes corinthiennes de granit oriental, avec bases et chapiteaux en bronze doré, et surmonté d'un couronnement de sculpture, dû à M. Elschoëcht. On lit dans la frise : *Gloria in excelsis in Deo.* Deux sacristies sont à la proximité du chœur et à l'extrémité des bas-côtés; elles sont éclairées chacune, par une grande croisée en arcades. Le vitrail colorié de celle de gauche a été exécuté à la manufacture royale de Sèvres, d'après les compositions de M. Delorme, pour les deux anges du cintre et pour le sujet principal qui représente une *Assomption de la Vierge*, et sur les dessins de M. Le Bas, pour l'ensemble et les ornemens. De semblables vitraux sont en partie exécutés pour la croisée de l'autre sacristie; le sujet principal en sera seul varié.

Quatre chapelles, d'une assez grande dimension, qui occupent les angles des bas-côtés, seront décorées de peintures comme les autres parties de l'édifice. Elles seront disposées, à commencer de celle à droite en entrant, dans l'ordre indiqué par la nature et par la religion pour le cours de la vie, c'est-à-dire que la première est consacrée *au baptême*, la deuxième *à la communion*, la troisième *au mariage*, et la quatrième *à la mort.* MM. Roger, Perrin, Orsal et Blondel sont les artistes chargés d'en exécuter les peintures.

Six autres chapelles ont été pratiquées sous les bas-côtés de l'église. Elles se présentent dans l'ordre suivant :

La première, à droite en entrant, dédiée à saint Hippolyte, contient trois sujets : le tableau à gauche de la fenêtre, représente *Saint Hippolyte ramené à la foi par saint Laurent, qu'il gardait dans sa prison.* Le sujet de celui de droite est le *Martyre du saint :* — Un an après avoir reçu le baptême, saint Hippolyte, ne voulant pas renoncer à la foi, est condamné par l'empereur Maximin à être attaché, et traîné par des chevaux indomptés. — Ces deux tableaux sont de M. Hesse. Le troisième, en retour, représentant les *Funérailles de saint Hippolyte*, est de M. Coutan. Le *Portrait du saint*, qui est au dessus de l'autel, est de M. Bézard. La cuve en bronze des fonts baptismaux, déposée provisoirement dans cette chapelle, a été exécutée sur les dessins de M. Le Bas. La coupe est supportée par un piédouche orné de poissons; au pourtour de la coupe est une frise composée de coquilles et de têtes d'agneaux supportant des guirlandes. Elle est fermée d'un couvercle divisé en quatre compartimens, dont les milieux sont occupés par des croix dorées, se détachant sur un fond d'é-

cailles. Elle est surmontée d'une petite statue de *saint Jean-Baptiste*, due au ciseau de M. Durat. Autour de la plinthe qui supporte cette figure est l'inscription : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.* Cette inscription, ainsi que la statue et les ornemens, sont autant de symboles du baptême. La fonte, exécutée avec une grande perfection, sort des ateliers de M. Quesnel.

La seconde chapelle est consacrée à saint Hyacinthe. Les deux tableaux qui la décorent sont de M. Alfred Johannot. Celui de droite représente une ville ayant été mise à feu et à sang par des Tartares; saint Hyacinthe sort de son monastère, tenant d'une main l'image de la Vierge, et de l'autre le Saint-Sacrement. Il marche ainsi à travers l'incendie et le massacre, sa sainteté le préservant du feu et de la cruauté des barbares. — Le sujet de celui de gauche est : Une dame de qualité avait envoyé son fils pour prier le saint de venir instruire ses vassaux. Le jeune homme s'étant noyé, saint Hyacinthe, aux sollicitations de sa mère éplorée, le rend à la vie. — Le *Portrait du saint,* placé sur l'autel, est de Mme Varcollier.

La troisième chapelle, consacrée à sainte Thérèse, a trois tableaux. Celui à droite de la fenêtre, représente la sainte qui, à la mort de sa mère, se voue à la Vierge. — Le sujet de celui de gauche est l'*Extase de sainte Thérèse.* Ces deux ouvrages sont de M. Langlois. On voit dans le troisième tableau, en retour, *Sainte Thérèse recevant l'extrême-onction,* ouvrage de M. Caminade. Le *Portrait du saint* est de M. Decaisne.

Sur les bas-côtés, à gauche en entrant, la première chapelle est dédiée à sainte Geneviève. Le premier des trois tableaux de cette chapelle, à gauche, en retour, a pour sujet : Saint Germain d'Auxerre, passant par le bourg où était née sainte Geneviève, remarqua dans cet enfant quelques traces de sa sainteté future : il l'appela à lui du milieu de la foule du peuple, lui fit des exhortations, et lui donna une pièce de monnaie, comme gage de ce que Jésus-Christ la prenait pour son épouse. — M. Dejuine est l'auteur de ce tableau. Le second représente *sainte Geneviève guérissant sa mère aveugle,* et le troisième l'*Apothéose de sainte Geneviève.* Ces deux ouvrages sont de M. Eugène Devéria. Le *Portrait de la patronne de Paris* est de Mme Dehérain.

La seconde chapelle, placée sous l'invocation de saint Philibert, n'a que deux tableaux, tous deux de M. Schnetz. Celui de droite représente *saint Philibert secourant des pauvres voyageurs exténués de fatigue et de besoin,* et celui de gauche *saint Philibert rachetant des captifs chez les Germains.* Le *Portrait du saint* est de M. Etax.

La dernière chapelle, consacrée à saint Étienne, contient trois tableaux :

celui à gauche de la fenêtre représente *saint Étienne distribuant des aumônes ;* celui de droite, *saint Étienne condamné, traîné par le peuple au lieu du supplice;* ces deux tableaux sont de M. Champmartin. Le troisième, en retour, dû au pinceau de M. Couder, représente le *Martyre de saint Étienne.* Le *Portrait du saint* est de M. Goyet.

Les deux rangées de colonnes qui forment la nef principale sont surmontées de murs, dans lesquels sont pratiquées les six croisées qui l'éclairent. Sur les huit trumeaux qui séparent les croisées sont représentés, peints sur mur, des sujets tirés de l'histoire de la Vierge : 1° la *Naissance de la Vierge,* par M. Monvoisin ; 2° la *Consécration,* par M. Vinchon ; 3° le *Mariage de la Vierge,* par M. Langlois ; 4° l'*Annonciation,* par M. Dubois ; 5° la *Visitation,* par M. Coutan ; 6° l'*Adoration des Mages,* par M. Granger ; 7° l'*Adoration des Bergers,* par M. Cassel ; 8° l'*Assomption,* par M. Dejuine. Le dernier de ces tableaux est le plus parfait de la collection.

Les *quatre Prophètes,* Jérémie, Ézéchiel, Isaïe et Daniel, qui occupent les écoinçons des grandes arcades, au dessus des orgues et à l'entrée du chœur, sont de M. Schnetz et lui font le plus grand honneur.

Les deux grands tableaux qui décorent les parois des murs, au dessus des stalles, font suite à l'histoire de la Vierge : celui de gauche a pour sujet a *Présentation au Temple,* par M. Hesse, et celui de gauche, *Jésus au milieu des Docteurs,* par M. Drolling. Cette dernière composition est la plus remarquable de toutes celles qui décorent la nouvelle église.

M. Delorme est l'auteur des *quatre Évangélistes* peints dans les pendentifs qui supportent la coupole, ainsi que de la grande peinture qui décore cette coupole, et dont le sujet est la *Translation de la sainte maison de Lorette* (sancta casa) *par des anges, en présence de la Vierge et de la cour céleste.* Quant aux *Évangélistes,* ils sont encore en partie cachés par les charpentes de l'échafaudage.

Le *Couronnement de la Vierge,* peinture sur fond d'or, qui occupe le cul-de-four de l'hémicycle, est de M. Picot.

Des diverses sculptures qui doivent être placées dans cette église, il n'y a de terminé que le couronnement du maître-autel, dont il a été parlé, et les deux séraphins qui supportent l'abat-voix de la chaire à prêcher, exécutée en bois par M. Elschoëcht, ouvrage qu'on peut indiquer comme un modèle de la plus élégante simplicité. Si la chaire est remarquable par ce travail, que dire de ce banc d'œuvre qui lui fait face et qui obstrue la moitié de la nef? Qu'il est ridicule ? Non : il est absurde.

Les ouvrages de sculpture qui viendront plus tard enrichir encore cette église, sont : 1° de M. Cortot, un groupe en bronze doré de la *Piété,* qui doit être placé sous le baldaquin du maître-autel ; 2° de M. Nanteuil, deux

Anges adorateurs, qui occuperont les piédestaux à droite et à gauche de l'autel; 3° de M. Desbœuf, pour la chapelle de la communion, une statue en marbre du *Christ*; 4° de M. Dumont, une statue de la *Vierge*, pour orner la chapelle qui lui est consacrée.

Indépendamment des ouvrages d'art dont l'explication précède, on remarque dans cet édifice quelques autres richesses tenant également à l'art, contribuant à l'harmonie de l'ensemble : tels sont le plafond, le poli que l'on est parvenu à donner aux pierres des colonnes, qui offrent ainsi l'aspect du marbre; les devantures du maître-autel et des autels particuliers, exécutées en lave émaillée de Volvic, sous la direction de M. Hittorff, d'après les dessins de M. Le Bas; les encadremens des peintures, les ornemens des frises où sont retracés tous les instrumens de la passion; le buffet d'orgues et les pavés des chapelles du chœur et des bas-côtés, en compartimens de marbres de diverses couleurs; enfin les balustrades, les grilles, et tous les ornemens d'architecture. On doit citer aussi le riche tapis d'autel, qui sort de la manufacture d'Aubusson.

Au dessus des niches pratiquées dans les tambours des entrées latérales, sont quatre inscriptions latines faisant connaître : 1° que cette église, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Lorette, a été bâtie aux frais de la ville de Paris, et que la première pierre en a été posée le 25 août 1823, sous l'administration de M. le comte Chabrol de Volvic, alors préfet de la Seine; 2° que sous le règne de Louis-Philippe I[er], elle a été enrichie d'ouvrages d'art, et entièrement terminée en 1836, par les soins de M. le comte de Rambuteau, pair de France, préfet de la Seine; 3° qu'elle a été consacrée le 15 décembre 1836, par monseigneur l'archevêque de Paris (1), M. de Rolleau étant curé de cette paroisse; 4° qu'elle a été édifiée, par suite

(1) « L'archevêque, en habits pontificaux, et précédé de son clergé, a parcouru, en dehors, le tour de l'église, au chant des antiennes, et tandis qu'on encensait les reliques des saints, portées aussi en procession extérieure par deux prêtres de la paroisse. L'autorité civile avait pris ses mesures pour maintenir le bon ordre... M. de Quélen, après la consécration, a adressé des félicitations aux autorités qui ont concouru à élever ce monument, et aux artistes qui ont consacré leurs talens à sa décoration. A cette cérémonie étaient présens MM. les évêques de Nancy et d'Ajaccio, M. l'internonce du souverain-pontife, en costume de prélat, et MM. les curés de Saint-Roch, de Saint-Nicolas-du-Chardonneret, de Montmartre et des Batignolles. »

(*Le Mois religieux*, p. 54).

Par son mandement du 15 décembre 1836, dans lequel M. l'archevêque félicite de leur zèle et de leurs soins tous ceux qui ont concouru à l'érection de la nouvelle église, magistrats, conseillers de préfecture, artistes; *il ordonne*, art. 4, « aux fidèles de por- « ter sur eux la médaille frappée depuis quelques années en l'honneur de la très-sainte « Vierge, et à répéter souvent cette prière gravée au dessus de l'image : *O Marie* « *qui êtes sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.* »

d'un concours, par M. Le Bas, architecte, qui en a commencé les travaux en 1824 et les a terminés en 1836. — Ces inscriptions, qui vouent à la postérité quelques noms insignifians, auraient dû comprendre, par préférence, celui de plusieurs des hommes qui ont employé leur talent à donner de la valeur réelle à cette église, entre autres de M. Bouillette, auteur de toute la menuiserie si méritante de ce temple.

Cette longue description sent le livret de musée, sans doute : c'est que les arts ont réuni leurs richesses dans cette église. Peintre, sculpteur, doreur, lampiste, car il y a de belles lampes à trois becs entre les colonnes ; tapissier, décorateur, menuisier, serrurier, tourneur de chaises, tous les genres d'artistes, tous les artisans exerçant des états de luxe ont droit à revendiquer leur part de gloire acquise à ce monument, où la mode conduit, le soir, les dames de la Chaussée-d'Antin, qui aiment les lumières vives, les beaux décors, le chant d'église et la musique choisie. On a dit que ces dames, en se trouvant à Notre-Dame-de-Lorette, pouvaient facilement céder à l'illusion et se croire encore dans leur boudoir charmant.

Un critique a été plus loin. « Voilez la face de vos saints, a-t-il écrit, établissez dans la nef une double rangée de tables bien servies et de joyeux convives ; qu'on entende, parmi le cliquetis des verres, de gais refrains, de bonnes plaisanteries bien libres, de gros rires bien retentissans, et personne ne songera un seul instant à réclamer le respect pour la sainteté du lieu : ce sera une admirable salle de trois cents couverts. »

C'est une salle magnifique de spectacle, non le temple d'un Dieu qui a prescrit la charité, la pauvreté, l'humilité.

De W.



LA BOURSE.

La Bourse est située entre les rues des Filles-Saint-Thomas et de Feydeau. Depuis long-temps l'importance d'un établissement principal et dans lequel on pût discuter tous les intérêts du commerce et de la banque réclamait la sollicitude et les regards des administrateurs de la ville. Depuis un demi-siècle le lieu où se rassemblaient les négocians et les financiers avait plusieurs fois changé, et les opérations commerciales souffraient de ces changemens continuels. D'ailleurs, tous les bâtimens qui tour à tour avaient été cédés, étaient trop petits pour contenir la foule qui s'y précipitait. L'ancienne Bourse avait été placée dans l'ancien palais Mazarin, puis dans une partie de l'édifice occupé aujourd'hui par le trésor royal. A la révolution elle fut transférée dans l'église des Petits-Pères, et ensuite au Palais-Royal, galerie Virginie. Toutes les opérations financières ne s'étaient pas faites antérieurement dans un lieu spécial : ainsi sous la régence, lorsque le contrôleur-général Law eut émis ses billets de banque hypothéqués sur les Grandes-Indes et sur le commerce de cette colonie, le lieu établi pour négocier et vendre ce papier-monnaie fut l'hôtel Quincampoix;

mais le nombre des billets et des agioteurs étant devenu immense, et l'espace pour les contenir se trouvant trop resserré, on fixa la place Vendôme comme plus vaste et plus commode pour ces sortes d'opérations. Le chancelier de France, qui avait son hôtel sur cette place, incommodé du bruit de la foule et scandalisé de ce trafic honteux, obtint après huit jours d'instances que la place fût vidée, et que ces espèces de séances financières fussent transférées autre part. Le prince de Carignan profitant de l'occasion offrit le vaste hôtel Soissons qui lui appartenait, le fit distribuer commodément pour les opérateurs, et en tira un prix énorme de location. La nouveauté de ces billets, source de fortunes rapides et de ruines plus rapides encore, avait fasciné les yeux; mais quelques terreurs ayant été semées dans le public, et quelques étrangers étant venus retirer en numéraire avec les billets de banque quelques centaines de millions, tous les porteurs de ce papier en vinrent tous à la fois réclamer à la banque le paiement : on ne put satisfaire à toutes les demandes, et le nombre des billets surpassant de plus de moitié le numéraire, la banque des Indes fut fermée, et Law auteur de tant de maux fut obligé de se retirer en pays étranger, malgré la protection du régent lui-même et de plusieurs grands seigneurs qui avaient amassé en peu de temps, par ce système financier, des fortunes immenses et scandaleuses.

Le commerce s'étant agrandi et les opérations financières s'étant multipliées, chacun sentit l'indispensable nécessité de ne pas séparer le lieu des négociations; la perte de temps, la difficulté ou plutôt l'impossibilité de se trouver dans plusieurs endroits à la fois, et mille autres raisons encore décidèrent enfin la ville de Paris à construire un édifice assez vaste pour contenir tous les négocians, et assez commode pour réunir la foule des spéculateurs, quel que fût l'objet de leurs affaires commerciales.

Les travaux commencèrent sous la direction de Brongniart, architecte de la ville, homme fort distingué dans son art, et le 24 mars 1808, on posa la première pierre du superbe édifice que nous voyons aujourd'hui. L'emplacement sur lequel il est construit appartenait autrefois aux religieuses dites Filles-Saint-Thomas : une des rues qui viennent aboutir à la place de la Bourse conserve aujourd'hui ce nom; toutes les nouvelles maisons qui ont été bâties depuis autour de la Bourse sont placées sur une partie soit des jardins, soit des bâtimens eux-mêmes de cet ancien couvent. Les travaux furent poussés avec vigueur, et ne furent interrompus que pendant les désastres de 1814, quoique déjà ils eussent eu à souffrir, en 1813, de la mort de Brongniart.

Nous croyons ne devoir pas passer sous silence la conduite des ouvriers et les marques de respect, d'estime et de reconnaissance qu'ils donnèrent

à la mémoire de leur ancien maître et directeur ; ces exemples doivent être rappelés, parce que souvent ils devraient être imités. Le 8 juin 1813, le convoi de Brongniart se dirigea vers la place de la Bourse et s'arrêta devant la principale entrée de l'édifice. Les ouvriers, par un mouvement spontané, quittèrent leurs travaux, descendirent silencieusement de leurs échafaudages et vinrent se placer avec ordre autour du cercueil ; leur tête s'inclina comme pour lui dire un éternel adieu : le silence respectueux de ces hommes ordinairement si bruyans et leur attitude religieuse remplirent le cœur de tous les assistans de piété et d'admiration. Hommage sublime rendu aux qualités estimables et au talent distingué d'un homme sous les inspirations duquel ils avaient travaillé pendant cinq années! M. Labarre, désigné en remplacement de Brongniart, acheva ce bel édifice.

C'est dans l'enceinte de la Bourse que se tiennent les réunions et toutes les assemblées des négocians ; on y a établi aussi le tribunal de Commerce. On ne pouvait choisir un lieu plus conforme à un tribunal de ce genre, puisqu'il se trouve placé au sein même de toutes les opérations les plus importantes du commerce général.

Ce monument est construit sur un plan parallélogramme de 69 mètres ou 212 pieds de longueur ; sa largeur est de 41 mètres ou 126 pieds : ce plan est exécuté avec un ordre et une perfection rares. L'élévation complète offre un péristyle parfait. A ses quatre façades s'élèvent avec une régularité majestueuse une ordonnance de colonnes corinthiennes élevées sur un soubassement de huit pieds environ ; ces colonnes, soigneusement et légèrement construites, sont au nombre de soixante-six ; leur diamètre n'est que d'un mètre, et leur hauteur de dix mètres ; l'entablement et un attique sont supportés par le péristyle, qui forme autour de l'édifice, à l'intérieur, une superbe galerie ouverte. Le perron par lequel on arrive à cette galerie occupe toute la largeur de la partie occidentale du monument ; il est composé de seize marches en pierres de taille, qui, légèrement inclinées, donnent à cette entrée principale un aspect majestueux et grandiose. La galerie où l'on arrive par cet escalier principal est dans toutes ses parties ornée de nombreux bas-reliefs. Les sujets qu'ils représentent sont relatifs aux opérations du commerce, et représentent les différentes villes, siéges du commerce en France et en Europe.

Un immense vestibule communique à droite aux salles particulières où se tiennent les courtiers de commerce et les agens de change, et à gauche au tribunal de Commerce. Quelquefois les séances du tribunal se tiennent dans une autre salle parallèle à la première, au dessus de l'entrée principale. La salle la plus grande, celle où se font toutes les opérations de la bourse, est située au rez-de-chaussée et tout à fait au centre de l'édifice.

Dans sa longueur, elle présente un plan de 38 mètres ou de 116 pieds, et dans sa largeur un plan de 25 mètres ou de 76 pieds. Quoique assez grande pour contenir près de deux mille personnes, elle est cependant quelquefois trop petite pour le nombre des spéculateurs.

Après la révolution de juillet, les ornemens et les emblèmes de la royauté, tout ce qui pouvait rappeler le règne des Bourbons sous les auspices desquels la Bourse avait été inaugurée, furent effacés et remplacés.

Après l'achèvement de cet édifice, le quartier s'embellit. La rue Vivienne fut continuée jusqu'aux boulevarts; vis-à-vis la façade principale, jusqu'à la rue Richelieu, une nouvelle rue fut ouverte et nommée rue de la Bourse. Le projet d'agrandir la rue Notre-Dame-des-Victoires et de la continuer sur une largeur de soixante pieds jusqu'à la rue Montmartre, a été formé depuis long-temps, mais il n'a point encore reçu son exécution. Quoi qu'il en soit, ce quartier, grace au monument principal, est devenu un des plus beaux de Paris et le centre de tout le commerce

MAUGARS.



PANTHÉON.

Devant nous occuper principalement du Panthéon, nous nous bornerons à dire d'une manière très abrégée les tranformations qu'a subies depuis sa fondation l'édifice qui porte aujourd'hui ce nom, tout en faisant observer qu'il en est des monumens dont l'origine remonte à des siècles de barbarie, comme des sociétés à leur berceau : leurs annales n'existèrent jamais, ou bien elles se sont perdues; et à quelque pénibles recherches qu'on se livre pour les retrouver, elles demeureront toujours fort incomplètes. C'est dire assez, et les opinions diverses des historiens le prouvent de reste, que nous ne connaissons que d'une manière très imparfaite tout ce qui se rapporte aux premiers temps de l'église Sainte-Geneviève, qui eut d'abord le nom d'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul.

L'opinion qui nous semble la plus probable est celle qui en fait remonter la fondation à l'an 508, c'est-à-dire un an après la victoire que Clovis remporta sur Alaric, dans la plaine de Voclade, près de Poitiers. Le roi des Francs aurait érigé cette église pour accomplir le vœu qu'il avait fait de se convertir au christianisme, s'il revenait vainqueur. Elle fut bâtie sur

une colline, au sud-est de Paris, dans un emplacement qui servait de cimetière, et où avait existé, prétendent certains auteurs, un temple d'Isis.

Clovis déploya dans cette construction tout ce que l'art d'un siècle barbare put produire de plus beau. L'ouvrage était fait de pierres de différentes couleurs, qui formaient diverses figures selon la manière dont elles étaient disposées. « Le dedans, dit Molinet, était orné comme d'une tapisserie fixe et d'une peinture solide; le dehors était de même. » Elle reçut en don les terres qui l'entouraient, avec tout le domaine et la justice, et plusieurs villages, comme Rosni, Joigni, Nanterre, Vannes, Choisi et leurs dépendances, et plusieurs parties du domaine de Bourgogne. Dans la suite, Dagobert, Charlemagne et d'autres rois augmentèrent encore ses revenus par de nouvelles donations.

Clovis n'ayant pas vécu assez long-temps pour voir terminer l'édifice, la reine Clotilde l'acheva, et saint Remy, archevêque de Reims, en fit la dédicace sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul. Quelques historiens, en parlant de cette église, se servent du nom de *Basilique*. Les auteurs de *la Gaule chrétienne* insinuent que Bernier en fut le premier doyen connu. Presque tous s'accordent à dire qu'elle fut desservie d'abord par des clercs qu'on fit venir de la cathédrale de Reims. Elle exerça, dit-on, dans les premiers temps le droit d'asile en faveur des nobles qui s'étaient rendus coupables de quelque crime.

Plusieurs conciles y furent tenus : le premier en 522, le second en 577, et le troisième en 615. En 885, elle fut presque détruite par les Normands, qui vinrent poser le siége devant Paris. Les chanoines, à qui elle appartenait alors, la réparèrent en partie. Elle fut mise en interdit, en 1132, à l'occasion d'une dispute qui éclata entre un certain Golo et d'autres maîtres qui se plaignaient qu'on fît payer trop cher la licence à leurs élèves. On voit à ce sujet que le chapitre se composait alors de 24 membres, dont quatre dignitaires, le doyen, le chancelier, le chantre et le célerier; venaient ensuite six chanoines résidens, dix autres tant externes que bénéficiers, et quatre chapelains.

Tout démontre qu'à l'époque dont nous parlons, ces religieux menaient une vie fort peu régulière. Le scandale qu'ils donnèrent lors de la visite que leur rendit le pape Eugène III fut cause qu'on leur imposa une sorte de réforme. Ils avaient fait étendre sur le devant de l'autel un riche tapis, sur lequel le saint-père se prosterna. Dès qu'il se fut retiré, ses officiers voulurent s'emparer du tapis comme d'une chose qui, selon l'usage, leur était due. Les domestiques de l'abbaye s'opposèrent à cette entreprise; on en vint à tirer l'étoffe chacun de son côté, et puis enfin aux coups. Le tumulte devint tel, que le roi, qui était présent, ne parvint à l'apaiser

qu'après avoir été frappé lui-même par les domestiques de l'abbaye. Suger fut indigné de tant d'insolence, et, pour la punir, il introduisit dans cette maison douze religieux de Saint-Victor-lès-Paris (1148).

Selon les *Annales manuscrites de Sainte-Geneviève*, ce fut à cette époque seulement que l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul prit le nom d'abbaye Sainte-Geneviève. Les abbés eurent le privilége d'être juges et conservateurs des priviléges apostoliques. Eudes, religieux de Saint-Victor, fut le premier qu'on investit de ce titre. Cette abbaye subit, en 1625, une nouvelle réforme que confirmèrent des lettres-patentes l'année suivante, et une bulle d'Urbain VIII, en 1634.

La licence des mœurs qui rendit les réformes souvent nécessaires dans les établissemens religieux, eut presque toujours pour cause l'excès des richesses. Il ne paraît pas toutefois que les abbés de Sainte-Geneviève aient été assez riches pour réparer et entretenir le superbe édifice que leur avait légué Clovis. En 1483, le pape leur accorda le revenu de huit années d'indulgences pour relever une partie des murs qui étaient tombés, et rétablir les cloches que la foudre avait fondues. Il paraît que la crypte n'était pas alors en beaucoup meilleur état que la partie supérieure de l'abbaye.

Il est vraisemblable que cette église souterraine faisait partie du bâtiment dès son origine, si pourtant elle n'était une de ces chapelles que les premiers chrétiens bâtissaient près des sépultures. La chapelle qui se trouve dans le fond était la plus ancienne. On y distinguait cinq autres chapelles. C'est dans cette crypte que furent long-temps déposées, avec les restes de la patrone de l'abbaye, les cendres d'un grand nombre d'abbés et d'évêques, de quelques-uns de nos rois et de nos grands hommes. Le cloître et l'abbaye tombaient en ruines, lorsqu'enfin on se décida à les reconstruire en 1744. A cet effet, Louis XV ordonna qu'à partir du 1er mars 1755, le prix des billets des trois loteries qui se tiraient chaque mois serait augmenté d'un cinquième, et que la moitié du produit de cette augmentation serait employée aux frais de construction.

Les travaux commencèrent en 1757, sur les dessins et sous la conduite de Soufflot. Cet architecte changea, dans la disposition générale et dans l'ordonnance de cet édifice, le système d'architecture alors en usage, et présenta un plan dont la nouveauté, la grace et la légèreté réunirent tous les suffrages. Ce plan consiste en une croix grecque de 340 pieds de long, y compris le péristyle, sur 250 de large, au centre de laquelle s'élève un dôme de 62 pieds 8 pouces, que supportent quatre piliers si légers, qu'à peine on aperçoit leur massif au milieu du jeu de toutes les colonnes isolées qui composent les quatre nefs de cette croix. « Ce système de légèreté est

continué dans les voûtes de l'édifice où l'on a pratiqué, dit M. Legrand, des lunettes évidées avec beaucoup d'art, et qui donnent en quelque sorte l'apparence de la légèreté gothique à ces voûtes circulaires opposées les unes aux autres dans des sens différens et très variés. Ajoutez à cela, continue M. Legrand, la fraîcheur d'une exécution toute nouvelle, la blancheur et l'éclat d'une pierre fine et choisie, et une distribution d'ornemens de sculpture délicate et placée avec goût, vous aurez une idée du spectacle dont on a joui pendant quelques mois, lorsque les échafauds, qui avaient masqué toutes ces voûtes pendant la construction et l'achèvement des sculptures, disparurent. » L'effet en était merveilleux, dit-on; tout Paris accourait pour admirer ce qu'on était convenu d'appeler le chef-d'œuvre de l'architecture moderne. Après quarante ans d'attente et de travaux non interrompus, ce fut en quelque sorte un moment d'enivrement. Aussi on entendit comme un cri d'alarme général, lorsque des fractures multipliées aux quatre piliers du dôme et aux colonnes les plus rapprochées firent connaître que le bâtiment menaçait ruine. Il fallut l'encombrer de nouveau d'échafauds. M. Rondelet fut chargé d'exécuter les réparations et additions de résistance jugées nécessaires.

Ce superbe édifice n'était pas encore terminé lorsque, en 1791, l'Assemblée nationale changea sa destination, et le consacra à la sépulture des Français qui s'étaient distingués par leurs vertus et leurs talens. M. Antoine Quatremère fut chargé de la direction des changemens à opérer pour transformer ce temple en un Panthéon français. Pour lui imprimer ce nouveau caractère, il fallut modifier ou changer beaucoup, tant dans l'intérieur qu'à la façade. Ce fut ainsi qu'au lieu d'un fronton dont le tympan représentait en bas-relief, ouvrage de Coustou, une croix entourée de rayons divergens et d'anges qui venaient l'adorer, on représenta la Patrie, les bras étendus, tenant dans ses mains des couronnes de chêne qu'elle présentait à l'émulation des citoyens. Tel était le principal personnage de ce bas-relief exécuté par Moite, et que nous sommes fâchés de ne pouvoir pas faire connaître en détail. Sur la frise, on grava, en grands caractères de bronze, l'inscription suivante :

Aux grands hommes la patrie reconnaissante.

On changea également le caractère des cinq bas-reliefs placés au dessus des trois portes qui s'ouvrent sous le porche. Le plus grand, sculpté par Bovet, et placé au milieu, représentait sainte Geneviève distribuant du pain aux pauvres. Dans celui de droite, cette sainte guérissait les yeux de sa mère. Elle était encore le sujet du troisième. A l'extrémité méridionale du porche, on voyait saint Paul plaidant devant l'Aréopage ; et, au côté

opposé, saint Pierre recevant les clés des mains de Jésus. Ce dernier était l'ouvrage de Houdon; le précédent avait été sculpté par Boizot

L'Assemblée fit substituer à ces sujets cinq bas-reliefs; celui du milieu représentait *les droits de l'homme* sous l'emblème d'une femme à demi drapée, tenant d'une main une corne d'abondance, et appuyant l'autre main sur la table des Droits de l'homme. La Nature, la Liberté et l'Égalité y étaient figurées aussi; et l'on voyait la Renommée annonçant aux Français l'abolition de la servitude et de la tyrannie. Cet ouvrage était de Boizot. Fortin en avait exécuté un autre dont le sujet était l'*empire de la loi*. On lisait dans le cadre : *Obéir à la loi, c'est régner avec elle.* Dans le cadre de gauche était représentée la *nouvelle jurisprudence.* Au dessous on avait mis cette inscription : *Sous le règne des lois l'innocence est tranquille.* A la place de saint Paul prêchant devant l'Aréopage, on voit encore *le dévoûment patriotique.* C'est un jeune guerrier mourant pour la défense de sa patrie, et soutenu dans les bras du génie de la Gloire et du génie de la Force. Ce bas-relief porte pour épigraphe : *Il est doux, il est glorieux de mourir pour la patrie.* Au côté opposé du porche est représentée l'*Instruction publique.* Des pères, des mères, des jeunes enfans, des jeunes filles et des garçons embrassent la Patrie comme une tendre mère. L'inscription porte : *L'instruction est le besoin de tous; la société la doit également à tous ses membres.* Dans la frise de la porte du milieu, on lisait cette inscription : *Panthéon français, l'an* III *de la Liberté.* Nous ne pouvons que mentionner ici les quatre groupes colossaux qui devaient être placés au devant et au bas des quatre bas-reliefs latéraux.

Nous avons déjà dit que l'édifice représente une croix grecque et forme quatre nefs d'inégale dimension. De même que la façade, ces nefs virent changer ou modifier, en 1791, tous les bas-reliefs, tous les ornemens qui se rapportaient à sa primitive destination. Ainsi la nef d'entrée où l'on avait figuré l'histoire de l'Ancien-Testament fut consacrée à la *Philosophie.* Sur le plafond, au lieu d'un triangle et du nom de Jéhovah, figura une équerre, symbole de l'égalité. Dans les pendentifs, au lieu de Moïse, d'Aaron, de Josué et de David, on vit la Philosophie, la Vertu, les Sciences et les Arts.

La nef située à gauche était primitivement destinée à représenter l'Église grecque. Aux docteurs de cette Église on substitua des sujets relatifs aux sciences ; la Physique, l'Agriculture, l'Astronomie, la Géométrie y tinrent la place d'Athanase, de Basile, de saint Jean Chrysostôme. Les nouvelles sculptures qui devaient orner la nef méridionale n'ont jamais existé qu'en modèle. Elle devait être consacrée aux Arts. Le pendentif situé à gauche, en entrant par le dôme, offrait un bas-relief ou-

vrage de Chardin ; c'était le génie de la Poésie et celui de l'Éloquence « ombrageant de lauriers le portrait d'Homère et celui de Cicéron. » A droite, on voyait la Navigation et le Commerce, l'une assise sur une proue de vaisseau ; l'autre sous la figure de Mercure. Au fond étaient représentées la Musique et l'Architecture sous l'emblème de deux femmes ; la première tenant la lyre d'une main, et de l'autre main l'hymne *à la Patrie ;* la seconde portait un compas et s'appuyait sur la coupole du Panthéon. Dans le dernier des pendentifs de droite étaient la Peinture et la Sculpture avec leurs attributs caractéristiques.

La nef orientale n'avait encore, en 1791, reçu aucun ornement propre à la caractériser. Elle fut alongée d'une arcade qui en occupe toute la largeur. Au dessus de la partie construite en arcade est une calotte elliptique accompagnée de quatre pendentifs, que l'on avait ornés de bas-reliefs dont les sujets étaient l'Amour de la Patrie. Dans le pendentif de droite, on représenta la Force sous la figure d'un guerrier que la Prudence accompagne, ce qui signifiait que si la force remporte les victoires, c'est la sagesse qui les conserve. A gauche, la Bonne Foi et la Fraternité se donnaient la main. Le sujet du troisième pendentif était le Dévoûment patriotique, figuré par un guerrier mourant « que l'Amour de la Patrie soutient dans le moment où la Patrie lui montre la couronne civique. » Dans le quatrième pendentif on voyait deux femmes « dont l'une détachait ses pendans d'oreilles et l'autre déposait ses colliers, ses bracelets et ses joyaux sur l'autel de la Patrie. » Le sujet était *le Désintéressement,* qui est figuré par un trait que l'histoire de la Révolution a consacré : ces citoyennes représentent les femmes d'artistes qui, les premières, firent offrande de leurs bijoux à la patrie. Tous les bas-reliefs que nous venons de mentionner, excepté ceux qui ornent encore les deux extrémités du porche, ont été détruits sous la Restauration.

Les quatre nefs viennent se réunir au dôme qui est leur centre intérieur. Le dôme se compose de trois coupoles : la hauteur de la première est de 178 pieds, et la hauteur de la seconde de 209 pieds 7 pouces ; c'est sur celle-ci que Gros a représenté l'apothéose de sainte Geneviève. Cette peinture embrasse 3,256 pieds de superficie. « Non seulement, dit un homme de l'art, c'est le plus vaste, mais c'est le plus beau des tableaux qui aient été faits dans ce genre, soit en France, soit en Italie. » Cet immense ouvrage se divise en quelque sorte en quatre grands tableaux qui représentent chacun une époque de notre histoire. Dans le premier on voit Clotilde et Clovis : le fondateur de la monarchie française vient d'embrasser le christianisme ; l'autel du druidisme renversé au milieu des instrumens des sacrifices épars le témoigne assez. Les victoires, le vaste empire, les insti-

tutions de Charlemagne et la conversion des Saxons fournissent la matière du second. Les deux croisades de saint Louis, le triomphe de la croix sur le croissant sont le sujet du troisième, et le quatrième est la Restauration : dans les airs, portée sur un nuage et accompagnée de deux anges qui répandent des fleurs, la patrone de la France paraît descendre vers les quatre monarques qui marquent les quatre grandes époques que le peintre a voulu célébrer.

Tels sont les changemens et embellissemens, comme aussi les dégradations que subit ce superbe monument depuis 1756 jusqu'en 1831, qu'il fut destiné de nouveau à devenir le Panthéon français, après avoir été rendu au culte par un décret de Napoléon, du 20 février 1806. M. David a été chargé de décorer d'autres emblèmes le fronton d'où la restauration avait fait disparaître le magnifique ouvrage de Moite pour y retracer la croix et les anges. En même temps qu'on confia cette œuvre de sculpture à M. David, on chargea M. Gérard d'orner de peintures les pendentifs du dôme. On dit qu'après le magnifique ouvrage de Gros, elles figureront non sans quelque éclat ; les sujets sont : la *Mort*, la *Patrie*, la *Gloire* et la *Justice*. Le premier tableau se compose de deux groupes : dans l'un la *Mort* touche sa victime de la main gauche, tandis que de la main droite elle montre l'ame qui s'élève vers le ciel ; dans le second groupe situé plus bas, une femme, un enfant et un vieillard paraissent effrayés ; la *Patrie* est représentée couverte d'un voile et près de la tombe d'un grand homme, tandis que la Renommée s'élève dans les airs : un guerrier, un artisan et un jeune étudiant viennent offrir leurs services à la patrie ; dans le troisième tableau la *Gloire* montre Napoléon dans le ciel : l'aigle apparaît portant la couronne du vainqueur, et la Renommée pleure celui qu'elle accompagna si long-temps ; dans le quatrième, la *Justice* accueille la Vertu, victime d'odieuses passions, tandis qu'elle défend l'entrée du Panthéon à la Vanité, à la Calomnie, à l'Envie et au Mensonge.

Sur le fronton, M. David a représenté la Patrie, le front ceint d'une couronne étoilée, distribuant des couronnes à tous ceux qui l'ont servie par leurs vertus, leurs talens ou leur courage ; à ses pieds sont la Liberté et l'Histoire qui écrit sur ses tablettes les noms de Hoche, de Bonaparte, de Lavoisier, de Kléber, tandis que Mirabeau, Lafayette et beaucoup d'autres reçoivent des couronnes des mains de la Liberté.

A droite, M. David a placé les groupes de militaires ; on y remarque principalement Bonaparte qui s'élance le premier pour saisir la palme : là on voit aussi, représentée par un grenadier qui paraît fatigué, mais toujours résolu, la 32ᵉ demi-brigade si célèbre dans nos armées républicaines ; l'on y voit le tambour Jean Ritielle, qui battait la charge au plus épais de

la mitraille, lors du fameux passage du pont d'Arcole. De l'autre côté les sciences et les arts sont rangés en groupes : dans le premier figurent Malesherbes, Mirabeau, Monge, Fénélon ; dans le second, Manuel, Carnot, Bertholet et Laplace ; l'illustre peintre David, Cuvier et Lafayette composent le troisième ; Voltaire et J.-J. Rousseau sont adossés à ces groupes, et auprès d'un autel où s'élèvent des palmes ; près de Rousseau, un jeune homme mourant dépose sur l'autel de la patrie le *Traité de la vie et de la mort :* c'est Bichat. A l'extrême droite du fronton se voient des jeunes gens en costume militaire, qui se livrent à l'étude de calculs et de problèmes : entre eux et le vieux grenadier de la 32e demi-brigade est un élève blessé mortellement ; un des jeunes gens le regarde avec intérêt et semble dire que lui aussi saura mériter une mort glorieuse. Plaise à Dieu, dirons-nous en terminant cet exposé trop court d'un des plus beaux morceaux de sculpture de M. David, qu'un nouvel acte de vandalisme ne fasse pas subir à son ouvrage le même destin qu'a eu celui de Moite.

Si la partie supérieure de l'ancienne église Sainte-Geneviève a subi tant de changemens, si les ornemens destinés à la décorer ont été si mal traités, on peut dire que dans sa partie souterraine tout a changé aussi : les cendres même des morts n'ont pu rester en repos sous ces sombres voûtes ; vainement y chercherait-on aujourd'hui les six chapelles qu'on y voyait avant 1745, et les tombeaux qu'elles renfermaient : les cendres de nos rois ont été transportées à Saint-Denis, la châsse de Sainte-Geneviève a été brûlée en 1793. et les restes de plusieurs de nos grands hommes en sont absens

Pour arriver à cette crypte, on descend un escalier situé à la partie orientale et extérieure de l'édifice. Les voûtes sont supportées par des murs et des piliers carrés, correspondant aux colonnes de l'édifice supérieur. Au milieu sont aussi des colonnes également accouplées et du même ordre. Le sol de cette crypte est à 18 pieds au dessous du sol de la nef supérieure, son étendue est la même. Après avoir traversé en entrant une voûte très spacieuse on pénètre, en montant quelques marches jusqu'au fond, jusque sous le porche même, par un passage assez large ; là, sous une voûte où le jour ne pénètre jamais, on trouve une statue de Voltaire, ouvrage très remarquable de Houdon. A droite et à gauche du passage, se trouvent comme de petites chapelles ou caveaux mortuaires, qui recèlent les cercueils de quelques grands hommes et de beaucoup de grands dignitaires de l'empire, qui tous, certes, ne méritaient pas l'honneur d'occuper une telle place après leur mort ; quelques-uns même n'auront pas deux lignes dans l'histoire. Il est vrai que Napoléon n'aurait pas pris sur lui d'importuner de leur présence les dignes habitans de ces solennelles demeures, si,

à cet égard, comme pour beaucoup d'autres choses, les gouvernemens précédens ne lui avaient donné de funestes exemples.

Nous avons dit ailleurs (1) qu'il était fâcheux que l'Assemblée nationale eût décrété, précisément à l'occasion de la mort de Mirabeau, qui n'en était digne ni par ses œuvres ni par ses vertus, la création d'un Panthéon français : après lui ce furent les restes de Lepelletier-Saint-Fargeau qui y obtinrent un asile, de Lepelletier qui n'avait eu d'autre mérite que d'aimer la liberté, et de voter dans une grave circonstance selon sa conscience. A ces hommes succéda bientôt un autre homme qui n'était célèbre que par ses forfaits : porté par la faction étrangère, comme l'observe fort bien un historien (2), on y vit apparaître (3) le cadavre sanglant de Marat, qui ne devait quitter cette demeure que pour être précipité dans l'égout de la rue Montmartre. La Convention décréta, il est vrai, le 20 pluviôse an III, que les honneurs du Panthéon ne pourraient être décernés à un citoyen que dix ans après sa mort; mais après un pareil précédent ce n'était pas un décret de la république qui pouvait empêcher Napoléon d'accorder cette faveur à des hommes dont quatre ou cinq au plus avaient fait preuve d'un grand talent, et il y a loin encore du talent au génie, qui devrait seul jouir de si grands honneurs. Nous donnons les noms de ceux dont les restes sont déposés dans les caveaux du Panthéon.

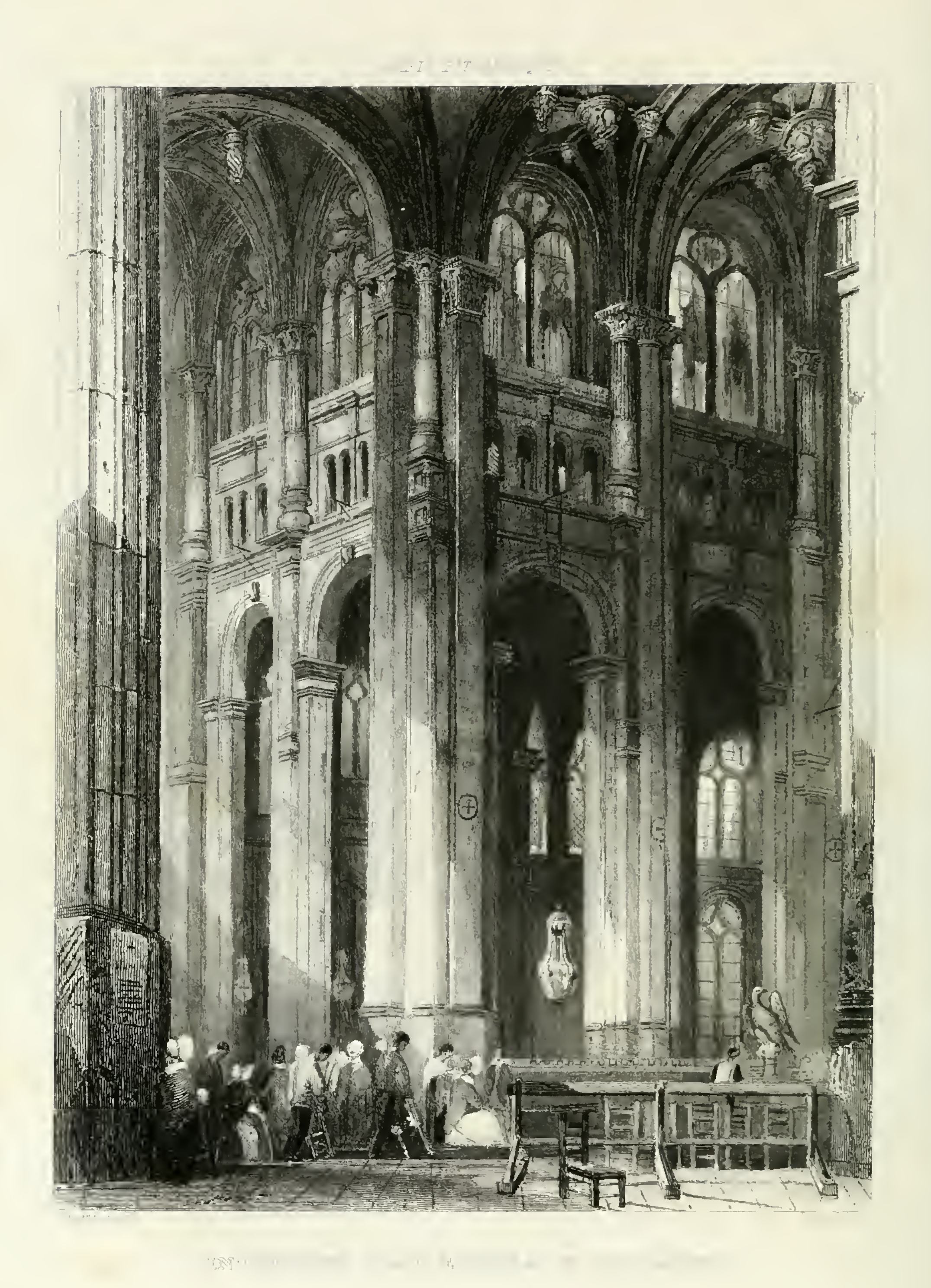
Soufflot, architecte du monument; Étienne *Portalis*, duc de *Choiseul-Praslin*; *Tesnier*, sénateur; *Caulaincourt*; Claude *Petiet*, ministre de la guerre; comte *Papin*, sénateur; *Cabanis*; de *Luynes*, sénateur; *Walter*; *Tronchet*; *Rivière*, sénateur; *Régnier*, duc de Massa, ministre de la justice; *Winter*, amiral hollandais; comte *Perregaux*, sénateur; de *Saint-Hilaire*; *Bougainville*, illustre par ses découvertes et ses deux voyages autour du monde; *Vien*, peintre, sénateur, premier maître de l'illustre David; *Cretet*, ancien ministre; *Laboissière*, général; cardinal *Caprara*; comte de *Fleurieu*, ministre de la marine; comte *Morard de Galles*, sénateur; comte *Treilhard*, ancien membre du Directoire; *Legrand*; comte *Jacqueminot*, sénateur; comte *Meunier*, sénateur; comte *Lagrange*, sénateur; comte Jean *Rousseau*, sénateur; comte *Ordonner*, sénateur; *Paige d'Orseau*; *Justin de Viry*, sénateur; Ambroise *Régnier*; le vice-amiral *Thevenard*, sénateur.

Après cette longue nomenclature où apparaissent pourtant quelques hommes dignes de tous nos respects et même de notre admiration, repor-

(1) Voyez *Assemblée nationale*, t. I, p. 351.
(2) Dulaure, *Histoire de Paris*, t. V, p. 197. — (3) 22 septembre 93.

tons avec quelque orgueil nos regards vers les tombeaux de J.-J Rousseau et de Voltaire, qui sont situés sous la grande voûte à l'entrée, à droite et à gauche vis-à-vis l'un de l'autre : n'oublions jamais que ce sont, avec quelques illustres écrivains, les grands hommes que le monde envie à la France; faisons des vœux pour que chaque siècle apporte en tribut à notre Panthéon trois ou quatre noms qui égalent ces grands noms. Ajoutons que s'il est beau, si c'est un devoir pour tout digne citoyen d'assigner une place à part et d'honorer d'un culte patriotique les génies qui ont illustré la France, il est juste, il est glorieux de graver au temple de la patrie les noms des citoyens qui, sans qu'aucun engagement particulier les y obligeât, se sont sacrifiés pour elle. C'est là un dévoûment qu'une grande vertu peut seule inspirer : c'est à ce titre qu'on aime à lire les noms des victimes de juillet, gravés en lettres dorées sur des tables de marbre noir qu'on a fixées aux quatre piliers qui supportent le dôme de l'édifice. Mais pourquoi tous ceux qui ont péri pour la cause de la liberté dans cette lutte glorieuse ne sont-ils pas nommés?

DANTON.



ÉGLISE SAINT-EUSTACHE.

Philippe-Auguste renferma dans l'enceinte de murailles qu'il fit construire autour de la capitale les bourgs les plus rapprochés dont la cité parisienne était alors environnée : la plus grande partie de l'espace sur lequel s'étend aujourd'hui le quartier Saint-Eustache était occupée par un village appelé le Nouveau-Bourg-Saint-Germain-l'Auxerrois, dépendant de cette église, entourée elle-même d'un gros bourg qui portait son nom.

Le Nouveau-Bourg-Saint-Germain-l'Auxerrois ne posséda d'abord qu'une chapelle dédiée à sainte Agnès, et située à ce qu'il paraît sur l'emplacement où s'éleva dans la suite l'église Saint-Eustache. On ne connaît pas l'époque précise de la fondation de la chapelle Sainte-Agnès ; les historiens citent cependant un jugement arbitral rendu par l'abbé de Sainte-Geneviève et le doyen de Chartres, en février 1213, sur des difficultés qui s'étaient élevées entre le prêtre desservant Sainte-Agnès et le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, dans lequel cette chapelle est désignée comme nouvellement bâtie : ainsi elle datait probablement de la fin du XIIe siècle.

La tradition historique a conservé le nom du fondateur de la chapelle

Sainte-Agnès, et a donné en même temps à cette fondation un motif curieux à connaître : « Quant à la susdite chapelle, on tient qu'un certain » bourgeois de Paris nommé Jean Alais l'avait fondée en satisfaction d'a- » voir été le premier auteur et fermier de l'impôt d'un denier pour chacun » pannier de poisson qui se vendait aux halles, pour être remboursé de » certaine somme qu'il avait *fournie promptement* au roi, auquel requérant » puis après, qu'il lui eut pleu abolir la dicte imposition il y en eut une au » tre, tant s'en faut qui en obtint la ferme, *laquelle de temps en autre s'est* » *enchérie selon les occurrences;* ce que le dit Alais prévoyant bien, s'en » attrista et affligea de telle sorte, qu'il en mourut *de regret et contrition,* » et ordonna estre enterré près de la susdite chapelle Sainte-Agnès, » par lui fondée, au lieu où les ruisseaux des halles viennent couler jusqu'à » présent. En lieu de tombe une longue pierre que l'on voit encore fut mise » au dict lieu qui sert maintenant de pont en temps de pluie, comme le » nom de pont Alais qu'on lui donne ne semble pas y contrarier. » (Dubreul, *Antiq. de Paris.* p. 792.)

Que de chapelles expiatoires ne verrions-nous pas s'élever, si les candides scrupules du banquier de Philippe-Auguste s'emparaient tout à coup de nos modernes exploiteurs d'emprunts publics et de nos faiseurs de budgets, si leur conscience alarmée venait à supputer les douleurs et les larmes que les étreintes impitoyables de l'impôt vont arracher au peuple, cette mine éternellement féconde, éternellement dévastée! Mais il n'y a plus de Jean Alais; ceux qui ont inventé ou fertilisé les droits reunis, l'impôt sur le sel, ou mesuré au pauvre jusqu'à l'air qu'il respire, meurent plectoriques et sans remords, gorgés aux mamelles du budget. Quand reverrons-nous l'exemple de l'honnête argentier de Philippe-Auguste!

A mesure que la population s'augmentait autour de la chapelle Sainte-Agnès, les bénéfices qui y étaient attachés prenaient de l'importance, et les prêtres chargés de la desservir s'agitaient pour échapper à la suprématie du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, et pour faire ériger leur chapelle en paroisse indépendante. Cette prétention tendait à diviser la cure de Saint-Germain; aussi excita-t-elle une opiniâtre et longue résistance de la part des doyens et chanoines de cette église : la question fut soulevée à plusieurs reprises et portée devant des juges ecclésiastiques, mais la cure de Saint-Germain-l'Auxerrois l'emporta toujours, et l'évêque de Paris et le doyen de Saint-Marcel, choisis pour arbitres en 1216, décidèrent que le doyen de Saint-Germain aurait sur la chapelle les mêmes droits que dans son église; toutefois Sainte-Agnès ne tarda pas à être insuffisante pour les besoins de la population, et l'érection d'une paroisse devint indispensable

De nouvelles contestations s'étant élevées en 1223, on voit, dans le cartulaire de Saint-Germain, que l'ancienne chapelle est pour la première fois qualifiée du titre d'*Ecclesia Sancti Eustachii*. Il est à présumer qu'une nouvelle église plus vaste ayant été bâtie à la place de Sainte-Agnès, avait été érigée en paroisse et dédiée à saint Eustache, parce qu'elle possédait sans doute des reliques de ce saint très peu connu (1) dont le corps fut autrefois, à ce qu'il paraît, déposé à l'abbaye de Saint-Denis.

Les droits du curé de la nouvelle église restèrent long-temps incertains. Un orage s'éleva encore entre lui et le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, et ce fut seulement en 1254 que le débat fut entièrement terminé par Renaud, évêque de Paris, choisi pour arbitre. Suivant ce réglement le droit de primatie réclamé par le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois est reconnu, et la plus grande partie du produit de la cure de Saint-Eustache lui est attribuée. Cet état d'assujétissement donna naissance à un proverbe sans valeur, maintenant que la cure de Saint-Eustache affranchie est devenue une des plus lucratives de Paris : *Il faut être fou pour être curé de Saint-Eustache.*

La première église de Saint-Eustache avait été à différentes époques réparée et augmentée ; mais en 1532 la résolution fut prise de la reconstruire entièrement sur un plan beaucoup plus vaste : on ne conserva de l'ancienne église qu'une partie de pilastre de la tour qui était surmonté d'une pyramide de pierre : ce débris se voit encore sur le flanc du portail méridional de la croisée ; on trouve aussi dans le bâtiment de la sacristie quelques vestiges de l'ancien monument.

Le 19 août 1532, Jean de la Barre, prévôt de Paris, posa la première pierre de l'église actuelle (2); cette construction devait être avancée en 1549, puisque quatre autels furent alors bénis ; le chœur ne fut commencé qu'en 1624. L'église entière, quoique non encore terminée, fut consacrée par De Gondy, archevêque de Paris, dans le cours de l'année 1637; elle n'a été achevée qu'en 1642, grace aux libéralités du chancelier

(1) L'existence d'un saint nommé Eustache a été contestée. Quelque-suns, dit Félibien, p. 348, veulent que cette dénomination ne soit communiquée à cette célèbre paroisse que par une erreur formée sur le nom de saint Eustache, abbé de Luxeu, que le vulgaire de Paris appelait Eustache, et qui était titulaire d'une petite chapelle bâtie auprès de celle de Sainte-Agnès. — Suivant Moreri, Eustache, après avoir été général d'une armée romaine, fut martyrisé à Rome, par ordre de l'empereur Adrien, pour avoir embrassé le christianisme.

Le docteur Jean Delaunoy, dit Dulaure, surnommé le Dénicheur de saints, était redouté par les curés dont les églises avaient des patrons suspects. Le curé de Saint-Eustache disait : « Lorsque j'aperçois M. Delaunoy, je lui tire de grandes révérences, afin qu'il laisse tranquille le saint de ma paroisse. »

(2) Le premier architecte de Saint-Eustache s'appelait David (Lebeuf, *Histoire du diocèse*).

Séguier et de Bulliou, surintendant des finances, qui fournirent des sommes considérables. Le portail ayant paru de mauvais goût aux aristarques du temps, le fameux ministre Colbert fit remettre à la fabrique une somme de 20,000 livres pour en faire construire un nouveau; comme cette somme était insuffisante, Colbert ordonna qu'elle serait constituée en fonds réservé jusqu'à ce que par l'accumulation des intérêts elle formât un capital suffisant pour remplir l'objet auquel on la destinait. En 1752 la fondation de Colbert s'élevait à 111,147 livres : on commença alors la construction du nouveau portail érigé sur les dessins de Mansard de Joui. Le duc de Chartres (depuis Philippe-Égalité) en posa la première pierre au nom du duc d'Orléans, son pére, le 22 mai 1754, et le portail fut élevé jusqu'au premier ordre. Les travaux restérent suspendus depuis, faute d'argent; repris en 1772, ils ont été continués à différentes fois : la tour du nord est complétement finie, mais celle du midi est encore à construire.

Il y avait autrefois au dessus du rond-point de la croisée un clocher dont on a supprimé l'aiguille remplacée par un télégraphe. Le projet avait été formé en 1772 de bâtir devant Saint-Eustache une place dont les trois façades devaient être du même ordre d'architecture que le portail. Le roi avait agréé cette idée et accordé même, suivant édit du mois de juillet 1767, une somme de 50,000 écus; mais les prêtres de Saint-Eustache eurent le crédit de faire changer l'application de cette somme, et on la destina à la construction des logemens qu'ils devaient occuper.

La cure de Saint Eustache a compté plusieurs curés célèbres : elle possédait en 1497 le célèbre jurisconsulte Cosme Guymier; Jean de la Balue, parent du cardinal de ce nom, en fut titulaire en 1510; Jean Lecoq, curé, traita vers 1539 avec le chapitre de Saint-Germain, pour l'affranchissement de sa cure, qu'il libéra, moyennant une somme d'argent, de la suprématie de Saint-Germain-l'Auxerrois. A sa mort, en 1568, le pape Pie V nomma curé Réné Benoit, théologien zélé contre la ligue, devenu plus tard un des agens de la conversion de Henri IV, auquel du reste il n'était pas difficile de prouver que *Paris valait bien une messe*. Ce curé était l'auteur d'une hymne politico-religieuse qu'on chantait à l'office le 12 novembre, jour de sa fête, et dont nous regrettons de n'avoir pu retrouver le texte.

La paroisse de Saint-Eustache était autrefois d'une immense étendue. En 1754, elle embrassait près du tiers de Paris.

L'église servit, durant la période de l'exaltation révolutionnaire, de lieu de réunion aux femmes de la halle, qui y tenaient leur club.

Saint-Eustache est maintenant paroisse du 3e arrondissement. Elle a pour succursales Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et Notre-Dame-des-

Victoires (église de la place des Petits-Pères). Cette suprématie n'est que nominale, car elle ne confère aucun droit réel au curé.

. Cette église est après Notre-Dame la plus vaste de Paris; mais il est assez difficile de s'en faire une idée au dehors, car elle est pressée de toutes parts par une forêt de maisons qui l'obstruent, l'étreignent et la dérobent aux regards. Son caractère extérieur manque d'unité et d'harmonie. Ainsi les grandes roses fort belles des deux portails de la croisée ont évidemment pour type le genre gothique, tandis que les tourelles des escaliers dont les portails sont flanqués semblent se rattacher au style lourd de l'époque de Louis XIII. On remarque sur les faces du portail méridional, des ornemens de la meilleure élégance de la renaissance.

L'édifice entier est contrebuté par une série nombreuse d'arcs-boutans, soutenus eux-mêmes par d'autres arcs qui viennent s'y enlacer à angle droit. Ce système apporte à l'église une grande solidité, mais il produit pour l'œil une sorte de confusion dont l'architecte a cherché à corriger l'effet par la hardiesse et la légèreté qu'on ne saurait refuser à ses arcs-boutans.

Il nous reste, pour compléter cet examen extérieur, à parler de la façade principale construite sur les dessins de Mansard de Joui. Cette composition, imitation malheureuse du portail de Servandoni à Saint-Sulpice, offre un exemple célèbre des aberrations auxquelles on peut être entraîné dans les arts par le fanatisme des idées exclusives. Elle est le produit de cette utopie dont presque tous les esprits furent saisis à une certaine époque : que *le beau* se rattache à un type unique et absolu puisé dans les traditions de l'art grec et romain. De là la proscription, pour cause de barbarie, de l'art gothique, de ses plus magnifiques produits; de là, cette frénésie de restaurations, qui a fait tant d'efforts pour gâter de belles choses et semé à tort et à travers, sans respect pour le caractère architectural des monumens, le grec et le romain sur le roman, le bysantin, le gothique, ou l'élégance de la renaissance.

Le portail de Saint-Eustache se compose de deux ordres, superposés de grosses colonnes groupées deux par deux et séparées ensuite par de larges entrecolonnemens; le tout surmonté d'un fronton et flanqué de deux tours d'un meilleur style (1). Cette architecture massive et froide, qui ne rappelle ni la pureté des lignes antiques, ni les élégantes hardiesses de la renaissance dont Saint-Eustache est le produit, peut-être un peu téméraire, forme une contradiction choquante avec le caractère et les proportions de l'église; et on peut appliquer avec raison, au portail de Saint-

(1) La tour de droite est encore à faire.

Eustache, le mot d'Horace : *Qu'il ressemble à une tête de cheval sur un corps d'homme.*

On est frappé d'abord, à l'aspect intérieur de Saint-Eustache, de l'indépendance et de la bizarrerie qui ont présidé aux conceptions de l'architecte. La disposition générale est celle des églises gothiques : une large nef, flanquée de deux bas-côtés entourés de chapelles, des piliers légers supportant une voûte hardie, éclairée par un double rang de fenêtres..... Mais là se borne la soumission de l'architecte à la pensée et aux principes de l'art gothique. En ce qui touche l'exécution des détails et l'ornementation de l'église, il s'est abandonné complétement à sa libre inspiration et à l'esprit d'insurrection dont les arts étaient animés à cette époque du XVI[e] siècle. Saint-Eustache porte nettement l'empreinte de la transition du gothique à la renaissance du style grec et romain. Les piliers de la nef et des bas-côtés sont un composé de tous les genres d'architecture qui s'enchevêtrent et se mêlent les uns aux autres. Ce sont des colonnettes corinthiennes, enchâssées comme des camées antiques, aux flancs élevés des piliers, parsemés eux-mêmes de rosaces, de moulures, de culs-de-lampe; des pendentifs élégans, qui se détachent du plein-cintre des voûtes, tout ornés de sculptures capricieuses et souples, enrichis de séraphins, d'anges, de corbeilles de fleurs ou de fruits; enfin, l'élégante profusion de la renaissance versée de toutes parts sur les voûtes et sur les piliers.

L'ornementation la plus remarquable est sans contredit celle du chœur. Un pendentif splendide, sorte de vaste couronne supportée par des figures d'anges hautes de plusieurs pieds et embelli d'ornemens variés, se dégage hardiment au dessus du sanctuaire. La voûte est ensuite traversée par une forêt d'arêtes et de nervures, dont la riche profusion fatigue le regard. De beaux vitraux, représentant les douze Apôtres, ornent les fenêtres autour du chœur.

La décoration du chœur lui-même est fort simple et n'exige pas de description. On a placé dernièrement, pour le séparer de la nef, une grille en fonte dans le goût de la renaissance, sorte de marqueterie un peu lourde, mais qui tend au moins à s'harmoniser avec le caractère de l'église.

On a reproché à Saint-Eustache, en ce qui touche sa disposition générale, la trop grande élévation des voûtes, eu égard à la longueur de l'église, ainsi que la multiplicité et le rapprochement des piliers. Le premier reproche, s'il était fondé, devrait être reporté à Mansard de Joui; car, lors de l'érection de son portail, il supprima deux travées de la nef. Quant au second, il faut en reconnaître la justesse; mais il faut recon-

naître aussi que l'architecte a racheté en partie ce défaut de la multiplicité des piliers par leur élégante légèreté.

On remarquait autrefois, dans l'église Saint-Eustache, un grand nombre de peintures et de monumens. Nous allons donner la notice des ouvrages les plus remarquables qui s'y trouvent maintenant.

Au dessus du portail du bas-côté gauche : La Condamnation de saint Eustache, par Mlle de Vaulchier, fille de l'ancien directeur des postes. — Le Baptême de Jésus-Christ, donné par la ville de Paris, en 1825 ou 1826.

Au dessus du portail de droite : La Veuve de Naïm. — Jésus-Christ prêchant dans le désert. Deux tableaux de Mlle de Vaulchier.

Tout près de là, sur le mur à droite, saint Louis mourant, recevant le viatique, peint par Doyen. Ce tableau ornait autrefois le maître-autel de l'École-Militaire. .

Dans la chapelle de l'Ange-Gardien : Tobie conduit par un ange, tableau fort estimé, qu'on a même attribué à Raphaël.

Au dessus du portail latéral du midi de la croisée : La Cène, qu'on croit être de Probus. — Le Martyre de saint Jean Népomucène, par Marigny ; donné par la ville en 1827. — Jésus chassant les vendeurs du Temple, aussi donné par la ville.

Dans la chapelle du Sacré-Cœur : La Conversion de saint Augustin, peint par Dominique ; donné par la ville en 1819.

La chapelle à côté renferme le tableau des Disciples d'Emmaüs, par Lagrenée.

La chapelle de la Vierge, qui occupe maintenant l'abside, est récente. Elle a été consacrée par le pape Pie VII, le 28 décembre 1804. Elle est décorée de plusieurs tableaux : Le Martyre de saint Agnès. — Le Baptême de Jésus-Christ, par Stella. — Moïse dans le désert, par Lagrenée aîné. — La Guérison des Lépreux, par Vanloo.

Une statue en marbre de la Vierge, par Pigalle, occupe la niche du fond de cette chapelle.

Le tombeau de Colbert, transporté pendant la révolution au musée des Petits-Augustins, a été rétabli dans la chapelle de la Vierge. Le ministre de Louis XIV est représenté à genoux sur un sarcophage de marbre noir La Religion et l'Abondance, figures grandes comme nature, sont placées au dessous de lui. Coyzevox a sculpté les statues de Colbert et de l'Abondance, et Tuby celle de la Religion. Ce tombeau était orné autrefois d'une statue du Génie, qui tenait un livre ouvert devant Colbert. Les côtés de cette chapelle sont ornés de grands bas-reliefs, représentant une Présentation de Jésus au Temple, et Jésus devant les docteurs, par Francin.

On conserve dans d'autres chapelles des reliques de sainte Agnès, de

saint Vincent de Paul, de saint Eustache. Le portail nord de la croisée est orné de la Nativité et de l'Adoration des Bergers, par Carle Vanloo.

On remarque à l'entrée de ce portail un bénitier, par Eugène Bion (1834), représentant le pape Alexandre II distribuant l'eau bénite. Deux anges soutiennent le pape, qui foule aux pieds le démon exorcisé.

Dans le mur de la façade intérieure à droite, le tombeau et le buste de François Chevert, lieutenant-général, mort en 1734, et dont l'épitaphe a été composée par d'Alembert.

Plusieurs autres personnages, illustres par leur naissance ou par leur talent, avaient autrefois leur tombeau dans cette église. C'étaient le maréchal de Lafeuillade, mort en 1691. — Vincent Voiture, qui passa pour le plus bel esprit de son époque, mort en 1648. — Vaugelas, mort en 1650. — Lamothe-Levayer, savant illustre, mort en 1672. — Antoine Furetière, célèbre par un bon dictionnaire et par ses démêlés avec l'Académie, mort en 1688. — Benserade, poète et courtisan, mort en 1691. — Charles Lafosse, peintre estimé de son temps, mort en 1716.

Il nous reste à dire un mot de certaines sculptures qui ont éveillé la curiosité des antiquaires, et qui consistent en des écussons sculptés sur la base des colonnettes dont le portail nord de la croisée est décoré à l'intérieur. Les écussons, privés des emblèmes qu'ils renfermaient, maintenant effacés, sont encore entourés de branches d'olivier, au dessous desquels se dessine un *cor de chasse* (1). Il paraît que le chiffre de Diane de Poitiers, enlacé avec celui de Henri II, était jadis gravé au milieu de cet ornement. Serait-il étonnant que Henri II, après avoir semé de toutes parts à Fontainebleau et ailleurs le chiffre de sa maîtresse, l'eût gravé, la courtisannerie l'aidant, jusqu'au sanctuaire des églises? On trouve, au reste, sur le portail méridional extérieur des emblèmes de chasse, dont l'allégorie se rapporte certainement à Diane de Poitiers; et d'ailleurs les exemples de François Ier, de Henri II, de Henri IV, de Louis XIV, et ceux du dernier siècle suffisent pour montrer que les rois ont voulu pouvoir dire de tout temps : « Il est avec le ciel des accommodemens. » Ceci prouverait aussi combien le bon vieux temps (durant lequel le vilain était pendu pour le meurtre d'un lapin) observait peu l'austérité et les scrupules religieux dont on prétend quelquefois le gratifier de nos jours.

Paul Duplan.

(1) Le même ornement se répète sur les faces latérales du grand portail d'entrée; mais l'écusson représente un bouclier. Le chiffre de Diane avait-il été reproduit en cet endroit au moment de l'érection du portail de Mansard de Joui, a-t-il été supprimé depuis à l'époque de la révolution ou à une autre époque, et remplacé par les boucliers qu'on voit maintenant? c'est ce qu'il nous a été impossible de vérifier d'une manière certaine.

ÉCOLE MILITAIRE.

Cet établissement a été institué par édit de Louis XV du 22 janvier 1751 (1), dans le but de procurer une éducation militaire gratuite aux enfans de la noblesse française sans fortune. Le nombre des élèves fut fixé à 500 ; les conditions d'admission, déterminées par l'édit de création, divisaient les aspirans en huit classes ; savoir : — 1re *classe.* Orphelins dont les pères avaient été tués au service, ou qui étaient morts de leurs blessures, soit au service, soit après s'en être retirés ; — 2e *classe.* Orphelins dont les pères étaient morts au service, d'une mort naturelle, ou qui ne s'en étaient retirés qu'après trente ans de commission ; — 3e *classe.* Enfans qui étaient restés à la charge de leurs mères, leurs pères ayant été tués au service, ou étant morts de leurs blessures, soit au service, soit après s'en être retirés pour cause de blessures ; — 4e *classe.* Enfans qui étaient égale-

(1) Pâris Duvernay conçut le plan de cette école. Il le soumit à la marquise de Pompadour, qui en fit accueillir la pensée par son royal amant.

ment à la charge de leurs mères, leurs pères étant morts au service, d'une mort naturelle, ou après s'être retirés du service au bout de trente ans de commission; — 5ᵉ *classe*. Enfans dont les pères étaient morts au service; — 6ᵉ *classe*. Enfans dont les pères avaient quitté le service à raison de leur âge, de leurs infirmités, ou pour quelque autre cause légitime; — 7ᵉ *classe*. Enfans dont les pères n'avaient pas servi, mais dont les ancêtres avaient servi; — 8ᵉ *classe*. Les enfans de tout le reste de la noblesse qui, par leur indigence, se trouvaient dans le cas d'avoir besoin des secours du roi. Les élèves de ces huit catégories étaient logés, nourris et instruits aux frais de l'état. On admit aussi à l'École un certain nombre de pensionnaires étrangers ou nationaux payant 2,000 livres. L'instruction élémentaire comprenait les mathématiques, l'histoire, le dessin, les grammaires latine, allemande et italienne, la physique expérimentale, l'écriture, l'équitation, l'escrime et la danse. Le service militaire faisait également partie de l'instruction des élèves.

Le produit des droits sur les cartes à jouer, que le roi abandonna à l'hôtel, forma le premier fonds destiné aux frais de construction et d'ameublement de l'établissement. Ce faible produit ayant bientôt été jugé insuffisant, le roi accorda à l'administration, pour le terme de trente années, le bénéfice d'une loterie (1). Enfin, par lettres-patentes du 24 juillet 1766, les religieux de la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Jean de Laon, furent tenus de payer au trésorier de l'hôtel une rente annuelle de 12,000 livres.

Le bâtiment de l'École-Militaire est situé dans la plaine de Grenelle, entre les avenues de Lowendhal, de La Bourdonnaye, de Suffren et le Champ-de-Mars. Il est bâti sur l'emplacement d'une ancienne garenne appartenant à l'abbaye Saint Germain. Sa construction, commencée en 1752, sur les plans et la direction de Gabriel, architecte du roi, fut terminée en 1756. Pendant que l'édifice s'achevait, l'École s'établissait provisoirement au château de Vincennes. En 1758, quatre-vingts élèves y recevaient déjà l'éducation annoncée dans le programme publié par l'édit de création.

L'emplacement occupé par les cours forme un parallélogramme de 220 toises de long et de 130 de large. L'édifice a deux entrées principales: l'une, celle du midi, est fermée par une grille en fer; l'autre, d'un ordre d'architecture plus imposant, a été ouverte sur le Champ-de-Mars.

(1) Arrêt du 15 octobre 1754. — Le maréchal de Belle-Isle contribua aussi à la dotation de l'hôtel, en lui concédant une rente annuelle. Cette rente fut portée à 4,000 livres en 1760.

Deux cours, dont la première a 70 toises carrées, et la seconde environ 45, précèdent le principal corps de bâtiment; le reste consiste en cours adjacentes, jardins et constructions d'un goût plus simple et mieux approprié aux besoins de l'établissement. Une machine hydraulique, posée sur quatre puits, fait mouvoir quatre pompes, et fournit à la maison 44 muids d'eau par heure (1).

On remarque sur les deux faces des bâtimens en ailes qui s'avancent jusqu'à la première grille, deux frontons ornés de peintures en grisaille à fresque, exécutés par Gibelin ; l'effet du bas-relief y est très bien imité. La première de ces peintures, à droite, représente deux athlètes, dont l'un arrête un cheval fougueux ; la seconde, à gauche, est une allégorie de l'étude, accompagnée des attributs des sciences et des arts.

Au milieu de la cour d'honneur, on voyait autrefois la statue pédestre de Louis XV, par Lemoine ; elle fut déposée depuis au Musée des Monumens français. Le principal corps de bâtiment, du côté de la cour, est décoré d'un ordre de colonnes doriques, surmonté d'un ordre ionique ; au milieu s'élève un avant-corps d'ordre corinthien, dont les colonnes embrassent les deux étages : il est couronné d'un fronton et d'un attique.

La façade du côté du Champ-de-Mars est décorée d'un seul avant-corps de colonnes corinthiennes semblables au précédent. Au centre est un vestibule à quatre rangs de colonnes d'ordre toscan, ouvert de trois portes sur les deux faces : on y voyait les statues du maréchal de Luxembourg, par Mouchy ; de Turenne, par Pajou ; du grand Condé, par Rolland ; du maréchal de Saxe, par d'Huez.

Au premier étage, la salle du Conseil et quelques autres salles ont été ornées de tableaux représentant les batailles de Fontenoy et de Lawfelt, les siéges de Tournay, de Fribourg, de Menin, d'Ipres et de Furnes, peints par Beaufort, Lagrenée l'aîné et Doyen.

En 1768, le duc de Choiseul, alors ministre de la guerre, ordonna la construction d'un observatoire dans l'hôtel de l'École-Militaire. Le célèbre Lalande, qui fut chargé de ce soin, s'en occupa avec tout le zèle que lui inspirait la science de l'astronomie. Il proposa d'y établir un grand quart de cercle mural, instrument qui manquait encore à l'Observatoire du faubourg Saint-Jacques. Après de nombreuses oppositions de la part des ministres qui se succédèrent, Lalande obtint enfin, en 1774, l'objet de sa demande ; mais il devait encore éprouver de nouvelles contrariétés. L'ob-

(1) Nous devons une partie des détails qui suivent au *Dictionnaire historique, anecdotique, descriptif et topographique, religieux, politique, militaire, commercial et industriel de Paris*, publié par B. Saint-Edme (1827).

servatoire qu'il venait de faire élever fut démoli, et ce ne fut qu'en 1788 qu'il lui fut permis de le faire reconstruire. Le maréchal de Ségur, ministre de la guerre, l'autorisa à faire toute la dépense nécessaire pour porter l'instrument à sa perfection. Lalande a fait exhausser de deux petits étages une partie du bâtiment en aile à gauche de la première cour ; il a fait construire un massif pour porter une lunette, et dans la direction du méridien un mur pour recevoir le quart de cercle mural (1). Ces deux beaux instrumens, et quelques autres servant aux observations des savans, sont placés sous la surveillance d'un astronome.

La chapelle n'a été construite qu'en 1769. L'archevêque de Paris en bénit la première pierre le 5 juillet, en présence du roi, qui la posa au même instant, et d'une nombreuse cour. Cette chapelle, d'une grande simplicité, n'offre rien de remarquable.

Pendant toute la durée de sa première destination, l'École-Militaire avait une garde composée d'une compagnie d'invalides de 68 hommes pour l'extérieur, et d'une compagnie de sous-officiers pour l'intérieur. L'état-major se composait d'un gouverneur, d'un lieutenant de roi, d'un major, de trois aides et de trois sous-aides-majors, de quatre capitaines des portes, de deux écuyers; l'administration était dirigée par un intendant, un trésorier, un secrétaire du conseil garde des archives, un inspecteur contrôleur-général, un sous-contrôleur. Le spirituel de l'École était confié à cinq docteurs de la maison de Sorbonne et à un chapelain : l'archevêque de Paris en avait la haute surveillance; enfin, le service de santé était fait par un médecin, un chirurgien-major et un chirurgien-herniste. Un conseil d'administration, un conseil d'économie et un conseil de police, présidés par le ministre de la guerre, dirigeaient la partie financière et disciplinaire de l'École.—La bibliothèque, qui contenait environ 5,000 volumes, a été détruite et dispersée en 1793.

L'École-Militaire, qui avait été dissoute par ordonnance du 1er février 1776, fut rétablie et réorganisée l'année suivante (2) sur un plan plus vaste et mieux entendu. La vente de l'hôtel et de ses dépendances, prescrite par l'ordonnance de suppression, n'eut pas lieu; et, en 1778 (3), le gouvernement remplaça le revenu sur les cartes par une indemnité de quinze millions de livres. Un arrêt du conseil, du 9 octobre 1787, prononça, pour être effectuée au 1er avril suivant, la suppression définitive de l'École. Les élèves qui s'y trouvaient furent répartis dans les

(1) *Description de Paris et de ses édifices*, par Legrand (1817).
(2) Ordonnance du 17 juillet 1777. — (3) Édit du 29 novembre

régimens de l'armée, ou envoyés dans les douze colléges militaires établis dans les provinces en 1776. Les bâtimens furent donnés à la ville de Paris, avec le droit d'y former les établissemens qu'elle jugerait convenable. L'architecte Brongniard fut chargé, en 1788, des travaux relatifs à la nouvelle destination qu'on allait donner à l'École-Militaire, qui devait en partie remplacer l'Hôtel-Dieu. La révolution changea ces nouvelles dispositions. La Convention nationale décréta, le 13 juin 1793, la vente de tous les biens formant la dotation de l'hôtel, que l'on transforma en caserne de cavalerie.

Le général Bonaparte, qui avait passé ses premières années à l'École-militaire, y établit plus tard son quartier-général; et l'on se souvient encore d'avoir lu sur la frise de la façade, du côté du Champ-de-Mars, ces mots : *Quartier Napoléon*. Devenu empereur, il y établit des régimens de sa garde. Aujourd'hui encore, les vastes bâtimens de cet édifice servent de caserne à différens corps de la garnison de Paris. Il y a constamment un parc d'artillerie et une ou plusieurs batteries de cette arme.

C'est à l'École-Miltiaire qu'eut lieu, en 1797, l'arrestation des conspirateurs de Presle, Brottier et La Villeheurnoy, au moment où ils développaient leur plan au chef d'escadron *Malo*, qui y était caserné. C'est encore dans ce bâtiment qu'à son retour du camp de Boulogne, Napoléon, prêt à entreprendre la campagne d'Austerlitz, y fut harangué par le préfet de la Seine, et y reçut les clés de sa bonne ville de Paris.

L'École-Militaire est un des beaux édifices isolés qui ornent l'extérieur de la capitale. Son architecture est élégante et imposante à la fois. « En effet, ce monument, l'un des plus grands ouvrages du dernier siècle, dit M. Quatremère de Quincy, bien qu'enlevé à sa première destination et dépouillé de tout ce qui pouvait lui donner de l'intérêt, ne laisse pas d'offrir une des plus grandes masses d'architecture, et à laquelle, comme à celle du palais de Saint-Jean-de-Latran, à Rome, il ne manque pour paraître ce qu'elle est, que de se trouver au milieu de la ville, mise en point de rapport et de comparaison avec d'autres. »

SICARD

LE LOUVRE.

On chercherait en vain l'étymologie du mot Louvre; les uns ont cru la trouver dans le nom d'un seigneur qui s'appelait ainsi, les autres dans un mot saxon *louer* qui veut dire château; plusieurs dans le vieux mot français *ouvre*, œuvre, chef-d'œuvre, de sorte qu'on aurait dit Louvre pour l'ouvrage par excellence; et d'autres enfin ont cru qu'il avait été donné à ce château, du lieu même où il était construit, dans une forêt de chênes dont une partie existait encore du temps de saint Louis.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'origine de ce château remonte à une époque très reculée, car d'après un diplôme cité dans l'histoire de l'Université par Du Boulay, il existait déjà du temps du roi Dagobert, vers le milieu du VIIe siècle. Il faut croire que ce n'était pas encore une maison royale puisque les historiens n'en font mention qu'à dater du règne de Philippe-Auguste qui le fit réparer. Ce prince ne voulant pas qu'il relevât de personne, chargea, en 1204, la prévôté de Paris de payer 30 sous parisis de rente au prieur et aux religieux de Saint Denis-de-la-Châtre pour l'emplacement de la tour du Louvre; dix-huit ans après, il fit payer aussi



vingt livres parisis à l'évêque et au chapitre de Paris pour l'emplacement des halles du petit Châtelet et d'une grande partie du Louvre qui étaient bâtis sur leur seigneurie. Sous ce règne, Paris prit un tel accroissement que bientôt le Louvre fut entouré de maisons; néanmoins, il ne fut pas compris dans la nouvelle enceinte qu'on traça sous ce règne, peut-être parce qu'il avait la triple destination, de défendre la rivière, de servir de maison de campagne et de contenir les Parisiens.

Le Louvre formait un parallélogramme et s'étendait en longueur depuis la rivière jusqu'à la rue de Beauvais, et en largeur depuis la rue Froid-Manteau jusqu'à la rue de l'Oratoire-Saint-Honoré. Il avait 61 toises 3/4 de large sur 58 toises 1/2 de long. Plusieurs corps de logis irréguliers composaient cet édifice qui était fortifié et flanqué par un grand nombre de tours et entouré d'un large fossé. Dans son intérieur il y avait plusieurs jardins et plusieurs cours. Au centre, s'élevait la *tour du Louvre* que les historiens appellent tantôt la *tour Neuve*, la *forteresse du Louvre*, la *tour Ferrant*, tantôt la *grosse tour du Louvre*. On croit qu'elle fut élevée par Philippe-Auguste. Elle joignait la cour du Louvre par un pont de pierre et par un pont-levis, et elle était attenante au château par une galerie de pierre qui aboutissait au grand escalier du corps de derrière; c'était la prison des grands seigneurs et au besoin des princes. Là furent enfermés Ferrant, Guy et Louis, comte de Flandre; Jean, duc de Bretagne; Enguerrand de Coucy; Enguerrand de Marigny; Charles-le-Mauvais, roi de Navarre; Jean de Grilly. Les révoltés de Paris y emprisonnèrent, sous Charles VI, Pierre des Essarts, le duc de Bar et le comte de Dammartin. Jean II, duc d'Alençon, fut le dernier qu'on y enferma, en 1474, par l'ordre de Louis XI François Ier la fit abattre en 1528; elle servait aussi de dépôt pour le trésor de l'épargne. Cette tour était ronde et semblable à celles de la conciergerie du Palais. Elle avait par le bas 12 pieds d'épaisseur sur 214 toises de circonférence, sa hauteur était de 16 toises. Sur le pignon du pont-levis était la figure de Charles V, que Jean de Saint-Romain avait sculptée moyennant 6 livres 8 sous parisis.

Les corps de logis du Louvre n'avaient que deux étages sous le règne de Philippe-Auguste. Charles V les fit exhausser de cinq toises en quelques endroits et dans d'autres de six toises et les couronna de terrasses. Un grand nombre de tours s'élevaient de tous côtés sans symétrie comme sans ordre, ni entre elles ni dans leur position, excepté pourtant entre celles des portails et celles des angles. Ces tours avaient chacune un nom et un capitaine particulier qui était plus ou moins qualifié selon que la tour qu'il commandait était plus ou moins considérable. Les principales étaient celles de *la librairie*, *de l'horloge*, *du fer à cheval*, *de l'artillerie*, *de Windal*, du

bois, de l'armoirie, de la fauconnerie, de la taillerie, de la grande chapelle, de la petite chapelle, etc. Ces dénominations font assez comprendre à que usage on les destinait, excepté celle de Windal : on ignore ce qui lui fi donner ce nom. La tour de la librairie reçut ce nom lorsqu'elle fut destinée à servir de dépôt à la bibliothèque de Charles V, qui contenait neuf cents volumes. C'était beaucoup pour un temps où l'imprimerie n'était pas découverte et pour un prince à qui le roi Jean avait laissé une vingtaine de volumes au plus. La bibliothèque de Charles V occupait trois chambres et était ouverte nuit et jour au petit nombre de savans de ces temps-là. D'après le président Hénault elle se composait de livres de dévotion, d'astrologie, de médecine, de droit, d'histoire et de romans. Il ne s'y trouvait aucun des excellens auteurs du siècle d'Auguste; Ovide, Lucain étaient les seuls poëtes latins qu'on y pût lire. Si peu considérable qu'elle fut, cette bibliothèque était un trésor pour ces temps; et lorsque, sous le règne de Charles VI, les Anglais eurent pénétré jusqu'à Paris, ils n'eurent garde d'oublier cette précieuse collection qui fut transportée, en grande partie, en Angleterre avec les archives qu'on conservait aussi au Louvre. Nous ne connaissons que peu de particularités sur les autres tours, et comme tout ce que nous en savons est sans importance, nous nous dispenserons d'en faire mention.

Les plus grands travaux exécutés dans le Louvre au XIVe siècle, sont dus à Charles V et à Charles VI. Il fut compris dans la nouvelle enceinte de Paris commencée sous le premier de ces rois en 1367, et achevée sous le second, en 1383. Il paraît que dès ce temps le Louvre était destiné pour y recevoir les souverains étrangers qui venaient visiter notre capitale. Ce fut sous le règne de Charles VI qu'Emmanuel, empereur de Constantinople, et Sigismond, empereur d'Allemagne y logèrent. Nos rois n'y avaient pas encore établi leur résidence.

Il tombait en ruines au commencement du XVIe siècle. François Ier dut y faire des réparations considérables, en 1539, pour le rendre digne d'un hôte tel que Charles-Quint : les travaux qu'on exécuta alors et qui furent insuffisans pour la restauration complète de l'édifice, donnèrent l'idée de l'abattre entièrement pour élever à la place un palais plus digne de la majesté des rois et de la nation chez qui commençait à s'introduire le goût des arts et des lettres. Les plus grands artistes de l'Italie qui était parvenue à son grand siècle, étaient appelés à la cour de France et communiquaient à la nation les traditions de l'antiquité dont ils étaient les dépositaires. Ce fut par eux que la France vit sortir de son sein d'heureux génies qui purent rivaliser avec leurs maîtres. De ce nombre fut Pierre Lescot, seigneur de Clugny, l'un des plus grands architectes de ce siecle.

Pierre Lescot est le premier qui ait osé offrir parmi nous les belles pro-

portions et le goût pur de l'architecture antique. Il présenta au roi un plan aussi grand que magnifique pour l'exécution du palais qu'on voulait élever. Toutefois François Ier voulut consulter le célèbre Sébastien Serlio qui se trouvait alors en France. Cet architecte aussi loyal qu'habile fit comprendre au roi qu'il devait accepter le plan de Lescot. Ce fut donc sur ce plan qu'on commença le nouveau palais que nous désignons sous le nom de *vieux Louvre*, pour le distinguer des constructions qui furent élevées pendant les règnes suivans. Ce superbe monument, même dans l'état d'imperfection où nous l'avons vu au commencement de la révolution, était le résultat d'une suite de travaux presque continuels depuis François Ier jusqu'à nos jours. Nous pouvons voir dans l'exécution de ces embellissemens ou changemens trois époques distinctes : la première, sous François Ier, Henri II et Louis XIII ; la seconde, sous Louis XIV ; et la troisième, sous Louis XV.

Les travaux commencèrent en 1541. La partie qui s'éleva sous les deux premiers rois est celle qui fait l'angle de la cour, à partir du pavillon qui occupe le milieu de la façade méridionale, jusqu'au gros pavillon surmonté d'un dôme qui est opposé à la colonnade. Cette partie est la seule qui ait été achevée du côté intérieur, sur les dessins de Pierre Lescot.

Comme nous venons de le dire, il se fit peu de travaux dans le Louvre à dater de cette époque jusqu'à Louis XIII ; ce fut cependant Catherine de Médicis qui commença la grande galerie et fit construire les Tuileries. Henri III et Henri IV ajoutèrent peu à ces travaux, quoique ce soit pourtant l'époque où ce palais a été le plus constamment habité par nos rois. Charles Lemercier fut chargé, sous Louis XIII, d'achever la façade qui est du côté des Tuileries. Il suivit les dessins et le plan de Lescot dans toute la partie qui est au-delà du pavillon du milieu, mais il crut devoir s'en écarter dans la construction même du pavillon et ce fut une faute grave. Entre autres défauts que nous pourrions signaler, nous ferons remarquer seulement que le dôme quadrangulaire couronne pesamment l'édifice.

Il paraît que ce fut aussi dans ce temps-là et toujours sous la direction de Lemercier, qu'on éleva, en se conformant encore au plan de Lescot, l'autre partie de cette aile du Louvre où étaient autrefois l'académie française et celle des belles-lettres ; on s'écarta toutefois de ce plan en ce que l'on résolut d'étendre les bâtimens sur un espace quatre fois plus grand que celui qui était compris dans le plan primitif.

A ces constructions inachevées étaient joints encore des débris du vieux château et des maisons qui formaient une masse confuse ; dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui une magnifique colonnade, était un jeu de paume, un hôtel et des baraques en bois, lorsque Louis XIV qui venait

de prendre en main les rênes de l'état, ordonna l'achèvement du Louvre.

Levau, architecte de la cour, présenta un plan d'après lequel on éleva deux façades : celle qui a été abattue depuis parce qu'elle était masquée par une autre façade d'un meilleur goût, exécutée par Perrault, et celle qui donne du côté de la rue du Coq. La façade qui donne du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois devait également être faite sur les dessins de Lavau, lorsque Colbert parvint à la surintendance des bâtimens.

Ce ministre n'approuva point le projet de Lavau, qu'il trouva mesquin, peu digne d'un monarque dont la gloire et la magnificence jetaient déjà un si grand éclat. Ce modèle fut donc exposé à la critique, qui l'accueillit fort mal. Claude Perrault, médecin, en présenta un autre qui fut généralement trouvé *beau, magnifique;* Colbert lui-même en fut frappé : il voulut néanmoins avoir l'avis des plus renommés architectes de l'Italie; il leur communiqua le plan de Lavau, et reçut pour toute réponse différens projets qui ne valaient pas même celui qu'il leur avait envoyé. Bernin jouissait alors de la plus grande réputation comme sculpteur et comme architecte; Colbert le fit venir à Paris et lui demanda un plan pour ce monument, qu'il voulait rendre le plus grand et le plus magnifique de l'Europe. Bernin excita le mécontentement des artistes français, qui, à force d'intrigues et de cabales, le forcèrent à quitter la France. Il avait cependant conçu un très beau projet dans lequel il tendait à lier le Louvre avec les Tuileries, et par une magnifique percée, à étendre la place du Louvre jusqu'au Pont-Neuf.

Dès que l'artiste étranger fut parti, on revint au plan de Perrault. Dans ce plan, la façade orientale ou colonnade consiste en trois avant-corps, unis entre eux par deux péristyles sur 87 toises 1/2 elle a 87 toises de longueur; sa principale porte est dans l'avant-corps du milieu. Les péristyles sont composés de colonnes accouplées d'ordre corinthien, et placées au premier étage. L'intérieur des péristyles et les massifs sont décorés de feuillages et d'entrelacs exécutés avec une grande délicatesse. La cymaise du fronton est formée de deux pièces seulement, qui ont chacune 54 pieds de longueur sur 18 pouces d'épaisseur. On regarda alors comme un prodige l'élévation de ces masses énormes à une si grande hauteur; la machine qui fut employée à cette opération se trouve gravée dans les œuvres de Perrault. La colonnade exécutée sur les dessins de Perrault fut terminée en 1670. Malgré quelques défauts elle n'en doit pas moins être considérée comme un des plus beaux ouvrages qu'ait produit l'architecture moderne. Elle est d'ordre corinthien et d'une admirable proportion; on ne peut se lasser d'y louer la beauté des profils, l'élégance et la pureté des détails, le choix et la belle exécution des ornemens. L'érection de cette colonnade

devait amener de grands changemens dans la cour et dans les façades extérieures. Bientôt après fut entreprise celle qui donne sur la rivière, et qui se compose d'un soubassement semblable à celui de la colonnade, sur lequel s'élève, entre les croisées, soit du premier étage, soit de l'attique, une ordonnance unique de pilastres corinthiens. Cette décoration est parfaitement d'accord avec celle des frontispices, tant par l'ordre que par l'entablement et les détails; l'on conçoit que cette uniformité devenait indispensable de ce côté, où les deux façades extérieures se découvrent en même temps à la vue. Ce fut sans doute parce que l'espace manquait pour qu'elles pussent être vues ainsi, qu'on négligea d'établir la même symétrie entre les deux autres façades. Bernin est le seul dont les projets aient visé à cet accordement de l'édifice. L'on voit Perrault uniquement occupé de raccorder avec l'angle de la colonnade la face du Louvre qui donne sur la rue du Coq. Levau, comme nous l'avons dit, avait commencé ce côté: il l'acheva sur le même plan. La décoration du pavillon du milieu est de lui aussi, et on lui attribue l'attique, avec l'entablement qui s'étend depuis le massif de la colonnade jusqu'au pavillon central.

Sous le règne de Louis XV on acheva, d'après le système de Perrault, toute la partie de la cour du Louvre qui forme l'angle depuis le vestibule ou pavillon de la colonnade jusqu'à celui de la rue du Coq. L'architecte Gabriel n'ayant point trouvé de détails d'ornemens du troisième ordre dessinés par son prédécesseur, fut dans la nécessité de les composer lui-même: toute cette partie de la décoration, soit pour le goût, soit pour l'exécution, est loin de répondre au beau caractère de la sculpture faite du temps de Pierre Lescot.

Tel était l'état des choses, lorsqu'au commencement du XIXe siècle on entreprit de terminer le Louvre; on laissa à Lescot la façade qui lui appartenait en entier, où l'on ne changea que la décoration du dôme de l'Horloge, et on continua, d'après Perrault, les trois autres façades, parce que, pour les mettre en attique, comme quelques-uns le désiraient, il eût fallu sacrifier la colonnade. Cette disposition, qui a été vivement blâmée pendant la construction, est vue aujourd'hui d'un œil plus indulgent; on fait peu d'attention au défaut d'unité, et déjà l'on commence à croire que les choses devaient être comme elles sont.

Ainsi la cour du Louvre se trouve composée de trois façades semblables et d'une quatrième qui diffère des autres par son attique et la ligne de son couronnement. Après deux siècles de travaux commencés, interrompus, repris et modifiés, le public jouit enfin de l'ensemble de ce grand monument. Les quatre vestibules ont été restaurés, et on a placé d'une manière convenable, sous celui de la colonnade, deux bas-reliefs des frontons con-

struits sous Charles IX, sur la façade intérieure qui regarde le nord. La substitution d'un étage à l'attique sur cette façade a entraîné le déplacement de ces deux bas-reliefs. Le bas-relief du fronton du nord est de Lesueur et représente Minerve encourageant les sciences et les arts, dont elle reçoit les hommages. Celui du fronton du midi est de Ramey, et représente le génie de la France remplaçant les occupations de la guerre par celles de la législation, de la marine et du commerce : ces deux frontons ont été exécutés en 1812. Celui de la façade adossée à la colonnade est de Coustou, et représente les armes de France supportées par deux figures allégoriques; pendant la révolution on a figuré un coq au milieu de l'un. Pour que le rez-de-chaussée de ces trois façades fût entièrement semblable à celui de la quatrième, il restait à faire les sculptures en bas-reliefs des dessus de porte et des œils-de-bœuf, à l'instar de celles de Jean Goujon.

Nous venons de dire que le vestibule de la colonnade est décoré des sculptures provenant de deux frontons détruits dans la cour. A gauche de ce vestibule est une grande galerie qui s'étend jusqu'au pavillon d'angle, et qui s'appelle la salle des Français, à cause des statues qui s'y trouvent ; ce sont celles de Condé, Roland, Tourville, Turenne, Duquesne, Monnot, Luxembourg, Mouchy, Vauban, Duguay-Trouin, Bayard, Dugommier, Custine, Catinat, Caffarelli. Les deux pignons au dessus des portes sont ornés de bas-reliefs représentant des trophées, avec une statue de la Victoire qui est assise.

La partie à droite du vestibule contient un vestibule intérieur, l'ancienne salle des gardes et celle des valets de pied.

Les pavillons aux extrémités de ces deux ailes sont occupés par deux grands escaliers en pierre du plus beau choix : l'un conduisait à l'appartement de réception, l'autre aux appartemens d'habitation ; l'un et l'autre sont décorés d'un ordre de huit colonnes corinthiennes. Les sculptures qui décorent l'escalier à gauche consistent dans huit bas-reliefs qui remplissent les lunettes au dessous des voûtes. En face de la croisée on voit la Justice et la Force ; à gauche, deux guerriers ; à droite, l'Agriculture et le Commerce ; à côté de la croisée, les deux Muses ou Génies des sciences et des arts. Les huit bas-reliefs qui décorent l'escalier à droite sont distribués de la même manière ; ils représentent Vulcain et une Renommée, Neptune et Cérès, Jupiter et Junon, la Fortune et une Femme entourée des dons de l'aveugle déesse.

Les appartemens du côté de la Seine ont leur principale entrée par le vestibule de la colonnade, et forment jusqu'aux appartemens du roi une suite non interrompue de pièces de plain pied, liées entre elles par la grande galerie du Muséum. Cet ensemble qui comprend plus d'un

quart de lieue présente un aspect unique, tant par sa grandeur que par sa belle disposition. Les salles qui le composent portent chacune un nom analogue à leur destination. Nous allons les parcourir rapidement.

Le médaillon en bas-relief exécuté sur la voûte de l'arcade qui ouvre l'entrée du Musée royal est de Chaudet et représente le Génie des arts.

Le vestibule ou salle ronde est orné d'un plafond peint par Barthélemy, et représente l'Homme formé par Prométhée; sur les quatre pendentifs sont sculptées les quatre écoles de l'art statuaire : la France montre le Milon de Crotone du Puget; l'Italie, le Moïse de Michel-Ange; l'Égypte, la statue colossale de Memnon, et la Grèce, l'Apollon pythien. Les deux premiers bas-reliefs sont de Horta, les deux autres de Hangi.

Le plafond de la *salle des Empereurs romains* représente la terre recevant le code des lois romaines et deux grisailles par Meynier. Sur un bas-relief, Rolland a représenté Marc-Aurèle donnant la paix aux Marcomans; on voit dans la même salle l'Éridan, le Tibre, le Nil et le Rhin; ce dernier fleuve est peint par Lesueur. Dans la *salle des Saisons*, les Saisons peintes aux quatre angles et les autres ornemens sont de Romanelli qui a peint également le plafond de la *salle de la Paix*, où l'on voit les sciences, les arts et la paix représentés dans une allégorie. Le plafond et les tableaux des quatre côtés de la *salle des Romains*, ainsi que les fresques du plafond de la *salle du Centaure*, sont aussi l'ouvrage de Romanelli. Cette dernière salle ayant été agrandie de nos jours, on l'a ornée de peintures nouvelles qui représentent la Force, l'Étude, la Renommée, la Victoire et les Génies des arts. Dans le compartiment opposé se trouvent deux Génies peints par Prudon. Dans la *salle de Diane*, il n'y a ni peintures ni sculptures.

En revenant au vestibule, on trouve à gauche le grand escalier qui conduit au musée de peinture, et à droite, la *salle du Candélabre Piranési* ainsi nommée parce que le candelabre que l'on y a placé a été restauré par ce célèbre artiste, et était destiné pour orner son tombeau. Sur le plafond, peint par Prudhon, cet artiste a représenté Diane priant Jupiter de ne pas l'asservir aux lois de l'hymen, et plusieurs autres scènes tirées de la mythologie. On distingue un bas-relief par Espercieux, où cette déesse et ses nymphes demandent à Vulcain leurs armes de chasse.

Le corridor qui suit la salle du candélabre donne entrée dans quatre autres salles qui portent le nom de salle *des Graces*, *de l'Aruspice*, *de l'Hercule*, *de la Médée*. A droite du corridor sont les salles *du Tibre*, *du Gladiateur combattant*, *de la Pallas et de la Melpomène*. A la suite de celle-ci, la *salle de l'Iris* ou des monumens égyptiens, termine cette partie du Musée. La *salle des Caryatides* qui se trouve à gauche du corridor, est sans doute la plus remarquable sous le rapport de l'art. Ce superbe vaisseau,

l'un des chefs-d'œuvre de la sculpture et de l'architecture française, a été construit sous François Ier, par Pierre Lescot. Les figures de ronde-bosse et les bas-reliefs sont de J. Goujon et les ornemens de P. Ponce.

Quelques souvenirs historiques se rattachent à cette salle. Ce fut là que Catherine de Médicis donna de splendides festins et fit jouer plusieurs fois la comédie. En 1593, on y joua la farce des États de la ligue. Dans la suite on y transporta les antiques du roi, et les creux ou les moules des chefs-d'œuvre de toute l'Italie parmi lesquels étaient ceux de la colonne trajane. Ces creux et ces empreintes abandonnés à l'humidité, se dégradèrent depuis, et furent jetés dans les remblais de la cour du Louvre. On dit aussi que Henri IV, après avoir reçu le coup mortel, expira dans l'escalier qui est derrière cette salle, et qu'il fut déposé dans la tribune de J. Goujon, avant d'être transporté dans son appartement. C'est encore là qu'a siégé de nos jours l'Institut national.

Revenons maintenant au grand escalier qui conduit au musée de peinture; il conduit à l'appartement d'honneur et au vestibule qui précède le salon d'exposition. Il est décoré d'un ordre dorique de 22 colonnes de marbre de Flandre avec leurs chapiteaux et leurs bases en marbre blanc veiné. Les sculptures qui le décorent sont presque toutes d'ornement. La plupart représentent des attributs des sciences et des arts et des trophées. Cet escalier conduit à la *galerie d'Apollon*, dont l'entrée est par la salle ronde, au dessus de celle qui forme le vestibule de la galerie des Antiques.

Ce fut à Marie de Médicis que l'on dut cette galerie qu'on orna dès son origine de peintures exécutées par Dubreuil et Bunel; mais un incendie l'ayant détruite en 1631, Louis XIV la fit rétablir. Lebrun avait été chargé des peintures. Il avait divisé le berceau de la voûte en cinq compartimens principaux. Dans celui du centre, il avait représenté Apollon sur son char et avec tous les attributs du soleil. Dans les divers compartimens qui devaient entourer ce sujet principal, il plaçait les Saisons, la Nuit, l'Aurore, etc. Ayant été appelé à embellir Versailles, il n'exécuta que les quatre sujets suivans : dans le cartouche ovale situé vers le nord, le Soir; dans l'octogone voisin, la Nuit; dans le cul-de-four qui est à l'extrémité méridionale vers le quai, le Réveil des eaux. Il avait représenté aussi l'Aurore sur l'octogone situé au midi. Cette peinture détruite par accident vers la fin du dernier siècle, avait heureusement été gravée.

La galerie d'Apollon fut destinée, en 1764, à l'usage de l'Académie de peinture. Cette compagnie arrêta que les peintres d'histoire agréés, seraient tenus de peindre, pour leur réception, l'un des compartimens restés vides C'est à l'exécution de cette mesure, que l'on doit les quatre grands car

touches qui accompagnent celui du centre, l'Été, par Durameau; l'Automne, par Taraval; l'Hiver, par Lagrenée; le Printemps, par Collet. Enfin, dans le cartouche ovale situé vers le midi, Renou a peint le Matin sous la figure de Castor. Les mois de l'année sont représentés dans les médaillons en or placés au dessous des cartouches.

Le trophée placé sur la corniche, entre les deux croisées, à partir des quais, et toute la sculpture jusqu'au jeune satyre qui joue avec le bélier, est l'ouvrage de Regnaudin. Balthazar de Marsy est l'auteur de toutes les sculptures dont le reste de cette façade est orné; il a exécuté aussi les ornemens du cadre du milieu, et la Renommée assise sur la corniche du côté qui communique à la salle ronde. Enfin, Girardon est l'auteur de tous les autres ornemens sculptés qui ornent le reste de la façade opposée aux croisées, ainsi que du Fleuve assis sur la corniche au dessus de la croisée qui donne sur le quai.

Le grand salon d'exposition des tableaux de l'école moderne n'offre aucune décoration.

La grande galerie du Muséum est divisée en neuf parties, séparées chacune par une arcade qui repose sur une ordonnance de quatre colonnes corinthiennes. Les trois premières divisions, en entrant par le salon, contiennent les tableaux de l'école française; les trois suivantes ont été destinées aux écoles allemande, flamande et hollandaise; et les trois dernières, aux différens siècles de l'école d'Italie.

Le Poussin avait été appelé de Rome pour décorer cette galerie. Il avait commencé à peindre dans la voûte la naissance et les travaux d'Hercule, mais les intrigues des peintres français l'obligèrent à abandonner cet ouvrage. Les peintures qu'il avait commencées ont été détruites depuis.

Le Musée, dont la première idée remonte à Louis XV, devint, par suite de nos victoires sous la République et sous l'Empire, le centre où se trouvèrent réunis tous les chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture jusqu'alors épars dans une grande partie de l'Europe; et encore aujourd'hui, malgré les restitutions auxquelles nous avons été forcés en 1815, il offre la plus belle collection de statues, de monumens antiques et de dessins des plus grands maîtres : on y admire 736 statues, têtes, hermès, cariatides, bas-reliefs, inscriptions et monumens antiques; 1,163 tableaux et plus de 4,000 dessins de toutes les écoles. Les antiques se trouvent rangés au rez-de chaussée du vieux Louvre, dans les deux ailes qui s'étendent en équerre depuis le pavillon de l'Horloge jusqu'à celui du milieu de la Seine, et occupent aussi toutes les salles basses du palais de l'Infante.

C'est au Louvre qu'a lieu l'exposition des ouvrages des artistes vivans. La première eut lieu, en 1673, à l'académie de Peinture et de Sculpture,

et la seconde au Louvre, en 1699. Ces expositions ont lieu ordinairement tous les deux ans, au mois d'août, et durent deux mois. C'est là aussi qu'a lieu l'exposition des produits des manufactures royales, et qu'ont été exposés, jusques il y a deux ans, les produits de l'industrie française.

Si maintenant nous recherchons quelle a été l'histoire de ce palais dans ses rapports avec les événemens politiques, nous trouvons que, comme l'histoire de beaucoup de demeures royales, elle nous rappelle bien des circonstances déplorables. C'est ainsi qu'au mois de mars 1358, nous le voyons assiégé et pris par le prévôt des marchands, Marcel, et par le peuple de Paris, pendant que le dauphin, fils du roi Jean, alors prisonnier en Angleterre, se met en devoir de réunir une armée pour assiéger la capitale. Quelque odieux qu'aient été les crimes et les trahisons qui signalèrent cette époque, ils n'égalèrent ni les trahisons, ni les crimes de la Saint-Barthélemy. Ce fut au Louvre que la cour trama cet épouvantable complot.

« Les conjurés, dans leurs secrets conciliabules, dit un historien, avaient proposé plusieurs avis, qui variaient suivant les lieux et les personnes qui s'y trouvaient : chez le roi, on devait tuer les chefs protestans et mettre les autres aux prises avec les Guise; ces deux partis devaient s'entre-détruire, et entraîner les Montmorenci dans leur ruine. Chez la reine, Catherine de Médicis, on allait plus loin, et on opinait à sacrifier en même temps les protestans, les Montmorenci et les Guise, à les faire attaquer les uns par les autres; et le roi, spectateur du combat, devait, avec des troupes qu'il aurait fait venir au Louvre, tomber sur les vainqueurs déjà affaiblis, et tout massacrer sans qu'un seul pût échapper. » On s'entendit pourtant pour épargner les Guise, qui se chargèrent d'égorger l'amiral Coligny et tous les siens.

Le 24 août 1572, à deux heures du matin, le signal fut donné, et les massacres commencèrent dans le quartier du Louvre. Pendant qu'on enfonçait les portes, on égorgeait les habitans dans les rues, on jetait les cadavres par les fenêtres. Des scènes plus atroces encore se passaient dans l'intérieur du palais : on dit que la reine et ses femmes examinaient d'un œil curieux les corps nus des victimes.

Dès que le signal du carnage s'était fait entendre, Nancy, capitaine des gardes, avait désarmé tous les gentilshommes et serviteurs du roi de Navarre et du prince de Condé, et les avait poussés à la porte. Vainement ces malheureux invoquaient la sainteté des traités, les promesses du roi. Le roi, placé à une fenêtre, prenait plaisir à les voir égorger par les Suisses, et criait aux bourreaux de n'en épargner aucun. On massacra dans le château toute la nuit; et quand le jour fut venu, Charles IX passa dans un

hôtel voisin pour tirer plus à son aise sur les malheureux qui cherchaient à traverser la Seine. De tous les protestans qui étaient dans le Louvre, un seul, nommé Tejan, gentilhomme, fut assez heureux pour se soustraire à la mort. Le prince de Condé et le roi de Navarre furent obligés, pour conserver leur vie, de renoncer à leur religion.

Telles sont les horreurs dont le Louvre fut témoin à cette époque ; et deux cents soixante ans plus tard environ il devint encore une fois, comme au temps du prévôt des marchands, Marcel, la conquête du peuple, qui cette fois ne s'en rendit maître qu'après avoir perdu beaucoup de monde sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois, par où se dirigea principalement l'attaque. C'était le 29 juillet 1830 (1).

OUROUCH.

(1) Voyez *Arsenal*.

LA MORGUE.

Les grandes populations entraînent après elles des besoins et des mesures d'ordre et de police qui sont inconnus aux villes moyennes et aux campagnes. Les meurtres, les suicides, toutes les morts violentes et accidentelles, comme tout ce qui sort des limites communes et de l'ordre régulier des choses, ne sont dans celles-ci que des evenemens rares, en quelque sorte imprévus, et ne fixent qu'à de longs intervalles l'attention et la pitié; tandis que dans les capitales, chaque jour voit se consommer un crime, un accident meurtrier, ou un acte de désespoir, qui exposent une victime sur la voie publique. La Morgue doit son origine à une triste nécessité. Sa fondation n'est pas très ancienne; elle ne remonte pas à plus de 33 ans. C'est en 1804 qu'elle fut construite sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui; mais ce n'est que depuis quelques années qu'elle a reçu une organisation et un système d'administration plus complets et propres à remplir des vues de la plus haute utilité. Avant l'époque de la fondation de la nouvelle Morgue, et depuis un temps immémorial, les cadavres trouvés dans les rues de Paris ou dans la Seine étaient portés au

Châtelet; et là on les descendait dans des salles basses de cette prison, dite *basse-geôle*, d'où ils ne pouvaient être vus du public que par une espèce de lucarne grillée, donnant au rez-de-chaussée d'une petite cour intérieure du monument. L'emplacement consacré à cet usage, éclairé par un jour douteux qui n'y pénétrait que par la lucarne, permettait à peine d'en remplir le but. Les corps, rarement reconnus, séjournaient dans ce caveau obscur et privé d'air, où ils devenaient bientôt un foyer d'infection. Nulle précaution de salubrité, nul soin hygiénique n'étaient appelés à combattre une aussi pernicieuse disposition. Ces inconvéniens, peu sensibles sans doute dans les premiers temps, durent apparaître avec toute leur gravité lorsque le nombre des morts accidentelles s'accroissait progressivement avec la population, et que les commotions politiques venaient encore y joindre leurs victimes. L'étroit et sombre caveau du Châtelet dut devenir bientôt insuffisant, et de plus en plus funeste aux habitans par son insalubrité. Ce fut sur ces considérations que, par ordonnance de thermidor en XII (1804), le préfet de police Dubois fit fermer la basse-geôle du Châtelet, qui a été démoli depuis; et décida qu'à l'avenir les cadavres retirés de la rivière ou trouvés ailleurs, dans le ressort de la préfecture de police, seraient transportés et déposés dans un local plus convenable, spécialement destiné à cet objet, et auquel on donnerait le nom de *Morgue :* ce nom était déjà consacré par l'usage et affecté depuis longtemps à la salle basse du Châtelet. En exécution de cette ordonnance, on construisit dans la Cité, sur la place du Marché-Neuf, entre le pont Saint-Michel et le Petit-Pont, le modeste édifice qui porte ce nom. Construit avec la plus grande simplicite, de forme parallélogramme, sur trente pieds de longueur environ, et d'un seul étage très bas, il se compose d'un grand vestibule en corridor dans lequel le public est admis; de la pièce d'exposition des cadavres, à gauche de l'entrée, séparée de la pièce commune par un grillage vitré, à droite du bureau du greffe et des concierges, pour le premier plan. En arrière, sur la Seine, sont : la salle des autopsies, une petite pièce dite le Lavatoire, où sont examinés les corps apportés et où ceux qui ont été reconnus sont déposés et soigneusement recouverts jusqu'au moment de leur inhumation, et une pièce mitoyenne où se trouve l'appareil désinfectant, qui consiste en un grand fourneau auquel aboutissent des tuyaux ou ventouses communiquant dans chacune des pièces où sont déposés les corps. L'étage supérieur est destiné au dépôt des effets et dépouilles et au logement des concierges. Le corps déposés sont exposés pendant trois jours aux yeux du public; s'ils sont reconnus avant ce terme, ils sont retirés, rendus aux parens si ceux-ci les réclament; et, dans le cas contraire, déposés dans le Lavatoir jusqu'au

moment de l'inhumation, qui a également lieu au bout de ce temps pour les corps non reconnus. Le témoin de l'événement qui a causé la mort de ce malheureux, ou bien ceux qui ont assisté à la levée du cadavre, indépendamment des dépositions qu'ils sont appelés à faire en justice, sont priés, ainsi que les parens réclamans, de fournir au greffier de l'établissement tous les renseignemens qui peuvent servir à éclairer les circonstances de la mort et qui peuvent en faire connaître le genre et la cause. Ces renseignemens, recueillis avec le plus grand soin, sont des documens précieux dont la statistique et la science pourront un jour tirer un utile parti, et qui ont pu contribuer déjà à éclairer quelques points d'hygiène, de médecine légale et de morale publique. Il résulte d'une première statistique, publiée d'après ces relevés par le médecin-inspecteur de l'établissement, que sur le nombre d'individus reçus dans une année, près de la moitié est due à des suicides, le quart environ à des accidens, et le reste se partage entre les morts naturelles ou subites et les homicides, qui y figurent pour la plus petite part. Sur ce même nombre, près des deux tiers ont été reconnus, dont un très petit nombre a été réclamé. Il serait trop long de faire connaître les détails curieux que contient cette statistique, sur les causes réelles ou présumées des divers genres de mort, sur les rapports de sexe, d'âge, de condition sociale, avec la fréquence et le genre de suicide, etc. Des déductions du plus haut intérêt découleront sans doute du rapprochement de plusieurs statistiques annuelles comparées.

Le service de la Morgue, dans les attributions de la préfecture de police, et sous l'inspection d'un médecin légiste et hygiéniste, est fait par un greffier et deux concierges. Ce service, continu par sa nature, a cependant une période à peu près invariable d'activité, renfermée dans l'intervalle de 9 heures du matin à 9 heures du soir. On sait avec quelle avide curiosité le peuple se présente à ce repoussant spectacle; mais ce n'est pas toujours la curiosité seule qui attire dans ce triste lieu. Les employés et les habitués de la Morgue ont dû être plus d'une fois témoins de scènes déchirantes. Et plus d'une fois aussi, de grandes catastrophes, les crises politiques, ou une sorte de célébrité attirent une foule inquiète et empressée. Les journées de juillet, celles de juin ont vu se multiplier et entasser les unes au dessus des autres les tables de marbre noir, et chacun n'y pouvait entrer qu'après de longues heures d'attente et à son tour de rang.

H. Brochin.

ECOLE DE DROIT.

Charlemagne est le premier roi de France qui promulgua, sous le titre de *Capitulaires,* un code de lois civiles et ecclésiastiques. Il s'efforça en même temps de propager l'école du droit romain qu'il appelait *omnium humanarum mater legum.* Après la mort de ce prince, arrivée en 814, Louis-le-Débonnaire, son successeur, enjoignit aux évêques de France, de fonder des écoles de droit canon, afin d'instruire les ministres de l'Église. Cette institution qui se perpétua à ce qu'il paraît pendant une longue période de siècles, ne contribua pas peu au délaissement dans lequel tomba l'enseignement du droit romain et du droit civil.

Dans le XIIe siècle, le droit romain, que les coutumes féodales des Francs avaient fait oublier surtout en France, reparut. L'empereur Lothaire II avait découvert en 1135, à Amalfi, un exemplaire complet des *Pandectes.* Revues et mises en ordre par Irnerius, savant jurisconsulte allemand, elles ne tardèrent pas à être enseignées en Italie et en France, à Montpellier par le jurisconsulte Placentin.

Jusque là les écoles isolées ne composaient point un corps d'enseigne-

ment, ni une université. Louis-le-Gros fonda à Paris, au commencement du XVIe siècle, plusieurs écoles d'enseignement supérieur. Dans le même temps, Abélard, si célèbre par ses amours et par ses talens, établissait une école indépendante de philosophie, suivie par un grand concours d'auditeurs. Philippe-Auguste institua, indépendamment de l'enseignement du droit canon, des professeurs de droit civil. L'université se forma alors et elle compta bientôt plus de 25,000 étudians. Afin d'augmenter le nombre des écoliers dont l'affluence était une grande source de prospérité pour la ville de Paris, ce roi leur accorda beaucoup d'indépendance, de priviléges. Par une ordonnance de 1200, il concède aux membres de l'université le droit de ne pouvoir être arrêtés qu'en cas de flagrant délit par la seule justice du roi et jamais par celle du prévôt de Paris. Des peines sévères sont portées en même temps contre ceux qui se livreraient à des voies de fait envers les écoliers L'université obtint aussi pour ses membres le privilége exorbitant de n'être jugés que par sa juridiction particulière dans tous les cas de crimes ou délits.

Ces priviléges ouvrirent la carrière à des désordres de toute espèce. « Ils » sont plus adonnés à la gloutonnerie, disait, en parlant des écoliers, un » écrivain de cette époque, qu'ils ne le sont à l'étude; ils préfèrent quêter » de l'argent plutôt que de chercher l'instruction dans les livres; ils aiment » mieux contempler les beautés des jeunes filles que les beautés de Cicéron. » Toute science est avilie, on n'ouvre plus les livres. » Leurs professeurs s'étaient pourtant arrogé le droit de leur infliger d'humiliantes punitions corporelles.

Tant d'élémens d'abus réunis devaient porter leurs fruits, et l'histoire est pleine des violences, des insultes, des attaques auxquelles se livraient les écoliers envers les habitans de Paris, de leurs combats, de leurs licencieuses orgies que l'impunité suivait presque toujours.

Nous avons parlé des écoliers en général dans le moyen-âge et plus tard; revenons à l'étude du droit et à ce qui concerne l'école en particulier. Après la découverte des pandectes, l'enthousiasme qu'elles excitèrent chez les savans rendit l'étude du droit tellement générale que l'université s'en alarma. Elle craignit que les ecclésiastiques n'abandonnassent l'étude du droit canon nécessaire à la domination de l'Église, pour celle du droit civil plus lucrative parce qu'elle était moins à la portée de tous. Aussi le concile de Tours tenu en 1163 interdit aux moines les pandectes. Le pape Honorius se montra encore plus sévère; en 1216, il défendit sous les peines les plus graves à qui que ce fût d'enseigner ou d'étudier le droit civil. Il paraît cependant que les défenses d'Honorius ne furent pas observées bien scrupuleusement, et qu'on se borna à ne pas enseigner publiquement les lois

romaines. L'étude du droit canon resta donc seule autorisée. Les docteurs qui la professaient étaient agrégés à l'université.

Un local particulier pour les écoles de droit canon ne fut établi qu'en 1384, rue Saint-Jean-de-Beauvais, au lieu même où demeura depuis le célèbre imprimeur Robert-Étienne. La défense faite en 1216 par Honorius était encore en vigueur à Paris, et le droit canon seul continuait à être professé. Néanmoins les étudians, après avoir pris leurs degrés dans cette dernière science, allaient en province se livrer à l'étude du droit civil qui y était, sinon autorisée, du moins tolérée. Le parlement en 1563 et en 1568, permit temporairement à quelques légistes de professer le droit civil. Mais cette autorisation cessa en 1572, et l'art. 59 de l'ordonnance de Blois de 1576 porte: « Défendons à ceux de l'université de Paris de lire ou gra- » duer en droit civil. »

En 1600 furent publiés par Henri IV de nouveaux statuts pour la faculté de droit canon. Le nombre des professeurs fut fixé à six. Quatre devaient faire leur cours aux écoles de la rue Saint-Jean-de-Beauvais et deux au collége de Cambrai.

D'après les art. 34 et 35 des mêmes statuts, celui qu'on recevait docteur en droit, pour la marque du doctorat, était revêtu d'une longue robe d'écarlate qu'on disait être celle de Cujas; il était ceint en outre d'une ceinture représentant l'écharpe ou le baudrier des anciens soldats romains; ensuite on lui présentait un livre fermé que l'on ouvrait aussitôt pour lui faire entendre que par l'assiduité de son travail il s'était acquis la connaissance des canons; après quoi on lui mettait sur la tête le bonnet de docteur et un anneau d'or au doigt; puis il était embrassé par le docteur-régent qui le recevait, et par les autres docteurs.

Louis XIV ordonna en 1679 le rétablissement de la chaire du droit romain. L'année suivante, il établit un professeur de droit français dans chaque université.

Sous Louis XV, le bâtiment de la rue Saint-Jean-de-Beauvais devint insuffisant et menaçait ruine. On s'occupa d'avoir un local plus convenable. On choisit l'emplacement de l'école actuelle parce que la construction nouvelle devait contribuer à la décoration de la place projetée devant la nouvelle église Sainte-Geneviève. Cet édifice fut commencé en 1771 sur les dessins de Soufflot. Le 24 novembre 1783 les travaux étaient terminés. Le 5 décembre suivant, l'université fit l'inauguration des nouvelles écoles.

Les chaires de la faculté se donnaient comme aujourd'hui au concours. Le professeur de droit français portait le titre de professeur royal et était nommé par le chancelier. Tous les étudians étaient tenus de suivre ses leçons qui se faisaient tous les jours. La distribution des cours établie en

1000 se trouva changée par la création de nouvelles chaires. Un professeur expliquait le droit français; deux autres les *Institutes* de Justinien ; un autre donnait des paratitles sur les *Décrétales* de Grégoire IX conformément aux usages de la France ; un autre expliquait le *Décret* de Gratien ; et les deux derniers les lois du *Digeste*.

L'étude du droit était de trois années qui se comptaient par douze trimestres; les étudians étaient astreints à se faire inscrire chaque trimestre sur le registre de la faculté. Ceux de première année étaient admis à *supplier* et à subir leur examen de baccalauréat au commencement d'août. Dans l'intervalle du baccalauréat à la licence, ils devaient assister aux thèses et y *disputer*. Pour obtenir le doctorat il fallait garder une année d'*interstice* depuis la licence. « Les docteurs en droit, dit Mercier, pour » être reçus font assaut d'argumens; celui qui a le plus de mémoire dé- » monte son adversaire et l'emporte. C'est un tour de force incroyable que » de loger dans sa tête cet absurde et indigeste amas de lois, de gloses, de » commentaires. Une tête bien organisée en sauterait; celle d'un docteur » admet ce chaos que l'on nomme droit civil et canon, le code, le digeste, » les lois romaines, toute la friperie enfin des siècles effacés, et qui ne » convient plus du tout à notre taille. »

Un professeur de notre temps, M. Bravard, a reproduit dans un ouvrage l'opinion de Mercier. Il a attaqué, avec raison peut-être, l'étude du droit romain, inutile aujourd'hui, et l'absurde usage qu'on veut conserver encore de parler latin dans les concours pour le professorat.

Avant la révolution, les facultés de droit en France languissaient dans l'état le plus déplorable; celle de Paris n'était pas plus florissante. Dans le fait l'enseignement était nul et les grades s'y vendaient à prix d'argent. L'école de Droit consistait, pendant la révolution, en une académie de législation et de jurisprudence. Elle fut réorganisée, après la promulgation du code Napoléon, par un décret du 22 ventôse an XII (13 mars 1804). Les élèves furent astreints à suivre, pour obtenir le diplôme de licencié, les cours pendant trois années, à subir quatre examens et à soutenir un acte public. Ce règlement est encore en vigueur; mais ce n'est qu'en 1820 que, conformément au vœu exprimé dans le décret du 22 ventôse an XII on a ouvert les cours de droit *naturel et des gens* et de droit *positif et administratif*.

Après les troubles de 1820 auxquels les écoles prirent une part active, une ordonnance du mois de septembre 1822 réorganisa l'école; elle contient contre les étudians convaincus d'avoir pris part aux émeutes des mesures disciplinaires sévères et supprime en les passant sous silence les deux chaires de droit administratif et de droit des gens. Elles ont été rétablies en 1828 (ord. du 19 juin). Enfin une chaire de droit constitu-

tionnel a été fondée par ordonnance du 22 août 1834. L'examen de droit constitutionnel est obligatoire pour la licence. La nomination de M. Rossi à cette chaire a eu lieu par acte ministériel et sans concours, ce qui a excité les protestations des autres professeurs et agité l'école.

L'édifice de l'école de Droit n'offre rien de remarquable. Il n'y avait autrefois qu'une seule salle de cours ; aussi plusieurs professeurs étaient obligés de faire leur leçon à la Sorbonne. On a construit depuis peu un nouvel amphitéâtre et tous les cours se tiennent maintenant à l'école. On y professe le droit civil, les institutes de Justinien, la législation criminelle et la procédure civile et criminelle, le code de commerce, le digeste, le droit administratif, le droit des gens, le droit constitutionnel et l'histoire du droit.

Le nombre des étudians s'élève à plus de 4,500, et il va chaque année en augmentant. Dieu sait où cette manie d'être avocat, qui n'est bien souvent qu'un prétexte pour passer à Paris quelques années dans les plaisirs, conduit une foule de malheureux jeunes gens !

Durant la période impériale, de laquelle date sa complète réorganisation, l'école de Droit était silencieuse; la liberté était foulée aux pieds, et la France exhalait son ardeur dans les combats. Pendant la restauration, les écoles prirent une grande importance; elles devinrent le cratère par lequel s'échappait la haine du pays contre les desseins anti-nationaux des Bourbons. L'école, composée principalement de jeunes gens appartenant à la bourgeoisie, se montrait pour sa part l'expression fougueuse des sentimens libéraux de cette classe qui parait aujourd'hui tombée dans une si déplorable décomposition politique. Les chefs de l'opposition libérale entretenaient cette ardeur; aussi la jeunesse des écoles était-elle alors très patriote, très belliqueuse et très brave. De 1820 à 1823, alors que les ennemis de la liberté exploitaient au profit de la censure la mort du duc de Berri, comme ils ont exploité plus tard, au profit des lois de septembre, l'attentat du boulevart du Temple, les écoles ne manquèrent pas de protester, et elles affrontèrent plus d'une fois les charges de la gendarmerie et les provocations de la police. Plusieurs étudians furent tués, d'autres grièvement blessés, soit dans les rues, soit dans des duels avec les gardes-du-corps. En 1827, la faction de la cour voulait imposer à la France le droit d'aînesse, cet odieux pivot de l'organisation féodale, ce triomphe abominable de la chair contre la justice éternelle et le droit; les écoles renouvelèrent leurs énergiques protestations.

La jeunesse n'était point seulement animée de nobles sentimens; elle était encore pleine d'ardeur pour l'étude, et les agitations de la place publique ne nuisaient en rien aux travaux du cabinet. Jamais on ne vit plus d'empressement pour la science, plus de moralité, de retenue, de dignité dans

les habitudes des étudians. Ils accueillaient avec bonheur les délassemens littéraires. Les cours d'Andrieux d'abord, puis ceux de MM. Guizot, Villemain et Cousin étaient encombrés d'une jeunesse impressionable et avide des enseignemens de la philosophie, de l'histoire et de l'art.

La grande époque de l'école de Droit et l'apogée de son influence, a été la révolution de Juillet. Elle y a joué un rôle dont l'histoire et la patrie garderont le souvenir. Dès le 28 juillet, un grand nombre d'étudians prirent les armes. Ils commandaient ces groupes isolés d'hommes du peuple qui descendaient continuellement des faubourgs, cherchant des chefs, et se trouvant heureux de placer à leur tête un jeune étudiant, devenu ainsi, non pas comme l'a dit M. Casimir delavigne, *un vieux général de vingt ans*, mais un brave et hardi capitaine, capable d'entraîner son escouade dans le danger. Le bataillon, formé le 29 juillet sur la place de l'Odéon, qui s'empara de la caserne Babylone, était presque exclusivement composé de jeunes gens des écoles.

Le dernier acte important des écoles a été celui du 23 décembre 1830, au moment du procès des ministres. La population de Paris était tout entière descendue dans la rue. Paris hésitait; les écoles, croyant dans leur généreuse confiance aux promesses d'institutions républicaines qu'on ne cessait de répéter, adressèrent des proclamations pacifiques au peuple. Cette intervention morale, appuyée d'un concours effectif, contribua puissamment à faire rentrer le flot populaire dans le repos et à assurer la victoire du pouvoir. Quelques jours après, les députés du centre insultaient les écoles à la tribune, niaient l'importance du service rendu par elles et blâmaient, avec des paroles méprisantes, le droit qu'elles avaient pris de faire des proclamations. Dieu nous préserve, disons-le, de directeurs politiques imberbes! mais Dieu nous préserve encore plus des quasi-légitimistes corrompus!

Les écoles ne se sont plus guère montrées, depuis, que dans des réunions extraordinaires, au convoi de Benjamin Constant, à ceux de Lamarque, de Lafayette, de Dulong. Maintenant elles vivent comme la France, dans un sommeil maladif, auquel on donne le nom d'ordre public. Si la France éprouvait le besoin de se réveiller, la jeunesse se souviendrait sans doute qu'elle doit à la patrie non seulement son énergie et son courage, mais encore la production des sentimens de patriotisme et de dévoûment.

P. D.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

L'École Polytechnique est située rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n° 55; elle a été établie dans les bâtimens de l'ancien collége de Navarre, réparé et embelli pour cette nouvelle destination. Le but de son institution est de répandre l'instruction des sciences mathématiques, physiques et chimiques, des arts graphiques, et de former des élèves pour les écoles d'application d'artillerie, des divers services du génie militaire, civil et maritime, ainsi que des géographes pour l'armée. On ne peut être admis dans ces écoles sans avoir passé par l'école Polytechnique.

Cette école, connue d'abord sous le nom d'*École Centrale des travaux publics,* fut créée à l'époque où la France réclamait le secours d'ingénieurs habiles pour défendre son territoire contre l'envahissement de l'Europe entière. Les hommes les plus distingués par leur profond savoir et leur patriotisme éclairé, conçurent le projet de réunir l'élite de la France et de la préparer, par leurs leçons, à la belle mission de préserver leur patrie du joug de l'étranger. Ce noble appel fut entendu, et bientôt l'École centrale, à laquelle un décret du 17 septembre 1795 avait assigné le nom d'École Polytechnique, prit le caractère le plus imposant.

Un article du décret de la Convention, du 11 mars 1794, portant établissement d'une commision des travaux publics, était ainsi conçu : « Cette » commission s'occupera de l'établissement d'une école centrale des tra- » vaux publics, et du mode d'examen et de concours auxquels seront » assujétis ceux qui voudront être employés à la direction de ces travaux. » D'après un autre décret, du 29 septembre 1795, un concours fut ouvert dans vingt-deux grandes villes de France, et l'on admit 360 élèves qui fournirent les preuves de leur instruction dans un examen sur l'arithmétique, les élémens d'algèbre et la géométrie. L'on fixa le mode d'enseignement, qui a toujours eu deux branches principales : les sciences mathématiques et les sciences physiques. La première comprend : 1° L'analyse, avec ses applications à la géométrie et à la mécanique ; 2° La géométrie descriptive et le dessin. La deuxième renferme la physique générale et la chimie.

A l'origine, la durée des études pour chaque jour était de neuf heures ; celle du cours entier devait être de trois ans. Les élèves furent divisés en trois classes, qui suivirent alors les cours institués pour chacune des trois années d'étude. Chaque classe ou division fut partagée en brigades de vingt élèves ; chaque brigade eut sa salle d'étude et son laboratoire de chimie, et fut présidée par un chef, choisi parmi les jeunes gens les plus instruits, et capable d'entretenir l'ordre et de lever les difficultés que les élèves rencontraient dans leur travail. Les professeurs avaient été choisis parmi les savans les plus distingués. L'illustre Monge, qui contribua le plus à la création et à la prospérité de l'école, y agrandit la sphère des sciences physiques et mathématiques, perfectionna la géométrie appliquée à la construction, et créa ainsi une science nouvelle, à laquelle il donna le nom de *géométrie descriptive*. Chacune des parties de cette science, telles que la géométrie descriptive pure, qui n'avait jamais été enseignée publiquement, la coupe des pierres, la perspective, la charpente, l'architecture, les ombres, les travaux civils et la fortification, exigeait une collection de dessins et d'épures gravées. Les meilleurs dessinateurs de Paris, dirigés par les instituteurs, s'occupèrent de la confection des dessins qui devaient servir de modèles et être distribués à la suite de chaque leçon ; en même temps, des artistes estimés moulèrent en plâtre des modèles de coupe des pierres et d'architecture. Jusqu'alors l'école avait été dirigée, tant pour l'administration que pour l'instruction, par un conseil formé par les administrateurs et les instituteurs. La loi du 22 octobre 1795 la plaça sous l'autorité du ministre de l'intérieur, et fixa les relations de l'école Polytechnique avec les écoles d'artillerie, du génie, des mines, des ponts-et-chaussées, des constructions de vaisseaux et des ingénieurs-géographes. La durée des études dans ces écoles était au moins de deux ans ; et chaque élève ne devant

plus acquérir que les connaissances générales de l'ingenieur pour se livrer ensuite plus spécialement auservice public de son choix, la durée des cours de l'école, qui était de trois ans, fut réduite à deux, ce qui exigea une nouvelle organisation qui eut lieu le 16 décembre 1799; elle diffère des deux premières par le nombre des agens et par la formation d'un conseil de perfectionnement. Le titre 7 de cette organisation régla la composition du conseil, qui dut s'assembler chaque année pour examiner la situation de l'école, en perfectionner l'instruction, et établir des relations avec les écoles de services publics.

Ainsi, l'ordre intérieur de l'école était réglé avec autant d'habileté que de sagesse; mais rien n'avait été statué sur le sort des élèves externes. Les fondateurs de l'école, redoutant les dangers que Paris présente à une jeunesse livrée à elle-même, avaient cru paralyser ces dangers en confiant les élèves à des amis de leur famille, ou à des maîtres de pension; mais l'expérience vint bientôt attester toute l'insuffisance de ces mesures. C'était à l'époque de l'empire, et tout alors se trouvait soumis à un régime essentiellement militaire; aussi un décret impérial, du 16 juillet 1804, ordonna de caserner les élèves et détermina une nouvelle organisation de l'école Polytechnique. La pension de chacun fut fixée à 800 francs.

L'année suivante, on fit quelques changemens dans l'instruction de l'école : les principaux furent la création d'une chaire de grammaire et de belles-lettres; la réunion du cours des mines à celui des travaux et constructions civiles; l'addition d'un cours sur les élémens des machines à celui de géométrie descriptive; l'addition d'un cours de topographie à celui d'art militaire.

Les élèves travaillent dans l'intérieur même de l'école; ils sont distribués par salles pour le dessin de la géométrie descriptive et l'étude de l'analyse; ils ont des laboratoires pour s'exercer aux manipulations chimiques; ils exécutent de leurs propres mains les dessins, les calculs et les opérations chimiques qui ont été l'objet des leçons orales des professeurs. Ce mode d'enseignement est le caractère de l'école Polytechnique.

Telle fut l'organisation de cet établissement depuis son origine jusqu'à la fin du régime impérial, qui porta le nombre des élèves à 390. Ce régime a subi un nouveau changement par l'ordonnance du 4 septembre 1816. On n'y reçoit les candidats qu'à l'âge de seize ans au moins et vingt ans au plus. Le prix du cours entier est de 3,000 francs, et le nombre des élèves est de 250. L'école est placée sous la surveillance d'un conseil de perfectionnement et d'un conseil d'inspection. On y a établi en outre deux autres conseils, l'un d'instruction, et l'autre d'administration.

Depuis 1830, l'école a été retirée des attributions du ministère de l'in-

térieur et placée dans celles du ministère de la guerre. Cette mesure a donné lieu à de nombreuses récriminations.

Il y a quelques années, l'établissement a été agrandi d'un nouveau bâtiment, qui se compose de deux pavillons avec une façade en arrière-corps : quoique sévère, l'architecture ne manque de pas grace et d'élégance. Le bâtiment s'élève entre cour et jardin : la cour est spacieuse ; il y a dans le milieu un tapis de verdure ; on y entre par une grille. Cet établissement possède une bibliothèque considérable. Un magnifique pavillon, orné de sculptures, et commencé il y a plusieurs années, rue Descartes, en face de la fontaine Sainte-Geneviève, est maintenant achevé, il sert à des logemens d'employés, etc. Ce pavillon a un parloir et un concierge ; il sert d'entrée principale aux élèves.

L'École Politechnique a rendu les plus éminens services à la patrie : il serait difficile de signaler tous les savans et les guerriers sortis de son sein. La conduite héroïque des élèves de l'école, en 1815 et dans les journées de juillet 1830, lui a mérité l'admiration et la reconnaissance publiques, et la France peut compter sur son dévoûment, si ses libertés se trouvaient de nouveau menacées.

THIERRY.

OBSERVATOIRE.

Cet édifice est situé rue du faubourg Saint-Jacques, à l'extrémité de la grande avenue du Luxembourg.

Après l'établissement de l'académie des Sciences, on sentit la nécessité, afin de favoriser les travaux de ses nouveaux membres, de construire un observatoire pour l'astronomie. Après bien des discussions sur l'emplacement que l'on devait destiner à l'érection de ce monument, on se décida pour celui qu'il occupe aujourd'hui. Le ministre Colbert chargea Claude Perrault de fournir les dessins de cet édifice, qui, commencé en 1667, se trouva entièrement terminé en 1672.

Le célèbre astronome Jean-Dominique Cassini, que Colbert avait mandé d'Italie et chargé de la direction des travaux, malheureusement quand ils étaient presque achevés, trouva les dispositions de ce monument peu favorables aux observations et exigea plusieurs changemens. Les changemens demandés par Cassini ne plaisaient pas à Perrault, qui persista dans son plan ; si bien que, l'édifice achevé, Cassini fut forcé de faire élever sur la terrasse supérieure une petite tourelle, où, pendant longues années, se sont faites toutes les observations.

La forme de cet édifice est un rectangle, dont les quatre façades correspondent aux points cardinaux du monde. Deux tours octogones s'élèvent aux deux angles de la façade méridionale. Une troisième, mais carrée, est au milieu de la façade du nord, où se trouve l'entrée. La ligne de sa face méridionale se confond avec la latitude de Paris. Sa méridienne est tracée dans la grande salle du second étage et la divise en deux parties égales. C'est de cette ligne, s'étendant de Dunkerque à Collioure, que les astronomes et les géographes français comptent leur longitude, et c'est de la mesure de cette ligne qu'ils ont déduit la longueur de la mesure appelée mètre. Ces deux lignes, qui se coupent au centre de la façade méridionale de l'Observatoire, ont servi de bases aux nombreux triangles d'après lesquels on a levé la carte générale de la France, appelée *Carte de Cassini*, ou *de l'Observatoire.*

Les planchers et les escaliers de ce monument sont voûtés. La plateforme qui couronne l'édifice est élevée de 85 pieds au dessus du sol. De là on peut contempler la voûte du ciel sur tout l'horizon. Six pièces en composent la distribution intérieure; leurs ouvertures sont exposées aux différens points du ciel. Malgré tout le faste extérieur de cet édifice, consacré à l'astronomie, il ne s'y trouvait pas un seul lieu commode où l'on pût faire sûrement et tranquillement une série d'observations, pas un instrument en état, pas un cabinet pour y placer les objets les plus nécessaires aux astronomes et aux physiciens; on y manquait encore des machines dont l'exécution demandait une grande dépense. Cet état de dénûment a cessé; l'intérieur de l'Observatoire est devenu habitable; des cabinets convenables pour les observations et la conservation des instrumens ont été construits au dehors et sur la plate-forme.

Au sol du rez-de-chaussée on voit une ouverture de trois pieds de diamètre, entourée d'une margelle en boiserie; elle communique aux souterrains qui existent au dessous de cet édifice, et auxquels on descend par un escalier de trois cent soixante marches en forme de vis, et représentant selon son axe un vide cylindrique. Une pareille ouverture, faite à la voûte de ce rez-de-chaussée, correspond à celle-ci; elle s'élevait verticalement de la profondeur des caves jusqu'au sommet du bâtiment. On s'en est servi pour mesurer le degré d'accélération de la chute des corps graves. Ces expériences n'étant plus nécessaires, cette ouverture a été bouchée dans les voûtes des étages supérieurs. Les caves servent à des expériences sur la congélation, la réfrigération des corps et à diverses remarques sur la température.

Au premier étage on remarque un grand télescope, de deux pieds de diametre, dont le pied mobile facilite toutes les directions. Cet instrument,

plus embarrassant qu'utile depuis l'invention des lunettes achromatiques, ne sert aujourd'hui que comme un monument de l'art optique. Il est remplacé par les belles lunettes de Cauchoix et de Lerebours.

Au second étage se présente la grande salle qui contient des globes, des instrumens de physique, et la statue en marbre du célèbre Cassini, mort en 1712. Cette figure assise, dont les proportions sont plus grandes que nature, a été exécutée par Moite en 1810. La ligne méridienne est tracée sur le pavé de cette salle.

En 1810 on a construit, sur la sommité de l'édifice, un bâtiment carré en pierre de taille, flanqué de deux tourelles. Dans l'une d'elles on a établi une lunette achromatique, dont le pivot est incliné comme l'axe de la terre, et qui sert à observer et décrire la marche des comètes.

Un aéromètre sert à indiquer la force des vents sur un cadran placé sous la voûte de la salle du nord. Une cave de jauge indique la mesure d'eau pluviale dans un temps déterminé.

Le bâtiment contigu, situé à l'est de l'édifice principal, est celui où se font presque toutes les observations astronomiques et météorologiques, et l'on peut dire que c'est le seul vraiment utile. Ce bâtiment renferme, entre autres instrumens, la lunette méridienne de Gambey et le cercle mural de Frontin. Il a été complètement reconstruit en 1834.

Les grandes réparations exécutées en 1811 et 1813 ont débarrassé le quartier de l'Observatoire des bâtimens intermédiaires qui cachaient cet édifice à la vue, et ont mis sa façade à découvert. En 1820, on a dépensé 300,000 francs à la décoration extérieure de l'Observatoire, maintenant en perspective avec le Luxembourg. Ces deux beaux monumens qui, naguère, semblaient s'isoler l'un de l'autre, communiquent par une magnifique avenue, bordée de quatre rangs d'arbres, et la face de cette partie de Paris a été considérablement embellie. L'Observatoire a été environné, à la même époque, de la première terrasse projetée par Perrault; sa cour est fermée d'une grille et son entrée marquée par deux pavillons modernes.

Cet édifice est surtout remarquable par une singularité que n'offre aucun monument de Paris; le fer et le bois n'ont pas été employés dans sa construction : tout est en pierre.

C'est dans le bâtiment de l'Observatoire que le bureau des longitudes tient ses séances et que logent quelques-uns de ses membres. Il est ouvert au public tous les jours non fériés, de neuf à quatre heures.

THIERRY.

CONSERVATOIRE

DES ARTS ET METIERS.

Le Conservatoire des arts et métiers, l'un des plus utiles établissemens dont s'honore la capitale, est situé rue Saint-Martin, n. 208 et 210, dans les bâtimens de l'ancienne abbaye Saint-Martin-des-Champs.

L'idée première de cette heureuse conception de rassembler dans un seul lieu toutes les séries que l'industrie emploie pour produire, est due à Grégoire, ancien évêque de Blois, dont la vie entière fut consacrée aux améliorations sociales et industrielles; le premier il provoqua au sein de la Convention nationale la création du Conservatoire des arts et métiers, et sur son rapport du 10 octobre 1794, cette assemblée gouvernante en ordonna l'établissement. La commission temporaire des arts, composée de cinquante artistes ou savans les plus distingués de Paris, fut chargée de l'exécution, et Grégoire présida constamment à ses travaux.

Sur un nouveau rapport que fit Grégoire dans la séance du 6 mai 1798, le conseil des Cinq-Cents décréta qu'une grande partie des bâtimens de l'ancienne abbaye Saint-Martin-des-Champs serait affectée au Conservatoire des arts et métiers. L'année suivante on réunit les machines dans le nouveau local; les trois dépôts suivans en furent le noyau :

1° Le dépôt du Louvre où se trouvaient les machines que Pajot d'Ozembrai avait données à l'académie des Sciences, et celles que cette compagnie y avait ajoutées ;

2° Le dépôt de la rue de Charonne, hôtel de Mortagne, composé de plus de cinq cents machines que l'illustre Vaucanson (1) avait léguées, en 1782, au gouvernement;

3° Le dépôt de la rue de l'Université, remarquable par un grand nombre de machines relatives aux travaux agricoles et d'instrumens aratoires de diverses contrées.

Cependant ce précieux établissement avait éprouvé quelques oppositions dans le conseil des Anciens ; mais Grégoire sut, par sa persévérance, surmonter tous les obstacles qu'on apportait à sa mise en activité et à son organisation définitive. Le représentant Alquier, membre du conseil des Anciens, contribua aussi puissamment à l'adoption de cet utile projet. Il n'est pas permis de passer sous silence le rapport remarquable qu'il fit à l'assemblée, le 16 janvier 1798; nous citerons donc le passage où il signale à la reconnaissance de la patrie les savans de cette époque qui lui ont rendu de si éminens services.

« Dans cette vaste collection, disait-il, qui n'aura point d'égale en Europe, où l'histoire des découvertes de l'esprit humain sera écrite parmi les instrumens de tous les arts, de toutes les professions, depuis les outils du *vannier*, jusqu'au métier où sont tissées les étoffes les plus somptueuses ; depuis le simple lévier jusqu'à la machine à diviser de Ramsden, on distinguera ces modèles ingénieux et savans dont nous ont enrichis nos conquêtes. Ce sont de nobles et glorieux monumens de nos victoires que les produits nombreux de cette contribution, levée par nous en Hollande, en Allemagne, en Italie, sur le génie et l'invention des peuples que nous avons vaincus ; mais en se rappelant qu'on les doit à l'intrépidité de nos armées et aux talens de nos généraux, on n'oubliera pas qu'ils sont aussi le fruit des recherches savantes et du goût éclairé de plusieurs français recommandables par leurs talens ; et les noms de Faujas de Saint-Fond, de Thouin, de Wailly, de Monge, de Moite et de Berthelemy, déjà si distingués dans les sciences et dans les arts éminens, seront connus encore et bénis dans l'atelier de l'artisan et chez l'habitant des campagnes, dont leurs soins auront perfectionné l'industrie et augmenté les jouissances.

» Hâtons-nous d'encourager et de favoriser nos artistes, si nous voulons n'avoir pas à redouter les ouvrages perfectionnés de nos voisins. Cette industrie

(1) En reconnaissance de ce legs, le gouvernement a donné le nom de cet homme célèbre à l'une des salles du Conservatoire.

dont se vantent les Anglais, ils nous la doivent, du moins quant à plusieurs objets d'une haute importance. Ils ont souvent profité, pour s'enrichir de nos découvertes, des refus impolitiques qu'a faits, à différentes époques, l'ancien gouvernement, d'accueillir les intenvions les plus utiles; ainsi le *métier à bas*, inventé à Nîmes, *le balancier à frapper les médailles*, une *nouvelle matrice pour la monnaie*, un *nouveau métier à gaze*, et *l'art de teindre le coton en rouge*, leur furent portés par des inventeurs découragés dans notre patrie. »

L'administration du Conservatoire des arts et métiers subit dans la suite divers changemens. En 1810, on y fonda une école gratuite, dont l'objet est de former des jeunes gens à devenir des artistes habiles et instruits, et des professeurs distingués. Trois cours publics y sont établis; deux pour la mécanique et la chimie appliquée aux arts, et un troisième d'économie industrielle. Il y a aussi une école de dessin et de géométrie descriptive. Si des artistes créent quelques inventions utiles et qu'ils manquent de moyens pour les faire valoir, le conseil les met en rapport avec des capitalistes qui s'entendent avec eux pour les fournir.

En 1817, on renouvela l'organisation du Conservatoire, et on y établit un conseil d'amélioration, composé de savans distingués.

Voici la description abrégée de cet établissement :

Quatorze pièces, galeries, vestibules ou salles, servent à contenir tous les objets de ce précieux dépôt.

La *galerie d'Entrée*, au rez-de-chaussée, offre 105 machines en grand : jougs, charrues, semoirs, moulins à bras, scies, machines à élever l'eau, pompes, voitures, treuils, crics, etc.

Salle d'Agriculture; elle contient principalement des modèles, et on y compte 504 pièces, telles que bêches, pioches, pelles, charrues, semoirs, machines à battre le blé, à cribler, moulins à eau, à vent, machines à vapeur pour élever l'eau, pompes, ruches, etc.

La *salle des Filatures*, divisée en deux parties, offre 78 machines en grand, telles que tours à tirer la soie, moulins, dévidoirs, métiers, cardes, etc.

La *grande galerie* renferme 530 modèles relatifs à la coupe des pierres et instrumens propres à l'architecture.

Dans la *galerie des Échantillons* on voit 365 pièces, tant de modèles que de métiers, de grandeur naturelle; on y voit des appareils de distillation, diverses espèces de fourneaux, fours, cheminées, poêles, lampes, machines à dégraisser la laine; tours, dévidoirs, rouets, calandre et tout ce qui peut concerner la fabrication des étoffes; de plus un grand nombre de modèles relatifs à l'art de la serrurerie.

Dans la *salle de Vaucanson* sont étalées 129 pièces : outils, laminoirs, machines à tailler les vis, planches pour l'impression des toiles, plusieurs modèles qui appartiennent à l'art de l'imprimerie, stéréotype et polytype, presses, etc.

La *salle de l'Éventail* offre 272 pièces : modèles de roues pour engrenage, et plusieurs autres relatifs aux poids et mesures ; machines arithmétiques, instrumens de mathématiques, modèles de télégraphes.

La *salle des Tours* contient 45 modèles de tours de diverses formes.

Salle latérale sur le jardin. Elle contient 138 pièces, qui se rapportent à l'optique, à la cosmographie, et à diverses parties de la physique, comme machines à dessiner les paysages, miroirs, lunettes, microscopes, chambre noire, machines pneumatiques, aimans, machines électriques, planétaires, sphères, calendriers astronomiques.

Salle des Outils. Elle a 210 articles, comprenant des outils tranchans, battans, perçans, fendans pour diverses professions.

Salle de l'Horlogerie. Elle contient 274 articles, offrant tous les outils propres à l'horlogerie, des pendules astronomiques, des horloges marines, des machines à diviser les instrumens astronomiques.

Cabinet de physique. Ce cabinet, un des plus précieux de l'Europe, se divise en neuf parties.

Celle qui est consacrée à la *mécanique* a 108 articles, parmi lesquels on remarque un billard de marbre, destiné à la démonstration des diverses lois de la mécanique ; plusieurs machines d'*Atwood ;* machine dite de *Bulfinger ;* sphère de *Grenet ;* balance de *Sanctorius ;* la vis d'*Archimède*, etc.

La partie consacrée à l'*hydrostatique* contient 35 pièces : plusieurs balances hydrostatiques, machines pour la démonstration de la pression, niveaux d'eau, aréomètres, etc.

La partie *pneumatique* se compose de 86 pièces, dont diverses machines pneumatiques, des hygromètres, des fontaines intermittentes, des siphons, des baromètres et thermomètres, etc.

La partie destinée à l'*acoustique* offre 27 pièces : sonomètres, timbres, instrumens de musique, cornets acoustiques, *tamtam ougon*, instrument indien.

Celle qui appartient à la *pneumato-chimie*, se compose de 40 pièces : de cuves destinées aux expériences des gaz, de boîtes, de matras, de cornues, de fourneaux, d'alambics, de pyromètres, d'un globe aérostatique, d'une montgolfière, de divers endiomètres, de pompes à feu, de marmites de Papin, de diverses lampes, etc.

La place que l'*électricité* occupe dans ce cabinet est remplie par

84 pièces : plusieurs machines électriques, des condensateurs, des bouteilles du Leyde, des électrophores, etc.

Le *galvanisme* tient son rang dans ce cabinet. On y voit des piles galvaniques, des condensateurs, et plusieurs autres objets propres à la démonstration des effets de cette partie de la physique ; les pièces sont au nombre de 9.

On trouve ensuite vingt-neuf pièces consacrées à démontrer les divers phénomènes de l'*aimant*.

La partie consacrée à l'*optique* offre 167 pièces : des réflecteurs, héliostats miroirs de plusieurs espèces, des loupes, prismes, polyprismes, chambres noires. des yeux artificiels, des mégascopes, microscopes, lunettes achromatiques, etc.

On voit aussi dans ce cabinet plusieurs autres objets, comme tables précieuses par leur matière, poêles, guéridons, colonnes, lampes, outils de menuisier, cages circulaires ; et ces objets sont au nombre de 42.

Salle des dessins. Elle contient une suite nombreuse de dessins, placés dans des tiroirs. Les dessins qui se rapportent à l'hydraulique sont au nombre de 48 ; les dessins de machines, instrumens, outils concernant l'agriculture, au nombre de 66 ; ceux de voitures, chariots, traineaux, cabestans, treuils, etc., au nombre de 28. On compte 58 dessins d'échelles à incendie et autres, de mécanisme élémentaire, de moutons, de machines à battre ou recéper les pieux, et de ponts de diverses espèces ; 61 dessins de machines relatives au travail du coton, de la laine, de la soie ; de métiers à tisser les étoffes et autres objets analogues ; 73 dessins de machines de différens genres, et de divers outils ; 27 dessins de machines propres à la fabrication des aiguilles et des assignats, aux poids et mesures et à l'imprimerie ; 30 dessins de cheminées, cuisines, poêles, fourneaux, appareils pour le blanchiment, appareils distillatoires et salines ; 32 dessins de fours, fourneaux, hauts-fourneaux, fonderies, et foreries de canon ; 26 dessins relatifs à l'artillerie et aux machines de guerre ; 39 dessins relatifs à la fabrication des armes, poudre à canon, etc. ; 37 dessins d'objets propres à la navigation, à la fabrication du papier, aux aérostats, aux instrumens de mathématiques, d'optique, de musique et d'horlogerie ; 13 dessins de lampes, quinquets et autres objets, et 86 planches gravées sur les arts et métiers. Le Conservatoire des arts et métiers est enrichi d'une bibliothèque composée principalement de livres relatifs aux sciences et aux arts qui y sont enseignés ; elle contient plus de 10,000 volumes.

En 1821, le gouvernement ordonna l'établissement de l'amphitéâtre

dans une partie de l'ancien cloître. Cet amphithéâtre fut construit d'après les plans de M. Peyre, architecte du Conservatoire des arts et métiers, et terminé en 1823.

On demanda à cette dernière époque des projets au même architecte pour faire une entrée sur la rue Saint-Martin, en face du grand-chantier, avec un perron extérieur au devant de cette entrée et communiquant au premier palier de ce magnifique escalier. Ces projets, restés à la direction des bâtimens civils, ont été ajournés par des motifs particuliers, sans cependant que l'administration ait renoncé à leur exécution.

En 1818, l'exposition des produits de l'industrie ne pouvant plus avoir lieu au Louvre, le ministère du commerce voulut consacrer un local spécial pour cet objet; mais l'on balança long-temps sur le choix d'un emplacement pour la construction d'un édifice affecté à cette destination.

Trois projets furent présentés; l'un consistait à terminer l'hôtel situé sur le quai d'Orçay; le second à acquérir un terrain près du clos Saint-Lazare; et le troisième, présenté par MM. Peyre et Lepreux, à se servir du jardin du Conservatoire des arts et métiers pour y établir des galeries correspondant au rez-de-chaussée et au premier étage du Conservatoire, et à acquérir quelques maisons donnant sur la rue Saint-Martin, pour compléter les dépendances de ce monument et afin de réunir sous une même administration et dans un même local tout ce qui était nécessaire au perfectionnement et à l'exposition des anciens et des nouveaux produits de l'industrie.

Comme ce projet devait s'exécuter par une compagnie, et que les sommes qu'il aurait coûtées n'étaient pas en disproportion avec la dépense des autres projets, MM. Peyre et Lepreux l'avaient plutôt considéré sous le rapport monumental que sous celui de l'économie, et ils étaient d'autant plus fondés en cela, qu'on demandait alors *un palais consacré à l'industrie*. Mais il paraît qu'on a renoncé à cette première idée, parce qu'elle nécessiterait une trop grande dépense, et que le gouvernement étant forcé de faire des économies, il est peu probable maintenant qu'il se trouve une compagnie disposée à se charger d'une construction aussi importante. Cependant, comme les choses sont toujours restées dans la même position, et que l'exposition triennale des produits de l'industrie ne peut plus avoir lieu au Louvre, il devient chaque jour plus urgent de s'occuper du choix d'un nouveau local, et il n'y a aucun doute que celui des bâtimens du Conservatoire ne soit préférable à tout autre sous le rapport de l'administration et de l'économie.

M. Peyre a en conséquence fait un nouveau projet, qui, étant moins étendu, entraînerait beaucoup moins de dépense, soit en construction,

soit en acquisition de terrain. Le plan indique les dispositions générales de ce projet, et l'architecte s'occupe, de concert avec M. Pouillet, directeur du Conservatoire, des moyens d'exécution ainsi que des rectifications qui pourraient réduire la dépense autant que possible. Il est utile de rappeler ici les avantages qu'offre la situation du local du Conservatoire des arts et métiers pour l'exposition des produits de l'industrie. Quoique ce dernier projet soit beaucoup moins étendu, et qu'il ne s'agisse plus d'établir un produit annuel, comme dans celui qui devait être exécuté par une compagnie, sa position est toujours la même.

L'amphitéâtre du Conservatoire offre un avantage qu'on ne pourrait trouver ailleurs sans des dépenses considérables. La plus grande partie des bâtimens existe et est solidement construite. Les localités disponibles sont immenses, et partout ailleurs où l'on voudrait réunir le Conservatoire et l'exposition, il faudrait construire non seulement les salles nécessaires pour les nouveaux produits, mais encore celles indispensables pour l'instruction, le cabinet de physique, les anciennes machines, les instrumens aratoires, etc., etc.; tandis qu'il est évident qu'en achetant quelques maisons de peu de valeur pour faire l'entrée sur la rue Saint-Martin, on aurait la facilité de rapprocher des machines premières déposées dans le Conservatoire, tous les objets de perfectionnement, et que le jour le plus favorable éclairerait tous les genres d'exposition.

On doit observer que, d'après les travaux récemment faits pour l'élargissement des boulevarts Saint-Denis et Saint-Martin, le Conservatoire, situé non loin de là et dans la partie la plus large de la rue Saint-Martin, se trouve presque isolé, environné de rues spacieuses, et avec une circulation d'autant plus facile que la rue de Vaucanson sera prolongée jusqu'aux rues Neuve-Saint-Martin et Royale.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur le plan de Paris pour se rendre compte du magnifique ensemble que produirait ce monument ainsi disposé et le marché Saint-Martin. Ce projet offre d'autant plus d'avantages, qu'on aurait la facilité de l'exécuter partiellement, et que, pour la prochaine exposition, les nouvelles galeries donnant sur le marché et communiquant au grand escalier pourraient être construites en bois, comme celles qui existaient aux dernières expositions du Louvre, avec cette différence qu'on aurait soin de les numéroter pour les classer en temps opportun, afin de les remployer chaque année, ce qui nécessiterait peu de frais. Cependant, si le rez-de-chaussée n'offrait pas assez d'espace, et qu'on fût obligé de l'élever d'un étage, alors on ferait une construction plus solide. Dans tous les cas, il serait facile de terminer ces travaux en un an, le terrain étant disponible. L'entrée sur la rue Saint-Martin pourrait être

ajournée, puisqu'en diminuant d'une rentrée la longueur de l'ancien réfectoire, on obtiendrait provisoirement, par ce moyen, un passage commode et spacieux pour communiquer avec les cours du Conservatoire. On pourrait de même exécuter plus tard la construction du perron du grand escalier. Peut-être pourrait-on détacher, des bâtimens du Conservatoire, l'ancienne église et la cour qui la précède? Cette cour offre une grande étendue de terrain de face sur la rue Saint-Martin. En cédant à la ville ou à des particuliers une portion de ce terrain, on subviendrait facilement, au moyen de cette concession, aux dépenses qu'occasionerait non seulement l'acquisition de trois ou quatre maisons, mais encore une grande partie des constructions destinées à l'exposition des produits de l'industrie.

Il est inutile d'entrer plus avant dans les avantages qui résulteraient de ce dernier projet; c'est au ministre chargé de leur direction qu'il appartient de décider la question de savoir si les expositions du produit des arts, si importantes dans ces sortes d'occasions pour les fabricans dont le zèle est alors encouragé, et pour les commerçans qui profitent de cette époque pour prouver la rivalité de nos manufactures avec celles étrangères, et même leur supériorité dans diverses parties, doivent avoir lieu comme par le passé. On ne peut mettre en doute cette question éminemment nationale : elle semble avoir été résolue par tous les gouvernemens précédens. Si, comme il y a lieu de l'espérer, la décision des ministres est pour l'affirmative, il s'agira d'examiner si l'exposition peut être placée plus convenablement qu'auprès des anciens produits de l'industrie, et au centre de la capitale, et s'il est possible de réunir, sur tout autre emplacement que celui de l'abbaye Saint-Martin, cette exposition au Conservatoire des arts et métiers, avec moins de frais.

Chaque jour le Conservatoire s'enrichit de la précieuse collection, en nature ou en modèle, de tous les instrumens employés dans les arts et métiers. Nul brevet d'invention n'est accordé sans que la découverte qui en est l'objet n'y soit déposée. Un ordre admirable règne dans cet établissement sans égal en Europe. Les salles et galeries des collections sont ouvertes au public les dimanches et jeudis depuis dix heures jusqu'à quatre. Les étrangers voyageurs y sont admis les autres jours de la semaine sur la présentation de leurs passeports.

THIERRY.

ECOLE DE MEDECINE. (1)

I.

L'enseignement médical commença à répandre un certain éclat dans plusieurs universités de l'Europe, avant que celle de Paris, fondée, dit-on, par Charlemagne, eût une école de Médecine.

Cette science, avilie par l'ignorance des empiriques et des bateleurs, qui s'en étaient emparés, ne trouva pas un ami facile dans l'université. Ce ne fut que vers la fin du XIIe siècle, que les médecins commencèrent à s'y glisser. Les nouveaux professeurs prirent alors le titre de *physiciens*, c'est-à-dire *naturalistes*, qui devint le nom général des médecins sous Philippe-Auguste; ils le conservèrent jusqu'à François Ier.

La médecine, déjà enseignée comme une partie de la physique, ne prit rang qu'en 1270 au nombre des facultés de l'université. Cette

(1) 11e arrondissement; quartier de l'École-de-Médecine. L'édifice porte le n° 14 de la place et de la rue de ce nom, qui était autrefois celle des Cordeliers. C'est dans le couvent de ce nom que le fameux district des Cordeliers tint ses séances, au commencement de la révolution.

corporation, qui n'était composée que de prêtres, imposa le célibat et la tonsure aux médecins ou physiciens qu'elle adopta. Ceux-ci en entrant dans la nouvelle faculté, abjuraient aussi la chirurgie comme art *indécent et sanguinaire*. De là vint la séparation entre les médecins ecclésiastiques et les médecins-chirurgiens. Cette ridicule distinction des deux branches sorties de la même tige, a beaucoup nui aux progrès de l'art de guérir; elle a été l'occasion d'une foule de débats scandaleux pendant plus de quatre siècles. Disons toutefois que ce ne fut qu'entre les mains des *Médecins-chirurgiens*, des *Médecins-cliniques*, des *Mires* ou *Maîtres-mires*, comme on les appelait alors, qu'on trouva les secours de l'expérience et du vrai savoir. Eux seuls, en effet, voyaient les malades au lit, pouvaient juger de leurs maux et de l'application des remèdes. Les physiciens ne pouvaient donner que des conseils; la visite des malades dans leurs maisons, de même que les maladies réputées honteuses et celles des femmes leur étaient interdites.

Jean Pitard, homme d'un génie supérieur à son siècle, premier chirurgien des rois Louis IX, Philippe-le-Hardi et Philippe-le-Bel, fonda en 1271 le collége de chirurgie, qui prit d'abord le nom de *confrérie de Saint-Côme et de Saint-Damien*. Les membres de ce collége jouissant des priviléges attachés aux maîtres-physiciens ecclésiastiques, se parèrent du titre de *chirurgien de robe longue*, pour se distinguer des barbiers, chirurgiens subalternes ou de *robe courte; indè iræ*. Cette robe fut un sujet de graves querelles entre les médecins et les chirurgiens, qui ne se bornèrent pas à répandre des flots d'encre, mais qui en vinrent souvent aux mains pour soutenir leurs prétentions. Les médecins parvinrent plusieurs fois à écourter les robes et les bonnets de leurs fougueux antagonistes; mais enfin ceux-ci triomphèrent, et des arrêts du parlement les mirent en possession de tous les priviléges de leurs tracassiers adversaires.

Les préjugés religieux qui, durant plusieurs siècles, s'opposèrent à l'étude de l'anatomie humaine, ralentirent aussi les progrès de l'enseignement médical. Henri Mondaville, membre du collége de chirurgie, démontra le premier l'anatomie à Paris, vers le milieu du XIVe siècle. Ce ne fut néanmoins qu'en 1563, qu'on obtint la permission d'y disséquer librement et qu'on commença à payer deux professeurs pour faire des cours.

Tandis que l'enseignement chirurgical acquérait un certain éclat sous la protection de Guillaume Vavasseur, premier chirurgien de François Ier, et que le collége de chirurgie offrait à ses élèves des cours sur diverses branches de l'art de guérir, la faculté de médecine se traînait languissante.

Elle fut, pendant long-temps, sans école spéciale. L'église Notre-Dame était la retraite des physiciens qui y donnaient leurs consultations

autour d'un bénitier; leurs maisons étaient les seules écoles de leur art.

En 1452, le cardinal d'Etouteville, en réformant l'université, ouvrit la faculté de médecine aux médecins laïques.

C'est vers cette époque qu'il faut remonter pour trouver le premier établissement d'une école pour l'enseignement médical à Paris. En 1469, les médecins achetèrent, des Chartreux, une vieille maison, dans la rue de la Bucherie, n. 15, pour le prix de dix livres de rente annuelle. Cette maison formait l'angle de la rue des Rats. En 1472, on commença sur cet emplacement la construction du bâtiment de l'école, qui fut achevé en 1477; on y joignit une chapelle qui, démolie en 1529, fut réédifiée peu de temps après. En 1618, on éleva un amphitéâtre. Les bâtimens furent refaits en 1678, comme l'indique une inscription placée sur la porte d'un établissement de bains qui occupe maintenant une partie de la chapelle et des autres constructions. En 1744, on bâtit un nouvel amphitéâtre, plus vaste que le premier, et recevant le jour par un dôme vitré. Cet amphitéâtre subsiste encore et sert à une fabrique de vermicelle; on voit au dessus de la porte donnant sur une petite cour, l'inscription suivante, en partie masquée par des bâtimens récemment élevés : *Amphitheatrum.... collapsum, œre suo restituerunt medici Parisienses....* 1744, *M° Eliacol de* VILLARS *Decano.*

L'école de la rue de la Bucherie fut abandonnée en 1778; la faculté de médecine fit la plupart de ses cours et transféra sa bibliothèque dans les bâtimens de l'ancienne école de droit, rue Saint-Jean-de-Beauvais. Les professeurs et les élèves d'anatomie et d'accouchement continuèrent cependant à fréquenter l'amphitéâtre de la rue de la Bucherie.

Un édit de 1707 avait réglé le temps d'études, le nombre d'examens et le mode de réception des docteurs (1).

Diverses prérogatives étaient attachées aux différens grades conférés par la faculté; on distinguait les docteurs *intra-muros*, *extra-muros*, les *ébiquistes*, les *régens* et *non régens*, les *agrégés*. Les médecins reçus formaient une corporation soumise à des réglemens disciplinaires. Sous prétexte d'infraction à la dignité de l'art, il arrivait souvent que la très salubre, mais aussi très chatouilleuse faculté, forte et fière de ses priviléges, poursuivait de son autorité despotique quelques médecins distingués

(1) Aujourd'hui une heure suffit à trois professeurs pour examiner 4 élèves. Ce mode expéditif peut être à l'avantage des interrogateurs, dont le traitement s'élève en raison du nombre des candidats qu'ils reçoivent; mais à coup sûr de pareilles épreuves n'offrent pas une grande garantie du savoir des docteurs, sortant d'une pareille fabrique.

qui lui portaient ombrage; elle refusait même de les admettre dans son sein, ainsi qu'il arriva au célèbre *Fourcroy* et au savant *Hallé*, qui très jeunes étaient déjà membres de la société royale de médecine, dont le brillant éclat fatiguait la vieille nullité de la faculté. Cette corporation a fort peu contribué aux progrès de l'art; asservie sous de mesquines idées d'étiquette, calculant son importance sur la longueur de la robe de ses membres et l'ampleur de leur perruque, ses efforts furent le plus souvent dirigés contre les découvertes et les inventions les plus utiles à l'humanité.

On n'a point oublié les querelles envenimées suscitées par la découverte de la circulation du sang, par celle du quinquina, de l'émétique, de l'inoculation, etc., etc. Ces doctes disputes mirent en émoi et la cour et la ville. L'on vit souvent le parlement intervenir par ses arrêts dans ces ridicules débats, pendant que la verve comique de Molière mettait en scène la burlesque pédanterie de certains originaux coiffés du bonnet doctoral, croyant à l'infaillibilité de leurs remèdes et tuant leurs malades le plus consciencieusement du monde.

II.

Une ère nouvelle va commencer pour l'étude de la médecine en France. La faculté de Paris eut le sort de toutes les autres institutions savantes, qui furent supprimées par décret du 18 août 1792. Mais la Convention ne détruisit que pour mieux reconstruire. Un nouveau décret du 14 frimaire an III (4 décembre 1794) créa trois *écoles de santé*, dont une à Paris, qui fut composée de 12 professeurs titulaires et d'autant d'adjoints. Le comité d'instruction publique de la Convention appela pour occuper les chaires de cette nouvelle école, les hommes les plus recommandables dans les diverses branches de l'art de guérir. L'enseignement, rendu à son unité primitive, fut établi sur les bases les plus larges. On affecta à l'*école de santé* les bâtimens de l'académie de chirurgie et du couvent des Cordeliers.

La loi qui avait tout fait en créant un enseignement le plus complet qu'on eût vu jusqu'alors, s'arrêta par de respectables scrupules devant la crainte de porter atteinte à la liberté des professions, en prescrivant des conditions à l'exercice de la médecine; chacun put s'y livrer sans examens préalables, moyennant patente.

La loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) vint mettre un terme aux abus nés de cette scrupuleuse négligence. Sans rien changer à l'organisation des écoles, auxquelles une loi du 11 floréal an X avait donné le titre d'*écoles spéciales de médecine*, elle fixa des règles pour l'examen des candidats et l'exercice de la profession; elle rétablit en même temps le doctorat.

elle crea aussi un ordre subalterne de *médecins* et de *chirurgiens* sous le titre d'*officiers de santé*, qui ne sont trop souvent que des officiers de mort. Le traitement des professeurs qui, jusqu'alors, avait été fixe, fut divisé en traitement *fixe* et en traitement *éventuel*. Cette disposition a été funeste aux progrès de l'enseignement, en appelant les professeurs à des spéculations fiscales.

Le décret impérial du 17 mars 1808, en créant l'université, ne changea que le nom de l'école de Médecine, qui prit celui de *faculté*.

Cette école, à laquelle tous les gouvernemens ont voulu toucher depuis sa fondation et qui lui ont réellement fait plus de mal que de bien, n'échappa point aux rancunes de la restauration contre toutes les œuvres révolutionnaires. En 1816, quelques tentatives furent faites pour séparer l'enseignement de la chirurgie de celui de la médecine; elles fléchirent devant le cri de réprobation qui les accueillit. La faculté fut cependant contrainte d'accepter quelques nullités scientifiques imposées par l'intrigue à la place du mérite. On n'osa pas d'abord faire descendre les titulaires des chaires qu'ils avaient illustrées; on espérait sans doute que la mort laisserait bientôt vacans des emplois convoités par des médiocrités ambitieuses, mais la mort respecta trop long-temps d'honorables services rendus pendant 30 ans à l'enseigneemnt public et à l'humanité. Le 21 novembre 1822, la faculté de médecine de Paris fut dissoute et réorganisée. Dix des notabilités de cette école furent frappées d'ostracisme par MM. de *Corbière* et *Frayssinous* (1). A quelques exceptions près, les nouveaux élus n'offrirent d'autres titres à cette haute magistrature scientifique, que d'être bien en cour et encore mieux avec les jésuites.

La révolution de 1830 répara du moins cette grande injustice; une ordonnance du 5 octobre révoqua les professeurs intrus et rappela dans la faculté les anciens titulaires éliminés en 1822. Le concours précédemment aboli fut rétabli, et a rempli, depuis cette époque, les chaires vacantes.

Telle est l'histoire des révolutions subies par l'école de Médecine de Paris, depuis sa fondation en 1270, jusqu'à nos jours.

III.

Ainsi que nous l'avons dit, la faculté de médecine occupe les bâtimens de l'ancien collége et de l'académie de chirurgie. Cet édifice, l'un des plus

(1) Savoir : Pinel, Chaussier, Desgenettes, Dubois, Deyeux, De Jussieu, Pelletan, Vauquelin, Leroy, Moreau (de la Sarthe).

remarquables de la capitale par la régularité de ses proportions et le bon goût de son architecture, fut commencé en 1774 ; il fut élevé sur les plans de Gondouin, et achevé en 1776, sur l'emplacement de l'ancien collége de Bourgogne,

La façade se développe sur la rue de l'Ecole-de-Médecine, dans une longueur de 198 pieds. Seize colonnes d'ordre ionique forment un péristyle qui supporte un étage supérieur, et qui laisse apercevoir une cour ayant 66 pieds de profondeur et 96 pieds de largeur. Ce parallélogramme est entouré de bâtimens dont les deux ailes s'avancent sur la rue. Audessus de l'entrée principale est un bas-relief allégorique de Berruer, représentant le gouvernement et la bienfaisance qui protégent la chirurgie. On lit audessous : *École de Médecine.*

La façade qui s'offre en entrant dans la cour, est remarquable par la grandeur de ses belles proportions. C'est un péristyle en avant-corps, composé de six colonnes d'ordre corinthien, que surmonte un fronton triangulaire sous lequel est l'entrée de l'amphitéâtre. Cinq médaillons entourés de guirlandes de chêne, sont placés au fond et à la partie la plus élevée de ce péristyle ; ils offrent les portraits de Jean Pitard (1), d'Ambroise Paré (2), de George Maréchal, de François de La Peyronie (3) et de Jean-Louis Petit, l'un des plus célèbres chirurgiens du XVIIIe siècle.

Le bas-relief du fronton, autre ouvrage de Berruer, représente la théorie et la pratique se donnant la main.

L'amphitéâtre, qui peut contenir environ 1,200 auditeurs, reçoit la lumière par un dôme vitré ; son peu d'étendue n'est en rapport ni avec la magnificence de son frontispice, ni avec le besoin de l'enseignement. On a le projet d'en construire un nouveau.

On remarque sur le mur de façade de cet amphitéâtre demi-circulaire, trois fresques de Gibelin. Le premier tableau représente Esculape enseignant la médecine et la chirurgie; on lit au bas :

Ils tiennent des dieux les principes qu'ils nous ont transmis.

Le second tableau a pour sujet Louis XVI distribuant des récompenses à plusieurs chirurgiens que lui présente Lamartinière, son premier chirurgien. On lit au dessous : *La munificence du monarque hâte leurs progrès* et *recompense leur zèle.*

Dans le troisième tableau, on voit des guerriers blessés, secourus par des chirurgiens auxquels s'adresse cette noble inscription : *ils étanchent le sang consacré à la défense de la patrie.*

(1) Premier chirurgien de Saint-Louis et fondateur de la chirurgie française.
(2) Premier chirurgien de Henri II, de Charles IX et de Henri III.
(3) Tous les deux premiers chirurgiens de Louis XV.

Au dessus de la porte centrale de l'hémicyle, on lit ce distique de Santeuil :

Ad cædes hominum prisca amphitheatra patebant :
Ut longum discant vivere, nostra patent.

L'aile droite du bâtiment est occupée par le doyen de la faculté et par les bureaux de l'administration ; elle contient aussi plusieurs salles, entre autres celle du conseil, ornée des portraits et des bustes de plusieurs professeurs de l'ancienne et de la nouvelle faculté ; on y remarque ceux de Fourcroy, de Cabanis, de Sabatier, de Pinel, de Corvisart, etc., ainsi qu'un beau tableau de Girodet, qui représente Hippocrate refusant les présens d'Artaxerce.

L'aile gauche est affectée au laboratoire et à l'amphithéâtre de chimie, ainsi qu'à la bibliothèque.

La façade et une partie de l'aile droite sont occupées par le muséum et par le cabinet de physique.

IV.

La faculté de Médecine de Paris se compose de 26 professeurs *titulaires* à vie, et de 24 *agrégés* temporaires.

L'enseignement comprend 22 cours, partagés en cours d'été et en cours d'hiver, sur les différentes branches de l'art de guérir; les cours de clinique sont permanens et au nombre de neuf (1). Trois de ces cours se font dans l'hôpital de la Faculté, construit en 1835 sur l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers; son entrée, qui a remplacé une fontaine à cascade, élevée en 1809 par les soins du docteur Chaptal, alors ministre de l'intérieur, est en face du portique de l'école de Médecine. Le péristyle est orné d'une statue d'Esculape montée sur un socle de marbre.

L'intérieur de cet hôpital présente au rez-de-chaussée quatre galeries entourant un jardin. Diverses salles contiennent 140 lits en fer, 70 pour hommes, 70 pour femmes. Les services sont organisés de manière à offrir aux élèves une instruction pratique. Cet hôpital est parfaitement tenu, rien n'y est négligé sous le rapport des soins que réclament les malades. Mais on peut lui reprocher sa construction dans un emplacement trop res-

(1) Dubois de Rochefort introduisit le premier en France, vers 1785, l'enseignement clinique à l'hôpital de la Charité; Corvisart, qui lui succéda en 1788, et que l'on peut considérer comme le véritable fondateur de ce mode d'enseignement, sut inspirer aux étudians le goût le plus vif pour l'observation clinique, la seule propre à former de bons médecins.

serré. Son insalubrité a déjà été plusieurs fois signalée par la nécessité d'en fermer les salles, surtout aux femmes en couches.

Le élèves se livrent aux travaux anatomiques dans plusieurs pavillons élevés en 1834, dans la rue de l'École-de-Médecine, n° 11. On a aussi construit sur ce terrain, dépendant des anciens Cordeliers, plusieurs amphitéâtres pour des cours particuliers.

La faculté possède un laboratoire où se préparent les leçons de chimie et de pharmacie et où les élèves sont exercés aux manipulations.

L'enseignement de la botanique consiste en leçons théoriques faites dans l'amphitéâtre de l'école, en conférences qui ont lieu dans le jardin de botanique et en herborisations aux environs de Paris.

Le prolongement de la rue Racine et la construction de l'hôpital de Clinique, ayant enlevé une partie considérable de l'ancien jardin de botanique, le gouvernement concéda à la faculté, le 4 juillet 1834, la partie Est de la pépinière du Luxembourg et les bâtimens qui en dépendent pour y établir un nouveau jardin, qui a été ouvert en 1835, et dont l'entrée se trouve sur la rue d'Enfer.

La bibliothèque occupe, avons-nous dit, l'étage de l'aile gauche du bâtiment de l'école. Les livres de l'ancienne faculté, ceux de la société royale de Médecine, de l'école et de l'académie de chirurgie sont devenus la propriété de la nouvelle faculté. Les acquisitions qui ont été faites depuis sa fondation en 1794, ont successivement porté à trente mille volumes environ ceux dont se compose cette bibliothèque. Malgré ces acquisitions, elle est cependant loin d'offrir aux érudits toutes les ressources qu'on devrait trouver dans une collection spéciale. La bibliothèque de la faculté de Médecine manque non seulement de beaucoup de livres étrangers, mais encor d'ouvrages nationaux relatifs à cette branche des connaissances humaines.

On y conserve les manuscrits d'anciens médecins célèbres et la collection des commentaires écrits par les doyens de l'ancienne faculté; commencés en 1324 ils finissent en 1786. On y trouve en outre les archives de la société royale de Médecine, de l'académie et de l'école de chirurgie.

Lorsque le comité d'instrution publique de la Convention organisa l'école de santé de Paris, il ne négligea aucun moyen d'instruction. Il conçut l'idée de créer ces belles collections qui font du Muséum anatomique de la faculté, le plus beau de l'Europe. Au petit nombre de pièces possédées par l'ancienne faculté, on a réuni celles du cabinet de Desault, de l'académie de chirurgie, de Tenon, etc. Cette précieuse collection s'est enrichie depuis, de nouvelles pièces et de préparations d'anatomie humaine et comparée, d'objets d'histoire naturelle, d'instrumens de chirurgie et de physique.

Cinq vastes galeries sont occupées par ce Musée. La première renferme des préparations d'anatomie générale et pathologique, des monstruosités et quelques momies.

La seconde salle, destinée aux divers instrumens de chirurgie, offre un arsenal complet en ce genre. Indépendamment des instrumens modernes, cette galerie en renferme un très grand nombre d'anciens, réunis dans cette collection pour l'histoire de l'art.

Une magnifique collection de pièces en cire, représentant des altérations pathologiques et un certain nombre de préparations anatomiques, se trouve dans la troisième salle. La plupart de ces belles pièces sont dues à l'habileté de MM. Laumonier, Pinson, Dupont, etc. L'on voit aussi dans cette salle les têtes en plâtre des principaux criminels exécutés à Paris; les crânes de plusieurs d'entre eux sont dans la première galerie.

La quatrième est entièrement occupée par une réunion de plus de 700 échantillons de substances médicinales du plus beau choix.

La cinquième salle est destinée aux instrumens de physique.

Indépendamment des riches et curieuses collections que nous venons d'indiquer, la faculté possède encore un musée spécial d'anatomie pathologique ou morbide créé par arrêté de l'université le 2 juillet 1835. La fondation de cet utile établissement est due à la munificence de Dupuytren qui, par son testament, a doté l'école (dont il fut pendant plus de 20 ans l'un des plus illustres professeurs) d'une somme de deux cent mille francs pour la création d'une chaire d'anatomie pathologique. Le musée *Dupuytren* est situé dans l'ancien réfectoire des Cordeliers; son entrée principale donne sur la cour de l'école de dissection, dont nous avons déjà parlé.

Le nombre des élèves prenant inscription sur les registres de la faculté, est d'environ deux mille six cents : il s'est beaucoup accru depuis l'année 1830.

Depuis 1832 jusqu'en 1835, 1421 docteurs ont été reçus. Le nombre des réceptions pendant chacune des années 1834 et 1835 a été un tiers plus considérable que dans les deux années précédentes ; il a encore augmenté depuis.

Le grand nombre d'élèves qui affluent à Paris pour y suivre les cours de la faculté de Médecine, tandis que les écoles de Montpellier et de Strasbourg sont presque désertes, témoigne hautement des avantages qu'offrent aux études médicales et à l'instruction en tout genre, les nombreux établissemens que renferme la capitale. Quelques réformes sont cependant réclamées, depuis long-temps, surtout en ce qui concerne le mode d'examens et de réception des docteurs en médecine. Nous avons signalé les graves abus qui se sont introduits à cet égard.

H. L. D.



HOTEL DE CLUNY.

L'hôtel de Cluny, situé rue des Mathurins, n. 14, a été construit sous le règne de Louis XII, et non pas sur la fin de celui de Charles V, comme le rapporte Dulaure dans son *Histoire de Paris*, sur une partie de l'emplacement du palais romain, appelé palais des Thermes. Les savans ne sont point d'accord sur le nom du fondateur de ce vaste monument. Plusieurs ont prétendu qu'il avait été construit par l'ordre et les soins de l'empereur Julien. Nous pensons que son origine est antérieure d'un demi-siècle. Le séjour de Julien à Paris, siége du gouvernement romain, n'a été marqué que par des réformes. Ce prince, sévère dans ses mœurs, simple dans ses habitudes, avare des deniers du peuple, se livrait de préférence à l'étude des sciences, de la philosophie, de la guerre et du gouvernement. Il ne resta dans les Gaules que quatre années : les deux premières furent employées à repousser par les armes les attaques des Barbares, et les deux autres à réparer les maux qu'entraînent les révoltes et les guerres civiles. La construction d'une aussi vaste citadelle aurait demandé un plus long séjour à Paris. Ce qui semble devoir appuyer notre opinion, c'est que ce fut dans

une des salles de cet édifice que Julien, enlevé malgré lui par ses soldats, fut salué du titre d'Auguste. Ce palais devait donc avoir été élevé avant son arrivée dans cette partie des Gaules. Il est plus probable qu'il a été bâti par les ordres de Constance Chlore, aïeul de Julien. Collègue de Julien, cet empereur resta quatorze ans dans les Gaules; et les Thermes de Paris ressemblent, dans leurs formes, leur architecture et leur maçonnerie, aux Thermes que Dioclétien s'était fait bâtir à Rome, à la fin du IIIe siècle. Il fallait un palais impérial à un nouvel empire, et Constance Chlore eut non seulement le temps, mais encore le besoin d'en construire un en rapport avec la dignité souveraine dont il était revêtu.

Le palais des Thermes, après avoir servi pendant quelques siècles de résidence à plusieurs rois, fut réduit au titre *de vieux palais* : ce n'était plus qu'une partie des anciennes constructions détruites par les Normands. En 1218, il fut donné par Philippe-Auguste à l'un de ses chambellans, et il resta dans la maison de ce seigneur, jusqu'en 1340, époque où il fut vendu à Pierre de Chaslus, abbé de Cluny.

En 1676, on découvrit par hasard sous l'hôtel de Cluny et sous le couvent des Mathurins, d'immenses souterrains en forme d'arcades semblables à celles qui soutiennent une des plus grandes salles du palais romain. Du reste, on trouve à l'hôtel de Cluny, plusieurs murs et plusieurs voûtes qui indiquent assez qu'il a été élevé sur une partie de l'emplacement du palais des Thermes.

Le voisinage du collége de Cluny, situé place de la Sorbonne, détermina les abbés de Cluny à choisir l'emplacement du vieux palais pour leur résidence. Jean de Bourbon, fils naturel de Jean Ier, abbé de Cluny, fit commencer la construction de l'hôtel. La mort de cet abbé arrêta les travaux, qui furent continués cinq ans après, en 1490, par Jacques d'Amboise, alors abbé de Cluny, qui y consacra cinquante mille angelots, provenant du *pecule* ou *dépouille* du prieur de Leuve en Angleterre.

Cet hôtel, élevé au temps de la renaissance, époque de transition entre le passé et l'avenir, est remarquable surtout dans ses modifications successives, par la grâce et la délicatesse des ornemens d'architecture, qui sont dus à d'habiles artistes étrangers.

Après la mort de son fondateur, Jacques d'Amboise, les abbés de Cluny cessèrent de l'habiter : car nous ne pouvons supposer que ce fut par l'autorisation de ces abbés, qu'une troupe de comédiens en ait obtenu la location vers le milieu du XVIe siècle, pour y établir une salle de spectacle.

En 1577, Henri III ayant fait venir de Venise une troupe de comédiens italiens, nommés *gli gelosi*, et leur ayant permis de jouer leurs farces, et

d'exiger le prix d'un demi-teston par chaque spectateur, plusieurs troupes nouvelles profitèrent de la protection que le roi paraissait donner aux représentations théâtrales, et se formèrent à Paris, Le parlement fit fermer ces établissemens. La troupe *dei gelosi* fut supprimée ainsi que celle qui s'était établie à l'hôtel de Cluny. Les doyens et maîtres de la passion, dont les priviléges étaient toujours respectés par le parlement lui-même, avaient obtenu cet arrêt et fait détruire une concurrence qui pouvait devenir préjudiciable à leurs intérêts. Plusieurs pièces de cette époque, qui nous sont restées, sont tellement pleines d'allusions licencieuses, et de chansons ordurières, que nous ne croyons pas devoir en citer quelques passages; seulement nous rappellerons le titre de l'une de ces pièces, mieux conçu : *farce nouvelle du débat d'un jeune moine et d'un vieil gendarme, par devant le dieu Cupidon pour une fille.* Le nom de Dieu, la religion, les emblèmes les plus saints du culte, y sont mêlés aux actes les plus honteux de la débauche. Cette farce indécente, est terminée par cette prière à Jésus-Christ :

Je supplie Jésus, de sa grâce
Que nous decevons l'annemy (1)
Qui est si rempli de falace,
Que nul ne prenne en lui ennuy.
En prenant congé de ce lieu,
Une chanson pour dire adieu.

Cette chansou est si licencieuse, dit l'auteur d'une histoire de Paris, qu'il est impossible d'en citer un seul couplet.

Toutes les pièces représentées à l'hôtel de Cluny n'étaient pas aussi infâmes, mais quoique plus graves et plus honnêtes, elles n'étaient pas d'un goût plus pur, ni d'une morale plus saine.

Le 8 janvier 1565, le cardinal Charles de Lorraine, prélat perfide et sanguinaire, voulut, à son retour du concile de Trente, faire une entrée triomphale dans la ville de Paris, où il avait des intelligences, et qu'il s'efforçait par ses intrigues de soustraire à l'autorité royale. Le maréchal de Montmorency, gouverneur de l'Ile-de-France, lui opposa l'ordonnance du roi qui défendait l'entrée de la ville à ses sujets armés. Malgré la défense du souverain, et sous le faux prétexte d'en avoir obtenu l'autorisation, le cardinal fit son entrée au milieu d'une nombreuse populace et d'une partie du clergé qui était de son parti. Le maréchal averti à temps, accourut avec quelques cavaliers, commanda à la foule de se dissiper : il ne fut point obéi. L'escorte pompeuse du cardinal continuait à défiler,

(1) Le Diable

lorsque quelques coups de pistolets et d'arquebuses tirés par l'ordre du maréchal, vinrent disperser la foule. Le cardinal mit pied à terre, se sauva dans une maison voisine, et y demeura caché jusqu'à la nuit. Profitant alors de l'obscurité, il se retira à pied, accompagné de son neveu à l'hôtel de Cluny, croyant par là faire perdre la trace de ses pas. Le maréchal en ayant été averti, fit parcourir la rue des Mathurins par quelques détachemens de ses troupes. Les soldats, d'après son ordre, tinrent des propos menaçans contre le cardinal qui, effrayé et confus, demanda et obtint du gouverneur de Paris la permission de se retirer à Meudon. Ce prélat humilié ne pardonna jamais au maréchal.

Il résulterait de cette seule circonstance que l'hôtel aurait pu demeurer dans le domaine des abbés de Cluny, puisque le cardinal de Lorraine, ancien abbé de cette maison, y vint faire alors un séjour forcé. Mais depuis l'âge de quinze ans ce prince étant archevêque de Reims, il ne pouvait plus, comme abbé de Cluny, choisir l'hôtel appelé de ce nom. D'après le témoignage de plusieurs historiens de Paris, l'hôtel Cluny servit de demeure aux nonces du pape. A raison de sa proximité avec la Sorbonne, ils pouvaient plus facilement diriger, selon les intérêts du pape, les assemblées de la faculté de théologie et influencer les opinions des théologiens. Ainsi nous voyons que cet hôtel, tour-à-tour résidence des abbés de Cluny, d'une troupe de comédiens de province et des ministres du Saint-Siége, n'eut point une destination bien fixe. Plus tard il fut choisi pour servir de refuge aux religieuses de Port-Royal-des-Champs.

La maison de Port-Royal-des-Champs, près de Chevreuse, ne pouvant plus contenir les quatre-vingts religieuses de l'ordre de Citeaux, la mère Angélique Arnauld (1), abbesse, fit acheter la maison de Cluny. Un an après cette acquisition, en 1626, toute la communauté quittant son ancienne maison des Champs, qui était construite sur des marais et devenait plus malsaine de jour en jour, transportait son domicile à Paris, dans la maison de Cluny, après en avoir obtenu le consentement du roi et de l'archevêque. On se logea comme on put dans ce nouvel établissement. L'on fit un dortoir d'une galerie; on lambrissa des greniers pour y pratiquer des cellules, et une salle assez vaste qui avait été destinée précédemment à recevoir des malades fut changée en une chapelle. Rien ne pouvait égaler le désintéressement et la vertu de ces saintes filles. Madame Angélique obtint du pape, après bien des instances, que sa maison, indépendante jusqu'à ce

(1) Marie-Angélique Arnauld, sœur du grand Arnauld, femme d'un esprit, d'un savoir et d'une vertu si extraordinaires mourut en 1661. Il y eut six religieuses du même nom dans le couvent de Port-Royal. Toutes les six étaient sœurs.

moment, fût placée sous la juridiction de l'archevêque. Elle voulait par là empêcher le relâche et l'abandon des principes de saint Bernard, et montrer son respect pour ses supérieurs naturels et son humble soumission à la hiérarchie religieuse. N'était-il pas préférable, en effet, que cette maison dépendît plutôt de l'archevêque, qui pouvait tout voir par lui-même, que de l'ordre de Cîteaux éloigné de Paris, et presque toujours insensible aux besoins des établissemens qu'il ne pouvait surveiller en raison des distances. Plus cette sainte femme avait sujet de louer le ciel des bienfaits qu'il avait répandus sur la communauté, plus elle avait à craindre qu'après sa mort et celle de la mère Agnès, sa coadjutrice, on n'introduisît en leur place quelque abbesse qui, n'ayant point été élevée dans la maison, détruirait peut-être en six mois tout le bon ordre qu'elle avait tant travaillé à y établir. A sa pressante sollicitation, et à celle de la reine Marie de Médicis, le roi, touché de ce désintéressement, et croyant lui-même rendre un grand service à la religion, consentit à ce que cette abbaye fût élective et triennale. Le pape Urbain VIII ayant donné son approbation à cette mesure, la mère Angélique et la mère Agnès se démirent, l'une de sa qualité d'abbesse, et l'autre de celle de co-adjutrice. On conservait dans cette maison une épine de la sainte couronne, et, chose plus rare encore, la cruche qui avait servi aux noces de Cana.

Survinrent les fameuses querelles des jésuites et des jansésistes sur la grâce. Les filles de Port-Royal, qui avaient eu pour amis et pour directeurs quelques-uns des grands hommes prétendus jansénistes, excitèrent, par leur dévoûment et leur simplicité, la haine des jésuites. L'archevêque se prêta lui-même à cette infâme persécution. Suivi du lieutenant de police, de ses exempts et de deux cents gardes, il vint enlever ces saintes filles; douze d'entre elles furent arrachées de leur communauté, et jetées comme prisonnières dans d'autres établissemens de la ville. Là il n'y eut sorte de mauvais traitemens qu'on ne leur fît supporter. On avait compte séduire les autres. Cependant, quelques mois après, quatre religieuses qui n'avaient pas voulu se laisser corrompre, eurent à endurer les mêmes peines que leurs compagnes. Tout le reste des religieuses restées fidèles fut transporté à Port-Royal-des-Champs. En 1707, la communauté de Paris leur ayant intenté un procès, elles furent dépouillées de tous leurs biens, enlevées par d'Argenson, et séquestrées daus plusieurs maisons du royaume.

En 1747, à son retour de Russie, Delisle, mort en 1768, doyen de toutes les académies, transporta son observatoire de la coupole du Luxembourg dans la tour octogone du centre de l'hôtel de Cluny. En 1748, Lalande obtint du vieux astronome la permission d'assister à ses travaux.

Messier, comme Lalande, disciple de Delisle, l'occupa depuis 1768 jusqu'en 1817. A la révolution, une partie de la chapelle fut changée tantôt en amphithéâtre de dissection, tantôt en salle de cours de pharmacie, puis enfin en atelier d'imprimerie. La chambre de la reine Blanche devint un lieu de séances pour une section. Les abris d'Angélique Arnauld et de sa communauté servirent ensuite de dortoirs à un pensionnat.

Depuis la mort de Messier cet hôtel servit à des magasins de commerçans. En 1832, M. Dusommerard y plaça sa magnifique collection d'objets d'art, espèce de musée d'antiquités amassées à grands frais depuis près de quarante ans. Parmi ces curiosités, on distingue les lits de François Ier et de Henri IV, et plusieurs meubles parfaitement conservés. Il ne reste plus des vieilles constructions que la tour octogone du centre, six croisées à droite et à gauche de la tour; on aperçoit aussi une balustrade à demi ruinée, et du côté du jardin cinq croisées semblables à celles que nous venons de citer. Une partie de la chapelle conserve encore, grâce aux soins du savant qui habite l'hôtel de Cluny, une apparence de son ancienne beauté.

MAUGARS.

ARSENAL.

Le premier arsenal de la ville de Paris, celui du moins dont l'existence est la plus authentique, était situé dans l'enceinte du Louvre. Dans les comptes des baillis de France, rendus en 1295, il est parlé des *arbalètes*, des *nerfs* et des *cuirs de bœuf*, du *bois*, du *charbon* et *autres menues nécessités de l'artillerie*. Les comptes des domaines des XIIIe, XIVe et XVe siècles sont remplis des noms et des pensions de ceux qui en avaient la direction; ils y sont désignés sous les titres d'*artilleurs ou canonniers maîtres des petits engins*, *gardes et maîtres de l'artillerie*. D'autres documens constatent qu'en 1391, la troisième chambre de la cour du Louvre était remplie d'armes qu'on déplaça pour y mettre des livres, et que l'année suivante, la basse-cour, qui était du côté de l'église de Saint-Thomas-du-Louvre, servait d'arsenal. On voit encore que Jean de Poissy fut nommé maître de ce château le 22 février 1397.

On comptait autrefois plusieurs annexes de l'arsenal particulier de la ville contenant des dépôts d'armes et de munitions de guerre. Ces dépôts étaient établis à l'hôtel Saint-Paul, à la tour du Temple et à la Tournelle.

Mais la plus considérable de ces annexes était située sur les bords de la Seine, derrière les Célestins, dans une partie de terrain qu'on nommait anciennement le *Champ-au-Plâtre*, qui s'étendait assez loin le long de la rivière, c'était la tour de Billy. En 1396, Charles VII donna une partie de cet emplacement au duc d'Orléans, son frère, qui y fit construire un hôtel. Le reste fut occupé par des granges et autres bâtimens destinés à recevoir un matériel assez considérable de munitions de guerre. Cet endroit et ses dépendances reçurent le nom de *Granges de l'artillerie de la ville.*

Le 19 juillet 1538, la foudre tomba sur la tour de Billy, mit le feu à 200 tonneaux de poudre qui y étaient renfermés et la détruisit entièrement; quelques bâtimens furent renversés, et des pierres furent lancées jusqu'aux abbayes Saint-Antoine et Saint-Victor. Corrozet rapporte que la commotion se fit sentir jusqu'à Melun et qu'elle fit périr les poissons de la Seine. Cet événement nécessita la construction d'un nouvel arsenal, que l'on établit sur les ruines de la tour de Billy.

En 1533, François Ier emprunta une des granges servant a l'artillerie de la ville pour y fondre des canons, avec promesse de la rendre dès que la fonte serait finie. Henri II, voulant faire construire de nouveaux fourneaux, demanda à la ville, en 1547, l'autre partie du bâtiment et fit proposer aux prévôts des marchands et aux échevins de lui céder la totalité de l'emplacement, sous condition de donner un dédommagement à la ville. L'offre fut acceptee et la promesse royale bientôt oubliée. Ce prince, devenu ainsi maître de tout l'arsenal, y fit construire des logemens pour les officiers et pour les ouvriers de l'artillerie. En 1540, on y établit deux vastes fonderies de canons, des moulins à poudre et deux grandes halles ou hangards.

L'explosion d'un magasin à poudre détruisit, le 22 janvier 1562, presque tous les bâtimens de l'Arsenal; des 7 moulins qu'on y comptait, 4 furent détruits, les autres endommagés; les granges, les hangards disparurent sous la cendre, 30 personnes y furent blessées, 32 y perdirent la vie. Charles IX éleva sur ces ruines de nouveaux bâtimens construits sur un plan plus vaste et mieux approprié à sa destination. Henri IV fit faire de grandes améliorations à l'Arsenal, qu'il augmenta, en 1600, de quelques ailes, d'un jardin, d'un bastion et d'un mail. Ce dernier, qui longeait la Seine jusqu'à l'entrée de la rue du Petit-Musc, a été détruit vers le milieu du XVIIIe siècle, avec le bastion et les fossés qui l'entouraient (1).

(1) L'auteur des *Mélanges d'histoire et de littérature* dit qu'il a vu deux traités faits par Louis XIII avec Villedo, l'un du 29 janvier 1636 et l'autre du 3 novembre 1637, pour la construction d'un canal autour de Paris, depuis le bastion de l'Arsenal jusqu'à la porte de la Conférence; il ajoute qu'après beaucoup de dépenses, cet ouvrage fut

Louis XIII et Louis XIV ajoutèrent encore quelques nouvelles bâtisses à cet établissement et firent orner l'intérieur d'un riche ameublement. Une grande partie des constructions furent détruites en 1715. Trois ans après s'élevèrent, sous la direction de l'architecte Germain Boffrand, les deux façades qui existent encore aujourd'hui.

L'Arsenal était divisé en deux parties, le *grand* et le *petit Arsenal;* le premier avait cinq cours, le dernier en comptait deux : ces cours communiquaient entre elles et servaient à faciliter les mouvemens des ouvriers. Les appartemens du corps principal étaient occupés par le grand-maître de l'artillerie et son état-major (1); l'autre était habité par le contrôleur-général et par les personnes de l'administration. « Cette habitation, a dit quelque part l'un de nos célèbres auteurs dramatiques (2), si dédaignée des amateur de l'architecture, inconnue peut-être à la moitié de Paris, est plus riche de souvenirs politiques et historiques, que tant de superbes palais qui disent peu de chose à l'esprit et presque jamais rien au cœur. » Sully habita cette demeure pendant presque toute la durée de son ministère; c'est là qu'il recevait les visites et les confidences de son maître. Après lui, le gouverneur de Paris, des maréchaux de France et autres grands officiers de la couronne y établirent leur résidence.

L'Arsenal changea de destination sous le règne de Louis XIV. Ce prince ayant fait établir des fonderies de canons sur les frontières des pays menacés par ses armes, celles de la capitale cessèrent d'être employées pour cet usage. Toutefois, on utilisa le matériel de l'établissement, en le faisant servir à la fonte des statues qui devaient décorer les jardins de Marly et de Versailles.

A l'aspect extérieur du bâtiment, on a peine à croire que, pendant près de trois siècles, il ait été habité par les plus grandes illustrations militaires de cette période. La façade située au nord n'annonce qu'une demeure fort modeste. Les deux portes qui lui servent d'entrée sont d'une architecture médiocre et sans élégance. Les escaliers massifs et mal disposés ne font pas plus d'honneur à l'architecte. Cependant en pénétrant dans l'intérieur, on revient bientôt de l'impression défavorable produite par la vue du dehors.

interrompu par Bullion, surintendant des finances, opposé à cette entreprise, parce qu'elle était protégée par son ennemi le P. Joseph (Leclerc), si connu sous le ministère du cardinal de Richelieu. Ce canal avait pour but d'arrêter les inondations de la Seine, très fréquentes et très dangereuses dans cette partie. Il devait en même temps faciliter la navigation pendant la durée des basses eaux.

(1) Le lieutenant-général de l'artillerie de l'île de France, le secrétaire-général et quelques officiers subalternes.

(2) M. Alexandre Duval, membre de l'Institut.

Le temps a respecté plusieurs appartemens décorés avec luxe par les soins de Henri IV. On y remarque de belles sculptures, faites dans les compartimens des plafonds, plusieurs tableaux, des arabesques d'un très bon goût, des panneaux peints avec art et de riches moulures. Au milieu de ces peintures et de ces ornemens, on rencontre souvent le chiffre de Marie de Médicis et le croissant qui figure dans les armes de sa famille.

La grande porte, construite en 1584, était du côté du couvent des Célestins, et en face du quai qui porte ce nom. Elle était décorée de quatre canons au lieu de colonnes. Au dessus était une table de marbre noir, sur laquelle on lisait ce distique de Nicolas Bourbon, poëte contemporain des deux derniers Henri :

Ætna hæc Henrico Vulcania tela ministrat,
Tela giganteos debellatura furores (1).

L'architecture de la deuxième porte était d'un meilleur goût. On prétend que les ornemens en avaient été sculptés par Jean Goujon.

Malgré la suppression de l'Arsenal comme établissement militaire, le gouvernement y entretenait un état-major et une garde. L'état-major se composait du gouverneur, d'un lieutenant-général, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un commissaire-général des poudres et salpêtres, d'un inspecteur-général du magasin royal des armes, d'un premier contrôleur, d'un commissaire-général des fontes, etc. Ces places étaient autant de sinécures données aux officiers et administrateurs blanchis au service de l'artillerie et d'un mérite personnel reconnu. Une garde provinciale d'artillerie et une compagnie d'invalides faisaient le service intérieur et extérieur de la maison.

L'Arsenal, depuis long-temps inutile, fut supprimé par édit du mois d'avril 1788, et son emplacement destiné à la construction d'un nouveau quartier de Paris. Quoique l'exécution de de cette ordonnance n'ait pas eu lieu, l'établissement n'en subit pas moins successivement les changemens que nous allons faire connaître.

Une partie de la porte principale et le pavillon situé à l'entrée de la grande cour furent abattus et formèrent la *rue de Sully*, qui se prolonge jusqu'au nouveau boulevart commencé en 1806 : c'est ce pavillon qui réunissait les deux parties du bâtiment où se trouve la bibliothèque.

Le nouveau boulevart ou boulevart Bourdon remplaça le jardin ; on

(1) « Les volcans de Vulcain fournissent ces foudres à Henri : ces foudres qui écraseront les fureurs des géants. » Tout le monde connaît ces paroles de Santeuil, après avoir lu ces deux vers : « Dussé-je être pendu, je voudrais en être l'auteur. »

forma l'esplanade (l'ancien mail) qui suivait le bord de la rivière depuis les Célestins jusqu'au fossé, le *quai des Célestins;* la démolition d'une grande partie du Petit-Arsenal servit à construction de la *rue Neuve-de-la-Cerisaie,* qui donne sur le boulevart. En 1806, on commença à bâtir, sur la partie restante du jardin et le long du boulevart, le vaste édifice connu sous le nom de *Grenier d'Abondance.* Les deux bâtimens qui existent aujourd'hui sont occupés par la bibliothèque, par l'administration générale et par la raffinerie des salpêtres.

SICARD.

PRISON DE L'ABBAYE.

Les abbés de Saint-Germain-des-Prés avaient joui de toute juridiction tant spirituelle que temporelle, sur le faubourg Saint-Germain, jusqu'en 1668, époque d'un procès entre eux et de Péréfixe, évêque de Paris, dont l'avantage demeura à ce dernier. Alors la juridiction spirituelle leur fut enlevée, puisqu'on la restreignit *inter claustra*, et au mois de février 1674, un édit royal limita leur juridiction temporelle, toutes les justices particulières de Paris ayant été réunies à celle du Châtelet.

Cependant, sur les observations de Pélisson, chargé de l'économat de l'abbaye, Louis XIV déclara, par un arrêt de son conseil du 21 janvier 1675, interprétatif de l'édit de 1674, *qu'il n'avait point entendu réunir audit Châtelet de Paris la haute justice dans l'enclos du monastère, palais abbatial de ladite abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et lieux occupés par les abbés et religieux de ladite abbaye, et leurs domestiques, et dans l'enclos d'icelle seulement. Ce faisant, S. M. a maintenu et gardé, maintient et garde ladite abbaye en la possession et jouissance de la haute justice dans lesdits lieux, pour être, ladite justice, exercée par un bailli, un procureur*

fiscal, un greffier et deux huissiers, aux mêmes honneurs, pouvoirs, prérogatives et droits dont ils ont joui par le passé.

Bien que l'abbaye possédât le droit de juridiction dans l'établissement du monastère, il paraît pourtant que quelques doutes s'élevèrent à cet égard au XIIIe siècle, car deux chartes de Philippe-le-Hardi, des mois d'août 1275 et mai 1276, les autorisent à avoir un pilori et des fourches patibulaires.

Ce pilori était élevé à l'est de l'enclos, au milieu d'une place où donnait, au XIVe siècle, la principale entrée de l'abbaye, et où l'on voyait quelques maisons placées sans ordre, entre autres l'*Hôtellerie du Chapeau rouge*. Il était construit en forme de tour ronde, et n'avait qu'un étage percé de grandes fenêtres. Cet instrument de supplice existait encore en 1522. Dans la suite cette tour fut remplacée par un corps-de-garde appelé *Barrière des Sergens*, qu'on détruisit sous Louis XV.

En 1635 une transaction eut lieu entre l'abbé avec les religieux de l'abbaye, et l'architecte Gamard. Par cet acte Gamard se charge « de faire bâtir la *geole* et le portail de l'église, de boucher les anciennes entrées et faire bâtir sur ledit emplacement, à la réserve du passage suivant, le mur. Et le sieur abbé consent que ledit sieur Gamard érige un marché en la place étant au devant la petite *geole* et retour à côté d'icelle. Laquelle place demeurera publique, hors que le dit Gamard pourra faire autour d'icelle etaux à boucher et échoppes en telle quantité qu'il voudra, etc. »

Ces divers engagemens eurent leur effet. Le bâtiment de la prison, de forme carrée, flanqué de petites tourelles, à trois étages, isolé au milieu d'un quartier populeux, très resserré et de peu d'étendue, gr n it sous les yeux des bons moines. — On l'employa d'abord à la salle de l'auditoire de la justice des pères de l'abbaye, à la geole, aux prisons.

A trente pieds au dessous du sol, le prévoyant Gamard construisit, selon l'intention des religieux, des cachots horribles, espèce d'oubliettes, dans lesquels un homme ne pouvait se tenir debout. Un prisonnier y périssait en très peu de jours. Les mœurs monastiques de ces temps si vantes étaient dures et cruelles; le christianisme ne les avait point adoucies, puisque les ministres des autels donnaient de tels exemples d'inhumanité.

Ces cachots furent comblés, on ne sait à quelle époque, probablement au commencement du XVIIIe siècle, lorsqu'on fit de cette maison une prison militaire, et l'on en bâtit sept autres; le premier à sept pieds du sol et les six derniers à huit pieds. On ne s'en est servi qu'au temps de la terreur et sous la restauration. Le premier reçoit les militaires condamnés à ce genre de peine; il est rare qu'ils y passent plus de quatre jours; les autres

n'ont été ouverts, depuis 1830, que pour être employés en partie à l'usage particulier du concierge.

Avant 1789 cette prison était spécialement destinée aux gardes-françaises. On y renfermait aussi des débiteurs *nobles et militaires*, qui n'avaient point satisfait à leurs dettes d'honneur. Il paraît qu'on y envoyait encore des *fils* de famille pour des causes étrangères à celles que je viens d'indiquer ; car le jeune Dejean, depuis général, ayant, quelques années avant la révolution, et à l'aide du chevalier de la Corée, renouvelé à l'égard de son oncle la scène du testament du *légataire*, afin de pourvoir à des folies de jeunesse, fut mis à l'Abbaye, tandis que le chevalier de la Corée, conduit d'abord à la Bastille, fut ensuite exilé à Saint-Domingue.

Aujourd'hui l'Abbaye renferme des militaires prévenus, et quelquefois des officiers de tous grades, arrêtés pour dettes ou délits politiques : la discipline des régimens est très sévère ; aussi les deux cinquièmes des prisonniers sont acquittés par les conseils de guerre.

Ceux qui peuvent se procurer ce qu'on appelle la pistole, réduite maintenant à vingt centimes par jour, n'ont d'autre avantage que celui de la chambre seule et du lit meilleur, puisque la vie y est égale pour tous. Chaque homme reçoit par jour, indépendamment du pain ordinaire du soldat, trois onces de pain blanc pour la soupe grasse et trois onces de viande désossée.

C'est là que les militaires attendent leur jugement ; ils y reviennent en sortant des conseils de guerre, s'il y a eu condamnation, et n'y passent plus alors que quelques jours : les condamnés à l'emprisonnement sont presque aussitôt envoyés à la maison pénitentiaire de Saint-Germain-en-Laye ; les condamnés aux fers ne tardent pas à rejoindre le dépôt de la chaîne ; les condamnés à mort y demeurent jusqu'à l'instant de leur supplice.

Sous la restauration, quand un prisonnier avait besoin de secours spirituels, on faisait prévenir l'aumônier de la prison de Montaigu ; mais depuis 1830 la suppression des aumôniers des corps et des prisons a été prononcée ; et si le besoin d'un prêtre se faisait sentir, on serait forcé de recourir à la paroisse.

Quelques historiens ont écrit que la chapelle de cette prison avait cessé d'exister depuis la révolution : j'ignore s'il y en avait une ; mais je puis affirmer que je n'ai pu en découvrir la trace et que nul n'en a conservé la tradition.

Je vais retracer quelques-unes des scènes auxquelles la révolution a donné lieu dans cette prison. Puisse l'exigence de mon cadre me permettre néanmoins de donner une idée juste de la vérité !

Au mois de juin 1789, des soldats des gardes-françaises furent arrêtés par les ordres de leur colonel, M. du Châtelet, et conduits à l'Abbaye. Ces militaires écrivirent à une espèce de club permanent, qui tenait alors ses séances au café de Foi, que leur patriotisme était l'unique cause de leur emprisonnement. Un des membres de cette réunion fait, au jardin du Palais-Royal, une lecture publique de la lettre des gardes-françaises. Les esprits s'échauffent; on prend la résolution d'aller enlever les prisonniers de vive force. A l'Abbaye! à l'Abbaye! s'écrie-t-on. La foule grossit en chemin. On arrive à la prison, les portes sont enfoncées, et neuf gardes-françaises, six soldats de la garde de Paris et quelques officiers sont mis en liberté et promenés en triomphe dans Paris. Une compagnie de dragons et une compagnie de hussards se présentent le sabre à la main pour arrêter ce désordre; mais des caresses et du vin les désarment, et ils boivent à la santé du roi et de la nation.

Cet événement, assez peu important en lui-même, doit être cité comme le prélude de la prise de la Bastille, qui donna une si grande force au parti populaire.

Pour peindre les horreurs de septembre, il faudrait tremper ma plume dans le sang. Les massacres ont duré deux jours. Le souvenir n'en périra jamais. Quels ont été les auteurs de ce forfait? Une lettre des membres de la municipalité de Paris, adressée, le 3 septembre 1792, aux municipaux des départemens, en fera connaître quelques-uns. La voici :

« Frères et amis,

» Un affreux complot vient d'éclater, tramé par la cour, pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'assemblée nationale se trouvent compromis..... La commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départemens qu'une partie des conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple, actes de justice qui lui ont paru nécessaires pour retenir par la terreur ces légions de traîtres cachés dans ces murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi; et sans doute la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, *s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public...*

» Signé, les administrateurs du salut public, et les administrateurs adjoints réunis, PIERRE DUPLAIN, PANIS, SERGENT, LENFANT, JOURDEUIL, MARAT, *l'ami du peuple;* LECLERC, constitués par la commune et séant à la mairie. »

« N. B. Nos frères sont invités à remettre cette lettre sous presse et à la faire passer à toutes les municipalités de leur arrondissement. »

Les deux ordres suivans viennent à l'appui de cette lettre : ils sont adressés aux massacreurs eux-mêmes.

« AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

» Camarades,

» Il vous est ordonné de juger tous les prisonniers de l'Abbaye sans distinction, à l'exception de l'abbé *Lenfant* (1), que vous mettrez dans un lieu sûr.

« A l'Hôtel-de-Ville, le 2 septembre.

» Signé, PANIS, SERGENT, administrateurs; MÉHÉE, secrétaire-greffier. »

» AU NOM DU PEUPLE,

» Camarades,

» Il vous est enjoint de faire enlever les morts, de laver et nettoyer toutes les taches de sang, particulièrement dans les cours, chambres, escaliers de l'Abbaye. A cet effet, vous êtes autorisés à prendre des fossoyeurs, charretiers, ouvriers, etc.

» A l'Hôtel-de-Ville, le 4 septembre.

» Signé, SERGENT, PANIS, administrateurs; MÉHÉE, secrétaire-greffier. »

Danton, ministre de la justice, *Manuel*, procureur-syndic de la commune, *Fabre d'Églantine*, *Tallien*, secrétaire-greffier de la commune, *Collot-d'Herbois*, Billaud-Varennes, et presque tous les meneurs de cette époque effroyable, peuvent être justement accusés avec ceux dont les noms figurent aux pièces qui viennent d'être rapportées. On assure qu'ils s'étaient réunis, le 30 août, dans une salle basse de l'Hôtel-de-Ville, qu'ils y décidèrent le massacre tel qu'il eut lieu, et qu'ils y arrêtèrent la liste des prisonniers à égorger. Marat avait proposé de mettre le feu aux prisons, et un autre membre du conseil, de réunir les prisonniers dans les caves des prisons, et de les y noyer avec le secours des pompes.

Quelques jours avant le massacre, le 22 août, le colonel de Chantereine, officier supérieur de la garde constitutionnelle de Louis XVI, se donna trois coups de couteau, au moment où les prisonniers se mettaient à table, en disant : *Nous sommes tous destinés à être assassinés..... Mon Dieu, je vais à vous!* A cause de cette exclamation, on a supposé qu'il était instruit du projet des égorgeurs; ce qui n'est pas probable.

(1) Assassiné le 3. Il avait été le confesseur de Louis XVI, et précédemment prédicateur de Joseph II.

Dans les épouvantables journées des 2 et 3 septembre (1), 164 détenus (2), dont 56 Suisses et 18 prêtres, furent égorgés. Les égorgeurs avaient composé un tribunal de douze membres, présidé par le nommé Maillard (3), surnommé depuis *Tape-dur*, un des plus ardens instigateurs des massacres; ce tribunal jugeait les détenus qu'on amenait devant lui (4).

Lorsque après un interrogatoire de quelques instans un prisonnier était déclaré absous, on le conduisait dehors au cri de *Vive la Nation!* et il se retirait sans courir de danger.

Quand il était condamné, les juges prononçaient l'arrêt de mort, en disant : *A la Force!* Le condamné s'attendait à être conduit dans une autre prison; il se livrait à ses guides, et bientôt son corps gisait sur les cadavres amoncelés, soit dans la petite cour qui séparait la pièce des juges du guichet de sortie (5), soit au dehors du guichet.

J'ai dit que le nombre des victimes s'était élevé à 164; celui des égorgeurs ne dépassait pas 40 : et le peuple restait témoin, applaudissait ou regrettait, mais laissait faire!

Au moment où les assassins commençaient à ressentir toute la fatigue de leurs excès, Billaud-Varennes vint les ranimer par ses encouragemens: « On vit alors cet homme de sang, dit M. Charles Nodier (*Histoire des Jacobins*), portant un habit brun, une petite perruque brune et l'écharpe tricolore, entrer dans la cour de l'Abbaye, monter sur un tas de cadavres et adresser ce discours aux assassins : *Mes amis, mes bons amis, la commune m'envoie vers vous pour vous représenter que vous déshonorez cette* BELLE JOURNÉE. *On lui a dit que vous voliez ces coquins d'aristocrates après en avoir fait justice. Laissez tous les bijoux, tout l'argent et tous les effets qu'ils ont sur eux pour les frais du* GRAND ACTE DE JUSTICE *que vous exercez. On aura soin de vous payer comme* ON EN EST CONVENU AVEC VOUS; *soyez nobles, grands et généreux,* COMME LA PROFESSION QUE VOUS REMPLISSEZ. *Que tout*

(1) Voyez tome I, p. 67 et suiv.

(2) La maison ne peut renfermer que 100 prisonniers. Il y en avait donc alors dans les cachots et dans les corridors.

(3) On retrouve dans les anecdotes que l'abbé Sicard nous a transmises, que lorsqu'il fut amené à la table des juges, le président était le citoyen Jourdan. Maillard ne présida donc pas seul ce tribunal de sang.

(4) La pièce du rez-de-chaussée, entre les deux cours, où se tenait ce tribunal, sert maintenant de chauffoir.

(5) Le guichet donnait sur la rue Sainte-Marguerite, tout près de la place. On l'a supprimé après la construction du péristyle qui fut construit sur la place, il y a une quarantaine d'années.

dans ce grand jour soit digne du peuple, dont la souveraineté vous est commise. »

La foi qu'il convient d'accorder à M. Nodier, comme historien de la révolution, doit être limitée. Ce qui le prouve, ce sont les faits suivans, racontés par l'abbé Sicard.

« On apportait sur la table du comité, les bijoux, les portefeuilles, les mouchoirs dégouttans de sang, trouvés dans les poches de ces infortunés (les égorgés).... — Un de ces bourreaux, les bras retroussés, armé d'un sabre fumant de sang, entre dans l'enceinte où délibérait ce comité : « Je viens vous demander pour mes braves frères d'armes qui égorgent » tous ces aristocrates, s'écrie-t-il, les souliers que ceux-ci ont à leurs » pieds. Nos braves frères sont nu-pieds, et ils partent demain pour les » frontières. » Les délibérans se regardent, et ils répondirent tous à la fois : « Rien n'est plus juste; accordé. »

Il ne paraît donc pas certain que Billaud-Varennes ait tenu le discours que M. Nodier lui a prêté.

Celles des victimes dont le nom frappe le plus aujourd'hui sont Montmorin, ministre des affaires étrangères sous Louis XVI; l'abbé Chapt-Rassignac; l'abbé Lenfant; Thierry, valet-de-chambre du roi; le prince de Rohan-Chabot, qui avait été aide-de-camp de Lafayette. Parmi ceux qui échappèrent au sort funeste qui les menaçait, on remarque l'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets; Journiac de Saint-Méard; Cazotte et sa fille Élisabeth; le marquis de Sombreuil.

Un grand nombre de noms célèbres figurent sur les registres de cette prison, au milieu desquels se font distinguer les suivans : Beaumarchais. enfermé le 23 août, rendu à la liberté par Manuel avant le 2 septembre; madame Rolland, du 1er au 24 juin 1793; Charlotte Corday, du 12 au 17 juillet 1793; Adam de Lux (1); Kellerman (septembre 1793); Clavières (octobre 1793); duc de Biron (décembre 1793); Drouet (août 1796); Dupont de l'Étang et Marescot, signataires de l'infâme capitulation de Baylen (septembre 1808); Mallet (octobre 1812); Labédoyère (juillet 1815).

Il n'est entré dans cette maison, depuis 1830, qu'un seul officier supérieur, le colonel Amoros, condamné à quatre jours d'emprisonnement par mesure disciplinaire.

DE W

(1) Député extraordinaire de Mayence, il eut la hardiesse de publier, après la mort de Charlotte Corday, une apologie de la conduite de cette femme courageuse, et de faire la proposition de lui élever une statue, avec cette inscription : *Plus grande que Brutus.* On l'enferma à l'Abbaye. En entrant dans cette prison, il s'écria : « Je vais donc mourir pour Charlotte Corday ! » Quelques jours plus tard il avait cessé d'exister.

ABBAYE-AUX-BOIS.

Cet établissement doit son origine à des religieuses annonciades de l'ordre de Saint-François, qui vinrent de Bourges à Paris, et s'établirent en 1637, dans la rue des Saints-Pères, où elles obtinrent la permission de célébrer l'office divin. Dans la suite, elles achetèrent un emplacement rue de Sèvres, où elles érigèrent un monastère qu'on appela d'abord des *Annonciades des dix vertus* de Notre-Dame. Mlle d'Orléans, qui déjà avait donné deux mille livres de rente à ces religieuses, fonda ce monastère, qui fut entièrement construit et que bénit en 1643 Dom Benoît Brachet, prieur de l'abbaye Saint-Germain. La communauté se dispersa en 1654. La maison fut achetée cinquante mille écus par les religieuses de la franche-abbaye de *Notre-Dame-aux-Bois*, qui avait été fondée en Picardie, en 1202, par Jean, seigneur de Nesle, châtelain de Bruges.

Ces religieuses avaient habité pendant près de 450 ans le lieu de leur premier établissement, lorsque en 1650, incommodées par le passage continuel des troupes, et par les incursions des ennemis, elles le quittèrent pour se retirer à Compiègne. Grace à la protection d'Anne d'Autriche,

elles obtinrent, quatre ans après, l'autorisation de venir s'établir à Paris, où elles achetèrent, comme nous venons de le dire, l'établissement des Annonciades de Saint-François. Elles ne considéraient la maison de Paris que comme un hospice, et conservaient toujours le désir et l'espoir de retourner aux lieux où leur communauté avait été fondée. Après la publication du traité de paix des Pyrénées, plusieurs d'entre elles s'y transportèrent pour relever de ses ruines leur ancien monastère, mais un incendie consuma l'église et les lieux réguliers. Il fallut bien dès lors qu'elles ne songeassent plus qu'à la maison de Paris, dans laquelle on transféra le corps et le titre de l'abbaye *Notre-Dame-aux-Bois*, en 1667.

Ce fut Marie de Launoy qui, pendant tous ces temps de troubles, gouverna la maison et qui eut le titre d'abbesse depuis 1623 jusqu'en 1684. Les services qu'elle rendit, la régularité, l'ordre qu'elle fit régner dans la communauté ont rendu long-temps sa mémoire chère à celles qui lui ont succédé dans son titre. Marie-Madelaine, de Chaulnes, sa petite-nièce, et qui avait été pendant trente ans sa coadjutrice, lui succéda et ne lui survécut que deux ans. Marguerite Mouchi de Montcaurel eut ensuite le titre d'abbesse jusqu'en 1715. On doit à Marie-Anne de Harlay les réparations qui s'exécutèrent dans plusieurs bâtimens qui tombaient en ruines. On lui doit aussi la nouvelle église qui fut bâtie en 1718, et dont la première pierre fut posée par Madame (1), veuve de Philippe de France, duc d'Orléans. Cette église est une succursale de Saint-Thomas-d'Aquin. Les tableaux qu'on y trouve sont, au dessus du maître-autel, une Assomption, un Christ par Lebrun, une Descente de Croix, une sainte Famille, sainte Catherine de Sienne, sainte Madelaine, et un portrait de madame de La Vallière.

L'Abbaye-aux-Bois a joui de quelque célébrité pendant la restauration, à cause des personnages qui s'y réunissaient dans les salons de madame Récamier. C'étaient MM. le duc de Doudeauville, Mathieu de Montmorenci, Chateaubriand, etc., etc., qui formaient un comité jésuitique, d'où se répandaient dans la capitale et dans la France entière, avec les principes de l'absolutisme ultramontain, les doctrines du romantisme. C'est là que M. de Chateaubriand a lu sa tragédie de Moïse et ses Mémoires d'outre-tombe.

LACASE.

(1) Elisabeth-Charlotte, palatine du *Rhin*.

SAINT-SULPICE.

C'est à un architecte italien, Servandoni, compatriote des grands maîtres, que nous devons la façade de cette belle basilique sur laquelle l'œil s'arrête avec complaisance, charmé de la grandeur et de la majesté qui s'y montrent réunies à beaucoup de légèreté. Malheureusement la belle harmonie que l'artiste avait répandue sur son œuvre, est aujourd'hui troublée par la dissemblance de ses deux tours, ce qui est dû à l'interruption que la révolution apporta dans l'exécution des plans de Chalgrin. Cet architecte ne put achever que la tour du nord ou de droite, qui en effet est d'un meilleur goût que l'autre, due à Servandoni.

La façade de Saint-Sulpice est divisée en deux étages ornés de colonnes dont la cannelure est une des causes premières de la légèreté que l'on y remarque.

Le rez-de-chaussée forme un péristyle d'ordre dorique, resserré entre deux massifs et auquel on parvient par un escalier de 16 marches. Ses colonnes sont doubles sur la profondeur, et ont 40 pieds de haut sur 5 de diamètre. Au premier, une galerie ouverte s'appuie à droite et à gauche

sur deux pavillons percés d'arcades, et ornés de colonnes, au dessus desquels s'élèvent les deux tours, dont la hauteur totale est de 68 toises. Tout ce premier étage est ionique (1).

Du péristyle, trois portes introduisent dans le temple; celle du milieu, la plus grande, s'ouvre sur un péristyle intérieur de 6 colonnes composites qui soutient le buffet d'orgues. D'ici, la vue s'élance sur la voûte qui mesure plus de 100 pieds de hauteur, parcourt la nef et le chœur, et va se perdre au-delà de l'autel, à travers une arcade, dans la chapelle de la Vierge, située à l'autre extrémité de l'église. Cette église, comme la plupart des édifices du même genre, a la forme d'une croix. Sa longueur, hors d'œuvre, est de 72 toises. L'intersection de la grande voûte avec celles des deux bras de la croix, est une voûte surbaissée octogonale ornée de sculpture et de quatre portraits de saints personnages en médaillons.

La nef et le chœur communiquent par dix-sept arcades aux nefs latérales, sur lesquelles s'ouvrent dix-huit chapelles, sans compter celle de la Vierge, leur limite commune. Si l'on en excepte cette chapelle, on conviendra avec nous, malgré l'opinion assez généralement adoptée, que toutes sont décorées d'une manière très ordinaire, et que plusieurs le sont même très médiocrement. Trois d'entre elles ont été peintes à fresque. Ce sont celles de Saint-Vincent-de-Paul, par M. Guillemot, celle de Saint-Roch, par M. Abel de Pujol, celle de Saint-Maurice, par M. Vinchon; chacune d'elles contient deux tableaux adossés aux murailles de refend et un plafond représentant l'apothéose du saint sous l'invocation duquel chaque chapelle est placée. Il se trouve dans les autres chapelles quelques bons tableaux, devant lesquels on aime à s'arrêter. Nous citerons entre autres *le Baptême de Jésus-Christ*, dans la quatrième chapelle à gauche; *Jésus ressuscitant la fille du chef de la Synagogue,* dans la chapelle des ames du purgatoire; *l'Annonciation* de la chapelle de Saint-Charles-Borrhomée, par Vanloo; *le Saint-Joseph et le Christ*, de la huitième chapelle; *une Vierge avec l'Enfant Jésus*, adossé à l'un des piliers de la nef à droite. La chapelle de la Vierge est de forme circulaire, éclairée par deux fenêtres. Elle a été décorée par Servandoni. Ses murs sont couverts de marbres rouge et blanc, de nombreuses sculptures dorées, et ornés de quatre tableaux représentant divers actes de la vie de la Vierge. Au fond se trouve une vaste niche occupée par une statue en marbre de la Vierge portant l'Enfant Jésus, due au ciseau de

(1) Les deux entrées latérales, placées à chacune des extrémités de la croisée, s'ouvrent sous deux portails composés de deux ordres. Celui de droite, vis-à-vis la rue Servandoni, est dorique et ionique comme le grand portail; l'autre est corinthien et composite. Chacun d'eux a deux niches avec des statues, par Dumont

Pigale, ainsi que les nuages sur lesquels elle repose. Elle est éclairée par un jet de lumière qui tombe d'une ouverture cachée, et éclaire ainsi la statue, qui semble animée d'une lumière surnaturelle au milieu du demi-jour de la chapelle. L'entrée est décorée de six colonnes de marbre, accouplées trois à trois. Le retable de l'autel est décoré d'un bas-relief représentant les noces de Cana. La coupole de la chapelle est couverte d'une fresque, exécutée par Lemoine : c'est l'Assomption de la Vierge. Cette belle peinture, endommagée, en 1763, par l'incendie de la foire Saint-Germain, qui se communiqua à la charpente du dôme, fut réparée et augmentée par Callet. La première pierre du maître-autel placé à l'entrée du chœur, fut posée au nom du pape Clément XIII, le 2 août 1732, par le nonce Rainier, archevêque de Rhodes, et la dédicace en fut faite, le 20 mars 1734, à saint Pierre et à saint Sulpice. Cet autel est élevé sur plusieurs degrés. L'ensemble en est assez majestueux. Une balustrade circulaire en bronze, recouverte en marbre précieux, en défend l'accès. On voit alentour, sur des consoles attachées aux piliers du chœur, diverses statues par Bouchardon.

Nous ferons remarquer dans l'intérieur de Saint-Sulpice la méridienne, tracée en premier lieu, par Henri Dulti, mécanicien de talent, ami de l'illustre Montesquieu, et renouvelée par Lemercier, astronome, membre de l'Académie, vers le milieu du XVIIIe siècle; puis les deux bénitiers adossés à des piliers vers la grande porte. Ce sont des coquilles de tridacne géant (*tridacna gigas*), de la plus grande beauté, offertes par la république de Venise, à François Ier. Leur longueur est d'environ 3 pieds. Elles s'appuient sur des rochers de marbre, sculptés par Pigale. L'une des extrémités de la méridienne est placée près de la porte latérale de droite. Une plaque de cuivre carrée portant une inscription, indique son origine. De là elle traverse toute la croisée, en passant obliquement devant le maître-autel, et va se terminer au pied d'un obélisque de marbre blanc de 25 pieds de hauteur, sur lequel elle se trouve projetée. La fenêtre de la croisée située vis-à-vis a été fermée; on y a ménagé seulement une ouverture d'un petit diamètre, placée à une hauteur de 75 pieds au dessus du pavé, et à travers laquelle passe, à midi, un rayon du soleil qui vient tomber sur la méridienne. Au solstice d'hiver, l'ovale lumineux se porte sur la ligne verticale de l'obélisque.

On voit dans la chapelle Saint-Jean, la tombe de Languet de Gergy, mort en 1750, après avoir été curé de Saint-Sulpice pendant 35 ans. C'est lui qui avait fait fondre par Villiers, en 1731, sur le modèle de Bouchardon, cette statue de la Vierge en argent massif, que l'on nommait *Notre-Dame de la vieille vaisselle*, à cause de sa singulière origine. Languet, non content de demander à ses paroissiens des pièces d'argenterie, employait pour s'en

procurer des moyens que ne justifiait pas le but qu'il se proposait d'atteindre. A l'époque de la révolution, l'œuvre du pieux curé, qui avait demandé pour sa réalisation tant d'efforts d'imagination, tant de stratagèmes, vint se perdre dans les creusets de la Monnaie.

Au milieu du XVIIe siècle, il existait au lieu où l'on voit Saint-Sulpice une chapelle succursale de Saint-Germain-des-Prés, dédiée à saint Jean-Baptiste, saint Laurent et saint Sulpice. Cette chapelle, devenue trop petite par suite de l'accroissement de la population, fut abattue, et on commença à élever, en 1646, l'église actuelle de Saint-Sulpice, sur les dessins de Christophe Gamart, un des meilleurs architectes de son temps. Le 20 février de cette même année, la reine Anne d'Autriche en posa la première pierre. Deux architectes succédèrent à Gamart, Levau et Gitard, qui élevèrent le chœur avec les bas-côtés et la majeure partie de la croisée. Mais on se vit bientôt obligé d'arrêter les travaux, à cause du manque de fonds, et ils ne furent repris qu'en 1718, sous Languet de Gergy, dont nous avons déjà parlé. Le roi lui donna l'autorisation d'établir une loterie, dont le revenu, joint à des donations considérables, permit de terminer l'édifice. On construisit sur les plans de Gitard le fils, le portail latéral de gauche, auquel Oppenord fit quelques changemens. Enfin la conduite des travaux fut donnée à Servandoni, qui mit en harmonie toutes les parties de l'édifice, et le termina en 1745. Les années qui suivirent celle-ci furent consacrées à sa décoration, pour laquelle on employa les artistes les plus distingués de l'époque. En 1777, M. Chalgrin, membre de l'Institut, donna les plans des fonts baptismaux, et proposa de remplacer les tours de Servandoni. Nous avons vu ce qui en est résulté. En 1794, Saint-Sulpice servait de lieu de réunion aux théophilantropes, présidés par Lareveillère-Lepaux. Le 15 brumaire an 8 (6 novembre 1799) on y donna un grand banquet au général Bonaparte revenu d'Égypte, et au général Moreau. Au milieu de tous ces changemens de destination, la plupart des décorations exécutées par les artistes de Louis XV, disparurent et lorsque l'église fut rendue au culte, on recommença de nouveaux travaux. Ils se sont poursuivis pendant toute la durée de la restauration, et ne sont pas encore terminés.

MACCARTHY.

LA MADELEINE.

Cet édifice, situé à l'extrémité occidentale du boulevart de la Madeleine, faisant face à la place de la Concorde et de la Chambre des députés, vient d'être tout récemment achevé, du moins extérieurement.

Il n'est pas de monument dans Paris qui ait éprouvé plus de vicissitudes dans son établissement que l'église de la Madeleine. Au commencement du XII[e] siècle, l'emplacement qu'elle occupe et une partie des rues qui l'entourent, étaient couverts de vergers, de vignes et de prairies. Vers ce temps, l'évêque de Paris ayant fait établir une maison de campagne et une chapelle, cette nouvelle habitation reçut le nom de *Ville-l'Évêque*, qui est resté à l'une des rues situées à l'occident du nouveau monument. Deux siècles après, la construction d'un grand nombre de maisons autour de la propriété épiscopale ayant formé sur ce terrain un bourg assez populeux, Charles VIII fit démolir l'ancienne chapelle et la fit rebâtir sur un plan plus vaste. Il y fonda, le 20 novembre 1491, la *confrérie de la Madeleine*, qui donna son nom à la chapelle qui venait de s'élever (1). En moins

(1) Le roi et la reine se déclarèrent membres de cette confrérie. L'église fut bénite et baptisée sous le nom de *Sainte-Madeleine de la Ville-l'Évêque*, qu'elle n'a plus quitté.

de deux siècles, la population de ce bourg s'étant considérablement augmentée, on y construisit une église dont mademoiselle de Montpensier posa la première pierre, en 1659.

Les accroissemens que Paris éprouva sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV eurent bientôt réuni le bourg à la ville. Aussitôt que la rue Royale fut achevée, on songea à reconstruire l'église de la Madeleine sur un plan nouveau, plus étendu, et dont l'architecture pût dignement figurer en regard du Palais-Bourbon et de la place Louis XV, achevés en 1754. Plusieurs projets furent présentés par les plus célèbres architectes de la capitale. Celui de Content d'Ivry, architecte du roi, ayant été adopté, Louis XV posa la première pierre de ce monument le 3 avril 1764. Les fondations étaient complètes, le bâtiment s'élevait déjà à quinze pieds au dessus du sol, lorsqu'en 1777 mourut l'architecte, avant l'achèvement de son œuvre. Remplacé par Couture, ce dernier changea tous les plans de son prédécesseur, démolit une partie des premières constructions, et recommença sur de nouveaux frais. Le nouveau projet, si l'on en croit quelques écrivains contemporains, était de reproduire dans la capitale de la France le Panthéon de Rome, qui devait s'harmoniser avec le palais Bourbon, auquel il devait faire face. Les travaux, poussés avec rapidité, étaient déjà bien avancés au moment où la révolution parut : elle les arrêta en 1790, et les détruisit en 1793 (1).

De 1796 à 1799 de nouveaux projets furent présentés pour élever sur l'emplacement de la Madeleine un monument digne de la grande nation. Sa destination, comme on le pense bien, fut entièrement changée : les uns proposèrent la construction d'une salle pour le corps législatif; d'autres un musée national, une bibliothèque publique; d'autres enfin un théâtre, un marché. Les architectes de la capitale attendaient la décision du gouvernement sur l'érection du nouveau monument, lorsqu'un décret daté de Posen, le 2 décembre 1806, fit connaître les intentions de l'empereur à cet égard. Ce décret très remarquable, et devenu historique, nous a paru devoir trouver place ici. Nous le reproduisons dans tout son entier :

Napoléon, etc. Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Il sera établi sur l'emplacement de la Madeleine de notre bonne ville de Paris, aux frais du trésor de notre couronne, un monument dédié à la grande armée, portant sur le frontispice : L'EMPEREUR NAPOLÉON AUX SOLDATS DE LA GRANDE-ARMÉE.

(1) C'est dans le cimetière de la Madeleine que furent recueillies les dépouilles mortelles de Louis XVI, et plus tard, celles de Marie-Antoinette.

Art. 2. Dans l'intérieur du monument seront inscrits sur des tables de marbre les noms de tous les hommes par corps d'armée et par régiment qui ont assisté aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz et d'Iéna, et sur des tables d'or massif, les noms de tous ceux qui sont morts sur les champs de bataille. Sur des tables d'argent sera gravée la récapitulation par département des soldats que chaque département a fournis à la grande-armée.

Art. 3. Autour de la salle seront sculptés des bas-reliefs où seront représentés les colonels de chacun des régimens de la grande-armée avec leurs noms ; ces bas-reliefs seront faits de manière que les colonels soient groupés autour de leurs généraux de division et de brigade par corps d'armée. Les statues en marbre des maréchaux qui ont commandé des corps ou qui ont fait partie de la grande-armée seront placés dans l'intérieur de la salle.

Art. 4. Les armures, statues, monumens de toute espèce enlevés par la grande-armée dans ces deux campagnes ; les drapeaux, étendarts et tymbales conquis par la grande armée, avec les noms des régimens ennemis auxquels ils appartenaient, seront déposés dans l'intérieur du monument.

Art. 5. Tous les ans, aux anniversaires des batailles d'Austerlitz et d'Iéna, le monument sera illuminé, et il sera donné un concert précédé d'un discours sur les vertus nécessaires au soldat, et d'un éloge de ceux qui périrent sur le champ de bataille dans ces journées mémorables.

Un mois avant, un concours sera ouvert pour recevoir la meilleure pièce de musique analogue aux circonstances.

Une médaille d'or de 150 doubles napoléons sera donnée aux auteurs de chacune de ces pièces qui auront remporté le prix.

Dans les discours et odes il est expressément défendu de faire aucune mention de l'empereur.

Art. 6. Notre ministre de l'intérieur ouvrira sans délai un concours d'architecture pour choisir le meilleur projet pour l'exécution de ce monument.

Une des conditions du prospectus sera de conserver la partie du bâtiment de la Madeleine qui existe aujourd'hui, et que la dépense ne dépasse pas trois millions.

Une commission de la classe des beaux-arts de notre Institut sera chargée de faire un rapport à notre ministre de l'intérieur, avant le mois de mars 1807, sur les projets soumis au concours. Les travaux commenceront le 1er mai et devront être achevés avant l'an 1809.

Notre ministre de l'intérieur sera chargé de tous les détails relatifs à la

construction du monument, et le directeur de nos musées de tous les détails des bas-reliefs, statues et tableaux.

Art. 7. Il sera acheté cent mille francs de rente en inscriptions sur le grand-livre pour servir à la dotation du monument et à son entretien annuel.

Art. 8. Une fois le monument construit, le grand conseil de la Légion-d'Honneur sera spécialement chargé de sa garde, de sa conservation et de tout ce qui est relatif au concours annuel.

Art. 9. Notre ministre de l'intérieur et l'intendant des biens de notre couronne sont chargés de l'exécution du présent décret.

Du camp impérial de Posen, le 2 décembre 1806.
Signé Napoléon.

Sur les 92 projets présentés a l'Institut par les concurrens, 4 furent placés en première ligne et adressés a Napoléon, qui avait alors son quartier-général à Tilsitt. L'Institut faisait connaître dans son rapport qu'il avait décerné le premier prix à M. Beaumont, comme celui qui avait le mieux répondu aux conditions du programme. L'empereur en jugea autrement : il donna la préférence au plan de M. Pierre Vignon, qui reçut immédiatement l'ordre de s'occuper des constructions. Les travaux avaient déjà fait de rapides progrès, lorsque, comme en 1790, ils furent arrêtés par un autre événement politique : l'abdication de Napoléon et le retour en France de la famille des Bourbons. Le monument dut encore changer de destination; on le rendit au culte catholique. M. Vignon continua les travaux en conséquence, et les dirigea avec talent jusqu'en 1828, qu'il termina sa carrière. Le gouvernement le remplaça par M. Huet, qui eut enfin l'honneur de voir achever, au moins extérieurement cet édifice.

L'église de la Madeleine présente un vaste parallélogramme entouré de colonnes d'ordre corinthien de 19 mètres de haut. Son aspect imposant « réunit de la manière la plus heureuse la grace à la majesté, l'élégance à la richesse; des proportions sveltes, légères, harmonieuses, à un aspect imposant. Les faces antérieure et postérieure ont chacune 8 colonnes; celles de côté en ont 18. Les cannelures de ces colonnes, par une particularité d'exécution qui la rend moins profonde dans la partie inférieure, est d'un très bel effet. La sculpture du chapiteau corinthien est ici d'une perfection à laquelle on ne peut rien ajouter. » On arrive sur le parvis de l'église par un grand escalier de 2 degrés partagés au milieu par un petit espace plan. Cet escalier est gardé par une grille en fer. Ce monument d'un excellent goût donne une idée parfaite des temples grecs. L'intérieur, encore inachevé, n'est éclairé par aucune ouverture pratiquée dans les murs. Le

jour lui vient d'en haut par cinq coupoles surbaissées qu'on ne peut apercevoir du dehors. La toiture est entièrement couverte en fer et en cuivre. La frise qui règne autour de l'édifice est ornée d'anges, de médaillons, de rosaces et de guirlandes d'un très beau fini. Le fronton antérieur, d'une vaste composition, est rempli par un bas-relief d'une ordonnance grandiose, digne du monument dont il fait partie. Voici la description qu'en donne une publication récente :

« A la gauche du Christ, se tient l'Ange vengeur avec son épée; il repousse et chasse loin de la jeune convertie l'Impudicité, la Luxure, l'Hypocrisie, l'Avarice. Ce groupe de figures allégoriques se termine par une Ame rebelle poussée dans l'enfer par un démon. Ce dernier épisode remplit l'angle aigu du fronton ; toute cette partie gauche de la composition se rapporte à la vie passée de la Madeleine jusqu'au jour de sa pénitence. A la droite du Christ se tient l'Ange de la résurrection. Après lui s'avancent la Candeur, la Foi et l'Espérance, dont l'attitude et l'expression indiquent leur intercession en faveur de la pécheresse pénitente. Après elle est assise la Charité tenant deux enfans, l'un dans ses bras, l'autre près d'elle; l'angle aigu de ce côté du fronton est rempli par la résurrection d'un corps dont l'ame a été bonne. Sur la pierre tumulaire de cette élue, on lit ces mots : *Ecce dies salutis*, qui contrastent avec le *Væ impio*, tracé sur la pierre du Méchant placé à l'angle opposé. Dessous la corniche qui sert de base au fronton, dans un cartel qui interrompt les ornemens de la frise on lit » :

D. O. M. SVB. INVOC. S. M. MAGDALENÆ.

L'exécution de ce beau travail, auquel on reproche cependant quelques légères imperfections, appartient tout entière à M. Lemaire, qui en a été chargé à la suite d'un concours ouvert par le ministre des travaux publics.

L'intérieur de ce monument, nous l'avons déjà dit, n'est pas encore entièrement achevé et manque d'une partie des ornemens nécessaires à sa destination. Ces nouveaux travaux, nous n'en doutons pas, répondront à la grandeur du style de l'édifice et à celle de son admirable exécution.

SICARD.

VAL-DE-GRACE.

Cet hôpital était autrefois une abbaye de filles de l'ordre de saint Benoît, originairement située dans une vallée près de Bièvre-le-Châtel, à trois lieues de Paris, ce qui lui avait fait donner le nom de *Vauparfond* et *Valprofond*. Quelques historiens la font remonter au XI[e] siècle ; mais ils ne fondent point leur opinion sur des documens certains. A la fin du XV[e] siècle la reine Anne de Bretagne, ayant pris ce monastère sous sa protection, voulut qu'il s'appelât à l'aveuir Notre-Dame-du-Val-de-la-Crèche, et en sollicita la réforme, qui y fut introduite en 1514 par Etienne Poncher, évêque de Paris. Au XVII[e] siècle une foule de circonstances impérieuses, telles que la positiou malsaine de l'abbaye du Val, les inondations fréquentes qui dégradaient les murailles, la vétusté des bâtimens et les dangers sans cesse imminens de périr sous les ruines, faisant naître le projet de transférer les religieuses à Paris, on acheta, en 1621, dans le faubourg Saint-Jacques, un vaste emplacement et une maison nommée le *Fief de Valois* ou *Petit-Bourbon*. A cette époque Anne d'Autriche se déclara fondatrice de ce monastère, prit sous sa protection les religieuses, et fit à cet

effet rembourser la somme de 36,000 liv., prix de la première acquisition. L'intérêt qu'elle prit à cette communauté ne fit qu'augmenter tous les jours. Voici qu'elles furent les causes de cette affection de la reine pour cette établissement. Anne d'Autriche, dominée comme tout le reste de la cour et le roi lui-même par la volonté de Richelieu, n'osait dans son palais conspirer contre ce ministre implacable. Elle avait appris, par l'exil de la reine mère de Louis XIII, que les titres les plus augustes et les plus sacrés ne mettaient point les ennemis connus du cardinal à l'abri d'une vengeance éclatante. Plus circonspecte dans sa conduite que Marie de Médicis, elle conspirait en secret, avec quelques hommes dévoués à sa cause et à celle de la noblesse, la ruine de Richelieu. Elle s'était fait construire à cet effet un appartement dans le monastère du Val-de-Grâce, où, sous le pieux prétexte de se réfugier pour prier en silence et loin de la cour, elle donnait des rendez-vous aux conspirateurs ses partisans. L'habitude jointe au calme et à la beauté de ce séjour lui rendait cette communauté très chère. Une raison plus puissante encore vint mettre le comble à sa prédilection pour ce couvent.

Cette princesse, long-temps stérile, avait demandé des prières à toutes les églises en s'engageant solennellement, si le ciel lui accordait un fils, à fonder un monastère et à construire une église. Elle vit ses vœux exaucés le 3 septembre 1638. Ce fut ce fils tant désiré, le jeune roi Louis XIV, qui, le 1er avril 1645, posa la première pierre de l'église avec toutes les cérémonies en usage dans des circonstances aussi solennelles. Depuis la mort de Louis XIII et de Richelieu, cette princesse, libre de ses actions, fit abattre les premières constructions qui avaient été commencées par ses ordres quelques années auparavant, et voulut rebâtir entièrement cette abbaye avec une somptuosité et une richesse dignes de sa reconnaissance. On frappa à cet effet une médaille d'or du poids de trois marcs et trois onces, et de trois pouces et demi de diamètre, représentant d'un côté la reine et son fils, de l'autre la façade du monument, et la date du 5 septembre 1638, jour de la naissance du roi ; elle fut encastrée dans la première pierre.

Les travaux suspendus pendant les troubles de la minorité, repris et suspendus encore par le changement de directeurs, continués avec activité sous la protection du frère du roi, furent entièrement achevés en 1662, et l'église put être bénite trois ans après.

Le célèbre Mansard avait fourni les dessins du monastère et de l'église ; mais ayant perdu avec la faveur de la reine la direction des travaux, il ne conduisit la construction du Val-de-Grâce que jusqu'à neuf pieds au dessus du sol. On craignait que l'achèvement de l'édifice comme l'avait d'abord conçu l'architecte, n'exigeât des dépenses trop au dessus de celles qu'on

s'était proposé de consacrer à cette fondation. Mansard se vengea de cette injustice d'une manière fort originale. Il fit construire au château de Fresne, à sept lieues de Paris, appartenant au secrétaire d'état Henri Duplessis de Guénégaud, une chapelle, modèle exact de ce qu'il proposait d'exécuter pour le dôme du Val-de-Grâce. Il paraît que cet architecte fit un chef-d'œuvre. Jacques Lemercier, architecte d'un talent médiocre, remplaça Mansard, et présida aux constructions jusqu'aux corniches intérieure et extérieure du premier ordre. Lemercier eut pour successeur Pierre Lemuet, qui s'associa depuis Gabriel Leduc. Ce dernier venait d'Italie, où l'on croyait qu'il avait fait sur l'architecture des temples de longues et profondes études. Chacun de ces architectes voulant mettre du sien et changer l'ordre de son successeur, il était impossible que le monument ne se ressentît pas, dans quelques-unes de ses parties, de ces changemens successifs, suite inévitable de l'amour-propre et des prétentions des directeurs des travaux. Il faut cependant s'étonner que le monument ait été exécuté avec autant de précision.

Le Val-de-Grâce se compose de plusieurs grands corps-de-logis, de jardins et de l'église, surmontée d'un dôme très riche et très élevé. La cour qui sert d'entrée est fermée sur une ligne de constructions de vingt-cinq toises de largeur par le grand portail de l'église au milieu, et par deux ailes de bâtimens flanqués de deux pavillons carrés donnant sur la rue ; elle est séparée de cette rue dans toute sa largeur par une grille de fer. Au centre des constructions s'élève, sur un perron de quinze marches, le portail de la grande église; il forme un portique soutenu de huit colonnes corinthiennes accompagnées de niches où étaient placées les statues en marbre de saint Benoît, et de sainte Scholastique, dues au ciseau de Michel Anguier. Ce portail est couronné d'un fronton sur lequel on lit cette inscription, qui fait allusion aux motifs qui ont déterminé la fondation de cette église : *Jesu nascenti, virginique matri*. Au dessus du premier ordre s'en élève un second formé de colonnes composites, s'unissant avec le premier de chaque côté par de grands enroulemens. Il est aussi terminé par un fronton orné d'un bas-relief, où, pendant la révolution, on avait placé les symboles de la Liberté et de l'Égalité. Par une circonstance qu'on ne saurait expliquer, ils y restèrent jusqu'en 1817, époque où ils furent remplacés par un cadran d'horloge. C'était dans le tympan de ce fronton qu'étaient autrefois les armes de France écartelées d'Autriche avec une couronne fermée.

L'intérieur de l'église, qui ne paraît pas avoir éprouvé beaucoup de dégradations, offre une nef qui, comme dans presque tous les monumens de ce genre, est ornée et séparée des bas-côtés par des pilastres d'ordre corinthien à cannelures rudentées, et le pavé, du marbre le plus précieux, est divisé

par compartimens qui correspondent avec beaucoup de régularité et d'harmonie à ceux de la voûte. La voûte de la nef est chargée de bas-reliefs et d'ornemens avec un peu trop de profusion. L'œil de l'observateur peut à peine trouver un espace libre pour se reposer. On y remarque six médaillons représentant les têtes de la sainte Vierge, de saint Joseph de sainte Anne, patronne de la reine, de saint Joachim, de sainte Élisabeth et de saint Zacharie. Toutes ces sculptures, sont de François Anguier.

La décoration du maître-autel, remarquable par sa beauté, fut exécutée d'après le dessin de Gabriel Leduc. Six colonnes torses d'ordre composite de marbre brabançon, revêtues de bronze, sont soutenues par des piédestaux en marbre ; elles sont décorées de rinceaux et de palmes de bronze doré. Des chapiteaux dorés mat soutiennent un baldaquin formé par six grandes courbes ; au dessous est un amortissement de six consoles terminées par une croix posée sur un globe. Toute cette composition est faite à l'imitation de celle de Saint-Pierre de Rome. L'architecte s'était inspiré du chef-d'œuvre de Michel-Ange, ce qui fut ensuite imité dans toutes les églises où l'on voulut déployer une grande richesse de décoration. Sur les entablemens des colonnes, l'artiste avait placé quatre anges tenant des encensoirs; d'autres anges sont suspendus au même entablement et sont appuyés sur les faisceaux de palmes; ils tiennent dans leurs mains des cartels où sont écrits des versets du *gloria in excelsis Deo*. Angier sculpta aussi sur l'autel et sous le baldaquin l'enfant Jésus dans la crèche avec les figures de la Vierge et de saint Joseph, et derrière ces figures le tabernacle en forme de niche soutenu par douze petites colonnes, et orné d'un bas-relief représentant une Descente de Croix.

Le dôme du Val-de-Grâce est après ceux du Panthéon et des Invalides le plus élevé de tous ceux de Paris ; il a été peint à l'intérieur par Mignard. Cette peinture, exécutée à fresque, le plus grand morceau de ce genre qu'il y ait en Europe, contient plus de 200 figures, dont les plus grandes ont 16 à 17 pieds de haut, et les plus petites 9 à 10. L'artiste ne mit que treize mois à cette composition, où il a essayé de représenter le bonheur et la gloire des saints dans le ciel. On y voit dans la ligne supérieure l'agneau immolé entouré d'anges prosternés. Au centre s'élève un trône de nuées sur lequel sont placées les trois personnes de la Trinité. Le Père est représenté dans toute l'étendue de son éternité et de sa puissance, tenant dans sa main le globe du monde, le Fils, pour prix du sang qu'il a répandu, présente à son père les élus qu'il lui a donnés; le Saint-Esprit, sous la figure d'une colombe, est placé au dessous du Père et du Fils. C'est cette peinture, la plus belle de Mignard, que Molière a célébrée dans son poème intitulé le Val-de-Grâce. La vierge Marie, entourée de la Madeleine et des saintes femmes qui as-

sistèrent à la mort du Christ, est à genoux au pied de la croix. Enfin dans la partie inférieure, le peintre, pour perpétuer le souvenir de la fondatrice du monument, représenta la reine Anne d'Autriche offrant à Dieu le plan de l'église. Dans la chapelle à gauche, on disposa un caveau en face du chœur des religieuses. Il fut revêtu en marbre noir, et dans la chapelle au dessus, tendue en velours noir avec des armoiries d'argent, et fermée par une grille d'un travail remarquable, on avait élevé une estrade surmontée d'un dais très riche où reposait, sous une représentation mortuaire, le cœur d'Anne d'Autriche et celui du duc d'Orléans. Ils y restèrent jusqu'à la révolution. En 1818 et 1819 la couverture en plomb de cet édifice, endommagée par le temps et par une négligence inconcevable, a été entièrement renouvelée.

Tout l'édifice ne fut entièrement achevé que dans l'espace de vingt ans. L'église avait été destinée à recevoir les cœurs des princes et des princesses de la famille royale, et principalement ceux de la famille d'Orléans, comme l'église de Saint-Denis l'était pour recevoir leurs corps. Madame, fille aînée de la reine et sœur de Louis XIV, fut la première qui vint habiter ces demeures funèbres. Plus tard, le 17 janvier 1696, par un ordre du roi, tous les cœurs des princes qui depuis y avaient été déposés furent descendus dans le caveau; ils étaient au nombre de trente en 1792.

Toutes les inscriptions de cette église ont été placées sous la direction de Quesnel, intendant pour cette partie de tous les édifices royaux. Depuis, dans des circonstances semblables, on a généralement consulté l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cet objet mérite en effet une attention assez sérieuse pour n'être point livrée aux caprices et quelquefois à l'ignorance d'un seul homme.

Ce monastère était fort riche en ornemens et en reliquaires d'or ou d'argent. On exposait sur l'autel un ostensoir ou soleil en or, émaillé de couleur de feu, enrichi de diamans : il était soutenu par la figure d'un ange d'or massif, avec une robe du même métal, bordée de diamans et de pierreries. Par des présens d'un aussi grand prix, la reine avait voulu laisser un éclatant témoignage de sa haute protection et de sa munificence royale; en outre, elle avait accordé plusieurs privilèges à cette communauté, tel que le droit de porter les armoiries royales, celui d'inhumer les cœurs des princes et princesses de la famille royale, enfin celui de réclamer et de conserver précieusement la première chaussure de chaque fils et de chaque fille des princes du sang.

Pendant la révolution, l'église du Val-de-Grâce changea plusieurs fois de destination. Sous l'empire, le couvent fut transformé en hôpital militaire, et ses vastes bâtimens, qui ont aujourd'hui conservé cette destination, sont occupés par les malades d'une partie de la garnison du département

de la Seine. Ils peuvent contenir 1,500 malades. Les vastes jardins du monastère ont été abandonnés aux militaires convalescens. L'air pur qu'on y respire et son éloignement du centre de Paris, font de cet établissement un des plus sains et des plus salubres de la capitale. L'église était devenue provisoirement un magasin général d'habillemens et d'effets destinés au service des hôpitaux militaires. Cependant on avait eu le soin et la précaution de construire un plancher pour conserver le pavement de marbre et une cloison pour préserver l'architecture, ouvrages remarquables par la noblesse et la beauté de leurs proportions. L'autel principal et un riche baldaquin avaient été également garantis et conservés, et les amateurs des arts ne furent point privés de la vue de ce magnifique monument, auquel on a, sous la restauration, fait faire des réparations assez considérables. Les Bourbons avaient l'intention de rendre cette église à l'exercice du culte catholique, mais leur projet n'a point reçu de suite son exécution. Des réparations furent commencées à l'extérieur en 1818 et 1819; les peintures, dont les couleurs, autrefois si brillantes, avaient été un peu endommagées par le temps, ont été restaurées, et l'église, sous la fin du règne de Louis XVIII, a été rendue au culte.

MAUGARS.

GRAND ET PETIT CHATELET.

Grand-Chatelet. Ce vieux château était situé au bout du Pont-au-Change, là où se trouve la place qui porte son nom.

Lorsqu'on reconstruisit les ponts par lesquels on entrait dans Paris, on éleva des châteaux de bois ou des tours à leurs extrémités pour en défendre l'entrée, et les mettre à l'abri des incursions si souvent renouvelées des Normands. Il est vraisemblable qu'il y avait fort anciennement deux de ces espèces de forteresses, l'une à la tête du pont, l'autre à l'entrée de la Cité, et qu'elles avaient assez de circonférence pour contenir les machines de guerre et les soldats appelés à leur défense.

(1) Le nom de *châtelet* était anciennement donné à de petits châteaux ou forteresses, dans lesquels commandait un officier appelé *châtelain*. Ces châtelains s'étant attribué l'administration de la justice avec plus ou moins d'étendue, selon le pouvoir qu'ils exerçaient d'ailleurs, leur justice et leur auditoire furent désignés sous le titre de châtelets ou châtellenies. Le premier de ces titres est demeuré propre à certaines justices royales qui se rendaient dans des châteaux appartenant à la couronne, tels qu'Orléans, Montpellier, Melun, etc., et notamment le Grand-Châtelet de Paris.

Une opinion communément reçue, quoique dénuée de toute preuve, est que le Grand et le Petit-Châtelet avaient élevés par les ordres de Jules-César. Corrozet en attribue la fondation à Julien, ou à quelques-uns des princes qui lui succédèrent, sans indiquer les autorités sur lesquelles il appuie son opinion. Malingre, le commissaire Delamarre et d'autres historiens de Paris en font honneur à César. « Le nom de *chambre de César*, dit Delamarre, qui est demeuré à une des chambres du Châtelet, et l'inscription *tributum Cæsaris*, gravée sous une arcade, et qui subsistait encore à la fin du XVIe siècle, ne laissent aucun lieu de douter que cette forteresse ait été bâtie, ou par les ordres de ce prince, ou sous le règne de quelqu'un des premiers Césars.» — «On n'a peut-être eu en vue, dit Jaillot, en donnant ce nom à une chambre, et en le gravant sur la porte d'un bureau, que d'indiquer le droit du prince à qui le tribut était dû, et le lieu où il se percevait, suivant le précepte de l'Évangile : *Rendez à César ce qui appartient à César*. Ce tribut des Parisiens pouvait et devait être perçu, à l'entrée de la ville et de la Cité, sur les marchandises qui arrivaient par eau en cet endroit ; d'où plusieurs auteurs l'ont appelé assez mal à propos l'*apport de Paris* ; le parloir aux bourgeois, ou la juridiction de la ville, y était situé, et ces deux circonstances suffirent pour autoriser la dénomination de *chambre de César* et l'inscription *tributum Cæsaris*. »

Quoi qu'il en soit, on ne trouve rien de certain sur l'érection de cet édifice, qui a été détruit avant le XIIe siècle, et il est probable qu'il avait remplacé quelque monument moins considérable qui existait à la même place sous les rois des deux premières dynasties. On n'a pu même découvrir la véritable époque de l'établissement de la juridiction qui y tenait ses séances, ni celle où elle y fut placée (1).

C'est à partir du règne de Louis VII qu'on commence à reconnaître d'une manière sûre l'existence du Grand-Châtelet. Dans une charte de ce roi, de l'an 1147, on lit qu'il fit don à l'abbaye de Montmartre de la place des *Pêcheurs*, située entre la maison des bouchers et le *Châtelet du roi*. Ces mots, *Châtelet du roi*, qui ne se retrouvent dans aucun acte postérieur, portent à croire qu'ils signifiaient le château bâti par le roi. On a aussi l'assurance que, sous Louis VII, cette forteresse servait de demeure au prévôt de Paris, ce qui pourrait faire raisonnablement supposer qu'elle avait été construite, en bois ou en pierre, sous le règne précédent.

Ce Châtelet éprouva des changemens considérables. Pour le réparer et l'agrandir, Louis IX fit de grandes acquisitions en 1242, 1257, 1260 et

(1) Quelques historiens présument que cette juridiction prit naissance sous le règne de Henri Ier.

1267. En 1460 il menaçait de tomber en ruines; c'est ce qui décida Charles VII à ordonner de transférer au Louvre la juridiction qui y était établie. Quoique les réparations qu'exigeait cet édifice, commencées en 1485, fussent achevées en 1506, ce ne fut cependant qu'en 1657 que les officiers du Châtelet purent y reprendre le cours de leurs séances. De nouvelles réparations obligèrent encore d'en faire sortir le tribunal qui, cette fois, fut établi aux Grands-Augustins.

En 1672, le roi déclara que son intention était de faire construire un nouveau Châtelet, plus spacieux que l'ancien, et en 1684, on commença l'exécution de ce projet qui avait nécessité l'achat de trois maison et la démolition de l'église Saint-Leufroy. On reconstruisit les salles, on en augmenta le nombre, enfin ce Châtelet fut mis dans l'état où on le voyait encore à l'époque de la révolution, ne conservant que quelques tours de l'ancien édifice, sous lequel était encore le passage étroit, obscur et humide qu'on était obligé de franchir en allant du Pont-au-Change à la rue Saint-Denis.

La cour du Châtelet ayant été supprimée en 1792, et ses bâtimens n'étant point utilisés, non plus que ses prisons et ses cachots, ils furent démolis en 1802. Cette démolition a éclairé, assaini les rues voisines. A des tours noires et hideuses, à des rues étroites, sombres et malsaines, a succédé la place qui a conservé son nom.

Ce Châtelet avait sa chapelle : il eût été sans exemple qu'un édifice public en fût privé. Elle avait été fondée, au commencement du XIV[e] siècle, par Philippe-le-Long, sous le titre de la Vierge, de Saint-Louis et de Saint-Didier, martyr.

Comme le parlement, le Châtelet avait aussi sa basoche, composée de tous les clercs de cette cour, ayant un prévôt et quatre trésoriers, et formant un tribunal pour juger leurs différens; un ancien conseil, composé des procureurs et des commissaires jadis officiers des clercs, prononçait sur les appels. Cette basoche se qualifia, dans une de ses ordonnances, rendue le 22 août 1759, de *basoche régnante en titre et triomphe d'honneur*. Le jour de Saint-Nicolas, elle donnait un dîner et des fêtes et représentait des *mystères* et des *pastorales*. La communauté des clercs de notaires au Châtelet, en 1483, à l'entrée de la reine, joua un mystère dont les frais s'élevèrent à 16 livres.

Les basochiens du Châtelet, secondant les premiers mouvemens de la révolution, formèrent un corps de troupes, qui fut dissous le 7 septembre 1790, par décret de l'assemblée constituante.

Le prévôt de Paris était le chef de la justice du Châtelet, et toutes les causes étaient appelées devant lui, à moins que le roi, tels Louis IX et

quelques autres, ne jugeât à propos d'aller présider l'audience. En 1674, Louis XIV réunit toutes les justices seigneuriales de Paris à celle du Châtelet; il y joignit même le bailliage du Palais.

Par des lettres en forme d'édit, du mois d'août 1768, Louis XV avait accordé la noblesse aux officiers du Châtelet après un certain temps d'exercice.

Tous les lieux de justice avaient autrefois leurs prisons. Celles du Grand-Châtelet, malsaines et mal construites, révoltaient à la fois la vue et l'odorat : les prévenus de délits ou de crimes quelconques les expiaient, pour ainsi dire, en partie, par les souffrances et les angoisses qu'ils enduraient pendant leur emprisonnement préventif. Ces prisons se divisaient, suivant Sauval, en huit parties ou prisons particulières dont voici les noms : le *Berceau*, le *Paradis*, la *Grièche*, la *Gourdaine*, le *Puits*, les *Chaînes*, la *Boucherie*, les *Oubliettes*. On voit par une ordonnance de Henri VI, roi d'Angleterre, qui se qualifiait aussi de *roi de France*, donnée au mois de mai 1425, qu'il y avait alors quinze prisons au Châtelet; dix d'entre elles étaient moins horribles que les cinq autres, puisque les lits y étaient payés plus cher; on les nommait les *Chaînes*, *Beauvoir*, la *Motte*, la *Salle*, les *Boucheries*, *Beaumont*, les *Grièches*, *Beauvais*, *Barbarie*, *Gloriette*. Les prisonniers payaient, par nuit, 4 deniers pour un lit, et 2 deniers pour la place. Dans la *Fosse*, le *Puits*, la *Gourdaine*, le *Berceuil* ou *Berceau*, les *Oubliettes* et *Entre-Deux-Huis* (portes), les prisonniers ne payaient qu'un denier par nuit. A l'entrée, pendant le séjour et à la sortie, ils devaient acquitter un droit de *geôlage*. Les prix d'entrée et de sortie étaient réglés ainsi qu'il suit : Un comte et une comtesse, 10 livres; un chevalier banneret et une dame bannerette, 1 livre; un simple chevalier ou une simple dame, 5 sous; un écuyer ou simple demoiselle noble, 12 deniers; un lombard ou une lombarde, 12 deniers; un juif ou une juive, onze sous; toutes autres personnes 8 deniers. Dans les comptes de la prévôté de Paris, on lit cet article : *Poulie de cuivre servant à la prison de la Fosse du Châtelet*. Il paraît que les prisonniers étaient descendus dans le cachot dit la *Fosse*, par une ouverture pratiquée à la voûte du souterrain, comme on descend un seau dans un puits. Peut-être que cette fosse était celle qu'on nommait *Chausse-d'Hypocras*, où les prisonniers avaient les pieds dans l'eau, et ne pouvaient se tenir ni debout, ni couchés. Sa forme devait être celle d'un cône renversé. Ordinairement les prisonniers y mouraient après quinze jours de détention. Un autre cachot avait reçu le nom de *Fin-d'aise*; il était rempli d'ordures et de reptiles. Au reste, la plupart des noms de ces prisons, et notamment celle qu'on nommait les *Oubliettes*, en donnent une affreuse

idée. Conformément à la déclaration royale du 23 août 1780, tous les cachots construits sous terre furent détruits.

Au mois de juin 1418; et dans les journées de septembre 1792, la faction soudoyée par le duc de Bourgogne et les assassins aux gages de la commune, massacrèrent les prisonniers de cette maison; mais en 1792 le nombre en fut moins grand que dans les autres prisons, parce que la plupart de ceux qui s'y trouvaient y étaient retenus pour crimes capitaux et étrangers à la révolution.

Le Grand-Châtelet fut entièrement démoli en 1802.

Petit-Chatelet. Il était situé à l'extrémité méridionale du Petit-Pont, et servait anciennement de porte à la ville. Sa construction remontait à celle du Grand-Châtelet. C'était au passage de ce Châtelet que se percevaient, du temps de Louis IX, les péages et droits d'entrée. Un tarif cité par Saint-Foix porte qu'un marchand qui entrera un singe pour le vendre paiera quatre deniers; que si le singe appartient à un jongleur, cet homme, en le faisant jouer et danser devant le péager, sera quitte du péage, tant dudit singe que de tout ce qu'il aura apporté pour son usage; de là vient le proverbe : *payer en monnaie de singe*. Les jongleurs étaient aussi quittes du péage en chantant un couplet de chanson devant le péager.

Lors de l'inondation du 20 décembre 1296, le Petit-Châtelet fut renversé par les eaux de la Seine. Il est présumable que, comme la plupart des forteresses, il n'était encore bâti qu'en bois. Charles V le fit reconstruire en pierres, en 1369, Hugues Aubriot étant prévôt de Paris, et l'on y pratiqua des prisons.

Par lettres-patentes du 24 décembre 1398, Charles VI ordonna d'employer ces prisons, qui n'avaient point servi jusque là, comme supplémentaires de celles du Grand-Châtelet, insuffisantes et trop pleines à cette époque. A cet effet on les avait fait examiner, et l'on avait reconnu qu'elles étaient sûres et suffisamment aérées, à l'exception de trois cachots ou *chartres basses*, où les prisonniers, par faute d'air, ne pouvaient vivre long-temps.

En 1402 le même roi destina cette forteresse à la demeure du prévôt de Paris; mais il paraît que la geôle y fut conservée, puisque les *Bourguignons*, lors du massacre de 1418, la forcèrent pour égorger les prisonniers qui s'y trouvaient.

Cette forteresse obscurcissait et attristait le voisinage; le passage réservé au public n'offrait qu'une voie étroite, gênante et dangereuse : On la démolit en 1782, et sur son emplacement, donné à l'Hôtel-Dieu, l'administration de cet hospice fit élever des constructions utiles.

De W.

INSTITUT ET ACADÉMIES.

Les monumens sont une partie essentielle de l'histoire des peuples, soit qu'à travers des révolutions ils aient conservé le caractère de leur destination primitive et qu'ils nous transmettent sans interruption l'histoire de l'institution pour laquelle ils furent créés, soit qu'ils aient subi la loi des bouleversemens et de la versatilité des temps, et qu'ils servent ainsi à nous rappeler les divers établissemens qui les ont successivement occupés. « Les temples, les places, les théâtres, les stades, en un mot » tous les lieux publics, sont comme autant de puissans liens de la société » civile, qui nous joignent et nous unissent étroitement ensemble. » (D'Olivet).

Le cardinal Mazarin, après avoir comprimé les troubles de la Fronde et consolidé sa puissance, avait acquis, vers les dernières années de son ministère, une fortune colossale, qui, plus d'une fois, excita les clameurs du peuple. Il en employa une partie à plusieurs fondations utiles, et fit, par son testament, la donation du surplus à Louis XIV. Par ce même testament, il ordonnait la fondation d'un collége pour l'éducation de soixante fils de

gentilshommes ou des principaux bourgeois des pays nouvellement réunis à la France : l'Alsace, la Flandre et le Roussillon. Il affectait pour cette fondation une somme de 2 millions de livres sur le plus clair de ses deniers comptans; plus « 45 mille livres de rente à lui appartenant sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. » Il joignait à cette donation celle de sa riche bibliothèque, sise en son hôtel de la rue Richelieu, et il en réglait lui-même le service, « la consacrant de nouveau à la commodité et à la satisfaction des gens de lettres. » Il manifestait le désir que les revenus temporels de l'abbaye Saint-Michel-en-l'Herm, revenus qui se montaient à 34,000 livres, fussent réunis à ceux qu'il affectait déjà auxdits collége et bibliothèque. Enfin il supplie, dans ce testament, le roi Louis XIV que cette fondation « soit en sa protection perpétuelle et celle des rois ses successeurs. » — Et il désigne pour ses exécuteurs testamentaires le premier président de Lamoignon, Fouquet, Michel Letellier, secrétaire-d'état; l'évêque de Fréjus et Colbert. (*Fondation du collége Mazarin*, in-f°.)

Louis XIV ne voulut point accepter cette donation, ou du moins ne la reçut d'une main que pour la remettre de l'autre aux héritiers naturels du cardinal; il en approuva d'ailleurs toutes les clauses et en ordonna l'exécution par lettres-patentes.

On avait projeté d'abord d'établir ce collége sur le terrain occupé actuellement par le palais du Luxembourg; puis on se décida pour l'hôtel de Conti, situé sur la rive gauche de la Seine, et qui occupait tout l'espace compris entre la rivière et la porte de Bussi, terrain qui avait été autrefois occupé par le fameux hôtel de Nesle, et était successivement, après de nombreux changemens, passé à François II, aux ducs de Nevers, à la maison de Guénégaud, et enfin à celle de Conti.

Le collége fut construit, d'après les plans de Levau, par Lambert et d'Orbay. Le même architecte ayant été primitivement chargé de dresser le plan du Louvre, il fit celui-ci de manière à établir une sorte d'harmonie entre ces deux édifices. La façade principale, sur le quai Conti, fut faite de forme demi-circulaire, et composée d'un avant-corps d'ordonnance corinthienne qui en occupe le centre, et de deux ailes dont la courbe vient se terminer en avant, sur le quai, par deux gros pavillons carrés. L'avant-corps en forme de portique, et qui constituait le portail de l'église, fut couronné d'un fronton et surmonté d'un dôme circulaire extérieurement, lequel était terminé par une lanterne et une croix. Deux cours intérieures furent circonscrites par les constructions prolongées de l'avant corps et de l'aile gauche. La première seulement présente une régularité symétrique, deux faces latérales à portiques et quelques ornemens d'architecture. La partie moyenne du bâtiment, celle que recouvre le dôme,

fut destinée à l'église. Des escaliers à vis furent pratiqués dans l'intérieur du dôme, ce qui altéra intérieurement la forme circulaire, et le rendit elliptique; ces escaliers communiquaient à des tribunes et à la toiture de l'édifice. L'église, fastueusement décorée, offrait entre autres objets remarquables les figures des huit Béatitudes, placées sur les archivoltes des grands arcs de la nef, du ciseau de Desjardins, un beau tableau de la Circoncision, attribué à Paul Véronèse, et le tombeau du cardinal Mazarin. La bibliothèque fut transférée de la rue Richelieu dans le nouveau collége, dont elle occupait alors presque toute la façade principale. Cette bibliothèque, qui avait été pillée et dispersée lors des troubles de la Fronde, fut classée, augmentée, et mise en ordre par le savant Gabriel Naudé, telle à peu près qu'elle est aujourd'hui.

Le collége Mazarin, auquel on avait aussi donné le nom de *collége des Quatre-Nations*, par allusion à l'une des fins de sa fondation, ne conserva pas long-temps sa destination première; mais ce ne fut que long-temps après, lorsqu'on y établit les diverses collections des arts, et qu'il devint le siége des séances de l'Institut, qu'il prit le nom de *palais des Beaux-Arts* d'abord, et plus tard celui d'*Institut royal de France*. Il a subi peu de changemens depuis dans ses constructions; nous parlerons toutefois de ceux qu'on dut y faire lorsqu'il reçut sa dernière destination.

La première association de savans, à laquelle on puisse donner ce nom en France, remonte à Charlemagne. Alcuin s'était adjoint quelques érudits auxquels le roi lui-même s'était réuni pour discuter sur des sujets de lettres et d'histoire; mais ces réunions, dans lesquelles ils prenaient des noms d'auteurs anciens et de personnages historiques, n'eurent ni suite, ni forme constituée qui pût leur donner consistance et durée. Ce n'est que sous le règne de Louis XIII, et par l'influence du cardinal Richelieu, que fut créée la première académie. En 1635, sur la présentation de ce ministre, l'Académie française fut constituée par édit du roi. Elle existait déjà de fait, quoique sans nom, sans règles ni statuts, depuis quatre ou cinq ans environ. Comme toute institution naissante elle avait jeté ces faibles lueurs qui laissent entrevoir quelque avenir.

Godeau, depuis évêque de Grasse, de Gombauld, Chapelain, Giri, Habert, l'abbé de Crisy, Malleville, commissaire des guerres; de Cerisay, tous hommes de lettres ou les cultivant par goût, étaient convenus de se réunir chez Conrart, leur ami commun, pour y discourir sur les lettres en même temps que sur les nouvelles du jour. Écrivains, pour la plupart, ils se communiquaient leurs œuvres avec libre critique; et jamais, jusqu'alors, l'amour-propre n'était venu rompre des liens que l'amitié et une libre indépendance d'opinion avaient si bien cimentés. Ces réunions plei-

nes de charmes, dans lesquelles ils étaient convenus de n'admettre aucun étranger à leur cercle, avaient lieu dans le secret. Ce secret fut bientôt trahi par une indiscrétion de Malleville, et le cardinal ne tarda pas à être informé du but et des occupations de cette société. Le ministre fit faire aussitôt aux sociétaires, par Boisrobert et Desmarets, les confidens de ses travaux littéraires, des propositions tendant à donner à leur réunion un caractère de stabilité qui leur manquait, offrant de garantir les statuts, et de déterminer la forme et la destination de la nouvelle société. Cette proposition fut d'abord froidement accueillie; quelques-uns des intéressés parurent même fâchés de la publicité à laquelle un pareil éclat allait les exposer. Chapelain alla jusqu'à proposer de remercier le cardinal en termes polis et respectueux, et de se refuser à une organisation légale. L'avis contraire néanmoins prévalut, et Boisrobert fut chargé de « re- » mercier très humblement M. le cardinal de l'honneur qu'il leur faisait, » et de l'assurer qu'encore qu'ils n'eussent jamais eu une si haute pensée, » et qu'ils fussent fort surpris du dessein de son Éminence, ils étaient tous » résolus de suivre ses volontés. » — Ce ne fut pas toutefois sans regretter leur ancienne indépendance et leur paisible obscurité qu'ils souscrivirent à ce nouveau projet : « C'était, disaient-ils eux-mêmes, l'âge d'or, » durant lequel, avec toute l'innocence et toute la liberté des premiers » siècles, sans bruit et sans pompe, et sans autres lois que celle de l'amitié, » ils goûtaient ensemble tout ce que la société des esprits et la vie raison- » nable ont de plus doux et de plus charmant. » (PÉLISSON, *Histoire de l'Académie française.*)

Ils s'assemblèrent en conséquence chez Desmarets pour s'occuper, suivant le désir du cardinal, des réglemens à se donner; et, sentant le besoin d'augmenter leur nombre, ils s'adjoignirent Montmort, maître des requêtes, Du Chastelet et de Beautru, tous deux conseillers d'État, et Séguier, garde-des-sceaux. Ils créèrent un directeur qui fut Cerisay, un chancelier, Desmarets, et un secrétaire perpétuel, poste auquel on nomma d'une voix unanime Conrart, qui en avait jusqu'alors rempli les fonctions. On désigna un libraire pour le charger de l'impression des œuvres de l'Académie et de la tenue de ses registres. Enfin, pour que tout reçut le cachet d'une organisation entièrement neuve et en tous points légale, on décida que Faret rédigerait le projet de réglement, et que Cerisay écrirait, au nom de la compagnie, une lettre au cardinal, pour le supplier de l'honorer de sa protection. La lettre fut accueillie par le cardinal, qui déclara se tenir pour honoré du titre de protecteur de la nouvelle compagnie. Il fut décidé qu'elle se nommerait à l'avenir *Académie française.* Le nombre des membres fut fixé à quarante, dont un directeur et un chan-

celier amovibles et un secrétaire perpétuel. On adopta pour la nomination des académiciens, le mode d'élection ; le choix devant être approuvé par le protecteur et ceux qui lui succéderaient dans le protectorat. On détermina des jours fixes de réunion, et on déclara ne devoir s'occuper durant tout le cours des séances, de grammaire, de poésie et d'éloquence. On décida qu'à cet effet, « il fallait premièrement en régler les termes et les phrases » par un ample dictionnaire et une grammaire fort exacte qui lui donne- » raient une partie de l'ornement qui lui manquait, et qu'ensuite, elle » pourrait acquérir le reste par une rhétorique et une poétique que l'on » composerait pour servir de règles à ceux qui voudraient écrire en vers » et en prose. »

Deux articles de ces statuts portaient, 1° « que l'Académie ne jugerait que des ouvrages de ses membres, et quant aux autres, qu'elle se bornerait à émettre son avis, sans approbation ni censure; 2° qu'injonction serait faite aux particuliers de rien écrire de leur chef pour la défense de l'Académie, sans en avoir obtenu la permission de la compagnie. » Enfin, un article très remarquable est celui qui prescrit, qu'au moment de chaque élection, « tous les académiciens jureront qu'ils n'ont point engagé leur voix. » Cette clause a été conservée dans les statuts de la nouvelle Académie, lors de sa réorganisation.

Le projet adopté, Chastelet travailla à ses statuts définitifs; Conrart dressa les lettres-patentes ; et pour que les travaux d'organisation ne nuisissent pas aux travaux littéraires, auxquels la société devait se livrer, Chapelain fut chargé de dresser le plan du dictionnaire et de la grammaire projetés. Richelieu obtint de Louis XIII des lettres-patentes qui autorisaient et sanctionnaient cette fondation. Par ces mêmes lettres, les membres de l'Académie étaient investis de priviléges et dispenses qui devaient donner à la fois du lustre à leur raug, de la solidité et de la suite à leurs travaux.

La lutte des pouvoirs, si utile lorsqu'elle se borne à balancer leur domination, devient souvent funeste aux institutions utiles en arrêtant leur marche ou en paralysant leurs progrès. Le parlement, jaloux de la puissance du cardinal, et faisant ses efforts pour la réprimer, se refusa long-temps à sanctionner les statuts de la nouvelle société et à enregistrer l'édit qui la constituait. Il ne céda que trois ans plus tard et non sans restreindre les droits et les priviléges du nouveau corps académique. Il ajouta cette clause restrictive : « Que l'Académie ne pourrait connaître que de » l'ornement, embellissement et augmentation de la langue française, et » des livres qui seront par eux faits ou par autres personnes qui le dési- » reront et voudront. » (Arrêt du 10 juillet 1637.)

Un incident remarquable vint jeter un intérêt nouveau sur les premières séances de l'Académie; je veux parler de la critique du Cid. Quelques auteurs ont écrit que le cardinal, jaloux des succès de Corneille, n'avait dû qu'à ce sentiment l'idée de réunir quelques écrivains dévoués pour critiquer les chefs-d'œuvre de son rival. Si ce que nous venons de dire ne détruisait cette assertion, il suffirait de jeter les yeux sur les dates pour en faire voir toute la fausseté. Ce fut Scudéry qui, le premier provoqua la querelle en publiant un pamphlet intitulé : *Critique sur le Cid*. Le cardinal voulut en remettre la décision à l'Académie ; mais il le fit en homme intéressé dans la querelle et prêt à repousser un avis qui n'eût pas été le sien. L'Académie se défendit d'abord d'un pareil jugement; pressée enfin, et après un premier avis trop franc sans doute pour qu'il plût au cardinal, elle fit rédiger par Chapelain, après de longues élaborations, les *sentimens de l'Académie française sur le Cid ;* rapport des plus remarquables dans lequel l'Académie sut concilier à la fois les intérêts de la vérité avec les susceptibilités également irritables de Richelieu, de Corneille et de Scudéry.

Un second incident, non moins curieux, signala encore les premières années de son existence, c'est la querelle des *anciens* et des *modernes* ; celle-là prit naissance dans le sein même de l'Académie. Boileau, Racine, Huet, Lafontaine et Réguier soutenaient le parti d'Homère, de Virgile et d'Horace. Le second parti avait pour défenseurs Delavau, Charpentier et Perrault. Les noms suffisent pour dire qui l'emporta.

Les travaux de l'Académie avançaient ; Vaugelas et Faret préparaient leur dictionnaire. Cette société comptait déjà des membres illustres. Balzac, Voiture, Scudéry, Racan, Mézeray et Corneille avaient été des premiers à succéder à quelques-uns des membres fondateurs. A la mort du cardinal, le chancelier Séguier s'en était déclaré le protecteur et lui avait donné asile dans son hôtel. Jusque là cette compagnie, quoique complètement organisée, n'avait point eu de local fixe pour ses séances ; elle avait successivement tenu ses assemblées chez Desmarets, Chapelain, Montmort, Cerisay, puis de nouveau chez Conrart. Richelieu avait eu l'intention de faire construire un édifice pour l'y établir convenablement ; mais il mourut sans pouvoir réaliser son progai, et jusqu'au moment où son nouveau protecteur Séguier lui ouvrit ses salons, elle avait été, comme dit Pelisson, « flottante comme l'ile de Delos jusqu'à la naissance de son Apollon. » Louis XIV s'en étant déclaré le protecteur, il lui donna plusieurs des salles du Louvre pour y tenir ses séances. Elle comptait déjà à cette époque parmi ses membres P. et Th. Corneille, Fontenelle, Racine, Bossuet, Fénélon, Quinault, Houdart de Lamotte, Boileau Despréaux, Massillon, Lafontaine, d'Olivet, Dacier et Fléchier. Son premier diction-

naire parut en 1694, fait d'après les ouvrages d'Amyot, Montaigne, Charron, Arnaud, Molière, La Nouë, Ronsard, Marot, Malherbe, Régnier, Passerat; il avait vieilli déjà lorsque les écrivains du grand siècle eurent fixé la langue. Elle en publia une seconde édition épurée en 1700. L'Académie française, à dater de cette époque, a continué sans interruption ses utiles travaux jusqu'au commencement de la révolution, où elle ne fut qu'un moment suspendue, pour être bientôt réorganisée et réunie aux autres Académies, par le décret qui créa l'Institut national. Nous reprendrons à cette époque son histoire avec celle des autres classes de ce corps.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Le règne de Louis XIV avait acquis déjà ce haut degré de gloire et de splendeur auquel l'ambition démesurée de ce prince avait voulu l'élever. Le bruit de ses victoires avait retenti dans l'Europe entière; les lettres brillaient de leur plus bel éclat. Les panégyristes ne manquaient pas à tant de gloire, les flatteurs à tant d'orgueil. Ce n'était pas assez pour le grand roi. Il voulut qu'une société de gens de lettres fut uniquement occupée à recueillir et à inscrire sur des médailles, sur les monumens, sur les tapisseries de ses palais, tout ce qui devait immortaliser sa gloire et celle de son siècle. Colbert choisit donc parmi les membres de l'Académie française ceux qu'il crut le plus aptes à ce genre de travail; et bientôt Chapelain, Ch. Perrault, l'abbé Bourleix et l'abbé Cassagne, sous sa présidence, formèrent une réunion à laquelle on donna le nom de *petite Académie.* Ses attributions, selon le vœu et le but de leur fondateur, consistèrent à faire des inscriptions pour les bâtimens publics et pour les tapisseries des Gobelins; des légendes de médailles, des devises de jetons; enfin des plans pour les maisons royales, et ceux des places et villes conquises. Elle tint ses premières séances dans la bibliothèque de Colbert, rue Vivienne. En quelques années, tout ce que la mémoire devait conserver de cette époque se trouvait exécuté pour l'avenir; une riche collection de médailles complétait ce que les monumens, les inscriptions de tableaux et de tapisseries n'avaient pu rendre, et constituait presque à elle seule l'histoire entière de ce règne. Le temps des conquêtes était passé; les actes de puissance et les splendides fêtes se succédaient avec plus de lenteur, le grand règne touchait à la fin; et la *petite Académie* qui voyait déjà le terme de ses travaux et qui n'avait point reçu une organisation légale qui pût garantir son existence, commença à redouter une extinction prochaine. Ses craintes devinrent plus vives encore à la mort de Colbert. Louvois, successeur de ce ministre, accueillit la demande de conservation qui lui fut faite par les membres de cette compagnie; il les admit chez lui à l'exception de Perrault qu'il remplaça par Félibien, devenu depuis l'un de leurs plus zélés

collaborateurs ; et pour assurer désormais leur existence, il leur fit donner, en 1701, environ huit ans après leur formation, une organisation stable, avec des statuts et un réglement qui les assimilait à l'Académie française, leur devancière. Dès lors, ses membres furent indépendans de celle-ci ; ils furent de même portés à 40, dont 10 honoraires, 10 pensionnaires, 10 associés et 10 élèves. Des lettres-patentes vinrent confirmer leur organisation. Le nom de *petite Académie* qui n'était qu'un sobriquet et rappelait son démembrement d'avec l'Académie française, fut changé en celui d'*Académie des Inscriptions et des Médailles ;* lequel titre fut encore remplacé par celui d'*Académie des Inscriptions* et *Belles-Lettres,* lorsque, par un arrêt du conseil d'État, on fit quelques modifications à son réglement. De ce nombre était la suppression de la classe des élèves ; cette classe, qui consistait en une espèce de survivance pour les membres qui la composaient, établissait une distinction au moins inutile, et consacrait une sorte de hiérarchie qui ne devait point exister dans un corps où tout était sur le pied de l'égalité. Cette Académie comptait, dès son organisation, parmi ses membres honoraires, le prince Gaston de Rohan, le P. Fr. de La Chaise, confesseur du roi, le duc d'Aumont, pair de France ; et parmi ses pensionnaires, Fontenelle, Rollin, Th. Corneille, J.-B. Rousseau, Dacier, Vertot, etc.

Académie des Sciences.— Peu de temps après avoir fondé l'Académie des Inscriptions, Colbert, toujours prêt à deviner les grandes idées de son maître, le devançant pour les idées utiles, fut le premier cette fois à songer que le temps était venu de faire pour la science ce que ses prédécesseurs avaient fait pour les lettres, ce qu'il venait de faire lui-même pour l'histoire. En 1666, d'après ses propres recherches et sur un mémoire qu'il se fit donner de tous les gens de lettres qui s'assemblaient alors chez Montmort, conseiller d'État, ainsi que de tous les savans répandus dans le royaume et même dans les pays étrangers, il fit appeler auprès de lui les savans Huyghens, Duclos, Bourdelin, Delachambre, Auzout, Pecquet, Mariotte et quelques autres moins connus ; il leur proposa des pensions et de les réunir en un corps sous le nom d'*Académie des Sciences,* pour s'occuper de l'objet de leurs études et féconder ainsi, par l'association, des travaux que l'isolement rendait beaucoup plus difficiles et moins fructueux. Telle a été l'origine de l'Académie des Sciences qui devait bientôt éclipser ses devancières et prendre le premier rang à l'Institut. Colbert leur assigna pour attributions les mathématiques, l'astronomie, la botanique, la chimie et l'anatomie ; on proposa peu après d'adjoindre la théologie, proposition qui, sur les observations de la Sorbonne, fut bientôt rejetée.

L'Académie des Sciences tint ses premières séances dans une salle basse de la bibliothèque du roi, où l'on construisit un laboratoire pour les chimistes. Elle eut dans son sein, peu de temps après la formation, quelques hommes remarquables, tels que Dominique Cassini, Lahire, l'architecte Blondel et les naturalistes Duverney et Duhamel. En 1699, elle reçut, par les soins de Bignon et de Pontchartrain, une forme stable, un réglement (1), une existence légale et le droit de séance au Louvre, avantages qui furent confirmés par lettres patentes de février 1713. Elle comptait déjà à cette époque, parmi ses membres, Fontenelle (de l'académie française et de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Tournefort, Mallebranche, Ozanam, Réaumur, Petit, de Jussieu et autres savans non moins distingués ; Trelle s'était associé Maupertuis, Boerhaave, Leibnitz, les plus grands savans de l'Europe.

Académie de Peinture, de Sculpture et d'Architecture. Colbert sentit qu'il manquait un complément aux corps savans et littéraires qu'il avait réunis. Il comprit que les arts demandaient à être élevés au même rang et qu'ils exigeaient les mêmes droits et les mêmes honneurs. Une querelle élevée entre les peintres de cette époque fut l'occasion qui vint féconder la première pensée. Les peintres formaient alors deux classes distinctes que l'on désignait, l'une par le nom de maîtres et qui formait la confrérie de Saint-Luc ; l'autre par celui de peintres sans maîtrise ou privilégiés. Lebrun à la tête de ces derniers était parvenu, par le crédit du chancelier Séguier, à former une société autorisée par un arrêt du Conseil privé et confirmée par lettres patentes, à laquelle on avait accordé la galerie du collége de France. Colbert qui venait d'établir une école de peinture et de sculpture à Rome, pour y former des élèves entretenus par le roi, réunit bientôt cette dernière à la compagnie de Lebrun, et fonda ainsi l'académie royale de peinture et de sculpture, à laquelle il assigna six grandes pièces du Louvre occupées par

(1) Son réglement, basé sur les mêmes statuts que ceux des autres académies, contenait en outre quelques dispositions propres à éloigner toutes vaines discussions de ses conférences, et à leur donner le caractère profond et grave qu'exigeaient des études sérieuses. « L'on convint de donner aux conférences académiques une forme » bien différente des exercices publics de philosophie, où il est moins question d'é- » clairer la vérité, que de n'être pas réduit à se taire. Ici l'on voulut que tout fût » simple, tranquille, sans ostentation d'esprit ni de science, que personne ne se crût » engagé à avoir raison, et que l'on fût toujours en état de céder sans honte : surtout » qu'aucun système ne dominât dans l'académie, à l'exclusion des autres, et qu'on » laissât toujours toutes les portes ouvertes à la vérité. » (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, préface.

des tableaux et des plâtres moulés sur l'antique ; et pour mettre fin à la querelle en question, il leur adjoignit l'ancienne compagnie de Saint-Luc. Enfin, il autorisa aussi une société d'architectes dont il avait également projeté de former une académie. Cette société se maintint avec une simple autorisation jusqu'en l'année 1717, époque où elle reçut un état légal, à l'instar des précédentes. Elle leur fut plus tard réunie pour constituer la quatrième classe de l'Institut, sous le nom de classe des Beaux-Arts.

Telle est l'origine des académies. Je ne parle ici que de celles qui ont constitué depuis, par leur réunion, le corps de l'Institut. Les Académies particulières dont les attributions se renfermaient dans les limites plus étroites d'une spécialité, et qui se sont fait connaître par des travaux recommandables, sont les Académies de Chirurgie et de Médecine, réunies depuis sous le titre d'*Académie royale de Médecine*, l'Académie de Législation et l'Académie du Commerce qui n'ont pas eu de durée.

Institut. — Lors des premiers troubles révolutionnaires, les académies abandonnées à elles-mêmes n'en continuaient pas moins leurs travaux. En 1791 on fixa provisoirement leurs dépenses, jusqu'au moment où Grégoire, en 1793, fit prononcer leur suppression et apposer les scellés sur le lieu de leurs séances. Ces scellés ne tardèrent pas à être levés; une députation de l'Académie des Sciences, admise à la barre de l'Assemblée, obtint pour elle et pour les autres académies d'être réintégrées dans leurs droits avec leurs réglemens provisoires, jusqu'à la promulgation de la constitution de l'an III, portant au titre X, qu'il y aurait « pour toute la république, un Institut national, chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. »

Le 5 brumaire an IV (26 octobre 1795) fut rendue la loi d'organisation de l'Institut. Cette loi réunit sous le titre d'*Institut national des Sciences et des Arts* toutes les anciennes académies. Il fut divisé en trois classes: la première pour les sciences physiques et mathématiques; la deuxième pour les sciences politiques et morales; la troisième pour la littérature et les beaux-arts. La première section, comprenant l'ancienne Académie des Sciences fut fixée à 60 membres et 60 associés. La deuxième, qui correspondait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dut avoir 36 membres et autant d'associés. La troisième enfin, qui réunissait l'Académie française et celles de peinture, de sculpture et d'architecture, eut 48 membres et 48 associés. Il était destiné, suivant les termes du décret, « 1° à perfectionner les sciences et les arts par des recherches non interrompues, par la publication des découvertes, par la correspondance avec les sociétés savantes étrangères; 2° à suivre, conformément aux lois et arrêts du Directoire exécutif, les travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'u-

tilité générale et la gloire de la république. » Les trois classes qui le constituaient furent divisées et leurs membres répartis de la manière suivante : 1° *Sciences physiques et mathématiques :* dix sections de six membres résidans et de six associés chacune, désignées sous les titres suivans : 1re mathématiques; 2e arts mécaniques; 3e astronomie; 4e physique expérimentale; 5e chimie; 6e histoire naturelle et minéralogie; 7e botanique et physique végétale; 8e anatomie et zoologie; 9e médecine et chirurgie; 10e économie rurale et art vétérinaire. — 2° *Sciences morales et politiques :* six sections ayant chacune six membres à Paris et six associés, les sections ainsi nommées : 1re analyse des sensations et des idées; 2e morale; 3e science sociale et législation; 4e économie politique; 5e histoire; 6e géographie. — 3° *Littérature et beaux-arts :* huit sections de six membres à Paris et six associés : 1e grammaire; 2e langues anciennes; 3e poésie; 4e antiquités et monumens; 5e peinture; 6e sculpture; 7e architecture; 8e musique et déclamation.

Pour sa formation, le Directoire nomma 48 membres qui élurent les 96 autres. Les 144 réunis nommèrent les associés. L'Institut une fois organisé, les nominations aux places vacantes devaient être faites par l'Institut sur une liste au moins triple, présentée par la classe où la place vaquait. Il en fut ordonné de même pour les membres associés.

L'Institut ainsi constitué, en vertu du décret de la convention, fut invité à venir prêter le serment à sa barre. Lacépède au nom de tous ses collègues, prononça le serment de haine à la royauté, et il reçut l'accolade fraternelle du président de l'assemblée. L'Institut fut chargé de dresser son réglement. Il prit pour texte ces paroles de Condorcet : « La » première condition de toute instruction étant de n'enseigner que des vé- » rités, les établissemens que la puissance publique y consacre doivent » être aussi indépendans qu'il est possible de toute autorité politique. » Le réglement terminé fut présenté à l'Assemblée législative. Lacépède, en qualité de secrétaire de l'Institut, ouvrit la séance par ces paroles, empreintes de l'esprit du temps : « Trop long-temps les sciences et les arts na- » turellement fiers et indépendans ont porté le joug monarchique dont » leur génie n'a pu les préserver, et que le courage du peuple a seul su » briser. Aujourd'hui la liberté protège les lumières, et les lumières feront » chérir la liberté. Les membres de l'Institut ne connaîtront entre eux » d'autres liens que ceux de la fraternité; la gloire et la prospérité de la » France seront l'objet constant de leurs travaux. »

Le décret approbatif du églement fut rendu séance tenante.

Peu de temps après eut lieu dans les salles du Louvre la première séance publique de l'Institut, à laquelle assista le Directoire présidé par Dussaulx. Des discours remarquables y furent prononcés. Lacépède chargé de rendre

compte des travaux de la première classe signala ceux de Lalande, Prony, Bertholet, Fourcroy, Vauquelin, Quiton, Cuvier, Sabatier, Daubenton, Hallé, Portal et autres. Anquetil, Grégoire, Dupont de Nemours, Cabanis, De Lille de Salles présentèrent les travaux de la deuxième classe, et Fontanes, David, Leroi, Bitaubé, Colin d'Harleville, Andrieux, Lebrun, Wailly, Domergue, Ginguené, au nom de la troisième, firent connaître les leurs. Cette séance solennelle fut terminée, sur la demande de l'Institut, par la lecture du décret qui ordonnait le dépôt des cendres de Descartes au Panthéon.

Cette époque fut la plus féconde en découvertes et en beaux résultats scientifiques. Les applications de la chimie aux arts industriels, l'appréciation des nouvelles découvertes du galvanisme, le rapport sur les poids et mesures, l'adoption du système métrique signalèrent les premiers travaux de la classe des sciences. Si nous joignons aux noms déjà cités ceux de Chaptal, Delaplace, Pelletier, Haüy, Desfontaines, etc., on aura une idée de la composition de cette classe. Quelques décrets furent successivement rendus par le Directoire, les uns pour fixer le traitement des membres, d'autres pour déterminer l'ordre de leurs séances et les époques auxquelles devaient avoir lieu les comptes-rendus de leurs travaux, et rien dès lors n'en interrompit plus le cours.

Bonaparte fut bientôt admis dans le sein de l'Institut ; et lors de son avénement au consulat, il apporta quelques modifications à son organisation, dont la principale consistait à séparer les beaux-arts d'avec la littérature et l'histoire, et d'en faire une quatrième classe. — Ce fut vers cette même époque que la réunion des savans qui, sous le nom d'*Institut d'Égypte*, avaient exploré cette contrée, fut incorporée dans l'Institut national.

En 1806 par décret impérial du 1er mai, l'Institut fut transféré au collége Mazarin désormais affecté à ses séances; on réunit à la bibliothèque Mazarine celle de l'Institut qui en fut separée plus tard; on disposa la collection des arts dans une partie de ce local; et ce fut alors qu'il prit le nom de Palais des Beaux-Arts. Quelques légers changemens furent nécessités par cette nouvelle destination: l'église fut transformée par l'architecte Vaudoyer en salle de séances publiques, les bustes de Bossuet, Descartes, Fénélon, Pascal, D'Alembert, Rollin, Corneille, Molière, Racine, Lafontaine, Poussin remplacèrent les ornemens de l'ancienne église; la lanterne du dôme fut entièrement reconstruite; on transforma le portail de l'église en une espèce de portique à la base duquel on plaça deux lions de fonte, formant fontaines. — Le fronton reçut l'inscription de *Palais des Beaux-Arts* qui depuis a été remplacée par celle de *Institut de France*. L'aile droite a été consacré aux deux bibliothèques réunies en 1819 et de nouveau sé-

porées en 1821 ; celle de l'Institut occupant le bâtiment de la seconde cour, la bibliothèque Mazarine celui de la première. Toute la partie droite a été affectée aux séances des diverses classes de l'Institut et aux collections des arts et des sciences. Enfin l'aile occidentale était occupée par l'école des Beaux-Arts transférée aujourd'hui à l'édifice qui lui a été spécialement consacré.

En 1816 l'Institut subit une nouvelle réforme. L'ordonnance du 26 mai supprima la dénomination d'Institut qui n'en subsista pas moins de fait, et rappela les anciennes dénominations d'académies avec leur même division en Académie française, Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres, Académie royale des Sciences et Académie des Beaux-Arts. L'académie française reprit ses anciens statuts, ainsi que celle des Inscriptions et Belles-Lettres. L'académie des Sciences et celle des Beaux-Arts conservèrent à peu de chose près la même division en section; savoir : la première en 11 sections: 1° Géométrie, 2° mécanique, 3° astronomie, 4° géographie, et navigation, 5° physique générale, 6° chimie, 7° minéralogie, 8° botanique, 9° économie rurale, 10° anatomie et zoologie, 11° médecine et chirurgie. —L'académie des Beaux-Arts en 5 sections : 1° peinture, 2° sculpture, 3° architecture, 4° gravure, 5° composition musicale. On ajouta à l'académie des sciences et à celle des inscriptions une classe d'académiciens libres au nombre de 10 pour chacune. — Les membres de chaque académie purent être élus aux trois autres, après l'abrogation des dispositions du réglement de l'Institut.—Les nouvelles académies furent installées en séance publique le 25 avril 1816, sous la présidence du duc de Richelieu. Les mêmes dispositions ont été conservées en 1830.

En 1832, sur un rapport de M. Guizot, ministre de l'instruction publique, une ordonnance royale du 27 octobre rétablit l'académie des Sciences morales et politiques fondée par la Convention, abolie par arrêté consulaire de l'an XI. La section de géographie et de navigation qui faisait partie de l'académie des Sciences fut réunie à celle-ci. On la divisa en cinq sections; savoir : philosophie, morale, législation, droit public et jurisprudence, économie politique et statistique, histoire générale et philosophique, géographie et navigation. Les dix membres de l'ancienne académie qui avaient survécu, auxquels on joignit deux anciens correspondans, formèrent le noyau de la nouvelle. Le nombre en fut fixé à 30, les 12 fondateurs auxquels on réunit 4 membres pris dans le corps de l'Institut élirent les 14 membres complémentaires. L'académie des sciences morales fut complètement organisée en 1833; elle nomme ses correspondans.

Chaque académie a son régime et son budjet indépendans ; elles n'ont de commun que l'agence, le secrétariat, la bibliothèque et les collections.

Chaque académie tient une séance annuelle publique, et elles se réunissent toutes une fois l'année en séance solennelle. Ces séances publiques, dont le but principal est de faire connaître les comptes-rendus des travaux annuels de chaque académie, sont également consacrées à des distributions de prix et à des discours d'apparat. L'origine de ces distributions de prix remonte très haut. La première fondation date des premiers temps de l'Académie française ; ce fut Balzac qui, le premier, eut l'idée de fonder un prix d'éloquence. Pelisson, à son exemple, proposa un prix de poésie qui fut fondé à perpétuité par Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon. Legouvé, long-temps après, fit la motion à l'Institut d'un prix d'histoire et d'architecture. Enfin, Allier d'Hauteroche, Delalande et surtout Monthyon ont consacré des sommes considérables à l'encouragement des lettres, des sciences, des arts, de la morale et de la vertu. Les gouvernemens et les académies elles-mêmes ne sont pas restés en arrière. Les prix Monthyon pour les actes de vertu, les ouvrages de morale, les découvertes ou les perfectionnemens dans l'art de guérir, pour les progrès et les encouragemens des sciences mécaniques, sont répartis entre l'Académie française et l'Académie des Sciences qui délivrent en outre des prix de leur propre fondation et un prix d'astronomie fondé par Delalande. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres donne un prix de numismatique de la fondation d'Hauteroche. L'Académie des Beaux-Arts distribue les grands prix de Rome, fondés par l'État, pour la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure, la composition musicale et le paysage historique. Enfin, le gouvernement a mis un prix à la disposition de l'Académie des Sciences morales et politiques pour les sujets de son ressort.

H[le] BROCHIN.



PORTE SAINT-DENIS.

Sous le règne de Philippe-Auguste il existait déjà à Paris une porte Saint-Denis : elle était située entre la rue Mauconseil et celle du Petit-Lion. Elle fut reculée sous Charles IX, placée entre les rues Neuve-Saint-Denis et Sainte-Apolline et démolie en 1671 pour faire place au monument dont nous allons parler.

Les victoires remportées par Louis XIV dans la Flandre et dans la Franche-Comté; sa rapide conquête de la Hollande surtout, avaient été accueillies en France avec le plus grand enthousiasme. La ville de Paris décida qu'un monument serait élevé dans son sein pour éterniser le souvenir de ces brillans succès. Le prévôt des marchands et les échevins s'assemblèrent extraordinairement à l'Hôtel-de-Ville et arrêtèrent unanimement, avec les principaux notables qui avaient été appelés à cette séance, l'érection d'un arc-de-triomphe. L'emplacement du lieu fut l'objet d'une assez longue discussion. Après avoir consulté les plus habiles architectes de la capitale, il fut décidé qu'il serait construit en face de la rue Saint-Denis, à l'endroit même où se terminait alors l'enceinte de la ville. Les travaux commencèrent vers la fin de 1672, sur les plans et la direction de l'architecte Blondel. Les bourgeois de la capitale en firent les frais ; ils s'élevèrent, selon les mémoires du temps, à environ 500,000 fr. Les sculptures, commencées par Girardon, furent continuées et achevées par Michel Auguières. Les inscriptions appartiennent toutes à

Blondel, qui donna aussi les sujets des bas-reliefs qui décorent ce monument.

La porte Saint-Denis a 74 pieds de largeur et autant de hauteur; son épaisseur est de 15 pieds. L'ouverture de l'arcade a 24 pieds 2 pouces; sa hauteur 46 pieds 2 pouces. Les petites portes pratiquées dans les piédestaux pour le passage des piétons sont de mauvais gout : elles n'ont que 6 pieds 8 pouces de hauteur. Blondel a regretté de les avoir établies. Il nous apprend lui-même qu'il n'a cédé en cela qu'à l'exigence du prévôt des marchands qui voulait faciliter la circulation dans cette partie de la ville, où l'affluence du monde était alors, comme aujourd'hui, très grande.

Du côté de la ville la face du monument présente deux obélisques de forme pyramidale, engagés dans le mur et terminés, à leurs extrémités, par un globe surmonté d'une couronne royale. Ces obélisques sont décorés de trophées d'armes antiques d'un très beau style. Au pied de chacun d'eux est une figure allégorique de dimension colossale. La première à droite, en entrant dans le faubourg, représente un homme vigoureux appuyé sur un gouvernail et tenant une corne d'abondance : c'est le Rhin que l'armée française avait passé à Tolhuis le 12 juin 1672; La seconde figure, à gauche, représente la Hollande pleurant les désastres de la patrie vaincue : sa physionomie exprime une douleur profonde, à travers laquelle perce le sentiment de la haine et de la vengeance. Ces deux figures, ont été exécutées sur les dessins de Lebrun. Dans un bas-relief placé au dessus de l'arcade, on remarque un groupe d'hommes à cheval. Il est facile de reconnaître Louis XIV en tête de ce groupe. On lit sur la frise cette inscription : LUDOVICO MAGNO. La décoration qui fait face au faubourg est absolument semblable, mais avec les différences ci-après : le bas-relief placé au dessus de l'arcade représente la prise de Maestricht par Louis XIV le 1er juillet 1673; deux lions sont substitués aux figures humaines représentées au bas des obélisques placés du côté de la ville.

La porte Saint-Denis présente dans son ensemble un grand caractère d'unité et d'harmonie qui en font un des monumens les plus remarquables du règne de Louis XIV. Si quelques défauts se font remarquer dans les détails, ils sont amplement rachetés par le grandiose qui a présidé à son exécution.

Les engagemens qui eurent lieu à la porte Saint-Denis pendant les journées des 28 et 29 juillet 1830 contribuèrent au succès de la cause de la liberté. Cette porte, après être restée enfin au pouvoir des citoyens, leur servit de quartier-général et de point central de communication.

SICARD.

SORBONNE.

Le collége de Sorbonne fut fondé par Robert de Sorbon, qui accompagna, en qualité de chapelain, Louis XI dans ses croisades. Ce prince voulut contribuer aussi à la fondation de cet utile établissement. Il acheta, pour lui en donner le revenu, une maison située rue Coupe-Gueule, devant le palais des Thermes, et deux ans plus tard, deux autres maisons, l'une rue des Deux-Portes, et l'autre rue des Maçons.

Robert de Sorbon établit dans cette maison une société d'ecclésiastiques séculiers qui, vivant en commun et tranquilles sur les besoins de la vie, ne devaient s'occuper qu'à étudier et à enseigner gratuitement. « C'était aux pauvres, dit un auteur, que Robert Sorbon prétendait porter secours. La pauvreté était l'attribut de la maison de Sorbonne; elle en a conservé long-temps la réalité avec le titre, et depuis même que les libéralités du cardinal Richelieu l'ont enrichie, elle a toujours retenu l'épithète de pauvre, comme son premier titre de noblesse. »

Dès les premiers temps on admit dans ce collége des docteurs, de bacheliers, des boursiers, des non-boursiers et de pauvres étudians. On les

distinguait sous le nom d'hôtes et d'associés, et ils y étaient admis de quelques pays qu'ils vinssent. Plus tard, les associés-boursiers prirent le titre de *docteurs ou bacheliers de la maison et société de Sorbonne*, tandis que les autres furent qualifiés simplement de *docteurs ou bacheliers de la maison de Sorbonne*.

Comme nous l'avons dit déjà, Sorbon avait fait bâtir ses premiers édifices dans la rue Coupe-Gorge, qui prit le nom de rue des Deux-Portes. Bientôt tout ce qui restait de maisons et de terrain fut acquis jusqu'à la rue des Poirées que l'on coupa et que l'on fit tourner en équerre dans la rue des Cordiers. Là se trouvait aussi la chapelle qu'on avait mise sous l'invocation de la sainte Vierge, et qui fut rebâtie en 1326.

Ce collége tombait en ruines, lorsque le cardinal de Richelieu, qui y avait étudié sa théologie et qui en était proviseur, entreprit de le reconstruire sur un nouveau plan. L'archevêque de Rouen posa la première pierre de la grande salle en 1627 ; et le cardinal lui-même posa, le 15 mai 1633, la première pierre de l'église que nous voyons et qui ne fut terminée qu'en 1653. Comme on le pense bien, le cardinal ne manqua pas d'y faire placer des inscriptions propres à satisfaire sa vanité, que tout son mérite put à peine faire excuser. Telle est celle qui se trouve au dessus de la porte : *Deo opt. max. Armandus, cardinalis de Richelieu.*

On ne saurait trop admirer la justesse de proportions qui règne entre les différens corps de ce grand bâtiment. Tout y est si bien coordonné, les points de vue en sont si bien pris, que, en se prêtant de mutuelles beautés, ils forment un tout harmonieux. Le dôme qui le domine n'est pas fort élevé ; il est accompagné de quatre campanilles et de statues avec des bandes de plomb doré. L'amortissement en lanterne est entouré d'une balustrade de fer au haut de laquelle est une croix dorée, ce qui fait le couronnement de l'édifice.

La façade est composée de deux ordres l'un sur l'autre. Le premier est corinthien avec des colonnes engagées, et le second est composite, mais formé seulement par des pilastres qui répondent aux colonnes; dans les espaces entre deux, en haut et en bas, il y a quatre niches où sont placées des statues.

L'intérieur de l'église est d'une médiocre grandeur. L'ordre des pilastres qui règne tout au tour est couronné par une grande corniche d'excellente proportion. Dans des niches situées entre ces pilastres on avait placé les statues des douze apôtres de grandeur naturelle, ouvrage de Guillain. Ces statues ont été détruites à l'époque de la révolution. On était redevable au même auteur des deux statues qui ornaient la façade de cette église. Philippe Champagne à peint à fresque différens ornemens et les quatre

pères de l'église dans l'intérieur du dôme. Ces peintures sont assez bien conservées.

On voit encore dans la nef du côté droit le tombeau de Richelieu, en marbre blanc, qui fut érigé en 1694. A l'époque de la révolution il fut transporté aux Augustins, où il resta jusqu'en 1815. Il est aujourd'hui dans la nef du sud. En 1694, on l'avait placé au milieu de l'église. Au dessous, dans un caveau, reposait le corps du célèbre ministre. C'est à l'aspect de ce monument que le czar Pierre, qui était venu à Paris pour étudier nos sciences et se rendre plus capable de gouverner un empire, s'écria : « Oh ! grand homme, si tu vivais, je te donnerais la moitié de mon empire pour m'apprendre à gouverner l'autre. »

La maison de Sorbonne consiste en trois grands corps de bâtiment, flanqués dans les encoignures par quatre gros pavillons; ils environnent une cour qui a la forme d'un carré long. La partie de cette cour qui avoisine l'église est plus élevée de quelques pieds, ce qui contribue à ajouter à l'effet du portail placé à la partie méridionale, et qui occupe le milieu d'une des faces latérales de l'église. Ce portique est formé de dix colonnes, dont six sont de face, et les quatre autres en retour sur les côtés. Ces colonnes d'ordre corinthien sont élevées sur un grand perron que forment quinze degrés; et comme elles sont détachées du corps du bâtiment de plus de dix pieds, elles forment un porche dont l'entrée est couronnée par un fronton. Une porte se trouve sous ce magnifique portique. Les bâtimens qui règnent autour de la grande cour sont décorés avec simplicité.

Nous allons faire connaître, d'après l'abbé Duvernet, comment on parvenait au titre de docteur en Sorbonne. « Il fallait, dit cet écrivain, avoir fait ses études dans ce collége, y avoir, pendant dix ans, argumenté, disputé et soutenu divers actes publics ou thèses qu'on distinguait en *mineure*, en *majeure*, en *sabatine*, en *tentative*, en petite et grande *sorbonique*. » C'était dans cette dernière que le prétendant au doctorat devait sans boire, sans manger, sans quitter la place, « soutenir ou repousser l'attaque de vingt assaillans ou ergoteurs qui, se relayant de demi-heure en demi-heure, le harcelaient depuis six heures du matin jusqu'à sept du soir ».

Si maintenant nous considérons quel esprit dirigea presque toujours cette faculté, nous trouverons que ceux-là se tromperaient beaucoup qui penseraient qu'elle fut conséquente avec la dénomination qu'elle avait prise de *pauvre maison*. Ses *pauvres maîtres* ne tardèrent pas à se départir de leur humilité première. En leur qualité de membres d'une faculté de théologie, ils acquirent le droit de juger sans appel tous les ouvrages, toutes les opinions; ils prétendirent également, dans quelques circonstances, soumettre à leur juridiction les papes et les rois. On aimera sans doute à

retrouver ici deux passages de l'*Étoile* (journal de Henri III) qui feront connaître combien avait changé le rôle des *pauvres maîtres*, le peu de respect qu'ils inspiraient, et ce que l'on eût dit sur leur compte si on n'eût été retenu par la crainte des *fagots*.

« Là-dessus, dit l'*Étoile*, la Sorbonne, c'est-à-dire trente ou quarante pédans, maîtres ez-arts crottés, qui après graces, traitent des sceptres et couronnes, prirent, en leur collége, le 16 du présent mois (décembre 1587),un résultat secret qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il fallait. »

Le même écrivain, sous la date du 15 janvier 1589, dit encore.

« En ce même temps la Sorbonne et la faculté de théologie, c'est-à-dire huit ou dix soupiers et marmitons, comme porte-enseignes et trompettes de sédition, déclarèrent tous les sujets du roi absous du serment de fidélité et obéissance qu'ils avaient juré à Henri-de-Valois, naguère leur roi. »

Beaucoup d'autres excès avaient signalé la puissance de la Sorbonne à qui l'on avait infligé deux dénominations flétrissantes, celles de *Sorbonne bourguignonne* et de *Sorbonne anglaise*. La première lui avait été donnée en 1407, époque où elle embrassa le parti du duc de Bourgogne contre le duc d'Orléans. Ces deux princes se disputaient le gouvernement de la France ; à l'occasion de la mort de ce dernier qui n'était pas sans quelques qualités, le docteur Jean Petit trouva moyen de faire, en chaire, l'éloge de l'assassinat, et de forcer la cour à donner des lettres d'abolition à son rival qui l'avait fait égorger.

On qualifia la Sorbonne d'*anglaise* à la suite des malheurs du roi Jean et de l'envahissement de la France par les Anglais. Elle lui resta jusqu'au dernier moment favorable à la cause de nos ennemis. On sait qu'elle écrivit au comte de Ligni, au duc de Bourgogne, au roi d'Angleterre et au duc de Bedfort pour leur demander de livrer la *pucelle* (Jeanne d'Arc) au docteur Pierre Cauchon qui la fit mettre en jugement et brûler. Dans sa lettre à Bedfort, la Sorbonne disait : « Vous avez employé votre noble puissance à appréhender cette femme qui se dit pucelle.... et ce serait intolérable offense envers la majesté divine si elle était délivrée.... Peu de chose serait d'avoir fait telle prise, s'il s'en suivait ce qu'il appartient ». *Dieu avait été offensé sans mesure, la foi excessivement blessée et l'église trop fort deshonorée* par Jeanne, disait la Sorbonne. Enfin ce fut la Sorbonne qui adressa une requête au roi d'Angleterre pour obtenir, et obtint en effet, la mise en jugement de l'héroïne. Elle fut donc livrée à Pierre Cauchon qu'on désignait par les noms d'*indigne prêtre*, d'*indigne évêque*, d'*indigne français*.

Plus tard on appela la Sorbonne *guizarde* et *espagnole*, parcequ'elle s'atacha à la faction des Guises et au parti de l'étranger contre la France

Enfin, sous Louis XIV et Louis XV, on la surnomma l'*ultramontaine*. Elle fut tour à tour janséniste, moliniste et toujours persécutrice.

L'hitoire de ses crimes serait trop longue à raconter. Nous ne pouvons que rappeler ici qu'elle fut en tout temps le plus ferme appui de l'ignorance et du fanatisme. Les persécutions qui déposent le plus fortement contre elle sont : le bûcher de Jeanne d'Arc, l'emprisonnement du poète Marot, la mort de Ramus, la rétractation par la torture du docteur d'Espence, la condamnation de Charon, la déposition du vertueux Richer, l'affront dont elle couvrit Arnaud, ses censures contre Descartes, le procès ridicule qu'elle intenta aux Jésuites au sujet des Chinois ; enfin les persécutions qu'elle a suscitées à Montesquieu, à Helvétius, à Rousseau, à Buffon, à Marmontel. Elles ne s'arrêtèrent qu'au moment où le flambeau de la philosophie eût dissipé les ténèbres de la barbarie, dévoilé les intrigues des fanatiques et fait luire pour la France l'espérance de jours plus heureux. La révolution vit changer entièrement l'esprit de la Sorbonne. A la place de ses docteurs se montrèrent de savans philosophes.

Dans l'église même on voulut établir un amphithéâtre pour les séances de l'école normale, mais ce projet fut bientôt abandonné. Le bâtiment éprouva quelques dégradations qui ont été réparées depuis. En 1815, cette église qu'occupaient presque entièrement des ateliers de sculpture, fu rendue au culte. Le célèbre musicien Choron y conduisait ses élèves tous les dimanches et y attirait ainsi un grand concours de monde. Depuis 1831, époque de la mort de Choron, ses élèves ont cessé de s'y faire entendre. Maintenant on y dit tous les jours une messe à huit heures du matin.

Les autres bâtimens de la Sorbonne renferment aujourd'hui plusieurs amphithéâtres où l'on professe les lettres et les sciences, des logemens pour plusieurs professeurs, et une très belle bibliotheque.

Nous ne terminerons pas cet article sans dire que ce furent deux docteurs en Sorbonne, Guillaume Fichet et Jean de La Pierre, qui firent venir d'Allemagne les trois premiers imprimeurs qu'il y ait eus à Paris, on les appelait Ulrich Gering, Martin Crantz et Michel Friburger. Il est vrai que les docteurs Fichet et Jean de La Pierre furent honorés des persécutions de leurs collègues.

LACASE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La duchesse douairière de Bourbon fit commencer ce palais en 1722 sur les dessins et sous la direction de Girardini, architecte italien. Les travaux furent continués ensuite par l'Assurance, élève de Mansard. Par suite d'augmentations successives, l'hôtel de Blancas, ci-devant Lassay, se trouva joint au palais primitif, de manière qu'ils ne formèrent plus qu'un seul corps de bâtiment. Les princes de la maison de Condé avaient fixé leur résidence à Paris et avaient orné cette habitation de tout ce que le luxe a de plus recherché et les arts de plus riche et de plus remarquable. Les ameublemens détruits pendant les premiers événemens de la révolution, étaient d'une élégance extraordinaire et digne d'une des maisons les plus considérables d'Europe. Par sa position avantageuse, ce palais situé en face des Champs-Élysées et des Tuileries et donnant d'un de ses côtés sur l'esplanade des Invalides, ressemblait à la fois à une maison de campagne et à une maison de ville. Élevé d'un seul étage, il était autrefois couronné par une balustrade avec des acrotères servant de piédestaux à des groupes d'enfans. La façade du côté de la Seine était décorée de ces



groupes et de colonnes corinthiennes, et offrait dans toute l'étendue de on architecture, fort peu recommandable, des ressauts très nombreux. Son aspect sur cette face se composait de deux pavillons en longueur, formés chacun d'un simple rez-de-chaussée. Mais un de ces pavillons se trouva masqué dans son soubassement et presque enterré, lorsque Louis XVI eut fait bâtir le pont de la Concorde. La petitesse de l'ordonnance générale devint de plus en plus choquante ; et cet inconvénient ne disparut que quelques années plus tard, lorsqu'on établit dans ces bâtimens le conseil des *Cinq-Cents*. L'élévation de ce palais, qui n'avait pas encore été terminé après quatre-vingts ans de travaux, a coûté, dit-on, dans cet espace de temps, la somme de vingt-deux millions.

L'avenue qui conduisait au perron des appartemens du prince de Condé est terminée par une cour de trente toises sur vingt, ou quarante toises de longueur dans toute son étendue. Une galerie vitrée a été pratiquée conduisant du palais à la salle des séances dans toute la longueur du jardin. Depuis 1830 cette habitation magnifique a été réservée au président de la chambre des députés.

La constitution de l'an III avait créé un *Directoire exécutif* et deux conseils, l'un nommé des *Cinq-Cents* et l'autre des *Anciens*. Le premier établit le lieu de ses séances au palais du Luxembourg et le second dans celui du palais Bourbon, propriété nationale. Ce conseil avait d'abord été placé dans la salle dite du *Manége*, près de la terrasse des Feuillans. Mais cette salle, fort incommode et peu digne d'une représentation nationale, qui avait déjà été occupée par l'Assemblée constituante, par l'Assemblée législative et par la Convention, ne tarda pas à être abandonnée et démolie.

Ce fut en l'an III et en l'an IV que le gouvernement fit exécuter les changemens que nous voyons aujourd'hui dans le pavillon qui est en face du pont. L'architecte Gisors fut chargé de construire une salle d'assemblée. L'attique qu'il fit élever sur l'ordonnance de ce pavillon en exhuma, il est vrai, un peu la masse, sans pour cela la rendre beaucoup meilleure. Ce défaut parut si choquant, qu'en 1807 on sentit la nécessité de donner à cette façade un autre caractère ; et, par les ordres du gouvernement, Poyet éleva le beau pérystile qui sert aujourd'hui de perspective au pont de la Concorde et de pendant à la Madeleine.

Au devant de cette façade, l'architecte construisit un perron de 18 pieds d'élévation. L'escalier divisé en deux rampes sur une longueur de 100 pieds donne à l'entrée du palais un aspect majestueux. Sur les piédestaux on aperçoit les statues colossales de la Prudence et de la Justice, par Roland et Houdon, et en avant de l'escalier sur les piédestaux de l'enceinte, quatre

figures assises, représentant Sully par Beauvallet, L'Hôpital par Deseine, d'Aguesseau par Foucou et Colbert par Dumont.

La façade au dessus de l'escalier se compose de douze colonnes corinthiennes d'une grande et belle proportion. Elles supportent un entablement et un fronton orné de bas-reliefs sculptés par Fragonard. Ils représentent la Loi sous des formes colossales ; elle est assise et appuyée sur la force et la justice. A droite on aperçoit l'abondance suivie des sciences et des arts, et à gauche, la paix ramenant le commerce ; aux deux extrémités deux figures de fleuves avec des urnes renversées. M. de Puymartin, député, proposa au mois de mars 1817 de détruire et de remplacer la figure de la Loi par le portrait de Louis XVIII.

L'entrée du palais sur la rue est la plus magnifique de toutes celles de Paris. Une grande porte accompagnée de chaque côté d'une colonnade d'ordre corinthien, annonce un vaste et magnifique édifice. La première cour ne répond à la noblesse de ce vestibule que par son étendue. Mais la seconde cour présente un assez bel ensemble de portiques et de masses bien distribuées.

L'avant-corps du bâtiment était autrefois couronné par un groupe représentant Apollon sur un char, entouré des quatre saisons sous la forme de quatre génies, sculpté par Coustou jeune. On voyait sur la principale porte un cartouche aux armes de la maison de Condé, ayant pour support deux anges ; et au fond de la cour, sur les faces latérales, quatre groupes de muses, en pierre de Tonnerre, sculptés par Pajou. Cette ancienne décoration a été totalement changée. Au fond de la seconde cour s'élève aujourd'hui sur le nu du mur et se détache un portique orné de colonnes corinthiennes. Elles furent construites pour indiquer et annoncer la principale entrée de la salle des séances qui fut reportée depuis sous le péristyle en face du pont. Les deux figures principales qui sont placées sur des piédestaux en avant du portique intérieur, et qui représentent Minerve et la force, sont dus a Bridan fils et à Espercieux ; les deux autres figures qui soutiennent le cadran sont de Fragonard.

La salle des séances est demi-circulaire ; elle est éclairée par la voûte sur laquelle est inscrite la formule employée si souvent depuis la révolution de 1830 : *Liberté, ordre public,* et disposée en amphithéâtre. Elle a été presque refaite à neuf, mais ce plan a été conservé. Il a été adopté pour la chambre du palais des Pairs, et pour les salles destinées aux cours publics de droit et de médecine. En effet, la voix, dont les sons tendent toujours à monter, parvient plus facilement aux oreilles de ceux qui écoutent, les efforts et la fatigue sont moindres pour celui qui parle. Malgré ces précautions, les parois de la salle en stuc vert antique, avec des assises

dont tous les joints sont recouverts de lames de cuivre sur lesquels venaient frapper les sons de la voix, faisaient un écho fatiguant et désagréable; on fut donc obligé, pour éviter cet inconvénient, de les revêtir de draperies. Au centre de la ligne sur laquelle s'appuie le demi-cercle est un renfoncement en forme de cul-de-four, où se trouve le bureau du président, décoré avant 1830 des bustes de Louis XVI, Louis XVII, Louis XVIII et de Charles X, par Deseine; depuis la révolution ces bustes ont été remplacés par celui du nouveau roi Louis-Philippe. Dans les six niches pratiquées dans le mur à droite et à gauche du bureau on a placé six statues représentant les plus grands orateurs et législateurs de l'antiquité.

La tribune des orateurs, placée au bas de l'estrade du président, est ornée d'un bas-relief de Lemot, dont les figures en marbre blanc, représentant Clio et la Renommée, se détachent sur un fond de porphyre. Dulaure dit que le premier ambassadeur de la Porte ottomane, ayant entendu parler de ce bas-relief, alla le voir dans l'atelier du sculpteur; et que pour donner une preuve de son admiration pour cet ouvrage, il promena son chapelet sur chacune des figures. Des deux côtés de la tribune, sur les parois à droite et à gauche du président, on a placé deux tableaux représentant le premier, Louis Philippe, lieutenant-général, se rendant à l'Hôtel-de-Ville; le second, le roi Louis Philippe prononçant le serment de fidélité à la charte de 1830, au milieu de tous les députés réunis en assemblée. En face de la tribune, sur le premier rang, est situé le banc où viennent s'asseoir les ministres.

Dans la première salle il n'y avait qu'un rang de tribunes, aujourd'hui il y en a deux. Le premier rang dans une partie duquel le public est admis, est placé au-dessus d'une ordonnance ionienne, en stuc imitant le marbre blanc veiné, qui règne autour de la partie circulaire de la salle et se compose de dix-sept tribunes. Dans le second rang sont placées les tribunes des journalistes et du corps diplomatique. Quatre tribunes sont réservées aux différens membres du gouvernement. L'ensemble de la salle, sa forme élégante et les ornemens qui décorent la voûte, répondent dignement à l'importance de son objet. Le caractère de grandeur et de dignité qui devrait toujours être retrouvé dans un lieu consacré à la réunion des représentans de la France n'a point été oublié dans la construction et la décoration de cette salle où se discutent les plus chers intérêts du pays.

Autrefois on pénétrait dans la salle des séances par les deux extrémités de l'amphitéâtre et par le mur du fond. Cette dernière avait été supprimée depuis la construction du péristyle en face du pont et l'on avait pratiqué, entre le péristyle et l'ancienne façade, une salle des gardes et un salon pour le roi. La salle des gardes qui a été changée et placée du côté de la cour

est remarquable par les décorations et les bas-reliefs ; à côté a été construite la pièce où le roi vient se placer avant d'entrer dans la salle lors des séances royales. Dans cette enceinte, dite d'attente, on voyait autrefois les portraits des rois Louis XVIII et Charles X, du duc d'Angoulême, du duc de Berry et de la Dauphine. Ces portraits ne se trouvent plus dans la nouvelle salle. De l'autre côté, dans la salle dite des Conférences, on a placé quatre tableaux, savoir : la mort de Socrate par Peyron, Periclès et Anaxagore par Belle ; Philoctète par Le Thierre ; OEdipe et Antigone par Thévenin. La bibliothèque qui était sur la rue a été transférée dans les bâtimens à gauche de la cour principale. Elle se compose de plus de 80,000 volumes.

Trois grands bas-reliefs ornaient le mur du porche, formés par les douze colonnes dont nous avons déjà parlé ; ils avaient été exécutés sous Napoléon qui nomma cet édifice Palais du corps législatif. Ces ornemens ont été effacés sous la restauration. On voulait, en détruisant les emblêmes de l'empire, effacer le souvenir de l'empereur lui-même. Presque tous les monumens sur lesquels on avait représenté les insignes impériaux ont été mutilés. D'autres emblêmes, ceux de la royauté bourbonienne, avaient pris la place des premiers. Bientôt ils furent détruits et effacés pour les nouvelles décorations d'un nouveau règne.

La garde du palais de la chambre des députés, celle de ses archives, le service de ses messagers d'État et huissiers, sont confiés à deux membres de la chambre, sous la dénomination de questeurs, lesquels étaient autrefois choisis par le roi sur la présentation de cinq candidats faite par la chambre. Ils résident au palais, et ne peuvent s'absenter sans la permission de la chambre par qui ils sont nommés aujourd'hui.

MAUGARS

CHAMP-DE-MARS.

Le vaste terrain qui sépare l'école militaire des rives de la Seine, n'offrait encore, en 1770, qu'un champ cultivé par des maraichers. A cette époque on y traça un immense parallélogramme ou carré long de près de 500 toises sur 250, entouré de fossés de trois côtés, et on le décora du titre pompeux de *Champ-de-Mars.* On ne pensait pas, en préparant cette vaste enceinte, que l'on dressait une arène où allaient retentir bientôt les premiers cris d'enthousiasme d'un grand peuple brisant ses chaînes. C'est au Champ-de-Mars qu'eut lieu, le 14 juillet 1790, cette fameuse *fédération*, exemple unique dans l'histoire, de députés d'une nation se réunissant pour proclamer l'union et la fraternité de tous ses membres!

On se ferait difficilement une idée de l'enthousiasme et de l'ardeur que déploya la population parisienne dans les préparatifs de la cérémonie dont le Champ-de-Mars allait être le théâtre. On s'y porta de tous côtés avec des pioches, des pelles, des brouettes et tous les outils nécessaires aux travaux de terrassemens. Le samedi matin, 11 juillet, Louis XVI passa à cheval au milieu de ce vaste atelier patriotique et le quitta vivement ému

des démonstrations de l'amour du peuple. Enfin le 14 juillet arriva. Trois rangs de gradins avaient été établis pour recevoir 160,000 citoyens ; le reste pouvait en contenir encore 100,000. Sur un tertre-plein de 20 pieds de haut s'élevait l'autel de la patrie. On y arrivait de quatre côtés par un vaste escalier. Quatre plates-formes supportaient quatre petits autels antiques ; un nombreux clergé attendait le cortége.

Le côté du Champ-de-Mars où s'élève l'École Militaire, était occupé par une immense galerie couverte, ornée de draperies. Au milieu de la galerie étaient deux pavillons pour le roi et la famille royale. On voyait à l'autre extrémité, vis-à-vis le pont d'Iéna, un arc de triomphe en charpentes d'une dimension colossale. L'autel, les galeries, l'arc de triomphe étaient ornés de nombreuses inscriptions analogues à la cérémonie.

Le 14, dès la pointe du jour, le peuple se mit en marche vers le Champ-de-Mars, tandis que les fédérés allaient se réunir sur les différens points qui leur avaient été assignés et que le plus âgé de leurs députés recevait séparément les 83 bannières destinées à la fédération. Sur chaque bannière, de forme carrée et d'étoffe blanche, étaient peints une couronne de chêne et le nom du département auquel elle était destinée.

Le cortége se mit en marche à 7 heures du matin dans l'ordre suivant : Une compagnie de cavalerie parisienne, une compagnie de grenadiers ayant en tête des tambours et des musiciens ; venaient ensuite les électeurs de Paris, une compagnie de garde nationale, le comité militaire, une compagnie de chasseurs, les présidens des districts, les membres du comité de la fédération, les 60 administrateurs de la capitale marchant entre deux rangs d'anciens gardes de la ville. Le bataillon des enfans précédait l'Assemblée nationale ; celui des vieillards la suivait immédiatement. Sur les flancs de ces bataillons se déployaient majestueusement les 60 drapeaux des districts de Paris. 42 députations dans l'ordre alphabétique des départemens, les députations des troupes de terre et de mer, les 41 derniers départemens formaient la suite du cortége fédéral. Sa marche était fermée par un détachement de grenadiers et de gardes à cheval.

Du boulevart Saint-Antoine, le cortége passa par les rues Saint-Denis, de la Ferronnerie, Saint-Honoré, Royale, la place Louis XV, le Cours la Reine, le quai de Chaillot, et pénétra au Champ-de-Mars par un pont de bateaux qui avait été jeté sur la Seine, en face du couvent des Filles-Sainte-Marie : un grand spectacle frappa les yeux des fédérés ; 300,000 citoyens, de tout sexe, de tout rang, de tout âge, remplissaient les gradins qu'on avait élevés dans tout le pourtour du Champ-de-Mars.

A trois heures et demie des salves d'artillerie annoncèrent que le cortége était arrivé au terme de sa marche. La messe fut célébrée après la béné-

diction des 83 bannières. Le roi parut à cette solennité sans ornemens royaux. La célébration de la messe étant achevée, Lafayette monta à l'autel et prononça le serment qui allait être prêté par les fédérés; il fut suivi de celui de l'assemblée nationale, après quoi, le roi prêta le sien en ces termes : « Moi, roi des Français, je jure à la nation d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'État, à maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, et acceptée par moi, et à faire exécuter les lois du royaume. » Les cris de *vive le roi!* qui déjà s'étaient fait entendre à plusieurs reprises, redoublèrent alors. A ce moment la reine éleva son fils vers le peuple : ce mouvement fut accueilli avec enthousiasme par les cris de *vive la reine! vive le dauphin!* A six heures du soir, la fête était terminée. Il serait difficile de peindre la profonde émotion qu'elle laissa dans le cœur de tous les assistans. Depuis cette cérémonie, le Champ-de-Mars prit le nom de *Champ de la Fédération.*

Lors de la révolte de Nancy, dans les derniers jours de juillet 1790, révolte qui coûta la vie à près de 1,100 hommes, les Parisiens témoignèrent leurs regrets de la perte de leurs frères d'armes, par une cérémonie funèbre, qui fut célébrée au Champ-de-Mars, le 20 septembre suivant. L'arc de Triomphe, la galerie en amphitéâtre, située à l'autre extrémité du cirque, furent tendus en noir. L'autel fut converti en tombeau antique, entouré de cyprès et chargé d'inscriptions en lettres d'or, analogues à la circonstance. Cette pompe funèbre attira une grande partie de la population de Paris.

Les ornemens de la fédération que nous avons décrits plus haut furent conservés, et servirent, en 1791, à la célébration de l'*anniversaire du 14 juillet.* Cette dernière fête fut moins brillante, moins animée. Les cris de *vive la liberté! Plus de roi!* s'y firent entendre. Déjà la révolution faisait de rapides progrès; les masses s'éclairaient et la direction des esprits prenait une tendance nouvelle.

Le lendemain de cette commémoration, 12,000 citoyens se rassemblèrent au Champ-de-Mars et signèrent sur l'autel de la Patrie une pétition à l'Assemblée nationale, pour demander qu'il ne fût rien statué sur le sort de Louis XVI, sans avoir consulté le vœu général. L'assemblée décréta l'inviolabilité de la personne du roi; de son côté, la société des Amis de la constitution dressa une autre pétition pour demander que l'Assemblée nationale reçût, au nom du pays, l'abdication du roi : presque tous les membres de l'assemblée s'étant retirés pour ne pas discuter sur l'objet de cette demande, un grand concours de citoyens se rend au Champ-de-Mars; la pétition est communiquée à chacun et il est décidé qu'on se rassemblera de nouveau, le dimanche 17, pour donner une seconde lecture de cet acte et le couvrir de signatures. L'assemblée, inquiète

de ce mouvement populaire, s'entoure de canons et de baïonnettes, appelle le corps municipal à sa barre et ordonne que l'attroupement du Champ de la Fédération soit dissipé; décrète la *loi martiale*, et charge Bailly, alors maire de Paris, d'en faire exécuter les dispositions. Bailly se rend au Champ-de-Mars, précédé du fatal drapeau rouge, avec Lafayette, environ 1,200 gardes nationaux et trois pièces de canon. Les sommations légales sont faites; mais le peuple exalté n'y répond qu'en lançant sur la force armée un grand nombre de pierres. Alors la troupe fait une première décharge en l'air. Cette démonstration étant restée sans effet, elle fut bientôt suivie d'une seconde, puis d'une troisième; l'attroupement se dissipa, mais le sang avait coulé, 24 insurgés avaient péri.

Une fête magnifique fut célébrée au Champ-de-Mars le dimanche 20 septembre 1791, au sujet de l'acceptation et de la publication de l'acte constitutionnel. Toutes les autorités s'y rendirent en corps, précédées de hérauts d'armes, et y arrivèrent au bruit de 100 bouches à feu. Bailly, qui, deux ans après, devait expier sur l'échafaud dressé à la même place, ses erreurs républicaines et sa stoïque vertu, Bailly monta sur l'autel de la Patrie, y éleva et offrit au respect du peuple le Code constitutionnel, et prononça un discours remarquable par son éloquence mâle et naïve.

Le 15 avril 1792, on y donna une fête aux 40 Suisses de Château-Vieux, condamnés aux galères pour la révolte militaire de Nancy, et qui venaient d'être amnistiés.

L'anniversaire du 14 juillet y fut célébré la même année, mais sans aucun acte remarquable.

Le 10 août 1793, on fit au Champ-de-Mars, l'inauguration de la nouvelle constitution. Nous regrettons que les limites de cet article ne nous permettent pas d'en donner tous les détails (1). Cette fête nationale, qui avait été préparée par David, fut grande et majestueuse. Comme dans la première, de nombreuses députations des départemens et des armées de terre et de mer y avaient été appelées. L'instant le plus remarquable de cette solennité fut celui où, après la lecture de la nouvelle constitution et le dépouillement des votes, le président de la Convention déposa dans l'arche placée sur l'autel de la Patrie, l'acte constitutionnel qu'il venait de proclamer. Alors, des salves d'artillerie répétées, sans intervalles, et les acclamations d'un million de voix, se confondirent dans les airs, comme pour porter à la Divinité l'expression de la joie et de la reconnaissance de la nation.

(1) On trouve le procès-verbal de cette cérémonie dans l'*Histoire de la Convention*, par Léonard Gallois, tome IV, p. 531.

Tout était accompli pour l'existence de la république ; mais il lui restait une dette sacrée à acquitter. A l'extrémité du Champ-de-Mars avait été dressé un temple funèbre élevé à la mémoire des défenseurs de la patrie et des citoyens morts pour la cause de la liberté. La Convention se dirigea vers ce lieu, suivie d'un char richement orné et d'une partie du cortége. Arrivé à l'autel, le président prononca un discours qui termina cette dernière cérémonie.

Le 11 novembre 1793, un vieillard vénérable, la tête couverte de cheveux blancs, était amené au Champ-de-Mars, les mains liées derrière le dos, à peu près nu, mouillé par une pluie froide qui tombait à torrens, et accompagné d'une multitude de curieux demandant à grands cris son supplice : c'était Bailly. Il descend lentement de la charrette ; le drapeau rouge qu'on avait apporté est brûlé en sa présence et on en dirige la flamme sur son visage. Il allait monter sur l'échafaud, lorsqu'une voix sortie de la foule s'écrie qu'il ne faut pas souiller le Champ de la Fédération du sang d'un scélérat. Cette proposition est accueillie ; l'instrument de mort est démonté lentement, et on va l'élever dans un des fossés qui se trouvent du côté de la Seine. Pendant trois heures l'infortuné Bailly se trouve en butte aux outrages de la foule qui l'environne ; conspué, accablé de coups, couvert de boue, il tombe évanoui. De nouvelles tortures le rendent à la vie. *Tu trembles, Bailly*, lui crie un de ses bourreaux ; *Mon ami, c'est de froid* (1), répond le martyr de la liberté. Enfin il recueille ses forces, monte sur l'échafaud et sa tête tombe.

Après l'épisode sanglant de la mort de Bailly, s'ouvre pour le Champ-de-Mars une ère de joie et de triomphe. Les fêtes de la république, celles de l'empire y amenèrent chaque année toute la population parisienne. Nous ne citerons de ces solennités que les plus remarquables.

Lorsque la Convention eut connaissance de la prise de Toulon par le général Dugommier, elle décréta qu'une fête nationale serait célébrée dans toute l'étendue de la république en l'honneur des succès brillans de nos armées. Le jour de cette grande solennité fut fixé, pour toute la France au 10 nivôse (30 décembre 1793). David, alors directeur des fêtes nationales, fit de celle *des victoires* le spectacle le plus magnifique

Au milieu du vaste cirque du Champ-de-Mars, s'élevait le temple de l'Immortalité. La Convention entourée d'un ruban tricolore, soutenu par des vétérans, et escortée par les 48 sections de Paris, les sociétés popu-

(1) On poussa si loin l'inhumanité, les outrages, la barbarie, qu'il demanda plusieurs fois avec instance qu'on lui donnât la mort. Un témoin lui a entendu dire : « Vous devez être bien satisfait, car vous me faites bien souffrir.

laires, les comités révolutionnaires, les tribunaux, le conseil exécutif et toutes les autorités constituées avec leurs bannières, partit du jardin des Tuileries pour se rendre au Champ-de-Mars. 48 pièces de canon, traînées par les canonniers des sections précédaient le cortége. Les 14 armées de la république y étaient représentées par 14 chars remplis de 12 militaires blessés et entourés de 40 jeunes filles vêtues de blanc avec des ceintures tricolores : elles tenaient en main une branche de laurier et chantaient des hymnes à la victoire composées par Chénier. Chaque char était escorté par un bataillon carré et accompagné par les musiques de la garde nationale et des théâtres, qui se mariaient, par intervalles, avec les décharges de l'artillerie, le son des tambours et des clairons. Le char de la victoire, rempli des drapeaux et étendarts pris à l'ennemi fermait la marche. Ce char triomphal, orné de couronnes de laurier et de guirlandes entrelacées de rubans aux couleurs nationales, était suivi d'un peuple immense. C'est dans cet ordre qu'on arriva au lieu de la fête qui ne se termina qu'à la nuit.

La fête à l'*Être suprême*, présidée par Robespierre, qui en était l'auteur, fut célébrée au Champ-de-Mars (1) le 8 juin 1794. Ce fut encore David qui en fit les préparatifs. Il composa les bas-reliefs qui ornaient le grand arc de triomphe ; les sujets étaient le 10 *août*, la *République*, le *Règne de la Philosophie*, le *Triomphe de la sagesse*. La Convention se rendit en corps à cette fête où Robespierre prononça un discours. A la sommité des rochers que l'on avait construits au milieu de l'enceinte, était une espèce de tour sur laquelle on arrivait par des escaliers tournans. C'est là que se firent les offrandes à l'Être suprême.

Parmi les fêtes qui se donnèrent au Champ-de-Mars, sous le Directoire, nous citerons celle de l'*agriculture*, du 14 juillet et du 9 thermidor, la fête du 10 *août* et celle de la *vieillesse*.

L'anniversaire de la fondation de la république, solennisée le 22 septembre 1796, fut aussi célébrée au Champ-de-Mars.

Le lendemain du jour du couronnement de Napoléon, le 3 décembre 1804, ce prince fit au Champ-de-Mars la distribution des aigles. Les gardes nationales de l'empire représentées par des députations ; les régimens et les députations de l'armée appelés à la cérémonie du sacre, y reçurent leurs drapeaux et étendarts des mains de l'empereur. « Soldats, leur dit-il, voilà vos drapeaux : ces aigles qui vous serviront toujours de point de ralliement. Elles seront partout où votre empereur les jugera nécessaires pour la défense de son trône et de son peuple. Vous jurez de sacrifier votre vie pour les

(1) Il portait alors le nom de Champ-de-la-Réunion.

défendre et de les maintenir constamment par votre courage sur le chemin de la victoire. Vous le jurez! » Les soldats jurèrent et tinrent leur serment.

Le 31 mai 1815, à huit heures du soir, veille de la cérémonie du *Champ-de-Mai*, une batterie, placée sur la terrasse des Tuileries annonça cette fête par une salve de 100 coups de canon répétés par les batteries de Montmartre, du pont d'Iéna, des Invalides, de l'École-Militaire, de Vincennes, et des ouvrages de la butte Chaumont, de Belleville et de Charonne. Le 1er juin, dès 9 heures du matin, les troupes étaient rendues au Champ-de-Mars. La garde impériale occupait la partie de l'est, la garde nationale remplissait celle de l'ouest; la cavalerie le devant de ces troupes. Un amphitéâtre avait été dressé pour recevoir les électeurs, les députés et les militaires envoyés par les corps de l'armée. A 11 heures 1/2 des salves d'artillerie annoncèrent la marche du cortége, puis enfin l'arrivée de l'empereur, qui parut dans la voiture du sacre, attelée de 8 chevaux blancs. Dans l'arène qui s'étendait depuis l'amphitéâtre jusqu'au péristyle, flottaient les bannières nationales destinées, par l'empereur, à la garde impériale, à la garde nationale et aux députations de l'armée. Dans les tribunes latérales étaient rangés les membres du conseil d'État, la cour de Cassation, la cour des Comptes, les tribunaux et l'Université. Les hérauts d'armes, les pages, les aides des cérémonies, les chambellans étaient groupés sur les degrés qui conduisaient au trône, et qu'entouraient les trois frères de l'empereur, Lucien, Joseph et Jérôme, le cardinal Fesch, les ministres et les grands dignitaires. Les tertres du Champ-de-Mars, couverts d'une immense population, complétaient cet imposant tableau. Après la messe et le discours de M. Dubois, au nom des colléges électoraux, le chef des hérauts d'armes annonça, au nom de l'empereur, que l'acte additionnel aux constitutions de l'empire était accepté par le peuple français. L'empereur quitta ensuite le manteau impérial et se rendit sur le trône élevé au milieu du Camp-de-Mars, pour y faire la distribution des aigles. La cérémonie se termina par le défilé des troupes

Lorsqu'après la révolution de 1830, la France reprit les couleurs nationales, si chèrement achetées par le sang de ses enfans, le Champ-de-Mars fut encore témoin de deux grandes solennités. Les 27 mars et 2 mai 1831, le roi, entouré d'un brillant état-major, ayant à sa droite le maréchal duc de Dalmatie, ministre de la guerre, et à sa gauche le vieux vétéran de 1789, le général Lafayette, fit aux gardes nationales parisiennes et aux troupes de ligne, la distribution solennelle des drapeaux et étendarts aux nouvelles couleurs. Cette fête, toute militaire, n'eut ni l'éclat ni l'appareil brillant de celles qui l'avaient précédée; mais elle montra aux ennemis de la France des troupes bien disciplinées, prêtes à suivre leurs nouvelles

enseignes sur le *chemin de la victoire*. Un pavillon entouré de degrés sur ses 4 faces, avait été élevé à 200 toises du bâtiment de l'École-Militaire. Il était orné de drapeaux et de tentures tricolores. C'est là que les députations des corps vinrent recevoir leur signe de ralliement.

Au mois de juin 1837, à l'occasion des fêtes données par la ville de Paris pour célébrer le mariage du duc d'Orléans, le Champ-de-Mars fut choisi pour représenter le simulacre de la prise de la citadelle d'Anvers. Des fortifications en terre avaient été préparées dans ce but et devaient être attaquées dans la nuit du jeudi 15. Cette brillante soirée fut marquée par des malheurs. Des précautions avaient été prises par l'autorité militaire et par la police afin que les feux de l'attaque, ni ceux de la défense n'entraînassent aucun danger. Un espace considérable avait été réservé au milieu de l'enceinte pour le jeu de l'artillerie et celui des pièces d'artifice. Cette petite guerre qui n'a pas duré moins de 3/4 d'heures s'est en effet terminée sans que l'on ait eu à déplorer le moindre accident. Mais bientôt des cris sinistres, partis de différens points, vinrent répandre l'effroi parmi la foule qui remplissait le Champ-de-Mars : elle s'ébranla dans toutes les directions et se précipita sur ses issues peu nombreuses, qui sont aussitôt encombrées par les flots de cette immense population. Là, à l'approche des grilles, 23 individus de tout sexe perdirent la vie; un grand nombre furent plus ou moins dangereusement blessés.

Le Champ-de-Mars, théâtre de la fédération et de la grande solennité du 10 août, est redevenu ce qu'il avait déjà été tant de fois, la lice des courses de chevaux, un lieu d'exercice, de parade et de revue des troupes.

SICARD.

MARCHÉS ET HALLES.

Les Halles et les Marchés sont, de tous les établissemens publics, ceux qui exigent le plus la sollicitude des gouvernemens. Sous les Romains et sous les rois de la première race, l'absence de lieux fixes et déterminés pour l'approvisionnement des villes, les difficultés de se procurer des denrées, le peu de sûreté pour les paysans, la rareté des matières premières pour l'habillement, le pillage continuel des grains et des bestiaux, l'abandon des moissons laissées à la merci des soldats toujours en armes, exposaient à la misère la plus profonde et à la disette la plus terrible le peuple des villes et les habitans de la campagne. Cependant l'établissement des marchés avait autrefois paru d'une utilité telle, que Platon voulait qu'on les plaçât au sein de la ville, au milieu des temples et des lieux sacrés. Il n'y eut de lieux fixes pour la vente des denrées et des autres productions indispensables que vers le commencement du XII[e] siècle.

Louis-le-Gros sentant l'avantage qu'il y aurait de réunir des Halles et des Marchés dans un endroit commode et particulier, acheta hors la ville

un assez vaste terrain appartenant au prieuré de Saint-Denis-de-la-Châtre. On nommait cet emplacement *campelli, champeaux, petits-champs.* Il fut destiné d'abord aux changeurs et aux merciers. Paris n'était alors qu'une ville de très peu d'étendue, et ressemblait à peine aux villes ordinaires de province. Philippe-Auguste voulant embellir et agrandir la capitale de ses états acheta des religieux de Saint-Lazare un marché qui fut transféré aux Champeaux. En 1181 on y construisit, par ordre de ce prince, deux Halles qu'on eut le soin d'entourer d'une muraille de pierre avec des portes qui fermaient la nuit. Pour la commodité des marchands on y ajouta des espèces de galeries couvertes afin que les injures du temps n'interrompissent point le commerce et garantissent les marchandises. Deux nouvelles Halles, destinées, l'une aux marchands de draps et de toiles. l'autre aux merciers et aux corroyeurs, furent construites sous le règne de Louis IX. Les dépenses furent couvertes par l'argent des biens confisqués aux juifs. Ce prince permit aussi aux lingères et à de pauvres marchands de souliers d'enfant, de s'établir le long des murs du cimetière des Innocens. Sous Philippe-le-Bel, deux corps d'état, les cordonniers et les peaussiers, obtinrent une Halle pour vendre leurs marchandises.

Les priviléges se multiplièrent, et chaque souverain accordant des droits nouveaux à des corporations particulières, tous les marchands et les artisans de Paris eurent un marché destiné à leur état. Les marchands forains eux-mêmes jouirent de cet avantage. Les rues qui depuis ont été bâties sur l'emplacement de ces Halles, reçurent leur nom pour la plupart des genres de marchandises qui y étaient étalées. A certains jours de la semaine on y vendait des œufs, du beurre, des graines, de la viande, du poisson, des grains et du vin. En général ces établissemens éloignés les uns des autres furent mal entretenus jusqu'aux règnes de François Ier et de Henri II qui les firent reconstruire dans l'emplacement où ils sont aujourd'hui. Cependant ils ne purent remédier à tous les inconvéniens ni corriger tous les abus. Le système d'approvisionnement n'étant point uniforme et la police étant très irrégulière, les approvisionnemens se faisaient mal, et souvent les marchés manquaient des choses les plus nécessaires à la vie.

Les Halles étaient fréquentées par les étudians et les écoliers débauchés, tuant et pillant tout ce qu'ils trouvaient sur leur passage. Ces jeunes gens ne sortaient jamais sans armes et faisaient de ces quartiers un véritable champ de bataille. Quelquefois ils se réunissaient aux jeunes nobles, donnaient des rendez-vous nocturnes et rançonnaient tous les marchands. C'était là que les voleurs de profession établissaient le centre de leurs vols. En vain se plaignait-on au prévôt et aux archers, toujours repoussés par ces turbulens et ces mauvais sujets, leur intervention devenant inutile, ils

ne pouvaient presque jamais rétablir l'ordre. Les tripots, les tavernes, les maisons de prostitution où venait se ruer une foule de débauchés et de joueurs, les cris, les disputes et les combats continuels rendaient le quartier des halles et les halles elles-mêmes le lieu le plus dangereux de la capitale. Pour éviter toutes ces attaques souvent provoquées par les marchands eux-mêmes, une ordonnance de la ville de Paris, du 22 août 1738, défendit à tous particuliers, hommes ou femmes, vendant et étalant dans les halles et marchés d'injurier ni de maltraiter les personnes qui viendraient pour acheter leurs marchandises, ni de causer aucun scandale, sous peine de 100 livres d'amende et de prison.

Sous la Fronde comme dans toutes les autres luttes politiques, les habitans des halles jouirent d'un grand crédit et d'une grande puissance. Ils avaient à leur tête un homme d'une haute importance, le duc de Beaufort. Cet homme surnommé le *roi des Halles*, parce qu'il en avait le langage grossier, devint un des personnages les plus dangereux. On avait d'abord résolu de l'assassiner, mais dans une révolte survenue tout-à-coup et réprimée soudain par lui, on en ressentit toute l'utilité et on le garda pour s'en servir dans de semblables occasions.

De nos jours les halles ne sont plus dangereuses. La police y est faite avec beaucoup de soin et de sévérité. L'approvisionnement des marchés et des halles se fait toutes les nuits à certaines heures, sans que jamais les voitures qui apportent les marchandises puissent, dans l'intérieur de la ville, gêner la circulation. Dans chaque halle on a établi des fontaines, et tous les soirs et les matins, chacun des établissemens particuliers doit être lavé et nétoyé. Sans ces mesures de précaution, depuis l'agrandissement de la capitale, l'encombrement et les odeurs fétides qu'exhalent les débris entassés des fruits et des légumes, la corruption si facile des viandes de boucherie feraient de ces quartiers un foyer de peste et de maladies.

Avant de faire la description des halles de Paris et de les nommer toutes dans leur ordre de construction, nous croyons devoir dire un mot sur les différentes corporations des marchands qui vinrent y établir leur commerce et des prérogatives dont ils jouissaient.

La partie industrieuse de la population de Paris, divisée d'abord en six corps de marchands ou métiers, subit différentes variations. On en comptait cinq sous Louis XII, et sept sous François Ier; c'étaient les changeurs, les drapiers, les épiciers, les merciers, les pelletiers, les bonnetiers et les orfèvres. Les changeurs réduits à un très petit nombre ayant cessé de faire corps à la fin du XVIIe siècle, il n'y en eut plus que six. Ils avaient le droit dans les grandes cérémonies de porter des habits et des toques de velours de la couleur assignée à chaque corps, de marcher im-

médiatement après le clergé et de complimenter, aux portes de la ville, les souverains lorsqu'ils faisaient leur entrée dans la capitale. En 1585, Henri III voulut ajouter aux six corps d'état celui des marchands de vin; mais les autres corporations refusèrent de les reconnaître. Les marchands de vin n'étaient plus aussi importans depuis qu'une partie de leurs membres étaient devenus pour ainsi dire les chefs du gouvernement intérieur de la ville, et qu'ils ne faisaient plus partie de la *hanse parisienne* (1). Cette institution avait une origine très reculée.

Aujourd'hui ces droits et ces prérogatives n'existent plus; cependant il s'est conservé certaines coutumes, certains usages anciens. A chaque avénement au trône, au mariage des rois, à la naissance d'un héritier de la couronne ou d'un prince du sang, à la nomination d'un grand fonctionnaire, les dames de la halle viennent offrir des bouquets en signe de joie et de dévoûment, et reçoivent en retour les libéralités de celui qu'elles veulent fêter. Dans plusieurs occasions, et surtout dans les grandes révolutions populaires, les dames de la halle se firent remarquer. On les vit à la tête du peuple marcher sur Versailles dans les journées du 5 et du 6 octobre et forcer le roi à venir avec sa famille faire sa résidence à Paris.

Rarement elles se montrèrent humaines, souvent même elles provoquèrent aux massacres et demandèrent à hauts cris les têtes des membres les plus modérés et les plus probes de la Convention. Dans la nuit du 10 mars les anarchistes qui voulaient assassiner en masse toute la partie la plus saine de la Convention ayant manqué leur projet, voulurent, le 10 avril suivant, tenter un nouvel effort. Les orateurs les plus sanguinaires et les plus influens des Cordeliers et des Jacobins soulevèrent les clubs. A la tête des sections, on distinguait celle de la Halle-au-Blé, composée en partie des femmes de la halle. Elles vinrent demander à l'assemblée la proscription des Girondins, qui avaient dû être assassinés pendant la nuit du 10 mars. L'orateur de cette députation, Rousselin, aujourd'hui Corbeau de Saint-Albin, gérant-rédacteur en chef du *Constitutionnel*, et l'un des principaux propriétaires de ce journal, parut à la barre de la Convention nationale et l'apostropha en ces termes : « Si vous n'avez » pas le courage de sauver la patrie, nous la sauverons nous-mêmes. » Chacun sait de quelle valeur et de quelle portée étaient ces paroles dans de telles circonstances. En 1814, les femmes de la halle se montrèrent très généreuses envers les blessés. Elles firent des quêtes en leur faveur, et plus d'un soldat fut transporté à l'hôpital, heureux d'avoir trouvé sur

(1) Voyez les pages 3 et suivantes de ce volume.

son passage quelques personnes qui voulussent s'intéresser à son sort.

On a diminué depuis un siècle le nombre des halles et des marchés particuliers. Nous ne parlerons que des établissemens de ce genre qui existent aujourd'hui.

Halle à la marée, rues du Marché-aux-Poirées et de la Tonnellerie. C'est la halle où se vendent en gros tous les poissons de mer. Les approvisionnemens y viennent directement des ports et la vente a lieu de 3 à 4 heures du matin. Une partie des droits du fief d'Hallebrick, famille éteinte depuis long-temps, que devaient payer les marchands de cette halle, avait été cédée à l'Hôtel-Dieu, le 11 janvier 1530, par Marguerite de Neuville, veuve de Pierre Frayer, à qui ce fief était échu par héritage. Ce marché avait été construit d'abord, d'après les dessins de Dumas, sur l'emplacement de la Cour des Miracles.

Halle au blé et à la farine. (*Voyez* page 155 de ce volume.)

Halle aux vins et eaux-de-vie. Il exista, sous Louis XIV, une halle aux vins au coin du quai et de la rue des Fossés-Saint-Bernard. Le 15 août 1811 on forma le projet d'en bâtir une autre plus vaste et plus commode. M. Gaucher, directeur-architecte, en commença les travaux avec activité; malgré son zèle, ils furent ralentis de 1812 à 1817. Plus tard cette interruption cessa, et grace à la prévoyance de la ville, Paris posséda un des plus beaux entrepôts qui existent. Ces immenses bâtimens, coupés de rues ornées de chaque côté de belles allées d'arbres, présentent une régularité parfaite. Ils sont entourés de grilles semblables à celles du jardin des Tuileries.

Halle aux cuirs. Elle avait son entrée principale rue de la Lingerie. En 1784 elle fut transférée sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Bourgogne et du théâtre italien. C'est dans cette halle, située rue Mauconseil, nº 34, que se fait presque tout le commerce des cuirs de Paris.

Halle aux draps et aux toiles. Elle est située entre les rues de la Poterie et de la Petite-Friperie; un côté est destiné à la vente des draps et l'autre à celle des toiles. Elle fut construite, en 1780, d'après les dessins de Legrand et de Molinos, sur une étendue de 400 pieds.

Halle aux veaux. Cet établissement autrefois place Mibrai, et en 1648 transféré sur le quai des Ormes, fut reconstruit entièrement en 1774 sur l'emplacement du jardin des Bernardins d'après les dessins de Lenoir. Son plan est un parallélogramme à pans coupés, au milieu duquel est un espace découvert. Aux quatre coins s'élèvent quatre pavillons où logent les préposés à la garde de cette halle. Les autres parties couvertes servent de greniers pour le fourrage. Le vendredi et le samedi sont destinés à la vente des veaux, et le mercredi à celle du suif.

Marché Boulainvilliers, situé entre la rue du Bac, n° 13, et la rue de Beaune, n° 4, a été établi à la demande de Boulainvilliers, le 16 janvier 1781, sur l'emplacement de l'hôtel qui servait de logement à la première compagnie des Mousquetaires de la garde du roi. Il se nommait *Halle Barbier*.

Halle au poisson d'eau douce, située Carreau-de-la-Halle, a été construite en 1780 sur l'emplacement de l'ancienne halle aux blés.

Marché Beauveau. Il a été construit en 1779, sur les dessins de l'architecte dit Lenoir-le-Romain, rues du Faubourg-Saint-Antoine et de Charenton ; au centre de cet édifice a été établie une fontaine. Le nom de Beauveau lui vient de Beauveau-Craon, abbesse de Saint-Antoine.

Marché Neuf, placé sur une des parties de l'ancienne place du Commerce, s'appelait autrefois marché Palud, du mot latin *palus*, marais. C'est dans la boucherie du Marché-Neuf que les Suisses de la garde de Henri III se réfugièrent le 12 mai 1588, poursuivis par le peuple et la garde bourgeoise. Il est situé dans la rue du Marché-Neuf, entre le pont Saint Michel et le Petit-Pont.

Marché aux chevaux, rue du même nom, entre la rue Poliveau et le boulevart de l'Hôpital. Au XVIIe siècle ce marché se tenait carrefour Gaillon. On y vendait aussi des cochons. En 1687, on transporta au marché aux chevaux actuel l'instrument du supplice appelé estrapade qu'on infligeait alors aux soldats des gardes françaises. On y a planté plusieurs rangées d'arbres et placé deux fontaines sur la chaussée du Matin. La vente annuelle des chevaux est de cinq à six mille.

Marché d'Aguesseau, rue et passage de la Madeleine. Après avoir été établi rue Basse-du-Rempart, ensuite rue de Surêne, il fut transporté, le 2 juillet 1746, dans le lieu qu'il occupe aujourd'hui.

Marché Sainte-Catherine, situé rues Caron et d'Ormesson, sur l'emplacement du couvent des chanoines de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, a été construit en 1783, par les soins d'Ormesson, contrôleur-général des finances.

Marché des Innocens. Voyez page 50.

Marché des Jacobins ou *Saint-Honoré*. Situé rues Saint-Honoré et Neuve-des-Petits-Champs. Il a été bâti sur l'emplacement de l'ancien couvent des Jacobins, fameux depuis par la société des *Amis de la Constitution*, plus connus sous le nom de *Jacobins*, qui y tint ses séances. La pompe à feu de Chaillot alimente les deux fontaines de ce marché.

Marché aux fleurs et arbustes, quai Desaix. Après avoir été long-temps placé sur le quai de la Mégisserie, ou de la Ferraille, ce marché a été transféré en 1805 dans l'endroit où il est aujourd'hui. Il se tient le mercred

et le samedi de chaque semaine : les marchands d'arbres et d'arbustes étalent sur le quai de la Cité.

Marché des Enfans-Rouges, rues de Bretagne et des Oiseaux. Il a tiré son nom de l'ancien hospice des Enfans-Rouges, appelé depuis Enfans-Dieu. Au milieu de ce marché, est une borne qui fournit abondamment l'eau nécessaire, et qui est alimentée par la pompe Notre-Dame.

Marché aux fourrages, rue du Faubourg-Saint-Martin, près de la fontaine des Récollets. Un autre marché aux fourrages a été ouvert rue Fourcy-Sainte-Geneviève.

Marché de la Fraternité, île Saint-Louis. Il a reçu son nom de l'ancienne division de la *Fraternité*.

Marché aux fruits, quai de la Tournelle.

Marché Saint-Germain. Ce marché, commencé en 1813 et fini en 1818, d'après les dessins de l'architecte Blondel, a été construit sur le terrain occupé par les ignobles loges de la foire.

Marché des Herboristes, rue de la Poterie-des-Halles.

Marché Saint-Jacques-de-la-Boucherie, rue des Arcis. Il est construit sur l'emplacement de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie. Des marchands fripiers y avaient occupé des échopes en bois qui furent brûlées en 1824.

Marché Saint-Joseph, rue Montmartre. Ce marché, qui est une propriété particulière, a été construit en 1794 sur l'emplacement occupé par la chapelle Saint-Joseph dont il a pris le nom.

Halle au linge et à la ferraille, rue du Temple. Elle a été commencée en 1809 et achevée en 1811, sur les dessins et par les soins de M. Molinos. Les vastes hangars qui la composent couvrent tout l'espace où le grand prieur du Temple mettait les banqueroutiers à l'abri des poursuites de leurs créanciers.

Marché de l'Abbaye-Saint-Martin, rues du Vertbois et de la Croix. Il a été construit sur un emplacement de l'abbaye Saint-Martin et supprimé en 1816. Il a été remplacé ensuite par un nouveau marché, l'un des plus beaux de la capitale, construit sous la direction de l'architecte Peyre.

Marché de la place Maubert, rue des Carmes. Ce marché est établi sur l'emplacement du couvent des Carmes.

Marché de la Madeleine, place de la Madeleine. Il a été construit nouvellement.

Marché du Panthéon ou de *Sainte-Geneviève*, rue Soufflot.

Marché des Patriarches, rue Mouffetard. Il a été ainsi nommé, parce qu'il traverse l'ancienne cour des Patriarches. Ce marché consiste en une cour qui sert de communication de la rue Mouffetard à la rue d'Orléans.

Il est ouvert les mardis et vendredis pour les légumes, les mercredis et samedis pour la viande et le porc frais.

Marché aux pommes de terre et oignons, près la halle aux draps. Établi en 1811, il se tient sur l'emplacement nommé autrefois place du Légat.

Halle à la viande, rues des Prouvaires et des Deux-Écus. Cette halle, qui n'était que provisoire, fut commencée en 1813 et terminée en 1818. Elle se tient les mercredis et les samedis, pour les viandes de boucherie et de charcuterie, et les autres jours pour les issues et la volaille.

Marché à la volaille et au gibier, quai des Augustins. Il est plus connu sous son ancien nom de la *Vallée*. Ce marché a été construit sur l'emplacement de l'église des Grands-Augustins; commencé en 1808 il fut terminé en 1811. Il est formé de trois galeries séparées par des piliers supportant des arcades, dans un terrain de cent quatre-vingt-dix pieds de long et de cent quarante-un de large. Soixante boutiques, élégamment construites sur le même plan, y sont placées sur trois rangs. Les galeries du milieu sont destinées à la vente en gros; la troisième galerie du côté du Pont-de-Lodi est consacrée à la vente des agneaux. Ce vaste marché, couvert et bien distribué, se divise en deux parties, l'une pour les voitures, l'autre pour les étaux des marchandes.

HAUGARS.



SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

Il n'y a rien de certain concernant l'origine de la première église sur l'emplacement de laquelle fut élevée plus tard Saint-Étienne-du-Mont. Ce n'était d'abord qu'une petite chapelle appelée Notre-Dame, située au dessus de la crypte ou église souterraine du couvent de Sainte-Geneviève. Elle était desservie par un chapelain qui administrait les sacremens aux domestiques et aux vignerons des chanoines réguliers de l'abbaye. Plus tard, la crypte de Sainte-Geneviève ayant pris le nom de Saint-Jean, la chapelle s'appela aussi *Saint-Jean*, et, dans le langage vulgaire, *Saint-Jean-du-Mont*. La population qui habitait alors les environs de l'abbaye s'étant considérablement augmentée, on sentit la nécessité d'ériger sur ce point une église paroissiale.

On assure que dans l'origine cette nouvelle église fut dédiée sous l'invocation de Saint-Étienne; mais on n'en connaît point la raison. Peut-être que l'évêque donna pour la dédicace une partie des reliques du premier martyr, trouvées quelque temps auparavant dans la vieille basilique de ce nom, démolie en 1194. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avant cette

paroisse, en 1225, il n'y en avait aucune de ce nom sur la montagne Sainte-Geneviève. Il faut remarquer qu'on pénétrait dans Saint-Étienne-du-Mont par l'église Sainte-Geneviève.

L'importance des revenus s'augmentant avec le nombre des habitans, il s'éleva une sérieuse contestation entre les abbés de Sainte-Geneviève et l'évêque de Paris. Urbain III intervint dans ces débats qui ne se terminèrent qu'en 1202. Il fut convenu que l'abbé présenterait à l'évêque les sujets qu'il destinerait à desservir les églises paroissiales dépendantes de l'abbaye. Cet accord fut suivi de concessions et d'échanges qui parurent satisfaire les deux parties contractantes.

On conçut, en 1491, un nouveau projet d'augmenter cette église. Mais il paraît qu'on en construisit une nouvelle, car on n'y aperçoit aujourd'hui rien qui remonte au-delà du XVe siècle. L'abbé de Sainte-Geneviève céda pour cette construction une partie de l'infirmerie qui se trouvait auprès de l'église. On commença l'édifice du côté de l'orient, vers les premières années du règne de François Ier. L'ensemble du bâtiment, d'un genre tout particulier, mélange du gothique et du style sarrasin, présente, avec tous les raffinemens, les formes élégantes qui règnent dans toutes les constructions de cette époque. Plusieurs chapelles et l'aile de la nef du côté de Sainte-Geneviève furent ajoutées au corps principal en 1538. Au milieu du XVIe siècle, on avait tellement avancé les travaux, que l'évêque de Mégare y vint, comme délégué de l'évêque de Paris, faire la bénédiction des autels. On apercevait anciennement, comme date de cette bénédiction, le chiffre de 1541, inscrit au vitrage d'une chapelle du côté du sanctuaire vers le nord. Le prix des indulgences du beurre et du lait durant le carême fut affecté, avec l'autorisation de l'évêque de Paris, à l'achèvement de cette église. Sans doute qu'on lui donna plus d'étendue du côté de l'occident qu'on ne se l'était d'abord proposé; car si les travaux avaient été poussés en droite ligne dans toute sa longueur, l'édifice fût venu aboutir d'une manière difforme à l'angle du portail de Sainte-Geneviève. De sorte que pour éviter ce défaut, causé tantôt par le manque d'argent, tantôt par l'abondance de fonds, donnés sans qu'on s'y attendît, l'architecte est tombé dans un vice plus grand en suivant pour la construction de la nef un alignement différent de celui du chœur : ce qui fait que l'église n'est ni droite ni régulière.

On bâtit en 1606 la chapelle de la Communion et les charniers. Enfin, deux ans plus tard, la reine Marguerite de Valois donna trois mille livres et posa la première pierre du grand et du petit portail, qui ne furent achevés que sept ans après. Les deux inscriptions qui y étaient gravées, et qui portaient la date de 1617, semblent confirmer cette

assertion. Cette église n'était point entièrement construite en 1624, puisque l'archevêque de Paris autorisa des quêtes particulières durant le carême, dont les produits devaient être employés à l'achèvement de l'édifice.

En 1626, les fonts baptismaux, qui jusqu'alors étaient restés à Sainte-Geneviève, furent transportés à Saint-Étienne-du-Mont, et Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, vint en faire la dédicace le 15 février; mais l'anniversaire n'en fut fixé qu'au 1er dimanche de juillet.

La façade principale de cette église, dont la forme est pyramidale, et où se trouvent mélangés plusieurs genres, offre un caractère singulier et extraordinaire, mais qui n'est point dépourvu d'agrémens et de mérite. Il n'y a pour tout clocher qu'une seule tour au nord du monument. Elle est fort élevée et offre un genre d'architecture peu ordinaire. L'architecture du portail et la sculpture de la frise, qui sont une imitation du style et de la richesse des édifices de l'ancienne Rome, ont toujours attiré l'admiration des connaisseurs.

La partie du rond-point de ce monument est très remarquable par sa singularité, et mérite l'examen de ceux qui veulent étudier l'architecture. Les voûtes de la nef et des bas-côtés sont d'une hardiesse extraordinaire. Elles ne sont soutenues dans toute leur étendue que par des piliers ou espèces de colonnes rondes de cinq pieds de diamètre. Leurs bases portent sur un piédestal d'environ trois pieds de hauteur. Du sommet de ces colonnes très élevées, naissent des faisceaux d'arêtes, qui forment celles de la voûte. A ces grosses colonnes rondes, et au tiers de leur hauteur sont appuyés des arceaux surbaissés qui soutiennent un passage d'une largeur de deux pieds au moyen duquel on peut faire le tour de la nef. Des deux côtés ce passage est fermé par des balustres très massifs en pierre de taille, qui font un retour circulaire en dehors de la nef dans l'endroit de ces piliers. L'on parvient à cette espèce de galerie par deux escaliers dont les portes sont au dessous du jubé. Si toutes ces galeries qui régnent autour du chœur ne sont point des modèles de bon goût, au moins sont-elles remarquables par leur légèreté et leur délicatesse.

Ce qui frappe le plus les regards en entrant à Saint-Étienne-du-Mont, ce sont les deux tourelles à jour placées aux deux extrémités du jubé, et qui s'élèvent d'environ trente pieds au dessus de son niveau. C'est là que sont situés les deux escaliers qui conduisent à la galerie. Ces escaliers sont d'autant plus extraordinaires que, percées à jour, on aperçoit le dessous des marches portées en l'air par encorbellement. Le mur de leur sommet est soutenu par une colonne très faible et très légère d'un demi-pied de circonférence, posée sur le bord extérieur de l'appui de la cage, faite en

forme de limaçon. Autour du chœur on a construit plusieurs chapelles, entre autres celle de la Vierge. Celle-ci, qui est grande et éclairée par six vitraux, a été bénite en 1661 et construite aux dépens de la fabrique. On y voit quelques petits tableaux, parmi lesquels il faut distinguer surtout celui qui représente un intérieur d'église, peint en 1808 par M. Gosse. Cette chapelle offre aussi l'épitaphe en latin du célèbre Blaise Pascal, auteur des *Lettres provinciales*, mort en 1662, à l'âge de trente-neuf ans. Ce monument ne consiste qu'en une seule pierre gravée.

L'intérieur de ce monument était très remarquable autrefois par les belles et nombreuses sculptures de Germain Pilon, par un beau tableau de Lesueur, dont les cendres reposent sous ces voûtes ornées de tout ce que l'art peut offrir de délicat et de recherché. Les tapisseries qui représentaient la vie de saint Étienne méritaient particulièrement l'attention des connaisseurs. Plusieurs personnes ont prétendu qu'elles avaient été faites sur les dessins de Lesueur, mais on assure, avec plus de vraisemblance, que ce fut d'après ceux de Laurent de la Hire. Ce qu'il y avait surtout de remarquable, c'était la peinture des vitres des charniers représentant plusieurs traits de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Les couleurs en étaient admirables, et le temps, loin de nuire à leur beauté, n'avait fait qu'augmenter leur vivacité. Le seul défaut, c'était que les figures péchaient par le peu de correction dans le dessin. Depuis que nos vieilles cathédrales ont été dépouillées de leurs magnifiques vitraux, la perte du secret de cette peinture fait naître de sensibles regrets. La plupart de ces derniers ornemens de Saint-Étienne-du-Mont n'ont point été détruits; ils ont été transportés aux Augustins.

La chaire de cette église n'a point été endommagée pendant la révolution : c'est un chef-d'œuvre de sculpture en bois, exécuté par Claude d'Estocart sur les crayons de Laurent de la Hire dont nous avons déjà parlé plus haut. Une grande et belle statue de Samson semble soutenir le corps en masse de cette chaire remarquable. Le pourtour est orné de plusieurs Vertus assises et séparées les unes des autres par des bas reliefs dans les panneaux. Sur le dais on remarque un ange qui tient deux trompettes, comme pour appeler les fidèles au sacrifice

Depuis la démolition de l'ancienne église de Sainte-Geneviève, deux grands tableaux ont été transférés à Saint-Étienne-du-Mont. Ils furent votés par les échevins de Paris; le premier à l'occasion de la famine causée par l'hiver rigoureux de 1709; il est dû au pinceau de Troy; le second, à l'occasion des deux autres années de froid et de famine, fut voté en 1669, et peint par Largillière. On y a placé récemment un tableau de M. Abel de

Poujol, ouvrage assez distingué, représentant saint Étienne prêchant l'Évangile.

Voilà ce qu'il y a de plus remarquable dans cette église, où l'architecte, pour éviter le matériel des arcades et de leur appui massif dans presque tous les monumens gothiques, leur a substitué comme étant plus légers, des piliers ronds trop exhaussés pour séparer la nef des bas-côtés, auxquels sont appuyés deux étages d'arceaux pleins de légèreté, dont l'aspect n'est point agréable, et qui l'ont forcé d'élever si haut les vitraux, que les jours y sont très faibles. L'architecte a fait voir dans toutes les constructions, qu'il était plus versé dans la science du trait, que dans la composition d'un bel ensemble.

Plusieurs hommes célèbres ont été inhumés à Saint-Étienne-du-Mont. On remarquait les tombeaux de Lesueur, un des plus illustres peintres français, mort à l'âge de trente-neuf ans, de Pascal; de Gallois, auteur du *Journal des Savans,* du botaniste Tournefort ; et celui d'un médecin fameux, nommé Nicolas Thognet, mort en 1642, qui n'est plus connu que par son épitaphe : l'éloge de son talent y est fait d'une manière si ridicule que nous croyons devoir la rapporter ici.

Passant, qui que tu sois, arrête et considère
Qui gît sous ce tombeau ;
Tu sauras que Thognet, par un secret mystère,
Ce monde abandonna pour en prendre un plus beau.
Son art et son savoir garantissaient les hommes
Bien souvent de mourir.
Mortels, pensez à vous, dans le siècle où nous sommes:
Puisque Thognet n'est plus, qui pourra vous guérir?

C'est aussi à Saint-Étienne-du-Mont que furent transportées les cendres de Racine, d'Antoine Le Maître et de Le Maître de Sacy, son frère, après la destruction de Port-Royal-des-Champs où ils avaient d'abord été inhumés selon le désir qu'ils en avaient manifesté dans leurs derniers momens.

Là aussi était le tombeau de Descartes.

Le clergé de cette église fut presque toujours en contestation soit avec les évêques, soit avec le gouvernement. Leurs premières querelles eurent d'abord un motif d'intérêt. On se disputa une partie des revenus et des produits de la paroisse, et ce ne fut guère qu'à la fin du XVIIe siècle que la haute protection accordée par la reine à Saint-Étienne-du-Mont vint terminer les différends. Toutes ces prétentions scandaleuses, toutes ces disputes insensées ne contribuèrent-elles point à augmenter le nombre des incrédules et à expliquer mille traits extravagans de fanatisme? Il fallait bien que le clergé, dans certaines circonstances, ne se montrât point aussi sage,

aussi vertueux qu'il aurait dû le faire, puisque même au sein des églises, au milieu du sacrifice, des audacieux ne craignirent point de commettre des sacriléges publics. Ce fut à Saint-Étienne-du-Mont qu'en 1563, le 22 décembre, un jeune homme, poussé par un zèle fanatique, se précipita sur le prêtre célébrant la messe, et arracha l'hostie de ses mains. Il fut condamné à avoir le poing coupé, à être pendu, étranglé, et son corps brûlé à la place Maubert. Cinq jours après, pour l'expiation d'un crime qui avait peut-être été provoqué par le ministre de cette église, il se fit, par l'ordre du clergé et de la cour, une procession générale qui s'est continuée jusqu'aux événemens de 1789, et à laquelle le roi Charles IX, la reine-mère et toute la cour assistèrent, portant à la main un cierge de cire blanche.

Le curé de Saint-Étienne-du-Mont s'étant plaint que le nommé Michau, un de ses paroissiens, l'avait fait attendre pour la bénédiction du lit nuptial, Pierre de Gondi, évêque de Paris, ordonna qu'à l'avenir cette cérémonie se ferait pendant le jour, ou du moins avant le souper. Autrefois les nouveaux mariés ne pouvaient pas aller se mettre au lit avant qu'il ne fût béni : c'était un droit de plus pour le clergé, à qui l'on devait aussi ce qu'on appelait les *plats de noces*, c'est-à-dire leur dîner en argent ou en espèces.

En 1750, les jésuites ayant gagné Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, décidèrent ce prélat à ordonner la stricte exécution des billets de confession. Les curés soumis à ses ordres s'y conformèrent et ne voulurent point administrer les sacremens à ceux qui ne présentaient point le billet exigé. Bouettin, curé de Saint-Étienne-du-Mont, fidèle à l'ordre de son archevêque, refusa les sacremens au sieur Coffin, conseiller au Châtelet, parce qu'il n'avait point de billet de confession. Un arrêt récent du parlement n'empêcha point Meuriset, curé de la même paroisse, de refuser les secours de la religion à des malades qui n'avaient point de billet. Il fut condamné, malgré M. de Beaumont, au bannissement. Mais la crainte d'un pareil châtiment n'épouvanta point les prêtres de cette église, et le parlement se vit forcé de condamner à la même peine pour les mêmes délits, le vicaire Ansel. Un autre vicaire de la même paroisse, nommé Caulet, ayant refusé le viatique au sieur de La Crosse, fut condamné par cette même cour à une forte amende. L'archevêque le récompensa aussitôt, en lui donnant une cure considérable. Cette querelle et ces dissensions se terminèrent par l'exil des jésuites qui seuls avaient provoqué ces scandaleux refus.

MAUGARS

CONCIERGERIE.

C'est sous ce nom que les anciennes ordonnances des rois de France désignaient la prison du palais de Paris ; et le nom de Conciergerie, donné à cette partie du palais, lui venait de ce qu'elle servait de demeure au concierge.

Cette prison a peut-être pour origine celle du palais lui-même ; car depuis la première race des rois toutes les habitations royales, tous les châteaux des seigneurs étaient à la fois lieux de séjour, de défense et d'emprisonnement.

Il n'est cependant question de la Conciergerie pour la première fois, dans les registres de la Tournelle, qu'au 23 décembre 1391, à l'occasion de quelques habitans de Nevers et du Nivernais, qui y furent incarcérés pour avoir voulu se soustraire à la tyrannie féodale de l'évêque, du doyen et du chapitre de Nevers.

Le bâtiment de cette prison réunit trois ordres d'architecture : les constructions du temps de Louis IX et du XVIe siècle, qui ne sont remarquables que par leur irrégularité maussade ; et celles élevées quelques an-

nées avant la révolution, qui forment l'aile occidentale et la face méridionale de la cour principale, dite le *Préau.*

Le sol de la Conciergerie est au dessous de celui de la rivière; cependant il est moins humide que cette circonstance ne pourrait le faire supposer, grace aux caves et souterrains en pierre, aujourd'hui bouchés ou comblés, qui sont pratiqués encore au dessous.

Les cachots, construits au pied des tours et au niveau de la Seine, sont très humides et malsains, mais à peu près hors d'usage. Il n'y a qu'un cachot où le jour ne pénètre point ou presque point, celui qui est sous le promenoir des hommes, au pied d'une vieille tour, et dans lequel fut renfermé Mandrin; il ne sert plus de dépôt que pour les griaches. Les deux cachots de *Saint-Vincent* et de *Grand-Nord* ont été démolis.

A l'orient de cette prison et au sud d'une cour de construction assez moderne, sont des cellules pour les femmes qui se trouvent ainsi séparées des hommes. L'ancienne infirmerie, sombre et mal aérée, se trouvait dans cette partie de la maison; on en a préparé une autre, en 1828, dans l'ancien logement du directeur.

C'est sous la porte même de l'entrée actuelle qu'avaient été pratiquées, à trente ou quarante pieds du sol, les oubliettes du palais. L'on voit encore sur le bord de la rivière, la grille par laquelle on faisait sortir les corps, soit pour les noyer, soit pour les faire inhumer. M. l'architecte Peyre a fait servir toutes ces constructions d'oubliettes à un aquéduc.

Cette entrée, qui touche à la tour dite de *César*, donne sur une cour en pente au fond de laquelle sont les magasins de la ville.

La *tour de César* est à droite quand on pénètre dans la cour. Elle n'avait autrefois aucune ouverture sur le quai; mais depuis qu'elle a été destinée au logement du directeur, on y a placé plusieurs croisées. Le rez-de-chaussée sert maintenant de pièce de réception et de salon pour le directeur; c'est là que M. Ouvrard fut incarcéré pour dettes. Dulaure a avancé dans son *Histoire de Paris*, que la *tour de Montgommeri* avait été démolie en 1778; c'est une erreur : la *tour de Montgommeri* est la même que celle connue sous le nom de *tour de César*, dénomination dont on ne connaît point l'origine. On l'appela *tour de Montgommeri*, parce qu'elle servit de prison au célèbre protestant de ce nom. On y enferma Cartouche, Damiens, et, en 1794, les cent trente-deux Nantais amenés à Paris. Les détails des tortures physiques et morales que l'on fit souffrir à Damiens, dans cette prison, font frémir et prouvent toute la barbarie où l'on était encore dans le dix-huitième siècle. La porte d'entrée de cette tour est ouverte sur la cour où elle est située.

En suivant à droite, est le guichet extérieur de la prison, séparé de

trois pieds d'une grille donnant accès sur un petit escalier de six marches, aboutissant à une grande salle noire qu'on nomme l'avant-greffe ou le parloir libre; entre la porte et la grille, un guichetier demeure en permanence.

Au pied de l'escalier, à gauche, est le greffe; ensuite une galerie large et longue conduisant aux bâtimens des femmes, et puis le parloir où visiteurs et prévenus sont séparés par deux grilles éloignées de deux pieds et demi l'une de l'autre et garnies d'une toile de fil d'archal.

A droite de l'escalier sont, d'abord, l'escalier et les pièces de communication avec la tour de César, ensuite une pièce où se trouve le surveillant de garde.

En face de l'escalier, entre cette dernière pièce et le parloir, est une petite salle vitrée servant aux communications des avocats avec leurs cliens.

Dans la pièce du surveillant de garde sont, à droite, l'entrée de la tour d'Argent, où couchent les surveillans; à gauche le guichet intérieur ouvrant sur le préau

La tour d'Argent était abandonnée depuis plusieurs années, lorsque, en 1828, on voulut l'utiliser. L'architecte, M. Peyre, la fit débarrasser et éclairer sur le quai. On ne doute point que cette tour ne fût le lieu où Louis IX renfermait son trésor.

Le préau, promenade ouverte des prisonniers, représente un carré long de vingt-cinq à trente toises de longueur sur dix environ de largeur, orné de deux petits parterres entourés de treillage, séparés par un bassin d'eau jaillissante; des bâtimens l'entourent de toutes parts : ceux du nord, de l'ouest et du sud sont de construction uniforme; ceux de l'est sont des appartenances du palais; au dessous de ces derniers est le promenoir couvert. Il existe, à l'angle sud-est de ce promenoir, une salle servant, le jour, de parloir aux prisonniers politiques, et la nuit de corps-de-garde.

Le bâtiment du nord, à droite du guichet intérieur, se compose, comme les deux autres, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, divisés en petites cellules. Le rez-de-chaussée est réservé aux vieillards et le premier étage aux enfans. A l'extrémité nord-est de cet étage, de l'autre côté de l'escalier, est une pièce à quatre lits, où l'on renferme les criminels qu'on veut soumettre aux tentatives des *moutons* et où l'on fait coucher un surveillant.

Le rez-de-chaussée du bâtiment, à l'ouest, porte le nom de *corridor Saint-Louis*, et le premier étage celui de *corridor Saint-Vincent;* ils sont consacrés aux prisonniers qui ne peuvent payer la pistole.

A l'angle nord-ouest du préau est la *tour de Bombée*, sur laquelle s'ap-

puient les deux corps de bâtimens du nord et de l'ouest. Elle servit de cachot à Ravaillac et alors la lumière n'y pénétrait pas. Elle était abandonnée depuis plusieurs siècles lorsque, en 1828, on l'a remise dans le meilleur état. A la même époque, on a détruit le cachot n° 17 ; cet horrible séjour, sans lumière et sans air, servait à déposer les condamnés à mort. Louvel y a été gardé pendant tout le temps qui a précédé son jugement.

Le rez-de-chaussée du bâtiment au sud est divisé en cellules à l'est et en deux chambres de surveillans à l'ouest. De l'autre côté des cellules, dans ce corridor, sont :

1° Le cachot de la Reine : dans la partie qui avoisine la croisée, puisant son jour sur la cour des femmes, on éleva en 1816 un autel expiatoire que l'on a remplacé en 1830 par un appareil de bains ; 2° la pièce, à l'est de ce cachot, où se tenaient les militaires chargés de la garde de la Reine : alors cette pièce était ouverte sur le cachot ; 3° le cachot sans air et sans jour où furent enfermés Mme Élisabeth et Robespierre : on l'a ouvert depuis 1830 et on en a fait la sacristie. Il a sept pieds en carré.

Avant les travaux de 1828, les escaliers et les galeries, entièrement privés de jour, étaient constamment éclairés par des réverbères ; depuis ces travaux, la lumière y pénètre enfin au moyen de dégagemens opérés et de vitrages ménagés avec art.

Ce sont surtout les temps révolutionnaires qui ont fourni à cette maison le plus d'épisodes graves et pathétiques.

Après Miaczinski, les deux Custine, Charlotte Corday et quelques autres personnages remarquables de l'époque, la reine Marie-Antoinette entra dans cette prison le 2 août 1793 et y demeura jusqu'au 16 octobre suivant, jour de son exécution Qu'il y a d'enseignemens dans cette grande chute ! et qu'une reine dans un cachot, quel que soit le degré de sa culpabilité politique, excite d'émotion !

Le conventionnel Courtois, chargé de la visite des papiers de Robespierre, en avait enlevé la dernière lettre écrite par la reine à Mme Élisabeth. En 1816, Courtois l'offrit au préfet de la Meuse, espérant s'en faire un titre de séjour en France. Le ministre de la police Decazes sentit tout le prix qu'il pourrait tirer de ce document ; des ordres furent donnés, et l'autorité se saisit violemment de la pièce et de plusieurs autres chez Courtois, possesseur de la lettre. M. Decazes en donna lecture à la chambre des députés ; puis il s'empressa d'ordonner l'érection d'un monument expiatoire aux lieux témoins des derniers momens de la reine : ce monument fut élevé en face du passage, là où Marie-Antoinette avait écrit sa lettre. Depuis 1830, le monument, les inscriptions dont il était chargé, tout cela a disparu.

Ne pouvant citer tous les malheureux qui ont quitté la Conciergerie pour aller à l'échafaud, nous donnerons simplement les noms de ceux qui occuperont un jour les historiens français ; encore notre liste sera-t-elle bien incomplète :

Vergniaux, Gensonné, Valazé, Fonfrède, Brissot, Ducos, Duchâtel et quinze de leurs collègues ; Mme Roland, Girey-Dupré, Bailli, Boisguyon, Thouret, Beysser, d'Eprémênil, Chapellier, la duchesse de Grammont et son mari, Malesherbes, de Montmorin et son fils, de Brienne et trois membres de sa famille ; Hébert, puis sa veuve; Ronsin, Camille Desmoulins, puis sa veuve ; Danton, Westermann, Cloots, Fabre-d'Églantine, André Chénier, Lavoisier, Boucher, Linguet, Barnave, etc.

Parmi les hommes qui ont habité la Conciergerie, nous indiquerons encore Lesurques, Aréna et ses amis, Cadoudal, Trumeau, Dautun, Pleignier, Carbonnau, Tolleron, Bories et les trois autres sergens de La Rochelle ; enfin plus récemment : Castaing, Papavoine, Lacenaire.

Aucun détenu, si l'on en excepte les pistoliers, ne peut rester dans sa cellule pendant le jour. Dès six heures du matin jusqu'à sept heures du soir en été, et selon la durée du jour en hiver, les prisonniers sont forcés de rester au préau ou dans le chauffoir de la tour de Bombée. Cette mesure a pour but, dit-on, d'empêcher les vols.

La population moyenne, pour les hommes, est de cent, et pour les femmes, de dix-huit. Le terme moyen des séjours est de quinze jours. La maison pourrait recevoir un effectif de deux cents individus.

Dr W

BIBLIOTHÈQUES.

Bibliothèque royale. Si nous nous livrions à la recherche des essais infructueux qui ont été faits avant que l'on soit parvenu à former une collection nombreuse de livres, il nous serait impossible de nous renfermer dans les bornes qui nous sont prescrites. Nous nous bornerons donc à dire qu'à la suite de l'établissement des peuples du nord, dans les contrées qui avaient formé l'empire romain, les manuscrits étaient devenus extrêmement rares. Parmi ces chefs de barbares, il ne s'en trouva pas un qui pût dire, comme Gengis, vainqueur de la Chine, à des hordes barbares :

Qu'on cesse de livrer aux flammes, au pillage,
Ces archives des lois, ce vaste amas d'écrits,
Tous ces fruits du génie, objets de vos mépris.
Si l'erreur les dicta, cette erreur m'est utile,
Elle occupe ce peuple et le rend plus docile (1).

Les barbares d'Europe ne songèrent qu'à démolir. Au milieu de la destruction générale, on perdit jusqu'au souvenir des arts et des sciences, et

(1) *L'Orphelin de la Chine*, tragédie de Voltaire.

ce fut à peine si dans quelques monastères on continua à apprendre à *lire* et à écrire pour conserver les œuvres de quelques pères de l'Église, et le souvenir des hommes dont on avait fait des saints.

Vainement, parmi les rois de la première race, en chercherait-on un qui se soit douté de l'importance et de l'utilité dont pouvait être une bibliothèque. Charlemagne fut le premier roi qui appela auprès de lui de savans, et entre autres, Alcuin, garde de la bibliothèque d'York, en Angleterre. Charlemagne parvint à réunir une assez grande quantité de manuscrits, mais, à sa mort, poussé par on ne sait quelle déplorable idée, il ordonna qu'ils seraient vendus, et que le produit de la vente en serait destiné au peuple. — Ses successeurs Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve eurent aussi quelques manuscrits. On connait même le nom de deux bibliothécaires de ce dernier; ce furent Hilduin, abbé de Saint-Denis, et Ebon, archevêque de Reims.

A dater de Charlemagne, il semble que la barbarie ait été plus profonde encore qu'au temps des rois de la première race; cette barbarie dura jusqu'après les croisades. Alors on vit se former quelques collections de manuscrits. C'est ainsi qu'un abbé de Gemblours, nommé Albert, laissa en mourant à son abbaye plus de 100 volumes sur l'Écriture sainte, et cinquante environ sur les sciences profanes. Dans le monastère de Saint-Évroul, en Normandie, il y avait une multitude de copistes sans cesse occupés à transcrire d'anciens manuscrits, tandisqu'un moine de la même maison portait le zèle jusqu'à fabriquer de petites écritoires pour les jeunes enfans, et qu'un autre moine, pour engager Godefroy de Loudun à entrer dans les ordres, cherchait à le déterminer en lui représentant qu'il aurait des livres en abondance. Enfin certains jours de l'année étaient consacrés, dans les monastères, à prier Dieu pour ceux qui avaient fait des présens de manuscrits.

Malgré ce zèle, le nombre des livres n'augmentait que bien lentement: on regardait comme une chose merveilleuse qu'une Bible eut été copiée en cinq mois par cinq religieux: et quand un couvent possédait 150 volumes il se glorifiait avec raison de sa bibliothèque; plus d'un monastère illustre n'en avait pas la moitié; aussi le prix de ces ouvrages demeurait-il toujours excessif. C'était un présent remarquable qu'un don de 4 volumes donnés par un abbé dans le Maine; et 200 brebis et 3 muids de grains, parurent une juste estimation d'un simple recueil d'Homélies.

On doit comprendre quel obstacle la rareté et la cherté des livres apportaient aux études et aux progrès des sciences. Dans les universités, et aux cours des diverses facultés, la plupart des écoliers, faute d'ouvrages

étaient forcés de se contenter des cahiers que leurs maîtres leur dictaient.

Étienne, archidiacre de Cantorbery, dont l'histoire a conservé le nom, voulut remédier autant qu'il était possible à cette fâcheuse situation. Il ordonna, par son testament, que ses livres fussent remis au chancelier de l'église de Paris, pour être communiqués aux pauvres écoliers : cette charitable disposition fut exécutée ponctuellement, et l'on peut lire, dans un acte de 1271, par lequel Jean d'Orléans, chancelier de Notre-Dame, reçut ce pieux legs des mains de Nicolas, son prédécesseur, l'inventaire de cette bibliothèque.

C'est vers la seconde partie du XIIIe siècle qu'on voit une bibliothèque formée par les soins du roi de France ; saint Louis, pendant la première croisade, avait entendu parler du goût des princes sarrazins pour les sciences et les arts, et du zèle avec lequel ils rassemblaient de toutes parts les œuvres des anciens auteurs grecs, latins et arabes. De retour en France, il fit visiter les anciennes abbayes pour en tirer les ouvrages des pères et des auteurs ecclésiastiques : il en fit faire de nouvelles copies, qu'il plaça comme un nouveau trésor, auprès des richesses et des reliques que renfermait déjà la Sainte-Chapelle ; mais il ne s'occupa qu'à recueillir des ouvrages concernant la religion, et négligea les autres. A sa mort cette collection, qu'il avait eu de la peine à rassembler, fut dispersée par sa volonté. Il en disposa par testament, et voulut qu'elle fût partagée entre les frères prêcheurs et les frères mineurs de Paris, les frères prêcheurs de Compiègne et l'abbaye de Royaumont qu'il avait fondée.

Après lui Philippe-le-Bel et ses trois fils eurent aussi, sinon des bibliothèques, au moins quelques livres plus ou moins rares, plus ou moins précieux, dont ils firent à divers époques, des présens aux savans ou aux seigneurs de la cour : car, parmi les nobles et les riches, on en comptait plusieurs qui s'honoraient de protéger les sciences, et récompensaient généreusement, par vanité souvent, les écrivains qui leur dédiaient des livres. Il y eut donc dans les châteaux de plusieurs seigneurs des salles exclusivement consacrées à contenir le peu de livres que chacun pouvait posséder à cette époque.

C'est sous le règne du roi Jean que l'on voit apparaître des traductions en langue vulgaire de quelques ouvrages latins. Charles V, qui lui succéda, hérita de la bibliothèque de son père, et ne tarda pas à l'augmenter.

Jusqu'ici les rois n'avaient pas eu, à proprement parler, de bibliothèque ; les livres avaient été pour eux des objets de prix et de curiosité, qu'ils donnaient en présent comme ils auraient donné des armures ou des chaînes d'or : à leur mort, ces livres ne passaient pas à leur successeur.

C'est à dater de Charles V qu'on peut enfin fixer l'époque où la bibliothèque du roi se trouva constituée.

Charles V ne négligea rien de ce qui pouvait augmenter sa bibliothèque ; ce prince à qui les historiens ont donné le titre de *sage*, et qui serait plus justement nommé le *fourbe*, avait eu pour maître, en sa jeunesse, Nicolas Oresme, docteur en théologie, évêque de Lisieux, et l'un des plus savans hommes de l'université. Oresme, à la demande du roi, traduisit plusieurs ouvrages des auteurs grecs et latins ; en 1371, il reçut 100 francs pour une traduction des morales d'Aristote ; d'autres savans reçurent des pensions et des bénéfices en échange de leurs ouvrages. Sous ce règne paraissent successivement en langue vulgaire et grossissent la bibliothèque de Charles, la Bible avec sa glose, le traité de saint Augustin de la *Cité de Dieu*, etc. (1)

Charles réunit ainsi près de 900 volumes, nombre prodigieux pour l'époque, et sans contredit le trésor le plus digne d'être gardé au Louvre, où il fut placé dans une tour appelée dès lors *Tour de la Librairie*. Le soin en fut confié à Gilles Mallet, alors valet de chambre du roi, et depuis maître-d'hôtel de sa maison. Les livres occupaient trois salles de la Tour, dont les fenêtres étaient soigneusement défendues par des barreaux de fer, du fil de laiton et des vitres peintes. Les lambris des murs étaient de bois d'Irlande, la voûte était lambrissée de bois de cyprès et ornée de sculptures en bas-relief. L'entrée de ce sanctuaire n'était permise qu'aux savans. Trente petits chandeliers et une lampe d'argent éclairaient toutes les nuits cette chapelle ardente de la science, afin qu'on y pût travailler à toute heure.

Gilles Mallet dressa lui-même le catalogue de cette bibliothèque ; la première qui pût être montrée avec orgueil. Il existe encore aujourd'hui un exemplaire manuscrit de ce curieux catalogue ; c'est un long rouleau composé de plusieurs feuilles de parchemin attachées les unes aux autres. Il a été publié l'année dernière en un grand volume in-8°.

Sous le règne long et désastreux de Charles VI, cette bibliothèque fut dispersée : un certain Pierre Thury l'acheta moyennant 1,200 livres et la fit transporter en Angleterre.

Charles VII n'eut ni le temps, ni le désir de réparer ces pertes ; de sorte qu'à sa mort les livres qu'il put laisser à son successeur, et qui se trou-

(1) Cette traduction fut faite par Raoul de Presles, avocat du roi au parlement de Paris. Elle n'a jamais été imprimée. Ce qu'elle offre de plus curieux, c'est une description de Paris, à la fin du XIVe siècle ; cette partie de l'ouvrage du moins mériterait, à cause de son importance historique, les honneurs de l'impression.

vèrent déposés dans plusieurs maisons royales, étaient en fort petit nombre. Malgré tous les soins apportés à la copie des anciens manuscrits, et le nombre d'écrivains nouveaux, un manuscrit était toujours un objet rare et recherché.

Louis XI qui succéda à Charles VII, était un prince instruit ; il rassembla de tous côtés les débris épars de la bibliothèque du Louvre, et réunissant ses livres et ceux de son père à ce qui restait encore de la bibliothèque fondée par Charles V, il en forma une collection qui devint assez nombreuse. C'est au règne de ce prince qu'on fait remonter la découverte de l'imprimerie.

Sous Charles VIII la bibliothèque du roi s'augmenta par des achats et par des confiscations ; Louis XII, qui lui succéda, transporta à Blois les livres de la Tour du Louvre, et réunit en une seule bibliothèque les livres qui avaient été rassemblés par les soins des rois ses prédécesseurs et ceux que son père, le duc d'Orléans, avait achetés, soit en Angleterre pendant sa captivité, soit en France, et dont il s'était plu à former une riche collection. Les invasions des Français en Italie sous Charles VIII et Louis XII servirent du moins la cause de la science, en rapportant dans la bibliothèque du roi les bibliothèques des rois de Naples et des ducs de Milan.

François I[er] fit transporter à Fontainebleau la bibliothèque qui était alors au château de Blois, et en donna la garde à Mellin de Saint-Gelais. La bibliothèque de Blois ne se composait que de 1,890 volumes et 38 ou 39 manuscrits grecs apportés de Naples et réunis à Blois par Lascaris.

François Ier, nous le savons par ses historiens, s'occupa peu ou point des livres imprimés; il porta son attention sur les manuscrits composés en langues étrangères. Des savans, par ses ordres, allèrent au loin chercher des copies d'ouvrages rares, tandis que ses ambassadeurs auprès des cours étrangères recueillaient avec soin et se procuraient à tout prix les ouvrages grecs qui étaient dans les divers pays. Ce goût doit être attribué moins au roi, qui n'avait après tout qu'une instruction fort ordinaire, qu'aux savans employés par lui, et par les conseils desquels il agissait.

Jusqu'à François I[er] la bibliothèque des rois de France, regardée comme leur propriété particulière, et rangée parmi les meubles et les ornemens de leurs habitations, n'avait eu pour administrateur qu'un simple garde en titre, quelques écrivains sous ses ordres et un enlumineur. Ce prince donna au savant Guillaume Budée la place de son bibliothécaire en chef, avec le titre nouveau de *Maître de la librairie du roi :* Pierre Duchâtel, évêque de Tulle, et depuis grand-aumônier de France, succéda à Guillaume Budée dans cet emploi, qu'il remplit également sous le règne de

Henri II. Pierre Duchâtel est un de ceux dont l'administration fut le plus utile à la bibliothèque du roi.

Une ordonnance de Henri II, publiée en 1556, aurait dû augmenter rapidement le nombre de ces richesses si elle eût eu son effet. Elle portait injonction à tous les libraires de fournir à chacune des bibliothèques royales un exemplaire en vélin et relié de tous les livres qu'ils imprimeraient par privilége. Cette idée, dont les résultats auraient dû être plus profitables qu'ils ne le furent réellement, était due au savant Raoul Spifame.

On doit à Amyot la permission accordée aux savans de profiter des trésors que renfermait la bibliothèque; avant, comme le fait observer Dulaure, elle ne servait guère qu'à ceux qui en avaient la garde. Serions-nous revenus au temps d'Amyot? A voir la manière dont certains administrateurs de la bibliothèque actuelle entendent leurs fonctions, on serait tenté de le croire.

De François Ier à Henri IV, la bibliothèque se ressentit des troubles de l'état; ce dernier prince ordonna la translation de la bibliothèque de Fontainebleau à Paris, au mois de mai 1595, et la fit placer dans les bâtimens du collége de Clermont, que les jésuites, chassés de France, venaient de quitter. Là, elle s'augmenta de plus de 800 volumes manuscrits, pour la plupart rares et précieux, qui avaient appartenu à Catherine de Médicis, et qui, depuis sa mort, étaient restés entre les mains de son aumônier, l'abbé de Belle-Branche.

En 1604, les jésuites rentrèrent en France et reprirent possession du collége de Clermont. La bibliothèque, gardée alors par le savant Isaac Casaubon, fut transférée dans une salle du cloître du couvent des Cordeliers, et plus tard, dans une grande maison de cet ordre, située rue de la Harpe, au dessus de l'église Saint-Côme.

Sous Louis XIII, la bibliothèque confiée à deux savans, Pierre et Jacques Dupuy, ne comptait pas moins de 14,746 volumes tant manuscrits qu'imprimés. Ce prince rendit une ordonnance par laquelle chaque libraire fut obligé de déposer à la bibliothèque trois exemplaires de chacun des ouvrages qu'il ferait imprimer. Ce fut sous Louis XIV que ce riche dépôt reçut un grand accroissement et fut rendu accessible au public.

La maison de la rue de la Harpe était depuis long-temps insuffisante pour contenir une aussi vaste collection. Colbert la fit transporter dans deux maisons contiguës, à l'hôtel qu'il occupait lui-même. Ces deux maisons situées rue Vivienne, furent achetées à cet effet de Beautru qui les avait fait bâtir. Cette translation eut lieu en 1666, année où l'académie royale des Sciences fut établie et tint long-temps ses séances dans cette bibliothèque. Elle demeura dans ce local jusqu'en 1721, époque à laquelle elle

fut transportée dans les bâtimens qu'elle occupe aujourd'hui et qui faisaient partie du palais du cardinal Mazarin. Ce palais occupait tout l'espace aujourd'hui compris entre les rues Neuve-des-Petits-Champs, Richelieu, Colbert et Vivienne. L'abbé Bignon en était alors le bibliothécaire.

A toutes les différentes bibliothèques et collections particulières qui tour à tour étaient venues se fondre dans la bibliothèque royale, il faut ajouter les collections, ou pour parler le langage des bibliothécaires, *les fonds* de Cangé, de Charles d'Hozier (le généalogiste), de l'abbé de Louvois, de Colbert, de Baluze, de Lancelot, de l'église de Paris, de Saint-Martial de Limoges, de Fontanieu, de La Vallière et de tant d'autres.

Après 1790, quand l'Assemblée constituante eut voté la suppression des maisons religieuses, les bibliothèques des célèbres abbayes de Saint-Victor et de Saint-Germain-des-Prés furent réunies à la bibliothèque du roi.

A la rentrée des Bourbons, en 1815, il ne tint pas aux Anglais que la France ne vît se renouveler le pillage qui eut lieu sous Charles VII : lord Castelreagh dépouilla la bibliothèque d'un grand nombre d'ouvrages rares et précieux.

Avant la révolution de 1789, elle se composait de cinq départemens : les livres imprimés, les manuscrits, les médailles antiques, les gravures et les titres et généalogies ; ce dernier département fut supprimé. Elle n'était ouverte alors que deux jours par semaine : les mardis et les vendredis, de neuf heures à midi : aujourd'hui elle l'est tous les jours, excepté les fêtes et les dimanches.

En 1832, une ordonnance royale parut, contenant une foule de réglemens pour la meilleure administration de la bibliothèque ; dans l'exposé des motifs qui précède les réglemens eux-mêmes, il est curieux de remarquer tous les défauts que le gouvernement signalait dans l'administration telle qu'elle existait à cette époque ; mais, malgré l'ordonnance et les articles qui, disait-on, devaient faire disparaître les vices reconnus, les choses restèrent de fait sur le même pied ; et cette bibliothèque, placée dans de superbes bâtimens, ayant de vastes salles, un grand nombre d'employés et de domestiques, un plus grand ou trop grand nombre de conservateurs, n'en est et n'en demeure pas moins la bibliothèque la moins utile et la moins avantageuse pour les travaux et les recherches du public et des savans. A qui la faute ?

C'est une question que nous renvoyons à MM. du conservatoire de la dite bibliothèque ; nous citerons ici seulement un passage emprunté à une notice sur les bibliothèques par M. Bailly, qui fera mieux comprendre notre pensée : « Il ne faut pas qu'on s'imagine qu'un bibliothécaire public » ne soit, en raison d'un savant, que ce qu'est par rapport à un livre la

» table des matières ; il ne suffit pas pour lui de connaître sa bibliothèque, » il faut qu'il soit lui-même une espèce de bibliothèque vivante. Sans par- » ler de la bibliographie qui, grace à l'activité infatigable de la presse, » devient tous les jours une plus vaste nomenclature, il a besoin d'une » érudition assez variée pour n'être étranger à aucun genre de savoir, » d'une érudition qui embrasse assez de détails pour qu'il soit en état » d'indiquer à ceux qui viennent le consulter sur les ouvrages qu'ils en- » treprennent, les sources où ils peuvent puiser ; d'une sagacité rare pour » deviner les énigmes des consultans et redresser leurs à peu près ; d'une » politesse, d'une patience à toute épreuve pour écouter sans rire des » questions ridicules, pour apprendre aux ignorans ce qu'ils doivent de- » mander, pour leur prêter son savoir et les renvoyer satisfaits de ce qu'ils » s'attribuent. »

Toutes ces qualités, ajoute M. Bailly, se trouveront dans M. Bonamy, gardien de la bibliothèque de la ville dont nous parlerons tout à l'heure : ne pourrait-on pas voir dans cet éloge de Bonamy une satire cruelle pour certains conservateurs ? La bibliothèque royale a perdu l'année dernière le respectable M. Van Praet, conservateur des livres imprimés, dont le nom était connu de tous les savans de l'Europe, et qui pendant plus d'un demi-siècle avait été attaché à ce précieux dépôt : à sa mort, on aurait pu croire que d'après les termes de l'ordonnance de 1832, qui semblait vouloir « garantir les droits des fonctionnaires de la bibliothèque et leur four- » nir les moyens d'arriver au rang de conservateurs », la place vacante aurait été donnée à celui des employés attachés au département des imprimés, qui, par son rang, ses travaux et le temps passé dans l'établissement, avait droit d'obtenir non cette faveur, mais cette justice : loin de là, cette place de conservateur des livres imprimés fut donnée à un *conservateur adjoint des médailles* qui, depuis deux ou trois ans seulement, était attaché à la bibliothèque.

Manuscrits. Ce département comprend aussi le cabinet des titres et généalogies. Parmi les objets les plus curieux on distingue des manuscrits du VIe et du VIIe siècle, écrits en or sur du vélin pourpre, ou en argent sur parchemin noir. La Bible dite de Charles-le-Chauve, les sermons de saint Bernard, plusieurs copies des Chroniques de Froissard, les Heures d'Anne de Bretagne, celles de Henri III et de Louis XIV. On y conserve aussi des tablettes en cire sur lesquelles sont inscrites les dépenses de Philippe-le-Bel pendant une année ou deux. Ce curieux monument a été transcrit par Brussel à la fin de son savant ouvrage : *Nouvel examen sur l'usage des fiefs en France.* La collection des manuscrits et des pièces originales relatives à l'histoire de France est la plus riche qu'on connaisse ;

cependant il y a encore beaucoup à faire, non seulement pour le classement, mais même pour la connaissance exacte des richesses accumulées dans ces vastes salles, car il n'existe pas à vrai dire de catalogue pour les manuscrits français : dans une des galeries de ce département on a exposé aux yeux des curieux qui, deux fois par semaine, visitent la bibliothèque, une collection d'autographes des hommes célèbres dont la France s'honore. La salle réservée aux lecteurs serait assez convenable, si le bruit continuel des conversations et les visites que reçoivent journellement certains conservateurs ne transformaient pas sans cesse en parloir ce qui devrait être une salle d'étude.

Cabinet des médailles et antiques. François Ier est le premier prince qui ait pensé à faire une collection de médailles antiques : il en possédait vingt en or, et une centaine en argent qu'il avait fait enchâsser comme ornement dans divers ouvrages d'orfèvrerie. Henri II joignit à celles de François Ier les médailles qui avaient été apportées en France par Catherine de Médicis. Sous Charles IX, cette collection augmentée chaque jour, avait déjà quelque importance, puisqu'on crut devoir nommer un gardien spécial pour veiller à leur conservation.

Pendant les guerres de la Ligue, elle fut à peu près dispersée. Henri IV et Louis XIII recueillirent de nouveau des médailles rares et curieuses ; mais les plus heureux accroissemens de ce dépôt eurent lieu sous Louis XIV qui, ayant fait rassembler les collections particulières disséminées dans les résidences royales, en composa ce qu'on nommait au Louvre le *Cabinet des Antiques ;* l'abbé Bruneau, qui était le garde de ces médailles, ayant été assassiné et volé dans le Louvre, au mois de novembre 1666, on pensa à soustraire ce cabinet à de nouvelles tentatives de vol, en le transportant à la bibliothèque royale, alors établie rue Vivienne. Ce que Colbert et d'autres ministres avaient fait pour les livres et les manuscrits, ils le firent également pour augmenter le nombre des médailles et des pierres gravées. En 1664, ce cabinet avait été enrichi des curieuses antiquités renfermées dans le tombeau de Childeric, découvert à Tournay, et que l'on peut encore voir aujourd'hui : ces divers objets, au reste, ont été gravés dans le premier volume des monumens de la monarchie française du père Montfaucon.

Louvois avait fait transporter la collection des médailles à Versailles, où elle avait été placée près de l'appartement du roi : elle fut dans la suite rapportée à la bibliothèque royale. Deboze et l'abbé Barthélemy ont été attachés à la garde de ce cabinet, qui leur est redevable d'une classification éclairée.

Depuis la révolution de 1789 on a transporté dans ce cabinet les antiquités du trésor de la Sainte-Chapelle.

A diverses époques, des objets de grand prix furent soustraits dans ce cabinet, soit par des voleurs pour être portés à l'étranger, soit par l'autorité impériale pour servir de parure à l'impératrice Joséphine. En 1831, une nouvelle tentative de vol fut essayée et accomplie avec une audace incroyable; un grand nombre d'objets rares et précieux furent enlevés, et quoiqu'une partie fut dans la suite retrouvée et rendue au cabinet des médailles, les pertes qu'il fit en cette malheureuse circonstance ne pourront être que difficilement réparées. D'après un calcul fait par les conservateurs eux-mêmes, le nombre des médailles enlevées et non recouvrées s'élève à 2,762. On compte en ce moment plus de 80,000 médailles dans ce cabinet.

Cabinet des estampes et des planches gravées. Ce cabinet occupe plusieurs pièces à l'entresol des bâtimens de la bibliothèque royale. Il fut commencé sous Louis XIV, à qui Gaston, duc d'Orléans, son oncle, fit présent d'une collection de peintures en miniature d'objets d'histoire naturelle, de plantes du jardin botanique et d'animaux de la ménagerie de Blois, peinte par le celèbre Nicolas Robert. Louis XIV la fit augmenter considérablement par Jean Joubert et Nicolas Aubriet. Sous Louis XV, cette curieuse collection fut continuée par le même Aubriet et par mademoiselle Madelaine de Basseporte, son élève, Van Spandouck et d'autres artistes habiles de cette époque. En 1667, Colbert avait fait pour le roi l'acquisition de la grande collection de gravures recueillies par les soins de l'abbé de Marolles; elle se composait de 224 portefeuilles reliés magnifiquement en maroquin rouge aux armes de France. Ce beau recueil comprenait toutes les curiosités de la gravure, depuis 1470, époque de son invention, jusqu'à l'année 1660. Le cabinet du roi l'augmenta, en 1670, des planches des différentes estampes que Louis XIV avait fait graver d'après les tableaux des meilleurs maîtres, et des gravures représentant les événemens militaires de son règne et les principales fêtes qui furent données alors à Paris et à Versailles. En 1711, de Gaignières, qui avait été un des instituteurs des enfans de France, fit don à la bibliothèque royale de 30 portefeuilles ou boîtes, couverts en maroquin rouge aux armes de France, et comprenant une immense collection de costumes, de monumens et de portraits relatifs à l'histoire de France. Ce recueil extrêmement précieux fut d'un grand secours à D. Bernard de Montfaucon, pour son bel ouvrage des monumens de la monarchie française, publié en 1715, En 1731, l'évêque du Puy vendit au cabinet des estampes la magnifique collection recueillie par son père le marquis de Beringhen. Ce vaste re-

cueil fait suite à celui de l'abbé de Marolles. Diverses acquisitions, telles que celles du maréchal d'Uxelles, de Fevret de Fontelle, de Begon, de Lallemand, de Betz, de Mariette et de Caylus, vinrent successivement grossir les richesses de ce cabinet. On y voit aussi un assez grand nombre d'estampes qui avaient été composées pour une édition du Dante vers 1481. Parmi les gravures exposées à la curiosité des visiteurs, on remarque diverses peintures à la gouache sur papier et sur vélin, une estampe imprimée sur de l'écorce d'arbre, et le portrait du roi Jean que l'on croit avoir été peint par Jean de Bruges, peintre du roi Charles V, et que l'on regarde comme le plus ancien monument de peinture moderne. Ce tableau, haut de 22 pouces sur 12 pouces de large, est encadré dans une bordure qui paraît être du temps de Louis XII.

L'exiguité du local est extrêmement gênante pour les personnes qui y vont étudier : on n'a même pas, comme aux départemens des manuscrits et des livres imprimés, la permission d'y travailler tous les jours ; il faut pour cela une espèce de patente d'artiste ou de peintre, ainsi qu'une carte délivrée par le conservateur : singulière exigence que l'on appuie sur la nécessité où l'on se trouve de n'offrir aux travailleurs, dans une petite salle étroite et mal éclairée, que vingt-quatre places. On porte à 1,600,000 le nombre des estampes et cartes.

Ce département comprend deux sections bien distinctes, celle des estampes et celle des cartes géographiques et plans. Cette dernière section fut créée par une ordonnance royale en 1828.

Bibliothèque de la ville. Après avoir tracé plus rapidement que nous ne l'aurions voulu l'histoire de la bibliothèque royale, après avoir montré les défauts de son administration actuelle, nous allons passer en revue les autres bibliothèques de Paris qui, avec des moyens d'exécution plus restreints et des ressources moindres, offrent cependant souvent aux savans, aux littérateurs et aux artistes des avantages et des sources de recherches qui leur sont refusés à celle où l'accumulation des richesses bibliographiques devrait leur permettre d'espérer le plus de secours véritables.

La bibliothèque de la ville est située dans les bâtimens de l'Hôtel-de-Ville, cloître Saint-Jean, n. 1.

Son local, peu étendu, est cependant assez bien distribué, et par sa position permet facilement la recherche des livres qu'elle possède. Il n'y a qu'une salle longue et étroite qui soit livrée au public, et à l'instar de celle qui, pendant l'hiver, rassemble les lecteurs à la bibliothèque Sainte-Geneviève et qui était autrefois un cabinet d'histoire naturelle. (Voy. plus bas : bibliothèque Sainte-Geneviève.)

La fondation de la bibliothèque de la ville ne remonte pas au-delà de la

seconde moitié du siècle dernier. Morieau, procureur du roi, mort au mois de mai 1759, avait conçu le projet d'établir à l'Hôtel-de-Ville de Paris une bibliothèque semblable à celle qui existait à Lyon ; à cet effet, il légua par testament, à la ville de Paris, ce qu'il avait pu amasser de livres, 14,000 volumes environ et 2,000 manuscrits au nombre desquels étaient 500 cartons renfermant une collection extrêmement rare et curieuse de pièces originales sur l'histoire de France, depuis Philippe-le-Bel jusqu'à Louis XIV, et recueillie par le savant Godefroy. Ce legs comprenait en outre des collections d'estampes, des pièces rares, des médailles antiques et quelques jetons.

Cette bibliothèque, dans l'origine, établie à l'hôtel Lamoignon, rue Pavée-au-Marais, fut ouverte, pour la première fois au public, le 13 avril 1763 ; son premier bibliothécaire fut Bonamy, savant estimé, homme consciencieux qui commença ses fonctions par réunir à la bibliothèque deux mille volumes, composant son cabinet. Il a laissé plusieurs mémoires curieux et nourris de savantes recherches sur quelques points de l'histoire et de la topographie de la ville de Paris dont il était l'historiographe. Ameilhon lui succéda dans cette place en 1770.

De l'hôtel-Lamoignon, la bibliothèque fut transférée dans la maison de Saint-Louis (collége Charlemagne, rue Saint-Antoine) et elle fut ouverte le 16 juin 1773, dans ce nouveau local, où elle demeura jusqu'en 1793 ; alors elle prit le nom de bibliothèque de la commune. Plus tard, elle fut transportée à l'Institut pour remplacer celle qui y était auparavant.

Cette bibliothèque, à qui il était donné de voir sans cesse de nouveaux changemens, devint ensuite la bibliothèque de l'école centrale de la rue Saint-Antoine, mais à la suppression des écoles de Paris, elle fut transportée à l'hôtel des Vivres, rue Saint-Antoine, n. 110, où elle resta jusqu'en 1817.

Son bibliothécaire était alors Pierre Nicoleau ; il ne restait plus, à cette époque, un seul livre provenant du legs autrefois fait par le procureur du roi Morieau ; c'était une nouvelle bibliothèque à fonder.

Des recherches furent faites dans les dépôts littéraires, et peu à peu la bibliothèque de la ville put réunir un assez grand nombre d'ouvrages. Ce fut sous l'administration de M. de Chabrol, alors préfet de la Seine, et par ses soins que cette bibliothèque fut établie à l'Hôtel-de-Ville. En même temps, il affecta des fonds pour son entretien et pour son accroissement. Assez bien fournie de livres modernes la bibliothèque de la ville compte aujourd'hui plus de 45,000 volumes; mais elle ne possède aucun exemplaire en double.

Cette bibliothèque n'était pas, comme les autres, ouverte tous les jours

au public; les sociétés philotechnique, de l'athénée des arts et de médecine se réunissant dans ce local, en interdisaient ainsi l'entrée six fois par mois. Ce fut M. de Chabrol qui, par un arrêté du 18 décembre 1825, la rendit entièrement au public.

Aujourd'hui encore, elle est fermée le mercredi de chaque semaine, à cause des séances hebdomadaires qu'y tient la société royale d'Agriculture.

A Nicoleau, mort en 1810 avait succédé M. Rolle (Nicolas-Pierre), auteur des *Recherches sur le culte de Bacchus.* Son fils, M. Hippolyte Rolle est aujourd'hui bibliothécaire; M. Tavenel, sous-bibliothécaire; et M. Prosper Bailly, employé.

Cette bibliothèque est ouverte tous les jours, excepté les dimanches, les jours de fête et les mercredis, comme nous venons de le dire, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures; ses vacances ont lieu du 1er septembre au 15 octobre.

Bibliothèque de l'arsenal. Cette bibliothèque, une des plus anciennes et des plus remarquables par le choix des ouvrages qui la composent, avait été primitivement formée par le comte d'Artois, depuis Charles X. A cet effet, on avait acheté aux héritiers de Paulmy d'Argenson la riche collection que cet amateur éclairé des lettres avait amassée à grands frais. Dans le cours des différentes missions diplomatiques dont il fut chargé, il avait recueilli un grand nombre d'ouvrages d'histoire et de littérature étrangères auxquels il ajouta plus tard les fonds de Barbazan, de La Curne de Sainte-Palaye et de quelques autres littérateurs. Il avait rassemblé aussi une collection d'estampes, de médailles et un cabinet d'histoire naturelle.

Ce grand dépôt, commencé en 1785, s'enrichit en 1787 de la deuxième partie de la bibliothèque du duc de La Vallière, dont M. Nyon a donné le catalogue en six gros volumes in-octavo. Pendant la révolution, les richesses de cette bibliothèque s'accrurent considérablement; les parties historique et littéraire surtout sont aussi complètes que possible.

Cette bibliothèque qui avait quitté le nom de *Bibliothèque de Monsieur* pour prendre le nom de *Bibliothèque de l'Arsenal,* dut reprendre son ancien titre en vertu d'une ordonnance du 26 avril 1816; elle quitta de nouveau ce titre à la révolution de 1830.

Les bâtimens qu'elle occupe dépendaient de l'Arsenal. Au nombre des manuscrits qu'elle possède on remarque plusieurs ouvrages inédits du savant Ducange. Elle est riche d'environ 180,000 volumes imprimés et de 300 manuscrits.

Elle est ouverte au public tous les jours de 10 heures à 3. Les vacances commencent le 15 septembre et finissent le 3 novembre.

Bibliothèque sainte-geneviève. Cette bibliothèque appartenait avant

la révolution à l'abbaye Sainte-Geneviève ; elle est comme enclavée dans les bâtimens du collége Henri IV. Les pères Fronteau et Lallemand peuvent en être regardés comme les premiers fondateurs. Le père Dumolenit y ajouta un cabinet d'antiquités composé en partie de ce qu'il y avait de plus rare dans celui du fameux Peivese. Enfin le legs que fit à l'abbaye, Letellier, archevêque de Reims, en 1710, l'augmenta tellement qu'au commencement de la révolution, on y comptait environ 80,000 volumes, et 2.000 manuscrits. Les galeries où elle est renfermée ont été construites en 1675 ; elles sont en forme de croix et surmontées d'un dôme. Ce bâtiment dans sa plus grande dimension a 53 toises de longueur; la branche de la croix qui est du côté de l'église est plus courte que les trois autres Pour cacher cette irrégularité, Delajoue, peintre de l'académie royale de Peinture, peignit au fond de cette partie une perspective qui représente un salon ovale, éclairé par une grande croisée au milieu. A l'entrée de ce salon, paraissent deux consoles qui portent des urnes de marbre antique. Sur le devant est une sphère selon le système de Copernic; cette perspective est assez adroitement rendue : les salles sont ornées des bustes en marbre et en plâtre de plusieurs hommes illustres ; outre les poëtes, les savans et plusieurs religieux, on y voit Colbert, Louvois, le chancelier Letellier, Jules Hardouin, Mansard, Arnaud, exécutés par Girardon, Coysevox, Coustou et autres habiles sculpteurs.

Le cabinet de curiosités, bâti en 1753, faisait suite à ces bâtimens ; il renfermait une grande quantité de morceaux précieux d'histoire naturelle, des antiquités grecques, égyptiennes, romaines; une collection de médailles anciennes et modernes qui furent réunies au cabinet de la bibliothèque du roi, en 1791.

C'est dans cette salle, chauffée par un poêle, que se tiennent les lecteurs pendant l'hiver. La décoration de cette belle bibliothèque, est d'un caractère sérieux et grave qui s'harmonie bien avec sa destination. Les armoires, qui renferment les livres, sont fermées de fil d'archal et ont 15 pieds de largeur sur toute la hauteur du vaisseau. Dans l'une des galeries se trouve, sur une table et renfermée sous une grande cage de verre, le plan figuré en relief de la ville de Rome.

Cette bibliothèque qui n'était pas publique avant la révolution, s'est considérablement accrue depuis ; aujourd'hui c'est une des plus fréquentées et l'une de celles qui rendent le plus de services aux savans, grace au zèle et à la complaisance des employés et des conservateurs. Elle renferme 130,000 volumes et 2,000 manuscrits.

M. de Massabiau, l'un des conservateurs, étant mort tout récemment, on a, dit-on, formé le projet de supprimer cette place, et d'en appliquer

les fonds aux frais d'eclairage qui permettraient d'ouvrir le soir cette bibliothèque à la jeunesse studieuse des écoles ; nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet vraiment utile.

Cette bibliothèque est ouverte tous les jours, excepté les fêtes et les dimanches, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures ; ses vacances durent du 1er août au 15 septembre.

Bibliothèque mazarine ou des quatre nations. Elle fut ouverte pour la première fois au public en 1648 ; elle était alors rue Richelieu, dans le local aujourd'hui occupé en partie par la bibliothèque royale. Depuis huit heures du matin jusqu'à onze, et depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à cinq, tous les jeudis, il s'y rassemblait 80 à 100 personnes ; et les autres jours de la semaine, les savans y venaient conférer et disputer entr'eux. Cette bibliothèque composée de 40,000 volumes, avait été presque entièrement formée par les soins et les recherches de Gabriel Naudé, l'un des plus savans hommes du XVIIe siècle, et l'un de ceux qui se connaissaient le mieux en livres. En 1652, cette riche collection fut vendue et dissipée par arrêt du parlement de Paris. Il en fut formé une seconde par les soins du même Naudé, et bientôt cette nouvelle bibliothèque devint aussi considérable que l'ancienne. C'est celle que l'on voit aujourd'hui au palais des Beaux-Arts. La Poterie succéda dans la charge de gardien de cette bibliothèque, à Naudé, mort vers 1653. Pour la composer de nouveau, on acheta un grand nombre de livres de la première qui avaient été vendus à des libraires ou à des particuliers. Le *syndic des libraires*, dit Guy Patin à ce sujet, *s'y employa tout de bon*. La collection de Descordes, abbé de Limoges, acquise moyennant 20,000 livres, vint augmenter ces richesses : après la mort de Naudé, le cardinal Mazarin acheta également 20,000 livres la bibliothèque de ce savant qui, selon Guy Patin, « était » très pleine de petits livres bons, rares et curieux qui ne se pourraient » qu'avec grande peine, retrouver ni rencontrer ailleurs. » Ces ouvrages et d'autres qui furent acquis successivement, furent les fondemens de la bibliothèque actuelle.

Cette bibliothèque fut confiée à l'administration et à la direction de la maison et société de Sorbonne depuis le 14 avril 1688, date du contrat passé entre les exécuteurs testamentaires du cardinal Mazarin et les docteurs de cette maison, jusqu'au 7 mai 1791, époque à laquelle Luce Joseph Hooke en fit la remise à l'occasion de son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé. Les manuscrits de cette bibliothèque ont été en partie portés à la bibliothèque du roi.

Cependant aujourd'hui elle possède environ 4,500 manuscrits et près de 100,000 volumes imprimés ; elle a peu d'ouvrages modernes. On a dé-

coré les salles de bustes ou statues en marbre et d'un beau globe terrestre tracé par Buache ; on remarque aussi une collection unique de monumens pélasgiques, de l'Italie et de la Grèce, exécutés en relief, et donnés par M. Petit-Radel, administrateur de cette bibliothèque, mort depuis peu de temps.

Cette bibliothèque est ouverte au public tous les jours, excepté les dimanches et les fêtes ; ses vacances commencent le 15 août et finissent le 1er octobre.

Outre les bibliothèques dont nous venons de parler, il en existe encore à Paris un grand nombre, appartenant soit à des établissemens du gouvernement, soit à des sociétés littéraires qui ne sont pas publiques, mais dont il est cependant facile de se procurer l'entrée, en remplissant certaines formalités. Les principales sont :

La bibliothèque de l'Institut, contenant 80,000 volumes ; celle du Louvre qui comprend le même nombre d'ouvrages ; la bibliothèque de la Chambre des Députés, 50,000 volumes ; de la cour de Cassation, 36,000 volumes ; de l'école de Médecine, rue de l'École, nº 12, 30,000 volumes ; de la Sorbonne ou de l'Université, rue de Sorbonne, 30,000 volumes, des Invalides, 25,000 volumes, en grande partie composés de voyages ; de l'École Polytechnique, rue Descartes, nº 1, 26,000 volumes ; du dépôt de la Guerre, rue de l'Université, nº 61, 19,000 volumes ; de la Chambre des Pairs, 18,000 volumes ; de l'école de Droit, 8,000 volumes ; du conservatoire des Arts et Métiers, 12,000 volumes. Cette dernière bibliothèque est ouverte les mardis, mercredis, jeudis et samedis, de dix heures à deux ; du Palais-Royal, 30,000 volumes ; et la bibliothèque des avocats, au Palais-de-Justice, 7,000 volumes.

M...R.

BARRICADES.

Les barricades sont en France le grand moyen que le peuple emploie contre le gouvernement, et ce moyen a réussi presque toujours.

Si l'instinct même d'un peuple intelligent ne le servait pas suffisamment dans ces grandes circonstances, il serait aisé de lui faire comprendre le genre de stratégie qu'il convient d'employer; mais on doit convenir aussi qu'il n'est praticable qu'autant que l'universalité des citoyens veut concourir ou du moins aider indirectement au mouvement. C'est parce que le plus grand nombre des Parisiens était opposée aux idées de royalisme, que les insurgés de vendémiaire an III, ne purent pas établir une guerre de rues et de barricades contre le Directoire. Dans cette circonstance il suffisait de préserver le corps législatif, et pour le préserver, il n'y avait qu'une position à occuper, et à défendre contre ceux qui voulaient s'en emparer. Si l'opinion de Paris et de toute la France s'était prononcée pour les insurgés, il eût fallu que Bonaparte et Barras maintinssent la capitale dans l'obéissance pour sauver le gouvernement. Alors sans doute le corps législatif aurait fait occuper par des troupes différens quartiers de Paris; s'il

était resté dans les Tuileries, les insurgés l'auraient bloqué dans son fort et auraient proclamé leur gouvernement à l'Hôtel-de-Ville. Mais ne nous lassons pas de le dire, si rien n'est plus certain que le succès d'une insurrection quand les esprits sont préparés, quand tout le monde la demande, rien n'est plus certain aussi que les funestes résultats de tentatives faites dans ce but, rien n'est plus condamnable, quand il est évident que le grand nombre est indifférent ou même s'oppose à toute insurrection. Tout ce qu'on peut alors c'est de chercher à dessiller les yeux, à mettre des idées saines dans la tête des hommes en leur donnant à lire d'excellens écrits. Ces moyens sont les seuls que doivent employer les amis du bien public contre les mauvais gouvernemens; ils en hâtent la ruine et préparent de loin le mouvement populaire qui l'accomplira.

Ceux au contraire qui ne cherchent à exploiter le mécontentement public que dans leur propre intérêt, profitent habilement de toutes les circonstances pour attiser les haines et les faire éclater à leur profit. C'est ce que firent les auteurs de la Ligue. Pour bien comprendre ce qui amena les premières barricades, il est nécessaire de se reporter au temps où se passa cet événement.

C'était vers la fin du XVIe siècle. Deux partis religieux divisaient la France, et produisirent plus de crimes que n'en enfantèrent jamais les partis politiques. La Saint-Barthélemi avait eu lieu. Déjà avant que ce massacre fût accompli, Henri de Lorraine, en voyant la faiblesse et le peu de considération où étaient tombés nos rois depuis François Ier, osait concevoir l'espoir de faire monter sa maison sur le trône. Il avait fait faire une fausse généalogie de sa famille, dans laquelle on démontrait qu'elle descendait de Charlemagne. C'était là son titre contre les Capétiens, et pour le faire valoir, il traça en 1562 *le plan de la ligue*, auquel adhérèrent la cour de Rome, celle d'Espagne, plusieurs seigneurs de la Champagne, enfin l'église et le clergé de Troyes en 1568. Le traité de *pacification*, qui eut lieu en 1576, entre les catholiques et les protestans, et le mécontentement qui s'ensuivit parmi les premiers, augmenta le nombre de ses partisans. La Picardie adhéra à l'association que le duc de Guise avait faite à Péronne; Paris y entra aussi; et enfin, chose bien singulière, le roi qui n'ignorait pas dans quel but elle était instituée, quoique ostensiblement elle ne parût se diriger que contre les protestans, s'en fit nommer le chef. Il crut même en cela faire un grand coup de politique, parce que, s'il n'eût pris cette place, elle aurait été occupée par son rival, le duc de Guise.

Quelles que fussent l'ambition, l'audace et l'habileté de ce duc, il ne paraît pas cependant qu'il ait mené ses projets avec célérité, car pendant huit ans la ligue sembla dormir, comme on disait alors. Elle se réveilla tout à

coup en 1585. Elle s'attacha dès lors plus fortement que jamais à exalter le fanatisme des catholiques contre les protestans, et contre le roi, qu'on disait être un fort mauvais catholique, quoiqu'il ne manquât jamais à la messe et aux processions, où il assistait, le corps ceint d'un chapelet orné de têtes de mort. C'était avec ce chapelet, disait-il, qu'il donnait le fouet aux ligueurs.

Quoi qu'il en soit, les ligueurs, pressés d'agir, établirent dans Paris le conseil qu'on appela *des Seize,* parce qu'il se composa de chacun des chefs des seize quartiers de Paris. Leur principal but était de s'emparer de la personne du roi, mais ils échouèrent plusieurs fois, et Henri III, qui était informé de tous leurs projets, se décida enfin, le 12 mai 1588, à faire entrer dans Paris 4,000 Suisses qui logèrent au faubourg Saint-Denis, 2,000 gardes-françaises, et posta plusieurs compagnies des gardes de la ville dans le cimetière des Innocens. Ces gardes furent aisément entraînés dans le parti des ligueurs. Une partie des troupes suisses les remplaça dans leur poste, les autres occupèrent la place de Grève et le Marché-Neuf; et les gardes-françaises se placèrent au Petit-Pont, au pont Saint-Michel et au pont Notre-Dame. Toutes ces troupes eurent l'ordre de ne tirer que sur les assaillans. Le roi voulait seulement se rendre maître des chefs de la ligue.

Cependant le bruit se répandit bientôt de l'arrivée de nouvelles troupes dans Paris. Crucé, l'un des ligueurs les plus déterminés, fut le premier qui appela la population aux armes dans le quartier de l'Université. Ces cris furent répétés dans les autres quartiers; aussitôt les bourgeois prirent les armes et se rendirent à leurs corps-de-garde; on tendit les chaines dans les rues, et on les barricada avec des tonneaux remplis de terre. La première barricade fut établie à la place Maubert. De là les autres barricades s'avancèrent rapidement vers le Louvre; si bien qu'à midi, la dernière barricade n'était guère qu'à cinquante pas de ce palais. Les troupes se trouvaient prises entre ces barricades et ne pouvaient ni avancer, ni reculer, sans s'exposer au feu des mousquets, ou aux coups de pierres qu'on faisait pleuvoir des maisons sur leur tête.

Un coup de fusil tiré par un soldat dans la rue Neuve-Notre-Dame fut cause d'une scène sanglante; les bourgeois chargèrent aussitôt les Suisses qui remplissaient la place du Marché-Neuf; vingt soldats environ perdirent la vie, et tous infailliblement auraient été tués, si le duc de Brissac, qui commandait pour Guise, ne les eût sauvés en les enfermant dans une boucherie qui se trouvait tout près de là. Les autres troupes furent aussi repoussées et mises en déroute.

Le résultat de cette journée fut la fuite du roi à Chartres, et cette fuite

même déconcerta les projets des ligueurs qui, n'osant pas proclamer le duc de Guise roi de France, prirent le parti de venir faire leur soumission au souverain qu'ils avaient vaincu. Je ne sais si le peuple, qu'abrutissait le fanatisme, considéra comme un dédommagement suffisant de ses fatigues et du sang qu'il avait versé, la convention qui fut conclue, et qui porta que le roi s'unirait avec les ligueurs pour faire une guerre d'extermination aux protestans, et qu'après la mort de Henri III, on ne reconnaîtrait pour roi aucun prince hérétique. On voulait par là exclure du trône de France le roi de Navarre. La conclusion de tout cela fut l'assassinat du duc de Guise aux états de Blois, la guerre civile qui s'ensuivit, le siége et la famine de Paris, et enfin le couronnement de ce même roi de Navarre comme roi de France.

Henri IV, aidé par le sage Sully, parvint à mettre un frein au fanatisme des prêtres et à l'ambition des seigneurs qui avaient amené tous ces troubles. Après lui, Richelieu qui gouverna la France sous Louis XIII, porta à la noblesse un coup dont elle ne devait plus se relever. Les tentatives qu'elle fit dans cet objet pendant la minorité de Louis XIV, prouvent combien elle était déchue de sa puissance. Il faut même dire qu'elle ne fut pas la première cause des troubles qui amenèrent la guerre de la Fronde et deux journées *des barricades*. Cette fois elles furent uniquement dressées dans l'intérêt du peuple, pour la défense du parlement, et contre un ministre dont le faste insultait à la misère publique, et dont les prodigalités achevaient de ruiner la nation.

Le 15 janvier 1648, ce ministre et la reine-mère, Anne d'Autriche, avaient fait tenir au roi un lit de justice, pour forcer le parlement à enregistrer des édits bursaux portant des charges de *contrôleur de fagots*, de *jurés vendeurs de foin*, de *conseillers crieurs*, de *conseillers langayeurs de porcs*, etc., etc.; c'étaient là autant d'emplois qui devaient faire peser de nouvelles charges sur le peuple, mais dont la vente devait faire entrer de fortes sommes dans les caisses du fisc. Ce n'était pas tout, d'autres édits portaient un grand préjudice aux rentiers de la ville, et établissaient une retenue sur les gages de la chambre des comptes et de la cour des aides. Le parlement opposa à tous ces édits des remontrances. Le 13 mai et le 15 juin, il rendit des arrêts portant que tous les parlemens et les autres cours souveraines du royaume s'uniraient dans la même cause.

Deux conseillers surtout, Broussel et Blancménil, s'étaient signalés par le zèle qu'ils avaient déployé pour la défense des intérêts nationaux : Mazarin les fit enlever, et il exila en même temps de Paris d'autres conseillers.

L'enlèvement de Broussel commença les secondes barricades. Il restait

rue Saint-Laudry, dans le quartier de Notre-Dame, qui toujours a couru le premier aux armes lorsqu'il s'est agi de combattre le gouvernement. La servante du conseiller s'effraya en voyant entrer chez son maître les sbires de la cour ; elle appela au secours, et ses cris attirèrent une foule considérable qui toutefois ne put empêcher l'enlèvement de s'effectuer. L'alarme s'étant répandue dans les autres quartiers, les boutiques se fermèrent, on prit les armes, et l'on tendit les chaînes dans les rues qui furent barricadées comme au temps de Henri III.

La régente qui habitait alors le Palais-Royal, envoya les régimens des gardes-françaises et des gardes-suisses pour occuper le Pont-au-Change, le Pont-Neuf et celui des Tuileries. Mais cette force armée fut bientôt obligée de se retirer vers le Palais-Royal où elle se mit en bataille. La cour effrayée consentit enfin à rendre la liberté à Broussel, que le peuple demandait à grands cris. Le maréchal de La Meillerais est chargé d'apporter cette nouvelle à la multitude. Il s'avance donc en proférant des cris de paix ; ses cris ne sont pas entendus au milieu du bruit, et l'on voit l'épée nue qu'il tient à la main ; un homme le menace d'un coup de sabre, le maréchal lui répond par un coup de pistolet qui le tue. Le combat recommence alors avec plus d'acharnement entre la troupe et le peuple. Cette scène eut lieu rue Saint-Honoré, au point où aboutit la rue de l'Arbre-Sec.

La nuit fut calme, les bourgeois la passèrent dans leurs maisons ; la cour croyant que le peuple était dégoûté du combat, voulut exercer le lendemain avec sévérité l'autorité royale. Tandis quelle fait sommer le chancelier Séguier d'interdire au parlement toute discussion sur les affaires publiques, elle envoie deux compagnies des gardes-suisses pour se saisir de la porte de Nesle. Déjà le peuple est debout et sous les armes; il attaque les Suisses, en tue une trentaine et disperse le reste. Une autre scène se passe en même temps au pont Saint-Michel; le chancelier qui avait reçu l'ordre de se rendre chez Séguier est reconnu, la foule court sur lui, et il est assez heureux pour se réfugier à l'hôtel de Luynes, où deux compagnies de gardes-françaises viennent le délivrer. Il revenait au Palais-Royal caché dans une voiture, lorsque, arrivé sur le Pont-Neuf, il aperçut une femme qui portait une hotte. il tira sur elle un coup de pistolet et l'étendit morte sur la place. Cet acte de lâcheté augmenta l'exaspération générale, tout le monde s'arma, jusqu'aux enfans qui se saisirent de poignards.

Cependant le parlement s'était rendu en corps au Palais-Royal pour demander la liberté de Blancménil et de Broussel : la reine accueillit une première fois cette compagnie avec beaucoup de hauteur ; quand elle fut informée que le peuple était vainqueur sur tous les points, et qu'il se pro-

posait d'égorger Mazarin et qu'elle-même était en danger, elle céda et consentit à ce que les deux conseillers fussent mis en liberté et rétablis dans leur charge. Dès que Broussel reparut, les barricades se baissèrent aux cris de : *Vive l'ami de la patrie!* Les passions qui les avaient élevées ne s'éteignirent pas. Les intrigues se compliquèrent, et les nobles s'emparèrent bientôt, pour l'exploiter à leur profit, du mouvement que le parlement avait commencé dans l'intérêt du peuple. Dupe d'abord du prétendu patriotisme du *Roi des halles* (du duc de Beaufort) et plus tard du prince de Condé, le peuple finit par comprendre qu'il ne défendait plus sa cause, mais bien celle des princes ennemis de la cour; il les abandonna, et ils succombèrent.

Il est à remarquer, dans toutes ces luttes de la bourgeoisie contre la cour, que toujours des nobles se rallièrent à la cause de la nation, presque tous, il est vrai, parce qu'ils croyaient y trouver leur intérêt, mais d'autres aussi par pur patriotisme, et la plupart de ceux-ci appartenaient aux plus illustres maisons. Ils se trouvèrent en assez grand nombre dans le parti de la liberté en 1789. Quelques-uns y restèrent constamment fidèles tandis que tant de hoberaux étaient allés renforcer les rangs de nos ennemis. Après vingt-cinq ans de défaites dont il partagèrent les revers avec les nations de l'Europe, sans avoir aucune part à la gloire, ces hoberaux furent un jour vainqueurs, et ils prétendirent rentrer en possession de tous leurs anciens priviléges; c'était en 1815. En 1830 il se trouva un roi assez dépourvu de bon sens pour oser tenter à leur profit une révolution complète dans l'état. Les ordonnances du 26 juillet parurent pour préluder à ce grand changement. Le peuple de Paris, que secondaient les vœux de toute la France, en appela aux barricades.

Dès le 27 au soir, des réunions furent tenues pour préparer l'insurrection. Un estimable citoyen offrit de faire fermer le lendemain au matin toutes les boutiques des rues Saint-Martin et Saint-Denis. Déjà dans la journée, des engagemens avaient eu lieu, sur plusieurs points de la rue Saint-Honoré, entre les soldats et des ouvriers qui n'étaient pas encore armés. La première barricade avait été construite dans cette même rue et presque vis-à-vis la rue de Grenelle, vers deux heures de l'après-midi. A 11 heures du matin, des ouvriers imprimeurs étaient partis de ce point emportant sur leurs épaules un de leurs camarades grièvement blessé, et agitant dans leurs mains des mouchoirs teints de son sang, pour exciter le peuple à la vengeance. Ils se dirigèrent, en proférant les cris de vengeance et de liberté, vers les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau. Le soir, à 8 heures, un étudiant descendit, de ces mêmes faubourgs, avec environ trois ou quatre mille hommes qui furent se poster au marché des Innocens. Quel-

ques coups de fusil furent tirés à d'assez longs intervalles sur ce point jusqu'à deux heures du matin. Alors le calme régna partout pendant près de deux heures.

Tout était prêt pour l'attaque du lendemain, Paris voulait combattre; il ne manquait que des armes : on en avait promis. Dès quatre heures du matin, les plus diligens étaient sur pied pour se mettre en quête des dépôts d'armes; on en fit connaître quelques-uns. A 6 heures, les ouvriers attendaient dans les rues; à 7 heures, un étudiant conduisait environ six à huit mille hommes du faubourg Saint-Marceau, sur la place du pont Saint-Michel, sur les quais et dans les rues qui l'avoisinent. Ils demandaient des armes; on ne put pas leur en donner. Les premiers coups de fusil de cette journée (28 juillet) furent dirigés sur eux par les gendarmes qui occupaient le poste du Palais-de-Justice.

Pendant ce temps, quelques étudians s'étaient réunis, rue Dauphine; pour veiller aux moyens de procurer des armes. D'autres étudians parcouraient les cafés de ce quartier, portant des barres de fer à la main à défaut d'autres armes, pour engager les citoyens à suivre le mouvement. A 10 heures du matin tout était insurgé sur la rive gauche de la Seine, les ouvriers de Vaugirard et du Gros-Caillou s'étaient réunis à ceux des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau. Sur l'autre rive aussi les ouvriers cherchaient des armes, enlevaient les postes.

La troupe occupait les quais du nord, le quai aux Fleurs, la porte et la rue du faubourg Saint-Antoine, les places de la Bastille, de la Grève, des Victoires, la place Vendôme et tous les ponts pour couper les communications. Les boulevarts étaient libres encore. Les barricades qu'on avait commencées dès le matin s'élevèrent presqu'en même temps dans tous Paris avec une célérité prodigieuse. Le feu s'engagea, à peu près en même temps, vers 11 heures, au marché des Innocens, sur les quais et sur les boulevarts. Les portes Saint-Martin et Saint-Denis étaient occupées par de forts piquets qui furent bientôt isolés du centre des opérations, par les arbres abattus qui s'élevèrent en barricades de tous côtés, et par les pavés qu'on avait enlevés çà et là sur le boulevart du Temple pour interdire le passage à la cavalerie.

Ce fut dans la rue Saint-Antoine, à la place de Grève et au marché des Innocens qu'on combattit avec le plus d'acharnement le 28. Le feu cessa dans les rues Saint-Martin et Saint-Denis, vers 9 heures du soir. 8 ou 10 soldats du 3e de la garde, déplorables restes de tous les postes placés sur les boulevarts, se refugièrent au café du Grand-Balcon (au coin de la rue Saint-Denis et du boulevart) où on leur fit grace de la vie.

Pendant la nuit du 28 au 29, beaucoup de personnes pensaient que la

bataille était perdue pour le peuple, mais les ouvriers qui voulaient absolument la gagner, et ceux qui avaient pu voir la complète défaite des troupes stationnées sur les boulevarts, et le succès d'une attaque qui, dirigée de la mairie Saint-Martin, ouvrit une trouée jusque tout près de la place Royale, auguraient mieux du succès de la journée. En effet, dans la nuit, les troupes se retirèrent au Louvre, aux Tuileries et au Palais-Royal. La prise de la caserne Babylone fut le premier succès du peuple dans cette journée (29 juillet), puis enfin le Louvre, les Tuileries et le Palais-Royal furent enlevés, non sans grande perte de monde. La troupe battit en retraite par la barrière de l'Étoile et fut se poster à Saint-Cloud.

Charles X voulut entrer en accommodement alors avec le gouvernement provisoire qui s'était installé vers les deux heures de l'après-midi. Parmi les hommes de l'Hôtel-de-Ville, il s'en trouva qui voulurent accueillir ses propositions, mais le peuple était en armes, le peuple ne voulait plus de Bourbons, et on n'osa pas réinstaller le Bourbon Charles X sur son trône. Les barricades furent détruites quand on apprit le départ de l'ex-roi pour Cherbourg.

Il s'en fallait bien que le gouvernement qui s'installa le 8 août satisfît le plus grand nombre des combattans de juillet, aussi eut-on depuis, à différentes reprises, des émeutes, des barricades : toutes ces tentatives furent comprimées parce que le gouvernement sut opposer avec habileté une partie du peuple au peuple lui-même, la bourgeoisie marchande à tous les autres citoyens. Les barricades de l'église Saint-Merry, en 1832, ne servirent qu'à faire beaucoup de victimes, et à mettre au grand jour le courage opiniâtrement héroïque de ceux qui combattent pour la liberté.

LACASE.

HOTEL DES MONNAIES.

L'ancien hôtel des monnaies, bâtiment de peu d'importance comme monument d'architecture, avait sa principale entrée dans la rue qui porte aujourd'hui ce nom (1), et une sortie sur la rue *Thibaud-aux-Dez*, dont on a fait, par corruption, *Thibautodé*. Le terrain sur lequel il était construit forme actuellement les rues *Neuve-Boucher* et *Etienne*, ouvertes en 1778. On ne trouve rien dans les nombreux historiens de Paris, sur l'origine de cet hôtel, ni sur l'origine de ceux qui l'ont précédé; et cependant on y fabriqua pendant plusieurs siècles. Son établissement date du commencement du XIVe siècle.

D'anciennes chroniques, de vieilles lois font mention de monnaies fabriquées à Paris dès le commencement de la seconde race des rois de France. Le deuxième capitulaire de Charlemagne, publié en 805, prescrit que les monnaies du royaume seront fabriquées à l'avenir dans

(1) Elle est sur la rive droite de la Seine et fait face au Pont-Neuf.

son palais, ou dans sa cour, et donne pour motif de ce changement, la circulation de fausses monnaies introduites vers ce temps (1). L'édit de Pistre de 864 indique positivement Paris comme possédant un établissement de ce genre, mais ne lui assigne aucun emplacement. D'après Dulaure (2), le palais de la Cité aurait servi à cet usage jusqu'au commencement de la troisième dynastie. « Lorsque le faubourg septentrional, ajoute-t-il plus bas, fut protégé par une enceinte, on dut transférer cette fabrication. Dans ce quartier est une rue fort ancienne appelée *de la Vieille-Monnaie*, où se trouvait une maison nommée, dans un acte de 1227, *monetaria et de veteri monetæ*. Ainsi dans cette rue se fabriquait, très anciennement, la monnaie de France : il paraît que vers le commencement du XIIIe siècle, époque où cette rue portait le nom de *Vieille-Monnaie*, on avait placé ailleurs le lieu de cette fabrication. Elle pouvait bien avoir, lorsque l'enceinte de Philippe-Auguste fut terminée, été transférée sur l'emplacement où s'établirent depuis les religieux de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. En fondant le couvent de ces religieux, saint Louis leur donna une maison appelée *de la Monnaie*. »

Le nouvel hôtel des Monnaies, l'un des plus beaux édifices qui décorent les rives de la Seine, presque au centre de la capitale, est situé sur le quai Conti, entre la rue Guénégaud, dont il forme un des côtés dans presque toute son étendue, et le cul-de-sac de la Monnaie. C'est à M. de Laverdy, contrôleur-général des finances, que Paris est redevable de ce monument.

Le dépérissement de l'ancien bâtiment dont nous venons de parler, faisait vivement sentir, depuis long-temps, la nécessité de le remplacer. Il avait d'abord été décidé qu'il serait établi sur la place Louis XV ; déjà les plans avaient été arrêtés, les fondations commencées et une dépense de 150,000 livres y avait été faite, lorsque tout-à-coup le gouvernement renonça à ce projet. M. de Laverdy assigna alors au nouvel édifice l'emplacement de l'hôtel Conti, dont le prévôt de Paris avait fait l'acquisition depuis 1750, pour la somme de 160,000 livres, dans le dessein d'y construire un hôtel-de-ville (3). Les démolitions commencèrent en 1768. Antoine, architecte du roi, fut chargé de dresser le plan, et de suivre activement les travaux. En avril 1771, l'abbé Terray, qui avait remplacé Laverdy, en posa la première pierre, au nom du roi.

(1) *Baluzii Capitularia*, t. I, p. 427,, et t. II, p. 178.
(2) *Histoire de Paris*, t. V. p. 221.
(3) La Ville y avait été autorisée par arrêt du conseil du 22 août 1750.

La façade principale de l'hôtel, d'un fort joli aspect, regarde la Seine. Un avant-corps de cinq croisées, appuyé sur deux arrière-corps de onze croisées chacun, forme le milieu de cette façade, large d'environ 60 toises, sur une hauteur de 16. Le soubassement, orné de bossages, est percé, dans l'avant-corps, de cinq arcades supportées par six colonnes d'ordre ionique qui s'élèvent jusqu'à la hauteur du deuxième étage. Les croisées du premier sont ornées de chambranles et couronnées par des frontons triangulaires ; celles du second sont à fossettes. Dans les arrière-corps du premier étage trois balcons en saillie, portés par des consoles, donnent du mouvement à cette partie. Cette ordonnance supporte un entablement à console et un attique orné de festons et de six statues placées à l'aplomb des colonnes. Ces statues représentent la *Paix*, le *Commerce*, la *Prudence*, la *Loi*, la *Force* et l'*Abondance*. Les consoles sont couronnées par des médaillons que supporte la saillie.

L'arcade du milieu de l'avant-corps sert d'entrée principale. Après l'avoir franchie, on arrive sous un vestibule de vingt-quatre colonnes doriques, posées sur un socle et cannelées ; il se divise en trois galeries. Sur la droite est un magnifique escalier conduisant au premier étage : il servait d'entrée aux salles des séances de la cour des monnaies et aux employés principaux de l'établissement. Du même palier partent deux galeries qui réunissent la partie de ce bâtiment que la cage de l'escalier semble séparer. Seize colonnes d'ordre ionique, également cannelées, décorent cet escalier et supportent une voûte percée dans son milieu, pour l'éclairer.

La cour a 92 pieds de large et 110 de profondeur ; elle est environnée de galeries couvertes, terminées par une portion circulaire, percée alternativement d'arcades et de portes carrées, au dessus desquelles étaient placés, dans de petites niches, les bustes de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV, qui furent détruits en 1793. Cette partie est décorée de refends et n'a de hauteur que celle du soubassement extérieur : elle est surmontée d'un attique. Quatre colonnes doriques que l'on aperçoit en face, annoncent la porte des *balanciers* : elles sont surmontées d'un attique rempli par deux médaillons. La voûte de cette salle est surbaissée et soutenue par des colonnes d'ordre toscan, engagées. Sa longueur est de 62 pieds sur 39 de large. On y remarque la statue de la *Fortune*, sculptée par Mouchi. Au dessus de cette pièce est celle des *ajusteurs* ; elle est de même dimension et contient cent places Près de la salle des balanciers est l'emplacement des moulins pour le *laminage* il a 112 pieds de long sur 30 de large.

Les pièces nécessaires pour toutes les autres opérations sont voisines et se communiquent, suivant la nature de leurs relations entre elles, de ma-

nière à faciliter et à accélérer les travaux. « La commodité de ces distributions, dit Hurtaut (1), est une preuve de l'intelligence de l'architecte, autant que la décoration sage l'est de son goût. »

« En montant par le grand escalier, on arrive au cabinet de minéralogie, qui occupe au premier étage le pavillon du milieu de la façade. Ce cabinet, fondé par Le Sage, et où ce savant a long-temps fait ses cours, est décoré tout autour de vingt colonnes corinthiennes de grande proportion en stuc, couleur du jaune antique. Ces colonnes supportent une tribune vaste et de laquelle on peut entendre le professeur. Cette tribune, les galeries et les cabinets qui y communiquent, sont garnis d'armoires contenant des objets minéralogiques, des dessins du Vésuve, des modèles de machines, etc. » (2)

Cet édifice renferme six cours que l'on a jugées nécessaires pour le service de la fabrication, ce qui a obligé l'architecte de donner moins d'étendue à la cour principale. Ce défaut a été corrigé en ce sens, que les bâtimens qui l'environnent ont reçu moins d'élévation.

La façade de la rue Guénégaud, moins riche que celle du quai Conti, présente une étendue d'environ 60 toises. Son entrée se compose d'un soubassement dont la décoration est en bossages et d'un attique. Un pavillon placé à l'extrémité de chacune de ces ailes, forme symétrie et complète, de ce côté, l'ensemble extérieur du bâtiment. Le pavillon du centre, qui fait avant-corps, est décoré de quatre statues représentant les élémens : elles ont été sculptées par Caffiéri et Dupré. Trois inscriptions latines placées dans l'attique entre les figures, indiquent l'usage du monument et l'année de son érection. C'est par une des fausses portes de cette façade que les ouvriers pénètrent dans les ateliers de l'établissement.

Après avoir parcouru avec attention l'ensemble et les beautés architecturales de l'hôtel des Monnaies, l'étranger, le savant et le curieux ont encore à visiter la monnaie des médailles et le Musée royal des mines.

La Monnaie des médailles, transférée en 1689 dans l'une des galeries du Louvre, fut réunie à l'hôtel des Monnaies lorsque ce bâtiment fut achevé : elle contient tous les carrés et poinçons qui ont été frappés en France depuis François Ier. Un Musée monétaire ouvert depuis peu d'années, offre une grande et magnifique collection de toutes les monnaies d'or et d'argent frappées en France et à l'étranger. Cette collection est classée par

(1) *Dictionnaire historique de Paris et de ses environs*, t. III, p. 570. (Paris, 1779).
(2) *Histoire de Paris*, par Dulaure, t. V, p. 223 et 224.

ordre de pays, de siècle et de règne : on y voit quelques pièces nationales qui remontent au ve siècle.

Le Musée royal des mines, contient une collection non moins intéressante, non moins remarquable que les deux premières. Il a été créé en 1783 par Le Sage. C'est aussi aux soins éclairés de ce savant que l'on doit le classement méthodique qu'on y voit régner. Dans une galerie octogone ont été placés les grands échantillons des différens genres de minéraux ; dans l'une des grandes galeries latérales sont rangés ceux qui appartiennent à la France. La nouvelle galerie transversale renferme les modèles des fourneaux et des machines employées à l'exploitation des mines.

Avant la grande époque de notre régénération politique, l'administration de l'hôtel était confiée à deux *commissaires du conseil,* dont le premier président de la cour des monnaies faisait partie ; ils avaient sous leurs ordres un greffier, un essayeur général, un graveur général, un premier commis, trois inspecteurs généraux dont un adjoint, un directeur et contrôleur de la monnaie des médailles, dix-neuf autres employés de tous genres désignés sous le nom d'*officiers de la monnaie* et un aumônier.

L'administration actuelle se compose d'un président, de deux commissaires généraux, d'un directeur des essais, d'un inspecteur vérificateur, de deux essayeurs, d'un graveur général, d'un chef des bureaux, de cinq essayeurs du commerce, enfin d'un nombre d'employés et d'ouvriers nécessaires aux besoins du service. Cette administration surveille l'exécution des lois monnétaires, l'entretien des hôtels et des ateliers de fabrication ; elle vérifie les titres des monnaies, rédige les tableaux servant à déterminer le titre et le poids d'après lesquels les monnaies d'or et d'argent doivent être échangées. Elle fait également procéder à la vérification du titre des monnaies étrangères nouvellement fabriquées, afin d'observer les variations que ce titre pourrait éprouver. Elle règle aussi la comptabilité des divers ateliers de fabrication.

On compte en France treize hôtels des monnaies pour la fabrication des espèces d'or, d'argent et de cuivre. Ils sont établis à Paris, Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Lille, Lyon, Limoges, Marseille, Nantes, Perpignan, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

Sicard

PALAIS DU LUXEMBOURG.

Au milieu du XVIe siècle, Robert de Harlay de Sancy fit bâtir une maison considérable avec des dépendances et des jardins. Cette maison reçut le nom d'*Hôtel bâti de neuf*, nom que l'on retrouve dans un arrêt du parlement de 1564. Le duc d'Épinay-Luxembourg, qui lui a laissé son nom, l'acheta, l'embellit, l'augmenta et en fit sa résidence. En 1615, il le céda à Marie de Médicis pour la construction d'un palais qu'elle avait l'intention d'habiter, mais qu'elle n'habita jamais. Par l'ordre de la reine, les travaux furent conduits avec activité, sous la direction de l'architecte Desbrosses. Quelques années suffirent pour élever ce palais à peu près tel que nous le voyons aujourd'hui. Les changemens qu'on y a faits sont de mince importance. Comme la plupart des autres vastes établissemens, ce palais changea de nom plusieurs fois; cependant celui de Luxembourg lui resta toujours.

Ce palais présente, dans toutes ses parties, trois genres distincts : l'ordonnance toscane au rez-de-chaussée, l'ordonnance dorique au premier étage, et l'ordonnance ionienne au deuxième. La cour, qui est entourée

de bâtimens uniformes, offre une étendue en parallélogramme de 60 toises dans sa plus grande, et de 50 dans sa plus petite partie. On y pénètre par deux façades principales, l'une du côté de la rue de Tournon à laquelle elle fait face, et l'autre du côté du jardin vis-à-vis de l'avenue qui conduit à l'Observatoire La première façade est dominée par un dôme en forme circulaire et décorée de plusieurs statues; de chaque côté une vaste muraille conduisait, à chaque extrémité, à deux pavillons élégans. Cette construction a été changée. Dans le mur qui présentait un aspect désagréable, ont été pratiquées deux terrasses percées par quatre arcades servant de communication du dôme aux deux pavillons de la façade. Le côté opposé, celui du jardin, offre au centre un corps avancé avec une décoration de colonnes. Au milieu de cette façade, au second étage, on a placé un vaste cadran solaire environné de six statues colossales. Les deux premières, ouvrage distingué dû à M. D'Espercieux, sont appuyées sur les colonnes inférieures. Elles représentent la Victoire et la Paix. Les quatre autres statues, la Force et le Secret, de M. Beauvalet, l'Activité et la Guerre, de M. Cartelier, servent à compléter les ornemens déjà si remarquables de cette partie du palais.

L'aile du bâtiment qui occupe le côté oriental de la cour, et l'aile opposée, forment deux galeries destinées aux tableaux; c'est au dessous de cette dernière que se trouve l'escalier qui conduit à la Chambre des Pairs de France. Cet escalier, surmonté de chaque côté par les statues des hommes qui ont rendu des services à la patrie, reçoit la lumière par dix croisées principales. Cet escalier conduit au premier étage qui est distribué en différens appartemens. A son extrémité supérieure se trouvent la *salle des gardes* et la *salle des garçons* de service. On voit dans cette dernière un Hercule couché, par Pujet; l'Épaminondas de Boizot, et un Persée vainqueur de la Gorgone. Ensuite vient la *salle des messagers d'état*, décorée de deux statues, l'une représentant la Prudence et l'autre le Silence, la *salle du conseil*, la *salle de la réunion*, celle *des séances* au lieu où était anciennement la chapelle. Elle fut établie en 1804. C'est la plus riche et la plus remarquable de cet étage. Au milieu s'élève un trône où se rendait l'empereur lorsqu'il venait à la chambre pour l'ouverture de la session. Un grand nombre de statues se groupent de chaque côté : Solon, Périclès, Cincinnatus, Scipion, Caton d'Utique, Lycurgue, Cicéron, Léonidas, Aristide, Phocion, Démosthène et Camille. Les magnifiques boiseries des appartemens de Marie de Médicis ont été placées dans cette partie du palais, salle dite du *livre d'or*. Nous ne pourrions pas expliquer les causes de ce titre si pompeux, puisque le livre d'or n'a point été fait ni imprimé. Il existe encore plusieurs autres salles qui, par leur grandeur

et par les ornemens qui les décorent, ne nous paraissent que d'une très faible importance. Dans les deux ailes opposées de la cour ont été placées de magnifiques collections de tableaux. Ce fut là le premier musée de Paris. A l'origine, il n'y eut qu'un petit nombre de morceaux. Cependant on y distinguait déjà vingt-quatre sujets historiques dus au pinceau de Rubens, et plusieurs autres tirés du cabinet de la reine douairière d'Espagne. Le roi lui-même avait contribué, par l'abandon de quelques ouvrages, à augmenter cette collection. Les galeries du Luxembourg étaient destinées à recevoir les tableaux des peintres vivans et de l'école française. Napoléon voulait faire en France des musées distincts; mais en 1815, après l'invasion des armées étrangères, le Louvre fut dépouillé de ses chefs-d'œuvre par les puissances qui revendiquèrent les tableaux que nous avions achetés par tant de victoires. Pour combler le vide qu'avait fait ce vol à main armée, on recruta plusieurs collections de tableaux dans les galeries du Luxembourg. Quoi qu'il en soit, ce musée, par les ouvrages qu'il renferme, est encore digne de l'admiration des étrangers et des savans qui le viennent visiter.

Comme dans tous les palais destinés aux princes, de vastes jardins et des massifs plantés d'arbres, de grandes allées, des parterres, des bassins et des statues ont été établis à la suite du Luxembourg. L'étendue de ces promenades publiques était dans l'origine de quatre cent quarante toises. Mais plus tard, par des raisons d'utilité, on en retrancha toute la partie occidentale. On y bâtit, en 1788, deux maisons situées dans la rue Madame. Pour toutes ces causes les jardins s'étendent plus d'un côté que de l'autre et les bâtimens ne se trouvent point placés au centre de ces plantations. Cependant, en 1793 et 1794, on se servit pour l'agrandissement du jardin de l'enclos du couvent des Chartreux, sur lequel on construisit aussi de nombreux ateliers destinés à des fabriques d'armes. La guerre avec toute l'Europe, le manque de toutes les choses nécessaires aux soldats, avait fait de la France un vaste atelier où chacun venait contribuer pour sa part. Les momens de crainte étant passés, les ennemis s'étant retirés de nos frontières en fuyant devant nos troupes, ces établissemens devinrent inutiles et furent limités au fur et à mesure que les besoins diminuèrent; ceux qui avaient été construits dans le Luxembourg furent abattus.

A la fin de l'an IV (1795) la Convention qui voulut réparer toutes les catastrophes et les malheurs du règne de la terreur, et faire continuer tous les travaux interrompus pendant les luttes politiques, fit commencer la magnifique avenue du palais du Luxembourg jusqu'à l'Observatoire. Le terrain était très inégal, il fallut dans quelques endroits l'exhausser et dans

d'autres l'aplanir pour en former une base plate et uniforme, et lui donner une pente régulière. Il fallut aussi changer et modifier toute la partie du jardin qui fait face à l'Observatoire. Les parterres, situés du côté de la grande allée furent abaissés, et l'allée elle-même exhaussée. Au milieu de la pièce de gazon qui termine les parterres, on a placé, en 1819, sur un piédestal, un méridien à détonation de l'invention de M. Régnier. Ce méridien a l'avantage bien précieux de ne souffrir aucunement des intempéries des saisons. Il est fait et placé de manière à ce que ni l'eau, ni la neige, ni le froid ne puissent le déranger. A l'extrémité orientale de l'allée contiguë à la façade du Luxembourg, et entourée de deux rangs d'arbres, Jacques Desbrossses avait fait élever une fontaine qui ne fut jamais en état de donner de l'eau. Le premier consul répara cet inconvénient. Non seulement il ordonna des réparations, mais il fit changer une grande partie du bassin auquel il donna plus d'étendue. Cette fontaine subsiste depuis 1802 telle que nous la voyons aujourd'hui. Sous les Bourbons l'orangerie et tous les autres bâtimens qui servaient de communication avec l'hôtel du Petit-Luxembourg, résidence ordinaire du chancelier de France, ayant été abattus, M. Baraguey, architecte de la chambre des Pairs, voulut réparer le vide que laissait le déblaiement des constructions retranchées; il fit élever une grille en fer; des deux côtés il forma des quinconces par lesquels le chancelier pût se rendre à la chambre sans sortir pour ainsi dire de son hôtel. Une fontaine élégante, plusieurs statues et un rosarium clos de treillages vinrent compléter l'embellissement de ce côté du palais. Après les insurrections politiques dans plusieurs villes de France, une nouvelle construction fut exécutée au devant de la façade du jardin et sur le même dessin que cette façade, la salle des séances de la chambre des pairs étant trop étroite, lors du procès d'avril, pour contenir les pairs et les accusés, leurs défenseurs et les témoins à charge et à décharge. L'utilité de cette construction devait cesser avec les causes qui l'avaient fait élever, et on l'abattit en effet. Cependant, on travaille aujourd'hui à élever, sur le même emplacement, un bâtiment qui ajoutera une profondeur au moins égale à celle du corps que ce bâtiment est destiné à agrandir. C'est là que sera construite la nouvelle salle de la pairie.

La destination de ce palais a singulièrement varié. Marie de Médicis le légua à son second fils, Gaston d'Orléans, et le palais s'appela d'Orléans. Il demeura à cette famille jusqu'au 16 mai 1694, époque à laquelle Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon, en fit don à Louis XIV. En 1779 le roi Louis XVI le donna au comte de Provence, son frère, depuis Louis XVIII. Pendant la terreur, le Luxembourg fut changé en maison d'arrêt, et sous la constitution de l'an IV, le Directoire le choisit pour le

lieu des séances et des délibérations des chefs du gouvernement. Sous le consulat il conserva d'abord la même destination, mais peu de temps après, en 1800, il fut destiné aux délibérations du sénat conservateur. Ce corps politique y fit sa résidence jusqu'en 1814. Le sénat ayant fait place à la chambre des pairs, le Luxembourg prit de ses nouveaux habitans le nom de palais de la Chambre des Pairs.

Sous la régence, la duchesse de Berry, fille du duc d'Orléans, régent de France, fit de ce palais le théâtre de ses plaisirs et de ses débauches. Pour se mettre à couvert des regards indiscrets, cette princesse fit murer les portes du jardin, à l'exception de la principale qui s'ouvrait et se fermait à volonté. Sous le Directoire, le palais du Luxembourg reçut encore dans son enceinte la société brillante que les directeurs réunissaient autour d'eux. Après de si longs jours de crainte et de terreur les salons s'ouvrirent et les fêtes recommencèrent dans la capitale. Les chefs du gouvernement donnèrent l'impulsion à ces réunions si long-temps comprimées et restreintes aux réunions de famille

MA[illegible]S.

St-GERMAIN-L'AUXERROIS.

Cette église, l'une des plus anciennes et des plus curieuses que nous possédions à Paris, et aussi l'une de celles dont l'origine est la moins connue. On peut conjecturer qu'elle existait dès le milieu du VIIe siècle, puisqu'on voit dans les chroniqueurs; que saint Landry, mort vers l'année 655 ou 656, y fut inhumé : mais elle n'était pas nouvelle, au rapport du savant abbé Lebœuf qui a fait une longue dissertation pour prouver que cette église ne fut jamais sous l'invocation de Saint-Vincent, ainsi que l'avaient avancés plusieurs compilateurs du XVIe siècle, sur la foi de moines ignorans ou crédules. Aujourd'hui, cette question ne saurait nous préoccuper. Nous dirons seulement que la ressemblance des vocables de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Germain-l'Auxerrois avait fait croire aux historiens du moyen-âge que Childebert, fondateur de Saint-Germain-des-Prés, l'avait été également de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ils ajoutaient que ce prince ayant rapporté d'Espagne l'étole de saint Vincent, diacre et martyr de Saragosse, avait donné ce saint pour patron aux deux églises. A l'appui de leur opinion, ils montraient la statue de saint Vincent, érigée au pro-



tail de Saint-Germain-l'Auxerrois et celles du roi Childebert et de la reine Ultrogothe, sa femme, au dessous desquelles on lisait cette épitaphe : *C'est Childebert II, roi chrétien, et Ultrogothe, sa femme, qui fondèrent cette église.* Sauval, et après lui Lebeuf et Jaillot, ont réfuté victorieusement cette erreur. En 1745, on réforma le titre de cette paroisse, et Saint-Vincent fut déshérité des honneurs et des droits de patronage dont il avait joui jusque là dans cette église royale.

Vers le VIIe siècle, c'était une église qui servait de baptistère aux habitans du voisinage. On sait qu'à cette époque les baptistères étaient bâtis ordinairement en rond : de là, ces expressions sous lesquelles ont été connues diverses églises, telles que Saint-Jean-le-*Rond*, Notre-Dame-*la-Ronde*; de là, sans doute aussi, le nom de Saint-Germain-le-*Rond* donné à notre église, aux VIIIe, IXe et X$_{e}$ siècles : Jaillot insinue ici, que ce nom pourrait bien lui être venu des larges fossés qui l'entouraient de toutes parts comme un château-fort, afin de la défendre contre les invasions des Normands.

Quoiqu'il en soit, elle devait son origine à une chapelle primitivement élevée peu de temps après la mort de saint Germain d'Auxerre, en mémoire de quelque miracle, opéré par lui, en cet endroit, et pendant l'un de ses voyages de Paris à Nanterre.

Dès le IXe siècle la circonscription de cette église formait un bourg considérable qui s'étendait depuis l'église Saint-Merry jusqu'au lieu nommé *Tudella, Tudelle* ou *Grange-Bataillère* (ou comme nous disons aujourd'hui : Grange-Batelière), et qui devait son nom à l'usage où l'on était d'y aller faire quelques exercices militaires : tout auprès et dans l'enceinte même du cloître se trouvaient alors des écoles, qui formaient en quelque sorte une succursale de celles renfermées dans la Cité au sein du cloître Notre-Dame. Aujourd'hui même encore, ne donne-t-on pas au quai qui s'étend de ce côté, entre la rivière et l'église de Saint-Germain, le nom de quai de l'École ? L'église Saint-Germain-l'Auxerrois avait été prise par les Normands, qui en firent une sorte de forteresse. Plus tard, ne pouvant plus s'en servir, ils la détruisirent. Vers le XIe siècle, le roi Robert la fit rebâtir presque entièrement. Sur le territoire dépendant du ressort de cette église, les rois avaient fait abandon de toute juridiction, et l'on n'y reconnaissait que la justice de l'évêque ou de son envoyé. Plus tard, cette domination temporelle décrut, et l'on vit en 1136 l'évêque Étienne signer avec le roi Louis-le-Gros un traité par lequel il associait le roi aux deux tiers de tous les droits qui se prélevaient dans l'enceinte des Champeaux, emplacement sur lequel furent construites les halles et qui se trouvait alors sur le territoire de Saint-Germain. Une des conditions de ce traité fut que le prévôt de l'évêque prêterait serment de fidélité au roi et

celui du roi à l'évêque. Quatre-vingts ans plus tard, Philippe II élevait la tour du Louvre sur ce territoire, et cette église devenait la paroisse des rois de France et celle où leurs enfans étaient baptisés.

Dès l'an 1200, le portail élevé jadis par le roi Robert tombait en ruines ; il fut réparé, mais celui qui l'a remplacé et qui subsiste encore aujourd'hui ne fut bâti que sous le règne de Philippe-le-Bel. « Sept figures, » dit M. Vallet, dans sa notice sur Saint-Germain-l'Auxerrois, décoraient » autrefois ce portail qui forme actuellement la partie la mieux conservée » ou plutôt la moins dégradée de l'édifice. Les six personnages que l'on » y voit encore à droite et à gauche de l'entrée représentent saint Marcel, » sainte Geneviève, un ange ; de l'autre côté saint Vincent, le roi » Childebert et sa femme Ultrogothe. »

Sous Charles VII, cette église fut rebâtie en partie. C'est à cette époque, c'est-à-dire vers 1435, que fut construit l'avant-portique ou péristyle qui s'élève au devant de l'édifice. Il fut achevé en 1439. Son auteur fut *« Jean Gaussel, maçon, tailleur de pierre, qui le fit pour la somme de* 960 *livres.»*

Sous François Ier, on reconstruisit le portail méridional, et vers 1564, on répara la contre-nef du nord, et l'on commença le jubé, œuvre admirable de Pierre Lescot, et de Jean Goujon. Ce jubé, dont Sauval parle avec admiration, fut démoli en 1745, pour *dégager le chœur de la paroisse.*

« Lorsqu'elle eut une fois atteint à l'apogée de sa richesse, lorsque » des accroissemens continus l'eurent complétée, dit M. Auguste » Vallet, vers le milieu du XVIIe siècle, par exemple, l'église Saint » Germain-l'Auxerrois était assurément l'un de nos édifices les plus » beaux, les plus curieux et les plus imposans; sa vaste croix latine, » entourée d'un grand cloître, avec ses trois branches terminées » par de riches portails, avec une flèche dentelée, comme d'une aigrette de » pierre, avec son vestibule, sorte de purgatoire posé par le pieux architecte » entre le monde et le saint-lieu, offrait à l'extérieur cette majestueuse » unité si rare et si frappante dans les édifices gothiques. Intérieurement, » l'œil après avoir plongé par delà le jubé, trône de l'évangile, jusqu'au » chœur somptueux où reluisait la châsse de saint Landri, après avoir » sondé les mystérieuses profondeurs de la contrenef circulaire, après » avoir joui de cet aspect plein de charmes austères, de cette demi clarté » mystique et pénétrante qui tombait des vitraux diaprés où l'artiste avait » retracé l'histoire des patrons de l'église, l'œil pouvait reposer, distraire » et renouveler son admiration en visitant les nombreuses chapelles qu'a» vait décorées à l'envi la piété de tous les siècles. Là, c'était une *image* » *de pierre* taillée aux frais d'un chanoine du XVe siècle ; ici, la statue fu» néraire de quelque commensal du roi, chef-d'œuvre encore récent d'un

» sculpteur de la renaissance. Vous admiriez ailleurs une toile de Bourdon,
» de Lesueur, de Lebrun; un saint Vincent, par Philippe de Champagne;
» ou enfin cette précieuse copie de la cène, jadis peinte à fresque par Léo-
» nard de Vinci, pour les Jacobins de Milan sur les murs de leur réfectoire
» et que les religieux laissaient se dégrader et tomber en lambeaux. »

Un grand nombre d'hommes célèbres ont été inhumés dans cette église : on peut citer parmi eux Jacques Dubois, médecin du XVIe siècle; les chanceliers de France, François Olivier, d'Aligre, Pomponne de Bellièvre et Philippeaux de Pontchartrain, le poète Malherbe, Nicolas Faret, Jacques Sarrazin, sculpteur; Guy Patin, le sculpteur Desjardins, Sanson le géographe, Noël et Antoine Coypel, peintres distingués; Dacier et sa femme Anne Lefèvre; le maréchal d'Ancre avait été inhumé au dessous de l'orgue, mais le peuple furieux l'en arracha le jour même, et mit son cadavre en pièces.

C'est dans le cloître de cette église qu'Étienne Marcel, prévôt des marchands, pendant la captivité du roi Jean, traita d'égal à égal avec le régent de France; plus tard, ce fut la cloche de cette église qui, au 24 août 1572, vers deux heures du matin, donna le signal du massacre des protestans, En 1793, cette église fut fermée lors de la suppression des cultes publics et convertie en un atelier de salpêtre. Napoléon la rouvrit et la rendit au culte : au retour des Bourbons, elle redevint paroisse royale et servit quelques années plus tard aux prédications des missionnaires.

En 1830, après l'expulsion des Bourbons aînés ce fut au clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois qu'on s'adressa pour bénir les tombes des vainqueurs enterrés devant le Louvre; un seul prêtre, l'abbé Paravey, répondit à cet appel. Le 14 février 1831, le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, cet homme qui n'avait pas eu de prières pour des citoyens morts courageusement, eut l'impudence d'insulter au bon sens public et à l'opinion nationale, par de séditieuses et ridicules manifestations, on en fit justice à l'instant; la vieille église *de nos rois*, comme disent les laquais de la cour, fut envahie et dévastée; et sur sa façade dégradée, on écrivit comme dernier soufflet donné à l'ennemi vaincu : *Mairie du quatrième arrondissement.* Nous déplorons sans doute les excès qui eurent lieu à cette époque, contre ce monument, mais que la honte en retombe sur les lâches et misérables provocateurs de la colère populaire! Toutefois, nous ne devons pas oublier que le peuple excepta de ses insultes et de son juste mépris *le prêtre des victimes du Louvre.* Après plusieurs années d'attente, après de longues et oisives discussions, sans que la question soit décidée, l'église vient d'être rouverte et, comme on dit, rendue au culte catholique.

MÉNÉTRIER

LES GOBELINS.

La manufacture royale des tapisseries de la couronne, dite des Gobelins, est située rue Mouffetard, n° 270. Les bâtimens n'offrent rien de remarquable; ils paraissent avoir été construits sans plan, et ajoutés les uns aux autres, selon la nécessité.

Dès les XIVe et XVe siècles, il y avait des drapiers et teinturiers établis le long de la petite rivière de Bièvre, dont l'eau, disait-on, était très propre à la teinture. Le plus fameux de ces teinturiers se nommait Gilles Gobelin, qui y demeurait en 1450; il trouva, à ce que l'on prétend, le secret de la belle écarlate, ou du moins la fit connaître en France, par le moyen de la cochenille, nouvellement apportée des Indes occidentales, ou de l'Amérique. Quoi qu'il en soit, ce Gobelin s'enrichit et fit des acquisitions considérables sur les bords de cette rivière. Son fils augmenta cette fortune et laissa à ses enfans de grands biens qui leur furent partagés en 1510. Ceux-ci et leurs descendans continuèrent ce genre d'industrie et acquirent une telle célébrité que le peuple donna le nom de Gobelins, non seulement au quartier où se trouvait leur établissement, mais encore à la rivière de Bièvre qui le traversait.

Les sieurs Canaye succédérent aux Gobelins; ils ne se bornèrent pas à teindre les laines en écarlate et commencèrent, à ce qu'il paraît, à teindre les tapisseries de haute lice. Vers l'an 1655, les Canaye furent remplacés dans cette fabrique par un nommé Glucq, Hollandais, qui attira l'attention publique par le perfectionnement qu'il apporta dans ses travaux, perfectionnement qu'il dut principalement à un fort habile ouvrier en tapisserie de haute lice, qu'il avait fait venir de Bruges, et qui se nommait Jean Liansen. Il faut remarquer qu'alors, et même long-temps après, ces manufactures n'étant ni privilégiées ni attachées spécialement au service du roi, n'étaient soutenues que par la consommation que le public faisait des produits de leur industrie; car les manufactures diverses qu'Henri IV plaça, au commencement du XVIIe siècle, au palais des Tournelles, à la rue de la Tixéranderie et aux galeries du Louvre, n'eurent rien de commun avec les Gobelins. La perfection des ouvrages qui sortaient de cette fabrique fixa l'attention de Colbert; ce ministre, qui ne négligeait aucune occasion de protéger les arts et d'encourager les talens, résolut de la mettre sous la protection spéciale du roi et de l'employer uniquement à son service. A cet effet, il acheta, en 1662, toutes les maisons et jardins qui forment aujourd'hui le vaste emplacement des Gobelins. Ce ministre y fit construire les ateliers et les logemens convenables pour les plus habiles artistes et ouvriers en tous genres, et fit donner à cet établissement une forme stable, par édit du roi, en 1667, et la direction en fut confiée au célèbre Lebrun, premier peintre du roi. Tous ces différens ouvriers, du moins la plus grande partie, étaient logés dans les Gobelins où ils trouvaient toutes les commodités que les travaux auxquels ils étaient occupés pouvaient demander. Mais le défaut de calcul et le faste prodigieux de Louis XIV ayant nécessité des économies, l'on fut réduit, en 1694, à retirer les fonds destinés à l'entretien de ces ouvriers et à les congédier.

Plusieurs salles ou galeries sont ornées de quelques figures en plâtre, de tableaux et de tapisseries anciennes et modernes. Les ateliers offrent des tapisseries sur le métier, et des parties de tableaux commencés. Dans la basse lice, le métier de l'ouvrier est placé horizontalement comme celui du tisserand; dans la haute lice, la chaîne est verticale et l'ouvrier travaille en face de son ouvrage : il tourne le dos à son modèle et s'y porte de temps en temps pour comparer la teinte des fils à celle des parties du tableau qu'il copie. Par des procédés ingénieux on est parvenu à exprimer avec la plus grande vérité, non seulement toute la correction du dessin des plus beaux tableaux, mais encore toute la force et la vivacité de leur coloris et la gradation des nuances, de sorte que ces tapisseries, vues à une distance convenable, rendent parfaitement l'effet des peintures les plus

achevées. Les tentures que l'on exécute aux Gobelins représentent des sujets historiques. Auprès de cette manufacture est un atelier de teinture dirigé par un chimiste habile, où se teignent un nombre infini de nuances de toutes les couleurs, inconnues dans le commerce pour la plupart, mais nécessaires pour exprimer toutes les teintes que sait créer le génie du peintre. La laine est employée exclusivement dans ces tapisseries pour donner à leurs couleurs plus de fixité.

Les tapis de ce bel établissement excitent un véritable étonnement, et on ne conçoit pas la possibilité de produire avec les seuls moyens de la haute lice un effet aussi proche de la peinture; la seule observation qui se présente au véritable amateur des arts, en voyant ces chefs-d'œuvre de la patience mécanique, c'est celle qu'une telle *copie* d'un tableau coûte souvent au gouvernement 20,000 francs et plus, et que l'on pourrait, pour cette somme, avoir deux tableaux originaux par des peintres du premier rang.

La manufacture des Gobelins a passé jusqu'à présent pour la première de ce genre qui existe dans le monde : la France doit à cet établissement les progrès extraordinaires que les arts et les manufactures y ont faits dans l'espace d'un siècle; et la quantité d'ouvrages parfaits et d'excellens ouvriers qui sont sortis de cette grande école est presque incroyable. Rien n'égale surtout la beauté des tapisseries qu'on y exécute, et qui surpassent de beaucoup ce que les Anglais et les Hollandais ont jamais fait de mieux en ce genre. On attribue la beauté des couleurs de cette manufacture autant à l'habileté des moyens qu'on emploie pour la composer, qu'à certaines qualités particulières des eaux de la Bièvre. L'on a peine à croire que l'on puisse produire tant de merveilles sur des ouvrages de laine, et l'on ne conçoit pas le silence et l'indifférence des Parisiens sur cette manufacture admirable.

Outre une école de dessin où les artistes-ouvriers s'instruisent des principes de l'art dont ils doivent copier les chefs-d'œuvre, il se fait chaque année, dans cette manufacture, un cours de chimie appliquée à la teinture.

Le public est admis dans ses ateliers et son salon d'exposition tous les samedis depuis deux heures jusqu'à la fin du jour.

THIERRY.

QUINZE-VINGTS.

L'hôpital des Quinze-Vingts, qui prit cette dénomination du nombre d'individus qu'il devait recevoir, fut élevé, par ordre de saint Louis, sur les plans d'Eudes de Montreuil, le savant architecte de la Sainte-Chapelle. Les fondemens en furent jetés sur un terrain appelé *Champ-Pourri*, situé vers le milieu de la rue Saint-Honoré, du côté de la rue Saint-Nicaise et qui appartenait à l'évêque de Paris. Un des historiens de Saint-Louis s'exprime ainsi au sujet de cette fondation :

« Aussi li benoiez rois fist acheter une pièce de terre du lez Saint-Ennouré, où il fit faire une grande bâtisse pourceque les poures aveugles demorassent ilecques perpétuellement jusques à 300 et ont touz les anz de la borse du rois pour potages et pour autres choses rentes en laquelle messon est une église que il fist fere en l'eneur de saint Remi pourceque les ditz aveugles aient ilecques le service de Dieu et plusieurs fois avant que li benoiez rois vint à jour de feste de saint Remi, ou les ditz aveugles fesaient chanter solennellement l'office en l'église, les aveugles présens le saint Roy. »

Les travaux furent commencés en 1254 et n'étaient pas encore achevés en 1260, lorsque le pape Alexandre IV accorda des indulgences à tous ceux qui le visiteraient, indulgences qui furent confirmées par ses successeurs. Clément IV, dans une bulle de 1265, recommande cette institution aux évêques et prélats de France, les invite à favoriser ses quêteurs et permet aux administrateurs de recueillir des aumônes dans tout le royaume.

Quelques écrivains désireux sans doute de rattacher la fondation des Quinze-Vingts aux expéditions de saint Louis en Orient, prétendent qu'il fut destiné à 300 chevaliers auxquels les Sarrasins avaient crevé les yeux. Mais rien ne justifie cette opinion.

En 1270 saint Louis améliora le sort des aveugles en leur accordant une nouvelle rente annuelle de 30 livres parisis. Il plaça en outre l'hospice sous la haute inspection de son grand-aumônier qui fit des ordonnances pour régler l'intérieur de la maison.

Il y avait cinq siècles que l'hospice des Quinze-Vingts subsistait dans le lieu où l'avait établi saint Louis, lorsqu'en 1777 le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, obtint de Louis XVI l'autorisation de le faire transporter à l'hôtel des Mousquetaires noirs, rue de Charenton, hôtel qu'il occupe encore aujourd'hui. D'importantes modifications dans le régime intérieur furent la suite de cette translation. Le nombre des pauvres aveugles admis dans l'établissement fut porté à 800, non compris les externes et les pensionnaires payans. Au lieu de 13 sous 6 deniers par jour, on leur accorda 20 sous et 26 sous. Chaque enfant né dans l'hospice y était nourri et recevait 2 sous par jour jusqu'à l'âge de seize ans. On le mettait ensuite à même de gagner sa vie à la sortie de l'hôpital. Un arrêt du parlement du 14 mars 1783 ordonna que l'on réserverait vingt places pour autant de pauvres de provinces atteints de maladies d'yeux; ils étaient logés, nourris, habillés et traités gratuitement. Aujourd'hui cet établissement est du petit nombre de ceux qui ont leur administration particulière.

Louis XVIII l'avait replacé sous la protection du grand-aumônier de France. Il reçoit 300 aveugles de première classe, nourris, chauffés, habillés et auxquels on donne 33 centimes par jour; 120 aveugles de deuxième classe, auxquels on n'accorde aucune subvention, mais qui sont nourris et instruits et ont l'espoir de parvenir à la première classe. Les aveugles de tous les départemens sont aptes à y entrer, en faisant preuve de pauvreté et de cécité absolues.

MACCARTHY.

COLLÉGES.

La France, sous les deux premières races de ses rois, n'eut point d'établissemens destinés à l'étude spéciale des sciences et des belles-lettres. Charlemagne avait créé une université, mais les guerres civiles qui désolèrent la France sous ses successeurs, l'invasion des Normands, l'ambition et la puissance des seigneurs féodaux, les éternels démêlés entre le chef de l'état et les plus puissans dignitaires avaient fait du royaume un vaste champ de bataille. Quelques hommes des couvens se livraient seuls à l'étude. Dans le clergé, le goût et l'amour des anciennes connaissances s'étaient conservés. Aussi les premières maisons d'enseignement furent-elles fondées presque toutes par des prêtres et des évêques. Elles n'étaient d'abord destinées qu'à un petit nombre d'écoliers, ensuite elles prirent de l'extension, et plusieurs d'entre elles devinrent considérables par le nombre des étudians qui y étaient admis, les sciences qui étaient enseignées et par les professeurs distingués qui dirigeaient les études. Plus tard, les colléges fondés par de pieux donataires devenant très nombreux, il fallut en faire la classification. Et des abus pouvant naître dans un grand nombre de

ces établissemens, si l'éducation de chacun dépendait des particuliers, on plaça plusieurs colléges sous la direction d'autres colléges. Alors toutes les maisons dépendantes suivirent le mode d'instruction de la maison d'où elles dépendaient. Jusqu'à la fin du xve siècle et le commencement du siècle suivant, toute l'instruction se bornait à l'étude de la philosophie et de la théologie; on s'occupait peu de sciences et de littérature. Mais à cette époque, le langage s'étant poli, les souverains ayant hautement protégé les savans, la France vit sortir de son sein des hommes de génie et naître deux siècles qui devaient surpasser les plus beaux siècles de l'antiquité. Le grand nombre de nos colléges avait le plus contribué, par une heureuse influence sur les masses, à faire éclore des germes si long-temps comprimés et étouffés.

Avant la révolution, on divisait les colléges en grands et en petits. On appelait grands ceux où l'on enseignait les humanités et les sciences, les langues et la philosophie; et petits, ceux où la philosophie seule était enseignée. Il y avait dix grands colléges : d'*Harcourt*, aujourd'hui Saint-Louis, rue de La Harpe, n° 94; — du *Cardinal Le Moine*, rue Saint-Victor; — de *Navarre*, rue et montagne Sainte-Geneviève; — de *Montaigu*, rue des Sept-Voies; — du *Plessis-Sorbonne*, rue Saint-Jacques; — de *Lisieux*, rue Saint-Jean-de-Beauvais; — de *la Marche*, rue et montagne-Sainte-Geneviève; — des *Grassins*, rue des Amandiers; — *Mazarin*, quai Malaquais; — *Louis-le-Grand*, rue Saint-Jacques. En 1764, on y a incorporé le collége de *Beauvais*.

Le COLLÉGE D'HARCOURT fut fondé par Raoul d'Harcourt, chanoine de l'église de Paris. Le fondateur le destinait à l'instruction des pauvres écoliers de Coutances, de Bayeux, d'Évreux et de Rouen. La mort l'empêcha de réaliser son projet; mais Robert d'Harcourt, évêque de Coutances et exécuteur des dernières volontés de Raoul, parvint à le mettre à exécution. Il ajouta une somme d'argent assez considérable et augmenta le nombre des bourses créées par son frère. Ce collége, un des plus importans, resta long-temps fermé. Plus tard, il a été reconstruit sur un plan plus vaste et a reçu le nom de SAINT-LOUIS.

Le COLLÉGE DU CARDINAL LE MOINE fut fondé en 1302 par le légat du pape en France, le cardinal Z. Le Moine. Il était destiné aux artiens et aux théologiens; c'est-à-dire à l'étude des humanités, des belles-lettres et de la théologie. C'était autrefois une des quatre maisons de théologie de la faculté de Paris.

Le COLLÉGE DE NAVARRE est dû à la générosité de Jeanne de Navarre et de Philippe-le-Bel, son mari. Cette maison, fondée et richement dotée en 1304 par la reine de France, devint la plus considérable de l'Université.

toutes les sciences y étaient enseignées. Le grand Bossuet y fut élevé. Ce collége fut supprimé à la révolution et depuis a été occupé par l'École Polytechnique.

Le collége de Montaigu fut fondé en 1314 par Gilles Aicelin de la maison de *Montaigu*, archevêque de Rouen. Les boursiers de ce collége devaient toujours faire maigre et jeûner dans tout le cours de leurs études, à l'exception d'un léger morceau de pain qu'on leur accordait à déjeûner. Depuis la révolution il a été changé en prison et en hôpital militaire.

Le collége Duplessis fut fondé le 8 janvier 1322, par Geoffroy Duplessis-Balisson, protonotaire apostolique. Le fondateur lui avait donné le nom de *Saint-Martin-du-Mont*; mais, malgré son intention, le public lui a conservé celui de collége Duplessis, sans doute par reconnaissance pour la fondation d'un établissement consacré à son éducation.

Le collége de Lisieux. On rapporte son origine à Guy d'Harcourt, évêque de Lisieux, qui, en 1336, laissa par son testament la somme de 1,000 livres parisis pour 24 pauvres étudians. En 1764, ce collége fut transféré dans les bâtimens du collége de Dormans, rue Saint-Jean-de-Beauvais, et plus tard converti en caserne. La première école d'enseignement mutuel fut installée le 1er septembre 1815 dans l'ancienne église de ce collége.

Collége de la Marche. Ce collége eut deux fondateurs, Guillaume de la Marche et Beuve de Winville. Il fut d'abord placé au bas de la place Maubert, dans la rue *Sans-Bout* ou *d'Amboise*, sous le nom de collége de *Constantinople*. A sa mort Guillaume laissa toute sa fortune à cet établissement, et Beuve de Winville, fidèle exécuteur testamentaire de son ami, fit construire la maison de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève et y fit transporter le collége de la Marche. Ce bâtiment appartient aujourd'hui au gouvernement; il est occupé par une maison d'éducation.

Collége des Grassins. Ce collége porte le nom de ses fondateurs Pierre Grassin père, seigneur d'Ablon, Pierre Grassin fils et Thierry Grassin, oncle de ce dernier. Outre les bourses qu'ils y créèrent, ils donnèrent encore à cette maison toute leur bibliothèque, très considérable pour cette époque. Ce don était d'autant plus précieux qu'il n'y avait encore qu'un petit nombre de livres imprimés.

Collége Mazarin. Quoiqu'on ait donné le nom de *Quatre-Nations* à ce collége, celui de Mazarin doit être le véritable, puisqu'il fut fondé par le cardinal Mazarin le 16 mars 1661.

Louis-le-Grand. Ce collége a été fondé en 1560 par Guillaume Duprat, évêque de Clermont, qui lui donna dans l'origine le nom de Clermont.

Ayant été cédé aux jésuites, il devint une de leurs principales maisons professes. Pendant leur exil, sous Henri IV, et même après leur rappel, ce collége resta fermé ainsi que tous leurs établissemens de ce genre. Mais il leur fut rendu sous Louis XIV. Les jésuites profitant de l'ascendant et du pouvoir qu'ils avaient sur l'esprit du roi, obtinrent l'autorisation de le faire rebâtir à neuf et de substituer au nom de son fondateur celui de Louis-le-Grand. C'est ainsi que la flatterie et l'amour de plaire au maître étouffa dans le cœur de ces hommes les sentimens de la reconnaissance! Augustin Guillain, architecte de la ville, eut la direction des travaux, et c'est sur ses dessins que furent faites les nouvelles constructions. En 1763, les jésuites furent à jamais bannis de France, et le collége de Lisieux et l'Université installés dans leur ancienne maison.

Les grands colléges avaient la prérogative d'enseigner de plein droit et ne dépendaient d'aucun établissement particulier. Ils avaient dans leur ressort d'autres maisons moins importantes. Ainsi le collége de Clermont, plus tard le *collége Louis-le-Grand*, avait sous sa dépendance vingt-six de ces institutions.

Les petits colléges étaient au nombre de quarante un. Plusieurs étaient spécialement réservés, soit aux écoliers d'une seule province, soit aux écoliers de plusieurs villes, ou même d'un seul diocèse, selon l'intention de celui qui avait créé des bourses pour les étudians. Plus tard, cette distinction ayant disparu, l'on y admettait les écoliers de toutes les provinces. Nous croyons devoir les nommer ici, avec leur ordre et leur date d'ancienneté, sans oublier le nom de leurs fondateurs : DE NOTRE-DAME DES DIX-HUIT, fondé en 1180 par Josses de Londres; — DE CALVI, fondé en 1252 par Robert Sorbon. Le cardinal de Richelieu l'acheta pour donner plus d'étendue au collége de Sorbonne; ce qui le fit appeler aussi du nom de collége de la *Petite-Sorbonne;* — DES BONS ENFANS, fondé en 1257. On ignore le nom du fondateur de cet établissement. Plusieurs historiens affirment qu'il est dû à Jean Pluyette, mais ils se trompent; il n'en fut que le restaurateur. Quoi qu'il en soit, cet homme généreux légua des sommes assez considérables pour y créer de nouvelles bourses; — DU THRÉSORIER, fondé en 1268 par Guillaume de Soane; — DE CLUNY, fondé en 1269 par Yves de Vergy, abbé de Cluny; — DE DACE, fondé en 1275 par un docteur danois; — DES CHOLETS (1); — DE BAYEUX, fondé en 1308 par Guillaume Bonnet, évêque de Bayeux; — DE LAON, fondé en 1313 par Guy de Laon; — DE PRESLES, fondé en 1313 par Raoul de Presles; — DE NARBONNE, fondé en 1316 par Bernard de Forges, archevêque de Narbonne;

(1) Voy. Collége des Cholets, t. 1er, p. 410.

— DE CORNOUAILLES, fondé en 1321 par N. Galeran de Grève et Jean de Questry, du diocèse de Cornouailles; — DE TRÉGUIER ET DE LÉON, fondé en 1325 par Guillaume Koetmohan, grand-chancelier de l'église de Tréguier; — DES ÉCOSSAIS, fondé en 1325 par David, évêque de Murray en Écosse. Il était destiné aux étudians de ce pays; — D'ARRAS, fondé en 1327 par Nicolas Le Candrelier, abbé de Saint-Vaast d'Arras; — DE MARMOUTIER, fondé en 1328 par Geoffroy Duplessis pour les étudians de l'abbaye de Marmoutier; — DES LOMBARDS, fondé en 1330 par quatre Italiens, André Chinnis, François de l'Hôpital, Jean Renier et Manuel Rolland; — DE BOURGOGNE, fondé en 1331 par Jeanne de Bourgogne, reine de France; — DE TOURS, fondé en 1335 par Étienne de Bourgueil, archevêque de Tours; — DE HUBANT, OU DE L'AVE MARIA, fondé en 1336 par Jean de Hubant; — D'AUTUN, fondé en 1341 par Pierre Bertrand, évêque d'Autun; — DE CAMBRAY, fondé en 1346 par Hugues de Pomarc, évêque d'Autun, par Hugues d'Arcy, archevêque de Reims, et par Guy d'Aussonne, évêque de Cambray; — DE MIGNON, OU DE GRAMMONT, fondé en 1343 par Jean de Mignon; — DE JUSTICE, fondé en 1353 par Jean de Justice; — DE BONCOURT, fondé en 1353 par Pierre de Boncourt ou de Bécoud; — DE LA NATION DE PICARDIE, destiné aux étudians de la Picardie. On ignore complètement l'époque de sa fondation et le nom de son fondateur; — DE BOISSI, fondé en 1358 par Geoffroy et Étienne Vidé de Boissi-le-Sec; — DE NOTRE-DAME de Bayeux, dit de maître Gervais, fondé en 1370 par Gervais Chrétien, connu sous le nom de maître Gervais; — DE DAINVILLE, fondé en 1380 par Michel de Dainville; — DE TOURNAY, fondé par plusieurs évêques de Tournay; — DES BONS-ENFANS, fondé pour l'instruction gratuite des enfans pauvres de la paroisse de Saint-Honoré par Belot et Ada sa femme; — DE SUÈDE. Il nous a été impossible de découvrir positivement ni quand il a été fondé, ni quand il a été détruit; — DE FORTET, fondé le 12 août 1391 par Pierre Fortet; — DE SAINT-MICHEL, fondé en l'honneur de saint Michel, en 1402, par Guillaume de Chanac; — DE REIMS, fondé en 1412 par Guy de Roye, archevêque de Reims; — DE SÉEZ, fondé en 1487 par Grégoire Langlois, évêque de Séez; — DU MANS, fondé en 1519 par Philippe de Luxembourg, évêque du Mans; — ROYAL DE FRANCE, fondé par François Ier, en 1529 selon les uns, et en 1530 selon les autres; — DE LA PETITE MERCY, fondé en 1520 par Allain d'Albret; — DE SAINTE-BARBE, fondé en 1557 par Robert de Guast.

On appelle aujourd'hui *colléges royaux* ceux qui ont le droit d'enseigner sans être sous la dépendance d'un autre; c'est ce que l'on nommait anciennement *colléges de plein droit*. Ils ont pour professeurs des savans indépendans et inamovibles, payés par l'université. Ils sont régis par un

proviseur et un censeur. Sous l'empire, où ils avaient pris le nom de *Lycées impériaux*, ils étaient au nombre de quatre : le Lycée *Bonaparte*, aujourd'hui collége *Bourbon*, le Lycée *Napoléon*, autrefois collége de *Clermont*, aujourd'hui *Louis-le-Grand*, le Lycée *Charlemagne*. Le quatrième devait être établi dans l'ancien collége d'Harcourt. L'ordonnance en était parue en 1814, lorsque la chute du gouvernement impérial en suspendit l'organisation. Plus tard ce projet a reçu son exécution et l'on y a établi un collége royal appelé *Saint-Louis*. Ces établissemens sont au nombre de sept à Paris. L'éducation qu'on y reçoit s'est étendue; l'on ne s'y borne plus seulement à l'étude des langues anciennes et des sciences philosophiques, on enseigne encore les sciences mathématiques dans tous leurs rapports avec les autres sciences, la chimie, l'astronomie, la botanique, l'histoire naturelle, les langues anciennes et modernes. Les langues anglaise et allemande ont des cours fixés comme le grec et le latin. Des chaires particulières ont été établies dans les colléges et destinées essentiellement à ces sortes d'étude. Le dessin fait aussi partie de l'enseignement public, ainsi que la géographie.

Nous voyons que l'instruction a été placée sur une plus vaste échelle; mais est-elle bien en rapport avec les avantages qu'on en espère? Nous ne saurions l'avouer, car le meilleur moyen de ne rien apprendre, c'est d'apprendre et d'effleurer tout à la fois. Voit-on plus d'hommes recommandables qu'autrefois. L'intention de l'université d'augmenter les connaissances peut être fort louable, mais les succès qu'elle croyait obtenir ne se sont point réalisés. On a quelquefois eu l'imprévoyance d'ouvrir des chaires à des professeurs dont les doctrines sont pernicieuses. Quelquefois aussi les hommes d'un mérite hautement reconnu et dont les ouvrages avaient fait le plus grand honneur à la science et à l'université, ont dû céder leur place à des professeurs dont le plus grand mérite était celui de l'intrigue. Quelquefois encore on a oublié d'enseigner que la langue des XVIe et XVIIe siècles était la seule belle et pure; que les innovations qui ne sont pas fondées sur quelque chose de vrai et d'utile, ne multiplient point les connaissances, et que loin de lever les difficultés, elles ne sont propres qu'à nous faire avancer plus rapidement vers un âge de décadence.

Nous dirons quelques mots sur chacun de ces colléges

Bourbon. Le collége Bourbon a été établi dans un ancien couvent de capucins. Les constructions commencées en 1780 furent achevées en 1782. La façade de cet édifice est fort simple. A ses deux extrémités s'élèvent deux pavillons couronnés d'un fronton. Dans l'intérieur, ce collége est décoré de colonnes dépourvues de bases à l'exemple de l'édifice antique,

nommé *Pœstum*. Ce couvent fut supprimé en 1790, et plus tard transformé en hospice pour les vénériens. En 1800, le gouvernement consulaire voulant créer un nouveau système d'éducation, fit exécuter de grands travaux, et deux ans après établit dans cet édifice un des quatre lycées impériaux sous le nom de Lycée *Bonaparte*. A la rentrée des Bourbons, dans les premiers jours du mois d'avril 1814, le Lycée *Bonaparte* prit le nom de collége royal de *Bourbon*. Ce collége n'a point d'élèves internes. — CHARLEMAGNE. Ce collége fut fondé le 1er mai 1802. C'était le second lycée impérial. Les bâtimens où il fut placé contenaient anciennement la maison professe des jésuites, rue Saint-Antoine, nº 120, et avaient été donnés en 1580 par le cardinal de Bourbon. Sous l'empire, il reçut le nom de Charlemagne pour perpétuer le souvenir de cet empereur, fondateur de l'université, à cause de la protection qu'il avait toujours accordée aux belles-lettres. Dans ce collége il n'y a que des externes. — HENRI IV. Ce collége a été formé en 1802 dans l'abbaye Sainte-Geneviève, occupée depuis 1148 par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin ; il porta d'abord le nom d'*école centrale du Panthéon*, ensuite celui de *lycée Napoléon*, enfin depuis 1814 celui de *collége royal de Henri IV*. Il y a dans cet établissement un magnifique cabinet de physique. — LOUIS-LE-GRAND. Nous avons vu plus haut, en parlant du collége de Clermont, que cet établissement avait été cédé à l'université et au collége de Lisieux. En 1782, il fut agrandi par sa jonction avec le collége du Mans. En 1792, il fut réorganisé par l'ordre de la Convention et prit le nom de *Collége de l'Égalité*. Mais il changea bientôt de destination ; car en 1794 il fut, ainsi que le collége Duplessis, transformé en maison de détention. Plus de 1,200 prisonniers y furent enfermés En 1800, il fut rendu à l'éducation, sous la dénomination de *Prytanée Français*. Deux ans après, il fut choisi pour être, sous le nom de *Napoléon*, l'un des quatre lycées impériaux, titre qu'il conserva jusqu'en 1814, époque à laquelle, par une ordonnance royale, il reprit son ancien nom de collége Louis-le-Grand. Il possède une bibliothèque de 30,000 volumes. — SAINTE-BARBE. Ce collége fut fondé en 1430 par Jean Hubert, professeur de droit. Ce fut sous la direction de Jacques-Antoine Govean, qu'Inigo, connu depuis sous le nom de Saint-Ignace, fondateur des jésuites, étudia dans ce collége où il donnait les exemples les plus condamnables de l'insubordination. Cet établissement qui ne fut point d'abord compris dans la suppression des petits colléges, devint depuis une maison particulière d'éducation et suivait les cours du collége Louis-le-Grand, lorsqu'en 1823, par une ordonnance royale, il a été érigé en collége de plein droit ou collége royal. — SAINT-LOUIS. Il s'appelait autrefois collége d'Harcourt. Sous l'empire, il avait été destiné à

compléter le nombre des lycées impériaux ; mais après la chute de l'empereur, en 1815, il fut transformé en maison de correction pour les jeunes gens. Par l'ordre du gouvernement, il fut entièrement reconstruit sur un plan plus vaste, et le 24 octobre 1820, il fut érigé en collége royal sous le nom de collége *Saint-Louis*. — Stanislas. Ce collége n'était qu'un établissement particulier, sous la direction de M. Liautard. Il fut érigé en collége royal en 1822. Le roi Louis XVIII voulant prouver tout l'intérêt qu'il portait à cet établissement, permit de lui donner un de ses noms.

A la fin de chaque année, des concours généraux sont établis entre les élèves les plus forts de tous les colléges. Un devoir commun est donné pour chaque classe. Les élèves renfermés dans une des salles de la Sorbonne n'ont à craindre ni fraudes, ni protection et ne sortent qu'à l'heure fixée. Les prix sont ensuite distribués avec pompe en présence du ministre de l'instruction publique et de tous les membres de l'université. L'amour du succès et la gloire d'une couronne publiquement accordée, font naître dans le cœur des jeunes gens une noble émulation. Chacun fier d'un prix si glorieusement obtenu, s'efforce par son travail et son activité d'en obtenir un autre l'année suivante ; et le travail devient d'autant plus agréable à tous, que chacun est stimulé par l'espoir d'une noble récompense.

Maugars.

PLACE DU CARROUSEL.

La place du Carrousel est située à l'est du palais des Tuileries ; ce mot vient de l'italien *Caroselle,* diminutif de *Carro,* chariot. C'était d'abord un terrain vague, qui existait entre les anciens murs de Paris et ce palais. Il faut se rappeler qu'alors la clôture de la ville se prolongeait le long de la rue Saint-Nicaise jusqu'à la rivière, et que par conséquent les Tuileries étaient hors de Paris. Sur cette place, on traça une enceinte qui fut destinée, en 1600, à faire un jardin ; il fut appelé dans la suite le *Jardin de Mademoiselle,* parceque mademoiselle de Montpensier habitait le palais des Tuileries, et possédait ce jardin. On le détruisit lorsque Louis XIV eut donné ses ordres pour achever le bâtiment des Tuileries.

On n'eut d'abord en France que des *joûtes et tournois ;* mais en 1560, après le funeste accident de Henri II, tué par Montgommery, et celui de Henri de Bourbon-Montpensier, ces sortes de combats, si souvent meurtriers, cessèrent absolument. On les remplaça par de nouveaux jeux qu'on nomma encore quelque temps *tournois,* mais qui n'étaient que des *carrousel,* c'est-à-dire des courses de chariots et de chevaux, accompagnées

de combats simulés et autres exercices, et formant une représentation allégorique de quelque événement fameux pris dans la fable ou dans l'histoire, et relatif au prince en l'honneur de qui ils se faisaient. Pour exécuter ces fêtes magnifiques, que les princes et les grands seigneurs pouvaient seuls donner, les chevaliers se formaient en quadrilles, composés de trois cavaliers, au plus de douze, distingués par la forme et la couleur de leurs habits. Les premiers carrousels eurent lieu sous Henri IV, qui en donna deux ; l'un dans la cour du Louvre, l'autre sur le pont Notre-Dame. Louis XIII, pour célébrer son mariage et celui de sa sœur, publia un carrousel aux dépenses duquel, dit Sauval, le roi et tout le royaume contribuèrent en s'épuisant pour le fournir. Les 5 et 6 juin 1662, Louis XIV choisit l'ancien emplacement du *Jardin de Mademoiselle*, pour y donner une fête ou spectacle, composée de courses, de ballets, où la cour étala un luxe extraordinaire. On avait, pour cet objet, élevé sur cette place une construction en charpente qui concourait à l'éclat de ce spectacle, un des plus magnifiques que ce souverain ait donnés, et qui ne coûta, dit-on, que douze cent mille livres : cette fête, nommée Carrousel, dura trois jours et eut lieu en présence de trois reines : la reine, la reine-mère et la reine d'Angleterre. Il y eut cinq quadrilles qui prirent, suivant l'usage, les noms de différens peuples. Le roi était à la tête des Romains ; son frère, des Persans ; le prince de Condé, des Turcs ; le duc d'Enghien, son fils, des Indiens ; le duc de Guise, des Américains. Ce duc de Guise était petit-fils du Balafré. « Il était célèbre dans le monde, dit Voltaire, par l'audace malheureuse avec laquelle il avait entrepris de se rendre maitre de Naples. Sa prison, ses duels, ses amours romanesques, sa profusion, ses aventures, le rendaient singulier en tout. Il semblait être d'un autre siècle. On disait de lui, en le voyant courir avec le grand Condé : « Voilà les héros de l'histoire et de la fable. » Depuis, cette place, qui contenait non seulement l'espace qui lui restait encore en 1789, mais encore les cours du château et la partie de la rue Saint-Nicaise qui était de ce côté (1), retint le nom de *place du Carrousel*, et le donna ensuite à la rue que formèrent les maisons bâties depuis sur l'emplacement des fossés. Après la brillante fête de Louis XIV, il fallut songer à la famine, le pain valait cette année huit sous la livre ; on en fabriqua aux Tuileries et on le fit distribuer par des fenêtres, le long du mur du jardin, à raison de deux sous et demi la livre. Ces divertissemens ont entièrement passé de mode dans le

(1) Les maisons qui formaient cette partie de la rue ont été abattues depuis la révolution, et la place a repris ainsi, de ce côté, sa première dimension.

XVIIIe siècle, qui préféra emprunter au siècle précédent le goût des beaux arts et les jouissances tranquilles que leurs chefs-d'œuvre procurent.

C'était sur cette place, lorsque le roi résidait à Paris, que les régimens des gardes-françaises et des gardes-suisses se mettaient en bataille.

Le 10 août 1792, les insurgés se rassemblèrent sur cette place pour faire le siége du château des Tuileries.

En 1792, le nouvel instrument de supplice, connu sous le nom de guillotine, fut dressé pour la première fois sur la place du Carrousel, vers l'endroit où l'on a construit depuis l'arc de triomphe. Les premiers condamnés qui y reçurent la mort furent : Laporte, intendant de la liste civile du roi et Danglemont.

En 1793 et 1794, on a vu sur cette place un singulier monument ; c'était le simulacre d'un souterrain construit en planches. Marat y était représenté en plâtre, écrivant à la lueur d'une lampe sépulcrale : un factionnaire y veillait jour et nuit, pour le défendre, disait-on, des profanes. Lazouski, l'un des chefs de la journée du 10 août, y a été enterré au dessous de Marat, son ami. Ce monument a été détruit au mois de janvier 1796.

Le 24 décembre 1800, une machine qu'on nomma *infernale*, placée au coin de la place du Carrousel, à l'entrée de la rue Saint-Nicaise, fit explosion à huit heures un quart du soir, au moment où Bonaparte, premier consul, allait à l'Opéra. Quarante-six maisons furent fortement ébranlées ou endommagées : huit personnes furent tuées, et vingt-huit autres blessées grièvement. La voiture du premier consul ne fut point atteinte, ce qui trompa les espérances des auteurs du complot.

Ce terrible événement fit accélérer la démolition d'une grande quantité de maisons. On commença la construction de la galerie du Louvre parallèle à l'ancienne ; et la place du Carrousel, agrandie, déblayée, présenta dans son plan, une forme carrée presque régulière.

Dans la nuit du 28 au 29 avril 1820, deux individus, nommés Gravier et Bouton, ex-militaires, produisirent avec de la poudre une explosion sous le guichet, à côté de la grille du château qui conduit rue de Rivoli, « dans l'intention, dit leur sentence de mort, de faire avorter la duchesse de Berry, enceinte du duc de Bordeaux, dont l'appartement était contigu au guichet, soixante-dix-sept jours après l'assassinat du duc de Berry, son époux. » Le roi accorda à ces deux condamnés la commutation de la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le plus bel ornement de la place du Carrousel est l'arc de triomphe élevé à la gloire des armées françaises. Ce monument placé à la principale entrée de la cour des Tuileries, fut fondé en 1806, et construit sur les

dessins de M. Fontaine : il a quarante-cinq pieds de hauteur, soixante de largeur et vingt et demi d'épaisseur. Comme l'arc de Septime-Sévère, qui lui a servi de modèle, il présente à sa face trois arcades ; celle du centre a quatorze pieds d'ouverture, et celles latérales huit et demi. Ses flancs sont percés de deux arcades, qui traversent les trois premières, et se trouvent dans l'alignement des guichets, donnant d'un côté sur le quai du Louvre, de l'autre, sur la rue de Rivoli. La masse du monument est en pierre de liais. Chacune des deux faces est ornée de huit colonnes de marbre rouge de Languedoc, dont les bases et les chapiteaux, de l'ordre corinthien, sont en bronze ; elles soutiennent un entablement en ressaut, qui a sa frise en marbre griotte d'Italie. A l'aplomb de ces colonnes, au devant de l'attique et au dessus des bas-reliefs, sont des statues représentant les différens corps qui se trouvaient à la bataille d'Austerlitz : un cuirassier, par Taunay ; un dragon, par Corbet ; un chasseur à cheval, par Foucou ; un carabinier, par Chinard ; un grenadier de la ligne, par Dardel ; un carabinier de la ligne, par Montony ; un canonnier de la ligne, par Bridant ; un sapeur, par Dumont. On a sculpté dans la frise des figures allégoriques et des enfans portant des guirlandes. Quatre statues ont été placées dans les amortissemens : une Victoire, tenant une enseigne d'une main et de l'autre une couronne ; une Victoire, tenant une palme et une épée ; une France victorieuse, une Histoire, tenant une table et son burin : les deux premières sont de Petitot, et les deux autres de Gérard. L'attique est surmonté par un double socle, sur lequel s'élevait un quadrige ou char de triomphe, en plomb doré d'or mat, de forme antique, ouvrage de Lemot ; ce char était attelé aux quatre chevaux de bronze, jadis dorés, conquis à Venise, et nommés chevaux de Corinthe ; ils paraissaient conduits par la Victoire et la Paix, figures de grande proportion, en plomb doré, coulées, d'après les modèles de Lemot. Ce char vide attendait la statue de Napoléon ; la volonté du chef, d'abord, et ensuite les événemens, n'ont pas permis de l'y placer. Les Renommées, du côté du Carrousel, ont été sculptées par Dupasquier, et celles du côté du palais, par Taunay. Six bas-reliefs en marbre décoraient les faces de ce monument ; tous offraient des sujets relatifs à la campagne de 1805, lesquels étaient indiqués au dessous par des inscriptions gravées en lettres d'or : le premier, du côté de la place du Carrousel, à gauche, représentait la *capitulation devant Ulm*, sculptée par Castelier ; le second, à droite, la *bataille d'Austerlitz*, par Espercieux ; le troisième, sur le côté de l'édifice, l'*entrée à Vienne*, par Deseine ; le quatrième, sur la face du côté des Tuileries, l'*entrée à Munich*, par Claudion ; le cinquième, sur la même face, l'*entrevue des deux empereurs*, par Ramey ; le sixième, sur le côté à droite, la *paix de Presbourg*

par Lesueur. Les bas-reliefs, le char, les chevaux et les deux figures qu'on voyait auprès, ont été enlevés par l'ennemi, lorsqu'au mois de juillet 1815 il envahit la capitale. La masse de cet arc de triomphe est restée debout, pour attester une partie de nos disgraces, et marquer le passage dévastateur de l'étranger.

Malgré les démolitions qui ont eu lieu successivement pendant plusieurs années, des constructions nuisent encore à la beauté et à la régularité de la place du Carrousel, mais le gouvernement a le projet de les faire disparaître incessamment. A la partie sud de l'hôtel de Nantes, situé presque en face de l'état-major de la garde nationale, l'on a gravé, sur une plaque de marbre, cette épitaphe en mémoire d'une noble victime des journées de juillet 1830 :

A cette place a été tué
Jean-Georges Farey
Agé de 29 ans
Élève de l'École normale
Professeur de philosophie
Le 29 juillet 1830
En combattant pour les lois.
HOMMAGE DE SES AMIS.

THIERRY.

HOTEL-DIEU.

Les hôpitaux sont des institutions chrétiennes. La piété et la charité furent les pensées qui présidèrent à ces fondations; les premiers évêques et les premiers rois chrétiens en posèrent les bases.

Les premiers établissemens réguliers qui méritent ce nom, et que l'on appelait dans le principe *maladreries*, *léproseries*, furent institués en Orient par les évêques de Byzance; les papes en fondèrent de semblables à Rome; et bientôt cet exemple fut suivi dans toute la chrétienté. Soit que dans les premiers temps du christianisme, l'abolition de l'esclavage, tout en améliorant le sort des classes pauvres, ait pu rendre parfois leur position plus précaire; soit que la civilisation nouvelle ait augmenté leurs besoins, les hôpitaux, d'abord le fruit de l'intérêt qu'inspirèrent les êtres pauvres et souffrans, les vieillards abandonnés et les orphelins, devinrent bientôt une institution indispensable dans chaque cité, et leur nécessité s'accrut avec les populations et avec les progrès même de la civilisation.

Telle est donc l'origine de l'Hôtel-Dieu de Paris. Lyon, Reims, Au

tun, avaient déjà le leur lorsque celui-ci fut fondé. La date précise de sa fondation est restée fort obscure; elle remonte au VIIe siècle. La tradition en fait honneur à saint Landry, l'un des premiers évêques de Paris, sous Clovis II; et cette opinion, consacrée par des monumens, religieusement conservée dans les fastes de cette maison, adoptée par tous les écrivains anciens, a été combattue par quelques-uns des historiens modernes. Ces opinions contraires, qui ne sont les unes ni les autres appuyées sur aucun document assez authentique pour leur donner quelque degré de certitude, ne nous laissent que des doutes à cet égard. Ce qu'il y a de certain, c'est l'usage où furent les premiers évêques de donner des secours aux indigens et aux malades; ils avaient fait construire à cet effet, à côté de leur hôtel, dit alors *Maison de l'Église*, une maison où ils donnaient asile à des pauvres inscrits et matriculés, d'où le nom d'*Hôtel des Matriculaires* qu'on lui donnait. Ce fut sans doute cette première institution qui donna lieu plus tard à celle de l'Hôtel-Dieu. Que saint Landry soit mort, comme on le dit, en 651, tandis que les premiers documens historiques sur l'Hôtel-Dieu ne remontent pas au-delà de 829, et qu'il n'ait pu fonder que l'Hôtel des Matriculaires, encore mériterait-il à ce titre l'honneur que lui fait la tradition. Quoi qu'il en soit, sur l'emplacement occupé depuis par l'Hôtel-Dieu, existait à l'époque dont nous parlons un monastère de filles appartenant à Erchinoald, maire du palais, qui en fit don à l'église; ce fut avec les murs de ce couvent, auquel on joignit plus tard la chapelle de Saint-Christophe appartenant au chapitre de Notre-Dame, que l'on construisit cet hôpital. Ce ne fut toutefois qu'en 829 que parut le premier titre officiel où il soit question de l'Hôtel-Dieu, et par lequel l'évêque Inchale assigna à cette maison les dîmes de son chapître; à cette époque, disent les anciens auteurs, les chanoines *venaient y laver les pieds des pauvres*. Ceux-ci en eurent dans le principe l'administration exclusive; et jusqu'à ce que les rois donnassent à cet établissement naissant l'appui de leur pouvoir et de leurs richesses, ils en soutinrent seuls la charge avec le produit des aumônes et leurs propres dons; ils prirent le nom de chanoines-proviseurs, et des religieux séculiers le desservirent. Ce service devenu bientôt insuffisant et trop sujet d'ailleurs à l'instabilité, par le défaut de règles établies, fut fixé par des statuts que dressa Étienne, doyen de Paris en 1217; le personnel fut augmenté, les fonctions de chacun déterminées; quatre prêtres et quatre clercs furent chargés des soins spirituels; trente frères et vingt-cinq sœurs également laïques eurent le soin des malades; on exigea d'eux néanmoins la chasteté, et ils furent soumis à une loi disciplinaire sous la surveillance du

chapitre et du *maître de la Maison-Dieu,* titre que prenait un des membres plus spécialement chargé de la direction de la maison.

Destinée dans le principe à recevoir indistinctement les malades, les pauvres, les gens sans asile, les voyageurs-pélerins, que l'on accueillait pour un temps limité, selon que le comportait l'étendue du local, cette maison paraît n'avoir reçu que plus tard, plus particulièrement et bientôt exclusivement les pauvres malades auxquels on put permettre dès lors un séjour plus prolongé, en raison de ce qu'exigeait leur état. Cette transformation eut pour causes les divers dons qui furent faits, entre autres celui de deux maisons par un nommé Adam, clerc du roi; et un statut ou capitulaire daté de 1168, par lequel le chapitre de Paris, à l'exemple de son évêque Maurique, décida que chacun de ses membres devrait donner un lit garni à l'hôpital, circonstances qui permirent de donner en peu de temps les développemens et l'ameublement convenables pour ce nouvel objet. Ce ne fut enfin que plusieurs années après la réorganisation faite en vertu des statuts d'Étienne, que cet établissement reçut de nouveaux accroissemens et une importance toute nouvelle, par les dons et la bienfaisante protection de Louis IX. Saint Louis, à son premier retour de la Palestine, fit subir des agrandissemens considérables à la *Maison de Dieu,* qui de cette époque, et d'après son vœu, prit le nom d'*Hôtel Notre-Dame,* ou de la *bienheureuse Vierge Marie,* comme il l'appelle lui-même, nom qu'il quitta bientôt pour celui d'*Hôtel-Dieu.* En outre, saint Louis l'exempta des droits de péage, des droits d'entrées et de toutes impositions; il lui conféra son droit de *prix* sur les denrées, et déclara le prendre sous sa protection spéciale. Jusque là cet établissement avait été en dehors des attributions et de la surveillance des gouvernans, et il n'avait reçu des rois prédécesseurs de Louis IX que peu d'attention et de très légers services; Philippe-Auguste, à peu près le seul, crut faire, et fit peut-être selon l'époque, un acte de munificence, en donnant à cet hôpital les *pailles et litiaires qu'on retirerait de sa maison de Paris, pendant qu'il en serait absent.*

A partir de cette époque, l'Hôtel-Dieu considéré sur le même pied que les domaines royaux, en eut les droits, sans en avoir les charges; sa gestion devint assurée, et ses ressources à l'abri de toute vicissitude. On put aussi dès ce moment y recevoir un plus grand nombre de malades et leur prodiguer des soins désormais mieux garantis. Louis IX à ce titre put être considéré, sinon comme le vrai fondateur, au moins comme le restaurateur et le plus puissant protecteur de cet établissement. Les rois ses successeurs imitèrent bientôt son exemple, et l'Hôtel-Dieu ne cessa plus d'être l'objet de la sollicitude des princes et des grands! Charles-le-

Bel, en 1324, fit don de cent charretées de bois pris annuellement dans les forêts royales pour l'usage de cette maison, et ordonna que tous titres, lettres et actes de justice relatifs à cet établissement, fussent expédiés gratuitement; de plus il interdit à tous officiers de sa maison le droit de *prise* alors en usage sur tous les édifices et établissemens publics, et dont l'Hôtel-Dieu n'avait point été exempt jusqu'alors; le tout à la seule condition que le *maître*, les frères et sœurs, aux quatre fêtes annuelles, devraient conduire les reliques de la Sainte-Chapelle de Paris en quelque lieu que le roi pût être, avec quatre chevaux et deux valets de sa maison et à ses frais. Philippe de Valois fit la concession des pâturages dans les propriétés royales et le don d'une somme considérable à la dame prieure, pour l'ensevelissement des morts. Le dauphin Charles de France ordonna l'exemption des subsides prélevés pour la délivrance du roi Jean, son père. Enfin, divers dons et dispenses furent successivement accordés par les rois Charles V, Charles VI: ce dernier permettant de mettre les panonceaux et bâtons des armes royales de France sur les maisons du domaine de l'Hôtel-Dieu; Louis XII confirmant tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs; Henri III, Henri IV, le dotant de divers droits et priviléges: chacun tint à honneur de ratifier les bienfaits de ses prédécesseurs, et de confirmer l'ordonnance de saint Louis qui leur avait donné un si bel exemple.

Mais bientôt par l'effet des libéralités royales auxquelles se joignaient les dons du clergé et des particuliers, l'Hôtel-Dieu acquit une importance qui exigeait une administration active, une surveillance soutenue, auxquelles les chanoines, occupés sans doute d'autres devoirs, ne pouvaient plus suffire. De graves et nombreux abus s'étaient glissés dans l'administration; des scandales étaient plus d'une fois résultés de l'association des frères et sœurs laïques qui n'étaient tenus que par une simple obligation envers leurs supérieurs. Toutes ces circonstances amenèrent la réformation qui eut lieu en 1505. Le parlement désigna pour s'entendre sur la meilleure forme à donner à un nouveau système administratif, quelques présidens et conseillers; le cardinal d'Amboise, légat de France, fut également prié de concourir à cette réforme et nomma de concert avec le doyen et le chapitre, le proviseur, afin de faire de nouveaux statuts; on leur adjoignit le prévôt des marchands et les échevins. Ce conseil assemblé avec l'approbation du roi, projeta un nouveau réglement sur lequel le parlement rendit un arrêt conforme. Il statuait que l'administration serait confiée à une réunion d'ecclésiastiques et de laïques; elle était divisée en spirituelle et en temporelle; la première fut maintenue aux soins des membres du chapitre, parmi lesquels le réglement établissait l'observance

de l'abbaye Saint-Victor, sous la conduite du doyen et de deux chanoines; on nommait tous les ans dans leur sein quatre députés administrateurs, désignés sous le nom de *visiteurs* de l'Hôtel-Dieu, et qui s'en occupaient d'une manière spéciale. Les religieux de Saint-Augustin qui desservaient cet hôpital, furent remplacés par vingt-quatre ecclésiastiques dont le premier s'appela *maître;* deux d'entre eux devaient savoir les langues étrangères. Le service temporel était assigné à huit membres laïques, non compris le receveur. Le service immédiat des malades, indépendamment des médecins, chirurgiens et autres officiers de santé de divers grades appelés à donner leurs soins, fut confié à la congrégation des sœurs grises de Saint-Augustin au nombre de cent, auxquelles on adjoignit un grand nombre de personnes dévouées qui s'offrirent à partager leurs pieuses fonctions; l'état journalier de la maison se montait à plus de cinq cents. On ne reçut plus dès lors dans l'Hôtel-Dieu que les blessés et les malades atteints de maladies aiguës, plusieurs hôpitaux spéciaux ayant été établis pour les maladies chroniques, les maladies contagieuses et certaines maladies spécifiques. On y comptait déjà douze cents lits répartis dans vingt-une salles trop souvent encombrées par le nombre des malades, qui se montait quelquefois jusqu'à trois mille. Ce ne fut que long-temps après que l'on put parer aux affreux inconvéniens qui résultaient de la multiplicité des malades dans un même lit. Cette organisation ne tarda pas à subir quelques modifications, le nombre des administrateurs laïques fut porté à douze, sans compter l'archevêque de Paris, le premier président du parlement, le premier président de la chambre des comptes et le premier président de la cour des aides, qui furent appelés à en faire partie. Enfin, la mère Geneviève Bouquet, prieure de l'ordre de Saint-Augustin, opéra une réforme complète dans cette corporation : le nombre en fut porté à cent trente, la règle la plus austère leur fut imposée ; elles dûrent prononcer deux vœux de religion et un vœu d'hospitalité, et afin que ces vœux irrévocables ne fussent point légèrement ou imprudemment prononcés, les aspirantes furent soumises à un noviciat de sept années.

A l'époque où saint Louis commença la régénération de cet hôpital, il se composait tout au plus de trois ou quatre corps de logis très resserrés, avec l'ancienne chapelle Saint-Christophe qui était tombée en ruines et qui fut rebâtie depuis, vers 1380, par les soins et la générosité de Audard Maucreux, bourgeois de Paris, démolie depuis pendant la révolution. Les bâtimens se multiplièrent entre la rivière et la rue des Sablons, et vinrent aboutir au Petit-Pont, où il y avait une autre chapelle, sous le nom de Sainte-Agnès. En 1463, les frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu acquirent

plusieurs places autour de cette dernière chapelle, et y firent construire une nouvelle entrée avec un portail orné des figures de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Jean l'Évangéliste, de François Ier, et de celle de son fondateur; on acquit successivement plusieurs maisons de la rue des Sablons qui fut fermée, l'abbaye Sainte-Geneviève qui y était située, les maisons qui encombraient le Petit-Pont, qui fut ainsi déblayé; et sur une partie de cet emplacement on construisit la salle du *Légat*, ainsi nommée en souvenir des bienfaits du cardinal-légat Antoine Duprat. En 1606, Henri IV fit rebâtir la salle Saint-Thomas et construire les piliers d'un pont où devaient aboutir ces nouvelles propriétés (pont Saint-Charles). La salle Saint-Charles fut construite la même année, par la munificence de Pompone de Bellièvre, premier président du parlement. Enfin, malgré tous ces agrandissemens, cette maison occupait encore un espace si resserré, qu'en 1625 on fut obligé de construire une grande salle en voûte sur la rivière, et on jeta le pont qui communiquait du jardin de l'Archevêché à la rue de la Bûcherie, pont *Aux Doubles*, ainsi nommé du droit de péage qui était imposé au profit de la maison. En 1714 on prolongea ces mêmes salles, et on construisit de nouveaux bâtimens; mais peu d'années après, ces nouvelles constructions furent en partie détruites par un incendie qui éclata dans un des greniers à linge, se communiqua rapidement aux deux extrémités de l'édifice, et ne fut éteint que le quatrième jour, après un embrasement presque général. A peine reconstruit, il fut de nouveau la proie des flammes; dans la nuit du 29 au 30 août 1772, un nouvel incendie éclata, moins destructeur que le premier pour les murs de l'Hôtel-Dieu, mais bien plus funeste par le grand nombre de malades qui périrent dans les flammes durant cette affreuse catastrophe. Il fut de nouveau réédifié, tel à peu près qu'il est maintenant. D'une réunion de bâtimens irréguliers, construits et ajoutés en différens temps, il s'est trouvé un peu régularisé depuis les dernières démolitions qui ont été faites récemment vers la partie orientale; il se compose de trois principaux corps de bâtimens, dont l'un s'étend le long de la rive septentrionale du petit bras de la Seine, depuis le Petit-Pont jusqu'au niveau, environ, de l'emplacement qu'occupait le palais archiépiscopal; le second sur la rive opposée de ce même bras, communiquant de l'un à l'autre, au milieu par le pont Saint-Charles, entièrement compris dans l'enceinte, et à l'extrémité orientale par le pont Aux-Doubles, dont une moitié de la largeur est occupée par les bâtimens. Le troisième corps de logis se prolonge au midi, au-delà de ce pont. Le Petit-Pont est entièrement dégagé et indépendant de l'édifice, qui avait autrefois son entrée principale de ce côté. L'entrée actuellement sur le Parvis-Notre-Dame construit d'une manière, métri-

que au centre de la partie septentrionale, contribue à donner plus de régularité à l'édifice. Il a été fait en 1804 par l'architecte Clavereau, formant pavillon avancé de 25 mètres de développement sur le Parvis; il est composé de trois colonnes doriques sans cannelures, surmontées d'une frise de même ordre et d'un vaste fronton dont le tympan est sans sculpture, et deux fenêtres latérales en forme d'arcades, représentant assez bien les niches des portails d'église, et accompagné sur les côtés, de deux grilles formant enceinte à deux cours qui prolongent la façade d'une manière assez symétrique. Dans le péristyle, auquel on arrive par cinq à six marches, sont les statues de Saint-Vincent-de-Paul et de Auget de Monthyon. Un grand vestibule sur lequel ouvrent les bureaux d'entrée, les salles de garde, les amphitéâtres, deux grandes salles de chirurgie et le grand escalier qui mène aux étages supérieurs du premier bâtiment, est orné des portraits de quelques-uns des médecins et chirurgiens les plus célèbres de cet hôpital, tels que Desault, Bichat, Mery, Thibault, Pelletan, Moreau, Dupuytren, etc. Le fond de ce vestibule en face la porte d'entrée, ouvre sur le pont Saint-Charles, partie couvert en corridor, partie à jour, communiquant du premier bâtiment au second. Au fond de celui-ci, entre les deux cages d'escaliers, est un pas perdu où sont placées trois statues de marbre sur des socles couverts d'inscriptions; la première est saint Landry, le fondateur de l'Hôtel-Dieu; la deuxième saint Louis, la troisième Henri IV, ses deux plus ardens protecteurs; sur le socle de la statue de saint Louis est transcrite l'ordonnance par laquelle ce roi déclarait prendre cette maison sous sa protection.

Diverses tables d'inscriptions rappellent, l'une les dates et motifs des diverses ordonnances royales relatives aux dotations et titres de cet hôpital, depuis celle de Philippe-Auguste jusqu'à celle de Louis XVI, qui portait, entre autres améliorations, l'obligation de ne coucher qu'un malade dans chaque lit; d'autres consacrent le souvenir des bienfaits que cet hôpital a reçu de divers personnages, tels que Mazarin, Antoine Delaporte, Monthyon, etc.; une dernière enfin rappelle l'un des plus touchans souvenirs qui se rattachent à ce triste séjour : qui n'a présent à la mémoire ces beaux vers qui s'exhalèrent avec le dernier soupir du poète :

Au banquet de la vie infortuné convive,
J'apparus un jour et je meurs;
Je meurs, et sur ma tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs?

L'ode est gravée en entier sur la pierre; ces mots seuls la précèdent : *Gilbert. — 8 jours avant sa mort. — 22 ans.*

Les deux grands bâtimens parallèles, séparés par la rivière, sont spe-

cialement destinés aux salles de malades. 23 salles dont 11 pour les hommes, 12 pour les femmes, occupent les trois étages de ces bâtimens; elles contiennent 1,150 lits complets pour 1,000 malades, avec un égal nombre de vêtemens et d'objets mobiliers. Les dépendances immédiates, c'est-à-dire loges des portiers, bureaux des entrées et de l'administration, chambre de garde des chirurgiens, vestiaire pour les entrans, parloir, magasin des effets, etc., se trouvent au pourtour du grand vestibule et aux abords des salles principales. Les dépendances éloignées, comprenant les cuisines, la buanderie, les grands magasins de lingerie et d'effets, les caves, bains, etc., sont au dessous du rez-de-chaussée dans de grandes pièces voûtées. Le troisième bâtiment est destiné au logement des dames religieuses de Saint-Augustin. Une administration composée de 15 membres, non compris le préfet de la Seine et le préfet de Police, est la même pour tous les hôpitaux de Paris; elle se divise en autant de commissions spéciales pour chacun d'eux, pour les diverses parties générales du service et les grandes dépendances des hôpitaux. Le personnel de l'Hôtel-Dieu se compose de 1 directeur, 1 économe,.... commis des divers bureaux, 3 aumôniers, 15 sœurs pour le service général, 3 novices, 14 garçons de service, 14 filles idem, 17 sœurs de salle, 3 novices, 60 infirmiers, 30 infirmières, 9 médecins, 3 chirurgiens, 1 pharmacien, 32 élèves, un certain nombre d'employés subalternes, ouvriers et étrangers au service de l'intérieur.

Nous n'avons pas encore signalé les derniers changemens qui sont survenus dans l'organisation de l'Hôtel-Dieu, dont la plus grande partie fut projetée sous Louis XVI, et qui ne reçurent leur effet que sous la Convention ou à des époques plus rapprochées; la période qui précède immédiatement l'organisation que nous venons de faire connaître n'est pas la moins digne d'intérêt.

Nous avons vu, durant les deux derniers siècles, l'Hôtel-Dieu sans cesse agrandi, toujours trop étroit pour le nombre de malades. En vain les gouvernemens et les particuliers concouraient par leurs offrandes à faciliter ses développemens; en vain les maisons, les rues, les édifices voisins faisaient place à de nouvelles constructions, les accroissemens n'avaient jamais lieu dans le même rapport que la progression croissante des malades. Le local toujours insuffisant s'encombrait de plus en plus, malgré les débouchés qu'avaient dû ouvrir les hôpitaux de la Charité et de la Pitié, fondés en 1602 et en 1612; et enfin, vers le milieu du siècle dernier, l'encombrement était arrivé à tel point, que jusqu'à 8 malades, dont 2 ou 3 souvent avaient cessé de vivre, gisaient dans le même lit.

Qu'on se figure l'horrible spectacle que cela devait offrir ; et si l'on joint à cette affreuse nécessité toutes les conditions d'insalubrité, les causes de méphytisme que renfermait alors surtout cet hôpital, partout limité de murailles, dominé par des édifices et des maisons élevées, mal aéré, ou ne recevant dans toutes ses parties qu'un air humide et vicié, on aura une faible idée des tristes conditions dans lesquelles il se trouvait et des funestes effets qui en devaient résulter. Aussi, long temps l'Hôtel-Dieu, cette vaste cité des malades, ne fut qu'un vaste tombeau, et pis encore, il fut plus d'une fois un foyer d'infection pour la Cité et pour la ville entière.

Tel était son état lorsque le sage et savant Tenon proposa, en 1784, de remédier à de pareils dangers. Déjà de son temps les inconvéniens avaient diminué ; les hôpitaux Necker et Cochin avaient ouvert de nouveaux débouchés ; mais encore le nombre des lits se trouvait au dessous de celui des malades. Sur sa proposition, l'Académie des Sciences, la Faculté de Médecine et une commission de l'Académie de Chirurgie furent chargés de faire des rapports à ce sujet ; et Louis XVI, devant un danger aussi imminent, prévint leur décision en rendant une ordonnance provisoire, par laquelle il était défendu de mettre plus d'un malade dans chaque lit. Les projets des commissions se débattaient entre la démolition de l'Hôtel-Dieu, sa division et sa répartition en 4 succursales, sa translation sur un autre point. Mais l'ordonnance de Louis XVI avait à peine reçu un commencement d'exécution, lorsque la révolution suspendit ces débats. Il n'y eut guère, dans le principe, de changement que dans les noms ; l'Hôtel-Dieu ne s'appela plus que le *Grand hospice de l'humanité ;* les patronages de *Brutus* et de *Mutius Scévola* remplacèrent ceux de *Saint-Roch* et de *Saint-Lazare*. La dernière disposition toutefois fut maintenue jusqu'à ce que la construction de nouveaux hôpitaux, l'hôpital Beaujon en 1794 et celui du faubourg Saint-Antoine en 1801, permirent de réduire l'Hôtel-Dieu à son état actuel, et de lui rendre, par quelques démolitions, de nombreuses ouvertures, des systèmes de ventilations et tous les moyens hygiéniques qui depuis ont réduit ses tables de mortalité au même chiffre que celles des hôpitaux les plus sains et les plus heureusement disposés.

H^te^ BROCHIN.

LA SALPÊTRIÈRE.

« En dehors de la barrière du marché aux chevaux et de celle Saint-
» Bernard, disent Heurtant et Magny, le bâtiment qu'on aperçoit au loin
» dans la campagne est le *Petit Arsenal* qui, quelque temps après, prit le
» nom de *Salpêtrière*, à cause du salpêtre qu'on y faisait. »

Louis XIV donna cet édifice a *l'Hôpital-General*, lors de son établisse-

La *Salpêtrière* date du commencement du XVIIe siècle. Depuis long-temps le voisinage dangereux de l'Arsenal avait excité les alarmes de la ville de Paris, et donné lieu à de justes remontrances restées presque toujours infructueuses. Cependant l'explosion de la *tour de Billi*, le 19 juillet 1538, força le gouvernement de cette époque à prévenir désormais le retour d'une semblable catastrophe : soit incurie, soit pénurie d'argent, les choses étaient restées dans le même état qu'auparavant, lorsque le 20 du mois de janvier 1563, une nouvelle explosion eut lieu. Cet événement et l'état de délabrement dans lequel était l'Arsenal, déterminèrent enfin Louis XIII à créer un *petit arsenal* dit la *Salpêtrière* sur la rive gauche de la Seine.

Le 27 avril 1656, Louis XIV rendit un édit qui ordonnait l'établisse

ment d'un *hôpital général,* et prescrivait les règles qui devaient y être observées. *Bicêtre,* depuis long-temps abandonné, et la maison de la *Salpêtrière* furent désignés à cet effet.

Le nombre de pauvres et de mendians qui étaient dans Paris s'élevait, en 1649, à quarante *mille.* On crut devoir remédier promptement aux désordres inévitables qu'entraînait avec elle cette masse de nécessiteux. Pompone de Bellièvre avisa aux moyens de contenir cette multitude de pauvres, inquiétante pour la sûreté de Paris. Il eut recours au roi pour l'exécution de ce louable projet. Louis XIV appuya de son autorité, et aida par ses bienfaits l'accomplissement de l'entreprise vertueuse du président de Bellièvre. Un édit porta création de l'*Hôpital-Général* pour y renfermer les *pauvres mendians de la ville et des faubourgs de Paris,* et le 1er septembre suivant, le parlement vérifia l'édit royal. Non seulement le roi donna à l'*Hôpital-Général* les deux châteaux de *Bicêtre* et de la *Salpêtrière,* qui étaient les deux principales maisons qui le composaient à cette époque, plusieurs fonds en terre et en maisons; mais encore il le gratifia de plusieurs privilèges, et l'assista chaque année par des libéralités considérables. Louis XIV peut donc être regardé comme le véritable fondateur de l'*hôpital général de la Salpêtrière.*

Le cardinal Mazarin donna 100,000 livres, et, par son testament, une somme de 60,000 livres; le président de Bellièvre fit don, par contrat sur la ville, de 20,000 écus à l'*Hôpital-Général* et laissa également une très forte somme par disposition testamentaire. La duchesse d'Aiguillon contribua par des libéralités à l'établissement de cette pieuse institution. Des legs furent aussi faits par un grand nombre de personnes dont les noms ne nous ont point été transmis.

Le 7 mai 1657, l'établissement de la *Salpêtrière* fut ouvert. « Les » magistrats, rapporte un historien anonyme de la ville de Paris, en » 1735, firent alors publier aux prônes de toutes les paroisses de Paris, » que l'*Hôpital-Général* serait ouvert, le 6 mai 1657, pour tous les pau- » vres qui voudraient entrer de leur propre volonté, et défense fut faite à » cri public à tous mendians de demander l'aumône dans Paris. La messe » du Saint-Esprit fut chantée le 13 dans l'église de la Pitié, et le len- » demain les pauvres furent enfermés.... »

Notre-Dame-de-la-Pitié, Saint-Douis-de-la-Salpêtrière, Saint-Jean-de-Bicêtre et Sainte-Marthe-de-Scipion, reçurent près de quatre ou cinq mille pauvres, et quelque temps ensuite, le nombre s'éleva jusqu'à dix mille, en y comprenant les enfans-trouvés.

Bicêtre renferma les *pauvres hommes et garçons, valides ou invalides,* et la Salpêtrière reçut avec les enfans au dessous de quatre ans, toutes les

femmes quels que fussent leur âge et leurs infirmités, caduques, aveugles, estropiées, paralytiques, écrouellées, insensées, etc.

Libéral Bruant(1), architecte, fut chargé des constructions de l'hôpital de la Salpétrière. Le bâtiment terminé, il restait à faire exécuter l'édit du 7 mai 1657. Ceux qu'on nommait les *bons pauvres* se rendirent sans difficulté à l'Hôpital-Général et dans les autres maisons destinées à les recevoir ; les archers durent employer la force pour y contraindre quelques autres ; et les *filous, voleurs* et *vagabonds* sortirent de Paris momentanément, et ne tardèrent pas à y rentrer.

Le mal était plus violent que le remède. En 1660, les vols et les assassinats recommencèrent, et les moyens de répression contre les mendians et les vagabonds furent aussi infructueux que ceux qu'on employait contre les laquais et les pages.

En 1682, on comptait à l'Hôpital-Général neuf à dix mille pauvres. La misère était excessive. Dans une assemblée tenue les 21 et 24 avril de cette année, les directeurs de cet hôpital déclarèrent qu'ils seraient forcés d'ouvrir les portes de cet établissement, si l'on ne pourvoyait promptement à leur pressant besoin. Le parlement ordonna que les communautés religieuses des deux sexes contribueraient pour 100,000 livres(2). Cet appel ne fut point écouté.

La misère augmentait. Les habitans des campagnes arrivaient en grand nombre à Paris pour demander l'aumône. Des ordres furent donnés afin que ces nouveaux pauvres fussent répartis dans les maisons annexées à l'Hôpital-Général jusqu'au temps de la récolte des blés. Ces maisons étaient celles de Bicêtre, de la Pitié et de Scipion.

Six ans après la fondation de l'Hôpital-Général, on trouve, à la date du 9 décembre 1662, dans les registres du parlement, une réquisition du procureur-général de cette cour, ayant pour objet de réclamer des mesures sévères contre le grand nombre de vagabonds, de filous et de gens estropiés qui compromettent la sécurité des habitans de la ville et des faubourgs.

D'après ce réquisitoire, le parlement ordonna : « que tous soldats qui » ne sont sous charge de capitaine, tous vagabonds portant épée, tous » mendians non natifs de cette ville, se retireront aux lieux de leur nais- » sance, à peine du fouet et de la fleur de lis contre les valides, des ga- » lères contre les estropiés, et contre les femmes, du fouet et d'être ra- » sées publiquement. »

(1) *Bruant* ou *Bruand*. Il existe actuellement, près de la Salpêtrière, une rue Bruant.
(2) Reg. Man. du Parlement de Paris, aux 26 avril et 15 juin 1662.

Le désordre et le brigandage ne cesssèrent qu'à l'époque de la publication de l'édit de mars 1667, qui nomma La Reynie lieutenant du prevôt de Paris *pour la police.*

Libéral Bruant fit élever, d'après ses dessins, les immenses bâtimens qui existent encore aujourd'hui, et qui ont été considérablement agrandis depuis. Il fit notamment bâtir l'église, qui fut dédiée à saint Louis Elle consiste en un plan circulaire de dix toises de diamètre, couvert par un dôme octogone. L'intérieur est percé par huit arcades, qui communiquent à quatre nefs chacune de douze toises de longueur, et à quatre chapelles (1). Ces nefs et ces chapelles, disposées en rayons, aboutissent au centre de l'église, où s'élève l'autel principal. Le dessin principal est tellement régulier, que du centre du dôme, l'œil embrasse à la fois l'enceinte générale de l'église sous huit côtés différens. La sacristie fut fondée en 1776. Quatre colonnes ioniques décorent le portique extérieur, surmonté d'un attique.

En sortant de l'église, à droite et à gauche, existe un bâtiment très étendu qui est sur la même ligne. Deux voûtes ou passages conduisent dans les diverses divisions de *la Salpêtrière.* Ce sont les passages *Lassay* et *Mazarin.*

A gauche, en entrant, et sous un avant-corps qui précède la promenade située devant l'église, sont les bureaux du directeur et l'économat. A gauche, au fond de cette même cour, sont placés les ateliers des ouvriers.

Quand on a dépassé l'église, de vastes bâtimens et des jardins étendus existent des deux côtés. Le plan de toutes ces constructions n'est point régulier, parce que les nombreux corps de cet hospice furent bâtis dans des temps différens. La façade seule de cet établissement est régulièrement construite.

L'emplacement de *la Salpêtrière* est le plus vaste qui existe en Europe. La superficie des bâtimens, cours et jardins, contient près de cinquante cinq mille toises carrées.

Lors de la fondation de l'*Hôpital-Général,* un *recteur* et vingt-deux prêtres y étaient attachés. On offrit cette direction aux missionnaires de Saint-Lazare, mais ils refusèrent par l'organe de Vincent, leur supérieur

(1) Les nefs autrefois étaient toutes séparées, de manière à isoler les hommes d'avec les garçons, et les femmes d'avec les filles. Le grand-autel est orné d'un tableau de la *Résurrection de Jesus-Christ,* qui est du frère André, religieux dominicain, et remarquablement beau. Il existe quatre chapelles actuellement dédiées à *la Vierge,* au *Bon Pasteur,* à *saint Vincent-de-Paul,* et à *sainte Geneviève.* Derrière le maître-autel est une croix de mission, posée avant 1830.

général. L'archevêque de Paris était absent, ses grands-vicaires nommèrent pour recteur Louis Abelly, qui fut dans la suite évêque de Rhodez.

Le roi nomma pour la direction de l'établissement vingt-six personnes, avec le titre de directeurs perpétuels, et pour chefs de la direction, le premier président du parlement et le procureur-général. Par une déclaration expresse du roi, en date du 29 avril 1673, l'archevêque de Paris fut adjoint comme *chef;* et en 1690, le premier président de la chambre des comptes, celui de la cour des aides, le lieutenant-général de police et le prévôt des marchands furent aussi nommés *chefs*. Indépendamment de ces sept chefs et des vingt-six directeurs ou administrateurs perpétuels, on nomma un receveur et un secrétaire.

Avant 1789, cet hospice contenait sept à huit mille femmes indigentes et autant de détenues, à titre de correction ou de sûreté; des femmes et des filles enceintes, des nourrices avec leurs nourrissons; des enfans mâles depuis l'âge de 7 à 8 mois jusqu'à celui de 4 à 5 ans; des jeunes filles d'âges divers; des vieux hommes et des vieilles femmes mariés; des folles furieuses, des imbéciles, des épileptiques, des aveugles, des paralytiques, des teigneuses, des estropiées, des incurables de toute espèce, des enfans scrofuleux, etc.

En 1720, il existait deux salles contenant 800 petites filles occupées à divers travaux. On y trouvait trois grands dortoirs, contenant 250 cellules, destinées aux époux âgés qui ne pouvaient plus subsister par leur travail. C'est ce qu'on appelait *les ménages*.

Au centre de l'hôpital, il existait une maison de force (1) qui comprenait quatre prisons différentes, savoir: *le Commun*, lieu destiné aux filles les plus dissolues; *la Correction*, contenant les filles qui donnaient des espérances de repentir; *la Prison*, réservée aux personnes détenues par ordre du roi; et *la Grande Force*, aux femmes flétries par la justice.

En 1787, la situation de tous les hôpitaux de Paris étant très déplorable, on proposa d'y introduire une réforme générale. Dans la répartition, on voit figurer *deux hospices pour la vieillesse:* l'hospice de la *Salpêtrière*, où l'on traite les *folles*, et l'hospice de *Bicêtre*, réservé aux *aliénés*.

Des changemens considérables, et des améliorations heureusement exécutées, en 1802, et jusqu'à ce jour, ont eu lieu dans l'hospice de *la Salpêtrière*. Un ordre, un ensemble, une distribution de service remarquables,

(1) Cette prison était dans l'endroit appelé aujourd'hui le *Grand-Bâtiment*, qui ressemble encore, par sa distribution et son aspect, à un lieu de détention. Cette prison n'existe plus aujourd'hui; c'est un dépôt.

existent dans cet immense établissement, dont la population équivaut à celle d'une petite ville.

Le service est distribué en cinq grandes divisions ou sections. La première cour renferme les épileptiques. La cour *Saint Charles*, les femmes les plus âgées, les septuagénaires et les grandes infirmes. Les cours *Sainte-Claire*, *Saint-Léon* et de *la Vierge*, contiennent un grand nombre de femmes âgées ou infirmes, indigentes, aveugles, paralytiques, cancérées, etc. *Le Bâtiment* (autrefois *la prison des filles débauchées*) sert de dépôt pour les *aliénées*. Ce service a particulièrement été amélioré. Ainsi, en 1836, au fond de l'établissement, on a construit des *chaumières*, des *pavillons suisses* pour les *aliénées convalescentes*. Les femmes les plus âgées atteignent 90 ans. L'an passé une femme de 104 ans est décédée.

Le nombre des *aliénées*, en 1825, était de 2,804. Voici les causes de leur aliénation : 160 par hérédité; — 98 par vice de naissance ou par suite des convulsions de l'enfance; — 167 par le désordre des règles; — 227 par la suite des couches; — 164 par l'effet du temps critique; — 32 par suite de fièvres graves; — 41 par épilepsie; — 63 par paralysie; — 38 par hystérie; — 65 par libertinage; — 101 par ivresse; — 27 par opinion politique; —35 par l'effet de la conscription et de la guerre; —127 par chagrin de misère ou de fortune; — 343 par chagrins domestiques; — 166 par amour contrarié; — 32 par religion exagérée; — 35 par colère; — 89 par frayeur, et 794 pour causes inconnues.

En 1790, la mortalité dans cet hospice était d'environ un 10e. Dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre le 1er janvier 1804 et le 31 décembre 1814, on a compté 13,691 femmes qui y sont entrées, 6,900 qui en sont sorties avec pension (1) ou par congé, et 6,017 qui y sont mortes. Le terme moyen de la mortalité dans ces dix années, est de 1 sur 726/100.

Depuis 1825 jusqu'à 1833 (2), on compte sur 2,514 admissions de fous, imbéciles et épileptiques (années 1825-26-27), 1,451 femmes. Au 31 décembre 1827, il restait sur 2,536 admissions, 1,445 femmes. En 1828-29-30, il y en avait 2,630. En 1831-32-33, il y avait 3,222 aliénés,

(1) Les femmes vieilles et infirmes peuvent renoncer au droit de leur admission, et se retirer dans leur famille, si la famille consent à les recevoir. L'hospice leur paie une pension de 120 fr. par an pour les valides, et de 180 pour les infirmes.

Les femmes qui ont quelques moyens d'existence paient une modique pension à l'administration.

(2) Extrait d'un compte-rendu sur le service des aliénés de Bicêtre et de la Salpêtrière, par M. Benjamin Desportes, administrateur des hospices de Paris.

dont 1,918 femmes (1). Le chiffre total des aliénées a été, dans les neuf années, de 1,082 femmes sans profession.

« Quant aux causes d'aliénation, l'hérédité et la vieillesse en produisent » la plus forte portion, 1/11 ; ensuite le défaut de développement de l'in- » telligence, l'épilepsie, l'excès de boisson y sont pour 1/20. Les causes » morales se divisent ainsi : Inconduite, libertinage, 216 sur 8,272, » chagrins domestiques, 392 ; revers de fortune, 150 ; terreurs ou exal- » tation religieuse, 91 ; colère, 18 ; ambition, 139 ; orgueil. 70 ; » amour contrarié, 114 ; jalousie, 83 ; frayeurs, 124 ; et enfin les » causes inconnues sont pour 1/5 dans le chiffre total, c'est-à-dire » de 2,576 (2). »

Chez les femmes, dans les neuf dernières années, l'aliénation a été plus fréquente de 40 à 49 ans, et de 30 à 39 ans pour les hommes et pour les femmes, pendant les années 1831-32-33.

Les atteintes d'aliénation mentale les plus nombreuses existent chez les femmes, qui sont plus exposées à la séduction, comme les modistes, les lingères, les couturières. La proportion est de 1/17 pour les couturières et les modistes ; 1/8 pour les couturières ; 1/25 pour les blanchisseuses, dans les périodes depuis 1825 jusqu'en 1833 (3).

Depuis que l'on n'isole plus, généralement, les aliénés des deux sexes, qu'on ne provoque plus leur exaltation par des traitemens barbares, en les renfermant dans des cabanons infects, des cours étroites et humides, en les chargeant de chaînes, l'aliénation est moins intense et par cela même plus docile à un traitement souvent heureux.

La moyenne proportionnelle des décès chez les hommes est de 47 ans, et chez les femmes, de 50 ans.

L'administration de la *Salpêtrière,* rue Poliveau, n° 7, boulevart de l'Hôpital, aujourd'hui *Hospice de la Vieillesse (Femmes),* renferme, année commune, près de 1,000 à 1,200 aliénées.

Placée sous la direction supérieure du préfet de la Seine, président d'un conseil spécial d'administration, *la Salpêtrière* a pour administrateur-général, M. Benjamin Desportes, et pour directeur, M. Laroche. L'écono-

(1) La double commotion du choléra et de la révolution de juillet ont contribué à augmenter ce chiffre. (Observations sur le compte-rendu des aliénés de Bicêtre et de la Salpêtrière, par M. Louis Reyband.)

(2) M. Benjamin Desportes.—Compte-rendu.

(3) Sur 1,431 cas d'aliénation mentale à la Salpêtrière, on en compte 919 pour causes morales, et 712 pour causes physiques. Ces résultats sont signalés par Casper.

mat est tenu par M. Petit, et le pharmacien en chef de cet hospice est M. Granger (1).

Le service de santé est réparti ainsi qu'il suit :

MM. Cruveilher, incurables.—Mitivier, incurables aliénées.—Pariset, aliénées épileptiques. — Lelut, surveillant des aliénées. — Falret, idiotes. — Dalmas et Prus, médecins. — Manec, chirurgien en chef.

C. de Lally-Tolendal.

(1) L'infirmerie est placée sous la direction d'une surveillante en chef et d'une sous-surveillante. Il en est de même pour le service de la lingerie, de la buanderie et de la cuisine. Tous ces services ont des bâtimens spéciaux qui ont été agrandis pour la plupart ou reconstruits.



TEMPLIERS. - TEMPLE.

La première croisade fut résolue au concile de Clermont, en 1095, et le 15 juillet 1099 Jérusalem recevait pour roi le courageux Godefroi de Bouillon. Le second de ses successeurs, Baudouin II, sentit qu'il ne pourrait établir sa domination qu'à l'aide d'une armée permanente et disciplinée, car l'Europe n'avait jeté en Syrie que des soldats à service temporaire, des vagabonds et des pillards. Il adopta donc volontiers le projet de fondation d'un ordre militaire et religieux que lui présenta Guillaume de Pains, gentilhomme champenois. Cette milice nouvelle fut logée près du Temple dès 1118; mais telles furent les difficultés d'organisation que rencontra Guillaume de Pains, que le nombre des chevaliers n'était encore que de neuf en 1125. Un concile s'étant assemblé à Troyes en 1128, les Templiers s'y rendirent. On les écouta : le concile et le pape confirmèrent leur ordre naissant, et saint Bernard fut prié de leur donner une règle nouvelle. Une opinion communément reçue fait honneur de cette règle à Jean de Saint-Michel. Le pape Honoré II la leur imposa, leur ordonnant de porter une robe longue de couleur blanche, sur laquelle le pape Eugène III leur pres-

crivit de mettre une croix rouge. On recueillit bientôt les avantages de l'institution : l'accès des lieux saints fut rendu plus libre ; l'argent des pèlerins enrichit Jérusalem, les armes des croisés affermirent le trône de ses princes. Aussitôt après la confirmation de l'ordre, une multitude de gentilshommes étaient allés grossir le nombre des membres déjà existans. L'Europe entière avait été visitée par eux, et les princes et les peuples s'étaient empressés de les aider à former de riches établissemens.

Il paraît certain que la création de leur maison de Paris remontait aux premières années du règne de Louis-le-Jeune, puisque, en 1147, ils tinrent à Paris un chapitre où ils se trouvèrent au nombre de cent. Au XIIIe siècle, le terrain qu'ils occupaient s'étendait depuis l'entrée du faubourg du Temple jusque près de la rue de la Verrerie, et comprenait une grande partie du Marais, qu'on nommait la *culture du Temple.* Louis IX, Philippe-le-Hardi et Philippe-le-Bel y avaient déposé leur trésor et leurs chartes, et ce dernier y demeura en 1301 et 1306. Les bâtimens en étaient si nombreux et si beaux que lorsque le roi d'Angleterre, Henri III, vint à Paris, en 1254, pour retourner de l'Aquitaine dans son royaume, il préféra la maison du Temple au palais que lui offrait Louis IX.

Ces religieux guerriers, que Louis VII, pressé par le besoin d'argent, avait été heureux de trouver en Syrie lors de sa croisade en 1148 ; qui avaient défendu pied à pied toutes les places de l'Asie ; qui, fixés en Chypre, avaient été, par des suggestions perfides, attirés à Paris, où le grand-maître était venu s'établir, en 1306, avec tous les chefs de l'ordre, son trésor et ses archives : ces guerriers étaient indignement trahis par un roi de France et par un pape ! Dès l'année 1305, Philippe-le-Bel avait proposé l'abolition de l'ordre du Temple à son obligé Clément V.

En 1307, le 13 octobre, tous les Templiers furent arrêtés en France. Leur procès se suivit avec acharnement jusqu'en 1310. Le concile provincial de Sens décida le premier la question : le 11 mai, il condamna et livra à la justice séculière cinquante-quatre Templiers, que, le lendemain, le feu dévorait déjà dans le faubourg Saint-Antoine. Quelques jours après on en brûla neuf autres à Senlis. Dans le même temps, la Normandie se couvrait des cendres d'un grand nombre de ces infortunés ; des bûchers élevés près de l'abbaye Saint-Germain et de l'abbaye de Saint-Denis, consumaient jusqu'à des cadavres, tant le fanatisme rend lâche et cruel ! Enfin Clément V abolit l'ordre, de son plein pouvoir, dans un consistoire secret, et publia sa sentence au concile assemblé à Vienne, le 3 avril 1312. Restait le grand-maître et trois des chefs de l'ordre, pont le pape s'était réservé le jugement. Une commission nommée par lui les condamna à une prison perpétuelle. Le 11 mars 1313,

amenés sur la place Notre-Dame pour entendre leur jugement, le grand-maître protesta de son innocence et rétracta à haute voix des déclarations antérieures. Un seul de ses trois frères l'imita : c'était Gui, frère de Humbert, dauphin du Viennois. Le soir même, Philippe-le-Bel fit brûler les deux rétracteurs dans une île sur laquelle s'est élevée depuis la place Dauphine (1).

Construits, comme il était alors d'usage, de manière à présenter l'image d'une forteresse, et à en servir au besoin, les bâtimens principaux répondaient, par leur importance, à l'étendue des terrains qui composaient le vaste domaine que les Templiers possédaient à Paris. Leurs successeurs y installèrent le chef-lieu du grand-prieuré de France. Mais à cette époque, et depuis, les dépendances du Temple furent considérablement diminuées ; de sorte que dans le XVIe siècle, le grand-prieuré se trouvait circonscrit entre les rues de Vendôme, du Temple, de la Corderie et Charlot. Il était alors fermé de hautes murailles garnies de créneaux et flanquées de tourelles, qui ont successivement disparu. Avant la révolution, on distinguait dans cette enceinte l'*enclos du Temple* proprement dit et le palais du grand-prieur. Ce palais et ses dépendances sont donc tout ce qui reste maintenant de l'ancien domaine du Temple. Le palais actuel fut construit en 1667, par le grand-prieur J. de Souvré, sur les dessins de l'architecte Delisle. La façade alors un peu en saillie sur la rue du Temple, était d'une assez médiocre composition. Elle donnait entrée dans une cour très spacieuse, décorée d'un ordre dorique à colonnes accouplées qui furent détruites par l'architecte Oppenord, lorsqu'en 1720 et 1721 le chevalier d'Orléans, grand-prieur de France, fit restaurer et augmenter le palais. Une nouvelle restauration de cet édifice a eu lieu en 1812, lorsqu'on le destina à recevoir le ministère des cultes. A cette époque, on a refait presque entièrement la façade sur la rue du Temple. Celle du principal corps de bâtiment, dans l'intérieur de la cour, a été également changée. Elle est aujourd'hui décorée de huit colonnes ioniques accouplées, au dessus desquelles sont placées quatre figures sculptées en pierre : la Justice, l'Espérance, l'Abondance, la Prudence. Enfin, on a doublé, par une construction nouvelle, toute la partie du rez-de-chaussée

(1) Arrivé sur l'échafaud, Jacques de Molay ajourna le pape à comparaître devant Dieu dans quarante jours, et le roi dans l'année. Ces deux princes sanguinaires ne dépassèrent pas le terme de l'ajournement. — Si le désordre s'était introduit dans le Temple, et s'il était le seul, le véritable motif de sa suppression, il fallait, suivant l'usage constamment adopté en pareil cas, pour toute espèce de religieux, réformer l'ordre et non brûler ses membres.

du palais qui donne sur le jardin. Tous ces travaux ont été exécutés par les architectes Blondel et Delaunoy. Le jardin n'offre par lui-même rien de remarquable. Le souvenir seul s'attache au lieu où furent les tours qui servirent de prison à Louis XVI et à sa famille. L'emplacement carré où se trouvait cette prison est entouré depuis 1816 d'un treillage et d'arbustes : chacune de ses faces a quarante pieds d'étendue. Au milieu, là où s'élevait la grande tour, on a planté un saule pleureur. — A son retour, en 1815, Louis XVIII a donné à M[me] Louise de Condé, ancienne abbesse de Remiremont, le palais du Temple et ses dépendances, pour y établir une communauté de religieuses (les dames de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement).

Le donjon du Temple, bâti en 1212 par le frère Hubert, trésorier des Templiers, mort en 1222, se composait d'une tour carrée, flanquée de quatre tours rondes, présentant sur sa face nord un avant-corps moins élevé, défendu par deux tourelles. La tour carrée avait environ 150 pieds de hauteur, non compris le comble, qui était fort élevé. Elle renfermait quatre étages, composé chacun d'une grande pièce de 30 pieds carrés, et de trois petites pièces pratiquées dans les tours rondes. Les murs de ce donjon avaient environ 9 pieds d'épaisseur. En 1789, cet édifice contenait les archives françaises de l'ordre de Malte. On l'a démoli en 1810 ou 1811.

Ce fut dans ce donjon que Louis XVI et sa famille furent conduits, le 14 octobre 1792 à une heure du matin. Nous ne rappellerons point ici les détails de leur séjour dans cette prison ; ils sont assez connus : nous nous bornerons à l'indication de quelques dates. Louis XVI sortit du Temple pour aller à l'échafaud le 21 janvier 1793 et fut exécuté à dix heures vingt minutes du matin. — Marie-Antoinette fut transférée à la Conciergerie le 5 août 1793, condamnée à mort le 16 octobre à quatre heures et demie du matin et exécutée à midi un quart. — M[me] Élizabeth, extraite du Temple le 9 mai 1794, fut jugée le 11 au matin et exécutée à six heures du soir.—Louis-Charles, fils de Louis XVI, mourut au Temple le 8 mai 1795. — Marie-Thérèse, duchesse d'Angoulême, échangée contre les commissaires Camus, Bancal, Lamarque et Beurnonville, quitta sa prison au mois de décembre 1795.

Les tours du Temple ont été habitées par des personnages qui ont joui, à divers titres, d'une assez grande célébrité (1). La nature de notre tra-

(1) « C'est l'Assemblée législative, dont Brissot était membre, qui a fait enfermer au Temple la famille royale. La convention nationale y a fait enfermer les députés dits Brissotins ; ceux-ci, la faction dite de la Montagne ; après les Conspirateurs du 9

vail ne nous permet point de donner ici autre chose qu'une simple nomenclature.

Sir William-Sidney Smith, amiral anglais, fait prisonnier le 20 avril 1796, fut amené à Paris et enfermé au Temple d'où ses amis l'enlevèrent le 10 mai 1798. Le Directoire avait voulu le punir de ses expéditions incendiaires contre nos ports.

Toussaint-Louverture entra au Temple le 7 août 1800. Il y demeura peu de temps et fut envoyé au fort de Joux, où il mourut en 1803. Son crime était d'avoir rêvé l'affranchissement des noirs.

Pichegru, enfermé au Temple, le 4 septembre 1797, fut, le lendemain, condamné à la déportation. Il partit immédiatement pour la Guyane. Arrêté à Paris, le 28 février 1804, et conduit une seconde fois au Temple, il s'y étrangla avec sa cravate le 6 avril suivant. On sait ses trahisons!

Wright, capitaine de la marine anglaise, employé en 1803 et 1804 à débarquer sur les côtes de France les anciens chouans, arrêté et enfermé au Temple à la même époque que Pichegru, se coupa la gorge avec un rasoir dans sa prison, le 27 octobre 1805.

Moreau, Lajollais, Cadoudal, le marquis de Rivière, les frères Polignac, et presque tous les coupables de la conspiration de Georges, Pichegru et Moreau, ont habité le Temple pendant leur procès.

Le Temple avait aussi reçu, en 1806 ou 1807, le général Malet, qui paya de sa tête, en 1812, ses opinions républicaines.

De W.

thermidor an II, ceux de la journée de prairial an III, le Directoire exécutif a envoyé au Temple les Conspirateurs de la plaine de Grenelle, les Conspirateurs de l'École-Militaire, ceux du 18 fructidor, dont deux membres du Directoire. »

(Prudhomme, *Miroir de Paris*, 1821, t. II, p. 26?

PALAIS-DE-JUSTICE.

Les incertitudes s'accumulent dès qu'on veut rechercher l'origine la plus reculée et les transformations primitives des monumens situés sur le vieux sol de la Cité. Cette terre a subi tant de bouleversemens depuis le temps où les Gaulois s'y dressaient des cabanes, elle s'est engraissée de la poussière de tant de générations et de débris, qu'elle semble avoir englouti plus d'une fois les traces dont les siècles l'avaient marquée.

L'emplacement de l'église Notre-Dame a vu, depuis la domination romaine, s'élever et disparaître un temple ou des autels païens, deux basiliques chrétiennes, enfin la cathédrale se dresser sur toutes les ruines : mais le sol sur lequel repose le Palais-de-Justice est imprégné de souvenirs plus antiques encore. Tout fait présumer que le premier monument de quelqu'importance dans l'antique Lutèce, fut bâti en ce lieu. César nous apprend qu'il avait transporté dans Lutèce le conseil souverain des Gaules : *Summum Galliæ consilium in Lutetiam Parisiorum transtulit*, et c'est une opinion généralement reçue, que le proconsul romain y avait son séjour ordinaire et qu'elle devait être fortifiée. Le proconsul romain

avait-il dans la ville même un palais élevé sur l'emplacement actuel? L'histoire ne le sait pas, et elle ne nous transmet sur ces temps reculés et sur ceux qui les suivirent immédiatement que des documens incomplets et des probabilités.

Le changement de régime et de nom (Parisii) et l'érection de Lutèce en cité, eurent lieu pendant le séjour de Julien dans les Gaules, et furent l'ouvrage de cet empereur.

Il habita, ainsi que Valentinien Ier, le palais des Thermes, situé au-delà de la rive gauche de la Seine hors l'île; mais on ne peut en inférer, comme l'ont fait quelques historiens, que les Romains n'avaient pas de palais ou de forteresse dans la Cité elle-même. Est-il vraisemblable que la domination romaine aurait négligé d'établir un monument au siége de sa puissance? et d'ailleurs, précisément sous le règne de Julien, Paris ayant été *érigé en municipe* comme les autres chefs-lieux de la Gaule, eut un corps municipal et nécessairement un édifice destiné à cette nouvelle institution. Ainsi à la fin de la domination romaine, Paris possédait probablement deux monumens auxquels on pouvait donner le nom de palais : celui de la Cité fortifié sans doute, et celui des Thermes, maison de plaisance des empereurs.

Les rois francs, prédécesseurs ou successeurs de Clovis, habitèrent-ils le palais de la Cité, ou le firent-ils reconstruire? Les plus grandes incertitudes règnent encore à cet égard. Les Carlovingiens séjournèrent rarement à Paris, et lorsqu'ils y venaient, ils habitaient de préférence le palais des Thermes. Clovis, en 508, y établit sa demeure. Fortunat rapporte que Childebert allait de son palais, par ses jardins, à l'église Saint-Vincent (depuis Saint-Germain-des-Prés), ce qui ne peut s'entendre d'un palais situé dans la Cité. Mais d'après le témoignage de Grégoire de Tours, le palais de la Cité n'en subsistait pas moins, et il était même habité. Cet historien raconte ainsi le meurtre des petits-fils de Clovis (les enfans de Clodomir) : « Childebert envoya une personne de confiance à Clotaire, » roi de Soissons, pour l'engager à venir le trouver afin de résoudre s'ils » feraient mourir leurs neveux, ou s'ils se contenteraient de les dégrader » en leur *coupant les cheveux*... Clotaire ne tarda pas à se rendre à Paris... » Ils envoyèrent demander les fils de Clodomir à leur grand'mère *Clotilde* » qui demeurait alors dans la ville *(quæ tunc in ipsâ urbe morabatur)*, » pour les élever sur le pavois. Cette bonne reine, transportée de joie, » fit conduire les petits princes auprès de leurs oncles... Clotaire les poi- » gnarda de sa propre main et il monta tranquillement à cheval pour re- » tourner à Soissons... Childebert se retira dans le faubourg. *(In subur- » bana concessit)* (Greg. Tur. *Hist.*, lib. III., cap. 18.)

L'exactitude des particularités de ce récit relatives *au meurtre* commis par Clotaire, a été contestée, mais on n'a point contredit l'existence d'un palais dans la Cité. La femme de Clovis, les fils de Clodomir nés rois, devaient certainement habiter un palais. On comprend que les jeunes princes aient été élevés de préférence dans celui de la Cité qui était fortifié.

Le Palais fut successivement agrandi, réparé ou rebâti par les maires du palais durant le règne des rois fainéans.

Hugues Capet, comte de Paris, ayant usurpé le trône sur les rois de la seconde race, abandonna le palais des Thermes pour fixer sa résidence ordinaire dans celui de la Cité. En 1003, le roi Robert, son fils, joignit un bâtiment d'habitation plus commode au vieux donjon fortifié.

Le règne de saint Louis a été une époque mémorable dans l'histoire du Palais. En 1258, ce prince fit faire diverses constructions considérables, parmi lesquelles la Sainte-Chapelle, cette admirable création de la meilleure architecture gothique; les salles basses appelées encore cuisines de saint Louis (1). A l'étage supérieur la grande salle détruite par l'incendie de 1618, la grande chambre servant aujourd'hui de salle d'audience à la cour de Cassation et qui a long-temps porté le nom de chambre de Saint-Louis. Tous ces ouvrages furent exécutés par le célèbre architecte Pierre de Monterau.

Philippe-le-Bel, en 1313, opéra une importante restauration. Le chroniqueur Belleforest, qui a beaucoup trop écrit pour avoir pu toujours vérifier ce qu'il avance, prétend même que le Palais fut alors complètement reconstruit; mais il est impossible d'admettre cette assertion, car il est certain que la salle appelée encore chambre de Saint-Louis, l'ancienne grand'salle et la salle dite de la Chancellerie, détruite par l'incendie de 1618, dans laquelle saint Louis consomma, dit-on, son mariage, dataient du règne de ce prince. Philippe-le-Bel se borna donc probablement à exécuter de grandes réparations et des constructions nouvelles.

Charles VIII, Louis XI et Louis XII ajoutèrent depuis de nouveaux bâtimens, et le Palais resta dans l'état où ils le laissèrent jusqu'à l'incendie de 1618.

La grand'salle, construite par saint Louis, périt dans ce désastre. Elle était vaste et belle; les voûtes en bois, soutenues par des piliers de même matière, étaient enrichies de dorures, sur un fond couleur d'azur. Elle était pavée de marbre blanc et noir. Les fenêtres gothiques recevaient la

(1) Partie de ces salles est employée pour les magasins de la Ville; l'autre partie forme une galerie assez large qui commence au nouveau greffe et aboutit à la cour de la conciergerie des femmes.

lumière par de beaux vitraux de couleur. Sur les colonnes, le long des murs, on avait placé les statues des rois de France, depuis Pharamond, avec une inscription portant le nom de chaque roi, la durée de son règne et l'année de sa mort (1). Il y avait à l'une des extrémités de la grand' salle, une chapelle bâtie par Louis XI, en 1477, dans laquelle les procureurs au parlement faisaient dire l'office le jour de la Saint-Nicolas. A l'autre extrémité, on voyait la célèbre table de marbre monolithe de la plus grande dimension, qui occupait presque toute la largeur de la salle; elle fut détruite et mise en pièces lors de l'incendie. C'était sur cette table que se faisaient les festins royaux de grande cérémonie et les noces des enfans de France, en présence du peuple. On n'admettait aux festins de la table de marbre que les empereurs, les rois, les princes du sang, les pairs de France et leurs femmes. Tous les seigneurs au dessous de ce rang mangeaient à d'autres tables.

Alors, comme de notre temps, les mariages des princes semblaient appeler les accidens funestes : au mariage de Catherine de France avec Henri IV, roi d'Angleterre, il y eut, dit Brice, un si grand concours de monde que plusieurs personnes furent étouffées, et le roi de France, Charles VI, père de la mariée, courut lui-même les plus grands dangers.

Par un contraste assez singulier, les clercs de la Basoche (2) eurent pendant près de trois siècles la liberté de faire de la table de marbre le théâtre des *farces, moralités* et *sottises* qu'ils représentaient dans la grand' salle, et qui étaient parfois tellement licencieuses, qu'un arrêt du Parlement du 12 mai 1472 finit par interdire à la Basoche de jouer sans sa permission.

On donnait aussi le nom de Table de marbre à trois juridictions siégeant au Palais : la connétablie (qui connaissait de toutes les affaires relatives à l'administration de la guerre, tant civiles que criminelles), l'amirauté (ou tribunal des affaires maritimes), et la grande maîtrise des eaux et forêts. L'origine de cette dénomination, vient de ce qu'en effet, le connétable, l'amiral et le grand-maître des eaux et forêts, tenaient anciennement leur juridiction sur la table de marbre (3).

(1) Ceux qui avaient été malheureux et fainéans, dit Sauval, avaient les mains basses; les braves, au contraire, et les conquérans avaient tous les mains hautes. Cette assertion est justifiée par la description, bien rare à trouver maintenant, de Corrozet qui écrivait en 1561.

(2) C'était la juridiction de la Compagnie des clercs et des procureurs, anciennement établie pour connaître des différends nés entre eux et régler leur discipline.

(3) Outre cette table de marbre, il y en avait encore une autre dans la cour du Palais, perdue aussi dans l'incendie de 1618.

C'était dans la *grand'chambre*, nommée aussi Chambre dorée et dont nous parlerons plus en détail dans la suite, que s'assemblait le parlement lorsque le roi venait tenir son lit de justice ou qu'il s'agissait de l'enregistrement des édits royaux. Devenu corps de judicature, le parlement continua pendant une longue suite de siècles à siéger dans le palais même des rois. A mesure que les attributions de cette magistrature sont devenues plus distinctes et que l'administration de la justice s'est perfectionnée, l'espace occupé par la royauté a semblé se resserrer, et elle a abandonné alors son antique sanctuaire, devenu trop austère pour elle, afin d'aller établir dans des lieux plus commodes son luxe nouveau et la licence des mœurs de cour.

Tâchons de donner en peu de mots à nos lecteurs une idée de l'origine du rôle politique et judiciaire de ce parlement de Paris, qui a occupé une si vaste place dans nos annales et dont le siége était au Palais.

Aux premiers âges de la monarchie des rois Francs, les grands intérêts nationaux se traitaient dans l'assemblée de la nation appelée Assemblée du Champ-de-Mars, et ensuite Assemblée du Champ-de-Mai. Chacun s'y rendait en armes, et tous les Francs ou hommes libres avaient le droit d'y assister.

Avec le développement de l'organisation féodale, le droit de faire partie de ces assemblées se restreignit et se changea en privilége de plus en plus exclusif. Vers la fin de la seconde race, elles furent réduites de nouveau, et composées seulement des grands barons ou vassaux immédiats de la couronne, des grands prélats et autres personnages notables, tant parmi les clercs que parmi les nobles. Ce conseil aristocratique prit, sous la troisième race, le nom de *Curia regis, curia Francæ* (cour du roi). On ne lui donna le nom de Parlement que sous Louis le-Gros.

Pendant le règne de Philippe-Auguste (1180), beaucoup de villes qui se rachetaient de la servitude féodale, s'adressaient au roi, pour en obtenir le jugement de leurs contestations. Lorsqu'un grand nombre d'affaires étaient pendantes, le roi convoquait dans tel lieu que bon lui semblait, un *parlement* chargé de les décider. Ainsi, cette institution qui n'était d'abord que politique, commença dès lors à posséder des attributions de judicature, développées dans la suite par les nouveaux établissemens de saint Louis.

Ce prince institua dans chaque province, des baillis royaux devant lesquels on appelait de la décision des justices seigneuriales. Comme le dernier degré de la juridiction féodale était le roi, on pouvait encore dans les affaires graves, se pourvoir devant lui contre les jugemens des baillis, et la cause était décidée définitivement par le roi en *sa cour de*

parlement. Le parlement se trouva chargé de la sorte d'un très grand nombre de procès. Il n'en conservait pas moins son rôle de conseil politique.

Philippe-le-Bel accomplit dans cette institution une grande révolution devenue nécessaire. Il ordonna (en 1202) que le parlement, auparavant *ambulatoire,* s'assemblerait dorénavant à Paris et tiendrait ses séances deux fois l'an, à Pâques et à la Toussaint, c'est ce qu'on a appelé *parlement sédentaire.*

Comme la multiplicité des affaires et leur complication avaient fait sentir la nécessité des lumières et de l'instruction dans les juges du Parlement, on fut obligé d'y appeler des gens de loi choisis parmi les bourgeois ou les ecclésiastiques d'un rang subalterne; ils n'eurent pas d'abord voix délibérative, et leur fonction se bornait à instruire les affaires et à en faire le rapport. Mais comme ils étaient plus capables que les prélats, et surtout que les gens d'épée, ils devinrent les vrais juges, et se rendirent bientôt les maîtres du parlement. On les appella gens de robe; ils tenaient leurs offices du prince, et ne les possédaient pas à vie. Les lumières de ce nouveau corps, et les injustes mépris des nobles, ne tardèrent pas à le ranger dans le parti de l'autorité royale contre la féodalité; aussi il a été un des élémens actifs de la réforme de la société féodale.

L'usage adopté par le roi de déposer et de faire enregistrer les édits ou ordonnances au greffe du parlement, s'établit, à ce qu'on présume, sous le règne de Philippe-le-Bel (1). Cette formalité, de peu d'importance d'abord, devint dans la suite une des formes de la constitution politique du royaume. Après avoir aidé la monarchie à renverser l'anarchie féodale, le parlement devait avoir à lutter pour lui-même et pour la nation, contre cette puissance sans bornes qu'il avait contribué à établir; il se servit pour cela de la seule arme qui lui restât, la formalité de l'enregistrement des édits. Cet usage avait conquis une telle puissance, et il était si important aux yeux de la nation, qui n'apercevait d'autre frein au despotisme, que les rois osèrent bien rarement le fouler aux pieds. Le refus de l'enregistrement ôtait force de loi aux édits, et il fit naître aussi l'habitude des remontrances. Ces deux faibles garanties ont été pendant des siècles le seul contrepoids au pouvoir royal, et le parlement en usa suivant les temps et les hommes qui le composaient, souvent avec courage et dans l'intérêt du pays, d'autres fois avec mollesse et dans des intérêts de privilége, de fanatisme ou de vanité.

(1) On ne peut savoir quel fut le premier enregistrement, une grande partie des anciens registres ayant été brûlée dans l'incendie de 1618.

Un des plus notables changemens apportés à l'organisation du parlement s'effectua sous François Ier. Le chancelier Duprat rendit vénales les charges de conseiller : cette innovation déplorable qui mit les fonctions les plus graves au prix de l'argent, sans compter ni la vertu ni le savoir, n'eut pourtant pas les effets corrupteurs qu'on aurait pu en redouter. A partir de cette époque, au contraire, le parlement cessant d'être à la nomination royale, sembla devenir plus indépendant, et son importance politique s'augmenta.

Violenté par la Ligue, indépendant sous Louis XIII et Mazarin, opprimé par Louis XIV, il se réveilla sous le règne de Louis XV; mais il ne tarda pas à être mutilé par les intrigues et les violences du chancelier Meaupou; aussi devint-il dans la suite un des agens de la persécution dirigée contre la philosophie et l'émancipation de l'esprit humain.

En 1789, revenu de son asservissement, et placé trop près des affaires pour ne pas sentir avec tous les esprits éclairés la nécessité d'une réforme politique, le parlement de Paris a été la tête du mouvement dont la nation entière était si profondément agitée! La cour accablée et non corrigée par l'état déplorable des finances, voulut créer des impôts. Le parlement refusa d'enregistrer les édits malgré le lit de justice par lequel on avait cru l'intimider. Il se rendit populaire et fut exilé à Troyes; rappelé après quelques concessions, il protesta de nouveau et la cour en appela aux États-Généraux.

Expression des intérêts et des sentimens d'un corps privilégié, d'une sorte de bourgeoisie aristocratique, le parlement dans ses luttes avec la royauté, fut souvent plus préoccupé de ses priviléges et de ses intérêts de caste que des vrais intérêts politiques du pays; mais dans les derniers temps de son existence, à mesure que les lumières se répandaient, ce corps a montré dignité, talent et courage. Il a préservé plus d'une fois la nation des attentats du despotisme, des prodigalités de la monarchie et maintenu énergiquement contre la cour de Rome les libertés de l'église gallicane. Ce sont là de grands services rendus à la cause nationale. Lorsque le parlement se vit dépassé par le mouvement de la révolution, il voulut revenir en arrière et s'associer à d'impuissantes résistances; il n'était plus temps, les destinées de la monarchie étaient accomplies, et le parlement supprimé le 3 novembre 1789, fut abîmé sans même qu'on s'en inquiétât, dans le gouffre où s'engloutirent à la fois les priviléges et la royauté.

Le parlement de Paris se qualifiait du titre de cour souveraine et capitale du royaume; il exerçait le droit de haute police sur les habitans de son vaste établissement.

Il se composait de plusieurs chambres: la *grand'chambre*, qui comptait

dans les derniers temps un premier président et neuf présidens à mortiers (1) ; vingt-cinq conseillers laïques et douze conseillers clercs ou prêtres ; la chambre de la *Tournelle civile* ; la *Tournelle criminelle* ; cinq chambres des enquêtes ; deux chambres des requêtes du Palais ; la chambre des requêtes de l'Hôtel.

Le Palais était aussi le siége de la cour des comptes, de la cour des monnaies, de la juridiction de la table de marbre, du bailliage du Palais chargé simplement des cas d'infraction à la police commis dans l'enceinte du Palais.

Le Châtelet, la prévôté et autres tribunaux inférieurs, étaient placés dans des locaux séparés de l'autre côté de la Seine.

Les premiers présidens du parlement occupaient les bâtimens consacrés depuis à la préfecture de Police. On a donné à l'article *Police*, tome 1, page 30 de cet ouvrage, la liste des présidens qui habitèrent cet hôtel.

A dater du règne de saint Louis, comme nous l'avons vu, le parlement siégea dans le palais de la Cité. Rendu permanent par Philippe-le-Bel, ce corps partagea la demeure des rois de France pendant plusieurs siècles. Enfin, d'autres corporations judiciaires s'y établirent successivement.

Charles V est le premier roi qui abandonna la Cité pour aller habiter l'hôel Saint-Paul, situé sur la rive droite de la Seine, à l'endroit où s'élève, rue Saint-Antoine, l'église de ce nom. N'étant encore que dauphin et régent du royaume, il occupait le Palais, lorsqu'en 1357, Étienne Marcel, prévôt de Paris et chef de la faction appelée la *Jacquerie*, pénétra dans sa chambre, à la tête du peuple soulevé, et y fit massacrer, sous ses yeux, Robert de Clermont, maréchal de Normandie, et Jean de Conflans, maréchal de Champagne (2). Ces deux personnages étaient si près du dauphin, que leur sang rejaillit sur ses habits. Le prince effrayé, craignait pour sa vie; mais Marcel le rassura en lui jetant sur la tête, pour le garantir de la fureur du peuple, son chaperon *rouge et bleu*, aux couleurs de Paris. Charles V fit placer, dans la tour carrée qui s'élève à l'angle du Palais, en face du quai aux Fleurs, la première horloge de grande dimension qu'on ait vue à Paris ; elle fut fabriquée en 1370 par un Allemand nommé *Henri de Vic* que le roi avait fait venir.

La lanterne de cette tour contenait une cloche appelée *Tocsin*, long-

(1) Espèce de toque de velours noir bordée d'un galon d'or.

(2) Leurs corps furent traînés sur la table de marbre de la cour du Palais et exposés aux outrages de la populace.

temps elle ne servit qu'à annoncer les réjouissances publiques. Le 24 août 1572, elle donna le signal de la Saint-Barthélemy ; elle a été, dit-on, pour cette cause, détruite au commencement de la révolution.

Charles VI vint demeurer au Palais, à plusieurs reprises. Il y reçut, avec une grandeur chevaleresque, l'empereur grec Manuel Paléologue, et l'empereur Sigismond, roi de Hongrie. Le dernier de ces deux princes abusa de la réception par d'étranges indiscrétions. Ayant eu la curiosité de voir plaider une cause au parlement, il s'y assit sur le siége du roi ; ce qui déplut d'abord à tout le monde, mais le mécontentement fut à son comble, lorsqu'on le vit au milieu de la séance, faire approcher une des deux parties à laquelle son adversaire reprochait de ne pas être chevalier et lui faire gagner sa cause en lui donnant l'accolade et les éperons; toutefois on dissimula, « parce qu'il était, dit Sauval, partisan du duc de Bour- » gogne qui gouvernait alors la France et dont le parti était tout-puis- » sant. »

Une pareille conduite serait bien autrement accueillie de notre temps.

Lorsque Charles V abandonna la Cité et alla occuper l'hôtel Saint-Paul, le Palais n'avait d'autre aspect que celui d'une forteresse ; c'était un assemblage de grosses tours communiquant entre elles par des galeries. Les tours qu'on voit encore sur le quai de l'Horloge, sont des restes de cet édifice et peuvent donner une idée de sa construction. Des fenêtres occidentales du Palais, on apercevait Issi, Meudon, Saint-Cloud. Le jardin occupait tout l'espace où sont aujourd'hui les cours Neuve et de Lamoignon. Il s'étendait jusqu'à un petit bras de la rivière qui traversait l'île, à l'endroit où se trouve la rue de Harlay ; environné de haies et de treilles enlacées, il était d'une simplicité extrême. On y cultivait des légumes pour la table du roi. C'était, suivant Sauval, dans ce jardin, que saint Louis vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine sans manches et d'un manteau par dessus de sandal noir, rendait souvent la justice, sur des tapis.

Les appartemens du château, immenses et couverts de dorures et d'ornemens dans le genre gothique, recevaient une faible lumière par des fenêtres en ogive, dont les vitraux de couleur étaient chargés d'images de saints, de devises et d'écussons. Des grilles en fer défendaient les fenêtres à l'extérieur.

François Ier demeurait encore au Palais en 1531, et cette année-là il rendit le pain béni à Saint-Barthélemi en qualité de premier paroissien (1).

(1) Saint-Barthélemi était une petite église située près du Palais. Elle était la paroisse royale.

Lorsque Charles-Quint vint à Paris, le Louvre était tellement en mauvais état qu'il fallut faire de grandes réparations pour y loger ce prince. Enfin Charles IX quitta le palais des Tournelles pour habiter définitivement le Louvre. Depuis ce temps le palais de la Cité est resté entièrement à l'usage de l'administration de la justice.

Avant l'incendie de 1618 et la prolongation jusqu'à la rue de la Barillerie de la galerie nouvelle qui longe la Sainte-Chapelle, ce dernier monument se trouvait placé au milieu d'une vaste cour, et les bâtimens du Palais occupaient tout l'espace entre les deux quais. Une série de constructions formait la façade sur toute la rue de la Barillerie. A chaque extrémité s'ouvrait une porte bâtie entre deux tours. La Sainte-Chapelle s'avançait en saillie au milieu de la tour : sur les côtés et en arrière-corps on voyait à droite le bâtiment du parlement, à gauche le bâtiment de la cour des comptes, construit par Louis XI qui réunissait la légèreté gothique aux élégances nouvelles de la renaissance. Ce bâtiment a péri en 1618. La façade de la Sainte-Chapelle donnait elle-même sur une cour située à la place du bâtiment actuel de la bibliothèque des avocats.

Un événement capital dans l'histoire du Palais-de-Justice fut l'incendie du 7 mai 1618, qui détruisit une grande partie des constructions de saint Louis. On n'a jamais pu savoir au juste comment le feu avait été communiqué. Les uns ont dit que ce fut par la faute d'une servante ; d'autres ont accusé les jésuites, complices de la mort de Henri IV d'avoir voulu détruire ainsi le greffe et les pièces du procès de Ravaillac par lesquelles ils étaient incriminés. Cette dernière opinion repose sur des documens qui la rendent à peu près certaine (Voyez Sauval, page 24, et la préface de la tragédie de la mort de Henri IV, par Legouvé). Ce désastre anéantit la grand'salle et une partie des bâtimens du Palais (1). Un autre incendie arrivé le 10 janvier 1776 ayant consumé toutes les constructions qui s'étendaient depuis la galerie des prisonniers jusqu'à la Sainte-Chapelle, on acheva d'en abattre les débris pour y bâtir la façade actuelle avec ses ailes latérales. La description de ces constructions modernes ainsi que celle des salles de la cour de Cassation, peut seule présenter quelqu'intérêt. Mutilé par les siècles et les incendies, restauré par des mains inhabiles, agrandi sans méthode et sans plan, le reste du Palais ne forme plus qu'un amas de

(1) Sauval cite, sur l'incendie du Palais, les vers suivans d'un bel esprit du temps :

Certes, ce fut un triste jeu,
Quand à Paris, dame Justice,
Pour avoir mangé trop d'épice,
Se mit le palais tout en feu.

constructions incohérentes, qu'un labyrinthe de greffes, de parquets, de cabinets d'instruction, de chambres du conseil, d'huissiers, d'avoués, de témoins, de salles d'audience, peu curieux à parcourir.

L'architecte du Luxembourg, Desbrosses, fut chargé de la reconstruction de la grand'salle et la termina en 1622; elle se compose de deux immenses nefs collatérales voûtées en pierre de taille et séparées entre elles par un rang d'arcades soutenues sur des piliers. Elle est éclairée à chacune de ses extrémités par de grandes fenêtres semi-circulaires. On a ouvert en 1683 dans la voûte une série de cintres vitrés afin d'augmenter la lumiere. La décoration et le style de cette salle sont d'ordre dorique. L'architecte s'est permis dans l'ajustement de l'ordre lui-même ainsi que dans la frise quelques licences architecturales qui ne nuisent en rien à l'aspect grave et majestueux de son œuvre. On reconstruisit en 1683 à l'un des bouts de la salle, à l'endroit où a été placé depuis l'escalier de dégagement, la chapelle des procureurs à laquelle ce corps consacra une somme de 40,000 livres.

Les piliers de la grand'salle étaient autrefois entourés de boutiques de marchands. Il y en avait un qu'on appelait le gros pilier quoiqu'il ne fût pas plus gros que les autres, mais parce qu'il servait de rendez-vous depuis long-temps aux avocats les plus fameux du Palais.

Au dessus du cadran de l'horloge du parlement on lisait ces vers de Montmort, de l'Académie française :

Sacra Themis mores ut pendula dirigit horas.

La grande salle appelée maintenant salle des Pas-Perdus est une des plus vastes qu'il y ait en France, elle a 222 pieds de long sur 80 de large. On y voit l'entrée de la cour de Cassation, de plusieurs chambres du tribunal de première instance, du greffe, des huissiers, des juges d'instruction et du parquet du procureur du roi; elle sert aussi de promenoir aux avocats et autres habitués du Palais et elle est continuellement animée par une foule active et affairée.

Du côté opposé à l'horloge, au milieu du mur de long-pan, on a élevé pendant la restauration un monument à Malesherbes, ce digne et courageux défenseur de Louis XVI. Le monument est en marbre blanc et se compose d'une niche placée sur un soubassement élevé et flanqué de colonnes ioniques surmontées d'un fronton. La statue provisoire de Malesherbes en plâtre occupe la niche. Au bas du monument sont assises sur des piédestaux des statues représentant la Fidélité et la Vérité.

La cour de Cassation a deux entrées, l'une pour le public sur la grand'

salle ; l'autre, pour le service intérieur, s'ouvre sur la galerie marchande et donne accès dans la nouvelle galerie dite de Saint-Louis qui communique aux différentes dépendances de la cour. La salle d'audience contiguë à la grand'salle des Pas-Perdus est l'ancienne chambre dorée ou chambre de saint Louis. C'était là que le roi donnait ses audiences de cérémonie. Cette salle devint, depuis, la grand'chambre du parlement et le roi y tenait son lit de justice. On la nommait Chambre dorée à cause de la profusion d'ornemens dont les lambris étaient couverts. Elle fut restaurée sous Louis XII. Le plafond fut composé de placage de bois de chêne, dessiné en ogive avec des pendentifs ornés de culs-de-lampe, le tout enrichi de sculptures de la plus grande délicatesse. Les lanternes ou tribunes étaient ornées de petites figures représentant des présidens, des conseillers, des avocats, des procureurs, dont les costumes paraissaient déjà bien antiques du temps de Louis XIV. Un lion de pierre dorée accroupi, la tête *baissée*, la queue entre les jambes était placé au dessus de la porte d'entrée pour montrer que même les plus forts et les plus puissans doivent être soumis à la justice.

Le hideux tribunal révolutionnaire tint ses séances dans cette salle et détruisit toutes les menuiseries qui la décoraient. Sur les côtés de la porte d'entrée dans la grand'salle on voit encore les faisceaux romains et au dessus de la porte l'Ange de la justice assis entre deux lions et tenant d'une main la balance et de l'autre le glaive qu'on y fit sculpter alors.

En 1810 M. Peyre, architecte chargé de la restauration de l'antique salle, la décora simplement.

La dernière réparation date de la fin de 1834. La salle est tendue en velours vert. Le fauteuil du roi orné de 2 coqs gaulois occupe le fond de l'enceinte réservée aux magistrats. Au dessus le portrait en pied de Louis-Philippe, peint par Auguste Coudert en 1831. Les siéges des magistrats sont disposés le long des murs de chaque côté de l'enceinte. Une belle grille en fer sépare la cour du banc des avocats. Au fond de la salle dans l'auditoire s'élèvent à droite et à gauche les statues assises de Lhospital et de Daguesseau exécutées par De Seine en 1811.

La chambre des requêtes dont les fenêtres donnent sur le quai est vaste, mais simplement ornée; elle renferme un portrait de Napoléon peint par Robert en 1810, celui du chancelier Daguesseau, enfin un tableau représentant une députation romaine demandant des rois au sénat d'Athènes présidé par Solon. Le vestiaire à côté de la salle des requêtes qui occupe l'étage d'une des tours du Palais était autrefois, à ce qu'il paraît, le cabinet de saint Louis. On y conserve un long banc en bois, de sculpture gothique,

sur lequel ce prince s'asseyait, dit-on. La cheminée en marbre est aussi du temps de saint Louis

La chambre du conseil placée à côté de la salle d'audience est entourée de médaillons anciens dans lesquels sont encadrés les portraits suivans : Mathias Maréchal; Jacques Talon; Joseph Omer; Joly de Fleury; Charles Loyseau; Denis Lebrun; Louis Chauvelin; Claude Gautier; Gilbert Desvoisins; Jean-Baptiste Dumesnil; Gilles Bourdin. En sortant de la chambre des requêtes on entre dans une des divisions de la nouvelle galerie de Saint-Louis. Cette partie décorée d'ornemens d'or sur fond blanc est dans le goût de la renaissance et pleine d'élégance. Elle est éclairée d'en-haut par un vitrage dépoli. Ses faces latérales contiennent une série de médaillons ornés de différens portraits peints par Vauchelet ; à gauche, Gerbier, Cujas, Séguier, Omer Talon, Henrion de Pansey, Mathieu Molé ; à droite, Lhospital, Lavacquerie, Daguesseau, Servin, Dumoulin, Patru.

Vient ensuite la principale galerie aboutissant à la galerie des marchands et conduisant aux différens services de la cour de Cassation. Elle ne pouvait tirer ses jours que de la cour de la Conciergerie. L'architecte a su éviter cet écueil, avec habileté. Il a conçu sa décoration dans le genre gothique, en telle sorte que les petites ouvertures hautes et carrées qui devaient tenir lieu de fenêtres ne choquent point désagréablement, maintenant qu'elles sont entourées d'ornemens gothiques et fermées par un châssis en verroterie bleue. Au fond de la galerie, on aperçoit la statue de saint Louis peinte ; son manteau bleu est semé de fleurs d'or; son sceptre et sa couronne sont aussi dorés. Les poutres du plafond en plâtre peint quoique figurant le bois avec une vérité surprenante sont enrichies de pendentifs et arabesques sur un fond d'azur ; près de la statue de saint Louis autour de la porte de la galerie des requêtes sont disposés des médaillons à fond d'or dans lesquels se trouvent les portraits de Louis XII et de Charlemagne d'un côté; de Justinien et de Charles V de l'autre.

La cour d'assises est située de l'autre côté de la galerie marchande, au premier étage. On remarque les peintures du plafond de la salle qui a été, dit-on, la chambre de la reine Blanche, mère de saint Louis.

La galerie des marchands nommée aussi galerie de Lamoignon traverse le Palais de l'est à l'ouest. Elle s'ouvre du côté de la rue de la Barillerie par un escalier élégant et donne accès à l'escalier de la cour royale, à la grand'salle et à la plupart des dépendances du Palais. Elle fut construite par le président Lamoignon auquel il avait été fait concession du terrain. Après la construction de cette galerie, on la partagea entre M. de Lamoignon, cessionnaire primitif, et divers particuliers qui avaient traité avec

lui. C'est là que depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'à la fin de celui de Louis XV, les hommes à la mode se rendaient le matin. Les marchands avaient soin de placer dans leurs comptoirs les femmes les plus jolies. Ce rendez-vous des désœuvrés ne cessa d'être fréquenté qu'à l'époque où on ouvrit les galeries du Palais-Royal.

Le dépôt des archives judiciaires, le plus considérable qui existe en Europe (il surpasse ceux de la Tour de Londres et de Westminster), remplit à peu près toute la partie supérieure du Palais, et principalement les combles de la grand'salle et la nef haute de la Sainte-Chapelle. Il occupe dix galeries. Trois d'entre elles ont chacune 216 pieds de développement, et la moins étendue plus de 60. Les actes qui y sont contenus sont ceux de toutes les cours et juridictions anciennes et nouvelles. Malgré les incendies de 1618 et 1776, les archives renferment encore une foule de manuscrits précieux ; la collection des registres du parlement, écrits sur parchemin, au nombre de plus de dix mille : ils commencent sous le règne de saint Louis en 1254, par les quatre fameux registres appelés les *Olim*. La collection manuscrite des ordonnances des rois de France, enregistrées au parlement, depuis 1337 jusques et y comprise l'année 1789; les lettres adressées au parlement par les rois de France; les registres du *conseil secret du parlement*, si curieux à consulter pour la connaissance et l'étude de l'histoire ; les arrêts remarquables en matière criminelle; les procès contre les grands du royaume, etc., etc.

Il nous reste à parler des constructions élevées après l'incendie de 1776, sur les plans de MM. Moreau, Desmaisons, Couture et Antoine ; elles consistent dans la façade, la cour principale, et la place semi-circulaire appelée place du Palais.

La façade du Palais est bâtie sur un grand escalier qui par son élévation donne de la noblesse à cette masse dont l'aspect monumental n'a rien de bien remarquable. Le milieu de la façade présente un avant-corps orné de quatre colonnes doriques. Au dessus de l'entablement une balustrade, et sur quatre piédestaux, quatre statues allégoriques: la Force, l'Abondance, la Justice et la Prudence; ces statues se dessinent sur un fond lisse de maçonnerie supportant un dôme quadrangulaire vaste et majestueux. Deux galeries partent de la façade, et forment les deux côtés de la cour d'honneur en s'avançant jusqu'à la rue de la Barillerie. La grille de fer qui ferme la cour et réunit les deux ailes, est un des plus riches ouvrages qu'on puisse voir en ce genre.

On donne à la cour d'honneur le nom de cour de *Mai*, à cause de l'ancien usage où étaient les clercs de la Basoche, d'y planter tous les ans, le dernier samedi du mois de mai, un arbre très élevé. Des deux côtés de

cet arbre étaient attachées les armes de la Basoche, d'azur à trois écritoires d'or avec deux anges pour support.

Le mur du bâtiment situé sur la rue de la Barillerie contigu à la tour carrée, en face le quai aux Fleurs, est décoré de deux figures symboliques de grande proportion en fort relief représentant la Justice et la Force. Elles sont l'ouvrage du célèbre Germain Pilon.

Les différentes parties du Palais portent les empreintes des siècles qui les virent s'élever. La tour carrée, dite de l'Horloge, à l'angle du quai et de la rue de la Barillerie, a le caractère de l'architecture du XVI[e] siècle.

Il ne reste plus des temps féodaux que les deux grosses tours rondes voisines l'une de l'autre, destinées originairement sans doute à la défense d'une des poternes du Palais, et une troisième tour à côté du passage conduisant à la préfecture de Police. Avant la construction du quai de l'Horloge, leur pied était baigné par les eaux de la Seine. Noircies, déchirées par les siècles, elles ont conservé le toit pointu et les créneaux, derniers débris de leur vieil orgueil féodal. Elles résistent encore aux étreintes croissantes des constructions nouvelles plus harmonisées avec les habitudes et les besoins de notre temps, qui les enlacent et les pressent de toutes parts.

Sur le flanc méridional de la façade, s'élève la Sainte-Chapelle, et un peu plus loin le bâtiment de la cour des comptes construit en 1737.

A l'occident, le Palais possède sur la cour de Harlay, une arcade communiquant avec la grande galerie transversale des marchands.

Le Palais renferme maintenant les juridictions suivantes : La cour de Cassation, la cour royale, la cour d'assises, le tribunal de première instance, la police correctionnelle et le tribunal de simple police.

Pendant le régime impérial et sous la restauration, des travaux considérables de réparations et de constructions ont été exécutés au Palais, sous les ordres de M. Peyre, architecte. Il répara en 1810 la salle d'audience de la cour de Cassation; opéra avec un rare bonheur la reprise en sous-œuvre des salles basses qui supportent la grand'salle dont la ruine était imminente, bâtit la galerie nouvelle située sur le quai de l'Horloge, entre la tour de l'Horloge et la grand'salle de la cour de Cassation, construction qui a fourni des dépendances indispensables pour le tribunal civil, le greffe et les juges d'instruction, et de plus, une entrée sur le quai pour les magasins de la ville, les prévenus en police correctionnelle et la Conciergerie. Enfin, M. Peyre dirigea en 1825 et années suivantes, les travaux de restauration de la magnifique grille de la cour de Mai et du bâtiment situé en face du quai aux Fleurs.

On a réparé ensuite le bâtiment occupé par la cour de Cassation, et pratiqué la galerie dite de Saint-Louis, décrite plus haut.

Mais d'autres grandes améliorations sont depuis long-temps jugées nécessaires, dans l'intérêt de la commodité, de la dignité même de l'administration de la justice. La plupart des locaux des cours et tribunaux sont insuffisans. Aussi les magistrats ont-ils dans ces derniers temps réclamé de l'État et de la ville de Paris une réorganisation à peu près complète du Palais-du-Justice.

La cour de Cassation demande une chambre de plus ; la cour royale éprouve le même besoin, et elle veut que cette nouvelle salle puisse suffire à ses audiences solennelles ; le tribunal de première instance réclame aussi une chambre, et en outre la réunion des première et deuxième chambres. Toutes ces dispositions nouvelles nécessiteront de nombreuses dépendances. Enfin, le service de la cour d'assises et des appels de police correctionnelle ne peut se contenter plus long-temps des salles incommodes qu'il occupe actuellement.

M. Peyre, consulté à ce qu'il paraît dans le courant de 1835 sur les nouveaux développemens à donner au Palais-de-Justice, a présenté, en se conformant au programme des magistrats, un projet fort bien conçu qui conserve à la préfecture de Police et au Palais leur périmètre actuel, et ne nécessite l'acquisition que d'un petit nombre de propriétés particulières. Cet architecte à déclaré en même temps, qu'on ne pouvait espérer une restauration susceptible d'augmenter la majesté du monument et d'ouvrir une libre carrière au génie des architectes, à moins de faire l'acquisition de toutes les propriétés comprises entre la rue de Harlay, le quai de l'Horloge, la rue de la Barillerie et le quai des Orfèvres.

Cette dernière idée, devant laquelle M. Peyre a eu le tort de s'arrêter dans une vue d'économie, a été saisie par un autre architecte, M. Huyot, elle paraît ne point effrayer le conseil municipal, et l'emportera sans doute.

Voici le plan de M. Huyot :

D'abord on achète sur le quai du Nord, dans la rue de Harlay, dans la rue de la Barillerie et la cour de la Sainte-Chapelle, toutes les propriétés nécessaires aux nouvelles constructions. Celles de ces constructions qui occuperont la cour de la Sainte-Chapelle et auront face sur la rue de la Barillerie, recevront tout ce qui concerne la police correctionnelle et l'instruction ; les tribunaux de première instance restent, avec de nombreuses améliorations, dans la partie qu'ils occupent aujourd'hui ; la cour royale continue d'occuper le centre du Palais. Une galerie parallèle à la galerie Lamoignon se prolonge jusqu'à un bâtiment qu'on élève, avec

une façade sur *toute* la rue de Harlay. La cour de Cassation acquiert sur le bord de la Seine (quai de l'Horloge) de nouvelles chambres et de nombreuses dépendances ; la cour des comptes quitte son hôtel ; la préfecture de Police y est établie, et dans les localités qu'elle laisse vacantes, ainsi que dans les rez-de-chaussée des bâtimens de la cour de Harlay se placent, avec tous les perfectionnemens qu'ils exigent, les nombreux services dépendant de cette préfecture, salles de dépôt, infirmerie et salles d'interrogatoires.

Dès lors, l'aspect monumental se composerait des dispositions suivantes :

Les constructions nouvelles sur la rue de la Barillerie répèteront à gauche de l'entrée principale, celles qui existent à droite, et seront terminées à l'angle par une tour carrée semblable à la tour de l'Horloge ; sur le quai du Nord, où se trouvent les vieilles tours du moyen-âge, des galeries, des ornemens gothiques lieront entre elles les différentes constructions de cette façade, de manière à lui conserver le caractère particulier des XIIe et XIIIe siècles. Il en serait autrement de la façade sur la rue de Harlay. Le style en est indiqué par l'entrée actuelle du Palais-de-Justice dans la rue de la Barillerie. On y emploierait donc le grand ordre dorique, sur un soubassement en arcades ; quatre colonnes placées au milieu formeraient un avant-corps couronné d'un fronton, afin d'indiquer le vestibule et le grand escalier servant de dégagement à toute cette partie de l'édifice. Ajoutons qu'il serait digne du projet, et surtout du but qu'il se propose, d'ouvrir au devant de cette façade une large rue sur la place Dauphine, et d'élargir la partie de cette place aboutissant au Pont-Neuf, de telle sorte que du milieu du pont on pût avoir la perspective de la nouvelle façade du Palais.

Reste enfin la façade du côté du quai des Orfèvres ; elle se divise dans le projet en deux parties : l'une qui se rattache au corps-de-logis de la rue de Harlay, en garde naturellement le caractère ; puis, par une transition ménagée, l'architecte donne à l'autre partie le style du moyen-âge, afin de la mettre en harmonie avec la Sainte-Chapelle, en face de laquelle elle se trouve du côté de la cour.

Le projet de M. Peyre était le plus économique : on ne l'a point adopté.

PAUL DUPLAN.

THÉATRES.

Les mœurs, les sciences et les arts, constituent la civilisation d'un peuple. L'esprit national s'améliore-t-il ? Les arts qui sont ses plus fidèles représentans se forment et s'élèvent en même temps ; est-il en décadence? ils dépérissent et tombent. De tous les arts celui qui exerce la plus grande influence est sans doute l'art scénique. Si le théâtre est, chez un peuple éclairé, un foyer de lumières et de patriotisme, il devient, dans les temps de décadence, une école de corruption. Les représentations qui eurent lieu chez nos barbares aïeux du moyen-âge, offrent le tableau fidèle de eurs mœurs féroces, superstitieuses et dissolues.

Du reste, les commencemens de l'art scénique ont été les mêmes, chez les nations anciennes et chez les modernes. De même qu'en Italie, la première *tragédie* avait été composée en l'honneur du dieu des vendanges, et qu'on voyait les acteurs débiter leurs chansons du haut d'un tombereau et dans la voie publique, les premiers spectacles, au moyen-âge, furent joués en l'honneur de Dieu ou des saints, et les premiers acteurs coururent aussi les rues sur des tombereaux chargés de boue et d'ordures, qu'ils jetaient

au visage du peuple. Le cortége parcourait toutes les rues assez larges pour lui donner passage, et stationnait sur les places publiques, où se trouvaient dressés des tréteaux sur lesquels se jouaient les scènes les plus scandaleuses. On y voyait, à certaines époques de l'année, des acteurs déguisés en moines attaquer d'autres acteurs vêtus en religieuses : ces derniers succombaient, et alors on les voyait dans des postures les plus indécentes, simuler des actes dont la publicité annonce la plus dégoûtante débauche. Ces spectacles étaient offerts à l'occasion de certaines fêtes, comme la fête des *cornards*, celle des *innocens*, ou celle des *sots*.

Tant d'obscénités finirent cependant par dégoûter et révolter quelques personnages qui entreprirent de les faire cesser. Eudes, évêque de Paris, lança un mandement qui fut une digue impuissante pour arrêter ce débordement qui durait depuis plusieurs siècles. Les ecclésiastiques surtout, se montraient opposés à toute réforme à cet égard. Mais la faculté de théologie et la police s'en étant mêlées, il fallut bien que ces honteux spectacles cessassent, vers l'an 1444.

Cependant, au milieu du XIVe siècle, avaient paru ces poètes aimables que nous connaissons sous le nom de *trouvères* ou de *troubadours*; habitans des provinces méridionales, leur talent les avait fait accueillir dans les châteaux et bientôt on les appela dans la capitale. Ils composaient des chansons, des tensons, des nouvelles, des contes, et quelquefois des pièces de comédie qu'ils répétaient eux-mêmes. Comme ils ne pouvaient se transporter dans tous les lieux où on les demandait en même temps, ils prirent le parti de faire débiter leurs ouvrages par des gens qui en firent leur métier. Ainsi parurent les *chanteurs*, ensuite les *jongleurs*, puis vinrent les *joueurs* et enfin les *bateleurs*.

Malheureusement pour les trouvères, qui étaient alors parvenus à l'apogée de leur gloire, ils s'avisèrent de faire des poésies satiriques dans lesquelles ils se moquaient de hauts et puissans personnages qui les persécutèrent et les forcèrent à cesser leurs chants. Les poètes disparurent, mais les chanteurs, les jongleurs et les bateleurs restèrent, et même malgré quelques démêlés avec la police de Philippe-le-Bel, ils s'affermirent dans la prise de possession des rues de la capitale, où ils firent toutes sortes de tours et jouèrent des tragédies latines dont le sujet était toujours pris dans l'histoire de quelque saint.

On voit qu'il n'existait pas encore de lieu public destiné aux représentations; pour obtenir une telle faveur, il fallait qu'aux bateleurs, chanteurs et joueurs, vinssent se joindre des personnages dont le caractère parût plus respectable. Vers la fin du XIIIe siècle, après les croisades de saint Louis, on vit paraître des pèlerins qui revenaient de la Palestine, ils allaien

par troupes dans les rues de Paris, quêtant, chantant et racontant l'histoire de leur périlleux voyage: grande était la foule qui se pressait pour entendre leurs merveilleux récits, et grand était le désappointement lorsque la pluie venait interrompre ces réunions. Quelques riches bourgeois louèrent une salle où l'on put désormais écouter les pélerins sans crainte du mauvais temps. Ce fut la première salle de spectacle.

Reconnaissans d'un si honorable procédé, les pélerins résolurent de redoubler d'efforts pour s'en rendre dignes; ils mirent leurs discours en action. Le succès qu'obtinrent ces premières représentations les engagea à embrasser un plus vaste sujet, qu'ils divisèrent en plusieurs parties liées entre elles. Ils ne savaient pourtant ce que pouvait être un acte; n'importe, ils pourvurent à tout comme ils purent, ils mirent en scène toute la vie du Christ, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et coupèrent ce cadre immense en plusieurs journées : ils jugèrent aussi que pour mieux soutenir l'attention du spectateur et augmenter l'intérêt, ils devaient faire rire et pleurer à la fois, et ils placèrent des bouffons à côté de leurs personnages les plus graves.

Ceci nous amène naturellement à faire une réflexion sur ce qui se passe au théâtre de nos jours. Nos dramaturges auraient-ils, en effet, l'intention de nous faire reculer jusqu'aux dernières limites de l'enfance de l'art? La division qu'ils ont adoptée en *tableaux*, est absolument la même que celle qu'adoptèrent les pélerins en *journées*. Les uns et les autres ont mis en scène l'histoire de toute la vie d'un seul homme; les uns et les autres ont introduit, dans les scènes les plus sérieuses, des bouffons; de là le *grotesque*, comme disent nos chefs d'école, qui n'en sont pas les inventeurs, comme l'on voit; de là, le mélange du sérieux et de la farce, la confusion des genres et l'absence de toute unité; de là, pourrions-nous dire même, la trivialité, la barbarie du style qu'on parle sur la scène aujourd'hui. Certes, les auteurs des mystères surent émouvoir les spectateurs de leur temps; mais, nous le demandons, est-ce respecter la France du XIXe siècle que de venir offrir à ses applaudissemens, après qu'elle a vu briller les chefs-d'œuvre de Corneille, de Racine et de Voltaire, des pièces en tout semblables à celles qu'inventèrent les pélerins ignorans pour amuser un public qui n'avait eu jusque là pour tout spectacle que la fête des Fous ou celle des Cornards.

Pour représenter dignement nos drames en tableaux, il faudrait des théâtres pareils à ceux où l'on représentait les mystères, ornés de la même manière, et pourvus des mêmes machines. Il suffira d'en donner ici une courte description.

L'avant-scène était disposée à peu près comme de nos jours, mais le fond

était bien différent. Il se trouvait encombré d'échafauds placés les uns sur les autres et nommés *établis*. Le plus élevé de ces établis était censé le paradis, celui de dessous marquait l'endroit le plus éloigné du lieu où la scène se passait; le troisième représentait un palais; le quatrième, une maison, et ainsi de suite selon le sujet de la pièce. Souvent la décoration était bien plus compliquée. Pour la représentation du mystère de l'*Incarnation et nativité de notre seigneur Jésus-Christ* il y avait, dit une chronique, six établis, « qui étaient hors des autres, en diverses places et parties d'iceluy neuf marchez. » C'étaient les places de six prophètes : « Balaam, David, Isaïe, Hiérémie, Ezéchiel et Daniel. »

On y voyait aussi : « Le limbe des pères faict en manière de chartre, et n'estaient veus si non au dessous du faux du corps. » Dans ce limbe étaient « Adam, Eve, Abraham, Jacob et Hély, père de Joseph, mari de Notre-Dame. » On avait pratiqué, sur le bord du théâtre, à peu près à l'endroit où l'on place maintenant une trappe « l'*Enfer* faict en manière d'une grande gueule, se cloant, et ouvrant quand besoing est et estoit. la bouche d'enfer très bien faicte, car elle ouvroit et clooit quand les diables y vouloient entrer et yssir, et avoit deux gros eulx d'acier. » Tels furent à peu près tous les théâtres qu'on construisit à l'époque dont nous parlons.

Nous ne dirons pas ici que les spectacles qu'on y donna excitèrent l'admiration universelle; les rois étrangers accouraient pour y assister. Édouard II, roi d'Angleterre, passa exprès la mer avec la reine, sa femme, et un grand cortége de noblesse. « Tout y brilla, est-il dit dans l'histoire de la ville de Paris, par la magnificence des habits, la variété des divertissemens et la somptuosité des festins. »

C'était à Saint-Maur qu'avaient lieu ces représentations théâtrales, dont le succès allait toujours en grandissant lorsque le prévôt de Paris fit fermer le théâtre. En 1398, les comédiens allèrent se jeter aux pieds du roi (Charles VI) qui « aussitôt par des lettres et chartes bien et duement scellées en lacs de soie et cire verte, constitua les acteurs en société régulière sous le titre de CONFRÈRES DE LA PASSION, et bientôt après, il leur assigna l'hôpital de la Trinité pour y donner des représentations.

Dans la suite, les confrères de la Passion jugèrent à propos de s'associer la troupe des *Enfans sans-souci*, afin de varier leurs spectacles. Ceux-ci ne résidaient pas à Paris, mais ils y venaient jouer de temps en temps. Sous le règne de Louis XII, le mardi-gras de l'an 1511, ils jouèrent aux halles une *folie* ou pièce satirique dirigée contre le pape Jules II, et contre la cour de Rome. Vers la même époque on représenta sur ce même théâtre une autre folie à huit personnages où le clergé n'était pas plus ménagé que dans la précédente.

Le théâtre des Enfans sans-souci et celui des confrères de la Passion n'étaient pas les seuls qui existaient alors dans Paris. Les clercs de la Basoche égayaient la grand'salle du Palais par leurs folies, *farces* ou *moralités*. On appela moralité cette dernière sorte de pièces parce qu'elles avaient toujours un but moral. On y personnifiait et on y mettait en action les vertus et les vices. Dans la moralité de l'*homme pécheur*, on trouve parmi les personnages le limon de la terre, le monde, la foi, Dieu, les anges, satan, le démon, le péché, etc., etc. Les farces se distinguaient en *fabuleuses*, *histrioniques*, *enfarinées*, etc. Les Enfarinées étaient appelées ainsi parce que les acteurs se frottaient le visage comme le célèbre Pierrot de nos Funambules. Ces farces étaient quelquefois de vigoureuses satires. On connaît celle de l'avocat Patelin, qui a été refaite depuis pour notre théâtre.

Souvent les Basochiens s'émancipèrent jusqu'à tancer la conduite des gouvernans. Louis XII qui voyait sans crainte et sans colère sa conduite exposée à une sorte de censure publique, toléra les licences qu'ils se permirent à son égard. Mais ses successeurs et le parlement, après la mort de ce roi, pensèrent différemment. En conséquence, le 2 janvier 1516, il fut fait défense aux Basochiens de jouer aucunes *farces ou comédies dans lesquelles il serait fait mention des princes et princesses de la cour*. La même défense s'étendit aux théâtres des colléges de Navarre, de Bourgogne, des Bons-Enfans, du cardinal Lemoine, de Boncour et de Justice. On voit que le goût du théâtre était devenu général. Chaque collége en avait un où les professeurs montaient aussi bien que leurs élèves.

Malgré les défenses qui leur étaient adressées, cette multitude d'acteurs qui s'étaient élevés de tous les rangs, de toutes les classes, ne cessèrent pas de poursuivre de leurs critiques ou même de leurs satires le gouvernement et les personnes les plus respectables de la cour, car on vit, en 1533, dans le collége de Navarre, une comédie dirigée contre la reine de Navarre, sœur de François Ier. Cette princesse recommandable par ses vertus y était représentée sous le personnage d'une Furie. Son frère fit mettre en prison les auteurs de la pièce.

Entre tous les théâtres qui s'étaient élevés jusque là, celui des confrères de la Passion fut honoré le plus constamment de la protection royale. François Ier avait confirmé ses priviléges, en 1518. Ses représentations eurent un grand succès jusqu'en 1540 où il se transporta à l'hôtel de Flandre. Dans ce nouveau local il fit jouer le *mystère des Apôtres*, le mystère de l'Apocalypse et le mystère du Nouveau-Testament : ce dernier en 1542. Quatre ans après l'hôtel de Flandre devant être abattu, on ne sait où s'établirent ces confrères, jusqu'en 1548, qu'ils acquirent une partie de

l'hôtel de Bourgogne. Le parlement leur accorda la confirmation de leurs priviléges en y mettant des conditions qui devaient changer entièrement le caractère de ce théâtre.

« Il est défendu aux confrères de la Passion, disait le parlement, de jouer les mystères de la Passion de Notre-Seigneur, ni autres mystères sacrés sur peine d'amende arbitraire, etc. »

Ne pouvant plus puiser les sujets de leurs pièces dans l'histoire sacrée, les confrères de la Passion se tournèrent vers les romans de chevalerie qui leur fournirent une ample matière. En 1557, ils jouèrent *Huon de Bordeaux*. Jean de Pontalais devint leur principal acteur. Jean composait et jouait des faces et des moralités. Son caractère facétieux le rendit célèbre dans Paris.

Quelques années après commencèrent les tribulations des confrères. Ils se brouillèrent d'abord avec le curé de Saint-Eustache, René Bénoît, auteur de plusieurs pamphlets où respire le fanatisme; puis enfin, l'on écrivit contre eux au parlement, et un zélé catholique adressa des remontrances à Henri III sur l'appui qu'il avait accordé à ces comédiens qui se disaient *abusivement confrères de la Passion de Jésus-Christ*. Ce théâtre fut donc fermé, mais au bout d'un an, le roi permit de le rouvrir.

Il semble que le nombre et l'influence des théâtres allaient en augmentant en raison de l'opposition qu'ils rencontraient. Au moment même où commençaient les persécutions contre les confrères de la Passion, en 1576, d'autres Italiens jouèrent publiquement des farces. Ils furent aussi obligés de fermer leur spectacle. Un an s'était à peine écoulé qu'une troisième troupe qu'on appela *gli gélosi* vint s'établir au palais Bourbon, près du Louvre. L'ouverture de leur spectacle eut lieu le 19 mai 1577. Ils firent payer quatre sous par personne. « Il y avait tel concours, dit l'Étoile, que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avaient tous ensemble autant quand ils prêchaient. » Persécutés par le parlement, mais protégés par le roi, ils purent continuer leurs représentations.

On vit de temps en temps quelques troupes nouvelles qui cherchèrent à s'établir à Paris, mais les doyens et maitres de la Passion « pour que les bénéfices de leurs priviléges n'en souffrissent aucuns dommages, » et le parlement pour empêcher de s'accroître le nombre des spectacles qu'il aurait voulu abolir entièrement, les forcèrent à s'éloigner. Tel fut le sort des comédiens qui étaient venus s'établir à l'hôtel de Clugni, le 6 novembre 1584; leur théâtre fut fermé.

Pour faire connaître quel était l'esprit du théâtre, il suffira de rappeler ici les titres de quelques-unes des pièces qui ont été conservées : « La farce nouvelle et récréative du médecin qui guérit toutes sortes de maladies;

aussi fait le nez à l'enfant d'une femme grosse et apprend à deviner.

» Nouvelle farce de l'Antechrist et de trois femmes et deux prisonnières.

» Farce joyeuse et récréative d'une femme qui demande les arrérages à son mari.

» Farce nouvelle du débat d'un jeune moine et d'un vieil gendarme par devant le dieu Cupidon, pour une fille.

» Le mystère du chevalier qui donne sa femme au diable. »

On aurait tort cependant de conjecturer que rien ne faisait pressentir chez nous le mouvement qui entraînait déjà tous les esprits en Italie et qui devait se communiquer un jour en France. Quelques prosateurs et poètes barbares encore, il est vrai, mais qui tous n'étaient pas sans talent, s'étaient attachés à comprendre et à traduire les auteurs anciens. Et à cet égard, les poètes de la pléiade avaient rendu quelques services; ils avaient la passion de l'étude, et l'on doit croire que s'ils avaient eu du goût, ils auraient aidé puissamment la nation à se former sur les modèles qu'ils avaient choisis, et qu'ils croyaient ne pouvoir imiter d'assez près qu'en les traduisant d'une manière baroque. Ronsard lui-même avait traduit des pièces anciennes. Quelque imparfaites que fussent ses productions et celles de ses émules, elles ne laissaient pas de l'emporter de beaucoup sur celles des auteurs des soties et des mystères.

Jodelle avait fait jouer au collége de Boncour et à l'hôtel de Reims, en 1552, sa tragédie de *Cléopâtre* et celle de *Didon*. Ces pièces avaient été très applaudies et devaient l'être dans le temps qui les vit naître. Dix ans après, Bounyn donna sa *Soltane ;* Jean de La Péruse, sa *Médée*, qui lui mérita le titre de *premier tragique de France*. Enfin, un auteur de Bordeaux, nommé Chantelouve, avait composé une tragédie où il justifiait le massacre de la Saint-Barthélemi, et qui fut représentée en 1572. Le peuple accourait en foule à ces représentations, mais de telles pièces étaient rares, et comme on voulait des spectacles nouveaux, c'étaient toujours les auteurs de farces et de mystères qui fournissaient les théâtres.

Celui des confrères de la Passion qui était passé entièrement au pouvoir des Enfans sans-souci, paraît avoir conservé pendant fort long-temps certaine prééminence sur les autres, si ce n'est par le mérite des acteurs, du moins par les priviléges dont il a joui. Son directeur, sous Henri IV, s'appelait Nicolas Joubert, qualifié de *seigneur d'Engoulevent*, et de *chef de la sottise ou de prince des sots*. Ce prince marchait toujours la tête couverte d'un capuchon surmonté de deux oreilles d'âne. Le second personnage de la troupe s'intitulait *la mère sotte*, il était chargé de tout le détail des représentations.

En acquérant le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, les Enfans sans-souci

étaient entrés en possession de tous les priviléges qui y étaient attachés et qui rendaient très difficile l'établissement de nouveaux théâtres dans la capitale. Nous avons vu que plusieurs troupes qui y étaient venues, avaient été obligées de s'éloigner. Mais en 1595, d'autres comédiens, mieux avisés, vinrent élever un theâtre à la foire Saint-Laurent. C'était un lieu de franchise. Les Enfans sans-souci réclamèrent en vain, auprès du parlement; une sentence du lieutenant civil rendue le 5 février 1596 maintint le nouveau théâtre à condition qu'il paierait une faible redevance aux Enfans sans-souci. Ainsi fut établi le premier théâtre forain de Paris. Bientôt plusieurs troupes ambulantes vinrent donner de temps en temps des représentations à la foire Saint-Germain. En 1640, il se trouvait à Paris des comédiens espagnols. On lit dans le journal de l'*Étoile* que deux d'entre eux égorgèrent une actrice, leur camarade, pour lui voler ses bijoux.

En 1609, il parut une ordonnance de police où il est fait mention de deux salles de spectacle; elle prescrit de terminer les représentations à quatre heures et demie du soir, en hiver, et de ne pas percevoir plus de cinq sous pour les places du parterre, plus de dix sous pour les loges; de ne représenter aucune pièce sans qu'elle ait été préalablement présentée au procureur du roi. La même ordonnance fait mention du théâtre des Italiens qui était établi alors rue de la Poterie. Les acteurs qui y jouaient étaient rétribués en 1600 par le roi. On sait que Henri IV écrivit au fils du duc de Sully pour lui ordonner de faire payer aux comédiens italiens la somme de six cents livres qui leur était due. Pendant la période qui va s'écouler, sous le règne de Louis XIII, et durant l'administration du cardinal de Richelieu, les arts et les lettres, le théâtre surtout, grace à deux génies immortels, vont prendre un essor qui les portera bientôt à leur apogée. Mais comme nous ne sommes pas encore hors de la barbarie, nous poursuivrons notre revue en commençant par le théâtre de l'hôtel de Bourgogne que gouverne le Prince des sots.

On y joua au commencement du règne de Louis XIII des comédies d'un genre moins bas que les bouffonneries ordinaires, mais la farce y dominait toujours; témoins Turlupin, vanté pour ses bons mots; Gautier Garguille qui publia un recueil de chansons si gaillardes; Gros-Guillaume renommé pour sa grosseur extrordinaire, Saint-Jacques et Bruscambrille qui y acquirent une si grande célébrité, pendant qu'Arlequin, Pantalon, Martin, Trivelin, Isabelle, Colombine, et surtout le fameux Scaramouche brillaient d'un éclat au moins égal sur la scène des Italiens, qu'on appela le théâtre du Marais. Les héros de la farce abondaient; l'on éleva de tous côtés des théâtres où ils pouvaient montrer toute la subtilité

de leur esprit ou toute l'adresse de leurs mains. Le théâtre d'Avenet s'établit pour ne subsister qu'un instant, en 1632, rue Michel-le-Comte. Les filous qu'il attira dans le quartier furent cause que les habitans demandèrent et obtinrent qu'il serait fermé. Celui de Tabarin subsista sept ou huit ans sur la place du Pont-Neuf : on peut dire que son nom ne périra jamais, car Boileau l'a mentionné dans ses vers.

Alors s'éleva aussi, par les soins du cardinal Richelieu, le théâtre du Palais-Royal. On dit qu'il le fit construire pour y jouer sa tragédie de *Mirame ;* on n'y représentait que des tragédies, des tragi-comédies et des comédies héroïques que Pierre Corneille, Rotrou, Bois-Robert, Colletet et d'autres encore étaient appelés à composer.

Sur ce théâtre parut le *Cid,* en 1636, et la tragédie moderne fut trouvée. Les *Horaces* et *Cinna* y furent joués en 1666. Pierre Corneille venait de découvrir la tragédie, quand Molière éleva la scène comique plus haut qu'elle n'avait jamais été portée, même chez les anciens. Dans les *Femmes Savantes,* dans le *Tartufe,* dans le *Misantrope* et dans l'*Avare,* il surpassa de beaucoup tous les auteurs comiques qui l'avaient précédé. Aux bouffonneries grossières, aux farces licencieuses, succéda la comédie de caractère.

Molière était auteur et acteur. Le cardinal Richelieu l'avait placé, en 1650, à la tête de quelques jeunes gens de bonne famille de Paris dont il forma une troupe de comédiens ambulans. Après avoir joué pendant trois ans au jeu de paume de la Croix-Blanche, rue de Bussi, ces acteurs parcoururent la province jusqu'en 1658, et revinrent à Paris. On avait accordé, à cette époque, à Molière, le théâtre du Petit-Bourbon qui était destiné aux ballets où Louis XIV, encore jeune, venait danser en public. Molière et sa troupe n'y jouèrent pas long-temps. Louis XIV leur accorda, en 1660, le théâtre du Palais-Royal. Ce théâtre, illustré par les productions de Corneille, de Racine et de Molière et par le talent des Montfleuri et des Baron, se soutint avec un éclat qui alla toujours croissant jusqu'à la mort de Molière arrivée le 17 février 1673. En novembre de la même année, on voit jouer sa troupe dans un local de la rue Mazarine, au jeu de paume du *Bel-Air.* Bientôt après, elle éleva un théâtre dans l'hôtel Guénégaud, voisin de ce lieu. Le roi, par lettres royales du 22 octobre 1680, la maintint en possession de ce local, malgré les docteurs en Sorbonne, et lui agrégea les comédiens *français* de l'hôtel de Bourgogne.

Déjà l'ancien théâtre de l'hôtel de Bourgogne avait été fermé en vertu d'un édit de décembre 1676 qui le supprima et qui donna ses revenus à l'hôpital général, pour être employés à la nourriture et à l'entretien des

enfans-trouvés. A cette troupe de baladins avaient succédé, au même hôtel, des comédiens italiens que le cardinal Mazarin avait fait venir. Les comédiens français voulurent contester à ces étrangers le droit de jouer des pièces françaises ; l'affaire fut jugée par Louis XIV lui-même, qui donna gain de cause aux Italiens. Ceux-ci ayant voulu jouer, en 1697, une pièce qui avait pour titre *la Fausse Prude*, Mme de Maintenon crut que c'était elle que l'on voulait traduire sur la scène, et c'en fut assez pour que Louis XIV leur fit signifier d'avoir à fermer leur théâtre

Cependant la troupe de la rue Guénégaud que nous avons vue s'augmenter de tous les comédiens français de l'hôtel de Bourgogne, étant devenue trop nombreuse pour le lieu qu'elle occupait, acheta un local rue des Fossés-Saint Germain, et y fit construire un théâtre où elle joua jusqu'en 1770. Elle portait alors le titre de *comédiens français ordinaires du roi*. Le sort de ces acteurs avait été fixé par un réglement de l'année 1681.

Sous le règne de Louis XIV, Paris avait vu plusieurs autres troupes de comédiens telles que celle de mademoiselle de Montpensier, qui vint s'établir rue des Quatre-Vents, en 1661, et qui, après quelques mois de séjour, s'en alla jouer en province. Celle de Marie-Thérèse d'Autriche, qui se composait d'Espagnols, joua concurremment avec les Italiens jusqu'en 1672, époque où elle s'en retourna en Espagne. Un sieur Raisin avait établi aussi une troupe à la foire Saint-Germain. Il vint à mourir et son théâtre ne lui survécut pas long-temps.

Pour un théâtre qui venait de succomber combien d'autres n'allaient pas s'élever : car, sous le règne de Louis XV, leur nombre s'accrut encore plus que sous celui de Louis XIV. Sur ce même terrain de la foire Saint-Germain, nous voyons, en 1769, le théâtre d'Audinot qui gagna assez d'argent pour pouvoir faire construire une salle de spectacle qu'on appelle aujourd'hui l'*Ambigu-Comique*, sur le boulevart du Temple. Il y fit jouer des enfans qui montraient une intelligence singulière, ce qui donna lieu à ce vers de Delille :

Chez Audinot l'enfance attire la vieillesse.

Cette jeune troupe joua à Choisy, devant le roi que l'ennui rendait malade. La troupe de Nicolet y fut appelée aussi pour le même objet. On sait que Nicolet s'était établi, en 1760, dans les foires Saint-Germain et Saint-Laurent, où il succéda à Gaudon qui lui-même avait succédé à Restier. Ce qui rendit le théâtre de Nicolet célèbre, ce fut surtout un singe qui, en pantoufles et en bonnet de nuit, jouait très bien le rôle de moribond et imitait tous les caprices d'un célèbre acteur des Français qui alors

était malade. Le *Waux-Hall d'hiver* s'éleva en 1769, dans la partie ouest de la foire Saint-Germain. On y voyait des danses licencieuses et beaucoup de filles publiques. Cet établissement tomba en 1785. Le théâtre Gaudon, qui succomba en 1769, s'était établi dix ans auparavant; on y jouait des farces et des parodies.

L'origine de l'*Opéra-Comique* remonte à la première année du règne de Louis XV. Il s'était établi sur les boulevarts du Nord et à la foire Saint-Germain. Ce spectacle, conforme au goût du temps, offrait des scènes gracieuses, spirituelles et bouffonnes, qui attiraient un grand concours de monde. Le Théâtre-Français, jaloux de ses succès, le fit supprimer en 1718. Il reparut en 1724, et se maintint jusqu'en 1745. époque où il fut encore puni de ses succès. Il rouvrit de nouveau en 1751, et obtint, sous la direction de Monet, une si grande vogue qu'on crut qu'il méritait d'être réuni aux comédiens privilégiés, dits les Italiens. Cette réunion s'opéra le 19 avril 1762.

Les Italiens eux-mêmes, comme nous l'avons fait voir plus haut, avaient éprouvé de grands revers. Nous savons que Louis XIV les avait expulsés en 1697; le régent les rappela, en 1716, et ils s'établirent à l'hôtel de Bourgogne. Ce théâtre offrait un mélange de scènes chantantes et bouffonnes, tantôt en français, tantôt en italien. Ses acteurs les plus connus furent Thomassin qui, pendant près de 40 ans, fit rire tout Paris dans les rôles d'arlequin. Carlin lui succéda. Puis surtout, madame Favart, célèbre comme actrice et comme femme d'esprit. Elle brillait de son plus grand éclat à l'époque où s'opéra la réunion de ce théâtre à l'Opéra-Comique. Les deux troupes réunies obtinrent les plus grands succès. En 1780, il n'y avait plus d'Italiens dans ce théâtre qui cependant continua à s'appeler *Comédie italienne*. Ces comédiens quittèrent, en 1783, l'hôtel de Bourgogne, et vinrent occuper la salle qui avait été construite pour eux sur le boulevart des Italiens.

Dans le même temps on s'occupait aussi d'élever un théâtre pour la troupe des comédiens français qui, ayant dû quitter la salle de la rue des Fossés-Saint-Germain parce qu'elle menaçait ruine, jouait au théâtre des Machines, aux Tuileries, en attendant qu'on leur eût préparé un autre local. On avait voulu d'abord élever l'édifice près du lieu qu'il occupe aujourd'hui; mais le corps municipal obtint qu'il serait érigé sur l'emplacement de l'hôtel Condé, là où l'on voit aujourd'hui l'Odéon. Les travaux furent commencés en 1779 et terminés en 1784. La salle pouvait contenir 1,913 spectateurs. On l'appela le *Théâtre-Français* jusqu'en 1790, qu'il reçut le nom de *Théâtre de la Nation*. A la suite d'un incendie, qui le détruisit presque entièrement, en 1799, les comédiens allèrent jouer sur le

théâtre du Palais-Royal, qu'on nommait *Théâtre des Variétés*. Le Théâtre-Français ayant été restauré, reçut le nom d'Odéon, et fut mis à la disposition d'une troupe dans laquelle se trouvaient quelques acteurs des Français. Sous l'empire, on y jouait des comédies et des opéras-buffa.

En 1814, l'Odéon quitta le titre de *Théâtre de l'Impératrice*, et devint le *Second Théâtre-Français*. Ayant été une seconde fois détruit par un incendie en 1818, il fut promptement reconstruit, et, le 1er octobre 1819, ses portes s'ouvrirent de nouveau au public. Depuis, les bons acteurs étant devenus tous les jours plus rares, sa concurrence avec le Théâtre-Français lui a été funeste; il a fermé et rouvert plusieurs fois pour se refermer encore. Enfin, après quelques années d'un complet abandon, il vient d'être de nouveau rendu au public.

Nous avons vu qu'à la suite de l'incendie qui détruisit le Théâtre-Français en 1799, les comédiens se transportèrent au théâtre des *Variétés amusantes*. Cette dernière troupe avait été formée par le sieur de l'Écluse, qui, depuis 1778, l'avait fait jouer sur le boulevart du Temple, à côté de la rue de Bondi, jusqu'en 1790, époque où, secondé par les talens de Volanges, célèbre dans les rôles des Jeannot et des Pointus, il tira son spectacle hors la ligne des théâtres forains et vint s'établir au local où nous l'avons trouvé. Les *Variétés amusantes* aspiraient au titre de Second Théâtre-Français, lorsqu'elles durent céder la place au Théâtre-Français qui y est constamment resté.

Tandis que de l'Écluse construisait un théâtre qui ne devait pas lui appartenir long-temps, on en élevait, aux frais de la ville, un autre pour une troupe d'Italiens qui venait d'arriver. Ils jouaient, en attendant que le local fût préparé, dans la salle de spectacle des Tuileries. Le retour imprévu du roi à Paris, après les journées des 5 et 6 octobre 1789, les força à déménager. Ils furent s'établir à la foire Saint-Germain, dans la salle de Nicolet, jusqu'au 7 janvier 1795, qu'ils débutèrent au théâtre Faydeau. Leur genre ne convenant pas au public, ils cédèrent leur théâtre aux *comédiens italiens* du boulevart de ce nom, qui vinrent s'y établir et qui ne l'ont pas quitté. Ce théâtre s'intitule aussi *Opéra-Comique*.

Les *bouffons italiens*, dont nous venons de parler, avaient joué, avons-nous dit aussi, au théâtre de Nicolet, qui porte aujourd'hui le nom de *Théâtre de la Gaîté*, au boulevart du Temple. On y représente des mélodrames, des ballets et des pantomimes.

Sur le même boulevart on voyait le *Théâtre des Associés*, qui ouvrit en 1768. Beauvisage en fut long-temps le directeur. Là, comme à la foire Saint-Germain, on représentait des comédies et surtout des tragédies où l'on faisait rire. On jouait la parade, à la porte, sur des trétaux. A Beau-

visage succéda Sallé qui, au commencement de la révolution, échangea le nom de *Théâtre des Associés* en celui de *Théâtre Patriotique du sieur Sallé.*

Tout à côté, dans l'hôtel Foulon, existait un autre théâtre dont les succès excitèrent la jalousie de ses voisins. Ils l'obligèrent à ne faire paraître que trois acteurs à la fois sur la scène, encore même leur était-il interdit de parler, et ils ne pouvaient jouer la pantomime qu'à travers une gaze.

Ce fut encore sur ce boulevart que Teissier fit construire, en 1777, un théâtre qui fut ouvert au public en 1778, et qu'on appela *Théâtre pour les élèves de la danse à l'Opéra*. Quatre-vingts élèves en étaient les acteurs; mais ils ne réussirent point. Un ordre du roi, en 1780, en prescrivit la clôture.

A la place de ces théâtres, on voit de nos jours le théâtre *Acrobate*, où l'on donne tous les soirs des danses de cordes et des pantomimes-arlequinades; c'est là qu'a brillé la famille Saqui, célèbre par son adresse dans ces jeux; le théâtre *des Funambules* et celui du *Petit-Lazari*, qui l'un et l'autre sont destinés aux mêmes exercices.

Au nombre des théâtres du boulevart d'un ordre trop inférieur, il ne faut pas mettre le *théâtre des Français comique et lyrique;* il fut ouvert pour la première fois en 1790. On y jouait des comédies et des opéras-comiques. Plus tard, il reçut le nom de *Théâtre des Jeunes artistes*, jusqu'à ce ce qu'il fût supprimé par l'ordre de Bonaparte en 1807. De ce nombre furent aussi entre autres : le *Théâtre Molière*, situé rue Saint-Martin, et dont Boursaud avait été le fondateur en 1792; le *Théâtre Louvois*, situé dans la rue de ce nom; le *Théâtre Olympique*, situé rue Chantereine, et le *Théâtre de la Cité*, qu'on voyait sur la place du Palais-de-Justice. Quelques acteurs des *Variétés amusantes* étaient venus s'établir dans ce dernier et s'étaient associés à Franconi. Il avait existé sur la place de l'Estrapade où, comme on le pense bien, il n'eut pas une longue durée.

Bonaparte, par l'ordonnance du 8 août 1807, ne laissa subsister que huit théâtres, savoir : l'Opéra, le Théâtre-Français, l'Odéon, l'Opéra-Comique, l'Ambigu-Comique, le théâtre de la Gaîté, celui du Vaudeville et celui des Variétés.

Entre ces théâtres, celui des *Variétés* est le seul que nous n'ayons pas fait encore connaître : il avait été érigé par Piis et Barré, en 1792. Le genre particulier qu'il avait adopté, de petites pièces mêlées de couplets, lui donna une grande vogue qui s'est soutenue. Nous allons parler maintenant des théâtres qui ont été fondés depuis.

Le premier fut celui qu'on appela, au commencement, des *Jeux gymniques*, et qui fut ouvert au public, le 1er janvier 1810, à la salle de la

Porte-Saint-Martin, où avait joué l'Opéra, depuis 1781 jusqu'en 1794 On le connaît aujourd'hui sous le nom de *Théâtre de la Porte-Saint-Martin*. C'est là que triomphe le genre appelé mélodrame.

Le Cirque-Olympique, qui s'était établi d'abord rue du Mont-Thabor et rue Saint-Honoré, a été transporté rue du Faubourg-du-Temple, n° 14, puis sur le boulevart. On y représente des exercices de chevaux et de voltige, des pantomimes, des mélodrames et des ballets.

Au *Gymnase dramatique*, qui s'est établi au boulevart Bonne-Nouvelle, pendant la restauration, on ne peut représenter que des pièces en un acte. Pendant la restauration et depuis, il s'est élevé quelques autres théâtres où l'on joue toutes sortes de pièces, telles que drames, mélodrames, vaudevilles, comédies, et où l'on représente aussi toutes sortes de ballets et de danses. Ce sont les théâtres du *Palais-Royal*, du *Panthéon* et de la *Porte-Saint-Antoine*. Nous ne dirons que peu de chose ici de la compagnie de M. Sevestre, qui a établi plusieurs théâtres qu'il fait exploiter tous par la même troupe, dans la banlieue. Les principaux de ces théâtres sont celui de Belleville et celui du Mont-Parnasse. A *Bobino*, comme dans tous les autres petits théâtres, on représente des danses de corde, des pantomimes-arlequinades, des parades et même des mélodrames.

DANTON.

OPÉRA.

Les anciens avaient la musique en plus grande estime que les modernes. Elle charmait les loisirs des peuples de la Grèce, à ce point que Platon et Aristote ne craignaient pas d'avouer qu'un changement dans la musique devait en amener un dans la constitution de l'état. Les Pythagoriciens en faisaient une étude particulière ; ils s'en servaient pour s'exciter à des actions louables et à l'amour de la vertu. Les effets qu'elle produisit quelquefois chez les Grecs sont si extraordinaires que l'on a peine à y croire. Timothée allumait les fureurs d'Alexandre en jouant sur le mode phrygien, et par la douceur du mode lydien le calmait ensuite et le faisait descendre jusqu'à l'indolence. Quelque étonnans que nous paraissent ces effets, les écrivains qui les attestent sont nombreux et méritent toute croyance Comme chez tous les peuples anciens, la musique était appelée en Grèce, à solenniser les fêtes religieuses ou politiques : les Grecs chau-

taient les vers de leurs poëtes, et les Lacédémoniens, retrouvant leur courage aux accords de la lyre de Tyrtée, reconquirent la victoire dans la seconde guerre de Messénie. On sait que dans la tragédie grecque les chœurs occupent presque constamment la scène et qu'ils font partie de l'action Peut-être pourrait-on dire qu'à beaucoup d'égards notre opéra leur a emprunté plus que nos poëtes tragiques. Il faut reconnaître que l'art de la musique alla en déclinant, chez les anciens, dès que la civilisation tomba dans la décadence, et pendant les temps de barbarie on l'oublia complètement.

Cet art ne devait renaître qu'au XVe siècle, en Italie, avec tous les autres arts.

Ce fut d'Italie que le cardinal Mazarin fit venir à Paris les comédiens qui jouèrent la *Festa teatrale della finta pazza*. Jusque là on ignorait à peu près en France ce qu'était la musique : car on ne saurait donner ce nom au plain-chant de nos églises, ni aux airs probablement assez barbares que composaient les *trouvères* pour les ajuster à leurs chansons, versets ou tensons.

La cour de Marie de Médicis préludait à celle de Louis XIV : elle comptait des hommes d'un grand talent, aussi enclins aux plaisirs qu'aux grandes choses, et un grand nombre de femmes aussi renommées par leur beauté que par leur esprit. Aussi tous les mémoires de l'époque ont-ils mentionné l'impression que produisit la représentation de la *Festa teatrale della finta pazza*. Deux ans après on joua devant la cour une autre pièce italienne : *Orfeo e Euridice*, et en 1650, Corneille donna sa tragédie-opéra d'*Andromède*, qui eut le plus grand succès.

Ce dernier opéra fut représenté sur le théâtre du Petit-Bourbon avec des frais immenses de costumes et de machines extraordinaires. Les décorations, faites par Torelli, machiniste du roi, parurent si belles à la foule curieuse et si peu habituée aux illusions de la scène, qu'on les fit graver pour en conserver le souvenir. En 1682, date d'une des reprises de cette pièce par les comédiens du Marais, on imagina de faire représenter le cheval Pégase par un véritable cheval : « Ce qui n'avait jamais été vu en France, dit un auteur du temps ; il jouait admirablement son rôle et faisait en l'air tous les mouvemens qu'il pourrait faire sur terre. »

En 1654, les Italiens représentèrent *le Nozze di Peleo e di Tetise*, opéra en trois actes, dans lequel parut Louis XIV entouré des jeunes seigneurs de sa cour.

Cependant les Français demandaient un opéra dans leur langue, quoiqu'il n'y eût pas alors un seul homme dans le pays qui sût faire un trio, ou jouer s'assablement du violon. Mazarin voulait bien l'établissement d'un

opéra national, mais il sentait qu'il ne parviendrait à tirer la musique française de la faiblesse déplorable où elle était retenue par la routine, qu'en lui fournissant de beaux et grands modèles. Il organisa donc une troupe nouvelle et la fit débuter, en 1659, au Palais-Royal, par *Orfeo e Euridice*, qui obtint un succès d'enthousiasme.

L'abbé Perrin, successeur de Voiture dans la charge d'introducteur des ambassadeurs auprès de Gaston de France, duc d'Orléans, entreprit de vaincre les obstacles qui semblaient s'opposer à l'établissement de l'opéra français. Quoique dépourvu de talent pour la poésie, il eut la hardiesse de composer une pastorale en cinq actes, qu'il fit mettre en musique par Cambert, organiste de Saint-Honoré, l'un des plus forts musiciens de ce temps, et qui était intendant de douze violons de la reine-mère, qu'on appelait alors la musique de France. Quelque misérable que fût l'invention de cet ouvrage et quoique les vers en fussent fort mauvais, il obtint cependant un très grand succès à Issy, village près de Paris, où on le joua pour la première fois chez de La Haye, devant le cardinal Mazarin, qui le fit représenter ensuite au château de Vincennes, en présence du roi et de la reine.

Il faut remarquer qu'à cause du peu d'étendue du local, ces représentations furent privées des danses, des machines et des décorations qui faisaient le charme des opéras italiens. Mazarin voulut obvier aux inconvéniens du local, et il fit construire, dans le château des Tuileries, cette magnifique salle des machines, la plus vaste et la plus belle de l'Europe, que l'on éleva sur les plans de Vigarini et que machina le marquis de Sourdéac.

Perrin et Cambert obtinrent dans la suite, conjointement avec le marquis de Sourdéac, des lettres-patentes du roi, datées du 28 juin 1669, par lesquelles il leur fut permis d'établir pendant douze années, dans la ville de Paris et dans les autres villes du royaume, des académies de musique pour chanter en public des pièces de théâtre, à l'imitation de ce qui se pratiquait en Italie, en Allemagne et en Angleterre. Leur privilége avait pour titre : *Académie d'opéra en musique et en vers*. Le marquis de Sourdéac se réserva la direction des machines. L'abbé Perrin composa, avec ses associés, la pièce de *Pomone*, qui, long temps répétée dans la grande salle de l'hôtel de Nevers, fut enfin jouée, au mois de mars 1671, dans le jeu de paume de la rue Mazarine, qu'ils avaient fait disposer à cet effet.

L'exploitation de ce privilége ne présenta pas d'heureux résultats. L'intérêt jeta bientôt la division parmi les entrepreneurs, et Lulli obtint la direction de l'*academie d'opéra en musique*. Celui-ci alla établir son théâtre

au jeu de paume du *Bel-Air*, et le 21 janvier 1681, il joua pour la première fois, au château de Fontainebleau, le *Triomphe de l'Amour*, dont Quinault avait fait les paroles. A cette occasion, on vit paraître, pour la première fois, des femmes sur le théâtre. Le dauphin et la dauphine, les princes et princesses du sang, tout ce qu'il y avait de grands à la cour y figura. On avait réuni à toute cette noblesse les danseurs pensionnaires du roi et tous ceux de l'académie royale de musique. Cette représentation produisit un merveilleux effet. Le roi n'y parut point : il avait dansé pour la dernière fois, dans le ballet de *Flore*, le 13 février 1669.

A la demande des Parisiens, le *Triomphe de l'Amour* fut joué, quelques mois plus tard, dans la salle du Palais-Royal, dont Lulli avait la jouissance depuis 1673 et où l'on donna, pendant 90 ans encore, ces sortes de représentations.

Après la mort de Lulli, ses priviléges passèrent à Francine, son gendre, qui les exploita depuis 1687 jusqu'en 1712, époque à laquelle il se vit contraint, par suite de mauvaise administration, de les abandonner à ses créanciers.

Le 6 avril 1763, un incendie ayant détruit le théâtre du Palais-Royal, on établit l'opéra dans la salle des Machines, aux Tuileries, où il resta jusqu'au 26 janvier 1770, date de la réouverture de la salle du Palais-Royal, qui avait été reconstruite. Ce nouveau théâtre devint encore la proie des flammes, le 8 janvier 1781. Alors l'architecte Lenoir éleva cette salle du boulevart Saint-Martin, que l'on put, grace à son activité, ouvrir au public, trois mois plus tard.

L'Opéra quitta le boulevart en 1794 et s'établit dans le théâtre que la demoiselle Montansier avait édifié, rue Richelieu, en face de la bibliothèque nationale, et dans lequel sa troupe avait joué la tragédie et la comédie. L'inauguration eut lieu, le 30 thermidor an II (17 août 1794), par une pièce mêlée de chants et de danses, intitulée : *la Réunion du 10 août*, offerte gratis au *peuple souverain*. Ce fut à cette représentation qu'on vit, pour la première fois, le parterre garni de banquettes.

A la mort du duc de Berry, assassiné, le 13 février 1820, par Louvel, au moment où ce prince, quittant le théâtre, reconduisait la duchesse à sa voiture, on ferma la salle de l'Opéra, on en ordonna la démolition et l'on prescrivit l'érection, sur son emplacement, d'un monument expiatoire qui, à peu prés achevé lors des évènemens de 1830, fut détruit en 1835, par ordre du gouvernement.

Une salle fut coustruite, en plusieurs mois, rue Lepelletier, sur un terrain dépendant de l'hôtel Choiseul ; et quoique élevée à titre de salle provisoire, elle sert encore aujourd'hui aux représentations de ce genre

de spectacle. Depuis la mort du duc de Berry jusqu'au jour de l'ouverture de la salle de la rue Lepelletier, les artistes de l'Opéra jouèrent au théâtre Favart.

L'Opéra d'aujourd'hui ne saurait être comparé, sous aucun rapport, à l'Opéra ancien, tel qu'il était en 1740. A cette époque l'état des appointemens ne s'élevait pas à plus de 12,000 livres par mois : ceux des chanteurs des chœurs, des figurans et des figurantes ne dépassaient pas 400 livres ; quelques-uns des premiers sujets recevaient jusqu'à cent louis. Les musiciens de l'orchestre n'étaient pas plus magnifiquement traités. Les grands corps de ballet n'excédaient pas le nombre de seize danseurs et danseuses ; les autres étaient composés de huit à douze personnes, et les chœurs chantans n'étaient pas plus nombreux. On ne donnait alors que deux opéras par an, un d'hiver, tel que *Roland*, ou *Armide*, un d'été, tel que les *Élémens*, ou les *Fêtes Vénitiennes*. Dans la belle saison on représentait habituellement des fragmens ou actes détachés.

Ce spectacle était pauvre en vêtemens. Des habits de la coupe la plus étrange, faits d'étoffes pesantes, étaient chargés de franges et de paillettes à profusion. Tous les habits étaient raides, guindés et sans le moindre pli ; ils étaient étalés sur d'énormes paniers. Les hommes en portaient de moins longs et de moins larges que les femmes, mais là s'arrêtait la différence entre ceux des deux sexes. Point de variété, point de vérité dans les costumes. Grec, Romain, berger, chasseur, guerrier, faune, sylvain, jeux, plaisirs, ris, tritons, vents, feux, songes, grands-prêtres et sacrificateurs, tous avaient des habits coupés sur le même patron et qui ne différaient que par la couleur et par des ornemens qu'on y ajoutait sans choix et sans goût ; le paysan, le marin et le héros en étaient également couverts.

Mademoiselle Clairon, la première, supprima, sans préparation ni ménagement, l'usage des paniers et tenta d'adopter un habillement plus en rapport avec le personnage qu'elle avait à représenter. Lekain suivit son exemple. Noverre vint ; il rejeta l'emploi du masque et donna la vérité au costume.

Avant Noverre la danse se bornait à des gambades, à des sauts, à des tours de force, à quelques figures où l'adresse musculaire avait plus de part que la grâce. Chaque danseur, chaque danseuse apportait au théâtre un genre de danse spécial et se recommandait par une qualité particulière. Ainsi mademoiselle Prévôt courait les *passepieds* avec élégance ; mademoiselle Sallé et Dumoulin enchantaient les yeux et les sens dans la danse appelée des *musettes* ; Dupré excellait dans les *Passacailles* et les *Chaconnes*, tandis que la Camargo se faisait une réputation qui est venue jusqu'à nous dans les *Rambourins*. Les compositeurs de ballets, forcés de

se plier aux exigences des premiers sujets, ne créaient rien de remarquable. Noverre eut le mérite de penser que la danse devait avoir un langage comme le geste et le chant. Il opéra une révolution et parvint à élever la danse à une hauteur qu'elle n'avait pu atteindre jusqu'alors.

Depuis Francisse l'Opéra avait été dirigé par des régisseurs privilégiés, puis par les officiers composant le corps de ville (de 1749 à 1757), enfin par des régies privilégiées encore, lorsqu'il fut démontré à Louis XVI que des particuliers étaient dans l'impossibilité de supporter les dépenses qu'exigeait un théâtre de cette nature. Louis XVI le plaça donc sous la protection du souverain, le confiant à des administrateurs soumis à l'inspection du ministre de l'intérieur, et chargeant le trésor public de l'excédent des dépenses sur les recettes. Le même ordre fut suivi sous l'empire au moyen d'une subvention que continuèrent les rois de la restauration.

Depuis juillet 1830 l'administration de l'Opéra a été laissée à un directeur administrant à ses risques et périls, avec un cautionnement de cent mille écus comme garantie de sa gestion. Les actes de cet administrateur sont néanmoins soumis au contrôle d'une commission nommée par le roi et ressortissant au ministère de l'intérieur.

C'est en 1791 que ce théâtre a pris le nom d'Opéra, que le public n'a cessé de lui donner, quoique en 1807 il ait pris le titre d'académie impériale de musique. En 1814 ce titre subit la variante obligée de *royale* qu'il a conservée jusqu'à présent

Saint-James.

CITÉ.

—

La Cité, ou l'ancien Paris, a pris son nom du mot latin *civitas*, qui, vers le règne de Constantin, commença à signifier une ville, mais qui voulait dire auparavant un peuple, un royaume, une république ; ce nom est depuis resté à toutes les capitales. Ainsi la cité est proprement la ville capitale, l'ancien siége du gouvernement des *Parisiaci*, l'un des peuples de la Gaule celtique.

Son existence historique date de l'an 56 avant l'ère chrétienne, époque où Jules César fit la conquête de la Gaule ; cet empereur l'appelle ordinairement *Lutetia* (Lutèce), nom dont l'étymologie est au moins fort incertaine, et quelquefois *Lutetia Parisiorum*.

Le gouvernement des Parisiens, comme ceux de tous les Gaulois d'alors, était républicain ; braves et jaloux de leur indépendance, ils se révoltèrent souvent : mais la fortune leur ayant été contraire dans un combat décisif, ils se virent forcés de subir la loi du vainqueur. Ce peuple essaya aussi de se soustraire à la domination romaine, en brûlant sa capitale ; mais ce ne fut qu'un sacrifice inutile. César la fit relever quelques années après, et facilita



Rouargue del.

LA CITÉ

Vue du Pont de la Tournelle

la communication au septentrion et au midi, en construisant deux ponts de bois dans les lieux où sont aujourd'hui le Petit-Pont et le Pont-au-Change. Ces ponts se trouvèrent enfermés par la nouvelle muraille dont cet empereur entoura la ville : il la fortifia de deux tours, placées où l'on voyait le grand et le petit Châtelet. César transporta à Lutèce la convocation de la diète générale des Gaules.

Pendant près de cinq cents ans qu'elle resta sous la domination romaine, elle devint le séjour de quelques empereurs, et entre autres de Julien, qui fit construire, vers l'an 358 de J.-C., le palais des Thermes et ses vastes jardins ; ce fut dans cette résidence que les soldats le proclamèrent empereur.

Dans les dernières années du quatrième siècle, on commença à appeler Lutèce, *Urbs Parisiorum*, ou Paris, du nom du peuple dont elle était la capitale.

Vers 465, les Francs, sortis de la Germanie, se répandent dans les Gaules, chassent les Romains, et proclament Paris la capitale de leurs états, en l'année 508. Clovis, leur roi, et Clotilde son épouse, occupent le palais des Thermes, et fondent, sur le mont *Lucotitius*, l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul ; tous deux furent inhumés dans cette église, qui prit le nom de Sainte-Geneviève, ainsi que la montagne où elle est assise.

Sous les rois de la première dynastie, c'est-à-dire jusqu'en 751, Paris resta à peu près dans le même état. Les guerres continuelles des successeurs de Clovis, et le règne des *rois fainéans*, firent négliger cette capitale; on s'en occupa fort peu, également, sous les rois de la deuxième dynastie ; cependant, quoique la ville fût petite et bâtie en bois, ses habitans ne laissèrent pas de repousser avec vigueur les attaques des Normands : mais ils ne purent les empêcher d'y mettre le feu en 867. Ces barbares revinrent en 785 et 886, et l'assiégèrent inutilement pendant une année ; ils en furent si vaillamment repoussés par Eudes, comte de Paris, qu'ils n'osèrent plus faire de tentatives contre la ville, et se contentèrent de dévaster les environs jusqu'en 910.

En 987, Hugues-Capet jeta les fondemens d'un palais, qui porte aujourd'hui le nom de Palais-de-Justice ; et dans les années suivantes Paris prit un tel accroissement que l'on fut obligé de le diviser en quatre parties, d'où est venue la dénomination de quartiers; ces parties étaient: le quartier de la Cité, le quartier Saint-Jacques-de-la-Boucherie, le quartier de la Verrerie et le quartier de la Grève.

Le quartier de la Cité comprenait : les îles du Palais, de Notre-Dame et Louvier, depuis la pointe orientale de l'île Louvier, jusqu'à la pointe occidentale de l'île du Palais, et tous les ponts desdites îles, y compris la culée

du Pont-au-Change; on y comptait 52 rues, 6 culs-de-sac, la cathédrale, 10 paroisses, 4 chapelles, 2 communautés d'hommes, 2 hôpitaux, le palais, 3 places, 11 ponts, 6 quais, etc.

Sous le règne de Philippe II, Paris fut divisé en huit quartiers; on y en ajouta huit autres, sous Charles V et Charles VI. Malgré les défenses de bâtir, la ville s'était si fort augmentée au midi, qu'on fut forcé de la partager en 17 quartiers, sous Henri III; enfin, par édit du mois de décembre 1701, il fut ordonné qu'elle serait divisée en vingt quartiers, qui furent bornés et limités par une déclaration du roi du 12 décembre 1702. Depuis la révolution, le nombre des quartiers s'est élevé à quarante-huit.

Nous donnons ici l'historique des monumens les plus importans de la Cité :

Églises : — *Notre-Dame*, cathédrale de Paris, près de l'extrémité orientale de l'île de la Cité. Son origine est inconnue; un concile s'y tint en 829.

— *Saint-Barthélemi*, rue de la Barillerie, en face du Palais-de-Justice; elle fut construite ou réparée, vers les années 890, 891, par le comte Eudes, qui fut élevé à la dignité de roi. En 1787, la voûte entière s'écroula; l'église fut détruite et le théâtre de la Cité s'éleva sur ses ruines.

— *Sainte-Croix*, rue de la Vieille-Draperie, au coin de la rue Sainte-Croix. Sa véritable origine n'est pas mieux connue, il en est fait mention dans une bulle d'Innocent II, de l'an 1136· démolie en 1797, elle a été remplacée par une maison particulière.

— *Saint-Denis-de-la-Châtre*, à l'extrémité du pont Notre-Dame. L'origine de cette église est inconnue, mais elle paraît remonter à la première race de nos rois; elle se trouve désignée dans deux chartes du roi Robert, en 1014. Cette église a été démolie en 1810; le quai de la Cité a été percé sur son emplacement.

— *Saint-Denis-du-Pas*, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, était située derrière Notre-Dame, dans l'ancien emplacement du jardin de l'archevêché; elle fut démolie en 1813 pour l'agrandissement de ce jardin.

— *Sainte-Geneviève-des-Ardens*, rue Neuve-de-Notre-Dame. Son origine est absolument inconnue. Cette église fut démolie en 1747, pour faire place à l'édifice des Enfans-Trouvés.

— *Saint-Germain-le-Vieux*, place du Marché-Neuf, numéros 6 et 8. Son origine est également bien incertaine; il y a des preuves, cependant, qu'elle existait à la fin du neuvième siècle. Cette église, démolie vers l'an 1802, fut remplacée par des maisons particulières.

— *Saint-Jean-le-Rond* située au nord de la cathédrale, avait été érigée

sous la première race de nos rois. C'est sur l'emplacement de cette église, démolie en 1748, que la rue du Cloître a été percée.

— *Saint-Landri*, rue Saint-Landri, numéro 1 ; on ne connaît point positivement l'origine de cette église ; le plus ancien monument qui en fasse mention est de 1160. Elle a été supprimée pendant la révolution, et son bâtiment devint une propriété particulière.

— *Sainte-Madeleine*, rue de la Juiverie. Philippe II, ayant chassé les Juifs, en 1183, ordonna que leur synagogue fût convertie en une église dédiée à sainte Madeleine. Cette église a été démolie au commencement de la révolution, et, sûr son emplacement, on a établi un passage, dit le *passage de la Madeleine.*

— *Sainte-Marine*, située dans le cul-de-sac de Sainte-Marine, numéro 6; il en est fait mention pour la première fois en 1036. Le bâtiment encore existant sert à des établissemens particuliers.

— *Saint-Martial*, située dans l'emplacement contenu entre les rues de la Barillerie, de la Calandre, aux Fèves, et de la Vieille-Draperie. Son origine est inconnue ; cette église a été entièrement démolie en 1722.

— *Saint-Pierre-des-Arcis*, rue de la Vieille-Draperie. L'on conjecture qu'elle fut fondée en 926. Elle a été démolie en 1800, et, sur son emplacement, l'on a ouvert une rue qui communique à celle de la Pelleterie.

— *Saint-Pierre-aux-Bœufs*, dans la rue de ce nom, numéro 7. On ignore son origine. Elle est mentionnée pour la première fois dans une bulle d'Innocent II, de l'an 1136. Elle a été supprimée en 1790, et démolie en 1837.

— *Saint-Symphorien*, rue du Haut-Moulin, numéro 11. Il en est fait mention dès l'année 700. Le bâtiment de cette église devenu, en 1792, propriété nationale, a été vendu à des particuliers.

CHAPELLES : — De Saint-Agnan, rue Chanoinesse, numéro 22, fut fondée vers l'an 1120. Cette chapelle, démolie en 1795, a été remplacée par une maison particulière.

— Sainte-Chapelle du Palais (Voyez cet article dans le présent volume).

Ainsi, de tous les édifices religieux de la Cité, il ne reste que la cathédrale et la Sainte-Chapelle du Palais.

Au nombre des monumens de la Cité était une *pyramide commémoratrice du crime de Jean Chastel et des jésuites.*

Ce Jean Chastel était un jeune homme que les jésuites avaient fanatisé. Le 27 décembre 1594, Henri IV, revenant victorieux de Picardie, entra dans la chambre de Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse. Jean Chastel, qui s'était glissé dans la foule jusqu'auprès du roi, lui porta un coup de poignard au moment où il se baissait pour relever un seigneur agenouillé devant lui :

à cause du mouvement que fit Henri IV, le coup ne put l'atteindre qu'à la machoire supérieure, lui fendit une lèvre et lui rompit une dent.

Cet assassin fut condamné au plus affreux supplice, qu'il subit avec le courage du fanatisme. L'ordre entier des jésuites fut banni du royaume. Il fut aussi ordonné que, sur la maison démolie du père Jean Chastel, située en face du Palais-de-Justice, il serait élevé un monument qui attesterait le crime, la punition et la haîne des français pour les principes abominables des jésuites. Henri IV, à la prière du père Cotton, jésuite et son confesseur, ayant consenti à la démolition de cette pyramide, François Miron, prévôt des marchands, fit construire sur son emplacement, en 1605, une fontaine qui a été transportée dans la cour de la Sainte-Chapelle, au coin de la petite rue Sainte-Anne, dont elle a pris le nom

THIERRY

PALAIS-ROYAL.

C'était peu pour le cardinal de Richelieu de surpasser Louis XIII en autorité, il voulut l'égaler en magnificence. En 1629, ce fier et ambitieux prélat avait fait bâtir, par son architecte Jacques Lemercier, un simple hôtel auquel il avait donné son nom, à l'extrémité de Paris, au pied du mur d'enceinte de la ville élevé par Charles V. et sur l'emplacement des hôtels d'Armagnac et de Rambouillet, qu'il avait achetés et fait démolir. Sa vanité suivit le cours de sa puissance, et bientôt il se trouva gêné dans cet hôtel. En 1636, il fit de nouvelles acquisitions tant du côté de la rue des Bons-Enfans que de celui de la rue Richelieu, et l'hôtel de Richelieu devint un palais, qui prit le nom de *Palais-Cardinal.*

Nous allons esquisser à grands traits les nombreuses transformations que ce palais subissait au fur et à mesure des changemens qui survenaient dans la fortune de son propriétaire:

La principale entrée du *Palais-Cardinal* était sur la rue Saint-Honoré. On avait construit dans l'aile droite une vaste salle de spectacle, qui pouvait contenir environ trois mille spectateurs. Ce fut sur ce théâtre que le

ministre auteur, en présence d'un parterre composé de ses flatteurs, fit représenter deux pièces détestables de sa composition : son *Europe* et sa *Myrame.* Le cardinal avait la faiblesse de se croire le rival de Corneille, et ses viles créatures osaient même le placer au-dessus de cet immortel écrivain.

L'aile gauche était occupée par une galerie dont la voûte était admirablement peinte. Ces peintures étaient des allégories où les grandes actions et les victoires de Richelieu se trouvaient représentées sous les plus brillantes couleurs; en un mot, c'était un fastueux panégyrique qui flattait l'excessif orgueil du cardinal.

Sous l'aile gauche de la seconde cour était la *galerie des hommes illustres,* séparée de l'autre par la chambre de Richelieu, devenue depuis la chambre de Louis XIV, sous la régence d'Anne d'Autriche, et sur l'emplacement de laquelle se trouve aujourd'hui la *salle du conseil.*

Quelques vers du grand Corneille feront mieux connaître que tous les détails la magnificence vraiment royale qui décorait cette demeure; elle était inouie jusqu'alors, et Corneille, disons-nous, s'écriait :

> Non, l'Univers entier ne peut rien voir d'égal
> Aux superbes dehors du Palais-Cardinal:
> Toute une ville entière, avec pompe bâtie,
> Semble d'un vieux fossé par miracle sortie,
> Et nous fait présumer, à ses superbes toits,
> Que tous ses habitans sont des dieux ou des rois.

Ce palais étant achevé, le cardinal, par reconnaissance des faveurs extraordinaires qu'il avait reçues de son maître, ou plutôt pour apaiser la secrète jalousie du roi, qui pouvait subitement renverser une fortune qu'il avait pris tant de peine à élever, en fit une donation entre-vifs à ce monarque, le 6 juin 1636, et la renouvela par son testament, daté de Narbonne, en 1642.

Louis XIII ne survécut que de quelques mois à son ministre, et l'état languissant de sa santé ne lui permit pas d'habiter le Palais-Cardinal. Anne d'Autriche, devenue régente, quitta le Louvre, et vint le 7 octobre 1643, avec ses deux fils, Louis XIV et le duc d'Anjou, encore enfans, habiter ce palais qui prit alors le nom de *Palais-Royal.*

On acheva la démolition de l'hôtel de Sillery, que le cardinal avait fait commencer dans la vue de faire une place devant son palais, et l'on abattit en même temps plusieurs édifices voisins et quelques chétives maisons d'un aspect irrégulier.

Louis XIV, alors âgé de 5 ans, occupa la chambre de Richelieu, et la reine-régente se réserva un appartement beaucoup plus vaste, plus élé-

gant. Elle ordonna de nombreux embellissemens dans cette demeure, et se fit construire de plus une salle de bains, un oratoire et une galerie.

Cette galerie était placée à l'endroit le plus retiré ; c'est là que le grand conseil se tenait.

Mais il fallait un appartement pour le duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, frère du roi. Pour le pratiquer, on détruisit, à l'aile gauche du palais, dans la cour qui donne sur la place, la vaste galerie consacrée à immortaliser les grandes actions du cardinal.

Ce fut dans les appartemens du Palais-Royal que se réunissaient les principaux acteurs de cette ridicule guerre civile, connue sous le nom de *la Fronde*, et qui fut si féconde à la fois en grands personnages et en petits événemens ; la reine-régente, Anne d'Autriche se présentait naturellement à la tête du parti de la cour.

Le 18 janvier 1650, la régente fit arrêter, dans la galerie où se tenait d'ordinaire le conseil, les princes de Condé, de Conti, et le duc de Longueville, chefs du parti opposé à la cour, ou plutôt au ministre Mazarin.

Le 21 octobre 1652, Louis XIV abandonna la résidence du Palais-Royal pour aller habiter le Louvre.

Henriette-Marie de France, fille de Henri IV, était devenue reine d'Angleterre par son mariage avec Charles, prince de Galles, depuis Charles Ier (1) ; les troubles politiques dont ce royaume devint le théâtre forcèrent cette princesse, en 1604, à venir chercher un asile en France.

En 1652, après les troubles de *la Fronde*, le Palais-Royal fut assigné à la reine d'Angleterre pour son habitation. Lorsque Charles II, son fils, remonta sur le trône d'Angleterre, en 1660, Anne d'Autriche demanda à cette princesse la main de sa fille Henriette pour son second fils Philippe de France, alors duc d'Anjou, et depuis duc d'Orléans. Ce mariage fut célébré dans la chapelle du Palais-Royal, le 31 mars 1661, en présence du roi Louis XIV, de la reine Marie-Thérèse, de la reine-mère Anne d'Autriche, de la reine d'Angleterre, de mademoiselle de Montpensier, de mesdemoiselles d'Orléans, filles de Gaston, des sœurs du prince et de la princesse de Condé, et de plusieurs autres princes et princesses, seigneurs et dames de la cour.

La reine d'Angleterre se retira dans une maison de campagne à Colombe, où elle mourut le 10 septembre 1669 ; le temps de son habitation au Palais-Royal ne fut marqué par aucune construction dont l'édifice ait conservé des traces.

(1) Décapité le 9 février 1649, sur la place de Whitehall.

Dans cette même année 1661, Monsieur, devenu duc d'Orléans, s'établit au Palais-Royal avec *Madame* Henriette, qu'il venait d'épouser; mais ce ne fut qu'au mois de février 1692, après le mariage de son frère Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres, et depuis régent de France, avec Marie-Françoise de Bourbon, fille légitimée de Louis XIV, que ce monarque rendit les lettres-patentes qui constituaient la propriété du Palais-Royal au duc d'Orléans, son frère, à titre d'apanage.

A cette occasion, le roi acheta divers terrains sur la rue de Richelieu, ainsi que l'hôtel de Brion, et ce fut sur l'emplacement de ces acquisitions que le célèbre architecte Mansard éleva la galerie que Coypel a décorée, et dans laquelle ce peintre avait représenté en quatorze tableaux les principaux sujets de l'*Énéide*.

Les premiers embellissemens du Palais-Royal, auxquels *Monsieur* ajouta un grand appartement dans l'aile du côté de la rue de Richelieu, firent de la résidence du cardinal un lieu plus digne de la représentation du frère de Louis XIV et de ses descendans. Le Palais-Royal devint alors le séjour d'une cour brillante.

Après la mort de *Monsieur*, son fils, héritier de son nom, de ses titres et de sa fortune, porta dans les embellissemens intérieurs du Palais-Royal la passion qu'il avait pour les arts. Le duc d'Orléans choisit Oppenort, qui passait pour le plus habile architecte de son temps, et lui confia le grand salon qui servait d'entrée à la vaste galerie construite par Mansard (1). Mais ce salon, qui prit le nom d'Oppenort, était surchargé d'ornemens, dont le bon goût n'avouait pas toujours la hardiesse ou la bizarrerie.

Le duc d'Orléans, ayant été déclaré régent, le 2 septembre 1715, profita du repos que lui laissa le traité de Londres, pour achever d'embellir son palais. Il y rassembla à grands frais cette collection de tableaux de toutes les écoles, qui acquit en Europe une si juste célébrité. Il enrichit cette collection du grand nombre de médailles d'or et de pierres gravées que la princesse palatine Elisabeth-Charlotte de Bavière, sa mère, avait apportées en France.

Louis, fils de Philippe duc d'Orléans, régent, succéda à son père le 2 décembre 1723. Le Palais-Royal était décoré et meublé avec tant de magnificence, que ce prince ne fit aucun changement dans l'intérieur des appartemens. Il se borna à faire l'acquisition d'une maison appartenant à l'abbé de Francière, pour en étendre les dépendances du côté du passage de l'Opéra, que l'on appelait alors *la cour aux ris*.

(1) Ces bâtimens, qui s'étendaient jusqu'à la rue Richelieu, ont été démolis lorsqu'on a construit la salle du Théâtre-Français.

Ce prince mourut à Sainte-Geneviève, le 4 février 1752, et le Palais-Royal devint la propriété de son fils Louis-Philippe, alors duc de Chartres. Ce fut sur la galerie du Palais-Royal, donnant sur le jardin, que Louise-Henriette de Bourbon-Conti, son épouse, lut, aux acclamations de la foule rassemblée, le bulletin de la bataille d'Hastenbeck, gagnée en 1757, par le maréchal d'Estrées sur l'armée du duc de Cumberland. Cette princesse mourut dans ce palais, le 9 février 1759.

Un événement imprévu, l'incendie de la salle de l'Opéra et d'une grande partie du corps principal de l'édifice, força le duc d'Orléans, en 1763, de rebâtir une partie considérable du Palais-Royal, on se détermina même à entreprendre une restauration générale. Lorsque la salle de spectacle devint la proie des flammes, elle servait aux représentations de l'opéra, dont le privilége avait été cédé, depuis 1749, par le duc d'Orléans à la ville de Paris. Ce prince, qui avait droit à des indemnités, exigea du prévôt des marchands et des échevins que la salle et tous les bâtimens brûlés sous leur administration, fussent rebâtis et restaurés aux frais de la ville.

En même temps, pour que la nouvelle salle fût construite du même côté du palais, mais en dehors de l'aile dans laquelle se trouvait l'ancienne, le duc d'Orléans acheta les cinq maisons voisines, lesquelles avec trois autres maisons acquises aux frais de la ville, donnèrent par leur démolition l'emplacement nécessaire à la construction du nouveau théâtre, tel qu'il est indiqué dans le plan de 1780.

« La ville de Paris (dit M. Fontaine) ayant à supporter la dépense qu'exigeait la réparation des désastres causés par l'incendie de 1763, crut avoir le droit de charger son architecte, M. Moreau, de la composition et de la direction de ce travail. De son côté, le duc d'Orléans voulut que M. Contant d'Ivry, son architecte, fît tout ce qui le concernait dans l'intérieur du palais. Ainsi, tandis que M. Moreau élevait la nouvelle salle et toute la façade du côté de la rue Saint-Honoré, M. Contant construisait les vestibules, les appartemens et le grand escalier, ouvrage du plus bel effet, l'un des plus remarquables que l'on connaisse, et d'autant plus digne d'éloges que l'espace dans lequel il a été bâti était très resserré par l'emplacement réservé à la salle de l'opéra. On demandait à M. Moreau une salle de spectacle plus vaste, plus magnifique que celle qui venait d'être brûlée, mais il lui était interdit d'en montrer l'apparence au dehors; d'autre part, M. Contant devait trouver des dispositions commodes, grandes, magnifiques dans la partie que le théâtre n'occupait pas, sans toutefois qu'il pût disposer des façades sur lesquelles étaient percées les fenêtres qu'il était chargé de décorer.

« Les résultats de ce bizarre accouplement furent ce que l'on devait en attendre. Les deux architectes firent chacun preuve de talent, mais ainsi qu'on aurait dû le prévoir, ils ne s'entendirent pas, et tout fut en désordre. Nous avons remarqué par exemple un mur de distribution qui se trouve au milieu d'une fenêtre dans l'aile gauche de la première cour. Nous pourrions citer encore un grand nombre d'irrégularités, de fautes, de bizarreries semblables, sans parler des erreurs du niveau et d'alignement que l'on rencontre à chaque pas dans le Palais-Royal, et qu'il a été impossible de faire disparaître. »

En 1780, le duc d'Orléans, dégoûté du Palais-Royal, se détermina à le transmettre par avancement d'hoirie au prince son fils, Louis-Philippe-Joseph, alors duc de Chartres, auquel il en fit cession par un acte légal.

Christian VII, roi de Danemarck, étant venu à Paris, en 1768, le duc d'Orléans s'empressa de lui donner un bal magnifique au Palais-Royal ; ce fut en y dansant que ce prince se cassa le tendon d'Achille dans le salon d'Oppenort.

L'illustre Franklin, ministre plénipotentiaire des États-Unis, fut présenté, en 1778, au Palais-Royal au duc d'Orléans et à sa famille. Il parut au milieu de cette cour brillante avec ses cheveux sans poudre et dans toute la simplicité du costume américain. Un homme non moins célèbre, mais à des titres différens, vient, dans la même année, visiter les petits-enfans de Louis-Philippe, duc d'Orléans : « Je voudrais, disait-il au docteur Tronchin, premier médecin du prince, voir, avant de mourir, cette jolie petite bourbonnaille ! » Ce grand poète était venu jouir à Paris de son dernier triomphe, la représentation d'*Irène*, que le public accueillit avec reconnaissance et respect. Lorsqu'il remonta dans sa voiture, il fut salué par les acclamations de la foule rassemblée dans les cours du palais.

Devenu, comme nous l'avons dit plus haut, propriétaire du Palais-Royal, le duc de Chartres forma le projet de l'agrandir et de l'embellir. Louis, architecte du prince, frappé de la forme désagréable et de l'irrégularité des habitations qui bordaient le jardin en trois sens, conçut l'idée d'isoler la promenade et de l'entourer de portiques surmontés de bâtimens dont la décoration et l'ordonnance devaient s'accorder avec celles de la grande façade du palais. Ce projet souleva de nombreuses oppositions ; les propriétaires des maisons qui environnaient le jardin du Palais-Royal et qui avaient des terrasses, des portes, des escaliers sur ce jardin, crièrent *à la violation des droits acquis* et se réunirent pour contester au duc de Chartres le droit de faire des rues et de bâtir dans son jardin. Ils le citèrent devant le parlement de Paris qui jugea le procès contre eux. Le duc de Chartres obtint des lettres-patentes, en 1784, qui lui permettaient d'ac-

censer (1) les terrains des maisons bâties au pourtour du jardin, à raison de 20 sols par toise : le tout formant 3,500 toises.

Pour l'exécution du plan de M. Louis, il fallut abattre la grande allée de marronniers, d'une grosseur et d'une hauteur extraordinaires, que le cardinal de Richelieu avait fait planter.

Pendant que cet architecte préludait à ces travaux, l'Opéra brûla une seconde fois, le 8 juin 1781. Cependant, l'on fut plus heureux qu'à l'incendie de 1763, qui consuma presque tout le Palais-Royal; les pompiers parvinrent à se rendre maîtres du feu, sans qu'aucune partie du palais, même la cour des Fontaines, devînt la proie des flammes. Néanmoins la perte fut immense.

Cet incendie servit de prétexte pour enlever l'opéra au Palais-Royal, et malgré les réclamations du duc de Chartres et du prince son père, l'administration de la ville de Paris fit construire la salle qui subsiste encore sous le nom de théâtre de la porte Saint-Martin.

La translation de l'opéra sur le boulevart Saint-Martin détermina le prince et son architecte à faire des changemens et des modifications au plan qu'ils avaient conçu. En 1787 et 1788, l'on démolit successivement le grand corps-de-logis du palais qui fermait le jardin des princes du côté du sud; l'aile où se trouvait le salon d'Oppenort ainsi que la grande galerie de Coypel qui séparait ce jardin de la rue de Richelieu; enfin l'aile dite l'*aile de la chapelle* qui le séparait de la seconde cour.

Ce fut vers cette époque que commença en France le grand mouvement national qui est devenu la révolution. Les réunions du public dans le jardin du Palais-Royal devenaient chaque jour plus nombreuses. Le défaut de journaux qui rendissent compte des opérations de l'assemblée doublait le besoin de chacun de se rapprocher et de se communiquer ses idées. L'opinion publique s'enflammait avec tant de rapidité qu'un jeune homme, Camille Desmoulins, inconnu jusqu'alors, proposa, le 12 juillet 1789, aux citoyens rassemblés dans ce jardin, de prendre les armes et d'arborer une nouvelle cocarde comme signe de ralliement. La motion de ce jeune homme fut accueillie par le peuple avec enthousiasme.

La nouvelle salle du Palais-Royal, aujourd'hui le Théâtre-Français, fut terminée vers la fin de 1790; ce fut la dernière construction faite au Palais-Royal par le duc d'Orléans (Louis-Philippe-Joseph).

(1) L'accensement d'un terrain était une aliénation à perpétuité, moyennant un cens annuel et non rachetable. On rapporte, pour exemples de concessions pareilles, les terrains de la place Dauphine, sous Henri IV, et ceux du Palais des Tournelles, sous Charles IX.

Cependant, ce prince avait permis d'élever des hangars en planches qui formaient trois rangées de boutiques séparées les unes des autres par deux promenoirs couverts. La dernière partie de ces misérables échoppes, qui tombaient en ruines, a été démolie après quarante-trois ans d'existence, au commencement de 1829, pour faire place à la magnifique galerie vitrée, dite *Galerie d'Orléans*.

Le comité de sûreté générale de la Convention ayant décerné un mandat d'arrestation contre le duc d'Orléans, ce prince fut arrêté au Palais-Royal, le 4 avril 1792 avec son troisième fils, le comte de Beaujolais, âgé seulement de treize ans et demi. La charrette qui conduisait le duc d'Orléans au supplice, s'arrêta quelques minutes devant la façade de son palais. Ce prince ayant reçu le coup mortel le 6 novembre 1793, le Palais-Royal fut réuni au domaine de l'état.

En 1793 et dans les années suivantes, on ne s'occupa de ce palais que pour en tirer des revenus. Les arcades sur le jardin ayant été vendues nationalement, des locations de toutes espèces y furent établies par le sieur Provost, entrepreneur principal, qui tenait la ferme des jeux. Ces nouveaux locataires hachèrent les murailles pour faire des cuisines, des tuyaux de cheminées, des fenêtres, et dégradèrent le Palais-Royal dans tous les sens, sans que personne s'occupât de les en empêcher; il est étonnant que l'édifice ait pû résister au traitement qu'on lui a fait subir.

Napoléon, ayant renversé le Directoire et s'étant emparé des rênes du gouvernement, donna le Palais-Royal au Tribunat pour en faire le lieu de ses séances. On commença par expulser des appartemens les tripots, les maisons de jeu, et les établissemens de corruption qui l'avaieut envahi. Mais il y manquait une grande salle d'assemblée et la salle du Tribunat fut bâtie en 1801 ; elle a été démolie en 1827 pour la continuation des grands appartemens, après avoir servi pendant treize ans de chapelle au palais. Mais Napoléon, devenu empereur, voyait d'un œil inquiet cet organe du pouvoir populaire, ce dernier asile des libertés nationales ; aussi un décret impérial du 29 août 1807 transféra au Corps-Législatif les attributions constitutionnelles du Tribunat.

Après la dissolution du Tribunat, le Palais-Royal fut réuni au domaine extraordinaire de la couronne, dont il a toujours fait partie jusqu'en 1814. Le 18 mai de cette même année, le duc d'Orléans, aujourd'hui roi des Français, reprit possession du Palais-Royal, et s'occupa aussitôt de remédier à l'état de désordre et de dégradation où l'avaient mis les locataires. Le Palais-Royal ayant été rendu digne de sa destination, la famille de ce prince vint l'habiter et la duchesse d'Orléans y donna le jour au duc de Nemours, le 25 octobre 1814. Le retour de Napoléou ayant de nouveau

forcé le duc d'Orléans à quitter la France, le Palais-Royal devint la résidence du prince Lucien Bonaparte.

Après les Cent-Jours, le duc d'Orléans s'occupa immédiatement de continuer ce qu'il avait commencé avant cette époque. Le Palais Royal, tel qu'il fut rendu à ce prince, en 1814, n'était plus qu'un squelette informe et mutilé ; l'on s'occupa du plan général de restauration. La galerie du rez-de-chaussée derrière le théâtre, qui était encore peuplée de vieilles échoppes en planches, ayant été incendiée, le 31 octobre 1827, on dut opérer cette reconstruction, qui donna lieu à des améliorations importantes ; on continua, de ce côté de la cour, le système de boutiques établi sur les deux autres, et l'on rendit ainsi la circulation plus facile dans le portique qui conduit de la cour de Nemours aux galeries du jardin. Il serait fastidieux, et même impossible, de chercher à décrire minutieusement dans cet article toutes les subdivisions et toutes les particularités de ce grand édifice.

Le grand bassin et deux parterres brillans de fleurs et de verdure, ont ajouté à l'élégance et à la fraîcheur du jardin ; les distributions extérieures du palais sont à la fois magnifiques et commodes.

Après le triomphe du peuple, la commission municipale, présidée par le général Lafayette, se présenta au Palais-Royal, le 1er août 1830, et fut reçue par le duc d'Orléans dans le salon, qui prit depuis le nom de salle du Trône. Le prince présenta ses idées générales sur le gouvernement en de tels termes, que M. de Lafayette, ravi, s'écria en passant avec familiarité son bras autour de la taille du duc : « Une telle monarchie est la meilleure des républiques ! »

Le duc d'Orléans se montra affectueux dans cette conférence ; il remercia la commission municipale pour ses services et son dévoûment patriotique ; il lui promit un fidèle souvenir.... puis tout fut dit et la commission se retira. Ce fut dans le Palais-Royal, que l'on conçut l'idée de faire prévenir *diplomatiquement* Charles X qu'il eût à *vider* la France et sans coup-férir.... à ne pas entraver, par sa présence, la marche des affaires nouvelles.... à faire place à d'autres enfin; à la suite de cette délibération, M. le colonel Jacqueminot, M. le duc de Coigny et M. Odillon-Barrot partirent pour Rambouillet et demandèrent à entrer en communication avec le roi. Ces agens diplomatiques, porteurs d'avis du Palais-Royal, ayant été éconduits, revinrent au palais et décidèrent, le 3 au matin, l'irruption armée sur Rambouillet, *campagne* révolutionnaire, aussi bruyante que celle du 6 octobre 1789, et qui précipita le départ de Charles X et de la famille royale.

Quand le duc d'Orléans eut reçu la couronne des mains du général

Lafayette et de M. Laffitte, le Palais-Royal devint un séjour de fêtes, un lieu de réunion pour le peuple qui se croyait émancipé. Les citoyens, réunis en foule dans la cour d'honneur, ne se lassaient pas d'appeler le nouveau roi. Et le roi, tenant un drapeau tricolore à la main, apparaissait sur le balcon, entonnant, d'une voix forte, l'immortelle *Marseillaise,* chant patriotique que le peuple répétait avec lui.

Après quelques mois de séjour dans ce palais, Louis-Philippe I[er] le quitta pour les Tuileries : le chant républicain, et l'ovation populaire de chaque jour ont cessé depuis ce moment.

THIERRY.

JARDIN DES PLANTES.

—

Le premier projet de fondation du Jardin-des-Plantes remonte à 1626, époque où Hérouard, premier médecin de Louis XIII, sollicita auprès de ce monarque la création d'un jardin dans lequel seraient cultivées les herbes et plantes médicinales. Ce ne fut toutefois que quelque temps après ce premier projet, que l'exécution ajournée par la mort d'Hérouard, fut reprise par Bouvard son successeur, qui s'adjoignit Guy de La Brosse, médecin ordinaire. L'ordonnance ou édit, daté de Saint-Quentin, portant que *le jardin devait être placé dans un des faubourgs de Paris ou autres lieux voisins et convenables*, ceux-ci acquirent, au nom du roi, un terrain inculte situé à l'extrémité du faubourg Saint-Victor, terrain abandonné qui servait de voirie et que l'on appelait la *Voirie des Bouchers*, auquel on ne tarda pas de réunir une petite butte, dite *Butte des Copeaux*, formée de couches successives de gravois et d'immondices, le tout ayant environ quatorze arpens. Cette voirie infecte devait bientôt être couverte de la plus riche végétation des deux mondes, et sur cette butte de décombres devait s'élever le plus beau temple que la civilisation moderne ait voué à la science et aux

aris, Telle fut l'origine de cet établissement destiné à acquérir un jour le premier rang parmi les institutions scientifiques.

En 1635, Guy de La Brosse, qui venait de succéder à Bouvard, imprima à cet établissement ce premier mouvement qui ne devait plus avoir de terme. Il sentit combien ce serait chose incomplète que d'avoir un jardin de plantes médicinales que l'on se bornerait à cultiver pour l'exposer aux regards des curieux; il comprit la nécessité de lui donner un but d'utilité directe et d'application pour l'instruction des élèves qui se rendaient déjà en grand nombre, à cette époque, dans la capitale; il fit nommer, à cet effet, trois professeurs, choisis parmi les docteurs de la Faculté, auxquels il assigna des cours publics de botanique et de préparations pharmaceutiques. Ce pas était immense, aussi valut-il à Guy de La Brosse d'être justement considéré comme le vrai fondateur de notre muséum. Mais cette première institution, si éminemment utile, ne se fit point sans rencontrer, dès son origine, une violente opposition : la faculté de Médecine, florissante déjà, quoique fort incomplète dans les divisions de son enseignement, ne vit point sans un secret sentiment de jalousie, s'élever, en dehors de son sein, un nouveau corps enseignant qui empiétait si évidemment sur ses attributions, et qui, par une sorte de complément aux études médicales, devait remplir une lacune à laquelle celle-ci paraissait n'avoir point songé; c'était là surtout ce qu'elle ne pouvait pardonner. Cependant cette oppositiou fut bientôt vaincue ; et les clameurs apaisées, Guy de La Brosse put persister dans son plan et continuer son œuvre de création; il fit planter les terrains acquis, construire les bâtimens pour servir aux démonstrations et pour loger les professeurs; et en 1640, eurent lieu publiquement l'ouverture et l'inauguration du jardin, auquel on donna le nom de *Jardin royal des herbes médicinales*. Afin de donner plus de publicité encore à cette solennité, La Brosse fit imprimer un catalogue avec les dessins des plantes qu'on y cultivait. — Le jardin, à cette époque, ne s'étendait pas au-delà de cent soixante toises environ, à partir des bâtimens actuels, et était limité à son extrémité orientale par un vieux mur aux pieds duquel coulait autrefois le canal de Bièvre; l'espace compris entre ce mur et les eaux de la Seine était formé de jardins-potagers, appelés *marais*. Guy de La Brosse mourut peu de temps après, et ne jouit pas long-temps de l'honneur qu'une telle œuvre devait faire rejaillir sur son nom.

Il y eut peu d'illustrations parmi les premiers successeurs de Guy de La Brosse, et durant la période de leur gestion jusqu'à Fagon, qui le premier fit un cours de botanique et de chimie avec distinction, qui accrut les richesses végétales du jardin, et donnait déjà quelque lustre à cet établissement, lorsque Colbert, jaloux de s'associer à toutes les gloires de son siècle,

fit acquérir, au nom du roi, les peintures que Gaston, duc d'Orléans, avait fait faire par Robert d'après les plantes de son jardin de Blois. — Colbert n'attendait que la mort de Vallot, qui avait alors la surintendance du jardin, pour se l'adjuger et la réunir à celle des bâtimens du roi, désignant comme intendant le premier médecin, auquel ce titre revenait de droit, et réglant par des brevets les places et les honoraires des professeurs. Nous devons signaler déjà cette époque, comme une ère de progrès sensible dans l'importance scientifique du Jardin-des-Plantes; il reçut sa part de l'impulsion que le grand siècle imprimait aux arts, aux lettres et aux sciences; une chaire d'anatomie fut créée et dignement occupée par Joseph Duvernay; Fagon avancé en âge et pressentant dans le jeune Pitton de Tournefort les services qu'il devait rendre un jour à la science, se démit de sa place en sa faveur. Celui-ci fit une heureuse révolution dans la science des végétaux, et après vingt ans de brillans travaux, il mourut, léguant au jardin, avec sa collection et son herbier, des élèves distingués qui devaient noblement continuer l'œuvre du maître.

D'aussi brillans et rapides succès entraînaient la nécessité de nouvelles constructions, des plantes exotiques en grand nombre demandaient un soin particulier et ne pouvaient vivre que dans des serres; la première fut construite par Vautier en 1650 environ, et deux serres chaudes par Tournefort en 1708. Un léger nuage semble obscurcir un moment le brillant éclat que nous venons de signaler ; les deux frères Jussieu ont à soutenir presque seuls la gloire et le fardeau de l'administration du jardin sous la surintendance insoucieuse et inintelligente de Chirac , médecin du duc d'Orléans; mais bientôt Cysternay du Fay après avoir rendu des services par une bonne administration , va en rendre un immense par sa sagacité. Comme Fagon avait deviné Tournefort, du Fay devina Buffon, et sentant sa mort venir, demanda et obtint pour lui sa survivance en 1739.

Buffon était connu déjà par quelques travaux de physique remarquables. C'était dans ce sanctuaire de la nature que devait se développer son grand génie, et du milieu de toutes ces riches productions qu'il devait embrasser la nature tout entière de son vaste regard. Buffon préluda dès son entrée au Jardin-des-Plantes aux immenses travaux qui devaient lui donner un si grand lustre. Son attention se porta d'abord sur le cabinet qui ne se composait alors que de deux salles et d'une petite pièce où étaient déposés, sans ordre , quelques squelettes d'animaux ; il fit agrandir les salles de la collection aux dépens de son propre logement, il fit acheter deux maisons voisines du cabinet, que l'on y réunit pour le logement de l'intendance, divisa la nouvelle galerie en quatre salles dont deux pour les animaux, une pour les minéraux et la quatrième pour les herbiers et les anciens dro-

guiers. Dès ce moment le cabinet devint public. Le jardin borné à cette époque à la hauteur de la pépinière actuelle du côté du levant, à celle des serres au nord et des galeries à l'ouest, était trop étroit pour l'extension que venait de prendre l'école de botanique pour laquelle Buffon avait obtenu une somme de 36,000 livres. Il fut prolongé en conséquence par la réunion des terrains qui le séparaient de la Seine, ceux de Saint-Victor et de quelques chantiers du quai; une longue et belle rue à laquelle ou donna depuis le nom de Buffon, fut pratiquée au sud, parallèlement à la rue de Seine et en détermina de ce côté les limites. Ces vastes et nombreux travaux qui semblaient devoir absorber tout le temps et toute l'attention de l'administrateur qui les dirigeait, ne le détournaient qu'à peine du soin que réclamaient ses immortelles œuvres. Parvenu à l'apogée de sa gloire, il ne lui manquait plus que l'hommage inoui jusqu'alors qui lui fut solennellement rendu à cette époque au nom du roi par d'Angivillier, directeur des bâtimens; le sculpteur Pajou exécuta par ses ordres le buste de Buffon qui fut de son vivant placé dans le vestibule du grand escalier des galeries. Avec le nom de Buffon se répandait au loin la renommée du Jardin-des-Plantes; monument de la capitale d'abord, il fut bientôt une institution nationale, et l'Europe le prit enfin sous son patronage : particuliers et gouvernemens à l'envi voulurent contribuer à l'enrichir de leurs dons; l'académie des sciences donna sa collection anatomique qu'elle venait d'acquérir du savant Hunaud et que l'on adjoignit à celle de Duverney; la collection zoologique que Sonnerat venait de faire dans l'Inde, celle que Commerson avait rapportée du voyage de Bougainville, celle de Dombeyan, du Pérou et du Chili, vinrent successivement accroître les richesses du jardin, tandis que les missionnaires envoyaient les produits inconnus de la Chine, et que le roi de Pologne et Catherine de Russie faisaient contribuer le sol septentrional à l'immense collection qui dès lors réunissait presque tous les produits du globe. Mais quel travail prodigieux ne coûtait pas cette irruption soudaine de milliers d'objets divers à classer et mettre en ordre! Les bâtimens eux-mêmes ne tardèrent pas à devenir encore trop petits ainsi que l'amphitéâtre, qui ne suffisait plus déjà au nombre toujours croissant des élèves qui venaient puiser la science, et aux curieux qui accouraient de tous les pays admirer tant de merveilles. Il fallut donc faire de nouvelles acquisitions et de cette époque datent la serre Buffon, le nouvel amphitéâtre et des additions considérables faites aux galeries. Enfin pour terminer le tableau de l'état où se trouvait alors le Jardin-des-Plantes, toujours sous l'influence et par le pouvoir magique de Buffon, des voyageurs brévetés sont désignés pour parcourir le monde et rapporter les produits de leurs courses scientifiques dans les collections du cabinet; Daubenton et

Lacépède ont la garde des collections, Vaenspendonck reproduit avec un merveilleux talent sur les velins qui enrichissent aujourd'hui la bibliothèque, les formes et les couleurs des plantes et des animaux les plus rares, Faujas de Saint-Fond correspond avec tous les savans de l'Europe, de Jussieu et Desfontaines démontrent la botanique et la physique végétale, Portal procède à ses savantes leçons d'anatomie, et enfin Fourcroy joignant à ses propres lumières les immortels travaux de Cavendish, de Lavoisier, de Guyton-Morveau, donne une vie nouvelle à la chimie qui se répand avec un prodigieux succès. Il ne restait plus à Buffon qu'à mourir dans toute sa gloire, certain que les traces qu'il laisserait après lui seraient impérissables.

En avril 1788, la surintendance passa entre les mains du marquis de La Billarderie qui signala son entrée par l'appel du chevalier de La Marck avec le titre de botaniste du cabinet. Bientôt l'Assemblée constituante étendant partout ses réformes et imprimant un mouvement rapide et une direction nouvelle aux institutions scientifiques, provoqua par l'organe de Lebrun, rapporteur du comité des finances, un projet de réorganisation d'après lequel le Jardin-des-Plantes, jusqu'alors dépendant de la maison du roi, entrerait dans le domaine national et serait à ce titre à la charge du trésor public; le même rapport proposait la réduction de traitemens superflus, de dépenses inutiles, l'augmentation des appointemens des professeurs et la création d'une chaire d'histoire naturelle. L'assemblée fit demander en même temps aux officiers du jardin (professeurs, gardes et démonstrateurs), un projet de réglement pour fixer d'une manière définitive son organisation, projet qui ne reçut son exécution que trois ans après, par un décret de la Convention et grace aux soins de Lakanal, président du comité d'instruction publique, et de Thouin et Daubenton qui se concertèrent ensemble sur cet objet. Ce décret constituait et organisait l'établissement sous le nom de *Muséum d'histoire naturelle*, créait douze chaires comprenant la chimie générale et appliquée, la botanique, la culture, la zoologie avec ses subdivisions, l'anatomie humaine, la zoonomie ou anatomie et physiologie générale des animaux, la minéralogie, la géologie et l'iconographie ou la peinture des objets d'histoire naturelle. Les professeurs dès lors constitués rédigèrent le supplément de réglement qui leur avait été demandé, d'après lequel on créa un nouveau garde du cabinet, un jardinier en chef et quatre places d'aides-naturalistes auxquelles on appela des hommes distingués.

Ce ne fut pas toutefois sans un imminent péril que cette nouvelle organisation reçut son plein effet; il y eut un précipice à combler pour joindre les deux rives de salut, pour que le projet de l'Assemblée consti

tuante prît force de décret sous la Convention : le peuple, dans son effervescence, soulevé contre tout ce qui avait un caractère de grandeur en dehors de sa grandeur à lui, ou plutôt de sa force, mit le pied sur ce terrain sacré, leva la hache sur ces riches plantations et ces précieuses galeries : son bras fut à temps arrêté; on parla à ses intérêts toujours éloquens pour le peuple lorsque la passion ne l'aveugle pas; on lui fit voir le jardin et le cabinet comme une réserve de plantes médicinales et de remèdes pour lui, le laboratoire de chimie comme une fabrique de poudres pour les armées. Honneur à la sage réserve et à la prudence de Bernardin-de-Saint-Pierre, qui dans ces têmps difficiles, a su nous conserver une de nos gloires nationales! Bernardin-de-Saint-Pierre avait été nommé par Louis XVI pour succéder à La Billarderie qui avait émigré; le nouveau décret du 10 juin supprimant l'intendance, il n'eut qu'à peine le temps de réaliser quelques-uns des projets d'embellissement qu'il avait conçus. Ce fut cependant dans le court intervalle de sa gestion, qu'eut lieu la première formation de la ménagerie avec les animaux du parc de Versailles et celle de la Bibliothèque à laquelle on réunit la belle collection des dessins de Vaenspendonck et des autres peintres ses prédécesseurs. Dès ce moment le *Muséum* se trouve invariablement constitué, et l'administration en est confiée au corps des professeurs. Ceux-ci vont donner bientôt l'exemple du plus beau dévoûment à la science. Les sacrifices énormes d'argent que nécessitait l'entretien de nos armées, obligeant à suspendre les frais d'entretien du jardin, les professeurs firent face aux besoins les plus urgens en renonçant d'eux-mêmes à leurs traitemens, et continuèrent leurs cours avec un zèle que semblaient redoubler des circonstances si propres à l'attiédir. En 1795, le Directoire, par un nouvel effort, seconda le zèle courageux et dévoué des professeurs et facilita de nouveaux agrandissemens devenus indispensables; on acheta quelques maisons situées le long de la rue de Seine, habitées autrefois par les religieux *nouveau-convertis*, et l'on commença la construction de la grande serre tempérée, terminée cinq ans ans plus tard, et du cabinet d'anatomie qui ne s'acheva qu'en 1817; ces agrandissemens étaient nécessités par les envois considérables des savans voyageurs, tels que la collection des végétaux des Antilles et de l'île de la Trinité, par le capitaine Baudin, celle des oiseaux d'Afrique par Levaillant, une collection des insectes de Barbarie par Desfontaines, la collection de Belgique et celle du stathouder de Hollande, fruits de conquêtes récentes dans ce pays. Cependant, l'embarras des finances toujours croissant, porta la détresse dans le Muséum à un tel point, que la nourriture venant à manquer aux animaux, Delaunay, garde de la ménagerie, fut réduit à faire tuer les moins utiles

pour nourrir les autres. Cet état de gêne cessa enfin après les brillantes conquêtes de Bonaparte, et Chaptal, devenu ministre, plein de sollicitude pour la science et les savans dont il avait si long-temps et si dignement partagé les travaux, rétablit le budget du Muséum sur l'ancien pied et contribua à ses nombreux accroissemens; il commença par envoyer Delaunay à Londres pour acheter la superbe ménagerie de Penbroeck; il fit agrandir l'école de Botanique, terminer les galeries supérieures du cabinet, acquit des chantiers voisins pour augmenter les parcs de la ménagerie et fit construire la galerie de botanique et un laboratoire de zoologie.

Pendant que ces choses se passaient, Napoléon fait don au Muséum de son propre cabinet; le savant diplomate de Berlin, M. de Humbolt, envoie son magnifique herbier, et l'exemple de cette munificence est imité par un grand nombre de savans français et étrangers qu'il serait trop long d'énumérer ici. Une seule terre, récemment découverte, n'avait pas encore payé son tribut à notre cabinet. Le capitaine Baudin fut envoyé avec les deux vaisseaux le *Géographe* et le *Naturaliste*, pour nous rapporter les produits de la Nouvelle-Hollande. Ici un nom nouveau s'élève et domine les noms de nos illustres professeurs : Cuvier crée une science, celle des *fossiles*, après avoir complété et fixé celle de l'anatomie comparée. Ses travaux seuls exigeant de nouvelles constructions, le cabinet d'anatomie fut agrandi et ouvert pour la première fois au public; la grande galerie subit la dernière transformation qui en fait aujourd'hui le bâtiment principal; et l'on construisit au centre de la ménagerie la rotonde pour les grands herbivores.

Nous n'avons plus à signaler qu'une seule tribulation dans l'histoire du Jardin-des-Plantes : On sait que lors de la seconde invasion, les musées de Paris eurent à restituer les richesses que les conquêtes leur avaient acquises; le Muséum ne fut point exempt de cette sorte de rançon; quelques brèches furent faites dans nos casiers, une notamment assez considérable par la restitution de la collection du stathouder. Mais ces lacunes furent bientôt remplies, et quelques-uns de ceux-là même qui les avaient faites ne tardèrent pas à nous en dédommager largement. Les dernières guerres avaient forcément suspendu le cours des voyages scientifiques, la paix rendit aux correspondances du Muséum toute leur activité; les voyages furent rétablis et bientôt l'île de Sumatra, Calcutta, Pondichéry, le Brésil, l'Amérique méridionale furent explorés par MM. Diard, Duhamel, Lalande, Auguste Saint-Hilaire, etc.; et le ministre Decazes, afin de régulariser désormais et d'assurer cette partie si importante du service du cabinet, fit allouer un fonds annuel de 20,000 fr. pour subvenir aux frais qu'elle nécessitait.

Il nous resterait, après avoir rapidement esquissé l'histoire du Muséum, à faire la description des bâtimens et du jardin, et l'énumération des objets qu'ils contiennent, mais celle-ci seule exigerait un volume. Nous nous bornerons donc à indiquer les principales divisions et la distribution des galeries d'après l'ordre de classement des diverses collections.

Le jardin, limité au nord par la rue de Seine, au sud par la rue Buffon, à l'est par la grille d'entrée du côté du quai Saint-Bernard et du pont d'Austerlitz, et à l'ouest par les bâtimens des galeries, se compose de trois parties ; le jardin bas, la colline et la vallée suisse ou ménagerie : le jardin bas, de la Seine aux galeries, symétrique, est divisé par de longues allées couvertes en trois zônes longitudinales ; l'une au milieu, en face de l'entrée, comprenant la culture des plantes médicinales, celles des fleurs de jardin, la pépinière et les semis de naturalisation ; une autre à gauche, formée de carrés plantés de grands arbres dont la feuillaison correspond à diverses saisons, comprenant les semis de la pépinière et les plantes usuelles ; la troisième à droite constituant l'école de Botanique proprement dite, plantée par ordre des familles naturelles, et occupée à son extrémité par les serres. Celles-ci séparent le jardin bas d'avec la *colline*, plantée d'arbres verts, et le *plateau* dont une partie est occupée par deux nouvelles serres en pavillons ; tout le restant de l'école de Botanique est séparé d'avec la ménagerie par une grande allée de marronniers et la fosse aux ours. La colline dessinée en labyrinthe, surmontée d'un kiosque, offre sur l'un de ses revers la modeste colonne de granit qui sert de tombeau à Daubenton, celui que cinquante années d'enseignement avaient fait surnommer le patriarche du Muséum. Au bas de la colline, du côté du nord, sont l'amphitéâtre, la galerie de botanique, l'administration et un pavillon servant de logement à quelques professeurs ; plus bas, du côté du levant, la grande serre tempérée et le cabinet d'anatomie comparée. Tout le reste du jardin, du nord au levant, que l'on nomme la *vallée suisse*, est consacré à la ménagerie ; elle est composée de dix-sept enceintes ou parcs pour le logement des animaux paisibles, indépendamment de la rotonde des éléphans, de la faisanderie, de la volière aux oiseaux de proie, de la singerie, de la fosse aux ours et de la grande galerie ou loges des animaux féroces.

Le cabinet d'histoire naturelle comprend le grand bâtiment d'ouest, occupant le fond du jardin en face de l'entrée principale, dit *Galeries du Muséum*, la galerie de Botanique et le cabinet d'anatomie comparée. La grande galerie se développant sur une façade de 290 pieds, formée de deux étages est distribuée de la manière suivante : le rez-de-chaussée est occupé dans sa partie droite par une collection des instrumens aratoires ;

dans la même salle se fait le cours d'agriculture ; la partie gauche sert de dépôt ou de magasin pour les objets que leur trop grand volume empêche de classer dans les salles qu'ils devraient occuper. Le premier étage divisé en six salles contient : 1° la collection de *géologie*, comprenant toute la série des *roches*, classées méthodiquement par familles, suivant leur ordre de composition ; la série des *terrains*, suivant leur ordre de superposition dans la structure de la croûte solide du globe ; une collection de *fossiles* ; enfin, un grand nombre de pierres précieuses brutes ou polies, telles que cristaux, jaspes, agathes. 2° La collection de *minéralogie*, renfermant dans une première série les deux premières classes de minéraux, les *sels* et les *pierres* ou *substances terreuses* ; dans une deuxième les *corps combustibles non métalliques*, tels que le soufre, l'anthracite, le diamant, l'ambre, les bitumes, etc. ; les substances *métalliques* dans une troisième ; enfin, une collection représentant les divers caractères *chimiques* et *physiques* des minéraux. 3° La collection des *reptiles* et des *poissons* conservés, soit dans leur intégrité avec leurs formes extérieures, soit dans leurs détails anatomiques et représentés dans les mille variétés qui constituent ces deux classes inférieures de vertébrés, au nombre de plus de 2,000 individus. Le deuxième étage contient les deux grandes salles des *mammifères* et des *oiseaux* ; il est divisé en cinq salles dont la première est occupée par les singes, la seconde par les divers ordres de mammifères, tels que les *Pachydermes*, les *Rongeurs*, les *Edentés*, etc. La troisième par les *Ruminans* ; et les deux autres constituent la galerie ornithologique. Enfin, les collections des animaux invertébrés, *insectes*, *crustacés*, *arachnides*, etc., sont rangés dans les meubles qui occupent le milieu des galeries du premier étage, et ceux qui sont au milieu des salles du deuxième étage contiennent les collections de coquilles et de polypiers qui terminent la série du règne animal.

La galerie de botanique se divise en trois salles dont la première, dite *Salle des Bois*, contient les échantillons des divers organes et parties constitutives des végétaux, tels que des écorces, des racines, des tiges, des vaisseaux-trachées, des moelles, etc., choisis pour servir aux démonstrations, une collection de *bois* rangés par familles naturelles et des échantillons de troncs et de coupes des végétaux *monocotylédonés* ; la deuxième, *Salle des Herbiers*, renferme dans des cases de boiserie l'herbier général par familles naturelles, les herbiers particuliers de certaines régions du globe et enfin des herbiers spéciaux. La troisième salle contient, dans des armoires vitrées, les fruits desséchés ou conservés dans l'esprit-de-vin et les diverses productions végétales d'usage en médecine ou dans les arts.

Enfin, le cabinet d'anatomie comparée, composé de dix salles, contient

tous les squelettes et les préparations conservées des parties molles, présentées comparativement dans tous les degrés de l'échelle animale, depuis l'homme et ses variétés jusqu'au plus bas degré de l'animalité.

Tel est en raccourci le plan actuel du Muséum ; mais les accroissemens continuels des collections nécessitent sans cesse des agrandissemens et des modifications. Dans ce moment même l'on termine trois grandes constructions : un bâtiment en rotonde grillée dans le voisinage de la galerie des bêtes fauves, pour y loger les singes, les deux belles serres en forme de pavillon, à la naissance du plateau, entre les serres courbes et la serre Buffon, et la troisième, la plus considérable, est une grande galerie en face des serres, le long de la rue Buffon, destinée à recevoir les collections de géologie et de minéralogie, la galerie de botanique et la bibliothèque.

Tant qu'il restera des progrès à faire à l'étude de l'histoire naturelle, il serait difficile de prévoir où s'arrêteront les accroissemens du Jardin-des-Plantes.

H^{te} Brochin.



Outhwaite del.t et sculp.t

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

L'ancien couvent des Petits-Augustins, sur l'emplacement duquel a été bâtie depuis peu l'École des Beaux-Arts, qu'on termine en ce moment, à été fondé par Marguerite de Valois, première femme du roi Henri IV, pour des Augustins déchaussés, par contrat du 26 septembre 1609.

L'emplacement concédé par la reine Marguerite, consistait en un terrain précédemment occupé par les frères de la Charité, et une portion du petit Pré-aux-Clercs, contenant six arpens, ce qui embrassait une partie de l'espace environné aujourd'hui par le quai Malaquais et les rues des Petits-Augustins, Jacob et des Saints-Pères.

Lorsque les Augustins furent établis dans leur nouveau couvent, la reine leur fit construire une chapelle surmontée d'une coupole, architecture extraordinaire pour le temps, et dont aucune application n'avait encore été faite à Paris. La voûte de la coupole et le monument lui-même furent décorés de peintures et de brillans ornemens. On avait gravé sur la première pierre de la fondation, cette inscription : «Le 21 mars 1608, la reine Marguerite, duchesse de Valois, petite-fille du grand roi Fran-

çois, sœur de trois rois, et seule reste de la race des Valois, ayant été secourue et visitée de Dieu comme Job et Jacob, et lors lui ayant voué le vœu de Jacob, et Dieu l'ayant exaucée, elle a fondé ce monastère pour tenir lieu de l'autel de Jacob, où elle veut que perpétuellement soient rendues actions de grâces en reconnaissance de celles qu'elle a reçues de la divine bonté. Elle a nommé ce monastère de la *Sainte-Trinité*, et cette chapelle de *louanges*, où elle a logé les pères Augustins déchaussés. »

Quatre ans s'étaient à peine écoulés, lorsque la reine changea de sentimens à l'égard des Augustins déchaussés. Elle les expulsa du couvent sous des prétextes frivoles, et mit à leur place des Augustins de la réforme du père Rabache (1), tirés de la province de Bourges. La véritable raison qu'elle n'osait dire, c'est qu'elle était piquée au vif de la liberté et de la vigueur évangélique que le père Amet, prieur des Augustins déchaussés, mettait à la reprendre de ses fautes dans le tribunal de la pénitence (2).

Deux ans après, Marguerite mourut fort endettee, sans avoir pu exécuter ses promesses envers les religieux, qui se fussent trouvés très embarrassés si des personnes pieuses n'eussent soutenu de leurs libéralités le nouvel établissement.

La chapelle bâtie par la fondatrice était fort petite, les religieux résolurent de construire une nouvelle église. La reine Anne d'Autriche, femme du roi Louis XIII, en posa la première pierre le 15 mai 1617. Cet édifice, qui subsiste encore, fut achevé en 1619 et dédié sous l'invocation de Saint-Nicolas-de-Tollentin.

On conserva à la droite du nouvel édifice la primitive chapelle fondée par la reine Marguerite, qui prit le nom de cette princesse, dont le cœur y fut déposé dans la suite.

L'église des Augustins renferma aussi le tombeau de François Probus, peintre mort en 1622, et celui de Nicolas Mignard, peintre, frère de Pierre Mignard, mort en 1699.

(1) Le père Rabache, docteur en théologie, passant par Bourges, réforma le couvent des Augustins de cette ville, tombé dans le déréglement par suite de la corruption des mœurs du temps. Les moines de cette nouvelle congrégation réformée se nommèrent depuis les Augustins de la communauté de la réforme de Bourges.

(2) La reine Marguerite, dit Mézeray, t. I, p. 516, tint sa petite cour, le reste de ses jours, dans son nouvel hôtel de la rue de Seine, entremêlant bizarrement les voluptés et la dévotion, l'amour des lettres et celui de la vanité, la charité chrétienne et l'injustice. Car, comme elle se piquait d'être vue souvent à l'église, d'entretenir des hommes savans, et de donner la dîme de ses revenus aux moines, de même elle faisait gloire d'avoir toujours quelque galanterie, d'inventer de nouveaux divertissemens et de ne payer jamais ses dettes.

La maison des religieux des Petits-Augustins a compté un assez grand nombre de personnages recommandables par leurs talens, parmi lesquels on distingue le père André Leboulanger, prédicateur célèbre avant l'apparition des Bossuet et des Bourdalone, les pères Chesneau et Lubin, tous les deux grands théologiens, et le second habile géographe, et surtout le père Pierre de Bretagne, homme de bien et de charité, considéré comme l'un des génies les plus heureux que l'ordre des Augustins ait produits, prédicateur renommé par la force et la douceur de son éloquence, né à Bourges le 5 avril 1668. Après avoir recueilli en Belgique et en Bavière les éloges et les libéralités des princes, il revint dans sa patrie qui lui était chère avant tout. Il expira le 3 mai 1727.

Lorsque la démocratie française réveillée la première en Europe, après tant de siècles de souffrances, commença l'œuvre de notre régénération, le couvent des Augustins disparut avec l'abolition du clergé régulier. L'Assemblée constituante en déclarant les biens du clergé propriétés nationales s'occupa de la conservation des monumens et des objets d'arts contenus dans les édifices religieux. Une commission des monumens ayant été chargée de ce soin, les bâtimens des Petits-Augustins furent choisis pour recevoir les tableaux et les ouvrages de sculpture. M. Alexandre Lenoir, artiste distingué et savant antiquaire, auquel les arts français garderont une éternelle reconnaissance, fut nommé le 4 janvier 1791 conservateur de ce dépôt dont plusieurs décrets de la Convention nationale complétèrent l'organisation. Il faut citer parmi ces décrets, celui du 3 brumaire an II (24 octobre 1793), qui défend de détruire, mutiler ou altérer les monumens des arts sous prétexte d'en faire disparaître les signes de la féodalité. Mais il y avait au sein du peuple secouant ses chaînes, une horde misérable, héritière de l'abrutissement et de la dégradation dans lesquels les institutions de la monarchie absolue tenaient ses ancêtres depuis huit siècles. Excitée à la fois par des passions sauvages, par les ennemis de la révolution et par les agens de l'étranger, cette vile populace qui couvrit la France en 1793 de deuil et de sang, poursuivit l'image du passé jusque dans la pierre des monumens. Les églises furent dévastées, et beaucoup d'ouvrages précieux impitoyablement détruits malgré les décrets de la Convention. Tout le monde connaît l'histoire de ces dévastations dont les ennemis de la révolution font encore chaque jour de si effrayans tableaux, oubliant qu'ils accusent ainsi non pas la révolution, mais bien plutôt le régime monarchique lui-même, qui avait réussi à rendre barbare en l'opprimant, le peuple le plus accessible à la civilisation. Au milieu de tant de désordres, il se trouva des hommes fidèles au culte des arts; M. Alexandre Lenoir a été le génie bienfaisant dont l'infatigable persévérance con-

serva à la France une foule d'objets curieux et de monumens. Après la destruction des tombeaux de Saint-Denis particulièrement, il se hâta de recueillir les débris des magnifiques mausolées de Louis XII, de François Ier, de Henri II; bientôt il réunit un grand nombre d'autres morceaux d'art.

« Une masse aussi imposante de monumens de tous les siècles (dit-il dans la préface de son ouvrage intitulé : *Muse des Monumens Français*, publié en 1800), me fit naître l'idée d'en former un musée historique et chronologique, où l'on retrouverait les âges de la sculpture française, dans des salles particulières, en donnant à chacune de ces salles le caractère, la physionomie exacte du siècle qu'elle doit représenter... Je présentai ce plan au comité d'instruction publique qui l'accepta à l'unanimité. »

Telle fut la pensée créatrice du musée des Monumens établi dans l'église et dans les salles de l'ancien couvent des Petits-Augustins, et ouvert au public le 15 fructidor an III (1er septembre 1795).

M. Lenoir n'eut pas seulement le mérite de cette création, il eut encore celui non moins grand de résister aux idées exclusives que la mode voulait alors introduire dans les arts.

« Malgré les observations multipliées de divers artistes, dit-il (préface de son ouvrage), j'ai constamment sollicité le transport des monumens du moyen-âge qu'ils regardaient *comme inutiles aux arts*. Cependant, à force de demandes réitérées, je suis parvenu à les obtenir, et l'on peut juger maintenant de leur utilité, puisqu'ils forment les deux premiers siècles de la collection.

Le musée des Petits-Augustins eut un succès d'enthousiasme. Bonaparte, premier consul, vint le visiter et félicita vivement son auteur. Il faut lire le tableau qu'en fait le peintre Vien (Joseph-Marie, fondateur de l'école d'où sortit David), dans le style ampoulé alors à la mode, pour se faire une idée de l'admiration qu'il excitait (Voyez préface de l'ouvrage de M. Lenoir).

Il était divisé de la manière suivante : La nef de l'église renfermait des monumens de toutes les époques, celtiques, grecs, romains, français, on la nommait la salle d'introduction. On y remarquait surtout les tombeaux de Diane de Poitiers, de François Ier, de Henri II, de Charles IX, de Henri III, de Catherine de Médicis, de Richelieu, etc.

Cinq autres salles séparées contenaient les productions des arts de cinq siècles. Cette division commençait au XIIIe siècle, et se terminait au XVIIIe. Le chœur de l'église, appelé la salle du XIIIe siècle, était occupé par les tombeaux de Clovis, les statues couchées de Clovis II, de Charles-Martel, de Pépin et de son épouse, de Hugues-Capet, le tout tiré presque exclusivement de Saint-Denis

La première salle latérale comprise dans les bâtimens du couvent était consacrée aux productions du xive siècle : on y voyait les monumens de Philippe-le-Bel, de Louis X, de Charles IV, de Philippe de Valois, de Duguesclin, etc. ; dans la salle du xve siècle, ceux de Comines, de Charles VII, de la pucelle d'Orléans, de Louis XI, de Charles VIII. La salle du xvie siècle s'enrichissait des produits des arts de la renaissance, et celle du dix-septième des ouvrages précieux des règnes de Henri III, de Henri IV et de Louis XIV. Enfin, la salle du xviiie siècle n'était pas moins abondamment pourvue ; Coustou, Bouchardon, Lemoine, Pigalle, etc., s'y trouvaient représentés par leurs œuvres.

La cour du Musée était ornée des portiques de Gaillon et d'Anet, conservés dans la nouvelle disposition de l'École des Beaux-Arts, et dont nous parlerons bientôt.

Le jardin du couvent avait été converti en un *élysée,* dénomination mythologique dans le goût du temps. « Un élysée, dit M. Lenoir que nous ne saurions trop citer, m'a paru convenable au caractère de mon établissement, et le jardin m'a offert tous les moyens d'exécuter mon projet. Dans ce jardin calme et paisible, on voit plus de quarante statues ; des tombeaux posés çà et là sur une pelouse verte, s'élèvent avec dignité au milieu du silence et de la tranquillité. Des pins, des cyprès les accompagnent ; des larves et des urnes cinéraires posées sur les murs, concourent à donner à ce lieu de bonheur, la douce mélancolie qui parle à l'ame sensible. Enfin, on y retrouve le tombeau d'Héloïse et d'Abeilard, sur lequel j'ai fait graver le nom de ces infortunés époux, et les illustres restes de Descartes, Molière, Lafontaine, Turenne, Boileau, Mabillon, Montfaucon. » (Préface de l'édition de 1800).

Ce jardin devint pendant quelque temps le rendez-vous obligé, d'abord des *victimes,* puis des *muscadins,* des *incroyables* et du *beau* monde.

Le musée des Petits-Augustins qui s'accroissait chaque jour par de nouvelles acquisitions, se vit dépouiller de beaucoup d'objets au moment du rétablissement du culte après le concordat de 1802. Les églises réclamèrent ce qu'elles avaient possédé autrefois et même ce qui ne leur avait jamais appartenu. En 1815, l'anéantissement du musée fut entièrement opéré. On transféra les tombeaux, statues, bas-reliefs des princes et des princesses des familles royales, dans l'église et dans les caveaux de Saint-Denis. Diverses églises ou maisons religieuses, plusieurs familles se firent distribuer chacune quelques parties de cette précieuse collection, qui dès lors cessa d'exister. Ce qui en restait perdit la qualification de musée pour recevoir celle de *Dépôt de monumens d'art.*

Une ordonnance du 24 avril 1816, porte qu'il sera établi sur l'emplacement des Petits-Augustins une *École royale des Beaux-Arts;* qu'au 15 octobre 1819 elle occupera la totalité des bâtimens du musée, et qu'il sera construit sur l'emplacement du jardin un édifice destiné à cette école. Ainsi disparut le musée des *antiquités,* et commença l'École des Beaux-Arts.

Un réglement du 22 juillet 1819, arrêté par M. Decazes, alors ministre de l'intérieur, et approuvé par Louis XVIII le 4 août, a fixé l'organisation de l'enseignement de l'École des Beaux-Arts.

L'enseignement est divisé en deux sections; l'une comprend la peinture et la sculpture, l'autre, l'architecture. Dans la section de peinture et de sculpture l'enseignement se compose d'exercices journaliers qui sont la base de l'instruction, et consistent dans l'étude de la figure humaine d'après l'antique et le modèle vivant; de cours spéciaux, anatomie, perspective, histoire et antiquités; de concours d'émulation appliqués aux diverses parties des études; enfin de grands concours annuels, donnant aux élèves qui remportent les prix le droit d'être entretenus pendant cinq ans à l'école française de Rome. Quinze professeurs sont attachés aux diverses parties de l'enseignement; sept peintres et cinq sculpteurs, tous académiciens, pour diriger les élèves dans la pratique de l'art et pour juger les concours; puis trois professeurs pour juger les cours spéciaux.

Dans la section d'architecture, l'enseignement se compose de leçons données dans les cours sur la théorie de l'art architectural, sur son histoire, sur les principes de la construction et sur les mathématiques appliquées à l'architecture; de concours d'émulation relatifs aux diverses branches de l'instruction; enfin de grands concours annuels ayant les mêmes effets que ceux de peinture et de sculpture. Cet enseignement est réparti entre quatre professeurs. Il y a en outre, près de cette section, pour l'assister dans le jugement des concours, une commission qui se compose de vingt membres choisis entre les architectes les plus distingués, par l'assemblée générale des professeurs de l'école sur une liste de candidats que la section présente.

Les professeurs attachés à l'enseignement journalier qui arrivent à l'âge de 70 ans prennent le titre de recteurs. Il ne peut jamais y avoir plus de quatre recteurs; mais il peut y en avoir moins.

Les professeurs de l'une et l'autre section se réunissent en assemblée générale pour les affaires qui intéressent l'école et pour les élections aux places vacantes. Chaque section s'assemble séparément toutes les fois que l'exige le service de la branche d'enseignement qui lui est confiée.

L'école a un secrétaire perpétuel qui dirige la correspondance générale et les procès-verbaux des délibérations Un secrétaire archiviste est attaché

à la section d'architecture. Un conservateur du Musée classe et entretient les collections d'objets d'art.

L'administration est dirigée par un conseil de cinq membres, le président, le vice-président, le président sortant de fonctions, le secrétaire perpétuel et un des membres de la section d'architecture à tour de rôle et successivement toutes les années. La haute surveillance de l'école appartient à ce conseil. La surveillance des détails est exercée par un agent spécial chargé en même temps de la comptabilité.

Les élèves nationaux et étrangers sont admis aux cours ordinaires jusqu'à l'âge de trente ans après un concours préalable.

Les concours des grands prix de Rome sont ouverts aux artistes français ou naturalisés qui n'ont pas atteint l'âge de trente ans. Ils concernent la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure. Les sujets des concours sont donnés par les sections correspondantes de l'Académie des Beaux-Arts.

Après avoir construit tant de palais pour les autres, les artistes allaient enfin élever un temple à leur culte! C'était là une œuvre sainte dont les architectes et les diverses écoles artistiques se disputèrent l'accomplissement. Le 3 mai 1820, le ministre de l'intérieur vint poser la première pierre du monument commencé sur les dessins de M. Debret. Les travaux furent continués sous Charles X; mais ils n'ont été menés avec vigueur que depuis la révolution de juillet par l'impulsion de M. Thiers. Un jeune architecte, M. Duban, avait remplacé M. Debret, et c'est véritablement aux principes de la nouvelle école dont M. Duban a été le représentant, et qu'il a défendus avec énergie et détermination, qu'on doit faire honneur de l'exécution du palais des Beaux-Arts.

Lorsque M. Duban a pris possession des travaux, il y avait déjà plusieurs années qu'un grand nombre d'artistes avaient cédé au mouvement d'indépendance dont s'animaient les arts par l'influence des nouvelles études auxquelles on se livrait sur le moyen-âge. L'école greco-romaine, veuve du génie de David, expirait dans d'intolérables et mortes productions. « Les architectes, ses adeptes, dit un artiste, asservis sans ré-
» serve aux formes et aux modèles antiques, étaient devenus de vérita-
» bles conducteurs de maçons jetant toutes leurs bâtisses dans un moule
» uniforme, et allant pitoyablement chercher à Pæstum ou à Rome leurs
» plans, leurs dessins et jusqu'à la coupe de leurs pierres. » Du reste, dans ses idées exclusives, l'école qui s'intitulait classique ne tenait nul compte de notre climat, bien différent de celui de la Grèce et de Rome, de nos habitudes, de nos mœurs modernes, de l'élan des esprits vers des créations nouvelles issues de l'effort des arts contemporains.

M. Duban arriva avec des conceptions indépendantes, aussi eut-il à soutenir une terrible lutte contre les préjugés académiques. Croirait-on, par exemple, que l'Académie voulut de prime-abord, au nom de son autorité presque souveraine, forcer M. Duban à abattre l'arc de Gaillon, ce chef-d'œuvre d'élégance et de grace, qui décore maintenant d'une manière si heureuse le palais des Beaux-Arts. Le ministre, M. Thiers, trancha la difficulté au profit de l'œuvre admirable de Jocondo qui resta debout. Dès lors la défaite des idées ennemies ne fut plus douteuse.

Au moment où nous écrivons, la partie monumentale du palais est entièrement terminée. On n'a plus guère à s'occuper que de quelques travaux de détail de la décoration intérieure.

En venant par la rue des Beaux-Arts, en face de laquelle est placée la grille et l'entrée principale du palais, on aperçoit d'abord, à droite, le charmant portique du château d'Anet (1), servant de façade à l'ancien bâtiment de l'église des Petits-Augustins. Il aura pour pendant, du côté gauche, un portique du XIIIe siècle. Deux ailes de bâtimens nouveaux, décorés de l'ordre ionique à arcades, se continuent de chaque côté, depuis ces façades jusqu'à l'arc de Gaillon qui est la limite de la première cour.

L'arc s'étend ensuite sur la ligne horizontale perpendiculaire aux bâtimens latéraux dont nous venons de parler, auxquels il se lie par une balustrade. Il forme ainsi une espèce de jubé parallèle avec le bâtiment principal nouvellement construit, devant lequel il est jeté comme un voile diaphane, enrichi de délicates broderies (2). L'ensemble de la disposition que nous venons de décrire forme au palais proprement dit, une riche avant-cour qui est fermée par une grille en fer du côté de la rue des Petits-Augustins. Au milieu de cette cour s'élève une colonne corinthienne en marbre rouge (de Paros ou de Languedoc), supportant une statue en bronze. Lorsque le portail gothique qu'on doit placer vis-à-vis celui d'Anet aura été érigé, la pensée historique sera complète, c'est-à-dire

(1) Le château d'Anet, construit pour Diane de Poitiers, vers 1540, est un des premiers ouvrages de Philibert de Lorme. Le portique dont il s'agit, conçu tout à fait dans le goût de la renaissance, a été transporté des bords de l'Eure à Paris, par les soins de M. Lenoir.

(2) Le château de Gaillon fut bâti pour le cardinal d'Amboise, vers 1505. La plupart des écrivains l'attribuent au frère Giovani Jocondo, que Louis XII appela en France a son avénement au trône. Le portique qui nous en reste a été conservé comme celui d'Anet, par les soins de M. Lenoir, et transporté a Paris en 1801 et 1802. Cet ouvrage porte le caractère de la transition du gothique à la renaissance. Rien de plus élégant, de plus svelte, plus de gracieux.

que la cour d'entrée offrira le résumé de l'architecture française à ses trois principales époques : le moyen-âge, la renaissance et la transition de l'une à l'autre. Terminons ce qui est relatif à cette première division de l'École des Beaux-Arts par l'examen de l'ancienne église à laquelle le portail d'Anet sert d'entrée.

L'architecte a rappelé dans cette église plusieurs dispositions de la chapelle Sixtine.

Sur le mur du fond se dresse la copie du jugement dernier de Michel-Ange, exécutée dans les dimensions de l'original, par Sigalon, et retraçant, avec une admirable précision, la fougue vigoureuse et puissante du génie de Buonarotti. Sigalon s'était montré trop grand copiste dans la reproduction de la fresque de Michel-Ange pour qu'il ne fût pas devenu un maître recommandable. Il est mort à Rome, victime du choléra. On dirait que cette terre d'Italie à laquelle la France enlève chaque jour les derniers fleurons de sa vieille couronne de reine des arts, nous est devenue fatale. Le suicide venait à peine de dévorer la vie découragée de Léopold Robert, ce divin traducteur des touchantes tristesses qui dévorent le cœur de Venise, esclave sous un ciel d'amour, de poésie, de liberté, et déjà la tombe s'ouvrait pour Sigalon ! Tous deux l'espérance des arts, ils semblent n'avoir paru que pour nous faire regretter ce qu'ils auraient ajouté à la gloire de l'école française.

La nef de l'église et l'ancienne chapelle de la reine Marguerite, renfermeront le tombeau des Médicis, tel qu'il existe à Florence dans la chapelle sépulcrale de *san Lorenzo* ; ce qui reste du monument inachevé de Jules II, le *Moïse* et les deux figures d'*esclaves* dont le musée de Paris s'enorgueillit de posséder les originaux, puis la *Pitié*, le *Faune*, le *Bacchus*.

Enfin les œuvres les plus remarquables de Buonarotti, en peinture et en sculpture y seront rassemblées. On doit aussi, dit-on, y réunir par le moulage, les copies des sculptures les plus célèbres en Europe depuis la renaissance. Cette idée appartient à M. Thiers, et il est juste de lui en faire honneur.

Mais nous avons perdu de vue la description du palais, dans laquelle nous ne pouvons toutefois entrer évidemment que fort en abrégé.

Au delà de l'arc de Gaillon s'ouvre une deuxième cour pavée en dalles disposées avec art, au fond de laquelle règne la façade principale du palais. Une vasque antique au milieu de la cour recevra la retombée d'un jet d'eau. Cette cour est fermée du côté opposé à la façade principale par l'arc de Gaillon, au milieu avec ses balustrades, et sur les côtés par deux constructions demi-circulaires, continuation en retraite des bâtimens

latéraux de la première cour, et dont la concavité fait face au grand corps du palais. De nombreux débris d'architecture antique du moyen-âge et de la renaissance sont enchâssés dans les parois extérieures des murs de ces hémicycles.

La façade du principal bâtiment, parallèle à l'arc de Gaillon est disposée de la manière suivante : le rez-de-chaussée pose sur un soubassement, et des piédestaux destinés à recevoir les statues en marbre des élèves de Rome, sont adossés au mur entre chaque fenêtre. Ces fenêtres se répètent au premier étage et elles sont alors engagées dans une élégante ordonnance corinthienne qui supporte à son tour un étage attique surmonté d'une frise découpée capricieusement et servant de balustrade à la toiture. La crête de cette toiture est ornée elle-même d'une autre frise en fer, découpée à jour, d'un style léger et élégant. Ces dernières innovations qui témoignent de l'indépendance de l'architecte dans la conception de son œuvre ont été l'objet de quelques critiques dans l'examen desquelles nous n'entreprendrons pas d'entrer. Un perron de six marches précède la grande porte d'entrée de ce bâtiment situé dans l'axe de la principale ouverture de l'arc de Gaillon. Au dessus de la porte on a inscrit en lettres d'or : *Peinture. — Architecture. — Sculpture.* Les portraits en relief de bronze, de Philibert Delorme et de Jean Goujon sont placés de chaque côté dans des médaillons de bronze à fond d'or. Au dessus de ces médaillons, au premier étage, à la hauteur des chapiteaux des colonnes, on voit pareillement les portraits de Poussin et de Lesueur. Enfin, dans la région du deuxième étage, une grande plaque en pierre de Volvic contient l'inscription : *École des Beaux-Arts.*

Après avoir traversé ce bâtiment, on arrive à une troisième cour disposée en carré long, entourée de toutes parts d'une architecture simple et froide, contrastant un peu avec les splendeurs qui précèdent. Cette cour est remarquable surtout par son dallage de marbres de différentes couleurs artistement disposés. Des colonnes adossées aux murs supportant des bustes, en ornent le pourtour. Les grandes portes situées au milieu des deux principaux corps de bâtiment qui correspondent avec l'axe de l'arc de Guillon, sont ornées de magnifiques colonnes en marbre rouge. Les portraits de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de François Ier, images des quatre grandes époques de l'histoire des arts, sont disposés deux par deux de chaque côté des portes.

Tel est l'aspect extérieur, l'enveloppe du palais des Beaux-Arts.

Les salles intérieures sont disposées dans le goût de la renaissance, et les plafonds sont décorés de caissons à ornemens d'or. L'hémicycle destiné à la distribution des prix, aux séances extraordinaires de l'Aca-

démie des Beaux-Arts, est enrichi par une grande composition de M. Delaroche, qui a acquis une juste célébrité. Cette peinture reproduit l'histoire des arts par l'image des personnages qui les ont illustrés le plus depuis le siècle de Périclès jusqu'à celui de Louis XIV.

L'impression que produit l'ensemble du palais des Beaux-Arts est celle que ferait éprouver l'aspect d'un temple splendide, élevé à la liberté et à l'éclectisme artistiques. Les idées absolues et décisives en sont repoussées, et si les formes de la renaissance semblent y dominer, c'est que la renaissance n'a été elle-même que l'esprit d'indépendance et de liberté d'examen appliqué aux arts. La donnée greco-romaine suffisamment respectée tend surtout sans cesse à s'y mêler avec les capricieuses et souples élégances de l'architecture des commencemens du XVIe siècle. On a bien souvent répété que les divers styles sont l'expression de l'esprit, des besoins, des sentimens des époques qui les voient naître; peut-être le monument de l'École des Beaux-Arts sera-t-il regardé dans la suite à juste titre comme l'image de l'état présent de notre société, agitée à la fois et par les souvenirs d'un passé à peine détruit, et par les préoccupations d'un avenir auquel chaque jour apporte de nouveaux élémens; société conviée au matérialisme par ses institutions politiques, sans grande foi commune qui la relie, placée entre un monde qui commence, et paraissant enchaînée pour quelque temps encore aux épreuves et aux tâtonnemens. Lorsque la transformation sociale aura acquis la puissance d'un fait accompli, des routes encore inconnues seront sans doute révélées aux arts par les formes nouvelles de la société; ils produiront alors des monumens empreints d'un caractère neuf et décidé dont il sera du moins possible de préciser le nom.

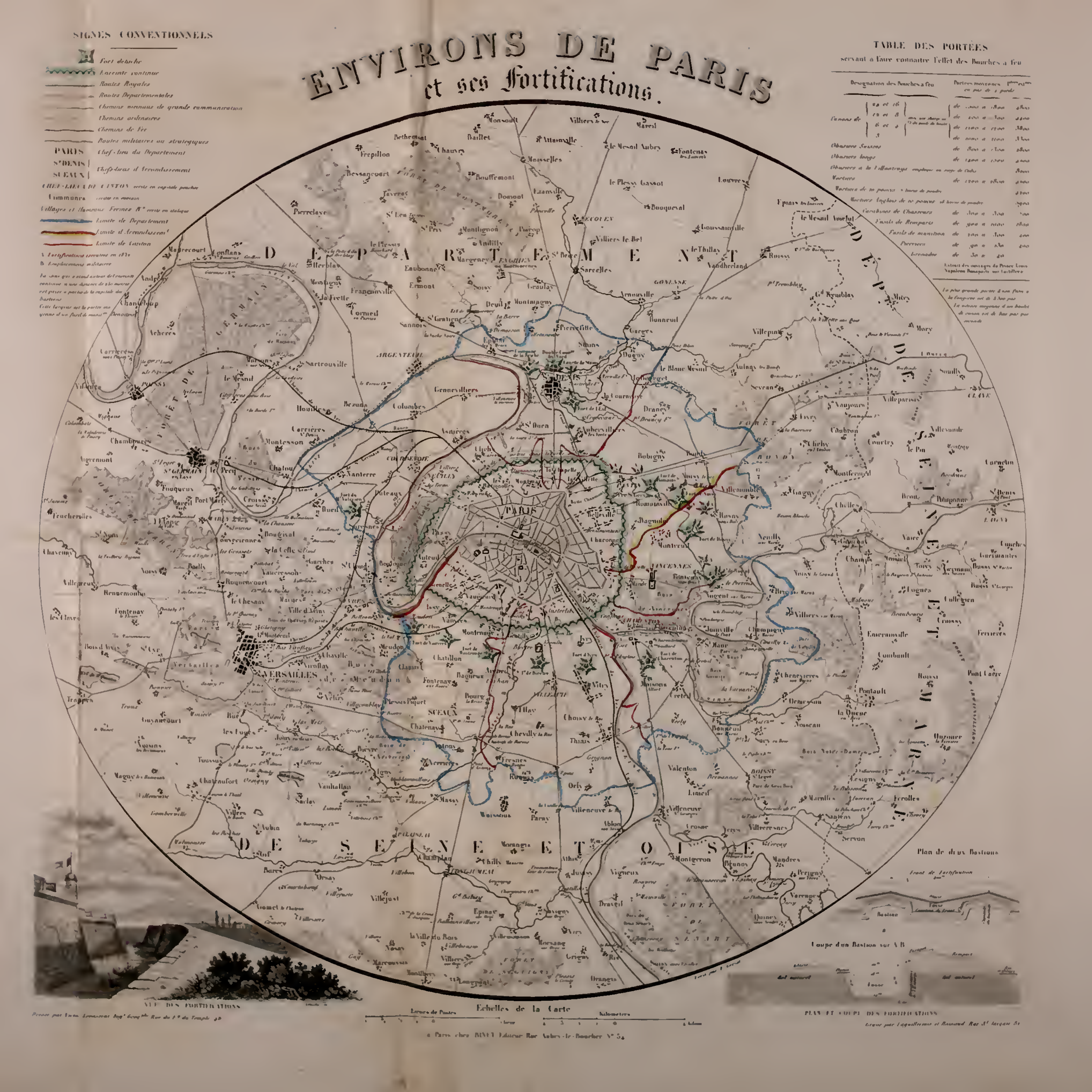
Paul DUPLAN.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.



ENVIRONS DE PARIS
et ses Fortifications.
SIGNES CONVENTIONNELS
TABLE DES PORTÉES
DEPARTEMENT
DE SEINE ET OISE
DEPT DE SEINE ET MARNE
PARIS
VERSAILLES
VINCENNES
SCEAUX
ARGENTEUIL
Plan de deux Bastions
Coupe d'un Bastion sur AB
VUE DES FORTIFICATIONS
PLAN ET COUPE DES FORTIFICATIONS
Echelles de la Carte

